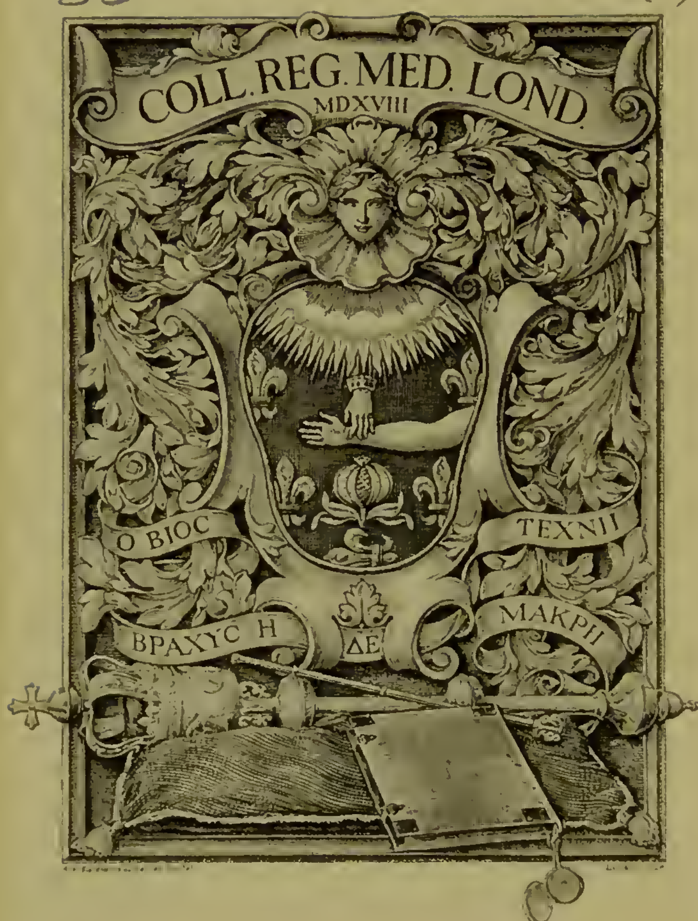

COLL. REG. MED. LOND.
MDXVIII
Ο ΒΙΟϹ
ΒΡΑΧΥϹ Η
ΔΕ
ΤΕΧΝΗ
ΜΑΚΡΗ

This book is due for return on or before the last date shown below.

-5. [illegible] 4 May 2 June [illegible]		

A Monsieur Sidney Colvin
témoignage amical de reconnaissance
Nogent s/ Marne le 4/2/09

LE
MONDE MÉDICAL PARISIEN
SOUS LE GRAND ROI

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ANTICHAMBRE DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Antoine MASSON



GUY-PATIN 1601-1672

D'après la photographie de MM. Braun, Clément et Cie, éditeurs, 18, rue Louis-le-Grand, Paris

DOCTEUR P.-E. LE MAGUET

LE MONDE MÉDICAL PARISIEN SOUS LE GRAND ROI

SUIVI DU

PORTEFEUILLE DE VALLANT

CONSEILLER DU ROI

Médecin de Son A. R. Mme de GUISE
et de Mme la Marquise de SABLÉ

> Je dis donc que je vais décrire
> Un grand combat à faire rire,
> C'est un combat de médecins,
> Dont les tambours sont des bassins :
> Les seringues y sont bombardes,
> Les bâtons de casse hallebardes,
> Les lancettes y sont poignards,
> Les feuilles de séné pétards...
>
> Le P. CARNEAU, La *Stimmimachie*.



PARIS
A. MALOINE
ÉDITEUR
23-25, RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 23-25

1900

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE
(PRIX MONTYON)



AVANT-PROPOS



VANT Maurice Raynaud, on avait beaucoup médit de la médecine au XVIIe siècle. Toutes les plaisanteries de Molière avaient été transformées par ses annotateurs en appréciations historiques. Sur la foi de ces appréciations, on avait fait du « pédant sanguinaire » un véritable monstre : « ignorant, cuistre, charlatan, libertin, voleur, infanticide, empoisonneur. »

Combien y a-t-il de personnes, encore de nos jours, qui, parlant du médecin au XVIIe siècle, n'accolent à son nom une de ces épithètes peu flatteuses.

Dans son livre sur les « médecins au temps de Molière », Raynaud a fait justice de ces plaisanteries traditionnelles ; tout en jugeant, un peu sévèrement selon nous, la Faculté de médecine de Paris, il a fait de ses docteurs régents un tableau tout autre, et a montré que « sous les masques burlesques par lesquels nous les connaissons, il y avait eu d'honnêtes gens, des hommes d'esprit, des savants distingués, des philosophes recommandables et même de bons médecins ».

Mais il n'a étudié qu'une période relativement restreinte, la médecine pendant la vie active de Molière, c'est-à-dire entre les années 1640 et 1673 ; il nous a dépeint les doctrines médicales à une époque où la méthode à priori faisait loi.

Cette méthode touchait à sa fin, et vers les dernières années du siècle il y eut une transition brusque dont le résultat fut l'avènement de la méthode expérimentale, qui devait préparer les voies à nos grandes découvertes modernes.

Nous étudierons ici, à la fois, la méthode à priori et la méthode expérimentale, mais notre étude ne portera que sur les doctrines en honneur à la Faculté de médecine de Paris.

Sans nous piquer, d'ailleurs, d'une rigueur mathématique, nous étudierons l'évolution de ces doctrines pendant le règne de Louis XIV, c'est-à-dire de 1643 à 1714.

A l'avènement du Grand Roi, la Faculté de Paris vit de traditions et repousse avec énergie toute innovation. Elle proscrit l'antimoine et la médecine chimique, en haine de l'École de Montpellier ; elle combat les théories d'Harvey, dont le triomphe devait forcément amener la ruine du Galénisme, dont elle était en quelque sorte la mère. Elle est, en un mot, réfractaire à toute idée de progrès, et, selon l'expression si juste de Raynaud, « c'est un fragment de la Société du XVIe siècle oublié dans le XVIIe ».

Malheur à ceux qui veulent résister à ses arrêts : elle

chasse de son sein les docteurs régents qui osent approuver les idées nouvelles et qui révoquent en doute les grands principes de son enseignement.

Elle tyrannise aussi toutes les professions qui sont nées d'elles. Elle les tient, Chirurgiens, Matrones, Apothicaires dans un complet état de sujétion. Ils essaient, mais en vain, de conquérir une autonomie que la Faculté leur refuse et qu'elle voudrait pouvoir leur refuser toujours.

En revanche, si la Faculté ne vit que de traditions, ces traditions elle sait les défendre contre les attaques du Clergé et des Empiriques. Elle nie au Clergé le droit, qu'il a réclamé de tout temps, d'exercer librement la médecine; elle menace de ses foudres les Charlatans, les Empiriques et les enverrait « au diable ou aux galères », si elle en avait le pouvoir.

Telle était la Faculté de médecine de Paris au moment de l'avènement de Louis XIV; elle est fidèle observatrice de la « bonne et saine doctrine d'Hippocrate », et ne procède que d'après la méthode dialectique.

Subitement, dans ce bloc compact qui semble indestructible, apparaît une fissure, bien petite d'abord, mais qui s'élargit rapidement. La Faculté est toute à ses querelles avec les Chirurgiens et les Apothicaires, et ne voit pas se former dans son sein le parti des innovateurs dont les idées sont celles des docteurs qu'elle avait chassés comme convaincus d'indignité.

Ce parti devient si puissant qu'il a bientôt main

mise sur la Faculté qui, dès lors, va entrer nettement dans la voie du progrès et s'efforcer de regagner le temps perdu en de vaines querelles.

Toute idée de réaction contre les théories et la thérapeutique nouvelles disparaît. L'antimoine triomphe et avec lui cette médecine chimique, effroi de Guy Patin, qui oubliait qu'elle avait été enseignée à Paris pendant tout le moyen âge.

Les nouvelles théories physiologistes sont dès lors admises et, au grand scandale des vieux docteurs régents, on ose discuter « ex cathedra », sur les découvertes d'Harvey et de Pecquet.

C'est alors que Molière entre en scène, apportant aux réformateurs, en passe de devenir victorieux, l'appoint de son génial talent, et battant en brèche les ridicules de la vieille médecine, et les « anciens » de la Faculté.

Sur le rôle de Molière, nous serons bref et pour cause. Maurice Raynaud l'a si bien décrit que nous nous exposerions à des redites sans fin. Nous nous attacherons plutôt à montrer le rôle analogue, bien que moins important, joué par d'autres ennemis des ridicules médicaux de l'époque, Cyrano de Bergerac, Boileau, Madame de Sévigné.

Toutes ces attaques amenèrent les médecins à changer non seulement de doctrines, mais encore à faire peau neuve. Plus de hauts chapeaux pointus en forme d'éteignoir, de longues robes, d'amples perruques; plus de longue barbe, « cette barbe qui fait plus de la

moitié d'un médecin ». Le médecin de la nouvelle École revêt le costume du bourgeois aisé ; son habit est de drap ou de velours, orné de dentelles ; il ne marche que tenant en main une canne à pomme d'or ou à bec de corbin ; il remplace même la mule traditionnelle « qui n'étoit pas fantasque » par un cheval fringant dont il déplore plus d'une fois les écarts intempestifs.

Vers la fin du siècle, après avoir essayé de remanier de fond en comble le Galénisme, pour permettre d'expliquer les nouvelles doctrines, on commença à s'apercevoir que tout l'attirail scolastique ne pourrait jamais donner l'explication rationnelle d'aucun phénomène.

C'est alors qu'apparaît en pathologie la méthode expérimentale. Elle avait permis à Harvey de découvrir la circulation du sang ; grâce à elle, Sydenham et Sylvius de la Boe avaient fait faire des progrès considérables aux sciences médicales.

A la mort de Louis XIV, elle sera dans les mains des médecins du xviiie siècle un instrument merveilleux, et la méthode dialectique tombera complètement dans l'oubli. Le monde médical a donc abandonné toutes ses traditions surannées, il vit avec son époque et met autant d'ardeur à propager les idées nouvelles qu'il avait mis d'âpreté à les repousser.

Toute réaction trop brusque dépasse le but qu'elle s'était proposé. Si les anciennes doctrines étaient des plus compliquées, la thérapeutique ancienne ne se composait que des « pauca sed selecta et probata remedia » dont nous parle Guy Patin. Aux théories nou-

velles, plus simples et plus rationnelles, s'adjoint une thérapeutique bizarre aussi dangereuse que compliquée ; les préparations alexipharmaques remplacent la « casse, le séné et sirop de roses pâles » ; mais la saignée n'en reste pas moins en honneur, au grand détriment des malades. Les médecins chimistes, s'ils acceptent la méthode expérimentale, restent toujours partisans de la « cuisine arabe » de l'École de Montpellier.

Fort heureusement, ces excès furent de courte durée, et lorsque le Grand Roi mourut, la thérapeutique s'était en grande partie dépouillée de la « forfanterie arabesque et bézoardesque » que Guy Patin abhorrait tant.

En résumé, nous pouvons diviser l'histoire de la médecine, sous Louis XIV, en trois périodes : la première nous montre la Faculté gardienne de traditions surannées; dans la seconde, nous voyons la réaction brutale qui amène la ruine du Galénisme et l'avènement de la méthode expérimentale; enfin, dans la troisième période, nous voyons cette méthode s'affiner, se dégager peu à peu de tous les préjugés qui l'enserrent, et se transformer en cette méthode d'où sortira notre médecine moderne.

Après avoir étudié la Faculté de médecine et ses doctrines, nous essaierons de faire une courte esquisse de la pathologie telle qu'on l'entendait à cette époque. Si les idées pathogéniques prêtent à rire, si l'examen physique du malade est nul, les symptômes extérieurs étaient étudiés et classés avec grand soin : sous le ta-

bleau clinique de la « phrénésie », nous reconnaîtrons la méningite tuberculeuse, et la « squinance » ne sera autre que l'angine phlegmoneuse.

Nous étudierons ensuite le monde médical parisien, avec ses qualités et ses défauts; les Médecins de la Cour et leur royal client, les Médecins de la Ville et enfin les Médecins « à côté » qui se firent un nom dans la littérature du XVIIe siècle.

Le médecin à cette époque n'eût pu se passer du Chirurgien et de l'Apothicaire. Nous en parlerons donc et nous montrerons combien les premiers étaient gens instruits et praticiens habiles. Se basant sur des connaissances anatomiques exactes, jointes à une grande habileté de main, due à une longue pratique, le Chirurgien fit faire des progrès considérables à son art et devança de loin le médecin dans la voie du progrès.

L'obstétrique n'est qu'une branche de la chirurgie et comme elle fait de grands progrès. Nous esquisserons en même temps l'histoire des matrones ou sages-femmes, d'après des documents inédits.

Enfin nous parlerons de « l'Assistance aux pauvres et aux malades ». La charité publique supplée alors à l'insuffisance des hôpitaux, et lorsqu'on étudie de près cette question, on est étonné de voir une organisation si parfaite, malgré les faibles ressources qui étaient à la disposition des « bienfaiteurs des pauvres et des malades ». Il n'y avait point à cette époque la centralisation des services hospitaliers et des hospices en une

seule main; au lieu d'une administration centrale de l'Assistance publique, il y en avait plusieurs : mais toutes contribuaient dans la mesure du possible à soulager les infortunes de toute sorte.

Étudier le monde médical parisien sans parler des Opérateurs, des Empiriques et des Charlatans, nous ne le pouvions pas. En effet, si le Charlatanisme est extra médical, les Empiriques et surtout les Opérateurs, ces charlatans de haut vol, touchent par plus d'un point à la médecine : ce fut un empirique qui mit en relief les vertus fébrifuges du quinquina; ce fut un lithotomiste qui mit en honneur la taille latéralisée alors que toute opération sur la vessie était depuis longtemps l'apanage de ses confrères. Cela n'est-il pas suffisant pour justifier un chapitre traitant des Charlatans, des Opérateurs et des Empiriques ?

Nous avons trouvé le *portefeuille* d'un médecin parisien sous le Grand Roi. C'est le portefeuille de Vallant qui fut le médecin de la marquise de Sablé et de Mme de Guise. Vallant, élève de Montpellier, était venu s'installer à Paris, et, la clientèle ne l'enrichissant guère, entra chez Mme de Sablé pour lui servir à la fois de médecin, d'intendant et de secrétaire.

Homme instruit aimant la belle littérature et surtout fort curieux, Mme de Sablé lui abandonnait ou il s'appropriait lui-même les lettres les plus intimes qu'elle recevait. « Cela, dit Victor Cousin, aux dépens de l'amitié mais au grand profit de l'histoire; car, après la mort de la Marquise, Vallant rassembla ces papiers,

les mit en ordre et les déposa à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. » Sous la Révolution, ces manuscrits furent déposés à la Bibliothèque du Roi, la future Bibliothèque nationale, où ils se trouvent actuellement. Ils font partie du fonds intitulé *Résidu Saint-Germain*, et forment quatorze portefeuilles in-folio.

Victor Cousin a tiré de ces portefeuilles une série de lettres des plus intéressantes qui sont en quelque sorte les archives de la Société de Mme de Sablé; elles lui ont permis de faire son étude si charmante sur l'amie de La Rochefoucauld et de Port-Royal.

Mais, à côté de ces documents d'un intérêt purement littéraire, prennent place de nombreuses « notes et observations de médecine » dont Victor Cousin a parlé, mais sans y attacher beaucoup d'importance.

Ces documents médicaux ont attiré notre attention. Avant nous, il est vrai, le Dr Legué a vu le Portefeuille Vallant, il en a même extrait une « relation de l'autopsie de Madame par Alexandre Boscher, chirurgien du roi d'Angleterre ». A cela s'est bornée son incursion dans le portefeuille Vallant, et dans son livre sur les « Médecins et empoisonneurs au XVIIe siècle » il n'a fait que reprendre les idées de Victor Cousin sur le médecin de Mme de Sablé.

Nous nous efforcerons ici de faire revivre la silhouette si curieuse de Vallant et nous publierons enfin les pages les plus curieuses de son Portefeuille.

Nous avons voulu dans *le Monde médical parisien sous le Grand Roi* procéder par monographies.

Aussi nous avons nettement séparé les Médecins, les Chirurgiens, les Apothicaires..., alors qu'à cette époque il y avait en réalité fusion entre ces différentes professions ; la Faculté avait, comme nous l'avons dit plus haut, main-mise sur les professions nées de la médecine, et l'histoire des médecins est bien souvent celle des Chirurgiens et des Apothicaires. Nous nous sommes vu obligés de distraire de l'histoire de la Faculté tout ce qui pouvait prendre place dans les monographies suivantes.

On nous reprochera, et peut-être avec raison, de n'avoir pas fait un tableau général du Monde médical parisien. Mais, fidèle adepte en histoire du procédé des monographies, nous n'avons pas cru devoir agir ainsi. Nous avons préféré procéder par ordre divisé, laissant au lecteur, partisan de la critique historique, le soin de tirer de ce travail les conclusions qu'il lui conviendra.

En résumé, ce travail est le résultat de nos études de longue date sur l'histoire de la médecine au XVIIe siècle. Nous avons de tout temps déploré l'ignorance où l'on se trouve aujourd'hui de tout ce qui touche à l'histoire de la médecine en général, et nous nous sommes attaché ici à décrire une période historique assez restreinte, puisqu'elle n'embrasse que 70 ans, et la seule Faculté de Paris.

Nous aurons atteint le but que nous nous sommes proposé, si le lecteur, après nous avoir lu, s'aperçoit que la vieille médecine de nos ancêtres avait du bon,

et que l'ancien docteur régent, malgré ses ridicules et ses défauts, avait de sa fonction presque sacerdotale une haute idée, chose qui, malheureusement, n'existe plus beaucoup à notre époque.

Nous tenons avant tout à remercier les personnes qui nous vinrent en aide et nous guidèrent de leurs conseils pendant les recherches que nous avons faites sur la médecine au XVIIe siècle.

M. Corlieu, le bibliothécaire honoraire et l'éminent historien de la Faculté de médecine de Paris, nous a prodigué ses conseils, mettant à notre disposition sa longue expérience et les documents précieux qu'il a recueillis au cours de ses études historiques. Qu'il nous permette de le remercier de son obligeance et de son amabilité.

M. Auvray, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, nous a donné de nombreux renseignements sur Vallant; il nous a été à maintes reprises d'un secours précieux, nous aidant à déchiffrer le grimoire du médecin de Mme de Sablé; nous lui en sommes fort reconnaissant.

Nous nous sommes beaucoup servi des ouvrages de M. Alfred Franklin, le savant bibliothécaire de la Mazarine; il a si bien dépeint, dans *La Vie privée d'autrefois*, les arts et métiers, les mœurs et les usages des Parisiens, que nous nous sommes vu souvent dans l'obligation de le copier textuellement. Nous faisons la même remarque sur *L'ancienne Faculté* de M. Corlieu, étude si approfondie et si complète que

l'on ne peut parler de la Faculté sous le grand Roi sans y avoir à chaque instant recours. Nous les prions de nous pardonner les emprunts quelquefois un peu longs que nous avons faits à leurs œuvres dont nous sommes les admirateurs fervents.

MM. Rainal, auteurs du *Bandage herniaire*, nous ont prêté la planche de Nicolas de Blégny que nous reproduisons ici; nous devons en outre à leur obligeance bien connue les majuscules ornées de nos divers chapitres, majuscules qui sont tirées du *Traité des descentes* de Franco et du *Livre commode pour 1692* de N. de Blégny. Nous les prions d'accepter tous nos remerciements.

Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Gonnon, pharmacien à Lyon, le sympathique éditeur de l'Agenda Gonnon, qui a mis gracieusement à notre disposition les clichés de la *Femme hydropique*, du *Dentiste* de Gérard Dow, de *l'Opération au dos* de Brauwer, et de *Guy Patin*, d'Antoine Masson.

Enfin, nous remercions nos imprimeurs, MM. Protat, de Mâcon, pour l'impression si soignée des figures et du texte de ce travail.

LE MONDE MÉDICAL
PARISIEN
SOUS LE GRAND ROI

I
LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Les origines. — La Faculté à l'avènement de Louis XIV. — Les Écoles de médecine. — Les Études médicales; l'enseignement. — Le baccalauréat ; examen de botanique; thèse quodlibétaire; thèse cardinale. — La licence ; licentiande ; paranymphe; premier lieu. — La Vesperie ; le doctorat ; l'acte pastillaire. — Les jeunes et les anciens; l'ancien ; le doyen. — Les commentaires ; le codex accepti et expensi. — Les principaux doyens. — Le corpus facultatis. — La turbulence des écoliers. — Les Statuts. — Les frais de scolarité. — La Faculté et la santé publique. — Le Collège royal et le jardin du Roi. — La Faculté en guerre avec les docteurs de Montpellier; Théophraste Renaudot et les consultations charitables; la Chambre royale ; victoire de la Faculté.



DÈS le XIe siècle, les évêques et le chapitre de Paris avaient fondé un véritable corps enseignant qui, désigné d'abord sous le nom de *Studium Parisiense*, s'appela bientôt *Universitas Parisiensis*; on y enseignait l'universalité des sciences connues, et, parmi ces sciences, la médecine.

Les cours sur la médecine se donnaient, nous dit Riolan, « en une maison où il y avoit eu des estuves entre l'Hostel Dieu et la maison de l'évêque ». C'étaient

les vieilles écoles du *Cloître Notre-Dame* où avaient enseigné avec tant d'éclat Anselme, Guillaume de Champeaux, Abélard.

A cette époque, les professeurs discourant sur la *Physique* ou médecine étaient le plus souvent des prêtres, et cela ne doit pas nous étonner car, outre la théologie, le clergé seul avait le droit d'enseigner la médecine et le droit civil. Les étudiants étaient des clercs ou des laïques; ces derniers, sous peine de renvoi, étaient tenus de rester célibataires. De nombreux conciles défendirent au clergé d'enseigner et d'exercer la médecine [1]. On vit alors apparaître un corps enseignant laïque, mais maîtres comme étudiants, tous restaient astreints au célibat.

Lorsque les étudiants, accourus en foule à Paris, désertèrent les vieilles écoles du cloître Notre-Dame, pour se fixer sur la montagne Sainte-Geneviève, les étudiants en médecine se dispersèrent un peu partout; les uns se réunissaient autour du bénitier de Notre-Dame, « supra cuppam », les autres à l'église de Sainte-Geneviève des Ardents, d'aucuns dans la salle du chapitre du couvent des Mathurins. De plus, certains maîtres enseignaient chez eux, et, moyennant une faible rétribution, donnaient le vivre et le couvert aux étudiants.

A la fin du XIe siècle se fit un partage méthodique de l'Université en trois *Facultés*. La médecine fit partie de la *Faculté des Arts*; celle-ci s'installa tout d'abord *rue*

1. Franklin, *Les médecins*. Concile de Montpellier, 1162; de Tours, 1163; de Paris, 1212.

des Escholes, puis, en 1300, *rue du Feurre* ou du *Fouarre* [1].

Il y avait eu déjà quelques velléités de scission de la part des médecins; en 1481, ils se réunissent en corporation et nomment un doyen, Jean de Cherolles. Ils établissent des statuts, ont un sceau particulier, une masse d'argent et tiennent des registres [2] intitulés *Commentaires de la Facultas in Physica*. Un grand coffre pourvu de quatre serrures contenait le sceau, la masse et les registres de la corporation; on le déposait chez le doyen et lorsqu'on allait « prendre le grand sceau qui est dans le coffre », il fallait au moins quatre maîtres, les possesseurs des quatre clefs [3]. Ce sceau représentait une femme assise et tenant un livre de la main droite, et des plantes médicinales de la main gauche; quatre personnages, probablement des *philiâtres* ou étudiants, revêtus d'un costume d'aspect monacal, semblaient l'écouter avec attention.

En 1369, la *Facultas in physica* voulut avoir un local à elle; elle fit l'acquisition de la place des *Escholes de médecine* qui sont en la *rue des Rats* [4], à l'angle de cette rue et de la *rue de la Bûcherie*. Pendant près de cent ans, elle dut se contenter d'une installation des plus sommaires

1. Littéralement rue de la paille; la rue était jonchée de paille qui servait de siège aux étudiants, les cours se faisant le plus souvent en plein air. En 1358, l'Université fit établir des portes aux deux extrémités de la rue; elles étaient fermées le soir pour empêcher les écoliers de venir y déposer leurs ordures et de s'y amuser avec des filles de joie (Corlieu, *L'ancienne faculté*).

2. Nous ne possédons pas ces registres; le premier des registres que possède la Faculté est de 1395.

3. Chomel.

4. Devenue la rue de l'hôtel Colbert.

dans un local trop petit pour le nombre des philiâtres qui augmentait sans cesse. La Faculté était alors très pauvre, et, en 1395, elle ne possédait, selon son doyen Pierre Desvallées, qu'un grand coffre, *scrinium magnum*, six clefs et encore *unde sint nescio*, ajoute-t-il, et une quinzaine de volumes formant toute la bibliothèque; car les droits d'étude et de diplôme qu'elle touchait n'étaient pas fixes et dépendaient surtout de la situation de fortune de l'étudiant. Ceux-ci étaient rarement riches, la plupart d'entre eux gagnaient leur matérielle et quelques-uns même mendiaient. Les maîtres, eux aussi, étaient pour la plupart pauvres; ils étaient même si indifférents sur le rapport du costume que la Faculté, dans ses statuts de 1350, dut les obliger à enseigner *in cappa rotunda, honesta, propria, non commodata, de panno bonno, de brunetta violacea.*

Malgré sa pauvreté, la Faculté de médecine était déjà une institution fortement constituée, et quand le cardinal d'Estouteville fut chargé, en 1452, par le pape Nicolas V, de réorganiser l'Université de Paris, il ne trouva à réglementer que quelques points secondaires. Sa principale réforme fut la suppression du célibat, qu'il déclara chose impie et déraisonnable.

Enfin, le jeudi 16 novembre 1454, Jacques Despars, chanoine de Paris, docteur régent et médecin de Charles VII, convoqua la Faculté « autour de l'un des grands benoistiers » de Notre-Dame, et il lui offrit, nous dit le *Synopsis rerum memorabilium*, « *300 scuta aurei, magnam partem suorum meliorum librorum*,

et plura ustensilia ». On put alors acheter aux Chartreux pour le prix de dix livres tournois de rente annuelle « une vieille maison sise en la rue de la Bûcherie » joignant l'autre maison acquise par ladite Faculté longtemps auparavant [1]. On jeta à bas cette vieille maison et on construisit de 1472 à 1481 (le manque d'argent suspendant sans cesse les travaux) de nouvelles constructions. Enfin, en 1481, sous le décanat de Mathieu Dolet, la Faculté put ouvrir ses portes. Peu à peu, les locaux devenant trop exigus, elle acheta les maisons voisines, construisit une chapelle dans laquelle tous les samedis une messe basse était dite, messe à laquelle devaient assister tous les membres de la corporation. Cette chapelle menaçant ruine fut bientôt démolie et on la transféra dans un local occupé antérieurement par la bibliothèque.

En 1568, on acheta « pecunia doctoratus » une maison de la rue des Rats « à droite en sortant des Ecoles » sur l'emplacement de laquelle on créa un jardin botanique. On construisit ensuite un premier amphithéâtre d'anatomie en bois ; puis, celui-ci menaçant ruine, on en bâtit un autre plus solide (1620), mais ouvert comme le premier à la pluie, et à tous les vents. Ce fut l'amphithéâtre où professa Riolan, qui l'illustra tellement par son enseignement que l'amphithéâtre reçut le nom de *Théâtre anatomique de Riolan*.

En 1645, sous le décanat de Michel de la Vigne,

1. Dubreuil, *Théâtre des antiquités de Paris*.

Michel le Masle, abbé des Roches, protonotaire apostolique, chanoine de Paris, intendant et secrétaire du cardinal de Richelieu, légua à la Faculté, par une donation entre vifs, trente mille livres tournois pour réparer les bâtiments qui étaient dans un délabrement complet [1]. Mais cette donation fut attaquée et, en 1650, au moment ou Guy Patin, doyen élu, entre en fonction, la Faculté n'avait pas pu encore se faire délivrer les trente mille livres dont elle avait tant besoin. Ce ne fut qu'en 1669, sous le décanat de Jean Garbe, que les Écoles purent toucher la donation réduite à vingt mille francs, qui, nous apprend le *Synopsis rerum memorabilium*, fut placée en rente sur les Bénédictins de Saint-Denis.

On fit les réparations nécessaires, et pour perpétuer le souvenir de la donation de Michel le Masle, on plaça dans la cour des Écoles de Médecine, vis-à-vis de la porte d'entrée, une plaque de marbre qui existe encore et sur laquelle était inscrit :

1. Malgré cette donation énorme pour l'époque, malgré les sentiments de reconnaissance qui les attachaient à Michel le Masle, les docteurs régents de la Faculté gardèrent toujours vis-à-vis de lui une indépendance absolue. En 1648, Jean Armand de Mauvillain, le futur « médecin de Molière », fut, à la licence, placé le dernier des six concurrents malgré toutes les prières de Michel le Masle qui était intime ami du père de l'étudiant, Jean de Mauvillain, chirurgien de Richelieu. Michel le Masle écrivit à ce sujet une lettre au doyen Jacques Perreau, dont la copie se trouve dans les Commentaires (XIII fol. CCLXXXV) ... J'ay creu que vous ne trouveriez pas mauvais que je m'adressasse à vous... pour vous prier, comme je le faicts très humblement, de témoigner à Messieurs de vostre Faculté que je prendray très grande part à la grace qu'ils feront en cette occasion audit sieur de Mauvillain qui peut, d'ailleurs, à ce qu'on m'a témoigné, assurer par son mérite, au lieu qu'il espere de leur courtoisie... Ce qui m'obligera de rechercher les occasions de vous tesmoigner que je suis vraiment, Monsieur, vostre tres humble et très affectionné serviteur.

AERE. D. D. MICHAELIS LE MASLE REGI A.
SANCTIORIBUS CONSILIIS PROTONOTARII. APOS-
-TOLICI PRÆCENTORIS ET CANONICI ECCLESIÆ
PARISIENSIS PRIORIS AC DOMINI DES ROCHES ETC.
M° ANTONIO LEMOINE, PARISINO DECANO,
ANNO R. S. H. MDCLXXVIII.

Reportons-nous par la pensée au temps où Guy Patin régentait la Faculté et suivons la foule des philiâtres entrant aux Écoles de Médecine : ils passent sous une porte cochère, à lourds vantaux, sur le fronton de laquelle se trouve gravée l'inscription de « *Scholæ medicorum* », et traversent une cour peu spacieuse et fort mal pavée. On y remarque « deux hautes pierres taillées en gradins pour faciliter aux docteurs de monter leurs mules et d'en descendre [1] »; à gauche de la porte d'entrée se trouvent la Chapelle [2], et un logement, véritable échoppe, occupé par le bedeau ou *massier*; à droite s'élevait le « Théâtre anatomique de Riolan, le deuxième du nom ».

Ils traversent la cour sans s'arrêter, se découvrant respectueusement devant les docteurs régents qui devisent de choses et d'autres, gravissent les quelques marches qui mènent au rez-de-chaussée, qu'ils appellent les *Écoles Inférieures*. Ils pénètrent dans une salle fort spacieuse, le *vestibule* qui sert de vestiaire aux

1. Hazan, *Éloge historique de la Faculté.*
2. Ce sera sur l'emplacement de cette chapelle, démolie en 1695, que s'élèvera plus tard l'Amphithéâtre de Winslow, qui existe encore aujourd'hui.

docteurs régents; chacun d'eux y possède une petite armoire pour y placer la robe de soie violetté, l'épitoge rouge, le rabat et le bonnet carré, marques distinctives de sa dignité.

Au fond de ce vestibule se trouve la *Salle des Actes* qui sert aussi pour les leçons des bacheliers et des professeurs. Elle est très spacieuse et éclairée par cinq fenêtres ornées de vitraux sur lesquels sont peints Jésus, la Vierge et saint Luc, entourés de philiâtres prosternés. Le mobilier est un peu rudimentaire, car la Faculté n'est guère plus riche qu'au siècle précédent; les boiseries de la salle ont fort besoin d'être remplacées [1]; aux murs sont accrochés les portraits des anciens doyens « decus Facultatis », Simon Piètre, Nicolas Ellain, Jean Riolan, Michel Marescot, Pierre Pijart, Jean Akakia. Il y a trois chaires, une haute, pour le professeur, et deux autres plus basses pour les bacheliers qui l'assistent, un siège pour le doyen et des bancs pour les docteurs régents ou les philiâtres. Les docteurs régents les occupent les jours d'actes, de soutenance de thèses, de réunions solennelles de la Compagnie...; les philiâtres restent alors debout, au fond de la salle, auditoire souvent peu attentif et parfois même tumultueux.

A gauche dans le vestibule se trouve l'*antisalle* qui permet aux docteurs de se rendre à la chapelle où ils doivent chaque samedi entendre la messe; une porte donne sur le jardin botanique où se cultivent les

1. Elles ne le seront qu'en 1692, sous le Décanat de Henri Mathieu qui fera reboiser la salle à ses frais.

plantes médicinales usuelles, que les étudiants doivent connaître. Dans cette antisalle, tous les samedis après la messe, six docteurs régents donnent gratuitement leurs soins aux malades pauvres, montrant la pratique de leur art aux néophytes qui seront bientôt des leurs.

Dans le vestibule, à droite, se trouve enfin l'escalier, aux marches usées, conduisant aux *Écoles supérieures*. Ces Écoles supérieures comprennent la salle où se tient l' « Assemblée des maîtres », une salle de cours et la Bibliothèque. Il y a dans la *Salle de l'Assemblée* trois chaires, comme dans la salle des actes, qui sont occupées par le doyen, l'ancien et le censeur, les trois autorités de la Faculté; les docteurs s'asseyent sur dix bancs de chêne, cinq de chaque côté, et placés perpendiculairement aux chaires. Sur les cinq premiers (*banc des anciens*) prennent place les Anciens, qui ont reçu leur bonnet doctoral depuis plus de dix ans; les régents frais émoulus occupent les bancs leur faisant face (*banc des jeunes*). Tout ce qui intéresse la gestion des derniers et la police intérieure de la Faculté, les élections de ses dignitaires, se fait dans cette salle.

La *Bibliothèque* est aussi pauvre que la Faculté elle-même. Il y a bien un catalogue, mais la plupart des ouvrages qui y sont portés ont disparu, malgré les chaînes de fer qui attachent les livres aux tables; les étudiants et les régents eux-mêmes empruntent les livres et oublient le plus souvent de les restituer; la Faculté, avare de ses deniers, ne se soucie pas de repeupler les rayons de la bibliothèque et celle-ci sera

bientôt désaffectée (1695); on y installera la Chapelle et la *Salle de Cours* recevra les quelques livres laissés par les étudiants.

Telles sont les Écoles de médecine; nous y avons suivi le philiâtre, venant apprendre de ses maîtres la « bonne et saine doctrine d'Hippocrate ». Ce philiâtre, nous le verrons, dans les pages qui suivent, conquérir un à un tous ses grades, et arriver quelquefois *aux honneurs suprêmes de la Faculté*, le *décanat*.

Pour être inscrit sur les registres de la Faculté, il fallait posséder le diplôme de *Maître-ès-Arts*; l'obtention de ce diplôme nécessitait un stage de deux ans à la Faculté des arts qui représentait à cette époque notre enseignement secondaire actuel. Le diplôme qu'elle conférait peut être comparé à celui de bachelier ès-lettres. Pour l'obtenir, l'étudiant devait, pendant deux ans, suivre des cours où l'on traitait de logique, d'éthique, de physique, de métaphysique, de la doctrine d'Aristote. Une fois maître ès-arts, l'écolier portait dans les cérémonies solennelles la longue robe à grandes manches, l'épitoge et le bonnet carré.

Pour être admis aux écoles de la rue de la Bûcherie, il fallait en outre être catholique, faire connaître ses nom, prénoms, surnoms, âge (vingt-deux ans au minimum), son lieu de naissance, sa nationalité; l'écolier devenait alors le *Philiâtre*, il prenait ensuite sa première inscription trimestrielle et assistait aux lectures des bacheliers et des docteurs régents.

Ces lectures comprennent l'explication des *Apho-*

rismes d'Hippocrate, l'étude des *choses naturelles* (anatomie et physiologie), des *choses non naturelles* (hygiène et régime) et des *choses contre nature* (pathologie et thérapeutique). Ces leçons, en langue latine, avaient lieu dans les salles basses, le matin et le soir, et duraient une heure au moins; elles étaient faites tous les jours, sauf le dimanche, le jeudi, les jours fériés.

L'ouverture des cours de la Faculté était célébrée officiellement le 18 octobre, jour de la Saint-Luc, patron des médecins. M. Corlieu, dans son ouvrage l'*Ancienne Faculté de Paris*, a dépeint magistralement cette cérémonie :

Rendons-nous à la chapelle des Écoles et assistons par la pensée à la messe solennelle célébrée à neuf heures du matin par le curé de Saint-Étienne-du-Mont, que les bacheliers invitaient officiellement le samedi qui précédait la Saint-Luc.

Voici les bedeaux avec leurs masses d'argent qui ouvrent la marche. Après eux s'avance majestueusement le doyen, en grand costume, avec la soutane violette, la robe rouge fourrée d'hermine et le bonnet carré. A ses côtés sont les docteurs-régents chargés de l'enseignement; puis viennent en ordre tous les docteurs-régents, les anciens d'abord, les nouveaux ensuite, au nombre de cent à cent cinquante. Les licentiandes, les bacheliers en médecine et les étudiants ou philiatres, tous en robe, se rendent à leur place et la messe commence.

Cette messe était célébrée avec beaucoup d'apparat; elle était souvent chantée en musique et des donations avaient été faites dans cette intention. Elle était suivie d'un sermon de circonstance, après lequel le doyen s'avançait à l'autel pour offrir un petit présent au prêtre officiant. La messe terminée, le premier bedeau prononçait les paroles d'usage : « A l'Assemblée, Messieurs nos maîtres », et les docteurs-régents se rendaient dans les salles supérieures pour traiter des affaires de la Faculté.

L'année scolaire commençait le 19 octobre et, dès ce jour, l'étudiant devait assister à tous les actes de la Faculté, leçons, soutenances et argumentations des thèses.... Il prenait quatre inscriptions par an, coûtant six livres chacune, et, ce faisant, désignait deux ou trois professeurs dont il était tenu de suivre les cours exactement; à ces cours, il devait prendre des notes et les soumettre de temps en temps au professeur.

Les cours du matin étaient faits par les *bacheliers émérites* appelés « legentes de mane » et avaient lieu à cinq heures du matin en été, à six heures en hiver. Le bachelier montait dans une des petites chaires; les bancs étant réservés aux étudiants et la grande chaire au docteur-régent lorsqu'il daignait honorer la leçon de sa présence. Cette leçon consistait en une répétition de l'enseignement du professeur en titre et une commentation d'Hippocrate, de Galien, des auteurs arabes et des orthodoxes français.

Le véritable enseignement appartenait aux professeurs qui, le matin de huit à onze heures, et le soir de deux à quatre heures, faisaient des cours où tous les philiâtres étaient tenus d'assister. En 1651, il y avait à la Faculté quatre docteurs-régents chargés de cours; le premier enseignait les *choses naturelles et non naturelles*, le second les *choses contre nature*; le troisième était chargé à la fois de l'*enseignement anatomique* et du *cours de chirurgie en latin*, cours ouvert aux seuls étudiants en médecine; le quatrième enfin enseignait la *botanique*

et veillait à l'entretien du jardin des Écoles de médecine. Ces professeurs étaient fort peu payés, deux cents livres environ par an, et souvent même l'Université de Paris était obligée d'avancer à la Faculté les huit cents livres nécessaires au paiement des quatre docteurs.

Le professeur ne restait en fonction que deux ans, et pendant ces deux ans il était obligé de traiter dans ses cours toutes les matières attenantes à sa chaire.

Le professeur de chirurgie latine, chargé du cours d'anatomie, le faisait en hiver ; il parlait du haut de sa chaire, se contentant de donner des indications au barbier chirurgien qui disséquait à grands coups de scalpel un cadavre placé sur une table, juste au-dessous de la chaire professorale. Le chirurgien ne devait pas s'écarter de son rôle modeste et un statut de la Faculté fait à ce sujet une recommandation expresse : « Doctor non sinat dissectorem divagari, sed contineat in officio dissecandi. » Le professeur était cependant aidé par une sorte de répétiteur nommé *archidiacre des écoles* et qui était choisi parmi les écoliers ou les bacheliers émérites.

Ces démonstrations anatomiques ou « *anatomies* » se faisaient dans le théâtre anatomique des Écoles et duraient un laps de temps très court ; deux cadavres par an suffisaient à la Faculté : cependant celle-ci, comme nous le verrons dans la suite, s'arrogeait le droit de posséder, à l'exclusion de toute autre compagnie, le corps des suppliciés.

Outre ces quatre professeurs, il y avait encore des professeurs de sciences accessoires, qui enseignaient la chirurgie en langue française, la matière médicale et la pharmacie proprement dite. Le *professeur de chirurgie en langue française* enseignait la chirurgie aux barbiers-chirurgiens, il ne devait traiter que de la *Res chirurgica*, les blessures, tumeurs, luxations et fractures; il faisait, en outre, des démonstrations anatomiques et des opérations sur le cadavre et devait se garder d'enseigner à ses élèves tout ce qui était du ressort purement médical. Le *professeur de matière médicale* traitait de la *Rem herbariam*; sous sa direction, les philiâtres devaient étudier le droguier des écoles, droguier dont la composition est restée à peu près la même à notre époque. Le *professeur de pharmacie* [1] enseignait la pharmacie galénique et chimique, assisté dans ses fonctions par un maître apothicaire de Paris; il était en outre chargé d'examiner les apprentis apothicaires et d'inspecter deux fois l'an les apothicaireries.

Les étudiants étaient tenus de suivre pendant trois ans les cours de ces divers professeurs; mais le philiâtre studieux devait, en outre, être assidu aux cours du Collège royal et du Jardin du Roi, cours sur lesquels nous reviendrons dans la suite.

Quand le philiâtre avait le « tempus auditionis » et ses douze inscriptions, il était admis à subir les examens du *baccalauréat en médecine*. Ces examens qui avaient lieu tous les deux ans duraient une semaine.

1. Fut créé en 1696.

Ils débutaient par une cérémonie solennelle, où l'un des candidats demandait au corps entier de la Faculté convoqué par le doyen qu'on voulût bien les admettre à l'examen. Puis chaque candidat subissait des épreuves orales sur l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, la pathologie, la botanique. Ces épreuves ne duraient pas, comme aujourd'hui, quelques minutes; le doyen et les quatre examinateurs interrogeaient chacun une demi-heure le candidat qui restait ainsi deux heures et demie sur la sellette. Elles occupaient les journées du lundi, du mardi et du mercredi; le jeudi était consacré au repos; le vendredi, le candidat devait commenter cinq aphorismes d'Hippocrate, quelques syllogismes contradictoires et discuter sur toutes questions qui lui étaient posées, non seulement par ses examinateurs, mais encore par tous les docteurs présents à l'examen.

Le samedi, après messe solennelle, les examinateurs faisaient leur rapport à la Compagnie assemblée qui votait l'admission ou le refus du candidat, selon que celui-ci était *sufficiens* ou *incapax*. Le candidat qui avait obtenu les deux tiers des suffrages était admis à prononcer un serment dans lequel il jurait d'observer les statuts de la Faculté, d'en respecter les maîtres, d'aider ceux-ci dans leurs luttes contre les ennemis de l'École, d'assister aux messes solennelles, aux cours et actes de l'école pendant deux ans. Mais le philiâtre n'était point encore bachelier; pour le devenir, il devait subir de nouvelles épreuves dont la première avait lieu au mois de mai suivant. Cette épreuve consistait en un examen sur la

botanique, examen qui comportait une reconnaissance de drogues, ainsi qu'on le fait encore aujourd'hui pour l'examen de thérapeutique : le candidat devait répondre en outre à toute question posée sur les propriétés et les vertus thérapeutiques des agents médicamenteux. Cet examen fini, le candidat admis se préparait alors à la soutenance de deux thèses, l'une sur la pathologie ou la physiologie, l'autre sur l'hygiène.

La première de ces thèses s'appelait *thèse quodlibétaire*, c'est-à-dire thèse sur un sujet au gré du candidat, placé sous l'invocation classique : *Virgini deiparæ et sancto Lucæ*. La thèse, simple feuille d'impression, comprenait cinq articles, exposition (*la majeure*), développement, établissement, discussion (*la mineure*), du sujet de la thèse, et conclusions. Le candidat pouvait choisir parmi les docteurs régents son *président* qui, assisté de neuf docteurs régents, argumentait le candidat de six heures du matin jusqu'à midi « ab aurora ad meridiem ».

Tous les bacheliers et docteurs présents, revêtus des insignes de leurs grades, pouvaient poser au malheureux candidat les questions les plus diverses, et les questionneurs étaient nombreux, car le récipiendaire devait faire servir à ses frais, dans une pièce attenant à la salle des actes, du vin, de la bière, des gâteaux et des épices. L'examen terminé, le président consultait l'Assemblée et le candidat était admis s'il réunissait les deux tiers des suffrages exprimés.

Quelque temps après, il devait soutenir sa thèse sur

l'hygiène, *thèse cardinale*, ainsi nommée en souvenir du cardinal d'Estouteville, réformateur de la Faculté. Aux thèses cardinales, on discutait de cinq heures à midi; pendant ces sept heures, le futur bachelier devait répondre sans désemparer à toute question qui lui était posée. Il traitait, en outre, une question d'hygiène qui lui était fixée par son président de thèse, président nommé par le doyen; ces questions traitaient souvent de sujets scabreux; il est vrai que la Faculté n'avait jamais engendré la mélancolie, et les membres de cette docte compagnie aimaient surtout à discuter, le verre en main, les questions relatives à l'hygiène génitale :

An Venus sit salubris? — An pleno ventriculo commodior Venus? — An formosæ fecondiores? — An ex salacitate calvities? — Est ne femina viro salacior? — An hystericis virginibus Venus? — An aurora Venus amica? — An ut virginitatis, sic virilitatis certa indicia? — An quo tempore fluunt catamenia, noxia Venus?...

Les suffrages étaient exprimés comme aux thèses quodlibétaires; il ne restait plus au candidat heureux qu'à subir les épreuves pratiques d'anatomie, épreuves qui duraient sept jours.

Après ces quatre épreuves aussi fatigantes que pénibles, et dont chacune était éliminatoire, le philiâtre était proclamé solennellement *bachelier*, et recevait des mains du doyen un diplôme de parchemin, scellé du sceau de la Faculté.

Notre bachelier émérite devenait alors maître le matin, tout en restant élève l'après-midi; il enseignait, comme nous l'avons vu antérieurement, la médecine

aux philiâtres, et, le soir, assistait aux cours des docteurs régents. Il choisissait, en outre, un docteur dont il était l'élève *alumnus* qu'il suivait partout, visitant avec lui sa clientèle de ville et se formant ainsi à la pratique de son art. Si le médecin avait un service hospitalier, le bachelier devenait rapidement un bon praticien. Mais malheureusement il n'en était pas toujours ainsi; les hôpitaux parisiens étaient fermés aux bacheliers qui n'étaient pas présentés par le médecin traitant[1]. Ceux-ci avaient pour toute ressource d'assister aux consultations charitables qui avaient lieu tous les samedis dans les écoles inférieures.

Deux ans s'écoulaient dans cet exercice; le bachelier pouvait alors aspirer à la *licence en médecine*, examen qui devait lui assurer la libre pratique de son art.

Les bacheliers candidats à la licence se présentaient devant la Compagnie réunie par le doyen, et l'un

1. Vers la même époque, le célèbre Sylvius de la Boe, qui enseignait la médecine à Louvain, comprit les avantages énormes que pouvait retirer l'étudiant de la fréquentation des hôpitaux. Il en ouvrit les portes aux étudiants et « il employa toutes les forces de son industrie et de son esprit pour hâter les progrès de ses auditeurs et en faire de bons médecins ». Pour cela, à l'hôpital, dit-il, « J'ai mis devant leurs yeux les symptômes des maladies, je leur ai fait entendre les plaintes des malades, puis je leur demandais leur avis et les raisons de leur avis sur chaque affection observée, sur ses causes et son traitement rationnel, et chaque fois qu'il y avait désaccord entre eux, je conciliais le différend en leur suggérant diverses raisons aussi solides qu'il était possible; puis j'interposais mon jugement sur chaque point. Avec moi ils constataient les heureux résultats du traitement, quand Dieu accordait à nos soins le retour de la santé, ou bien ils assistaient à l'examen du cadavre quand le malade payait l'inexorable tribut à la mort. »

(*Sylvii Epistola Apologica, 1664*).

Ses idées furent bientôt adoptées partout sauf cependant en France, et l'on peut dire que jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, le philiâtre et le bachelier soucieux de fréquenter les hôpitaux étaient l'exception.

d'eux réclamait leur admission à l'*examen particulier*.

Chaque bachelier devait justifier de ses antécédents et présenter un certificat signé de trois docteurs établissant « qu'il a été trouvé de bonnes mœurs et d'une conduite rangée » ; puis il se rendait au domicile de tous les docteurs régents ; chaque visite comportait un examen sur la pratique, *de praxi*, examen tout intime dans lequel le docteur se rendait compte de la science et des qualités pratiques du candidat.

La Faculté, sur l'ordre du doyen, se rassemblait ensuite et se prononçait sur l'admission ou le rejet du bachelier ; le bachelier sufficiens était alors déclaré *licentiande*, c'est-à-dire apte à recevoir le titre de licencié.

Tous les licentiandes, précédés du doyen et les docteurs régents en grand costume se rendaient processionnellement à l'Archevêché où ils étaient présentés au Chancelier de l'Université. Celui-ci, représentant du pape, chef suprême de l'enseignement dans tout l'univers, fixait à chaque candidat le jour où il devait recevoir la licence.

En attendant, les licentiandes se rendaient encore chez les grands fonctionnaires municipaux et royaux pour les prier de se trouver, au jour dit, aux écoles de médecine où avait lieu alors une cérémonie connue sous le nom de *paranymphe*.

Le *paranymphe* était le doyen ; il remplissait le rôle du παρανύμφιος qui, dans la cérémonie de l'hymen grec, conduisait l'épouse au domicile conjugal. Le nouveau licencié, allant contracter une union intime et éternelle

avec la Faculté, avait besoin d'un παρανύμφιος, chargé de l'introduire dans la grande famille médicale. C'était au doyen que ce rôle était dévolu. En présence des notabilités invitées, il présentait à la très salutaire Faculté les jeunes gens confiés à sa garde, faisant d'eux un pompeux éloge en un latin cicéronien.

Quelques jours après, le corps des docteurs régents se réunissait à cinq heures du matin en une salle de l'Archevêché, et chaque docteur dressait une liste, classant les candidats par ordre de mérite ; de la comparaison de ces listes, résultait l'ordre définitif des admissions ; obtenir le *premier lieu* à la licence était le gage d'un brillant avenir ; malheureusement, cette place était souvent donnée à des candidats plus protégés que savants, car la Faculté de Paris était alors en proie à un favoritisme éhonté. A dix heures, la Compagnie tenait séance solennelle présidée par le Chancelier, qui bénissait chaque candidat lui donnant *licentiam legendi, interpretendi et faciendi medicinam hic ubique terrarum*. Il posait ensuite, au premier lieu, une de ces questions notées soigneusement par Hazan dans son Éloge de la Faculté de médecine de Paris :

An quartanæ curandæ conveniat ebrietas ? (1658).

An qui mel et butyrum comedit, sciat reprobare malum et eligere bonum? (1670).

Ex qua parte manaverit aqua, quæ profluxit e mortui Christi latere perforato lanceæ acuto mucrone? (1692).

Le premier lieu ne manquait pas de dépenser des trésors d'esprit, de littérature et d'érudition, et toute

l'assistance se transportait ensuite à la cathédrale où le chancelier remerciait la Vierge au nom des licenciés, rappelant à ces derniers qu'ils devaient, leur vie durant, être les serviteurs fidèles de l'Église.

Quelques jours après, le nouveau licencié versait un droit de cent livres environ et recevait du doyen un diplôme nommé *lettres de licence*, et qui lui donnait le droit d'exercer à Paris et par toute la terre.

Malgré ce droit, le licencié ne faisait pas encore partie de la docte Compagnie : il lui fallait conquérir le *birretum* [1]. Il devait pour cela adresser au doyen, quand bon lui semblait, une supplique *pro Vesperiis et Doctoratu*. Après une enquête minutieuse sur sa vie et ses mœurs, il était admis à la Vespérie.

La *Vespérie* comportait une argumentation sur un sujet donné, argumentation où le candidat devait discuter deux propositions contraires. Tous les docteurs étaient réunis, et le doyen ouvrait la séance par un discours où il faisait l'éloge de la Compagnie, de la profession médicale et du candidat. Il posait ensuite à ce dernier les questions fixées et clôturait la séance en indiquant le jour où devait avoir lieu l'*acte du doctorat*.

Le jour fixé, le futur docteur, précédé de deux bacheliers et des appariteurs de l'école, après avoir rendu visite à chaque docteur régent de la Faculté, se rendait à la grande salle des Écoles de Médecine, où se trouvait réunie toute la Compagnie. Il montait en chaire avec son président, un des appariteurs s'appro-

1. C'était le bonnet que portait le docteur régent.

chait de lui, et lui rappelait la formule du serment : *Domine doctorande, antequam incipias, habes tria juramenta*, et il lui proposait les trois articles du serment traditionnel.

1° Vous observerez les droits, statuts, lois et coutumes respectables de la Faculté ;

2° Vous assisterez, le lendemain de la Saint-Luc, à la messe pour les docteurs décédés ;

3° Vous lutterez de toutes vos forces contre tous ceux qui pratiquent illicitement la médecine, et vous n'en épargnerez aucun, à quelque ordre ou à quelque condition qu'il appartienne.

Vis ista jurare? ajoutait-il. A cette injonction le candidat répondait *Juro*, le « Juro » de Molière mourant dans la cérémonie du *Malade Imaginaire* du 17 février 1673.

Le président prenait alors le *birretum* ou bonnet carré, insigne de la profession doctorale ; avec le bonnet il faisait le signe de la croix, le plaçait de deux doigts de la main droite sur la tête du candidat, l'enfonçant par un léger coup de la paume de la main. Il lui tapait légèrement la joue en signe d'affranchissement, semblant ainsi le confirmer dans sa nouvelle dignité. Après quoi, il lui passait au doigt un anneau d'or et lui donnait l'accolade. Le licencié était dès lors docteur.

Il pouvait alors faire immédiatement *acte de régence*, posant une question, soit à un des docteurs, soit à un des bacheliers présents, puis il clôturait la séance par un discours dans lequel il accablait de remerciements, Dieu, la Faculté, ses parents et ses amis.

A la Saint-Martin suivant, il lui était réservé de présider une thèse quodlibétaire. Sa première présidence constituait l'*acte pastillaire*, ainsi nommé, parce qu'il faisait hommage, le même jour, au doyen, de pastilles en sucre, où était gravée l'image soit d'Hippocrate soit du doyen. Alors seulement, après avoir fait les honneurs de son nouveau grade, il était inscrit sur les registres de la Faculté, et entrait pour dix ans dans l'*Ordre des Jeunes*.

Pendant ces dix ans, il siégeait au *Banc des Jeunes* ou *petit banc*, et pouvait cependant aspirer aux fonctions des Écoles, comme Examinateur ou Professeur : comme les anciens, il avait droit de participer à toutes les élections.

Le *Banc des Anciens* comprenait tous les docteurs régents exerçant depuis dix ans : ils devaient aux jeunes la bienveillance et la protection, en échange du respect que ceux-ci leur devaient témoigner. Les anciens étaient de notables autorités : si l'un d'eux entrait dans une salle basse, jeunes docteurs, licenciés, bacheliers et philiâtres se levaient immédiatement pour lui faire honneur.

Parmi eux, le plus anciennement reçu portait le titre d'*Ancien* de la Faculté. Lorsqu'il entrait à l'École, toutes les personnes présentes devaient aller à sa rencontre ; ses honoraires étaient le double de ceux des autres docteurs régents ; il aidait enfin le doyen à administrer les Écoles, le remplaçant lorsqu'il s'absentait, et jouant ainsi le rôle dévolu actuellement à l'assesseur du doyen.

Le *doyen* était le chef de la Faculté, gardien sévère de la discipline et des statuts *Caput facultatis, vindex disciplinæ et custos legum.* Son élection, qui avait lieu tous les deux ans, se faisait avec une grande solennité. Le premier samedi après la fête de la Toussaint, après la messe célébrée selon la coutume à la chapelle des écoles, toute la Compagnie se réunissait dans la Salle des Actes. Le doyen sortant déposait les insignes officiels de sa charge, les *clefs du sceau de la Faculté*, clefs qu'il portait depuis deux ans suspendues à son cou. Il exposait ensuite par le menu sa gestion et les ressources présentes de la Faculté. Alors, il jetait dans deux urnes séparées tous les noms des docteurs régents, dans la première le nom des anciens, dans la seconde le nom des jeunes; il tirait ensuite trois noms d'anciens et deux noms de jeunes : les cinq docteurs désignés par le sort devaient alors prêter serment, devant toute la compagnie, de choisir le plus digne. Ils se rendaient dans la chapelle des écoles et choisissaient trois docteurs régents, deux anciens et un jeune, qui leur semblaient dignes du décanat. Les trois noms étaient mis dans une urne, et le doyen sortant, tirant un des billets, proclamait solennellement le nouveau doyen.

On procédait immédiatement à la nomination des professeurs, en employant le même mode d'élection à deux degrés. Mais sur les trois noms jetés dans l'urne, contrairement à ce qui se faisait dans l'élection du doyen, il y avait deux jeunes pour un ancien. Enfin, on terminait la

séance solennelle par la nomination de quatre docteurs, chargés de l'examen des candidats au baccalauréat.

Le doyen entrait immédiatement en fonction, et prêtait, entre les mains de son prédécesseur, serment d'exercer convenablement ses fonctions, d'agir sans partialité, d'observer les statuts et de rendre compte de sa gestion au bout de deux ans. Il n'était pas professeur, il n'était qu'administrateur; il ordonnait les dépenses, les réglant et les restreignant selon la mesure du possible, recevait les revenus, signait et approuvait toutes les thèses, désignait chaque fois le docteur à qui revenait la présidence. Il était tenu, à époques fixes, de faire assembler la Faculté, mais il pouvait provoquer ces réunions lorsqu'il le jugeait à propos. Il avait la haute main sur les examens des chirurgiens et des apothicaires, sur la visite des apothicaireries. C'était lui qui signait l'autorisation, sans laquelle on ne pouvait se faire délivrer les cadavres pour les anatomies.

Chaque fois que l'honneur ou les intérêts de la Faculté étaient en jeu, que les chirurgiens ou les apothicaires troublaient le repos de la Compagnie, le doyen devait intenter des procès au nom de la corporation; il était même forcé, lorsque l'affaire était évoquée en cour du Parlement, de prendre la parole au nom de la très salutaire Faculté.

Mais le principal rôle du doyen était d'inscrire au jour le jour sur de grands registres appelés *Commentaires de la Faculté*, grands in-folios reliés en parchemin, tous les faits intéressant la corporation. Le compte rendu de chaque décanat commence ainsi :

In nomine omnipotentis Dei Patris et Filii et Spiritus Sancti incipit commentarius rerum in decanatu*** gestarum.

Le premier chapitre de ces *Commentaires* était consacré invariablement au récit de l'élection du nouveau doyen. Le second comportait *nomina et cognomina honorandorum magistrorum regentium saluberrimæ facultatis medicæ parisiensis*; le troisième chapitre contenait l'énumération des *disputationes quodlibetariæ* relatant, outre le sujet de la thèse, les noms du président et du candidat; puis suivaient les *questiones cardinalatitiæ, antiquodlibetariæ questiones, quæ vulgo pastillariæ nuncupantur, questiones in actibus vesperiarium et doctoratuum agitatæ*. Le quatrième chapitre était consacré aux *orationes publicæ* faites par les docteurs régents pendant le cours de l'année scolaire; il comprenait *l'obitus doctorum* où les notices sur les docteurs défunts prenaient parfois les allures d'une véritable oraison funèbre. Mais le chapitre le plus important et le plus détaillé de chaque compte rendu était celui où il était traité de *acta comitia et decreta Facultatis*. C'est dans ce chapitre qu'on trouve tout ce qui advint à la Faculté avec le récit détaillé de ses querelles avec ses ennemis, chirurgiens, empiriques, charlatans, etc... et de ses relations avec l'État et l'Église. Enfin un dernier chapitre relatait les *res gestæ in Academia parisiense, res gestæ apud chirurgos parisienses, obstetrices matronæ examine in ædibus Sancosmialis tentatæ et admissæ, res gestæ apud pharmacopeos parisienses*.

A la fin de l'année, le doyen devait aussi faire le

codex rationarius accepti et expensi ordinarii et extraordinarii où il inscrivait les dépenses et les revenus de la Faculté. Il était aidé pour cela par le *Censeur*, qui était de droit l'ancien doyen et qui, avec l'ancien, l'aidait à administrer les deniers de la Compagnie.

Tous les trois, en outre, devaient assister le recteur de l'Université dans toutes les cérémonies, notamment le 1er février, lors de la présentation des cierges au Roi, à la Reine, au Dauphin et aux premiers magistrats.

Le doyen, malgré ses multiples occupations, n'avait pas d'appointements spéciaux, il recevait seulement comme l'ancien, deux jetons de présence à chaque vacation, alors que le simple docteur régent ne recevait qu'un de ces jetons. Ces jetons portaient, d'un côté, les armes de la Faculté, puis, de l'autre, les armes ou l'effigie du doyen. Ce fut Guy Patin, qui, en 1652, imagina de faire remplacer ces armes par son portrait et dans ses lettres, il en éprouve le regret, car dit-il : « Le sculpteur tout habile qu'il est, n'y a pas fort bien rencontré pour la ressemblance, principalement à l'œil. » Le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale possède cent soixante de ces jetons de présence et la Faculté de médecine en possède aussi une collection.

Le décanat était donc un honneur fort onéreux, surtout que le doyen était responsable des deniers de la Faculté, et nous voyons Armand de Mauvillain, l'ami de Molière, poursuivre devant les tribunaux un des doyens ses prédécesseurs, non pour malversation, mais pour inexactitude de comptes. L'ancien doyen fut condamné à combler le déficit.

En prévision de ces déficits possibles, chaque doyen dut ensuite fournir une caution, lorsqu'il entrait en charge.

Le décanat était donc en quelque sorte fermé au docteur régent de situation modeste, car, outre les émoluments nuls, le doyen était tenu d'offrir plusieurs fois par an, aux anciens de la Faculté et à ses amis, des festins qui coûtaient fort cher à l'amphytrion, car les docteurs avaient fort bon appétit et buvaient sec. Guy Patin nous l'apprend dans une de ses lettres :

> Trente-six de mes collègues firent grande chère : je ne vis jamais tant rire et tant boire pour des gens sérieux et mesme de nos Anciens; c'estoit du meilleur vin vieux de Bourgogne que j'avois destiné pour ce festin [1]....

Cependant, certains doyens ne voulaient pas se soumettre à cette règle, et l'on vit, en 1688, le nouveau doyen, Pierre Léger, donner à la Faculté cent pistoles au lieu d'offrir un banquet à ses collègues.

Le décanat n'était donc pas une sinécure; le doyen avait souvent peine à maintenir la discipline dans l'école et les professeurs s'insurgeaient quelquefois contre son autorité; ils s'obstinaient, malgré les statuts, à faire leurs cours en habits de ville et le doyen devait souvent les obliger à revêtir la robe longue à grandes manches, la chausse d'écarlate à l'épaule et à coiffer le bonnet carré. De plus, le professeur, parfois peu soucieux de faire chaque jour son cours, se faisait rem-

1. Guy Patin. Lettre L du 2 déc. 1650.

placer par un bachelier émérite : le doyen était alors tenu de signaler sa conduite au Recteur de l'Université et de requérir contre lui les peines disciplinaires, depuis la simple amende jusqu'à l'exclusion.

Avec des soucis si nombreux joints aux soins d'une clientèle le plus souvent considérable, le décanat était donc une lourde charge. Mais il était aussi un grand honneur et pendant toute la période qui nous occupe, on ne vit jamais un docteur refuser le décanat.

Dans la liste des doyens de la Faculté de 1644 à 1715 nous retrouvons tous les noms des docteurs qui furent en vedette pour leur esprit combatif ou leur savoir :

Michel de la Vigne (1644) [1]. Jacques Perreau (1646). Guy Patin (1650). François Blondel (1658). Antoine Morand (1662) [2]. Armand de Mauvillain (1666). Denys Puylon (1670). Nicolas Liénard (1680). Bertin Dieuxivoye (1682).

Nous en avons fini avec le « Corpus Facultatis » : tout en haut de l'échelle, le *doyen*; immédiatement au-dessous de lui et jouissant de prérogatives semblables, le *censeur* et l'*ancien*. Puis venaient les *professeurs*, professeurs des chaires fondamentales et professeurs des sciences accessoires : enfin, tous les *docteurs régents*, anciens et jeunes. N'oublions pas cependant les *bacheliers émérites* qui, quoique non docteurs, faisaient partie du corps enseignant.

Tous portaient, dans l'exercice de leurs fonctions, le

1. Date de l'élection.
2. L'ergot de Morand.

costume et les attributs de leur grade, et ce n'était que revêtus de leurs insignes qu'ils pouvaient exiger des étudiants les marques de respect auxquelles ceux-ci étaient tenus.

Ces derniers comprenaient, comme nous l'avons vu antérieurement, les *licentiandes*, les *bacheliers* non chargés de cours, l'*archidiacre des écoles* et les *philiâtres*. Ils n'avaient droit qu'au port des insignes de maîtres ès arts, qu'ils ne portaient, du reste, que dans les cérémonies officielles.

Étudiants comme professeurs étaient des gens fort turbulents et, à chaque instant, il y avait des disputes ou des querelles qui quelquefois devenaient même de véritables émeutes. L'étudiant, oubliant le respect dû à son professeur, se livrait parfois à des voies de fait regrettables, et lorsque le Recteur de l'Université avait prononcé son exclusion, ses camarades prenaient souvent fait et cause pour lui : il s'ensuivait, comme du reste encore aujourd'hui, de véritables insurrections contre le professeur mis en cause ; les mutins troublaient son cours en dépit des appariteurs, impuissants à rétablir l'ordre. Il fallait alors que le doyen intervînt pour calmer l'effervescence des esprits ; il y arrivait rarement et requérait la police pour expulser des écoles les perturbateurs.

L'autorité sacrée du doyen fut même une fois méconnue ; un docteur, qui pourtant fut élevé ensuite aux honneurs du décanat, osa porter la main sur le chef suprême de la Faculté : j'ai nommé Armand de Mauvillain.

Le jeudi 12 décembre 1658, lors de la soutenance d'une thèse quodlibétaire, éclata une dispute entre de Mauvillain et le doyen François Blondel, que nous retrouverons dans la suite. Après les paroles injurieuses échangées de part et d'autre, ils en vinrent aux mains et Mauvillain eut l'adresse d'envoyer d'un coup de poing le bonnet du doyen rouler par terre. La lutte devint générale, tous les assistants prenant fait et cause pour l'un des deux adversaires ; on dut recourir à la force armée pour rétablir l'ordre. Mauvillain fut chassé de l'Université par un décret rectoral ; il en appela au Parlement et obtint sa réinscription sur les registres de la Faculté, Mais il dut, sur l'ordre même de ses juges, se rendre dans les « Écoles supérieures » où toute la Compagnie se trouvait réunie, faire des excuses publiques à Blondel, et implorer son pardon. La Faculté, obéissant aux ordres du Parlement, pardonna.

Un an plus tard, de Mauvillain, quoique faisant partie du *petit banc* ou banc des jeunes, fut élevé aux honneurs du décanat, malgré l'opposition acharnée de Blondel qui ne se souvenait que trop de ses arguments frappants, et il n'oublia pas de consigner dans les *Commentaires* la fureur de son ennemi, au moment de la proclamation du résultat du vote.

.....La stupeur saisit maître François Blondel, le perturbateur de l'allégresse publique, l'homme le plus processif de tous les mortels, le haineux perpétuel de tous les gens probes et intègres, l'opposant à toutes les décisions de l'École, l'entêté, l'indomptable qui ne sut jamais rendre justice à aucun

des médecins éminents par leur science et qui ont bien mérité du Roy et de la Race royale. Comme frappé d'un grand coup, sa voix s'arrêta dans sa gorge et, chose étonnante, il resta muet, fixant des yeux égarés sur l'homme qui venait d'être appelé à une aussi grande dignité.

Une fois doyen, ayant en mains les rênes de la Faculté, de Mauvillain changea, et le docteur régent indiscipliné, querelleur et indomptable, eut tôt fait de devenir un doyen sévère, observateur rigide des *Statuts* de la Faculté.

Car la Faculté possédait des *Statuts* que le doyen devait faire respecter tout en les respectant lui-même. Ces Statuts remontaient à 1270, mais ils avaient été revus à plusieurs reprises, notamment en 1634, 1672 et 1696.

« Ces Statuts, dit Maurice Raynaud, malgré leurs singularités dans le fond et dans la forme, contiennent plusieurs articles vraiment admirables : prescriptions toutes morales qui n'ont de sanction que dans la conscience de ceux à qui elles s'adressent, et sont faites pour honorer une profession. »

Les docteurs de la Faculté cultiveront entre eux l'amitié ;

Nul n'ira voir un malade sans y être expressément invité ;

En toute occasion, les plus jeunes docteurs doivent se lever devant leurs anciens en signe de respect. Les anciens doivent aux jeunes la bienveillance et la protection ;

Les secrets des malades sont inviolables. Nul ne peut révéler ce qu'il a vu, entendu ou simplement soupçonné chez eux ;

En toutes les assemblées doit présider la gravité, la décence,

la douceur. Chacun doit parler à son rang, nul ne doit interrompre. Le tumulte, les récriminations, les injures sont bannies à tout jamais de la Faculté.

Si ces prescriptions toutes morales étaient quelquefois peu observées, d'autres articles des Statuts obligeaient le docteur et l'étudiant à remplir strictement certains devoirs et cela sous peine d'amende. Ainsi, toute personne manquant à une messe solennelle, au service funèbre d'un docteur régent, à une cérémonie officielle de la Faculté, était frappée d'une amende d'un écu d'argent à un écu d'or. Bien plus, le doyen pouvait requérir, dans certains cas, l'exclusion du contrevenant; il avait même le devoir de le faire chaque fois qu'un docteur, désigné par lui pour présider une thèse quodlibétaire ou autre, se dérobait à cette injonction.

Les Statuts de la Faculté qui réglaient minutieusement non seulement la discipline intérieure des Écoles, mais même l'exercice de la profession médicale, constituèrent la force de la docte Compagnie. Malgré l'*invidia medicorum* qui existait à cette époque au même degré qu'à présent, les médecins étaient tenus de se conformer aux articles des statuts qui leur ordonnaient d'être entre eux confraternels. S'ils n'obéissaient pas à ces Statuts, ils s'exposaient à des châtiments rigoureux, car, leur vie durant, ils restaient soumis à l'autorité du doyen dans tous les actes de leur profession. Celui-ci avait le droit de surveiller leurs mœurs, leurs relations avec les malades, et de leur défendre toute accointance avec les charlatans ou les empiriques. Tout acte mal-

honnête d'un docteur était sévèrement réprimé. Il est triste de constater qu'à notre époque les choses ont changé, et que le doyen maître de la Faculté n'a aucun droit de contrôle sur l'étudiant devenu docteur et qui déshonore la profession médicale.

Dans toute l'histoire de la Faculté sous Louis XIV, nous voyons bien peu de médecins indignes de ce nom. Dans le chapitre des Empiriques, nous narrerons l'histoire de quelques-uns d'entre eux. La grande majorité des médecins, malgré leurs ridicules et leur étroitesse d'esprit, avait la plus haute idée de la fonction presque sacerdotale qui leur était dévolue. Il faut avouer cependant que, s'ils méprisaient toute compromission, c'est qu'ils étaient pour la plupart riches par eux-mêmes, car la profession médicale était fermée à tous étudiants pauvres.

Les frais de scolarité étaient en effet fort élevés, surtout les droits d'examens. L'étudiant, jusqu'à sa licence, n'avait que douze inscriptions du coût de six livres chacune ; mais pour le baccalauréat en médecine, il versait une somme de 572 livres ; il avait encore à payer aux appariteurs, conjointement avec les autres candidats, une somme de 230 livres 12 sols pour des dépenses accessoires, « le passage du Petit Pont [1] le jour de la licence, les chaises, le concierge de l'Officialité, le suisse de l'archevêque, le dîner des appariteurs, les bougies, les chandelles, le bois, le curé de Saint-

1. C'était le Pont de l'Hôtel-Dieu ou Pont au Double ; ce dernier nom venait de ce que l'on était obligé pour y passer de payer un double.

Étienne-du-Mont, les prêtres, le serpent, l'entretien de la chapelle, etc... » On voit que les appariteurs s'entendaient, tout comme de vulgaires apothicaires, à « ferrer la mule », selon la vieille expression française.

Tous les autres examens coûtaient aussi fort chers, et, outre les frais accessoires, le candidat devait verser dans la caisse de la Faculté des droits fort importants (100 livres pour la licence par exemple). M. Corlieu évalue à plus de 5.000 livres la somme nécessaire pour faire un docteur, somme énorme en un temps où l'argent avait une valeur double de ce qu'il représente aujourd'hui. Si nous ajoutons à cette somme l'argent nécessaire à l'étudiant pour assurer sa vie matérielle pendant les six ou sept ans que duraient ses études, nous verrons que les seuls fils de la bourgeoisie et de la noblesse de robe pouvaient aspirer aux honneurs du doctorat.

Toutefois, la Faculté, bonne mère, faisait quelquefois crédit aux étudiants sans fortune, lorsque ceux-ci montraient des dispositions extraordinaires. Mais elle exigeait d'eux un engagement notarié, « à payer lesdites rétributions aussitôt qu'ils seront mieux dans leurs affaires » [1].

A la Faculté appartenait aussi un rôle des plus importants. Elle composait une sorte de comité consultatif d'hygiène auquel le Parlement ou le Prévôt de Paris avaient souvent recours.

1. Statuts de la Faculté (article 29).

Toutes les grandes mesures de police médicale, dit Maurice Raynaud, passaient entre ses mains : surveillance et inspection du commerce et de la pharmacie ; consultations sur les grandes épidémies sévissant à Paris ou dans le reste du royaume ; sur les mesures générales d'assainissement ; sur la répartition des eaux dans la ville ; sur le choix de l'emplacement des cimetières ; sur le service des quarantaines ; sur l'exercice de certaines industries, surtout de celles qui ont trait à l'alimentation publique ; sur les falsifications des denrées et les moyens de les reconnaître et de les prévenir. Enfin, elle constituait la seule autorité compétente en matière de médecine légale.

Même sans être consultée, la Faculté veillait à l'hygiène publique, et le premier jour de chaque mois avait lieu une réunion appelée *Prima mensis*. Douze docteurs régents, sous la présidence du doyen, délibéraient sur les maladies régnantes et sur les mesures prophylactiques et hygiéniques qui pouvaient être nécessaires. Les délibérations de ce conseil d'hygiène étaient résumées avec soin et inscrites dans les *Commentaires de la Faculté*.

Nous avons dit antérieurement que l'étudiant pouvait trouver d'autres éléments d'instruction en suivant les cours qui se faisaient au Collège royal de France et au Jardin du Roy.

Le Collège royal de France avait été fondé par François Ier en 1530 ; il n'y avait tout d'abord que trois chaires, l'une pour la langue grecque, l'autre pour l'hébreu et la troisième pour l'éloquence latine (*Collège des trois langues*). En 1545, le Roi créa quatre nouvelles

chaires, dont une de médecine, une de chirurgie, une d'anatomie et une de botanique. Au XVIe siècle, Martin Akakia, Guido Guidi, en latin Vidus Vidius, le parrain du canal vidien, Jacques Dubois, dit Sylvius, le parrain de l'aqueduc, et Louis Duret, qui restaura la médecine grecque et mérita le surnom d'Hippocrate français, y enseignèrent avec éclat les sciences médicales, et virent accourir à leurs cours, non seulement les philiâtres, mais même leurs maîtres. Au XVIIe siècle, le Collège Royal comprit parmi les professeurs les deux Chartier, Jacques Bouvard, le médecin de Louis XIII; Jacques Cousinot, son gendre; Jean Riolan [1], l'adversaire d'Harvey, et qui était lui-même le beau-frère de Bouvard; Simon Piètre, Moreau et surtout Guy Patin.

Les cours du Collège de France, tout indépendants qu'ils étaient, alors comme aujourd'hui, de la Faculté, étaient faits par des membres de cette compagnie. Aussi les docteurs régents voyaient avec plaisir les philiâtres profiter de ressources intellectuelles offertes à la jeunesse studieuse par ce Collège Royal, où ne s'enseignaient que les doctrines orthodoxes, qui leur étaient si chères.

Il en était de même pour le Jardin du Roy, qui est devenu depuis le Museum d'histoire naturelle. Ce jardin avait été fondé, en 1626, par Richelieu, sur un terrain du faubourg Saint-Victor, offert par Guy de

1. Ce fut un anatomiste du plus grand mérite et qui ne cessa, sa vie durant, de réclamer contre la rareté des anatomies et le mépris professé pour l'anatomie à son époque. Ce fut lui qui décrivit les trois fleurs blanches et les trois fleurs rouges du bouquet de Riolan.

Labrosse, premier médecin de Louis XIII. Ce jardin avait pour but de remédier à l'insuffisance du jardin de la rue de la Bûcherie, qui, entretenu aux frais des bacheliers, était devenu trop petit. Outre le jardin, on y créa une chaire de botanique, et bientôt plusieurs autres chaires, mais toutes de sciences accessoires, pharmacie galénique, matière médicale, anatomie...

En 1672, Louis XIV y ajouta une chaire pour la *propagation des idées nouvelles*, chaire qui fut confiée au grand chirurgien Dionis. Pendant la période qui nous occupe, le Jardin du Roy devint le siège d'un enseignement très important, surtout sous la surintendance de Guy Crescent Fagon, premier médecin du Roy, et petit-neveu de Guy de Labrosse, qui donna aux étudiants le goût de la botanique et eut l'honneur de compter parmi ses élèves Tournefort et Chomel.

Nous avons antérieurement touché quelques mots de l'esprit de corps qui caractérisait la très salutaire Faculté de Paris, esprit de corps qui l'amenait à poursuivre avec une implacable rigueur tous les attentats commis contre les privilèges ou la dignité de ses membres. Or ces attentats se renouvelaient tous les jours et ils étaient le point de départ de querelles interminables. Chirurgiens, barbiers, apothicaires et empiriques s'attaquaient à la Faculté qui ripostait de son mieux, traînant ses ennemis devant toutes les juridictions. Nous reviendrons dans la suite sur ces querelles et nous ne nous occuperons ici que des longues dis-

putes entre la Faculté de Paris et celle de Montpellier.

L'école de Montpellier revendiquait pour ses docteurs le droit d'exercer *hic et ubique terrarum*. Aussi, dès le commencement du XVIIe siècle, les gradués de Montpellier voulurent envahir Paris, à la grande colère des docteurs régents, qui voyaient dans les nouveaux venus, non seulement des adeptes d'idées malsaines, mais encore des concurrents déloyaux. En effet, les docteurs de Paris s'entendaient ensemble pour soutenir leurs prérogatives morales et pécuniaires, et ils devaient voir d'un fort mauvais œil des médecins étrangers arrivant pauvres à Paris et faisant de la clientèle à prix réduit.

Au début du règne de Louis XIV, les médecins de Montpellier établis à Paris s'étaient serrés autour d'un homme de talent, Théophraste Renaudot, qui fut l'inventeur du journalisme et introduisit en France l'institution italienne des Monts-de-Piété. Théophraste Renaudot pouvait exercer à Paris en dépit de la Faculté, car Richelieu lui avait donné le titre de médecin du Roy par quartier.

Mais la Faculté ne ménageait pas ses injures à cet homme « faisant un trafic et négociation à vendre des gazettes, à enregistrer des valets, des terres, des maisons, des garde-malades, à exercer une friperie, prêter argent sur gage », etc... et ne pouvant pas, comme dit Guy Patin, « lui faire un procès criminel au bout duquel il y eût un tombereau, un bourreau, ou tout au moins une amende honorable », elle refusait de recevoir en son

sein les deux fils du *Nébulo*, en se fondant sur la profession du père dont la honte rejaillissait sur eux.

La Faculté avait encore un autre sujet de haine contre Renaudot. Pour lui faire pièce, Renaudot avait établi, rue de la Caladre [1], un *Bureau de Consultations charitables*, où les pauvres étaient soignés gratuitement et recevaient même les médicaments que nécessitait leur état. Il était aidé en cela par tous les médecins de Montpellier établis à Paris qui voyaient dans cet acte charitable le moyen d'exercer à Paris malgré la Faculté de médecine.

Celle-ci voulut aussi donner des consultations gratuites, et, en 1644, elle institua dans les écoles de médecine un *Bureau de Consultations* où six docteurs régents, assistés de bacheliers, donnaient gratuitement leurs soins aux pauvres tous les samedis. Mais les malades vinrent peu nombreux, car on n'y délivrait pas gratuitement les médicaments; ils préféraient les consultations charitables. Furieuse, la Faculté poursuivit pour exercice illégal de la médecine Renaudot et ses « suppôts » et les fit condamner par le Châtelet en 1643. Malgré cet arrêt, Renaudot continua à tenir ses consultations. La Faculté dut en appeler au Parlement, qui condamna Renaudot sur tous les points et ordonna la cessation des consultations charitables, interdisant en outre à tous les docteurs de Montpellier la libre pratique de leur art à Paris.

1. A l'endroit même où se dresse actuellement sa statue.

Les médecins de Montpellier durent quitter la capitale, mais ils y rentrèrent bientôt, grâce au premier médecin du Roy, Vautier, qui était lui-même élève de Montpellier, et les prit sous sa protection.

Dès 1640, le Parlement ayant interdit l'exercice de la médecine à un docteur de Montpellier, celui-ci, Antoine Magdelain, en appela au Grand Conseil, qui cassa l'arrêt du Parlement. Bien plus, en 1668, le même Grand Conseil rendit un arrêt par lequel tous les médecins étrangers pouvaient exercer à Paris, toutefois après s'être fait inscrire sur les registres du Grand Conseil.

Tous les inscrits se groupèrent pour former une véritable Compagnie avec syndic, censeur et trésorier, ayant pour chef le premier médecin du Roy qui était alors d'Aquin, ancien élève de Montpellier. Ils espéraient, grâce à cette organisation, résister d'une façon plus efficace à la Faculté. Ils eurent ensuite la prétention de former une Faculté rivale et obtinrent du Grand Conseil, en 1672, un arrêt décidant que tout docteur se faisant agréger à la Compagnie serait tenu d'y soutenir une thèse. C'était s'arroger en quelque sorte le droit de faire des docteurs, et ce droit leur fut confirmé officiellement par lettres patentes du 11 avril 1676, reconnaissant l'institution de la *Chambre Royale*.

La Faculté s'opposa à l'enregistrement des lettres patentes, et obtint une Déclaration Royale du 17 juin, supprimant ladite Chambre Royale et défendant à ses membres d'exercer à Paris.

Les médecins de Montpellier écrasés par leurs enne-

mis furent obligés de nouveau de se disperser ; la plupart se firent médecins de grands seigneurs et grâce à la protection de leurs maîtres se moquèrent des arrêts du Roi et du Parlement.

Mais les contestations étaient loin d'être terminées ; grâce à la rivalité qui existait entre les cours souveraines, Parlement, Grand Conseil, Conseil d'État, il suffisait d'un arrêt reconnaissant les droits de la Faculté pour en amener un autre favorable aux médecins de Montpellier. Le Roi lui-même était tantôt pour la Faculté, tantôt pour les médecins provinciaux, selon que d'Aquin, son premier médecin, ou Fagon, son médecin ordinaire, étaient bien en cour auprès de lui. Mais lorsque ce dernier fut nommé premier médecin, il prit en main les intérêts de la Faculté de Paris dont il était l'élève ; une déclaration royale du 3 mars 1694 supprima la Chambre Royale reconstituée, avec défense à ses membres « d'exercer la médecine, d'imprimer, distribuer ou adresser désormais aucune requête ».

La Faculté, dès lors toute puissante, se montra généreuse ; elle offrit à ses ennemis vaincus le bonnet de docteur régent, en supprimant les droits d'examen tout en maintenant la publicité des épreuves ; elle ouvrit un examen général *jubilæum examen* auquel se soumirent la plupart des membres de la Chambre Royale. Ainsi se termina la lutte entre les docteurs régents de Paris et les médecins de Montpellier. Dans cette lutte, il n'y eut, à vrai dire, ni vainqueurs ni vaincus.

II

LES DOCTRINES MÉDICALES

La vraie et pure doctrine d'Hippocrate. — La doctrine des éléments; qualité première; forme; nature. — La doctrine des tempéraments; la forme; but final; tempérament pondéré; tempérament intempéré, simple, composé; tempérament total. — Le Galénisme physiologique; le corps; les esprits naturels, vitaux et animaux; chaleur animale; calorique inné, humide radical; l'âme; les facultés naturelle, vitale, animale; les sympathies; les facultés concupiscible et irascible. — L'Humorisme galénique; sang, bile, pituite, atrabile: pléthore et cacochymie. — La séméiotique et le galénisme. — La thérapeutique des tempéraments et de l'humorisme; saignées, purgations, lavements; hygiène, diététique. — *L'évolution des doctrines médicales.* — La circulation du sang; circulateurs et anticirculateurs; le petit Pecquet et Riolan; Guy Patin et la circulation; l'arrêt burlesque. — La circulation et la pathologie du XVIIe siècle. — La querelle de l'antimoine; chimiâtrie contre humorisme. — Paracelse. — Le rôle passif et le rôle actif du médecin; arrêts de 1566 et de 1615; l'antidotaire; Jean Chartier, Blondel, Germain, Eusèbe Renaudot, Perreau, Guy Patin; l'antimoine et le public; triomphe de l'antimoine; le P. Carreau et la Stimmimachie; l'arrêt de 1666. — Réaction contre l'antimoine; Fagon et la méthode expérimentale. — Le quinquina et l'ipecacuanha.



Ouvrez, dit Maurice Raynaud, quelqu'un des poudreux volumes consacrés à la physiologie surannée de l'époque. Dès la première page vous vous apercevrez que vous êtes sous le régime de l'autorité. Tâchez de vous en accommoder. L'autorité, c'est ici Hippocrate. Cherchez; son portrait doit être au frontispice; son nom est en tête de l'ouvrage. Le livre étant dédié à la Faculté et approuvé par elle, vous lisez la formule suivante ou une autre semblable :

APPROBATION DES DOCTEURS

« Nous soussignés, docteurs de la très salutaire Faculté de médecine de Paris, certifions avoir lu l'ouvrage de*** sous ce titre***; et attestons en outre qu'il ne s'y trouve rien qui ne soit conforme à la vraie et pure doctrine d'Hippocrate. Aussi le jugeons-nous digne d'être livré à l'impression et publié. En foi de quoi nous avons signé. »

Le tout daté, visé et parafé par le doyen ou par ses délégués.

Quelle est donc cette « vraie et pure doctrine d'Hippocrate. » Est-ce celle grandiose, malgré ses erreurs, de l'Hippocrate de Cos? Loin de là. C'est la doctrine d'Hippocrate abâtardie, changée, dénaturée, enserrée dans le cadre scolastique.

A une époque où l'aristotélisme semble avoir vécu, où les philosophes, les Descartes, les Malebranche, ont sapé et détruit dans le domaine de la métaphysique les principes de la philosophie péripatéticienne, il existe encore un endroit à Paris où la physique d'Aristote a cours, est en honneur, c'est à la Faculté de médecine, qui, si elle ne s'appelle plus *Facultas in physica*, a conservé religieusement les doctrines ancestrales et tout l'attirail de la scolastique. Aussi est-il utile de connaître les principes de la physique péripatéticienne, lorsqu'on ouvre un ouvrage de physiologie orthodoxe, comme la physiologie de Riolan le père, ou celle de Fernel « belle âme et bien illustre, dont la

mémoire durera autant que le monde », dit Guy Patin [1]. Il faut en connaître le fondement ; les distinctions perpétuelles de la puissanee et de l'acte, de l'essence et de la forme, de l'être et de la qualité.

« Mais ce n'est pas tout, dit M. Raynaud. A la suite d'Aristote, d'autres péripatéticiens sont venus, qui ont apporté chacun leur pierre à l'édifice commun : Galien d'abord, puis Averrhoës, Avicenne et tous les Arabistes ; et parmi les modernes, Fernel, Baillou, Sennert, Piètre. La méthode scolastique sert de lien entre ces éléments divers, imposant aux sciences d'expérience l'apparente rigueur de ses procédés déductifs. De toutes ces influences, de toutes ces autorités réunies, compulsées, comparées, discutées, a fini par sortir une doctrine mixte, faite de concessions et d'arrangements réciproques, œuvre de patience et d'érudition, qui emprunte à la multiplicité même de ses sources une sorte d'originalité relative. L'un aura fourni la définition de la vie ; l'autre, la doctrine des esprits animaux ; un troisième, la division des facultés de l'âme : et ainsi, recevant un peu de toutes mains, s'est constitué un dogme éminemment éclectique, qui constitue le fond de l'enseignement officiel. Sans doute, il y a encore bien des dissidences de détail, bien des points litigieux,

1. Ces deux ouvrages cités sont antérieurs à l'époque dont nous nous occupons ; la physiologie de Fernel a été éditée en 1538, celle de Riolan père date de 1638. Mais ces deux ouvrages étaient en honneur et les idées de Riolan le père surtout, faisaient foi. Fernel était, du reste, une gloire de l'école française (notre Fernel, disait Guy Patin) et ses idées semblaient inattaquables.

qui servent d'aliments habituels aux controverses acharnées des soutenances de thèses et des argumentations solennelles. Mais l'autorité n'y perd rien et d'ailleurs, dans les cas douteux, la Faculté, qui fait la loi, a bien aussi le droit de l'interpréter. Il en résulte une doctrine, somme toute, assez homogène. »

C'est cette doctrine que, d'après Maurice Raynaud et M. Follet, nous allons essayer d'exposer. Nous prendrons la division du Pr Follet et nous examinerons la doctrine hippocratique successivement en physique, en anatomie, en physiologie, en pathologie et en thérapeutique.

Nous avons déjà vu que la première des choses enseignée au jeune philiâtre inscrit aux Écoles de médecine était la physique, qui, avec l'anatomie et la physiologie, constituait les *choses naturelles*.

Pour nos docteurs régents, l'homme était un abrégé de toute la nature, un petit monde, un *microcosme* qui n'était que la réduction parfaite du grand monde ou *macrocosme*. Partant, il était non seulement utile, mais indispensable de connaître tout d'abord à fond la composition de l'univers et des parties qui le constituaient ; un bon physicien devait faire un excellent physiologiste.

En physique donc, chaque corps est formé de quatre éléments que l'on retrouve d'ailleurs à l'état de simplicité dans la nature : l'eau, le feu, la terre et l'air ; à chacun de ces éléments correspond une qualité : à

l'eau le froid, au feu le chaud, à la terre le sec, à l'air l'humide. Mais dans ce corps que nous analysons, un de ces quatre éléments peut prédominer; le corps a donc une *qualité première*, abstraction pure : il peut être froid, chaud, sec, humide. D'où quatre éléments correspondant à quatre *qualités premières*.

Mais ces éléments, pour former un corps, doivent se mélanger intimement; ce mélange s'opère par l'intermédiaire du mouvement de la lumière. Les particules des éléments se pénètrent réciproquement, se fondent les unes dans les autres; et de la nature même de ce mélange intime, de cette fusion, naît une qualité nouvelle qui vient s'ajouter à la somme des qualités premières que possédaient les particules des éléments constituants. C'est cette qualité nouvelle qui fait que ce corps est ce qu'il est et non toute autre chose, que l'on appelle la forme, au sens où les péripatéticiens entendent ce mot : *forma est actus cujusque rei.*

Ainsi prenons un muscle par exemple; à sa constitution concourent les quatre éléments, lui apportant leurs qualités propres. Il y a prédominance du chaud qui est donc sa qualité première. Mais cette qualité première, nous la rencontrons dans bien d'autres choses, le sang par exemple. Le sang est chaud et à sa constitution ont également concouru les quatre éléments. Mais le mélange moléculaire, la fusion des particules, s'est fait d'une manière particulière au sang, au muscle; et ce mélange différent a donné naissance à la *forme propre*, au muscle, au sang, à la *nature musculaire* et à la *nature sanguine*.

Tel est le fondement bien aride, bien fragile de la nature des éléments.

C'est sur ce fondement que repose toute la doctrine des tempéraments. Qu'est-ce donc qu'un tempérament?

Tous les hommes ont les mêmes organes, qui ont un même rôle, des fonctions identiques; malgré cela, chaque homme a sa manière particulière de vivre et ces diversités infinies se groupent autour de quelques grands types bien accusés, reliés les uns aux autres par un grand nombre d'intermédiaires. Comment expliquer ces variétés individuelles? On y arrive, grâce aux données les plus hypothétiques, les plus imaginaires.

Dans le corps humain, les éléments sont unis entre eux, mais *virtuellement*; ces éléments, qui ont chacun une *forme particulière*, en se réunissant, ont une forme unique que l'on appelle la *forme du mélange*, *forma mixti.* Mais dans le mélange, la forme particulière de chaque élément persiste; entre ces formes particulières existe un conflit d'où l'une d'elle sort victorieuse; elle commandera aux autres, les tiendra en *puissance.* Le tempérament, ce sera l'état de repos qui succède au conflit des éléments. C'est la résultante, le terme, le but final du mélange, ce que l'on définissait au XVII[e] siècle *finis seu perfectio mixti.* Cependant cette définition soulevait de vives controverses; Averrhoës prétendait que le tempérament était le mélange même, *temperamentum est forma mixti*; d'autres prétendaient que l'harmonie entre les éléments constitutifs du corps

n'était autre que l'âme et non le tempérament qui se trouvait relégué au second plan et n'était qu'un instrument de l'âme. Quoi qu'il en soit, la définition officielle du tempérament était : *Temperamentum est finis seu perfectio mixti*, et nous nous y tiendrons.

Le tempérament idéal d'un corps est celui dans lequel les éléments constitutifs sont en équilibre parfait; mais l'équilibre parfait ne nécessite pas une égalité physique et pondérable des éléments ; nullement : il suffit que leurs qualités premières soient en harmonie, qu'il n'y ait pas de conflit entre elles. *Non fit ad pondus sed ad justiciam.* C'est le *tempérament pondéré* qui n'est autre que la *santé.*

Mais cette harmonie, cet équilibre est rare; d'où second tempérament, le *tempérament intempéré.*

Ce tempérament intempéré sera *simple* quand dominera une seule qualité première, le froid, le chaud, le sec, l'humide. Il sera *composé* si deux qualités premières dominent simultanément, suivant les quatre combinaisons possibles : chaud-humide, chaud-sec; froid-humide, froid-sec [1].

En résumé, nous trouvons neuf tempéraments : un tempérament tempéré, quatre tempéraments intempérés simples, quatre tempéraments intempérés composés. Le tempérament pondéré, c'est la santé; les huit autres peuvent être, selon les cas et les degrés, sains ou morbides.

1. Bien entendu, deux qualités premières contraires ne pourraient se combiner : le chaud ne peut se combiner au froid, le sec à l'humide.

Tout ce qui précède n'est en somme que relativement peu compliqué; c'est du galénisme pur. Mais le *tempérament total* de l'homme n'est que la résultante d'une foule de tempéraments secondaires; l'homme, étant la réunion d'une série d'organes, aura droit, lui aussi, à un des neuf tempéraments, lui-même permanent ou variable. C'est cette totalisation des tempéraments partiels qui deviendra un véritable casse-tête pour le physiologiste étudiant le tempérament total d'un individu humain. Aussi pour l'aider dans ce calcul, avait-on posé des règles générales, ainsi tous les éléments constitutifs du corps étaient blancs ou rouges; les blancs étaient exsangues et solides, partant froids; les rouges étaient sanguins et de peu de consistance; ils étaient chauds. Toutes les parties dures, les os, les nerfs, les tendons, les cartilages étaient sèches; les plus molles, humides. Mais malgré ces règles fondamentales, que de controverses arides, que de questions insolubles. Ainsi le cerveau, d'après les règles ci-dessus énoncées, doit être froid-sec. Mais il est constamment baigné par le sang qui est chaud-humide. Ces deux tempéraments intempérés composés contraires, s'annihilent-ils, ou l'un des deux subsistera-t-il aux dépens de l'autre?

On voit par ce qui précède que la doctrine des tempéraments, assez claire au premier abord, se compliquait à l'infini et prêtait aux argumentations interminables. Le vainqueur était le plus loquace et le plus ergoteur des adversaires.

En physiologie, les idées de Galien, restées toujours en honneur, étaient enseignées couramment à la Faculté de médecine, qui repoussait les idées nouvelles sur la circulation du sang.

Ainsi Harvey a depuis longtemps conçu l'idée géniale de la circulation du sang; cette idée, il l'a démontrée par des considérations et par des expériences qui auraient dû convaincre les plus incrédules. La Faculté ne veut rien entendre, elle repousse obstinément le cercle complet de la circulation qui eût été, selon elle, la ruine de la médecine. *Quid de nostra fieret medicina?*

Aussi ce sont les idées orthodoxes, les idées de Riolan, de Guy Patin que nous étudierons ici; nous esquisserons ensuite les théories nouvelles, lorsque celles-ci auront acquis droit de cité à la Faculté, c'est-à-dire vers la fin du règne de Louis XIV.

Pour Galien, les aliments étaient, une fois digérés, transformés en chyle dans le tube digestif; la veine porte véhiculait ce chyle de l'intestin au foie. Là, il se dépouillait de ses impuretés; la vésicule en attirait les parties les plus légères, la rate les plus épaisses, et le rein les parties aqueuses : ce qui restait était de couleur rouge. Le chyle purifié s'était transformé en sang « de même que le moût du raisin mis en cuve se change en vin ».

Le foie fabriquait donc le sang, et la portion la plus pure de ce sang y subissait une première élaboration; elle formait la vapeur du sang qui, elle-même, au contact des esprits propres du foie, passait à l'état *d'esprit naturel*.

Du foie partaient les veines qui conduisaient ce sang noir et son esprit naturel dans tous les organes et surtout vers le cœur, source de la *chaleur animale*. Mais ce sang veineux avait un *calorique inné*, force primitive et naturelle; ce calorique, pour ne pas être excessif, devait être modéré. L'air jouait ce rôle d'agent modérateur et de deux manières. Tout d'abord, le sang passait en partie dans la veine artérieuse (l'artère pulmonaire), et arrivait dans les poumons; l'air que la respiration faisait entrer dans ces poumons rafraîchissait et tempérait le sang. Mais, en outre, l'air pénétrait dans les veines pulmonaires, arrivait au cœur gauche, et, comme les cloisons interauriculaire et interventriculaire étaient perforées de prétendus orifices, passait dans le cœur droit, rafraîchissant ainsi tout le sang.

Dans ce sang rafraîchi et tempéré, les parties les plus pures contenu dans le ventricule droit s'exhalaient par les prétendus orifices jusque dans le ventricule gauche, pour se mêler au sang qui s'y trouvait formant les *esprits vitaux*. C'étaient ces esprits vitaux qui donnaient au sang du cœur gauche ou *sang spiritueux* sa couleur vermeille. Ce sang spiritueux était conduit du cœur à la périphérie par les artères dont les battements reconnaissaient pour cause une vertu pulsifique qu'elles tiraient du cœur par leurs tuniques.

Mais des esprits vitaux, une partie était distraite pour un rôle plus noble; c'était l'esprit vital contenu dans le sang des carotides. Il arrivait aux ventricules du cer-

veau ; là, il se purifiait par un mécanisme inconnu [1], se complétait et, après une série de transformations, donnait naissance aux *esprits animaux*, la propre substance de l'âme. Ces esprits animaux conduisaient l'être humain, qui tenait d'eux la sensibilité et le mouvement; ils agissaient par les nerfs qui émanaient du cerveau et conduisaient l'influx de ces esprits à toutes les parties de l'organisme.

On les divisait en *esprits moteurs* parcourant les nerfs moteurs; en *esprits sensitifs* passant par la cervelle, et les nerfs sensitifs, se subdivisant eux-mêmes en optiques, auditifs, olfactifs, gustatifs et tactiles, enfin en *esprits génitaux* pour les organes de la reproduction.

Les esprits vitaux, dans l'accomplissement de leurs fonctions, trouvaient aide dans deux puissants auxiliaires, toujours d'accord et se suppléant l'un l'autre; ce sont le *calorique inné* et *l'humide radical*. Ce *calorique inné*,

1. Nous avons lu le traité de l'homme de Descartes; c'est dans ce traité qu'il expose la fameuse théorie de la formation et de l'action des esprits animaux.

Pour lui, les vaisseaux apportant le sang au cerveau, après avoir tapissé les ventricules cérébraux, se rassemblent autour de la glande pinéale. A ce niveau, ils sont perforés de nombreux trous qui laissent passer les parties les plus subtiles du sang qui pénètrent dans la glande Puis ces vaisseaux se reforment en troncs qui se rendent tous au grand sinus occupant la faux du cerveau. Les parties les plus subtiles du sang qui ont pénétré la glande, ce sont les esprits animaux; ils vont s'emmagasiner dans les ventricules que Descartes appelle les concavités du cerveau. Mais comment expliquer qu'ils se rendent dans tel ou tel ventricule? La glande pinéale entre de nouveau en jeu; elle est molle, n'est pas jointe et unie à la substance du cerveau, mais seulement attachée à de petites artères; en sorte qu'il faut fort peu de chose pour la déterminer à s'incliner ou se pencher plus ou moins tantôt d'un côté, tantôt d'un autre et faire qu'en se penchant elle dispose les esprits qui sortent d'elle à prendre leurs cours vers certains endroits du cerveau plutôt que vers les autres.

nous en avons trouvé la source dans le cœur droit : il s'en échappe avec le sang veineux et se rend vers les organes pour réparer les pertes du calorique fixe. Quant à *l'humide radical*, c'était tout l'organisme qui contribuait à le produire. C'était l'humidité nécessaire à la vie des organes, l'huile alimentant le feu de la lampe, selon l'expression si juste de M. Raynaud.

Ainsi les esprits vitaux, le calorique inné, l'humide radical forment dans leur union intime une sorte de trépied vital. Que l'un d'eux vienne à manquer, la mort s'ensuit. La syncope s'expliquera par le manque d'esprits ; la mort par la fièvre hectique est due à la dessiccation du corps par faute de l'humide radical ; la mort par le froid reconnaîtra pour cause l'insuffisance du calorique inné.

En résumé, si nous considérons le corps humain, nous le trouvons composé ainsi qu'il suit :

1° Le *corps* proprement dit ;

2° *L'humide radical*, de nature élémentaire, matérielle ;

3° Les *esprits*, servant d'intermédiaires de plus en plus parfaits entre le corps et l'âme ; ils sont de plusieurs ordres :

Les esprits naturels de nature vaporeuse ;

Les esprits vitaux de nature aérienne ;

Les esprits animaux de nature éthérée.

4° Le *calorique inné*, dont on admet l'origine céleste ;

5° L'*âme*, substance spirituelle, une et indivisible, créée par Dieu. *Dei soboles, propago, delibatio.*

Cette âme a des manifestations : ce sont les *facultés* ;

chaque faculté sera subordonnée à une espèce d'esprits : ainsi nous trouvons une *faculté naturelle* dans le foie (où résident les esprits naturels), une *faculté vitale* dans le cœur (où résident les esprits vitaux), une *faculté animale* dans le cerveau (où résident les esprits animaux).

Ces trois facultés se subdivisent ; ainsi la *faculté naturelle* comprend la faculté nourricière, la faculté auctrice et la faculté procréatrice. La faculté nourricière comprendra une faculté attractrice (l'organisme attire les matériaux qui lui sont nécessaires), rétentrice (il les garde pour les élaborer), assimilatrice (il se les assimile), expultrice (il rejette les résidus).

La *faculté vitale* conservera le calorifique inné, l'humide radical ; elle présidera aux mouvements du cœur, le dilatera pour attirer l'air dans le ventricule gauche, le contractera pour en expulser les fuliginosités [1].

La *faculté animale* sera la faculté du mouvement et du sentiment, d'où sa subdivision en faculté motrice et sensitive. Mais son principal rôle sera la réception, la coordination, la comparaison des impressions reçues par le cerveau ; elle comprendra l'imagination, la mémoire, le raisonnement [2].

1. On entendait par fuliginosités les résidus du calorique inné et de l'humide radical ; la systole ventriculaire les chassait au dehors ; si, au contraire, elles s'accumulaient dans l'organisme, elles causaient l'altération des humeurs ; d'où état de maladie.

2. Quelques mots des localisations cérébrales à cette époque.

Les anciens plaçaient l'imagination et le sens commun dans les ventricules antérieurs, la mémoire dans les ventricules postérieurs et le raisonnement dans le ventricule moyen « afin, dit Stenon, qu'étant logé dans celui

Ces trois facultés étaient de plus en rapports intimes, reliées entre elles par des *sympathies*; cela permettait d'expliquer certaines fonctions, par exemple la respiration qui dépendait à la fois de la faculté naturelle et de la faculté animale.

Enfin, à côté de ces trois grandes facultés d'essence divine et manifestations de l'âme, prenaient place deux nouvelles facultés, les *facultés concupiscible et irascible* qui, créant un mouvement des esprits, donnent naissance aux passions.

La *faculté concupiscible* est la source des passions qui ne sont que l'expression légitime de nos besoins; elle siège dans le foie, et elle dégage des esprits qui, allant aux différents organes, créent la faim, la soif, les désirs génitaux, l'amour, la haine, le désir, l'aversion, le plaisir, la douleur... Si les esprits produits tendent vers le dehors, ce sera par exemple l'amour; se retirent-ils au dedans, ce sera la haine, et le degré d'amour ou de haine dépendra de la plus ou moins grande promptitude des esprits à accomplir l'évolution commandée.

La *faculté irascible* siège dans le cœur; elle dégage des esprits d'où naîtront l'espérance, le désespoir, la hardiesse, la crainte et la colère.

du milieu, le raisonnement puisse faire plus aisément ses réflexions sur les idées qui lui viennent de l'un et de l'autre des ventricules ».

Mais il y avait sur ce point bien des divergences.

Willis logeait le sens commun et l'imagination dans le corps strié, l'imagination dans le corps calleux et la mémoire dans l'écorce et dans les îlots de substance grise.

En somme, la plupart des physiologistes, sans s'en tenir à des localisations si précises, plaçaient l'imagination dans la portion antérieure du cerveau, la mémoire dans la portion postérieure et le raisonnement au milieu.

Ajoutons que ces deux facultés se peuvent combiner; ainsi l'amour pourra s'accompagner de hardiesse ; dans ce cas, les esprits dégagés par les facultés tendront vers le dehors. L'amour s'accompagne-t-il de crainte, les esprits de la faculté concupiscible tendront vers le dehors, les esprits de la faculté irascible vers le dedans...

Voilà donc les fameuses facultés de l'âme qui expliquaient tout pour la plus grande joie des Riolan, des Blondel, des Piètre. Au fond, ce n'étaient que des tautologies scolastiques, et les philosophes qui étaient, tels Descartes et Malebranche, des physiologistes plus éclairés et moins retardataires, ne se faisaient pas faute d'attaquer l'enseignement officiel de la Faculté.

Ils répondent hardiment et sans hésiter à ces questions obscures et indéterminées : d'où vient que le soleil altère les vapeurs, que le quinquina attire la fièvre quarte, que la rhubarbe purge la bile et le sel polychreste le phlegme ? Mais ils se rendraient ridicules à tout le monde s'ils supposaient un mouvement d'attraction et des facultés attractives, pour expliquer d'où vient que les chariots suivent les chevaux qui y sont attelés et une faculté détersive dans les brosses pour nettoyer les habits et ainsi des autres questions [1].

En pathologie la doctrine des tempéraments ne suffisait pas pour expliquer les causes des maladies. Un tempérament tempéré, c'est la santé, rien de plus simple. Mais pourquoi un tempérament intempéré, simple ou composé, est-il l'indice, selon les cas, ou

1. Malebranche, *Recherche de la vérité*, liv. VI, 2e partie, chap. IV.

d'un état de santé (précaire il est vrai) ou d'un état pathologique ?

Alors intervenait le vieil *humorisme galénique* dans toute sa pureté. Il est admis et ne doit même pas être discuté.

Il y a quatre humeurs comme il y a quatre éléments :

1° Le *sang* qui se forme dans le foie par l'élaboration du chyle et se perfectionne dans le cœur ; il est chaud et humide et correspond à l'air ;

2° La *bile* qui est aussi un produit du foie ; elle est chaude et sèche, et répond au feu ;

3° La *pituite* qui émane du cerveau et est secrétée par la membrane tapissant les fosses nasales [1]. Elle est froide et humide, et répond à l'eau ;

4° L'*atrabile*, venant de la rate, froide et sèche, répondant à la terre. Elle n'avait, du reste, jamais été vue de personne ; cependant on y croyait, car Galien assurait l'avoir vue.

Voilà quelles étaient les quatre humeurs ; d'aucuns avançaient timidement qu'il pouvait y en avoir d'autres, par exemple le lait ; mais on leur répondait que le lait n'est qu'un dérivé du sang, et n'avait aucun droit d'être une humeur par lui-même.

Ces humeurs imprègnent les organes comme l'eau imprégne une éponge. Quand elles restent en proportions et quantités convenables, qu'elles ne sont ni

1. Qui, du reste, a conservé le nom de membrane pituitaire, de même que le coryza a conservé le nom de rhume de cerveau.

insuffisantes, ni exagérées, ni altérées, c'est la santé. Mais bien souvent elles pèchent par quantité ou par qualité : s'il y a simple excès, c'est la *pléthore* ; s'altèrent-elles par addition d'un produit étranger ou par décomposition, il y a *cacochymie*, c'est-à-dire état de maladie : maladie interne quand *l'humeur peccante* se porte sur un viscéral quelconque ; lésion externe quand l'humeur peccante se porte sur un point quelconque des téguments.

Chaque humeur donne naissance à un produit morbide spécial ; le sang fera naître le phlegmon ; la bile l'érysipèle, la pituite l'œdème, et l'atrabile le squirrhe.

Sur quoi basait-on l'action nocive des humeurs ? Pourquoi s'altéraient-elles ? Par quelles voies s'épanchaient-elles au loin ? Pourquoi donnaient-elles naissance à telle ou telle maladie ? On ne cherchait nullement à comprendre, à rechercher le pourquoi des choses ; Hippocrate, Galien l'avaient dit ; on ne devait nullement discuter leurs aphorismes, et le physiologiste orthodoxe aurait volontiers répété la parole du scoliaste du moyen âge arrêtant tout essai de discussion par la phrase traditionnelle « Αὐτός ἔφη ».

Dans tout ce fatras apparaissait parfois une idée juste ; ainsi la fièvre éphémère était due au travail de réaction de tout l'organisme pour se débarrasser des humeurs viciées. « Il n'y a qu'excès passager de la chaleur avec trouble des esprits », dit Fernel d'Amiens. Mais tout de suite on retombe dans des explications sans fin.

« La fièvre synoque provient de la pourriture du sang. La fièvre symptomatique ne provient pas des humeurs, mais des parties contenantes [1] d'où s'écoule quelque chose de pourri et d'où s'élève une vapeur putride qui attaque le cœur. Les fièvres intermittentes sont dues à un mélange de bile et d'atrabile altérant le sang [2]. »

Ainsi pour Fernel et, du reste, pour Guy Patin et ses contemporains, la fièvre éphémère, contrairement aux autres fièvres, est un bien, un signe de la réaction de l'organisme « contre les humeurs viciées des vapeurs âcres ou corrompues, des fuliginosités crasses et putrides qui s'élèvent de l'intestin, du mésentère ou de la rate, vers les régions nobles du cerveau et du cœur. »

Tous ces qualificatifs pompeux font sourire aujourd'hui; au XVII[e] siècle les médecins les énonçaient gravement au lit du malade et Molière, le grand redresseur des ridicules médicaux, exagérait à peine lorsqu'il mettait à la scène les dissertations médicales.

Écoutez ce passage de *l'Amour médecin :*

M. MACROTON. — Les symptômes qu'a votre fille sont indicatifs d'une vapeur fuligineuse et mordicante qui lui picote les membranes du cerveau. Or, cette vapeur, que nous nommons en grec *Atmos*, est causée par des humeurs putrides,

1. On distinguait les organes d'après leurs usages en : contenants, ce sont les parties solides; contenus, ce sont les humeurs; moteurs, ce sont les esprits.

2. *Universa Medica Joannis Fernelhi Ambiani* : liber quartus, de febribus.

tenaces et conglutineuses qui sont contenues dans le bas-ventre.

M. Bahis. — Et, comme ces humeurs ont été là engendrées par une longue succession du temps, elles s'y sont recuites, et ont acquis cette malignité qui fume vers la région du cerveau.

Et cette fameuse scène du *Médecin malgré lui*.

Sganarelle. — Je tiens que cet empêchement de l'action de la langue est causé par certaines humeurs qu'entre nous autres savants nous appelons humeurs peccantes, c'est-à-dire humeurs..... peccantes. D'autant que les vapeurs formées par les exhalaisons des influences qui s'élèvent dans la région des maladies, venant à passer du côté gauche où est le foie, au côté droit où est le cœur, il se trouve que le poumon que nous appelons en latin *armyan* ayant communication avec le cerveau que nous nommons en grec *nasmus*, par le moyen de la veine cave, que nous appelons en hébreu *cubile*, rencontre en son chemin les dites vapeurs qui remplissent les ventricules de l'omoplate. Et, parce que les dites vapeurs — comprenez bien ce raisonnement, je vous prie, — ont une certaine malignité qui est causée par l'âcreté des humeurs engendrées dans la concavité du diaphragme, il arrive que ces vapeurs *ossabundus nequeis neque potarinum quipsa milus*. Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette.

« Tout cela, dit si justement le professeur Follet, c'est du Fernel à peine exagéré. » Trouve-t-on beaucoup moins grotesque cette dissertation en faveur du vin émétique qui, depuis le fameux édit de 1665, devait rafraîchir et non échauffer comme [1] il le faisait avant ?

1. Sentiments d'un médecin écrits à son ami sur la lettre des Pères Capucins du Louvre employée dans le *Mercure Galant* du mois de novembre 1678. *Portefeuille Vallant*, XIV.

S'il échauffe quelquefois, c'est par accident, grâce aux copieuses évacuations d'humeur atrabilaires érugineuses et torréfiées par les intempéries des entrailles et particulièrement par les principales parties nourricières, dans les replis desquelles ces humeurs farouches, indomptables et brûlantes d'elles mesmes et incapables d'aucune coction [1], se trouvent contournées, lesquelles ne se peuvent détacher et mettre en mouvement sans faire ressentir cette impression de chaleur dont ils sont imprégnés, laquelle n'est causée par la vue émétique que par accident comme il est dit dessus, non plus qu'une fourche n'est point estimée puante en soy, parce qu'elle remue le vieux fumier ou d'autres ordures corrompues dont les haleines peuvent faire bien du désordre.

Et cette opinion de Vallant sur « une petite fille de 8 ans qui est devenue folle et muette par la petite vérole » [2].

Causa tanti mali non alia creditur quam idem humor qui variolas fecerat, unde in casi cerebri factus abcessus qui per aurem expulsus est, ibique impactus humor, præ mali gravitate et gravi intemperie cerebri, temperium et æconomiam evertit ; unde depravata imaginatio, unde deperdita memoria, unde loquelæ amissio [3], quæ in linguæ vitium immerito refertur, cujus nulla videtur læsio...

Passons à la séméiotique et examinons comment, grâce à l'humorisme et à la doctrine des tempéraments, le médecin pouvait déceler l'état de maladie de tel ou tel viscère.

1. Cuisson.
2. *Portefeuille Vallant*, XIV.
3. N'est-ce pas le cas de rappeler avec Sganarelle : « Et voilà pourquoi votre fille est muette ? »

Les symptômes physiques étaient pour lui quantité négligeable [1]; les investigations matérielles telles que la palpation méthodique de l'abdomen, l'examen des cavités naturelles étaient inusités et même défendus au médecin qui ne devait pas déroger. Il pouvait seulement tâter le pouls, faire l'examen optique des urines, examiner de très loin les selles. A cela se limitait son rôle actif. Tout examen plus approfondi eût nécessité l'intervention d'un chirurgien.

Mais l'interrogatoire du malade venait corroborer l'opinion première que le médecin s'était faite. Le siège des douleurs, leurs caractères, leurs irradiations, l'état des fonctions, les qualités du sommeil, l'appétence ou le dégoût pour tel ordre de mets décelaient à ses yeux une modification de tempérament ou une lésion humorale de tel organe, intempérie, sécheresse, obstruction ou cacochymie. Cet interrogatoire ne fait-il pas penser à celui que M. de Pourceaugnac subit.

1er MÉDECIN. — Mangez-vous bien, Monsieur?

POURCEAUGNAC. — Oui et bois encore mieux.

2e MÉDECIN. — Tant pis. Cette grande appétition du froid et de l'humide est une indication de la chaleur et sécheresse qui est au-dedans.

Le seul symptôme que le médecin approfondissait était le pouls; M. Follet en donne, d'après Fernel, une

1. N'oublions pas que nous parlons de la médecine à Paris. A la même époque, Sylvius à Louvain attachait une grande importance aux symptômes physiques, mais son opinion n'eut cours à Paris que dans les toutes dernières années du XVIIe siècle.

multitude de types : « Longus, latus, altus, magnus, brevis, angustus, humilis, mollis, durus, plenus, capricans, æqualiter vel inæqualiter inæqualis, dicrotus, undosus..· Même chez l'homme en bonne santé, nous dit Constant de Rebecque, il prête à de nombreuses dissertations, car il peut être *égal véhément* ou *égal languide* [1]. S'il est *inégal* [2], c'est un signe certain de maladie, et alors il peut être :

1° Égal-inégal ou myouros qui lui-même comprend le myouros réciproque [3] et le myouros défaillant [4].

2° Inégal-égal [5] qui se subdivise en inégal-réciproque [6], inégal-intermittent [7] et inégal-défaillant [8].

3° Redoublé [9], redoublé triple, redoublé quart.

4° Entrecoupé [10] simple ou capricieux [11].

5° Ondoyant, vermiculant, fourmillant.

6° Inégal ordonné [12] ou désordonné.

7° Élancé.

8° Convulsif [13].

1. Le battement de l'artère est plus ou moins fort.

2. Pouls qui va en diminuant, pronostic grave, dénotant la faiblesse des esprits vitaux.

3. Pouls qui, après s'être ralenti, reprend ses caractères primitifs.

4. Pouls qui devient de plus en plus faible, puis filiforme; malgré cela, les pulsations qui se suivent ont toujours mêmes caractères.

5. Pouls qui n'a aucune apparence d'inégalité.

6. Un groupe de pulsations égales en intensité, fréquence et rapidité, est séparé du groupe suivant par un temps de repos toujours le même.

7. Les temps de repos séparant les groupes de pulsations sont inégaux.

8. Le pouls de plus en plus petit, puis filiforme, et la mort arrive.

9. Celui qui a son battement double, triple, quart, faisant ainsi qu'un marteau qui rejaillit sur l'enclume.

10. Chaque pulsation est séparée de la suivante par un temps de repos.

11. Les pulsations se suivent, mais n'ont pas les mêmes caractères.

12. Pouls qui retient, dans ses révolutions d'inégalité, un ordre.

13. L'élancé est le pouls dans lequel l'onde sanguine soulève les parois

Gérard DOW



LA FEMME HYDROPIQUE

D'après la photographie de MM. Braun, Clément et Cie, éditeurs, 18, rue Louis-le-Grand, Paris.

La constatation de ces qualités du pouls devait donner au praticien l'indication diagnostique capitale, tel pouls indiquait telle affection d'un organe donné [1]. Molière ne force donc pas du tout la note lorsqu'il met en scène les Deux Diafoirus, dissertant sur le pouls d'Argan.

M. Diafoirus (*tâtant le pouls d'Argan*). — Allons, Thomas, prenez l'autre bras de Monsieur, pour voir si vous saurez porter un bon jugement de son pouls. *Quid dicis ?*

Thomas Diafoirus. — *Dico* que le pouls de Monsieur est le pouls d'un homme qui ne se porte pas bien.

M. Diafoirus. — Bon.

Thomas Diafoirus. — Qu'il est duriuscule, pour ne pas dire dur.

M. Diafoirus. — Fort bien.

Thomas Diafoirus. — Repoussant.

M. Diafoirus. — *Bene.*

Thomas Diafoirus. — Et même un peu capricant.

M. Diafoirus. — *Optime.*

Thomas Diafoirus. — Ce qui marque une intempérie dans le parenchyme splénique, c'est-à-dire la rate.

De l'examen optique des urines [2] nous ne parlerons

artérielles par une secousse hâtée et inégale, comme quand on darde un javelot. La secousse est convulsive et inégale dans le convulsif, comme quand on darde quelque chose en tremblant.

1. L'examen du pouls nous amène à mentionner le tableautin ravissant de Quiryn Brekelenkam au Louvre, dans lequel un médecin tâte le pouls d'une femme malade, tout en se tenant le plus éloigné qu'il peut de la patiente.

2. L'urine était mise dans un petit ballon et le médecin en examinait par transparence la couleur et les reflets ; les artistes qui eurent à situer le médecin auprès de son malade le peignirent souvent en train de faire cet examen. Ainsi Jean Corbichon (édition de 1496) publié par M. Franklin, Gérard Dow (*La Femme hydropique* du Musée du Louvre) et Barbette (frontispice de sa *Chirurgie*).

pas dans ce chapitre; disons seulement qu'il renseignait le médecin, non pas tant sur la maladie elle-même, que sur sa marche. C'était l'examen optique qui permettait de déceler la coction des humeurs, signe favorable qui précédait de peu la période critique. Notons, en outre, que la gustation des urines se faisait quelquefois au lit du malade et que, grâce à cette pratique, on connaissait déjà l'urine sucrée « urina mellita » du diabétique.

Toute la thérapeutique résultait des théories résumées ci-dessus, de la doctrine des tempéraments et de l'humorisme galénique. De la doctrine des tempéraments naissait une thérapeutique très complexe. Chaque médicament ou chaque plante avait son tempérament, chaud, froid, sec et humide. Cette qualité première du médicament de la plante suppléait aux qualités manquantes de l'organe malade ou neutralisait celles qui étaient en excès. Mais cette *qualité première* était censée exister à des degrés variés. On établissait arbitrairement quatre degrés. Ainsi, eu égard à un homme bien tempéré, le chou échauffait au premier degré, les câpres au deuxième, la cannelle au troisième, l'ail au quatrième... L'orge rafraîchissait au premier degré, le concombre au deuxième, le pourpier au troisième, la ciguë au quatrième... La buglose humectait au premier degré, la violette au deuxième, la laitue au troisième. Le fenouil desséchait au premier degré, le plantain au deuxième, l'absinthe au troi-

sième, etc., etc. « Aussi, dit Maurice Raynaud, quel que pût être un tempérament humain donné, on pouvait toujours espérer de trouver soit une plante nolée, soit des associations diverses lui convenant, et d'où résultait un tempérament capable de lui servir de correctif, de suppléer à ce qui lui manquait ou de neutraliser ce qu'il a d'excessif. »

Outre ces qualités premières, les médicaments et les simples possédaient des qualités secondes et des qualités troisièmes.

Les *qualités secondes* correspondaient à des qualités premières données. Ainsi les plantes chaudes étaient le plus souvent atténuantes, raréfiantes, les plantes froides étaient épaississantes, condensantes...

Les *qualités troisièmes* étaient d'une nature beaucoup plus spéciale. On constatait ainsi qu'une plante était diurétique, emménagogue, anodine, mais le pourquoi de cette vertu restait le plus souvent inexpliqué. On se contentait de répondre comme le bachelier de la cérémonie du *Malade imaginaire* « quia est in ea virtus diuretica... »

Lorsque le médecin se trouvait en présence d'un cas complexe, poumon trop chaud, cerveau trop humide, rate trop sèche... l'on comprend aisément que, fervent adepte de la doctrine des tempéraments, il se trouvait obligé d'ordonner des médicaments multiples sous forme de préparations pharmaceutiques très compliquées et, comme ajoute M. Follet, volumineuses et répugnantes.

Cette polypharmacie, « la cuisine arabesque » dont gémit Guy Patin, était venue de Montpellier qui conservait les traditions de Rhazès et d'Avicenne. Les humoristes purs la répudiaient, mais, comme nous le verrons bientôt, elle obtiendra son droit de cité au grand désespoir des partisans d'Hippocrate et de Galien.

Ceux-ci avaient une thérapeutique spéciale, la thérapeutique dont s'est tant moqué Molière : « Saigner, purger, clystériser ».

La *saignée* avait pour principal rôle de combattre la pléthore; cependant on lui octroyait la vertu d'évacuer le sang altéré par les humeurs peccantes.

La purgation et le lavement combattaient la cacochymie en préparant, en cuisant et expulsant les humeurs peccantes,

Cette *préparation*, cette *cuisson*, cette *expulsion* nécessitaient, pour chacune d'entre elles, un purgatif spécial. De plus, selon la nature de l'humeur, on devait employer tel ou tel purgatif; la scammonée agit sur la bile, la coloquinte sur la pituite, l'ellébore sur la mélancolie. Mais ce n'est pas tout, ajoute Raynaud, il y a des purgatifs spéciaux à chaque partie du corps et à chaque humeur qui engorge cette partie. L'un évacuera la bile jaune de la vésicule du fiel, l'autre la bile noire de l'estomac, un troisième la pituite de la tête et cette simple considération du siège va multiplier à l'infini les difficultés et les préceptes. Nous voyons donc que la purgation était un art véritable et qui

demandait un praticien rompu aux finesses du galénisme.

Le *lavement* venait en aide à la purgation dans la lutte contre les humeurs peccantes. Il comportait les mêmes indications. Comme la purgation il avait des qualités premières, secondes, troisièmes. Il était préparé avec amour par l'apothicaire, qui aimait à détailler sur la note ses vertus, sa composition et son prix.

Du 24e, un petit clystère insinuatif, préparatif et émollient pour amollir, humecter et rafraîchir les entrailles de Monsieur. 30 sols.

Plus dudit jour, un bon clystère détersif, composé avec catholicon double, rhubarbe, miel rosat et autres, suivant l'ordonnance, pour balayer, laver et nettoyer le bas ventre de Monsieur. 30 sols.

Plus du 26e, un clystère carminatif pour chasser les vents de Monsieur. 30 sols.

Nous en avons fini avec les deux thérapeutiques du XVIIe siècle, avec « le poison des cuisiniers arabes », comme avec les « pauca sed probata remedia » de Guy Patin.

Résister à l'une ou à l'autre exigeait de la part du malade un tempérament exceptionnellement vigoureux. C'était l'opinion de Molière qui refusait les remèdes des médecins et faisait dire de lui par Béralde :

Il soutient que cela n'est permis qu'aux gens vigoureux et robustes, et qui ont des forces de reste pour porter les remèdes avec la maladie; mais que pour lui il n'a justement de la force que pour porter son mal.

Un régime débilitant venait ajouter son action à celle de la médication; viandes blanches, tisanes (furfur macrum) et petit lait (parvum lac) affaiblissaient le malade. Cependant certains médecins protestaient et pensaient, comme Toinette, que, dans nombre de maladies, il fallait nourrir le patient : « il faut manger du bon gros bœuf, du bon gros porc, de bon fromage de Hollande..... » Enfin on cherchait, déjà timidement il est vrai, à remplacer cette diète adoucissante et émolliente par le régime lacté, dont les qualités occultes ou manifestes semblaient être minimes, mais qui était un adjuvant puissant pour le malade dans sa lutte contre la maladie et contre le médecin.

Nous en avons fini avec la vraie et pure doctrine d'Hippocrate, avec la méthode dialectique de la Faculté de Paris. Cette méthode constitue le fond de l'enseignement officiel. L'étudiant, avide de conquérir le bonnet de docteur, doit connaître à fond tempéraments, humeurs.....

Cette doctrine avait déjà, en 1650, subi de nombreuses attaques. Les folles idées de Paracelse, reprises par Van Helmont et par Sylvius de la Boe [1], n'avaient pu rien contre le bloc compact de la médecine hippocrato-galénique. Les découvertes de Servet, de Césal-

1. Notons cependant que Sylvius, forcé d'attaquer les idées de Galien, n'en reste pas moins son admirateur passionné; il ne craint pas de dire que Galien est infaillible et que si les idées galéniques sur la structure de l'homme ne cadrent plus avec les idées de son temps, à lui Sylvius, c'est que cette structure a changé depuis Galien.

pin, de Charles Estienne, de Fabrice d'Aquapendente, d'Aselli [1], les discussions vraiment scientifiques de Vésale [2] étaient restées lettre morte pour les docteurs régents parisiens décidés à accepter tout plutôt qu'une nouveauté! Ils avaient bien été obligés, il est vrai, de composer avec la Faculté de Montpellier, vulgarisatrice de cette médecine chimique, de cette « forfanterie arabesque » que méprise tant Guy Patin; mais ces théories chimiques avaient comme promoteurs des Français; et, de plus, les cuisiniers arabes faisaient habilement le siège de la Faculté ennemie, essayant d'endormir sa vigilance, espérant toujours obtenir d'elle la réhabilitation de l'antimoine si cher aux élèves de Montpellier. Toutefois le chimiâtre n'attaquait pas la doctrine hippocratique; il l'avait fait sienne en délaissant l'humorisme galénique pour mettre au premier plan la doctrine des tempéraments. Ainsi la méthode dialectique restait maîtresse du terrain.

Mais cette méthode va bientôt sombrer; elle jouit de son reste et Guy Patin qui se moque et se gausse des idées nouvelles, verra avant sa mort ces idées universellement admises.

1. Michel Servet avait décrit, vers 1550, la petite circulation ou la circulation pulmonaire. Césalpin eut, vers 1593, le pressentiment de la grande circulation. Charles Estienne découvrit, en 1545, les valvules des veines qui furent décrites avec beaucoup d'exactitude par Fabrice d'Aquapendente; vers 1622, Aselli découvrit les vaisseaux lymphatiques ou veines lactées.

2. Vésale nia les porosités de la cloison, porosités que tout le monde croyait avoir vues. Mais ce fut tout, et il retomba dans toutes les erreurs galéniques, admettant que les veines sont les principales voies par lesquelles le sang est porté vers les organes pour les nourrir.

La géniale découverte d'Harvey date de 1628. Les idées sont adoptées à peu près partout, sauf à Paris, où elles provoquent cependant des luttes sans fin. Ces luttes ne mettent pas seulement aux prises les médecins; tous les philosophes, tous les gens du monde y prennent part; on est pour ou contre Harvey. Fouquet lui-même ne se désintéressait pas de ces luttes, il était anticirculateur [1] et aimait à dire des idées nouvelles : « Ce sont de jeunes personnes et me voilà devenu si vieux, que ce n'est pas la peine de faire connaissance avec elles. » Anticirculateur, le vieux docteur régent, l'honneur de la Faculté; anticirculateur, le philiâtre studieux, espoir de ses maîtres, celui dont Diafoirus dira vingt ans plus tard : « Il s'attache aveuglément aux opinions de nos anciens et jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle touchant la circulation du sang et autres opinions de même farine. »

Au fond, quand on pense à la stupeur que durent éprouver les sectateurs fervents d'Hippocrate et de Galien, devant ces « prétendues découvertes », on est porté à comprendre sinon à excuser le tolle général qui s'éleva contre elles. Le foie était tout dans l'organisme; il était l'origine de tous les vaisseaux, fabriquait le sang, qui, après avoir parcouru l'organisme, revenait lui demander de nouveaux principes nutritifs; cela était

1. Fait curieux et digne d'être mentionné : Fouquet, anticirculateur, eut comme médecin et fidèle ami, dans sa captivité, celui qui assura par ses découvertes le triomphe des théories harvéiennes, Pecquet.

admis depuis des siècles, satisfaisait toutes les curiosités, permettait d'expliquer tous les phénomènes vitaux. Et voilà qu'un étranger, un Anglais, voulait déposséder le foie de sa royauté et osait dire que : « le sang nourricier de l'organisme se répand du cœur dans toutes les parties du corps pour y porter la chaleur et la vie; puis, refroidi et vicié par son contact avec ces parties, il revient au cœur y reprendre ses qualités premières et retourne ensuite encore une fois aux organes d'où il était venu ». C'était le bouleversement de toute l'ancienne médecine et l'on peut comprendre les emportements et les colères des vieux docteurs régents voyant les idées qu'ils avaient vénérées pendant toute leur vie médicale, battues en brèche par un novateur de génie.

Malgré ces violentes attaques, les circulateurs gagnent du terrain. Ils auront bientôt l'appui moral de philosophes comme Descartes [1], Gassendi. Ils accueillent à chaque moment des transfuges qui pourraient répéter avec Angélique : « Les anciens, Monsieur, sont les anciens et nous sommes des gens de maintenant ».

1. Pour les philosophes, la circulation du sang servit merveilleusement leurs doctrines en ce qu'elle sapa toutes les théories ridicules, sympathies, facultés attractrices, rétentrices et autres, qualités occultes, et substitua aux idées d'influence éloignée (action indirecte d'un organe sur un autre organe, par des humeurs, une action sympathique), celles d'action directe et de contact immédiat. Gassendi surtout fut un des plus chauds partisans d'Harvey. Avant lui, Descartes avait adopté une portion des idées nouvelles, louant Harvey « d'avoir rompu la glace en cet endroit » (Disc. de la méthode). Mais il ne voulut pas cependant accorder au cœur de contractibilité active, ne lui reconnaissant que des mouvements alternatifs de resserrement et de dilatation sous l'influence du chaud et du froid.

Ce sont les jeunes docteurs-régents qui, admirateurs de la chimie, vont bientôt régenter la Faculté, les Mauvillain, les Puylon... Ils entrevoient le profit que le médecin peut tirer des idées nouvelles, et surtout de la méthode expérimentale qui en découle et ils vont combattre le bon combat pour la lumière. Cette lutte eut Paris pour théâtre, elle nous intéresse donc tout particulièrement et nous allons essayer de l'esquisser.

En 1651, Jean Pecquet, « le Petit Pecquet » dont nous parle Mme de Sévigné, désireux de démontrer la circulation harvéienne, voulut étudier, ainsi que l'avait fait Harvey, les mouvements de la vie et en particulier du cœur sur des animaux vivants. Dans ses vivisections il découvrit le réservoir lymphatique qui porte aujourd'hui son nom ; il suivit les veines lactées qui en partaient et s'aperçut que, les unes, rampant dans le mésentère, se divisaient en un réseau enserrant tout l'intestin, et que les autres se réunissaient en un tronc (le *canal thoracique*) qui se jettait dans la veine sous-clavière gauche. C'était un nouveau coup porté à l'orifice galénique, le foie était dépouillé entièrement de ses hautes fonctions. D'une part, l'origine des veines n'était plus au foie puisque la circulation était un cercle complet ; de l'autre, le chyle lui-même n'allait plus au foie, chose qu'Harvey lui-même admettait.

La Faculté n'y tint plus et lorsque Pecquet publia le résultat de ses recherches dans son livre *Pecqueti experimenta*, elle chargea Jean Riolan, son professeur d'anatomie, « un fort bon gros homme, grand et puis-

sant [1] », de réfuter la « licence des opinions modernes [2] ». Riolan dépensa des trésors de dialectique pour prouver que Pecquet et Harvey lui-même ne pouvaient avoir raison parce que leurs découvertes eussent détruit l'infaillibilité d'Hippocrate et d'Aristote qui avaient situé dans le foie d'importantes fonctions. Si le chyle n'allait pas au foie, celui-ci n'était plus le siège des facultés naturelles, ne fabriquait plus le sang; il n'avait plus donc aucune importance, dépouillé qu'il était de son ancien rôle et réduit à l'oisiveté.

« De plus, ajoutait-il, si ce chyle entre directement dans le torrent circulatoire sans être élaboré par le foie, il arrivera impur, indigeste dans le muscle cardiaque, qui, siège de la chaleur vitale, ne sera plus dès lors qu'une ignoble cuisine « chyli cacabus, ollaque coquinaria ». Enfin, ce chyle non transformé ne pourra aller nulle part sans causer des désordres horribles; dans le poumon il infectera l'organe de la respiration; dans le cerveau il empêchera la fabrication des esprits animaux. Bref, c'est la vie elle-même impossible si le nouveau système prévaut. « Ergo, concluait-il, le chyle doit se rendre au foie comme antérieurement. »

Ce canal thoracique que Riolan lui-même a vu sur le cadavre, il s'ingéniait à en trouver la fonction : « Peut-être fournit-il la partie fibreuse du sang; un ferment acide pour la vivification du sang artériel; peut-être nourrit-il les glandes du cou et alors, ajoute-

1. Guy Patin, t. III, p. 537.
2. Il publia le pamphlet intitulé : *Adversus Pecquetum et pequetianos*

t-il, ce serait une preuve de plus à l'appui de l'opinion des anciens qui disaient que la scrofule vient du mésentère. »

Pecquet ne voulut point se laisser convaincre. Il répondit, et la lutte se poursuivit avec des fortunes diverses. Harvey entra même en lice et réfuta les objections de Riolan comme nous l'apprend Guy Patin dans une de ses lettres : « M. Harveus à Londres lui a contredit par un petit livret qu'il lui a dédié et envoyé. »

Heureusement pour la circulation et les circulateurs, Riolan, menacé de mort par un asthme « dont il fut quelquefois rudement attaqué [1] », ne put guère mettre dans la lutte toute l'ardeur dont il était capable, et Pecquet eut le dernier mot. Ses idées trouvèrent dans la Faculté même de nombreux défenseurs et, à la mort de Riolan (1657), il n'y eut plus que les anciens moroses, les Blondel et les Guy Patin, qui poursuivirent de leur haine les circulateurs.

Ce dernier surtout ne voulut jamais admettre la circulation, et cela parce qu'elle n'était pas dans Hippocrate ou dans Galien; il eut toujours une aversion profonde pour les circulateurs et sa passion l'entraîna souvent jusqu'aux injures.

S'il revient, dit-il en parlant d'un circulateur, et que je le puisse voir, je lui tâterai finement le pouls, je le mènerai par d'autres chemins plus importants en la bonne médecine que la prétendue circulation. Il est courtisan à yeux enfoncés,

1. Guy Patin, lettre du 5 nov. 1649, t. III, p. 537.

grand valet d'apothicaire et de toute la forfanterie arabesque, menteur effroyable, joueur et pipeur.

Lorsque Guy Patin écrivit ces lignes, les circulateurs triomphaient. La circulation était admise et rangée parmi les doctrines orthodoxes de la Faculté de Paris. Fagon, en 1663, soutint une thèse sur : *An a sanguine impulsum cor salit*, et conclut par l'affirmative. Deux ans plus tard, P. Mattot décrivit minutieusement la circulation harvéienne dans sa thèse : *An motus cordis a fermentatione ?*

Lorsque le Roi consacra la victoire des circulateurs en créant, au Jardin royal, une chaire spéciale *pour la propagation des découvertes nouvelles*, ceux-ci eurent le triomphe bruyant. Boileau les aida à couvrir de ridicule leurs ennemis vaincus ; il composa avec le médecin Bernier, l'élève de Gassendi, son *Arrêt burlesque* [1] dont Maurice Raynaud a cité les considérants dans sa brillante étude sur les médecins au temps de Molière.

Attendu qu'une inconnue nommée la Raison... par une procédure nulle de toute nullité, aurait attribué audit cœur la charge de recevoir le chyle, appartenant ci-devant au foie ; comme aussi de faire voiturer le sang par tout le corps, avec plein pouvoir audit sang d'y vaguer, errer et circuler impunément par les veines et artères, n'ayant aucun droit ni titre pour faire lesdites vexations, que la seule expérience, dont le témoignage n'a jamais été reçu dans lesdites Écoles... La Cour... ordonne au chyle d'aller droit au foie sans plus passer

1. Arrest donné en la grande Chambre du Parnasse en faveur des Maistres es-arts, medecins et professeurs de l'Université de Stagyre au païs des chimeres : Pour le maintien de la doctrine d'Aristote.

par le cœur et au foie de le recevoir ; fait défense au sang d'être plus vagabond, errer et circuler dans le corps sous peine d'être entièrement livré et abandonné à la Faculté de médecine...

« De pareilles boutades, conclut M. Raynaud, font plus de mal à une vieille doctrine qui se meurt qu'un volume de bonnes raisons. »

Si les découvertes d'Harvey et de Pecquet bouleversèrent les notions anatomiques et physiologiques de l'époque, il ne faudrait pas croire qu'elles agirent de même sur la pathologie. Loin de là. Aucun médecin n'avait intérêt à détruire la physiologie pathogénique sous le prétexte qu'elle reposait depuis vingt siècles sur des données fausses. C'eût été nier la profession médicale et supprimer le peu de respect que les malades pouvaient avoir pour les disciples d'Hippocrate.

Aussi en pathologie y eut-il peu de changements apportés par les découvertes nouvelles. On parla moins d'humeurs peccantes, on parla plus de sang vicié ; le sang passa au premier plan, mais rien ne fut changé ou presque rien dans la pathogénie, le diagnostic et les indications thérapeutiques des maladies.

La saignée resta comme avant « la bonne, la saincte, la divine saignée » dont parle Joachim du Bellay, mais elle se mit au goût du jour et ses effets durent changer ; avant Harvey, toute ouverture de veine avait pour but d'attirer des humeurs ; elle tendra désormais à détourner le sang de se porter vers une partie dont les vaisseaux sont engorgés, en lui donnant une autre

issue; mais elle n'en conservera pas moins ses caractères et pourra comme auparavant produire, selon les cas, une rétention, une attraction, une diversion, une révulsion, une dérivation ou une évacuation [1].

Ce qui se fit pour la saignée se fit pour toute la pathologie. Tous les anciens traités furent remaniés et mis au goût du jour « selon la doctrine de la circulation du sang ». Mais ces remaniements furent fort discrets; les tempéraments, l'humorisme furent respectés, le contenu rèsta au fond le même, l'étiquette seule changea.

Ce fut la revanche des anciens régents, de J. Riolan et de Guy Patin.

Vers le milieu du XVIe siècle, Paracelse [2], un fou de

1. Voir le chapitre de la chirurgie : la saignée.

2. Paracelse, qui fut autant alchimiste que médecin, naquit, en 1493, à Einsiedeln près de Zurich; il exerça la médecine dans sa ville natale, puis à Bâle, où il créa une chaire de chirurgie et de physique.

Outre l'introduction dans la pratique médicale de l'emploi des composés chimiques, on lui doit d'excellentes études sur un grand nombre de médicaments mal connus avant lui : opium, mercure, soufre, antimoine, arsenic.

Il détestait les Scolastiques, mais n'aimait guère plus les Arabes. « Mon bonnet, aimait-il à répéter, en sait plus long que Gallien et Avicenne. »

Ce qui le mit surtout en contradiction avec les doctrines scolastiques, fut le système philosophique qu'il créa de toutes pièces. Il opposa aux quatre éléments d'Aristote les trois principes des mixtes, sel (soufre, mercure). Selon lui, Dieu a répandu partout la vie, qui est son attribut essentiel; il a uni les esprits aux corps par un fluide animal. L'homme est une image de la Trinité divine (Dieu, le monde sublunaire, les astres) : son esprit représente Dieu; son corps, le monde sublunaire, et le fluide, les astres.

Il reconnaissait, en outre, une harmonie mystérieuse entre le sel, le corps et la terre; entre le mercure, l'âme et l'eau; entre le soufre, l'esprit et l'air.

Ce système philosophique indéchiffrable eut cependant, et peut-être même pour cette raison, de très nombreux partisans.

Paracelse mena une vie crapuleuse et mourut à l'hôpital, en 1541, sans avoir trouvé l'or potable qu'il avait cherché pendant toute sa vie.

génie, voulut introduire dans la pratique médicale, nouveauté qui parut alors prodigieuse, les remèdes tirés du règne minéral. C'était une rupture complète, éclatante, avec toutes les traditions de l'antiquité qui n'employait en thérapeutique que les simples. Il ne fit que reprendre les théories de Basile Valentin, moine bénédictin du couvent de Saint-Pierre à Erfort, qui avait isolé le premier un métal mal connu jusqu'à cette époque; ce métal, c'était l'antimoine : Basile Valentin l'avait essayé sur les moines de son couvent, à leur grand dommage, et les accidents qui avaient suivi son administration avaient fait donner au métal son nom d'antimoine.

Paracelse et ses disciples reprirent et complétèrent les expériences de Basile Valentin sur l'antimoine; ils les étendirent bientôt à d'autre métaux et obtinrent des résultats si efficaces qu'ils crurent avoir trouvé dans l'antimoine une panacée universelle et dans les autres métaux des agents thérapeutiques supérieurs aux agents employés jusqu'alors.

Après eux, la chimie, devenue moins mystique et plus scientifique, se présenta à l'esprit comme une science semblable à une autre et digne de prendre place parmi les sciences médicales. Ce furent les médecins de Montpellier qui, les premiers, rompirent avec le passé et se servirent de la chimie en médecine, en reprenant les idées de Paracelse, tombées pour un moment en un complet discrédit.

La Faculté de Paris, tout en résistant à ce mouve-

ment né dans une École rivale, le suivit pourtant de loin, acceptant les théories chimiques sous le patronage de l'humorisme galénique. En effet, la chimie se proposait de préciser les altérations des liquides de l'organisme; Willis, chaud partisan de la chimie, expliquait que la fièvre n'était qu'une effervescence du sang due à une véritable fermentation; les spasmes et les convulsions reconnaissaient pour cause l'explosion du sel et du soufre avec les esprits animaux. Ainsi la chimie, loin de combattre l'humorisme galénique dans les phénomènes vitaux et pathologiques, lui venait au contraire en aide.

Mais, sur la question du traitement des maladies, lorsqu'il s'agissait d'évacuer l'humeur peccante, la Faculté, gardienne des antiques traditions, répudiait les théories chimiques. Elle jugeait que le médecin devait attendre la *coction* des humeurs, laquelle devait se faire par les forces spontanées de la nature; avant d'agir, il devait atteindre les *jours critiques*; alors seulement, il entrait au jeu et il lui était loisible d'évacuer, selon les principes admis, les *humeurs préparées*. En somme, le rôle actif du médecin était minime; beaucoup d'hygiène, mais peu de moyens énergiques. Le séné, la caste et la rhubarbe constituaient pour lui le *trépied* thérapeutique; n'oublions pas la saignée qui faisait merveille pour évacuer l'humeur préparée. Le médecin soucieux de ces règles se trouvait faire de la bonne médecine hippocratique.

Mais cette doctrine comptait de nombreux ennemis,

et ces ennemis n'étaient autres que les partisans des doctrines chimiques, ces *chimiâtres*, comme les appelaient dédaigneusement les orthodoxes.

Ces chimiâtres n'avaient pas seulement voulu introduire dans la thérapeutique les agents minéraux. Mais ils réclamaient, pour le praticien, le droit et le devoir d'intervenir dans la coction des humeurs, de hâter par une médication *chimique* la préparation de ces humeurs; et cette préparation était surtout aidée par l'emploi des préparations minérales. Ils ajoutaient de plus qu'il valait même mieux ne pas attendre la coction de la matière morbide et mettre tout en œuvre pour la chasser au plus tôt. C'est ce *rejet de l'humeur peccante non cuite*, au moyen de vomitifs répétés, cette prétention de juguler la maladie qui était le point le plus important des théories chimiâtriques.

C'est de cette divergence d'idées que naquit une querelle entre humoristes et chimiâtres, querelle qui dura un siècle entier et qui a reçu le nom de *Guerre de l'antimoine*. En effet, la Faculté de Paris, en haine de Montpellier et des doctrines chimiques, s'en prit à l'antimoine, et voulut le faire rayer de la pharmacopée, espérant ainsi faire triompher ses propres théories. Elle déclara que l'antimoine était « une substance délétère et qu'il devait être classé parmi les poisons, que, de plus, il n'existait aucune préparation qui pût le corriger de manière à en permettre l'usage sans danger [1] ». Le Par-

1. Décret de la Faculté de médecine de Paris (août 1566).

lement de Paris sanctionna la décision de la Faculté et rendit en 1566 un arrêt solennel condamnant l'antimoine.

Il est vrai qu'à cette époque l'antimoine était souvent un véritable poison ; la science ne possédait alors aucun moyen de s'assurer si les préparations antimoniales ne contenaient pas d'arsenic ; de plus, les partisans de la doctrine chimique cherchaient à obtenir de leur médicament favori mille préparations nouvelles, au lieu de déterminer dans quelles conditions il pouvait être utile ou nuisible ; ils cherchaient, comme a dit Maurice Raynaud, à *corriger*, à perfectionner l'antimoine. Aussi ne doit-on pas s'étonner outre mesure de la frayeur des partisans de l'orthodoxie galénique, peu soucieuse d'employer un médicament d'un maniement si délicat.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, l'antimoine, bien que classé officiellement parmi les poisons, eut de plus en plus de nombreux partisans ; ce fut un caprice, un véritable engouement, et l'on vit des docteurs régents de la Faculté de Paris, des médecins de la Cour l'adopter et l'ordonner. En vain la Faculté voulut résister, en vain obtint-elle du parlement un nouveau décret (1615) condamnant l'antimoine ; celui-ci ne demeura pas moins le médicament à la mode, la véritable panacée.

Mais ce qui mit le comble à l'indignation des humoristes, c'est qu'il était né, depuis quelque temps, au sein même des Écoles de médecine, un parti favorisant les idées nouvelles ; en 1638, le doyen Hardouin

de Saint-Jacques fit publier un *Antidotaire* ou codex pharmaceutique rédigé par une commission spéciale choisie parmi les membres de la Faculté ; les fervents de l'antimoine furent en majorité dans cette commission et placèrent parmi les médicaments autorisés et reconnus le *vin émétique* ou *vin antimonial*. Il n'en fallut pas davantage pour mettre en jeu toutes les colères.

L'opposition aux doctrines orthodoxes avait toujours été anonyme ; en 1652, sous le décanat de Guy Patin, un docteur régent, Jean Chartier, publia un libelle intitulé *La Science du Plomb Sacré des Sages*. La Faculté le chassa de son sein, le doyen le poursuivit devant les tribunaux et parvint à le faire mettre en prison. De plus, la Faculté suscita de nombreuses diatribes contre l'*antimoine et ses suppôts* : *La Légende antimoniale*, *Pithœgia*, *Antilogia*, *Aletophanes*. L'auteur de ces trois dernières était François Blondel, qui, durant toute sa vie, fut l'ennemi acharné de l'antimoine et que nous retrouverons dans la suite. Outre ces diatribes, un docteur régent, Germain, publia un volumineux dialogue intitulé : *Orthodoxe ou de l'abus de l'antimoine* ; il renfermait les antimoniaux dans le dilemme suivant : *Le vomitif violent est d'un périlleux usage ès fièvres continues et n'est nullement nécessaire aux intermittentes ; or, est-il que le vomitif d'antimoine est violent : donc le vomitif d'antimoine est d'un périlleux usage ès fièvres continues et n'est nullement nécessaire aux intermittentes.* De plus, il condamnait l'intervention du médecin qui, soucieux de seconder les efforts salutaires

de la nature, n'arrivait, selon lui, qu'à les contrarier. Dans ce dialogue, aucune injure, comme dans les diatribes de François Blondel ; malgré cela, les antimoniaux, dédaigneux de toute conciliation, répondirent à l'ouvrage de Germain.

Eusèbe Renaudot, le fils de Théophraste Renaudot dont nous avons parlé antérieurement, fut leur porte-parole ; lui-même avait été arraché à la mort par une prise d'émétique ; reconnaissant, il prit en main la cause de l'antimoine, publiant coup sur coup deux pamphlets, l'*Antimoine justifié* et l'*Antimoine triomphant.* Chose curieuse et qui dépeint bien l'esprit querelleur de l'époque, tous les partisans de l'antimoine, 61 docteurs régents de Paris (la moitié environ) s'inscrivirent dans la préface de ces pamphlets pour marquer nettement la scission qui s'était faite entre les chimiâtres et les adeptes fidèles de l'humorisme. Dans ces pamphlets. Renaudot eut un grand mérite : il voulut préciser les indications thérapeutiques de l'antimoine. Les maladies pouvant siéger dans les esprits, les parties solides et les humeurs, l'antimoine avait contre ces dernières une puissance absolue ; il est vrai que, dans la catégorie des maladies siégeant dans les humeurs, il faisait rentrer à peu près toutes les maladies connues, retombait ainsi dans l'ancienne erreur des alchimistes, et voyant comme eux dans l'antimoine une panacée, le *suprème effort de la Science* : « il est difficile de passer plus outre, disait-il. » Cependant, soucieux de ménager la Faculté, se rappelant la mésaventure de

Chartier, il ajoutait que l'action de l'antimoine était d'autant plus salutaire, lorsqu'il se trouvait corroboré par la saignée et le séné; il terminait enfin son *Antimoine triomphant* par un appel à la conciliation, faisant à la fois l'éloge de la méthode expérimentale et le procès de la méthode dialectique.

Cet appel, loin d'être entendu, suscita de nouvelles colères; un médecin, nommé Perreau, dédia *à la meilleure et plus saine partie de MM. les Docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris* un pamphlet, *Le Rabat-joie de l'Antimoine triomphant*, où Renaudot était traité de traître, de fils de traître, d'hérésiarque... Il y reprit tous les arguments de Renaudot en cherchant à les réfuter, se laissant à chaque instant entraîner à des injures grossières contre la secte antimoniale. Il stigmatisa en outre la conduite de Renaudot qui avait osé parler légèrement d'Hippocrate :

Qui eût jamais cru qu'un docteur de Paris eût osé parler si légèrement de ce souverain dictateur de la médecine ? Proh ! Deum immortalium fidem ! Où est la foi, l'honneur et la conscience de cet écrivain ? Mais il a tout perdu en perdant le respect qu'il devait à sa bonne mère la Faculté, laquelle, nonobstant toutes les indignités reçues de lui et de feu son père, n'avait laissé de le recevoir avec amour [1], dans l'espérance, dont elle se flattait, qu'il rendrait l'honneur qu'il avait juré à ses anciens et à ses maîtres.

1. Loin de recevoir avec amour Eusèbe Renaudot et son frère Isaac, la Faculté leur avait refusé, pendant de longues années, le bonnet de docteur, en haine de leur père, Théophraste Renaudot, le porte-drapeau de la Faculté de Montpellier. Il fallut, en 1644, un arrêt spécial du Parlement qui ordonna à la Faculté de recevoir « les deux fils du Gazetier », comme les appelait Guy Patin.

Cette résistance à l'antimoine fut surtout l'œuvre de deux hommes qui publièrent ou suscitèrent tous ces pamphlets : j'ai nommé François Blondel et Guy Patin. Mais ce dernier, bien que chaud partisan de la tradition, aimait trop son propre repos pour briser des lances avec les antimoniaux. Il se contenta de mettre en avant des comparses, leur fournissant des arguments et quelquefois même l'argent nécessaire à l'impression des pamphlets. Dans ses lettres, il est vrai, il se rattrapait de son inaction et criblait d'épigrammes les chimistes, ces cuisiniers arabes comme il les appelait.

Les ministres et le Mazarin sont les démons de la France, les Turcs de la Chrétienté ; les chimistes, les apothicaires et les charlatans sont les démons du genre humain en leur sorte, principalement quand ils se servent de l'antimoine.

Grand ennemi de Guénaut, médecin de Mazarin [1], et chef du parti de l'antimoine, Guy Patin vit dans la résistance aux doctrines nouvelles le moyen d'écraser son adversaire. Il n'hésita pas à accuser Guénaut d'avoir empoisonné avec de l'antimoine sa femme, son neveu, sa fille et ses deux gendres ; bien plus, à la mort de Guénaut, il triompha, prétendant que son ennemi était la victime de la drogue qu'il voulait imposer ; ainsi, dit-il, *l'antimoine est et demeure poison*. Et, pour le

1. Il ne faut pas oublier que l'on était en pleine Fronde et que Guy Patin avait en abhorration Mazarin qu'il poursuit à tout propos dans ses lettres. « Cet Italien astucieux, cet étranger de malheur, ce faquin, ce filou, ce pantalon sans foi, cet escroc titré, ce bateleur à longue robe, ce comédien à rouge bonnet..... »

prouver, il travaille avec ardeur au *Martyrologe de l'antimoine*.

Malgré l'opposition de médecins de valeur, comme Guy Patin, l'antimoine voyait augmenter chaque jour le nombre de ses partisans ; le public lui-même prenait part dans la querelle, et les littérateurs eux-mêmes soutenaient ou attaquaient les antimoniaux. En 1657, Benserade, dans le ballet de l'*Amour malade* dansé par le roi en personne, attaqua directement l'antimoine ; dans ce ballet, l'*Amour* est consulté par deux médecins, le *Temps* et le *Dépit*. Le Temps est orthodoxe, le Dépit, au contraire, est partisan de l'antimoine :

Le Dépit. — De l'antimoine, exprès de ma main préparé,
Y serait, ce me semble, un remède assuré...

Mais la *Raison*, garde-malade de l'*Amour*, s'oppose à la médication proposée et fait une charge à fond de train contre l'antimoine et la *forfanterie bezoardesque*.

En 1658, arrive un événement qui, changeant la face des choses, va entraîner la victoire de la secte antimoniale. Louis XIV est atteint à Mardyck d'une *fièvre pourprée* [1] très grave ; on le transporte à Calais, et Valot, son premier médecin, lui ordonne saignées sur saignées. Le mal ne faisant qu'empirer, il mande Guénaut qui arrive de Paris en toute hâte ; Guénaut propose aux médecins de la Cour, Valot, Esprit, d'Aquin, son antimoine. Mazarin opina dans

1. La scarlatine.

son sens ainsi qu'un petit médecin d'Abbeville, nommé du Saussoy, qu'on avait déjà appelé antérieurement et qui était lui-même un chaud partisan de l'antimoine. Leur avis prévalut. Le roi prit une once de vin émétique, fut purgé vingt-deux fois, s'en trouva mieux et finit par guérir. « A partir de ce jour, dit M. Raynaud, la fortune de l'antimoine était faite. »

Guy Patin protesta cependant, dans ses lettres, contre l'emploi du vin émétique, qui n'a nullement guéri le roi, selon lui.

« Ce qui a sauvé le roi, a été son innocence, son âge fort et robuste, neuf bonnes saignées et les prières de gens de bien comme nous. » Mais ses protestations et celles des anciens de la Faculté, gardiens des saines doctrines, n'eurent aucun effet; le peuple vit dans l'antimoine le médicament à qui il devait la vie de son roi. Guénaut fut le héros du jour et les vertus de son remède furent célébrées par les poètes les plus en renom du temps. Scarron y alla de son sonnet, portant aux nues à la fois « l'illustre Guénaut » et l'antimoine.

...L'illustre Guénaut calma ce grand orage.
Il vient; il voit le roi, l'entreprend, le guérit.
Tout pleurait à la cour, maintenant tout y rit.
Quel Dieu, quel Esculape en eût fait davantage ?

Tous les adversaires de l'antimoine et du vin émétique ne furent plus que des *anti-Guénaut* et se virent bientôt en butte à des attaques multiples sous les-

quelles ils devaient succomber. Bien plus, un bon Célestin, le père Carneau, composa un véritable poème épique dédié à *MM. les Médecins de la Faculté de Paris* (les adversaires de l'antimoine), la *Stimmimachie, ou le grand combat des médecins modernes touchant l'usage de l'antimoine.* En vers de huit pieds, il fait le procès des anti-Guénaut, exalte les vertus de l'antimoine, relatant toutes les cures plus ou moins miraculeuses dues à l'emploi du vin émétique.

Quelques années plus tard, en 1666, la grande majorité des médecins, ordonnant à leurs malades l'antimoine, en dépit des arrêts de 1566 et de 1615, Jacques Thévard, docteur régent de la Faculté, présenta au Parlement une requête tendant à l'abrogation des deux arrêts. Malgré François Blondel et sur l'avis favorable du doyen Le Vignon, le Parlement nomma deux commissaires, conseillers à la Cour, avec mission de faire assembler la Faculté pour avoir son avis sur l'antimoine. L'assemblée :

Censuit nonaginta duorum doctorum voce ac suffragio, ex congregatis centum atque duobus, inter purgantia medicamenta antimonium numerari et penes unumquemque doctorem esse id, occasione data, præscribere, ut de eo scribere ac disputare publice, ea lege ut hæc communi fiant bono.

Sur quoi le Parlement permit : *à tous docteurs médecins de la Faculté de se servir dudit vin émétique pour la cure des maladies, d'en écrire et d'en disputer.*

Ainsi, sur cent deux médecins composant la Faculté,

douze seulement se prononcèrent contre l'antimoine, et, parmi ces douze, nous y retrouvons les adversaires irréconciliables de la médecine chimique, François Blondel, Guy Patin, Germain, l'auteur d'*Orthodoxe*, et Mentel qui, pourtant, avait été un des plus chauds partisans des doctrines harvéiennes. François Blondel fit même plus [1], il plaida contre les doyens ses successeurs, leur déniant le droit de réhabiliter l'antimoine; il épuisa toutes les juridictions, et, condamné à l'amende, ne voulut pas la payer; aussi, en 1668, Armand de Mauvillain, doyen en fonctions, fit vendre ses meubles à l'encan.

L'antimoine avait donc gagné son procès; il avait désormais une existence officielle, après cent ans de luttes opiniâtres; cependant la Faculté, qui avait eu en quelque sorte la main forcée, tout en acceptant et en prônant l'antimoine, ne voulut pas reconnaître la victoire de la chimiâtrie, et on la vit revendiquer pour Hippocrate la gloire d'avoir découvert les vertus purgatives de l'antimoine.

Telle fut la grande *querelle de l'antimoine*. Elle méritait d'être esquissée ici, en ce qu'elle précipita l'évolution de la science médicale au XVIIe siècle. En effet, tout comme les circulateurs, les chimiâtres furent, avant tout, des novateurs. Ils ne se bornèrent pas à prescrire en thérapeutique l'emploi de compositions

1. François Blondel fit, séance tenante, opposition au décret de la Faculté, et cette opposition est relatée en ces termes : « Solo Franc. Blondel reclamante. »

minérales, le plus souvent toxiques et peu efficaces; mais ils cherchèrent surtout à expliquer, par la chimie et l'expérimentation, les phénomènes vitaux et pathologiques. Ils rompirent avec la *méthode à priori* qui était la négation de toute médecine et ils préparèrent ainsi l'avènement de la *méthode expérimentale*, qui sera, entre les mains des médecins du XVIIIe et du XIXe siècle, un si merveilleux instrument.

Toute réaction trop brusque a toujours dépassé le but. C'est ce qui arriva après la victoire de l'antimoine. On ordonna à tort et à travers les agents minéraux, et surtout ce malheureux émétique, qui tua plus de monde que n'en avait jamais tué la saignée. Des *pauca sed probata remedia* dont nous parle Guy Patin, on passa à l'abus de toutes les préparations antimoniales, hydrargyriques..... et le souci de l'hygiène de la diététique, souci que possédait à un si haut point le médecin Galéniste, devint lettre morte; le prototype de ce *médecin chimiste* fut d'Aquin, qui succéda à Valot comme premier médecin de Louis XIV; il ordonna à tout propos des préparations alexipharmaques au roi, délaissant la saignée que prisait si fort son prédécesseur.

Mais lorsque Fagon remplaça d'Aquin auprès de Louis XIV, ces abus de la médication chimique furent bientôt réprimés. Fagon, on peut le dire, fut le seul médecin expérimental de son époque [1]; ce fut un véri-

1. En France, bien naturellement, car le grand promoteur de l'expérimentation en médecine, Syndenham, avait déjà révolutionné la médecine en Angleterre.

table savant, cherchant le pourquoi des choses, choisissant dans l'humorisme galénique et la chimiâtrie ce qu'il y avait de meilleur. Il contribua à restreindre en médecine l'emploi des médicaments minéraux, il prôna l'usage des simples, tout en tenant peu compte de leur tempérament, ainsi que le faisaient les humoristes : la plante ne fut plus chaude, froide, sèche ou humide; elle fut, suivant son action, émolliente, astringente, carminative, vulnéraire...

Fagon eut cependant un grand tort; s'il restreignit aussi bien l'usage de la saignée que celui de la médication chimique, il prétendit introduire en thérapeutique, à la presque exclusion de toute autre médication, les purgatifs et les lavements; mais nous devons lui pardonner cet exclusivisme dont Molière a fait le procès, et nous devons lui savoir gré d'avoir rompu avec les traditions surannées. Grâce à lui, la Faculté de médecine de Paris comprit enfin que son rôle n'était pas de résister au courant des idées nouvelles, mais, bien au contraire, de le faciliter et de le canaliser à son profit.

Nous en avons fini avec l'évolution des destinées médicales sous Louis XIV. Cependant nous ne pouvons passer sous silence la plus belle conquête qu'ait faite la thérapeutique de cette époque, le *quinquina*.

Le quinquina avait été découvert en 1638 en Amérique. Un jésuite, voyageant au Pérou, atteint d'un violent accès de fièvre, eut l'idée d'employer l'écorce

d'un arbre indigène dont se servaient les naturels du pays : le remède fit merveille et les jésuites introduisirent bientôt en France le précieux médicament qui, connu tout d'abord sous le nom de *Poudre des Jésuites*, ou de *Poudre des Pères*, s'appela ensuite *Cinchina*, dont nous avons fait quinquina.

Dès 1658, Dieuxyvoie soutint à Paris une thèse, sous ce titre : *An febri quartanæ peruvianus cortex ?* Il conclut affirmativement. Malgré cela, le quinquina resta longtemps peu employé, et Guy Patin, dans ses lettres, n'en parle que fort irrévérencieusement. Mais, en 1679, arriva à Paris un empirique anglais, le chevalier Talbot ; il possédait un remède secret qui faisait merveille contre ces fièvres intermittentes. Tout Paris en parla et le *médecin anglais* devint en quelque temps une véritable célébrité. Nous retrouverons plus tard son nom dans le *Portefeuille Vallant*, nous en esquisserons l'histoire ; contentons-nous de dire ici que Louis XIV, ayant été guéri d'une fièvre intermittente rebelle par le *remède anglais*, acheta le secret du chevalier Talbot et en fit publier la composition en 1682 ; ce remède n'était autre qu'une teinture de quinquina. Dès lors, la vogue du quinquina fut établie ; la thérapeutique s'était enrichie d'un médicament qui, à l'heure actuelle, est encore un des meilleurs connus.

Un autre médicament, l'*ipécacuanha*, fut aussi découvert à cette époque. En 1686, un marchand français, nommé Grenier, rapporta du Brésil cent cinquante livres d'une racine d'un arbre nommé ipécacuanha. Ne

sachant comment en tirer parti, il la confia au célèbre Helvétius, qui venait d'arriver à Paris. Helvétius, qui sera plus tard une des gloires de l'art médical au XVIII[e] siècle, et qui était connu sous le nom de *médecin hollandois*, obtint, grâce à l'emploi de cette racine dans la *dysenterie et autres flux de sang*, des succès nombreux ; il guérit même le Grand Dauphin d'une dysenterie rebelle. Louis XIV l'autorisa à expérimenter son remède à l'Hôtel-Dieu, le gratifia de mille louis de récompense et lui octroya le droit exclusif de la vente de son remède.

Grenier, voulant une part des profits, intenta vainement à Helvétius un procès. De dépit, il divulgua le *Secret hollandois* et l'ipécacuanha fut acquis à la thérapeutique.

III

LES MALADIES INTERNES ET LEUR TRAITEMENT

Les fièvres; fièvres simples; fièvres putrides, continues et intermittentes; fièvres compliquées; fièvres malignes; petite vérole, vérolette, rougeole, peste. — Les maladies de la tête; intempérie froide et humide, catarrhe du cerveau; migraine; mal caduc; paralysie; manie et amences; mélancolie: manie et suffocation utérines; phrénésie. — Les maladies des jointures; goutte; sciatique; rhumatisme. — Les maladies du col; la squinance. — Les maladies de la poitrine; inflammation et tubercules du poumon; poumons attachés aux côtés; phtisie; poulmonie; pleurésie; empyème; asthme; toux; crachement de sang. — Les maladies du cœur; palpitation de cœur; péricardite; syncope; imbécillité des forces. — Les maladies de l'estomac; crudités acide et nidoreuse; mal de cœur; douleur, enflure, inflammation et ulcère de l'estomac; nausées et vomissements; les vomissements de sang; colère humide et colère sèche. — Les maladies de l'intestin; colique; miserere; vers; lientérie et flux cœliaque; diarrhée; dysenterie; flux hépatique; obstruction, inflammation, squirrhe du mésentère. — Les maladies du foie; chaleur, inflammation, abcès, ulcère; obstruction; jaunisse; squirrhe; hydropisie, anasarque, ascites et tympanite. — Les maladies de la rate; inflammation, obstruction, enflure, squirrhe et douleur de rate; scorbut. — Les maladies des reins et de la vessie; inflammation, ulcère des reins; gravelle et colique graveleuse; inflammation, ulcère de la vessie; ardeur d'urine; calculs; suppression d'urine; strangurie; urine sanglante; incontinence d'urine; diabète. — Les maladies vénériennes; la grosse vérole; la matière vénérienne; étapes et degrés de la vérole; son pronostic et son traitement.



Dans le Portefeuille médical de Vallant, dont nous donnerons plus loin les pages les plus intéressantes, le lecteur trouvera de nombreux remèdes pour toutes les maladies, pleurésie, pneumonie, mal caduc, phtisie, etc., etc. Mais à part un passage où Vallant s'occupe de la pathogénie, de la pleurésie, et un essai de diagnostic assez complet de la peste, nulle esquisse des causes, signes, diagnostic et pronostic des maladies.

C'est cette esquisse que nous allons essayer de faire ici [1]; nous n'avons nullement la prétention de la faire complète, le cadre restreint de ce travail nous l'interdit; mais nous étudierons plus particulièrement certains points de la pathologie générale du XVII[e] siècle, tels que les fièvres, la peste, la pneumonie, la pleurésie... C'est par les fièvres que nous allons commencer.

La *fièvre* était une intempérie chaude de tout le corps, s'allumant dans le cœur et se répandant ensuite dans toutes les parties du corps humain, véhiculée par le sang.

Elle reconnaissait comme causes « le mouvement, l'attouchement et le voisinage des corps chauds ; l'usage de médicaments et d'aliments dit échauffants ; la pourriture, finalement l'occlusion des pores de la peau empêchant la transpiration [2] ». Cependant Cureau de

1. Nombreux sont les traités de pathologie générale de l'époque; nous avons lu les plus intéressants qui sont par ordre chronologique :

1° *L'Empiric charitable* enseignant comme l'on peut connoistre les maladies les plus communes qui affligent le corps humain et la manière de les guérir, par le sieur de la Martinière, médecin chimique et opérateur du Roi. (Paris, 1667.)

2° *Le Médecin François Charitable* qui donne les signes et la curation des maladies internes, avec un traité de la peste, par Constant de Rebecque D. M. (Lyon, 1683.)

3° *La Pratique générale de Médecine de tout le corps humain*, de Michel Ettmuller, célèbre médecin allemand. (Lyon, 1693.)

4° *La Pratique de Médecine*, de Théodore Turquet, de Mayerne, conseiller et premier médecin du Roy Charles II, avec le régime des femmes grosses et un traité de la goutte. (Lyon, 1693.)

5° *La nouvelle Pratique des Maladies aiguës et de toutes celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs*, par Daniel Tauvry, docteur régent de la Faculté de Paris, 1698 (dédié à Guy Crescens Fagon, premier médecin de Sa Majesté).

2. Constant de Rebecque.

la Chambre ne voulait voir dans la fièvre qu'un effort de la nature, ramassant la chaleur et les esprits dans le cœur, les envoyant ensuite aux parties malades, pour cuire, consommer et évacuer les humeurs corrompues. L'évacuation de ces humeurs nocives [1] constituait la *Crise* qui pouvait être salutaire, ou maligne.

Le symptomatologie permettait de diviser les fièvres en fièvres simples, putrides et malignes.

Les *fièvres simples* se subdivisaient en fièvre éphémère, fièvre synoque, fièvre hectique.

La *fièvre éphémère* ne durait qu'un jour si le traitement était bientôt institué; elle était due à un embrasement momentané des esprits vitaux, causé chez un tempérament chaud et sec par un accès de colère, la veille, l'exercice physique immodéré... Pas de frisson au début, pouls plus fort, plus rapide, légère hyperthermie, urines à peu près normales, crise terminale à peine esquissée. Le traitement était simple et comportait des aliments rafraîchissants humectants, orges mondés, bouillons rafraîchissants...

La *fièvre synoque simple* était une fièvre sans pourriture, d'une durée de trois ou quatre jours, causée par l'altération des esprits ou des humeurs. Les signes

1. Cette évacuation des humeurs corrompues n'avait lieu qu'après la coction parfaite des humeurs. Le médecin s'apercevait de cette coction d'après l'examen des urines : les urines abondantes et claires ou troubles et confuses étaient un signe de la crudité des humeurs corrompues ; se troublaient-elles par le froid, redevenaient-elles claires par le feu, c'était un signe annonçant que la nature commençait la coction ; les urines claires, de faible densité, jaunes d'or, avec sédiment gagnant le fond du récipient, étaient le signe d'une parfaite coction.

étaient ceux de la fièvre éphémère, mais plus accentués, hyperthermie plus forte, peau moite, urine crue, c'est-à-dire épaisse et rougeâtre, pouls rapide, fréquent mais toujours plein et égal, visage vultueux, pesanteur de la tête, respiration difficile. Bien traitée, elle se terminait par une crise plus accentuée et plus longue ; mais négligée, elle pouvait se changer ou en synoque putride, ou en phrénésie [1], squinancie [2], pleurésie...

L'indication thérapeutique était de diminuer la trop grande quantité de sang (saignées copieuses), rafraîchir (lavements émollients, bouillons et médicaments rafraîchissants), et ouvrir les pores de la peau (frictions alcooliques).

La *fièvre hectique* se distinguait de la précédente en ce qu'elle comportait, en plus de l'altération des esprits et des humeurs, l'altération de la substance même du corps. Elle était causée soit par une synoque prolongée chez un tempérament chaud et sec, soit par une inflammation, ulcère et pourriture de quelque viscère. Comme symptomatologie, fièvre continuelle, avec exacerbation une ou deux heures après les repas ; pouls petit, vite, fréquent, amaigrissement squelettique ; abattement général [3]. La grande indication thérapeutique était de rendre à l'organisme toute l'eau qu'il avait perdu (aliments humectants, bains prolongés...).

A côté des fièvres simples prenaient place les

1. C'est la méningite tuberculeuse.
2. Angine phlegmoneuse.
3. C'est notre fièvre hectique actuelle.

fièvres putrides dues à des vapeurs chaudes qui, s'élevant des humeurs ou des organes corrompus, échauffaient d'abord le cœur, puis tout le corps. Elles étaient annoncées par des prodromes, céphalées, insomnies, courbature, douleurs dans les hypocondres, mauvais état gastrique. Elles débutaient brusquement par un frisson quelquefois intense et présentaient des redoublements ; la température était élevée, le pouls très fréquent et inégal ; les urines rares et troubles. Elles se divisaient en *fièvres putrides simples* et *fièvres putrides compliquées.* Les *fièvres putrides simples* comprenaient les *fièvres continues* et les *fièvres intermittentes* ; les premières comportaient des formes communes et des formes rares.

Les formes communes étaient la synoque putride, la fièvre quotidienne continue, la fièvre tierce continue et la fièvre quarte continue.

La *synoque putride* était une fièvre continue causée par la *pourriture du sang dans les gros vaisseaux*. Le pronostic était bon si l'hyperthermie allait en diminuant; l'élévation thermique progressive aggravait le pronostic et nécessitait des saignées multiples qui, si « elles n'emportaient point le mal, emportaient au moins le malade ». Les purgatifs n'entraient en jeu que vers la fin de la maladie, au moment de la débâcle urinaire, signe de coction et d'élimination des humeurs pourries.

La *fièvre quotidienne continue* était une fièvre continue avec exacerbation vespérale [1]. Elle reconnaissait comme

1. En somme, notre fièvre typhoïde normale.

cause la *pourriture d'un sang pituiteux dans les gros vaisseaux*; le pouls était rare, tardif et de faible tension; les urines, rouges et épaisses, le visage moins vultueux que dans les autres fièvres continues, peu de sueurs, mauvais état général. Sa durée oscillait entre quarante et soixante jours; la crise terminale était très longue, et comportait un flux de ventre de pronostic heureux. La diète était très utile dans cette forme de fièvre putride, on ne permettait guère que des bouillons de poulet. Les saignées étaient ordonnées plus rarement, et les purgatifs n'entraient en jeu qu'au déclin de la crise terminale. Il est vrai que le médecin se rattrapait en multipliant les clystères émollients, faisant, sans s'en douter, de l'antisepsie intestinale, au grand profit du patient.

La *fièvre continue tierce* était une fièvre continue présentant une exacerbation de deux jours l'un [1]. Elle était causée par un *sang bilieux se pourrissant dans les gros vaisseaux*. Comme signes : hyperthermie considérable, pouls très fréquent, très rapide, urines rares, vomissements, diarrhée bilieuse, subictère, insomnies, délire, très mauvais état général. D'un pronostic mauvais, elle comportait les mêmes indications thérapeutiques que pour la quotidienne continue.

La *fièvre continue quarte* était une fièvre continue présentant une exacerbation thermique de trois jours l'un; elle était causée par un *sang mélancolique pourrissant dans les gros vaisseaux*. L'indication thérapeutique

1. Probablement toujours fièvre typhoïde.

principale était l'emploi de tous les diurétiques et sudorifiques de la pharmacopée, et Dieu sait s'ils étaient nombreux.

Les formes rares des fièvres putrides continues essentielles étaient au nombre de six. C'étaient, en somme, des quotidiennes continues avec prédominance d'un symptôme. On distinguait :

1° La *fièvre ardente* ou *causus*, qui n'était en somme que la forme hyperthermique de la fièvre typhoïde ;

2° La *fièvre colliquative*, avec diarrhée profuse, jaune roussâtre, et fétide ;

3° La *fièvre assodes*, avec nausées et vomissements ;

4° La *fièvre elodes*, caractérisée par les sueurs profuses, la faiblesse du pouls, petit, dur, faible et resserré, et le mauvais état général ;

5° La *fièvre épiale* dans laquelle l'exacerbation vespérale s'accompagnait d'un frisson intense suivi d'un stade de chaleur très prolongé ;

6° La *fièvre syncopale* qui comprenait deux formes : la *forme menue*, avec syncopes fréquentes, et la *forme humoreuse*, très grave, presque toujours mortelle. Cette dernière qui amenait la mort subite par arrêt du cœur rappelle tout à fait la forme cardiaque de la fièvre typhoïde, avec la mort par myocardite survenant au déclin de la maladie. C'était dans cette forme qu'on recommandait comme souverain remède, l'égorgement d'un pigeonneau sur la région précordiale, traitement qui est encore de nos jours fort en honneur, en cas de syncope, dans la Basse-Bretagne.

A côté de ces fièvres continues essentielles, se rangeaient les fièvres continues symptomatiques accompagnant ou suivant une autre maladie.

Elles étaient au nombre de six :

1° Les *fièvres symptomatiques* d'une inflammation ;

2° La *fièvre lypirias*, consécutive à une inflammation érysipélateuse de l'estomac et de l'intestin ;

3° Les *fièvres lentes* causées par des « humeurs croupissantes » avec hyperthermie très légère, mais affaiblissement rapide de l'état général ;

4° Les *fièvres dues à la corruption* d'un organe ou d'une humeur (lait corrompu ou sang extravasé) ;

5° La *fièvre des cachectiques* ;

6° La *fièvre des pâles couleurs* ;

Nous arrivons à présent à la seconde grande division des fièvres putrides simples, c'est-à-dire aux *fièvres intermittentes*. On en distinguait trois : la quotidienne, la tierce, la quarte. Toutes trois étaient causées par des vapeurs s'élevant des « humeurs qui croupissent et se pourrissent dans les veines mésaraïques », vapeurs qui élevaient la température du muscle cardiaque, y allumant la fièvre qui se répandait ensuite dans tout l'organisme.

Le stade de frisson et de tremblement s'expliquait par la faculté naturelle [1] qui, entrant en action, secouait les fibres de la peau et les fibres des muscles, d'où fris-

1. Une des trois manifestations de l'âme ; elle était subordonnée aux esprits naturels et comme eux résidait dans le foie. Voir le chapitre sur les doctrines médicales, et Cureau de la Chambre, le *livre des passions*.

son et tremblement. S'il y avait convulsion, elle était due à cette même faculté naturelle qui tiraillait les nerfs.

Le stade de froid était dû à la soudaine concentration au cœur des esprits et du sang. Ces esprits et ce sang, relancés à la périphérie, consumaient et digéraient les humeurs mauvaises et pourries qui étaient évacuées par les sueurs; ainsi se trouvaient expliqués les trois stades de frisson, de chaleur et de sueurs.

La *fièvre quotidienne* reconnaissait comme cause déterminante une *humeur pituiteuse* pourrissant dans les veines mésaraïques, humeur qui naissait chez les tempéraments froids et humides, après trop grande absorption d'aliments froids et humides... Comme signes pas de tremblement au début; légers frissons, auxquels succède un stade de chaleur peu accentuée. Elle durait quarante jours environ. Son pronostic était assez réservé et dépendait surtout de la rapide apparition des signes de coction dans les urines. Comme traitement, pas de saignées, mais des clystères émollients et carminatifs, des décoctions « apéritives et préparatives », suivies de l'administration de purgatifs tels que l'agaric ou le turbith végétal.

La *fièvre tierce* survenant de deux jours l'un, était causée par une *bile excrémenteuse* croupissant et pourrissant dans les veines mésaraïques, au point où elles se réunissaient. Cette humeur bilieuse se formait chez les tempéraments chauds, secs et bilieux, en usant d'aliments chauds, viandes, épices, ails, vin pur... Comme

signes, grand tremblement, stade de chaleur très accentuée, sueurs profuses et diarrhée terminant l'accès qui ne devait pas durer plus de douze heures; sinon il y avait, en plus, production d'humeurs pituiteuses et cette tierce prenait le nom de *tierce bâtarde.*

La tierce simple était d'un bon pronostic et durait de dix à vingt jours. Le pronostic de la bâtarde était moins bon, et sa durée oscillait entre vingt et quarante jours. La grande indication thérapeutique est de purger la bile, d'où lavements laxatifs, potions cholagogues [1] à base de rhubarbe, tamarins, chicorée, sirop rosat, saignées copieuses et répétées. Le traitement prophylactique consistait en un régime rafraîchissant et humectant.

La *fièvre quarte* était causée par une *humeur mélancolique*, c'est-à-dire une humeur froide, sèche, s'engendrant de la partie la plus terrestre de l'aliment; or les aliments contenant le plus de suc mélancolique étaient la chair de bœuf, le fromage fermenté, les choux, le vin rouge. Mais, outre l'usage immodéré de ces aliments, il fallait un tempérament froid, sec et mélancolique.

Quelquefois l'humeur mélancolique se mélangeait avec une humeur bilieuse; l'accès durait de sept à douze heures et la quarte était alors *quarte bâtarde.*

Bâtard ou non, l'accès de la quarte revenait de trois jours en trois jours, et comprenait toujours les trois stades de durée et d'intensité égales; on la considérait

1. Littéralement purgeant la bile.

comme sans danger mais comme absolument rebelle à tout traitement. Malgré cette bénignité, on redoutait fort la quarte qui était excessivement fréquente [1]; aussi ne doit-on pas s'étonner outre mesure de l'engouement universel pour le chevalier Talbot et son remède miraculeux. Lorsque le quinquina fut d'un usage courant, la crainte de la quarte devint moins vive, car on avait enfin un remède souverain [2]. Outre le quinquina, on instituait une diète sévère, humectante et modérément échauffante, des clystères émollients, des saignées, des purgations et, parmi ces dernières, le fameux vin émétique qui triompha de la pourpre de Louis XIV.

Toutes ces fièvres que nous avons citées, simples ou putrides, continues ou intermittentes, étaient toutes simples; elles peuvent s'associer, formant une nouvelle classe : les *fièvres compliquées*. Cette « complication » est de deux sortes : ou bien une fièvre putride se complique d'une fièvre simple; ou une fièvre putride se complique d'une autre fièvre putride. Dans ce dernier cas on peut trouver la combinaison d'une continue avec une continue, d'une intermittente avec une intermittente, d'une intermittente avec une continue.

La complication la plus fréquente est celle des fièvres intermittentes avec d'autres intermittentes; on

1. Aussi la vieille imprécation romaine, « Quartana te teneat », était-elle toujours restée en honneur. Que la quarte te tienne! — Le quinquina, en même temps qu'il faisait disparaître la fièvre, fit disparaître l'imprécation.

2. Ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle qu'on commença à assainir les régions marécageuses par l'épuisement et la mise en culture des marécages.

a une *quotidienne double* qui présente deux accès dans les vingt-quatre heures; une *tierce double* qui a ses accès tous les jours comme la quotidienne mais qui se distingue par les « signes de bile » (tremblement violent, hyperthermie considérable, sueurs profuses, diarrhée). La *triple tierce* a trois accès dans deux jours; la *quarte double* a un jour de libre et deux jours d'accès, la *triple quarte* a ses accès tous les jours et se distingue de la quotidienne par les « signes de mélancolie » (début par les bâillements, sensation de courbature générale, urines d'abord blanches, abondantes, puis rouges et épaisses).

En résumé, les fièvres putrides reconnaissaient comme cause une humeur pourrie et corrompue, humeur nettement déterminée, dont la formation, le mode d'action étaient bien connus. A côté d'elles prenait place une troisième classe de fièvres, procédant d'une « cause occulte venimeuse », ennemie du cœur et contraire à la vie; elles étaient contagieuses et comprenaient les fièvres malignes, la peste, la petite vérole et la rougeole.

« Les *fièvres malignes ou pestilentes*, dit La Martinière, sont ordinairement dans leur commencement semblables aux autres fièvres, si ce n'est que quelquefois qu'ils viennent lentes dans leur commencement, augmentant de petit à petit jusques à ce que la rigueur de la fièvre et la malignité des esprits suffoquent le malade. Premièrement le malade est fort assoupi ayant le pouls déréglé, les yeux sortant hors de la teste, avec un re-

gard étincelant et une senteur fade. » Mais les grands signes étaient sous les taches pourprées, les bubons et les charbons. Parfois à la prostration du malade succédait du délire, des convulsions, annonçant la terminaison fatale. Le traitement consistait en saignées du bras, des pieds, et même des veines hémorroïdales ; on appliquait des ventouses scarifiées ou des vésicatoires un peu partout, aux cuisses, aux fesses, sur le dos, sur les épaules. En plus de cette médication externe, on ordonnait toutes les préparations alexipharmaques qui les unes préparaient la coction des humeurs corrompues, les autres fortifiaient le cœur et lui permettaient de résister au poison, cause de tout le mal. On employait d'abord une médication froide pour abattre la fièvre, et ensuite tous les « anti-venins » connus, la thériaque, l'orviétan, le mithridat, les trochisques de vipères, les Bezoards, les poudres de perles, de coraux, de pierres précieuses, d'ambre gris, d'angélique, d'impératoire, de contrayerva.

La petite vérole et la rougeole étaient assez souvent confondues ; on tendait néanmoins depuis une cinquantaine d'années à distinguer la *vérole* à pustules plus grosses, rouges, enflammées et suppurant le plus souvent ; la *vérolette* ; notre varioloïde actuelle, avec pustules blanchâtres se desséchant rapidement ; et enfin la *rougeole* à l'exanthème caractéristique [1]. Toutes trois reconnaissaient comme cause ;

1. On connaissait la scarlatine que l'on appelait *pourpre* ou *fièvre pourprée*, mais on n'en faisait qu'une forme de la rougeole. La célèbre maladie de Calais (1658) qui décida de la victoire du vin émétique était une pourpre.

Une impureté du sang maternel duquel l'enfant ayant esté nourri sur les derniers mois, le plus pur sang ne suffisant plus pour sa nourriture, cette impureté se communique à toutes les parties de l'enfant, et infecte ensuite la masse du sang : cette impureté demeure ainsi cachée quelque temps, et souvent plusieurs années, jusques à ce que quelqu'une des causes externes survenant qui l'excite, ou que la nature ne la pouvant plus supporter, il se fait une ébullition du sang par le moyen de laquelle l'impur est séparé d'avec le pur, et jetté ensuite à l'extérieur en façon de crise. Or, comme dans cette masse du sang il y a un double excrément, l'un plus épais et l'autre plus subtil, la vérole se forme du premier et la rougeole du dernier [1]. Les causes externes qui émeuvent et réveillent l'interne à jetter hors, sont l'impureté de l'air et la contagion.

On confondait aussi leurs signes, la rachialgie de la variole, avoisinant le catarrhe oculaire, nasal et bronchique de la rougeole.

Malgré cela, tout le monde s'accordait à différencier la rougeole de la variole au point de vue du pronostic; en effet, les épidémies de petite vérole, noire ou non, faisaient des ravages extraordinaires, et la variole était un épouvantail à l'égal de la peste [2].

1. Constant de Rebecque.

2. Peu de personnes échappaient à la variole, et une femme non marquée passait, même laide, pour une beauté. Mme de Longueville avait une peur extraordinaire de la petite vérole, et son amie, Mme de Sablé, partageait cet effroi; lorsqu'elle recevait une lettre, en temps d'épidémie, elle la lisait « sous le vent », après l'avoir exposée aux fumées aromatiques de trochisques contre la peste. On trouve, dans le *Portefeuille Vallant*, une lettre d'un médecin qui, devant venir consulter Mme de Sablé, la prévient qu'il n'a pas de varioleux dans sa clientèle.

Mlle de Montpensier, qui avait déjà eu la variole, craignait toujours cette maladie, et elle défendit à son médecin Belay d'approcher le jeune duc d'Alençon, qu'on pouvait croire malade de la petite vérole. (Voir, dans les Extraits du *Portefeuille Vallant*, le récit de la maladie du duc d'Alençon.)

Le traitement était le même que pour les fièvres pestilentes : adoucissants, médicaments froid pendant la période fébrile ; réchauffants, médicaments chauds et antivenimeux après la chute de la température.

La *Peste*, la plus terrible des fièvres malignes, est, nous dit Constant de Rebecque, une maladie du cœur accompagnée la plupart du temps de fièvre, bubons, charbons et parotides, vénéneuse, épidémique, aiguë, contagieuse au dernier point, très dangereuse, et, la plupart du temps, mortelle. Sa cause immédiate et prochaine est une matière extrêmement vénéneuse, maligne, ennemie du cœur, qui a son siège dans les esprits et les humeurs. Cette nature maligne peut être engendrée en nous par l'air [1], les météores [2], les aliments [3], les sorcelleries [4] et les passions de l'âme [5].

1. Il doit être intempéré ; c'est surtout l'air chaud et humide qui produit la peste, ou bien l'air corrompu par les émanations de cadavres pestiférés non ensevelis.

2. Saturneet Mars joints ensemble au signe de la Vierge et des Gémeaux, certaines comètes corrompaient et infectaient l'air ; partant, épidémies de peste.

3. On accusait surtout le blé venu dans une période pluvieuse, dans un pays humide, et mêlé d'ivraie, de nielle ; on incriminait aussi les chairs des animaux malsains, ou morts de maladie, souvent seule ressource du pauvre pendant les famines qui désolèrent si souvent la France en cette époque de guerres incessantes. Aussi avait-on remarqué l'éclosion fréquente d'une épidémie de peste dans les contrées souffrant de la famine depuis quelque temps. Il nous reste, de cette observation, le dicton « après la famine, la peste ».

4. On pendait et on brûlait, à chaque épidémie de peste, les pauvres d'esprits considérés, à tort ou à raison, comme jeteurs de sorts et accusés d'infecter l'air, les eaux, les maisons, par des poudres diaboliques. Cela semblait tout naturel à cette époque, et l'impunité était assurée aux paysans brûleurs de sorciers. N'oublions pas que tout récemment, en Russie, les paysans russes massacrèrent plusieurs médecins, envoyés par le gouvernement russe, pendant une épidémie de choléra, ne voyant en eux que des sorciers malfaisants, cause première de l'épidémie.

5. La grande et excessive tristesse pouvait altérer les esprits et les humeurs à un point tel qu'elles acquéraient une qualité venimeuse, maligne et pestilentielle.

Cependant la peste pouvait naître sans que l'air soit infecté ; c'était par la contamination directe (cohabitation avec un pestiféré, usage de vêtements...) ou par la contamination indirecte (marchandises venant de pays pestiférés...)

Les signes de la peste étaient de trois sortes, les uns servent à la prévoir, les autres à la reconnaître quand elle éclot, ce sont les signes diagnostics ; les autres servent à juger de son évolution ultérieure, ce sont les signes pronostics [1].

On prévoyait le danger de peste lorsqu'il y a eu des grandes variations de température, des brouillards et nuages extraordinaires, des comètes et météores, des éclipses et constellations malignes, des grandes chertés de vivres, et encore plus s'il y a une extraordinaire quantité d'insectes; si les plantes et herbes sèchent ou pourrissent ; si les oiseaux laissent leurs nids et leurs petits et s'en vont chercher un air plus salubre; si les poissons sont trouvés morts en quantité sur le rivage, et si la mortalité se met entre les bêtes de service, moutons, cochons, bœufs et chevaux ; si la vérole et la rougeole ont eu la vogue, et n'attaquent pas seulement les enfants mais encore les hommes faits; si l'on voit des signes de malignité dans les maladies, comme charbons, bubons, parotides, pourpres, maux de cœur et grande faiblesse.

Les « signes diagnostics » de la peste étaient fréquents ou rares : 1° Les fréquents : état général très mauvais ; syncopes fréquentes, état de lypothymie permanent; pouls fort inégal, quelquefois grand et élevé, quelquefois faible, petit et intermittent ; fièvre forte ou quelquefois très peu d'ascension thermique,

1. Cette division de la symptomatologie de la peste est de Constant de Rebecque.

des taches rouges, blanches et noires, des parotides [1], bubons et charbons ; 2° Les signes rares : céphalées, délires, intolérance gastrique ; sueurs profuses ; diarrhée fétide et haleine caractéristique [2].

Les « signes pronostics » étaient très incertains.

Cependant c'est un bon signe si ces tumeurs apparaissent de bonne heure et loin des parties nobles, s'il apparaît plusieurs bubons et peu de charbons, s'ils mûrissent et avancent bien tost, et si ensuite le malade s'en trouve mieux ; si le malade ne vomit pas les bouillons et médicaments, s'il sue bien et copieusement et qu'après il s'en trouve mieux. Au contraire c'est un très mauvais signe s'il n'apparaît point du tout de tumeur, ou quand elles apparaissent et mûrissent trop tard ; ou si, ayant paru, elles disparaissent tout d'un coup ; s'il n'y a qu'un bubon, et beaucoup de charbons, grands et puants, près des parties nobles et avec grande chaleur et ulcère rongeant ; si les délires, convulsions et maux de cœur persévèrent après la sortie des tumeurs ; si le malade se plaint que tout ce qu'on luy présente pue ; s'il vomit tout ce qu'il prend par la bouche,

1. C'est, en somme, une localisation du bacille pesteux dans le tissu parotidien.

2. François de le Boe, Sylvius, le célèbre anatomiste, et qui fut un non moins bon clinicien, avait décrit méthodiquement la symptomatologie de la peste. Nous avons résumé, dans ses *Opera Medica* (Amsterdam, 1679), les principaux symptômes qu'il classe de la manière ci-dessous :

Primaria pestis signa interna :

1° Calor internus, sitis vehemens, inquietudo.

2° Nausea cum vel sine vomitu.

3° Capitis dolor, delirium, vigiliæ perpetuæ, sopor.

4° Cordis angustia, palpitatio, hypothymia.

Pulsus inæqualis, intermittens, parvus, languidus et frequentior.

Primaria pestis signa externa :

1° Bubones ; 2° Anthraces vel Carbunculi ; 3° Maculatæ.

Signa pestis universalia :

Urina. — Sudores. — Alvi fluxus. — Sanguinis eruptio. — Oculi lacrymabundi. — Lingua arida, nigra atque aspera. — Exhalatio fœtens. — Dolor in lumbis. — Maculæ paulo ante aut post mortem manifestæ. — Facies cadaverosa et mærorem testans.

si ces sueurs sont froides et puantes, s'il a des flux de ventre colliquatifs et puants, et les extrémités sont froides.

Le traitement de la peste était des moins compliqués. On saignait très rarement, « de peur de faire rentrer les bubons dans le corps », dit de la Martinière; je crois que la principale raison était d'éviter tout contact par trop direct avec le pestiféré.

Le même de la Martinière nous donne, dans son *Empiric Charitable*, le traitement du pesteux :

Pour guérir de telles fièvres, il faut donner au malade un bon verre d'eau de chardon bénit, dans lequel y soit dissous une demie-once de bon orviétan ou de vieux Tériaque de Venise, ou du Mitridat, puis le bien couvrir pour luy provoquer la sueur et le divertir pour l'empêcher de dormir.

Le lendemain, si le malade a une douleur de tête, il luy faudra tirer environ dix-huit ou vingt onces de sang, si les forces le permettent, du bras droit, et, s'il n'est pas libre du corps, il luy faudra donner une médecine composée de la sorte; prenez : séné cinq dragmes, rhubarbe une once, que ferez infuser en suffisante quantité d'eau sur cendres chaudes l'espace de douze heures, et mettre dans la coulature trois ou quatre onces de sirop de roses. Et si la fièvre ne diminue pas, il faudra réitérer l'eau de chardon bénit et la dose de l'Orvietan, continuant trois jours consécutifs si la nécessité le requiert, et donner tous les jours au malade des lavements d'urine, dans lesquels il faut délayer du suc ou sirop d'Hieble. Et s'il paraît quelques bubons de peste en quelque partie du corps, il faut bien se garder de saigner le malade; car la saignée lui pourrait faire rentrer les bubons dans le corps, et lui causerait par ainsi la mort : mais lorsque l'on voit quelque bubon de peste enflammé, il est nécessaire d'y prendre garde, pour le percer, lorsqu'il en sera temps et n'attendre pas qu'il soit tout-à-fait mûr, car en attendant ce temps-là, il pourrait crever par dedans le corps, et par ainsi faire mourir le malade.

Pour ce qui est des petits enfants, on leur peut donner le poids d'un écu ou demi-écu d'or d'Orvietan ou de Teriaque ou de Mitridat, délayé dans un verre d'eau de chardon bénit, les tenant bien couverts, afin de les faire suer, et réitérer tous les jours si la nécessité le requiert.

Pour faire sortir l'air de la peste d'une maison, on n'a qu'à fermer toutes les portes et fenêtres, puis brûler dans chaque chambre quantité de genièvre ; et, pour dissiper l'air de la maladie qui pourrait être dans les hardes, on n'a qu'à les étendre sur les perches, dans lesdites chambres, pour recevoir la fumée ; et quant aux cendres qu'il reste dudit genièvre, il faut en lessiver le linge.

Il faut remarquer que ceux qui sont parmi les pestiférés se peuvent préserver, prenant tous les matins à jeun gros comme une fève d'Orvietan ou de Teriaque, et porter sur le cœur une poignée d'Angélique.

Le cerveau, qui « est le trône de l'âme » est aussi le siège de nombreuses maladies ; presque toutes reconnaîtront pour cause des humeurs et ardeurs corrompues qui partent du cœur, du foie, de la rate et des poumons, montant jusqu'au cerveau, s'y arrêtent [1] ; quelquefois cependant, ces humeurs nocives pouvaient naître dans le cerveau même.

C'est précisément ce qui arrivait dans l'*intempérie froide et humide* du cerveau où il y avait « formation et rétention d'une humeur pituiteuse ». Les signes de cette intempérie étaient ceux de l'anémie cérébrale : « un visage pâle, un esprit stupide et pesant, une mémoire courte, des sommeils longs et profonds, tous les sens hébétés,

1. C. de Rebecque.

diverses paralysies et léthargies [1]. » Tout le traitement tendait à dessécher le cerveau. On y arrivait par l'air chaud, l'usage des aliments et médicaments chauds. La saignée était proscrite; les purgatifs étaient employés avec circonspection, commençant par des purgatifs phlegmagogues plus doux, continuant par des purgatifs préparatifs et purgeant la pituite.

Les *Catarrhes ou rhumes de cerveau* reconnaissaient plusieurs causes : 1° ou la chaleur qui faisait fondre les humeurs du cerveau : « la face était rouge et chaude; les larmes qui sortaient des yeux chaudes et cuisantes » ; des saignées réitérées en avaient facilement raison. C'était, en somme, une congestion encéphalique. 2° Le froid, « qui détermine une grande pesanteur de tête, des éternuements fréquents, et un écoulement nasal très abondant ». C'est cet écoulement, signe d'un cerveau trop froid, qui pouvait devenir très dangereux, en retombant sur les poumons, sur le cœur; c'était le rhume tombé sur la poitrine. On cherchait avant tout à éviter cette dangereuse complication. Aussi le traitement d'un simple rhume de cerveau était-il des plus compliqués :

On évacuera la pituite par potions et pilules douces; puis on la préparera par des apozèmes et ensuite on usera de purgatifs plus forts : les vomitoires y peuvent beaucoup servir ; puis on se servira de ventouses, vésicatoires, cautères appliqués sur les épaules, derrière les oreilles ou au col ; on employera aussi les errhines et sternutatoires, si la fluxion se

1. Turquet de Mayerne.

jette sur les poumons, ou des masticatoires, si elle se jette sur les yeux, pour divertir les humeurs.

Mais ce n'est pas tout, il est bon de raser la tête et d'y appliquer des opiates, coeffes, parfums et emplâtres céphaliques et astringents. Au dedans, l'on peut prendre des opiates céphaliques et astringeantes; les troschiques de carabé, ou seulement quelques grains d'ambre jaune dissous en esprit de vin, le lait et les fleurs de soufre et les baumes céphaliques y sont aussi fort efficacieux.

Inutile d'ajouter qu'au cours d'un pareil traitement, la maladie disparaissait le plus souvent, au grand désespoir du médecin, du chirurgien et de l'apothicaire qui y trouvaient leur compte.

Celui qui est affligé de la *Migraine*, dit de La Martinière, entend dans ses oreilles un certain bruit comme de petites clochettes, et luy semble que quelque chose luy frappe continuellement dans la teste, laquelle bien souvent lui darde et a de la douleur à entendre le son des cloches et a mesme de la peine à regarder la lumière. Or ce mal provient de fumées chaudes, de mélancolie et de ventosités. Quant aux remèdes il faut appliquer sur les deux tempes de la racine de brione cuite sous les cendres chaudes. Il faut pareillement purger le malade avec l'aloe ou le jalap, selon la force de son tempérament. La saignée de la veine séphalique faite en petite quantité n'y est pas mauvaise, une fois ou deux, mais non plus.

Le *mal caduc* comprenait trois maladies distinctes comme étiologie, mais ayant des symptômes à peu près identiques, c'étaient :

L'*Épilepsie* procédant d'une matière résidant dans le cerveau, l'*Analepsie* procédant d'une matière qui est tant dans l'estomac que dans les nerfs et dans les artères, de laquelle matière procède des fumées qui montent jusques dans le cerveau,

et la *Catalepsie*, qui procède d'une matière venant des extrémités du corps, comme des pieds et des mains, qui après monte jusques au cerveau.

Ces trois espèces de haut mal sont engendrées de sang et de phlegme lesquels, estant irrités l'un contre l'autre, font une antipathie qui corrompt tellement les sens, que l'âme en est troublée, mesme fait tomber le corps avec de vilaines grimaces raidissant tous les membres, tourner les yeux et escumer la bouche, mais par une vertu naturelle et bénigne qui est enclose dans le corps, après avoir enduré l'assaut du mal, elle fait revenir les esprits en les raffermissant.

Le glaïeul, la valériane, le gui de chêne étaient des spécifiques renommés pour le mal caduc, mais de La Martinière recommande, en outre, le sang de loche ou de goujon, le crâne d'un homme exécuté, et la fiente de paon blanc « délayée en vin blanc ».

La *Paralysie* « est un accident de nature, qui petit à petit oste le mouvement des sens, lequel accident provient quelques fois d'une trop grande abondance d'humeurs, comme aussi d'une trop grande chaleur, ou de quelques coups que l'on peut avoir reçu. »

La paralysie due à des humeurs trop abondantes, nécessitait des purgatifs énergiques comme le sel d'antimoine (24 à 30 grains); on employait en outre toute la gamme des sudorifiques. La paralysie, reconnaissant comme cause première la chaleur, demandait des purgatifs plus doux.

Dans les deux cas, on employait en frictions sur les membres paralysés *l'huile de petits chiens* dont Lemery nous a donné la composition. De La Martinière la composait ainsi qu'il suit :

Prenez quatre petits chiens, lesquels ecorcherez et viderez et hacherez bien menus, puis prendrez une escuellée de vers de terre et autant de limaçons rouges, et mettrez le tout bouillir dans un pot d'huille d'olive, avec deux pots de vin et le tout ayant bien bouilli, en frotterez les parties paralytiques auprès du feu.

On distinguait deux sortes de *Folie* : la *Manie* et l'*Amence*. Toutes deux reconnaissaient comme cause l'arrivée, dans le ventricule moyen du cerveau, d'une humeur mélancolique, « infectant tellement la moyenne chambrette qu'elle en ôte la raison ». Cette humeur pouvant être engendrée par l'usage de viandes mélancoliques, la peur, la tristesse, la solitude, les efforts cérébraux répétés et soutenus, ou bien encore par l'abus des boissons alcooliques, ou l'infection d'air, morsure de bête venimeuse ou tumeurs.

Or les fols se gouvernent selon la cause de leur folie comme ceux qui le sont par peur, tristesse et vapeur des boissons, sont méchants et battent le monde, ceux qui le sont par solitude et lectures parlent seuls, se saluent et rient volontiers. Ceux qui le sont par humeurs ou infection d'air sont tout triste. Ceux qui le sont par morsure de bêtes venimeuses sont bien souvent comme enragés [1].

La *mélancolie* était pour C. de Rebecque « une rêverie sans fièvre accompagnée d'une peur et tristesse ordinaire, sans aucune occasion apparente ». Elle était due à la perversion des esprits animaux, perversion due à plusieurs causes :

1. De La Martinière, *L'Empiric charitable*.

1° Ou bien à l'intempérie froide et sèche du cerveau; c'est alors la mélancolie du cerveau.

2° Ou bien à des vapeurs et humeurs s'élevant du corps tout entier, ou du cœur, ou des hypocondres (mélancolie hypocondriaque) ou de la matrice (mélancolie utérine).

La *mélancolie du cerveau* comprenait la mélancolie d'amour et la lycantropie, « mélancolie tout à fait sauvage qui fait que ceux qui en sont entachés s'imaginent être changés en loups et fuient la compagnie et le commerce des hommes, se retirant dans les bois où ils vivent souvent à la façon des bêtes ».

Ces deux sortes de mélancolie ne nécessitaient pas la saignée, leurs humeurs mélancoliques étaient mieux expulsées par « clystères, poudres, potions mélanagogues » (sené, antimoine, ellébore noir). Cela fait, on remédiait à l'intempérie froide et sèche du cerveau par une médication chaude et humide.

La mélancolie d'amour, lorsqu'elle était due à l'absorption d'un breuvage amoureux, se guérissait par un vomitif énergique, antimoine ou ellébore.

Celle qui vient d'un amour immodéré de l'objet aimable se guérit par la jouissance, et cela se peut sans offenser la piété et l'honnêteté; les changements d'air, les divertissements, les exercices violents, l'abstinence et l'usage des choses qui rafraîchissent et ôtent l'embonpoint, y peuvent contribuer, mais sur tous les remèdes moraux l'absence, la considération des défauts de la personne aimée et celle du danger où l'on se met en l'aimant et autres réflexions y pourront servir. Il faut tout mettre en œuvre dans ces rencontres [1].

1. C. de Rebecque.

La *mélancolie qui procède du cœur et de tout le corps* se reconnaissait à l'habitus mélancolique; le malade, maigre, sec, velu, sans cesse plongé dans ses idées tristes. On essayait de l'en distraire par des saignées copieuses, principalement des veines hémorroïdales, par des purgations mélanagogues; mais surtout par les grands bains tièdes prolongés qui, avec les lavements et aliments humectants, passaient pour rendre au cœur l'humidité dont il avait besoin.

La *mélancolie utérine* était due à une obstruction des veines et des artères péri-utérines, amenant la suppression des règles. Elle coïncidait presque toujours avec les « pâles couleurs ». Le fer et quelques saignées de pied en avaient facilement raison.

La *mélancolie hypocondriaque* était due « à une vapeur s'élevant d'une humeur aduste. Cette humeur séjournant et causant des obstructions dans le mésentère ou dans le foie, ou dans la rate, ou dans l'estomac. » On avait donc différentes mélancolies hypocondriaques, la mélancolie mésentérique, la mélancolie hépatique..... Esquisser les symptômes de ces mélancolies serait retracer les tableaux de toutes les maladies organiques de l'estomac, de l'intestin, des reins et du foie, maladies dans lesquelles l'état cérébral du malade est si souvent atteint. Dans le *Médecin charitable,* nous voyons la description d'un mélancolique stomachique; ne se croirait-on pas en présence d'un hyperchlorhydrique qui ressent « des crudités, des salivations fréquentes, des vomissements d'humeurs, des rôts, murmures et fluc-

tuations, des douleurs et enflûres d'estomach. » Et ces autres hypocondriaques qui quand ils ont mangé :

Sentent un mouvement violent et une palpitation extraordinaire du cœur accompagnées de sueurs froides et de légères défaillances, leur visage rougit bien souvent et il leur semble que c'est un feu volage et une flâme légère qui passe; le pouls se change et devient petit et fréquent; ils sentent une lassitude et une faiblesse universelle, leur ventre est presque toujoürs resserré, leurs urines sont claires et aqueuses; en quelques-uns il survient un sommeil profond, ils ont quelques fois des angoisses et oppressions de poitrine semblables à celles des asthmatiques

ne font-ils pas penser aux hypochlorhydriques neurasthéniques?

Rarement mortelle, la mélancolie hypocondriaque était très rebelle; c'était « le fléau et l'opprobre des médecins », qui s'ingéniaient à procéder méthodiquement. On instituait d'abord un régime qui n'est autre que le régime d'exclusion des spécialistes stomachiques actuels, puis, successivement, on évacuait les humeurs peccantes, on ouvrait les obstructions, on corrigeait l'intempérie du viscère lésé, on corroborait [1] les parties (cerveau, cœur, estomac, foie) et on traitait chaque symptôme en particulier.

Est-il besoin d'ajouter que le bien que pouvait retirer le patient du régime suivi était largement compensé par le mal que lui faisait le reste du traitement? Aussi ne doit-on pas s'étonner outre mesure de voir la mé-

1. On fortifiait.

lancolie hypocondriaque être appelée le fléau et l'opprobre des médecins par les contemporains de Molière.

Sous le nom de *manie utérine*, de fureur utérine, de suffocation utérine, on rassemblait tous les symptômes de l'hystérie. La *suffocation utérine* était la crise d'hystéro-épilepsie, due à une vapeur maligne s'élevant du sang menstruel corrompu.

Le début s'annonçait par des bâillements, pandiculation, bruits de ventre ; puis elles sentent comme un morceau dans le gosier qui leur empêchent la respiration et les suffoque ; puis viennent des convulsions, des délires...

On connaissait même déjà l'état de sommeil où « il est bien difficile de connaître si la personne est encore vivante ».

Dans la manie et la fureur utérine, « les femmes ou filles ayant perdu toute honte tiennent des propos déshonnêtes et par des postures lascives invitent les hommes à des actions impudiques [1]. » De Rebecque nous en décrit ainsi l'étiologie :

La cause de cette maladie est une grand quantité, chaleur et acrimonie de quelque chose qu'il n'est pas besoin de nommer; les causes externes sont les viandes de bon suc et qui nourrissent beaucoup, les épices, les vins puissants, le sommeil et dormir trop long et sur de la plume bien molle et chaude, la lecture des livres impudiques, la vue des tableaux déshonnêtes et lascifs.

1. C. de Rebecque.

Cette manie utérine, ajoutait-il, était surtout une maladie des jeunes veuves et demandait des saignées amples et copieuses, des purgatifs doux, et tous les remèdes doux et rafraîchissants. Mais de tous les remèdes employés, le mariage, conclut-il, est le meilleur [1].

La *Phrénésie* du cerveau était une inflammation des membranes du cerveau due à l'extravasation d'un sang bilieux trop échauffé. C'est, en somme, le tableau classique de la méningite avec « les signes avant-coureurs » dont nous parle le *Médecin français Charitable* : « Le sommeil est court et interrompu; l'on cause plus que de coutume, le derrière de la tête fait mal et les yeux se changent. » A la période d'état « le malade rêve continuellement, ne peut dormir; a la respiration rare, mais grande et élevée; il ne sent point la soif; le pouls est petit, vite et fréquent et la fièvre continue. C. de Rebecque indique, outre les convulsions, un tremblement doux des mains, qui n'est autre que de la carphologie, la constipation et le besoin d'uriner. Il ajoute que tout traitement est peu efficace, la terminaison étant presque toujours fatale.

Il mentionne cependant très sérieusement, dans ses indications thérapeutiques, l'application de poulets, pigeonneaux, petits chiens et poumons de mouton sur

1. « Je vous dis que tous ces médecins n'y feront rien que de l'iau claire; que votre fille a besoin d'autre chose que de rhibarbe et de séné, et qu'un mari est un emplâtre qui garit tous les maux des filles. » (Molière, *Le Médecin malgré lui*, acte II, scène II.)

le front, moyen encore en usage courant à la campagne.

La *Goutte* était une douleur des jointures causée par une « fluxion d'humeurs séreuses, âcres et acides », douleur revenant par intervalles. Selon l'articulation prise, on la désignait sous les noms de :

Siagonogre (articulation temporo-maxillaire), *trachilogre* (petites articulations du cou), *rhachisagre* (articulations vertébrales), *omogre* (articulation de l'épaule), *cléisagre* (articulation sterno-claviculaire), *pachisagre* (coude), *chiragre* (articulations des mains), *ischie* (articulation coxofémorale), *gemigre* (articulation du genou), *podagre* (articulation tibio-tarsienne et articulations des pieds).

Outre ces gouttes mono-articulaires, on distinguait sous le nom de *goutte crampeuse* et *goutte archétique* des gouttes attaquant plusieurs articulations et même toutes les articulations. Ces gouttes s'accompagnaient quelquefois de douleurs très vives et rendaient « les membres contrefaits par leurs malignités et détruisant les humeurs substantielles qui les nourrit, ostant par ainsi leur puissance de mouvoir et travailler, seichant et closant les mains en les rendant difformes, par leurs nœuds et boces ». C'est, en somme, le rhumatisme chronique déformant de notre pathologie actuelle. Comme de nos jours, on s'accordait à constater son incurabilité.

Pour les gouttes mono-articulaires, nous ne nous

attarderons pas à énumérer les causes productrices de l'accès ; on connaissait déjà l'influence même des écarts de régime, des vins généreux, des aliments épicés, salés, faisandés, des plaisirs de la chair..... La symptomatologie de l'accès était, de même, très nettement établie avec le début par le gros orteil et l'apparition des quatre signes cardinaux : dolor, calor, tumor, rubor. Mais lorsque le praticien du XVII[e] siècle se trouvait en présence d'une arthrite rhumatismale, blennorrhagique, traumatique ou tuberculeuse, son embarras était grand : début différent, mais mêmes signes cardinaux, bien qu'à des degrés divers.

Le galénisme lui venait en aide; lorsque la peau de l'articulation était livide et peu chaude (*goutte froide*), la goutte était due à un mélange de suc mélancolique et de ces humeurs séreuses, causes premières de la goutte franche.

La bile, la pituite, le sang pouvaient venir de même modifier (*gouttes chaudes*) l'accès de goutte.

Chaude ou froide, la goutte était considérée comme rebelle à tout traitement. « Quand elle s'est une fois emparée d'un corps et qu'elle y a planté le piquet, disait-on, presque jamais elle n'en déloge qu'il n'en coûte la vie au malade. » Et pourtant le traitement, saignées à part, était à peu près rationnel. Le régime lacté était très souvent prescrit, mais pour une raison qui semblerait bizarre de nos jours : il maintenait le ventre lâche et Hippocrate avait arrêté que sans le ventre libre on ne pouvait guérir de la goutte.

En présence d'une goutte chaude, on commençait par saigner, mais le plus loin possible de l'articulation prise; on purgeait ensuite avec des diastiques, jalap, sirop de nerprun. La sédation des douleurs, le sommeil étaient obtenus par la thériaque nouvelle et le laudanum, mis à la mode par Sydenham. On appliquait *loco dolenti* les résolutifs, fondants [1] de toute sorte, en prenant garde « de ne se point servir de ceux qui sont les plus échauffants et desséchants, car à la force de ces remèdes, on ne consume pas seulement les mauvaises humeurs qui font la goutte, on dessèche entièrement la partie et son humeur radical; d'où viennent ensuite les faiblesses, atrophies et paralysies qui suivent bien souvent la goutte ».

De plus, chaque malade avait son remède favori, qui « le lait de femme tiède, y trempant un linge et l'appliquant dessus le mal », qui « le cataplasme de mie de pain », qui « la fiente de vache toute chaude [2] ».

La goutte froide nécessitait l'application de vésicatoires *in situ* et l'emploi de diurétiques et de sudorifiques, traitement plus simple et qui, dans certains cas (hydarthrose, par exemple), pouvait donner d'excellents résultats.

1. Le temps et les progrès de la science, qui ont eu raison de tant de superstitions idiotes, n'ont rien pu contre les pommades fondantes. Engorgements ganglionnaires, exostoses, lipomes, ne peuvent guérir sans cela, et le praticien qui refuse d'ordonner une de ces pommades court grand risque de passer, aux yeux du patient et de son entourage, pour un âne bâté.

2. Il ne faut pas oublier un remède qui fit la réputation des frères de la Charité : c'était les fameux bains de tripes dont les effets merveilleux firent grand bruit. Tous les podagres de Paris se retrouvaient à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste de la Charité ; Scarron y alla, espérant monts et merveilles, mais son rhumatisme déformant n'eut aucune amélioration.

Enfin, après l'attaque de goutte, on prescrivait au convalescent le régime lacté mitigé avec purgations fréquentes, mais légères. Et on cherchait surtout à fortifier les jointures par les bains d'eaux chaudes, soufrés, alumineux, astringents. Un des meilleurs moyens est pour Constant de Rebecque de « se frotter tous les jours, soir et matin, avec de l'urine chaude ».

La *sciatique* était déjà différenciée nettement de la goutte; c'est une douleur « qui s'étend et se communique vers l'os sacrum par toute la jambe, et quelques fois jusques à l'extrémité du pied; elle occupe encore bien souvent les fesses et les lombes, et y cause des douleurs cuisantes, mais sans tumeur ni changement de couleur en la partie, comme il arrive ès autres espèces de goutte ». On connaissait déjà l'influence du vésicatoire sur la sciatique et on l'employait avec beaucoup plus de prudence qu'on ne le faisait dans ces dernières années.

Sous la dénomination vague de *rhumatisme*, on désignait deux ensembles symptomatologiques :

Le premier sans fièvre, à évolution excessivement longue et variable, le rhumatisme subaigu actuel;

Le second s'accompagnant de fièvre, se compliquant de déterminations viscérales et d'une durée de quarante jours; le rhumatisme articulaire aigu. Tous deux étaient dus à une humeur séreuse venant d'un foie très chaud; les douleurs violentes étaient dues à la compression des muscles « par des vents accumulés dans leurs enveloppes fibreuses ». Cependant, à côté de ces

divagations, on connaissait déjà les sueurs caractéristiques, le danger des déterminaisons viscérales annoncées par la sédation brusque des douleurs articulaires.

On pratiquait la jugulation du rhumatisme par la saignée [1]; dix, quinze, vingt saignées n'effrayaient pas le praticien qui ne cessait « que les douleurs fussent diminuées ou le malade fort affaibli ». On remédiait enfin à l'intempérance chaude du foie, cause de tout le mal, par des remèdes, potions, clystères rafraîchissants, mais seulement après avoir préparé, cuit et évacué les humeurs nocives.

Sous le nom de *squinance* ou *squinancie*, on confondait une série d'ensembles symptomatiques affectant le col ou le gosier : grenouillette sous-maxillaire, abcès du cou, phlegmon de l'amygdale, abcès rétro-pharyngien, parotidite, œdème de la glotte.....

La *squinance bâtarde*, c'est l'abcès rétro-pharyngien; la *squinance vraie*, par son acuité, sa gravité, ses troubles asphyxiques « sans qu'il paraisse aucune tumeur au dehors » rappelle l'œdème de la glotte. La squinance « dont la tumeur disparaît tout d'un coup » fait penser à la grenouillette sous-maxillaire ou au trachéocèle.

Somme toute, bâtarde ou non, la squinance était une maladie des plus graves et d'un pronostic presque toujours fatal.

1. Méthode que Gubler tenta vainement de remettre à la mode.

Si la suppuration survenait, l'apostème était ouvert « avec un couteau de bois, le malade tenant la tête basse, afin que le pus n'aille pas aux poumons ».

Dans le cas d'asphyxie, on pouvait venir à la laryngotomie ou ouverture du gosier; mais il fallait pour cela un habile maître, nous dit le *Médecin Charitable.*

Il est à noter que, dans nos recherches sur les ouvrages de pathologie du XVIIe siècle, nous n'avons trouvé aucune description rappelant nettement l'angine diphtéritique et ses complications. Cependant, C. de Rebecque, nous parlant de l'*inflammation des tonsilles* chez les enfants, insiste sur la tumeur qui paraît sous la mâchoire, les ulcérations des amygdales et la gravité exceptionnelle de cette maladie. Cette inflammation des tonsilles (produite selon lui par un lait trop âcre et chaud), de par son adénopathie, ses ulcérations typiques et son pronostic grave, devait être l'angine diphtéritique.

Les maladies de la poitrine comprennent :

1° Les maladies du poumon (inflammation, tubercules, attachement avec les côtes, ulcère ou phthisie).

2° Les maladies de la poitrine (inflammation du médiastin, du diaphragme, pleurésie, empyème, hydropisie de la poitrine).

3° Toutes ces maladies pouvaient se compliquer (asthme, toux, crachement de sang).

L'*inflammation du poumon* se reconnaissait « à la difficulté de respirer qui oblige les malades à se tenir assis ou la tête

haute; une douleur pesante, une fièvre aiguë et une rougeur extraordinaire de visage, laquelle se remarque particulièrement aux joues, avec une toux et crachement de sang, quelquefois tout rouge, quelquefois jaunâtre ou bilieux, et quelquefois plus blanchâtre ou pituiteux. Ceux qui meurent ne passent pas le septième jour. »

N'est-ce pas le tableau classique du pneumonique?

Cependant la congestion pulmonaire et les bronchopneumonies, bacillaires ou non, rentraient aussi dans cette inflammation des poumons. Certaines d'entre elles, ajoute de Rebecque, ne duraient guère que cinq jours (présomption de congestion pulmonaire); d'autres, toujours mortelles, coïncidaient avec une pleurésie (présomption de pneumonie tuberculeuse).

La saignée copieuse et fréquente, les ventouses scarifiées, les vésicatoires combattaient l'inflammation du poumon; les sirops, juleps, lohocs « meûrissaient la toux » et aidaient à l'expectoration.

Les *tubercules du poumon* pouvaient être crus; ils pouvaient mûrir et suppurer; les malades qui en étaient atteints « rendoient quelquefois par la bouche comme de petits grains qui étant broyés avec les doigts, il en sort de la fange très puante » (bronchite fétide, bronchectasie.)

Les *poumons attachés au côté* se connaissaient « par la difficulté de respirer qu'on y sentait principalement quand le malade est couché sur le côté opposé à celui où est le mal. Ou bien les adhérences pleurales pouvaient être consécutives à quelque plaie, chute,

empyème, pleurésie ou à une symphyse pleurale de naissance [1].

La *phthisie* était une consomption de tout le corps, consécutive à un *ulcère des poumons*. Cet ulcère était causé par « toute humeur âcre et rongeante croupissant et pourrissant dans les poumons. »

On connaissait déjà « la naturelle disposition qu'on a à ce mal quand on est né de père ou de mère qui en sont affectés; quand on a la poitrine étroite, le col long, les épaules en façon d'ailes, les joues rouges ».

Les symptômes physiques en avaient été décrits très minutieusement, et nous ne pouvons résister à l'envie d'insérer le tableau du phthisique d'après Constant de Rebecque.

« Quand donc la phthisie se veut former, on aperçoit premièrement une petite fluxion sur la poitrine, accompagnée de toux sèche ; la salive est plus amère que de coutume, et l'on sent quelquefois des chaleurs et fièvres légères : ensuite la toux devient plus forte; on sent une pesanteur de poitrine et des douleurs aiguës par devant et par derrière la poitrine, la fièvre devient plus sensible et la fluxion augmente. Le malade commence à cracher une matière pituiteuse, épaisse et pourrie, son corps déchet peu à peu : il souffre des frissons bien fréquents, la nuit il süe bien fort; le crachat est doux : finalement lors que la phthisie est formée, on crache le pus, la fièvre devient véhémente, la toux plus fréquente et forte, le malade est fort dégoûté, la respiration est très difficile et il ne reste au malade que la peau et les os ; enfin les cheveux lui tombent et le flux de ventre survenant l'emporte. »

1. Henri IV se plaignit toute sa vie d'une difficulté qu'il avait de respirer; ses médecins ne purent découvrir la cause du mal qu'après sa mort; le procès-verbal de son autopsie nous apprend qu'il avait une symphyse pleurale du côté gauche.

Le même auteur connaissait l'évolution rapide de la tuberculose survenant après des maladies aiguës; « le mal enlève son homme en peu de jours, dit-il; quand il vient d'autres causes, le malade traîne plus longtemps une vie languissante.... Quand le flux de ventre survient, que le crachat sent mal, ou que l'on ne crache plus, c'est un signe de mort prochaine. »

La phthisie pour lui, quoique très grave, pouvait se guérir.

« L'on peut espérer, dit-il, un bon succès dans la curation de la phthisie, quand l'ulcère n'est pas fort grand ni invétéré, quand le malade est robuste....., qu'il a bon ventre et bon appétit, les épaules et la poitrine larges et robustes, pourvu qu'on se serve un long temps des remèdes convenables.

Mais ces remèdes, hélas! qui devaient tour à tour évacuer les humeurs peccantes, modifier l'ulcère, rabattre la fièvre, restaurer le corps, n'étaient guère efficaces, à part quelques astringents et la révulsion ignée pratiquée *larga manu*, comme on la faisait à cette époque.

Dans le *Portefeuille* de Vallant on trouvera à plusieurs reprises les mots de poulmonie, de pulmonistes.

La *poulmonie ou éthisie*, c'était la phthisie avec « le déjet de toute l'humeur naturelle du corps », nous dit La Martinière. Le poulmoniste, c'est le phthisique à la troisième période d'une tuberculose à évolution extrêmement lente, le phthisique qui n'a plus que les os et la peau, « qui a les joues étroites, les yeux enfoncés dans la teste, le col maigre comme aussi le reste du corps. »

« La *pleurésie* est de quatre sortes, nous dit *Le médecin charitable* : la vraie, la bâtarde, la séreuse et la venteuse. La *vraie* est une inflammation de la plèvre « qui est une membrane qui ceint les côtes. » La *fausse* ou *bâtarde* est une inflammation des muscles intercostaux; la *séreuse* est une douleur piquante des côtes « faite par une humeur séreuse qui descend du cerveau » et la venteuse une douleur piquante des côtes, sans fièvre, « faite des vents et flatuosités enfermés entre les muscles et la plèvre. »

Cette dernière que nous laisserons de côté n'était autre que ce que nous dénommons à présent pleurodynie et pleurite.

La pleurésie vraie se distinguait de la bâtarde en ce que dans celle-ci le malade reposait sur le côté sain, tandis que dans la véritable on observait le décubitus du côté malade.

Vraie, bâtarde ou séreuse on la reconnaissait à six signes : la « douleur piquante des côtes et du dos, la fièvre continue, le pouls dur, petit et fréquent, la toux, et le crachement de sang « qui paraît en la plupart des pleurétiques. » Le crachat rougeâtre indiquait une pleurésie sanguine [1]; le jaunâtre, une pleurésie bilieuse; le blanchâtre, une pleurésie pituiteuse, et le livide ou noir une pleurésie mélancolique.

Tous ces signes étaient d'un faible secours pour poser un diagnostic exact, mais ils prêtaient aux

1. Lisez pleurésie due à une extravasation d'un sang pur, bilieux, pituiteux, mélancolique.

longues dissertations scientifiques entre consultants et amenaient des indications thérapeutiques bien différentes; pourtant une était universellement admise dans toute pleurésie, la saignée du bras du côté malade.

Nous ne décrirons pas toutes les préparations chimiques usitées dans la pharmacie; le lecteur trouvera dans le *Portefeuille* de Vallant plusieurs des remèdes spécifiques : la fiente de cheval, de vache, de poule, le sang de bouc [1], la suie de cheminée.

L'*empyème* était la transformation purulente d'un épanchement pleural. Lorsque la fièvre augmentait vers le vingtième jour, lorsque le malade se plaignait de frissons fréquents et violents et « d'un poids, pesanteur et fluctuation en la partie », on portait le diagnostic d'empyème; si « le pus ne s'évacuait pas bien par les crachats ou par les urines », après avoir aidé la suppuration par « cataplasmes ou emplâtres maturatifs, on en venait à l'ouverture large de la cavité pleurale.

Sous le nom d'*asthme* on ne désignait pas seulement la crise nocturne des asthmatiques, mais toute difficulté de respirer. L'asthme comportait trois degrés :

1° La *dyspnée* caractérisée par une respiration plus fréquente et difficile;

1. Il nous souvient, pendant l'été de 1894, d'avoir consulté, à Tignes (près des sources de l'Isère), un brave Savoyard tuberculeux. Il avait eu, l'hiver précédent, une pleurésie, disait-il, et il s'était très bien trouvé du sang de chamois, qui est, dans ces régions, d'un usage courant. Je n'attachai pas d'importance à ses dires, et je le regrette, car je serai, à présent, curieux de comparer « la préparation du sang de bouc » indiquée par Vallant, avec la préparation du sang de chamois des Savoyards.

2° L'*asthme* avec gêne considérable de la respiration, ronflements et sifflements dans la poitrine.

3° L'*orthopnée*, forme très grave, qui fait penser aux dyspnées d'origine cardio-vasculaire, dans laquelle le malade ne pouvait respirer qu'assis et la tête haute; dans l'orthopnée « il n'y a point de signes de catarrhe et la plupart ont les pieds enflés et une mauvaise couleur et habitudes de tout le corps ».

Ces trois formes reconnaissaient pour cause une humeur gluante tombant du cerveau sur le poumon et obstruant plus ou moins les bronches.

En outre, on connaissait déjà la dyspnée symptomatique d'une affection pulmonaire, ou pleurale, la dyspnée de la squinance, de l'apoplexie...

Passons rapidement sur la *toux* qui était soignée déjà rationnellement (les expectorants n'entrant en jeu que lorsque les loochs, sirops, avaient mûri la toux) pour arriver au *Crachement de sang*.

L'hémoptysie était déjà différenciée de la gastrorrhagie, mais le seul signe qui faisait reconnaître cette dernière était la sensation de pesanteur et de douleur stomacale précédant le vomissement de sang. On la différenciait aussi de l'épistaxis, déglutie et rejetée par la bouche, ou qui était censée venir du cerveau. Enfin on ne la devait pas confondre avec les hémorrhagies supplémentaires ou symptomatiques d'une affection hépatique ou splénique sur le mécanisme et la pathogénie desquelles la médecine d'alors restait muette.

Une fois isolée, l'hémoptysie pouvait venir soit du

poumon, et le sang sortait alors copieusement et spumeux; soit de la poitrine, le sang venant en petite quantité, s'expectorant avec difficulté et étant de couleur noirâtre. Ne peut-on pas penser, en présence de ces symptômes, à l'hémoptysie du tuberculeux et à celle du cardiaque et de l'arthritique?

Les saignées, peu abondantes mais réitérées, les ligatures douloureuses des extrémités, les ventouses sèches s'employaient en cas d'hémoptysie. Mais les deux grands remèdes étaient : l'opium, sous forme de laudanum, et les astringents employés à haute dose et méthodiquement.

L'opium surtout se donnait alors à des doses qui feraient frémir le praticien actuel, doses qui parfois enlevaient le patient, qui aussi arrivaient souvent à juguler l'hémoptysie.

Nous avons déjà vu que le médecin, au lit du malade, se contentait d'analyser les symptômes que lui accusaient le patient. L'examen physique, qui de nos jours est tout, ne comprenait que l'étude du pouls et l'examen optique des urines.

Aussi, étant donné que bien souvent les maladies du cœur se manifestent par des signes extérieurs dont presque aucun n'est pathognomonique, ne doit-on pas s'étonner de voir rangées, parmi les affections cardiaques, toutes les *syncopes* et l'*imbécillité de forces*?

On distinguait, en outre, comme affection cardiaque la plus fréquente, la *palpitation de cœur*, qu'on définis-

sait ainsi, « mouvement dépravé et fréquent du cœur et effort qu'il fait pour chasser ce qui l'incommode, ou pour attirer ce qui l'accommode ». Ainsi dans les fièvres, la chaleur intérieure étant trop élevée, le cœur, par ses contractions plus rapides, attirait l'air frais et cherchait à chasser de ses cavités les fuliginosités qui l'intoxiquaient.

On connaissait aussi vaguement la *péricardite.* D'abord simple trouvaille d'autopsie, on remarqua ensuite que chez un péricardique, alors que le malade se plaint de palpitations, les battements du cœur, quoique précipités, sont très peu sentis par la main du médecin, et que le pouls est mol et languissant; cela suffisait pour poser le diagnostic. On s'accordait sur la gravité du pronostic et sur la fréquence de la mort subite dans la péricardite.

La *syncope* ou *défaillance du cœur* était due à une perte plus ou moins complète des esprits vitaux, amenant un arrêt de la vie, accompagné de sueurs froides, de faiblesse et diminution du pouls. Si ces esprits se reformaient, le malade revenait à lui, sinon la mort s'ensuivait. N'est-ce pas le tableau de la grande et de la petite angine de poitrine?

L'*imbécillité de forces*, rangée dans les affections cardiaques, était un de ces états bizarres de faiblesse musculaire accompagné de perversion des facultés cérébrales, sur la nature duquel la science n'est point encore très fixée et qu'elle classe tantôt dans la neurasthénie, tantôt parmi les affections mentales. La docte

Faculté de Paris était à cette époque assurément moins embarrassée et avait décrété que l'imbécillité de forces était due à l' « atonie » du muscle cardiaque ; en fortifiant ces organes, l'organisme tout entier recouvrait ses forces.

L'estomac, « la cuisine de tout le corps où se prépare l'aliment qui doit nourrir ce petit monde » (microcosme), pouvait être affligé de diverses maladies, « comme sont des intempéries, des enflures, des inflammations, des ulcères, plaies et ardeur. »

La digestion de l'aliment chez l'individu sain se faisait, selon les uns, par la chaleur naturelle de l'estomac ; pour d'autres, grâce à un suc acide venant de la rate ; quelques-uns accordaient un rôle prépondérant au suc pancréatique et à la bile. Cette digestion, qu'on appelait aussi *première coction*, transformait l'aliment en chyle.

Si cette coction était insuffisante, il y avait *indigestion* ; cette indigestion pouvait être légère, et l'aliment, au lieu de se transformer en chyle, se changeait en un « suc cru et pituiteux » : l'indigestion se nommait alors *crudité acide*, et le malade se plaignait de « rots aigres à la bouche ». Cette coction insuffisante était due à une « intempérie froide et humide du ventricule[1] », simple ou composée ; dans ce dernier cas, la cause première de l'intempérie stomacale pouvait résider dans le cerveau, le foie ou la rate. Le pronostic variait suivant le degré de l'indigestion. L'*indigestion*

1. Le ventricule, c'était l'estomac.

entière et parfaite (où la coction était nulle) entraînait la mort par dysenterie, puis lientérie ; l'*indigestion imparfaite* comportait un pronostic réservé, car elle était le plus souvent le point de départ de « coliques, hydropisies, catarrhes, gouttes, fièvres quartes, quotidiennes et semblables ». L'*indigestion « a potu cibique »* cédait facilement au vomitif et surtout à l'ipecacuanha, lorsque ce médicament fut mis à la mode par Helvétius.

Mais la coction de l'aliment pouvait être aussi mauvaise, c'est la coction dépravée ou *Crudité nidoreuse* qui se reconnaissait « par les rots sentant les œufs pourris, par la soif et l'altération qui l'accompagne ». Ces fermentations stomacales étaient dues à une « intempérie chaude et sèche de l'estomac » ; elle cédait facilement à l'emploi des purgatifs, rhubarbe, tamarin, ou des vomitoires, mercure doux, calomelas et cabaret.

Crudité acide ou crudité nidoreuse, une fois guéries, demandaient un régime approprié, chaud dans le premier cas, rafraîchissant dans le second, régime qui remédiait à l'intempérie de l'estomac.

Outre la faculté digestive, l'estomac avait une faculté sensitive; lorsque cette dernière était dépravée, il y avait mal de cœur ou douleur d'estomac. Le *mal de cœur* était ainsi nommé parce que son siège était le cardia, le cardia ayant, comme son nom l'indique, « une grande sympathie » avec le muscle cardiaque. Le mal de cœur se reconnaissait aux troubles cardiaques qu'il entraînait : « il semble que le cœur bondit et manque tout à coup; le malade est inquiet, les syn-

copes et migraines s'y joignent bien souvent et quelquefois le vertige et l'épilepsie y surviennent ».

La *douleur d'estomac* était l'indice d'une maladie des tuniques stomacales et, selon ses caractères spéciaux, le praticien portait tel ou tel diagnostic. Dans l'*enflure* de l'estomac (hypochlorhydrie avec fermentations) il n'y avait point à proprement parler de douleur, mais une pesanteur au creux épigastrique ; l'*inflammation de l'estomac* (gastrites toxiques et hyperchlorhydrie) se reconnaissait, nous dit C. de Rebecque, « à une extrême douleur, ardente, piquante et battement que l'on sent en cette partie et qui s'étend jusques au dos ; il semble qu'il y a quelque chose qui tire en bas les épaules ». On s'attendrait à rencontrer les mêmes caractères de la douleur dans l'*ulcère* de l'estomac, il n'en est rien. Bien au contraire, de Rebecque n'insiste pas sur la douleur de l'ulcère; elle est simplement piquante, dit-il. Hâtons-nous d'ajouter, il est vrai, que l'ulcère, malgré sa symptologie typique, passait le plus souvent inaperçu même à l'autopsie. Lorsqu'on ouvrit le corps de Henriette d'Angleterre, on trouva un ulcère de l'estomac, mais il fut pris par tous les médecins présents pour « un trou, laquelle estoit arrivé par mégarde du chirurgien qui l'avait coupé [1] ».

A l'estomac appartenait encore une troisième faculté, la faculté expultrice. Lorsqu'elle entrait en jeu, elle se manifestait par des symptômes spéciaux : le hoquet, la

1. Voir la relation de l'ouverture du corps de Madame, sœur du Roy, dans le *Portefeuille Vallant*.

nausée, les vomissements d'humeurs et de sang et la colère sèche et humide.

Le *boquet* était le signe d'une réaction de l'estomac contre un contenu nocif, que ce contenu fût des humeurs ou des aliments indigestes ou mal cuits.

Les *nausées* montraient que l'estomac s'apprêtait à rejeter ce contenu. Ce rejet se produisait à la suite d'un « mouvement dépravé du ventricule » ; ce *vomissement* pouvait être « de viandes, vers [1], chyle, bile, pituite, mélancolie, sérosités ». Partant de cette idée que le vomissement n'était qu'un acte défensif de l'estomac, son pronostic ne pouvait être que favorable. Le traitement était des plus simples pour l'époque : à l'intérieur, des purgatifs, vomitifs et l'opium ; en application sur la région stomacale, on employait fort souvent les cataplasmes de levain, ou de croûte de pain chaud, arrosés de laudanum.

Si la douleur de l'ulcère était peu connue, les caractères de son *hématémèse* étaient bien décrits. On connaissait de plus les hématémèses des hépatiques, des paludéens, et les hématémèses supplémentaires. Ces dernières seules comportaient un pronostic relativement bénin.

La *colère humide* était « un certain dévoyement d'estomac très violent par lequel il se décharge par dessus et par dessous des humeurs bilieuses, âcres et

1. On attribuait beaucoup de maladies d'estomac à des vers, ténias ou ascarides, qui refluaient de l'intestin dans l'estomac, et causaient des perturbations multiples de la digestion et de la sensibilité stomacale. S'ils « chatouillaient sa membrane intérieure », il y avait vomissement réflexe.

corrompues qui l'incommodent ». Cette affection, le plus souvent mortelle, ressemble fort à ces cas de fièvres typhoïdes où prédominent les symptômes gastro-intestinaux : « fréquentes selles jaunâtres, vomissements d'humeurs bilieuses, enflures et douleurs d'estomac, morsures d'intestins, fièvre, convulsions, fréquentes syncopes ».

La *colère sèche* était d'un pronostic beaucoup moins grave ; elle était causée par une « humeur ou bilieuse, ou pituiteuse, ou aduste, ou brûlée, engendrée dans un estomac ou trop chaud ou trop froid ». Elle se reconnaissait à « l'excrétion d'un esprit flatueux par-dessus et par-dessous accompagnée d'une enflure de ventre et d'une douleur de lombes et de cotez ». L'emploi des carminatifs hâtait cette excrétion et il ne restait plus au praticien qu'à corriger l'intempérie de l'estomac par des remèdes appropriés.

L'on peut voir par ce qui précède combien les affections gastriques étaient peu connues, et combien les signes par lesquels ces affections se manifestaient extérieurement étaient mal interprétés. Malgré cela, le traitement était assez rationnel. Si l'on abusait un peu trop des purgatifs et des vomitifs, on ne saignait que rarement ; outre ce point important, ces purgatifs étaient des purgatifs doux. Enfin, on employait systématiquement deux médicaments qui, à notre époque, ont été presque complètement rayés de la thérapeutique des affections gastriques, l'ipéca et l'opium. L'opium combattait le symptôme douleur, la poudre d'ipéca balayait

la muqueuse gastrique et modifiait les fermentations.

Le médecin qui, de nos jours, en présence d'une hématémèse, ordonne de l'extrait thébaïque à doses considérables, mais fractionnées, et en obtient de bons résultats, doit reporter sa pensée vers les thérapeutes si décriés du XVIIe siècle, qui, malgré leurs erreurs, leurs engouements, eurent souvent l'intuition d'une médication rationnelle.

Comme pour l'estomac, on divisait les maladies de l'intestin en maladies affectant la faculté sensitive (colique, miséréré) et maladies affectant la faculté expultrice (constipation, vers, lienterie, flux cœliaque, diarrhée, dysenterie et flux hépatique).

La *colique* se définissait « une douleur des intestins causée par des choses qui y font solution de continuité en les étendant, piquant et rongeant » ; ces choses, c'étaient des humeurs enflammant les tuniques de l'organe, des vers, l'obstruction stercorale, la compression de l'intestin par une tumeur de voisinage, « sa contorsion par des vents ou autre chose ». Il y avait donc une foule de coliques, bilieuse, pituiteuse, vermineuse, lypirias... qui toutes avaient leurs caractères spéciaux et leur traitement approprié.

Mais l'indication thérapeutique capitale était le clystère, non le clystère doux et bénin dont parle Argan, mais le clystère « âcre et purgatif », dans la composition duquel entraient l'eau bénite, le séné, la manne, la coloquinte, l'huile d'amande douce ou de noix. Ce

n'était qu'après ce clystère purgatif qu'on arrivait au lavement émollient suivi bientôt d'un clystère « carminatif et discussif ». Enfin, dans certains cas de coliques rebelles, on pensait déjà à l'opothérapie, et C. de Rebecque nous dit grand bien des « intestins de loup, lavés dans du vin blanc, séchés au four, réduits en poudre et pris au poids d'une drachme ».

Le *miséréré* ou *passion iliaque* était « un mouvement dépravé des intestins, ou un symptôme dans lequel le ventre est entièrement constipé et les excremens sortent par la bouche ». Si la pathogénie procédait toujours du galénisme, on connaissait fort bien l'étiologie et la symptomatologie de l'occlusion intestinale.

Le traitement consistait en purgatifs violents, carminatifs, et en clystères salés et purgatifs [1]. On calmait la douleur due aux contractions de l'intestin par de l'opium. Si la colique était causée par un engorgement herniaire, on pratiquait le taxis. Enfin, en désespoir de cause, on faisait avaler au malade des balles de plomb, de mercure ou d'or, et C. de Rebecque nous parle d'un brave apothicaire de Genève « qui, ayant receu près de quatre-vingts lavemens sans aucun fruit, prit enfin sept bâles de mercure et encore une d'or, qui firent plus que tous les remèdes précédents ». Dans le volvulus produit par une colique venteuse, on introduisait dans l'anus un soufflet de forgeron et on insuf-

1. Encore de nos jours, que de praticiens ont les mêmes idées sur le traitement de l'obstruction intestinale, transformée le plus souvent en occlusion par les purgatifs violents qu'ils prescrivent.

flait le plus d'air possible; ce moyen thérapeutique[1] bizarre était suivi d'un lavement purgatif qui faisait alors merveille.

Les *vers* étaient de trois sortes : « les uns, nous dit C. de Redecque, sont fort longs et ronds qui s'engendrent dans les menus intestins; les autres très menus et comme des cheveux, lesquels s'engendrent dans les gros intestins et près du fondement, et les autres, très longs et larges en forme de bande[2]. »

Les symptômes dénotant les vers intestinaux étaient fort nombreux. Nous n'indiquerons que la boulimie : « le malade est travaillé d'une faim canine sans se pouvoir rassasier ny engraisser, ce qui arrive principalement quand il a un ver large ». On connaissait fort bien aussi les convulsions provoquées chez l'enfant par les oxyures.

Les vers larges seuls étaient considérés comme très dangereux; ils amenaient souvent, disait-on, la mort subite, et cela par un mécanisme curieux que nous décrit Michel Ettmuller. Ils sortaient de l'intestin, arrivaient jusqu'aux cavités du cœur, et là buvaient tout le sang. Cette superstition est encore vivace dans le peuple.

La mercuriale, le pourpier, l'absinthe étaient répu-

1. Ce moyen était, du reste, aussi vieux que la médecine, et Hippocrate, en traitant de l'occlusion intestinale, le recommande chaudement.

2. Ce sont les ascarides lombricoïdes, les oxyures et les ténias; leur pathogénie était très obscure; on les considérait comme provenant d'une matière vermineuse produite par les viandes lourdes et terrestres, les fromages, la chair des vieux animaux.

tés pour tuer les vers. Mais on commençait à employer déjà, avec grand succès, la décoction de fougère qui était surtout indiquée pour les vers larges. Le parasite tué était évacué par les purgatifs : rhubarbe, agaric, séné, tamarin [1].

La *lienterie* était « un flux de ventre où l'on rend les alimens tels qu'on les a pris » ; dans le *flux cœliaque* les alimens étaient rendus « encore crus et à moitié cuits ». Lienterie et flux cœliaque reconnaissaient comme cause une intempérie humide et froide de l'estomac (empêchant ou retardant la coction des aliments), accompagnée d'une irritation de la faculté expultrice et d'une faiblesse de la faculté rétentrice de l'intestin.

Dans le *flux cœliaque*, peu de douleur et une altération moyenne accompagnaient la diarrhée ; dans la *lienterie*, la diarrhée se compliquait d'une « mordication de l'estomac et de l'intestin, d'une grande chaleur et grande altération ».

Le traitement comportait des cataplasmes ou des onctions calmantes, des clystères « astringeans et confortatifs » ; à l'intérieur, on ordonnait les bouillons de riz, du sirop d'absinthe, la gelée de coings, le cotignac ambré, la confection d'hyacinthe...

La *diarrhée* était « une fréquente déjection et flux de

1. Louis XIV fut affligé, à diverses reprises, de vers intestinaux, ascarides lombricoïdes, selon toute probabilité. Dès 1659, Vallot signala la présence de vers dans les selles royales ; on en retrouva en 1696, 1697, 1704, 1705, 1709. Fagon attribuait à cette helminthiase à jet continu les étourdissements, vapeurs et vertiges de Sa Majesté très chrétienne.

ventre où l'on ne fait que des humeurs excrémenteuses ». C'était une des affections les plus goûtées du praticien qui se plaisait à en rechercher, en de longues dissertations, la nature et la pathogénie. « L'inspection des excrémens », qu'Étienne Pasquier recommandait tant était faite avec componction et grand sérieux et entraînait un diagnostic « de visu et odoratu ». « Il n'est besoin non plus, nous dit C. de Rebecque, que de regarder dans le bassin pour scavoir si la diarrhée est bilieuse, pituiteuse, mélancolique, séreuse, ou de matière fécale, ou mêlée de diverses humeurs ensemble, ou critique, symptomatique, colliquative ».

On ordonnait des purgatifs doux et bénins purgeant[1], d'abord, resserrant ensuite : rhubarbe, myrobolants citrins.... Puis on administrait des remèdes et clystères astringeants et corroboratifs : plantin, persicaire, nèfles, coings, sorbes, cotignac. Dans certains cas enfin, le mercure doux et l'antimoine diaphorétique étaient indiqués.

La *dysenterie* était « un flux de sang fréquent, accompagné d'ulcère des intestins et de grandes douleurs de ventre » ; elle pouvait être épidémique ou non. La dysenterie épidémique se reconnaissait « à des déjections noires, brûlées et puantes, accompagnées d'une grande fièvre et d'autres fâcheux symptômes comme de douleurs et veilles extrêmes, abattemens de forces, convul-

1. La diarrhée critique survenait à la période critique d'une maladie; la symptomatique n'était qu'un symptôme d'une affection en voie d'évolution; la colliquative était une diarrhée grasse et huileuse due à la consomption du corps par les fièvres ardentes, pestilentielles ou hectiques.

sions, hoquets et délire ». Dans la dysenterie non épidémique, l'on faisait « des morceaux de chair ou râclures de boyaux ».

La dysenterie, souvent très grave et amenant la mort en trois semaines, ne demandait guère que des remèdes internes ou externes anodins, et l'emploi du laudanum; le lait calybé ou non [1], le petit-lait, les œufs, l'eau de riz constituaient toute l'alimentation du malade [2]. Bref, régime et traitement eussent fait grand bien au malade et grand tort à l'apothicaire, et l'on ordonnait dans la dysenterie épidémique une foule d'alexipharmaques et contrevenins : terre sigillée, bol d'Arménie, tormentille, bistorte, bezoard, thériaque, orviétan.

Sous le nom de *flux hépatique*, on désignait des selles sanglantes, lavure de chair, sans douleur concomitante. Il comportait un pronostic très grave. Son traitement était celui de la dysenterie.

Le rectum ou droit intestin était sujet à divers accidents ou maladies, mais les *verrues*, *condylomes*, *rhagades*, en un mot, le cancer du rectum, relevaient des seuls chirurgiens. Le *ténesme*, la *suppression*, la *douleur* et le *flux hémorroïdal exagéré* étaient de la compétence médicale.

Toutes les collections purulentes avoisinant l'intestin, l'estomac : appendicite, péritonite enkystée... étaient

1. Le lait, le vinaigre...., calybés consistaient en du lait, du vinaigre..... dans lesquels on éteignait des morceaux de fer rougis au feu.

2. Ne pas oublier que vers la fin du règne de Louis XIV, Helvétius employa, avec grand succès, la poudre d'ipéca dans la dysenterie.

considérées comme résultant d'une *inflammation du mésentère*, consécutive elle-même à une *obstruction du mésentère*.

Le mésentère est cette coeffe qui enveloppe les boyaux et est parsemé de quantité de veines mésaraïques et lactées : celles-là remplies de sang et celles-cy de chyle, toutes lesquelles, à raison de leur petitesse, sont sujettes à être obstruées par un sang ou un chyle trop épais ou par des humeurs qui y viennent du sang ou de la rate ; elles sont aussi souvent comprimées par les tumeurs et glandules qui se font au mésentère.

Le symptôme capital de l'inflammation du mésentère était l'apparition de chyle corrompu et de sang dans les selles, chyle corrompu qui fait penser au pus d'un abcès s'ouvrant dans la lumière de l'intestin.

Ce qui nous fait pencher encore vers cette interprétation, c'est que l'apparition de ces déjections chyleuses coïncidait avec la sédation de la douleur.

Les néoplasmes intestinaux étaient eux aussi rapportés au mésentère et se désignaient sous le nom de *squirrhe du mésentère*.

L'*intempérie chaude* ou *chaleur du foie*, due à l'abus du vin pur, des aliments et médicaments trop échauffants, aux fièvres, à la colère, avait pour effet de produire « quantité d'humeurs chaudes bilieuses et brûlées ». Les signes en étaient :

Un degoût de toutes sortes de viandes et principalement de la chair, une grande constipation et altération ; une chaleur

extrême de tout le corps, laquelle se remarque particulièrement en la plante des pieds et au-dedans de la main, une maigreur de tout le corps, et finalement une bouche amère et des flux de ventre et vomissemens bilieux.

L'évacuation des humeurs bilieuses et la correction de l'intempérie du foie amenaient rapidement la guérison (saignées et cholagogues suivis d'aliments et de médicaments rafraîchissants).

Les *inflammations* et *abcès* du foie étaient des tumeurs chaudes causées par un sang trop abondant, trop chaud et âcre. La symptomatologie de cette affection était bien décrite :

Les signes sont une pesanteur et tension en l'hypochondre droit et une douleur pesante en cette même partie, laquelle s'étend quelquefois jusques aux fausses côtes et au col, une fièvre qui se redouble la nuit et est plus ou moins ardente; la difficulté de respirer y est aussi grande, accompagnée d'une toux sèche, d'un pouls dur et inégal, d'un dégoût extrême, d'une altération excessive et de vomissements bilieux ou pituiteux lorsque la partie convexe du foie est plus affectée, la tumeur s'y fait mieux sentir [1]. Si l'inflammation est plus dans la partie cave du foie que dans la convexe, la tumeur paroit en l'hypochondre droit, et le sentiment ou douleur quand on la touche sert à la distinguer de la colique.

Malgré l'ouverture de l'abcès à la peau, dans l'intestin ou « dans les urines », le pronostic était très grave. Cependant si le pus était « blanc et pur », le malade pouvait s'en réchapper; le « pus semblable à de la lye

1. On le distinguait de l'empyème par le caractère spécial de la douleur qui était plus piquante dans l'empyème et tensive dans l'abcès du foie.

d'huyle, ou rougeâtre ou puant » indiquait la terminaison fatale, inévitable. Ne peut-on reconnaître, dans ces caractères propres à chacun des deux pus, l'abcès stérile du foie et l'abcès secondaire à streptocoque dont le pronostic est si différent ?

L'abcès une fois ouvert dans l'intestin ou l'appareil urinaire devenait l'*ulcère du foie*. Le traitement devenait exclusivement chirurgical. On essayait par le fer rouge ou le cautère potentiel d'arriver sur la poche purulente ; le pus trouvant une issue plus large, l'orifice, faisant communiquer la poche avec l'organe voisin, pouvait alors s'obturer.

L'*obstruction du foie* n'était autre que la congestion hépatique, et la médecine chimique avait déjà mis fort à la mode le mercure de vie ou mercure doux, qui faisait merveille dans cette affection. On voit que l'emploi du calomel dans les affections du foie ne date pas de notre époque et que ce médicament était ordonné dès la fin du XVIIe siècle [1]. L'obstruction du foie entraînait quelquefois la *jaunisse* qui était surtout due à l' « obstruction de la vessie du fiel ». On savait bien que cette obstruction pouvait être due à un calcul, mais je n'ai pu retrouver aucune ébauche de description de la colique hépatique. Toutefois de Rebecque nous dit que l'inflammation du foie n'entraînait pas toujours un abcès et il nous dépeint la douleur grava-

1. Après avoir été, pendant deux siècles, considéré comme le cholagogue par excellence, le calomel est battu en brèche ; des recherches toutes récentes d'auteurs allemands tendent à lui dénier toute action sur le parenchyme hépatique. Grandeur et décadence !

tive allant « jusqu'au col ». L'irradiation spéciale de la douleur de cette *inflammation guérissable* ne ressemble-t-elle pas beaucoup à l'irradiation vers le bras droit, constante dans la douleur de la colique hépatique?

Dans ce siècle de beuveries et de franches lippées, la *jaunisse « a crapula »* était chose fréquente. Aussi connaissait-on très bien ses symptômes et notait-on son apparition consécutive à des signes d'embarras gastrique. On savait qu'elle cédait très bien au traitement et au régime, contrairement aux jaunisses symptomatiques d'une affection hépatique.

Les cirrhoses et les néoplasmes hépatiques étaient confondus sous le nom de *squirrhes* du foie, qui pouvaient être indolores ou non. « Les signes du squirrhe sont une dureté, tension, pesanteur en l'hypochondre droit plus grandes que dans la grande obstruction, une pâleur ou mauvaise couleur du visage et une maigreur extrême de tout le corps. » Le squirrhe douloureux, c'était le *squirrhe parfait*, le cancer du foie de notre classification actuelle; il est incurable et mortel, dit C. de Rebecque. Le *squirrhe imparfait* non douloureux entraînait souvent l'hydropisie [1]; « en la plupart de ceux qui meurent d'hydropisie, dit Ettmuller, on trouve le foie non seulement délavé et baigné d'eau, mais aussi quelquefois dur et squirrheux ».

1. Nous ne parlerons ici que de l'hydropisie du péritoine et de l'anasarque, hydropisie générale; il y avait foule d'autres hydropisies, toutes les fois qu'un kyste d'une certaine imporiance se formait dans un organe ou lorsqu'une collection séreuse se formait d'une façon insidieuse dans une séreuse : hydrocéphalie, hydropisie de la poitrine, hydropisie de la matrice (kyste de l'ovaire).

L'*hydropisie* comprenait trois formes : 1° l'*hydropisie anasarque*, « enflure et œdème de tout le corps » ; 2° l'*hydropisie ascitse*, « l'hydropisie du péritoine » ; 3° l'*hydropisie tympanite* « où le ventre est tendu comme un tambour, et lors qu'on frape dessus, il s'y fait un son comme qui battroit un tambour ».

L'*hydropisie anasarque* était due au passage, dans un foie obstrué, d'un sang cru, froid et pituiteux qui se transformait en eau ; cette transformation une fois faite, cette eau se répandait, s'extravasait dans tous les tissus, causant l'anasarque [1].

On le reconnaissait à « une paleur de visage et de tout le corps, une enflure et tumeur œdémateuse des pieds, une pesanteur de cœur, et une difficulté de respirer extraordinaire, un dégout et un défaut de soif, des urines blanchatres et en petite quantité, un pouls petit, mol, fréquent et inégal; le corps est tout enflé en sorte que quand on le presse avec le doigt la fosse y demeure, et sur la fin il vient une fièvre lente avec une légère soif: c'est un bon signe quand il y survient un flux de ventre qui emmène une bonne partie de ces humeurs ».

L'*hydropisie ascites* se présentait chez les personnes qui usaient en trop grande quantité des boissons, des viandes humides et aqueuses..., mais il fallait, en outre, une intempérie ou une obstruction des reins qui empêchait ces boissons de passer dans les urines.

Cette espèce d'hydropisie, dit C. de Rebecque, se reconnaît par l'enflure et tumeur molle extraordinaire du ventre, par la fluctuation, bruit et mouvement de l'eau qu'on y sent lorsque

1. Encore appelée Etostume ou Hyposarce.

le malade se tourne de côté ou d'autre [1] ; l'enflure s'étend bien tôt jusques aux cuisses, aux jambes et aux pieds, et commence même quelquefois par les pieds, cependant les parties supérieures deviennent maigres et atrophiées, les urines sont épaisses et en petite quantité, la difficulté de respirer augmente de jour en jour, la soif devient extrême, laquelle ne se peut éteindre, et finalement il s'allume une fièvre lente qui consume peu à peu le malade si elle n'est pas prévenue par la suffocation que causent ces eaux quand elles montent jusques à la poitrine et au cœur.

L'*hydropisie tympanite* était causée par des vents enfermés dans le péritoine ou l'intestin. Ces vents s'élevaient « d'une humeur crue, épaisse, pituiteuse, mélancolique, aduste, contenue ou dans l'estomac, ou dans les intestins, ou entre les membranes d'un diaphragme et des intestins, et engendrées par la grande froideur ou l'excessive et brulante chaleur de l'estomac et des autres viscères ». La tympanite se compliquait souvent d'ascite et, le vieux dicton « un grand vent précède la pluie » était déjà d'un usage courant à cette époque. Chose curieuse, le pronostic de la tympanite était encore plus réservé que celui de l'ascite et de l'anasarque, son traitement était de même beaucoup plus compliqué. Dans l'ascite et l'anasarque, on s'en tenait à l'emploi des poudres, vins, sirops, tisanes diurétiques et hydragogues [2]. « La saignée, le trop boire et menger sont contraires à l'hydropique, » nous dit

1. Le ventre frappé sonne comme si l'on frappait sur un pot ouvert, nous dit l'*Empiric charitable*.

2. C'est-à-dire qui purgent les eaux ; c'étaient, entre autres, le jalap, le sirop de nerprun, le sirop rosat, le sirop de fleurs de pêchers.

La Martinière. Dans la tympanite, au contraire, il fallait tout d'abord préparer et évacuer les humeurs gluantes, cause première de tout le mal; l'essence d'ellébore, suivie d'un purgatif violent, était souveraine pour cela. On s'attaquait ensuite aux vents, et les remèdes carminatifs entraient en jeu: le carvi, le cumin, l'anis, le fenouil, la menthe. On ne négligeait pas l'emploi de cataplasmes à base d'urine, quelquefois même l'urine était administrée à l'intérieur, comme le recommande ci-dessous *l'Empiric charitable*:

Prenez feuilles de scolopendre et de genêt, de chacun une poignée, que ferez bouillir dans suffisante quantité d'urine, puis mettre dans la coulature demie once de crystal minéral, deux onces de syrop de roses, et trois onces de miel commun, reiterant toutes les mêmes choses jusques à parfaite guérison.

Toutes les fois que « une douleur, tension ou tumeur » apparaissait dans l'hypocondre gauche, la notion d'une affection de la rate s'imposait. Si le foie était considéré comme le régulateur par excellence de l'économie, la rate en était le trouble-fête. Nous ne reviendrons pas ici sur la *mélancolie hypocondriaque*, dont nous avons parlé plus haut. On distinguait en outre une *inflammation* de la rate pouvant se compliquer d'*abcès* et d'*ulcère*, une *obstruction* de ce viscère se traduisant par une *enflure de la rate*, enfin le *squirrhe* de la rate.

De l'*inflammation*, nous nous contenterons de dire qu'elle se reconnaissait à une « tumeur, pesanteur,

pulsation et douleur en l'hypochondre gauche » accompagnée de fièvre continue et d'un état général mauvais [1]. Elle se terminait souvent par la mort; cependant il pouvait survenir une crise salutaire « par des hémorrhagies et flux de ventre et d'urine ». Ne pourrait-on pas reconnaître dans ce tableau la fièvre typhoïde classique?

L'*obstruction* de la rate était produite par des humeurs épaisses, gluantes et froides, qui bouchaient les vaisseaux spléniques, amenant ainsi une *enflure* souvent considérable. C'est la rate impaludique qu'on rencontrait chez « gens qui habitent proche des marais ou eaux dormantes ». Le tableau clinique de l'affection est bien esquissé par de Rebecque : « Le malade sent pesanteur, douleur, tumeur, tension et durté en l'hypochondre gauche, le visage est livide et plombé, tout le corps pesant, la personne triste, morne et taciturne. » Outre le quinquina, qui eut vers la fin du XVIIe siècle grand renom, on ordonnait aux impaludiques surtout des préparations ferrées, eau, vin, vinaigre calybés.

Le *squirrhe* de la rate rappelait par ses signes le squirrhe du foie; il pouvait être parfait, avec douleurs très vives; non douloureux, il était imparfait.

Les *douleurs* siégeant à l'hypocondre gauche, fixes sans irradiation, accompagnées d'un sentiment de pesanteur, étaient localisées dans la rate. Leur mécanisme de production était tant soit peu bizarre; elles

1. La langue est noire et chargée.

étaient dues à des vents « étendant les membranes de la rate ». Aussi devait-on, après avoir évacué l'humeur mélancolique, cause de tout le mal, chasser, grâce à toute la lyre des carminatifs, ces vents. La révulsion locale, et aux ventouses sèches, était en outre fortement indiquée dans ce cas.

Le *scorbut* [1] était placé dans les maladies de la rate, mais tous les auteurs s'accordaient sur ce point que la rate n'était qu'un des nombreux organes touchés. « Le scorbut est un abrégé ou plutôt un amas de tous les maux du corps humain, lesquels se rencontrent presque tous en ce mal [2]. »

Sa cause première était une humeur pituiteuse et mélancolique, épaisse, gluante, « qui empoissoit tous les viscères du bas-ventre, l'estomach, le foye, la ratte, le mésentère et le pancréas ».

On connaissait très bien la symptomatologie du scorbut : la voici d'après C. de Rebecque :

Les signes du scorbut, quand il ne fait que commencer, sont une lassitude, faiblesse et pesanteur de tout le corps, une difficulté de respirer au moindre mouvement qu'on fait ; le corps devient plus gras et en bon point ; s'il s'enfle, ou plutòt boursoufflé, ensuite la couleur du visage devient livide et plombée ; on sent une démangeaison de gencives accompagnée de rougeur et d'inflammation, le pouls devient inégal, tantot fort élevé et tantot foible, petit, intermittent et semblable à celuy d'une personne qui s'en va mourir ; les urines sont

1. Très fréquent alors dans le nord de la France, proche le littoral.
2. *Le Médecin François Charitable.*

ou claires ou rouges, troubles et sablonneuses. Le mal augmentant, ces symptômes augmentent aussi, principalement l'oppression qui est si grande quelquefois que le malade en tombe en défaillance; le ventre est resserré presque toujours; à quelques-uns cependant il survient des diarrhées de tems en tems; les gencives s'enflent, s'ulcèrent et se pourrissent, sentent mal et jettent un sang puant et séreux, les dents branlent et se raffermissent derechef, les jambes deviennent toutes marquées de tâches rouges, pourprées ou noires, et quelquefois aussi le dos et les lombes; il y survient aussi des fréquentes coliques, des étranges douleurs de dents qui vont d'une dent à l'autre; des gouttes errantes qui attaquent tantot une jointure, tantot une autre, des dysenteries, vomissements, paralysies batardes, des convulsions, des épilepsies, des maladies soporeuses, des défaillances, des douleurs de diverses parties du corps, des pleurésies, gales, érysipèles, fievres et enfin des gangrènes, hydropisies et atrophies mortelles.

Le cresson, le raifort, la salsepareille, en un mot, toutes les plantes dépuratives constituaient la base du traitement. Le cresson surtout était le spécifique du scorbut et s'ordonnait même préventivement.

L'inflammation des reins se reconnaissait à une «douleur pesante et quelquefois avec battement en la région des reins, un engourdissement et une douleur sourde en la cuisse pliée qui est du côté du mal, une ardeur d'urine, une fièvre aiguë, des veilles, des délires, nausées et vomissements, une douleur semblable à celle de la colique, mais qui s'étend aux fausses côtes, au dos et à la région de la vessie; les urines sont épaisses et rouges.» N'est-ce pas le tableau du phlegmon péri-

néphrétique, de la pyelo-néphrite, en un mot, de toutes les suppurations rénales ou périrénales. Même cette douleur en la cuisse pliée ne fait-elle pas penser au psoïtisme?

Lorsque la suppuration s'établissait, on ouvrait la collection purulente avec le fer ou le cautère potentiel; on connaissait déjà la gravité exceptionnelle de l'affection, lorsque la collection s'ouvrait dans le péritoine, l'appareil urinaire ou l'intestin.

La collection une fois ouverte, on avait un *ulcère* des reins, avec les urines purulentes, sanglantes, « et avec icelles se rendent bien souvent des menus morceaux de chair ».

Inflammation et ulcère comportaient un traitement abortif, mais ce traitement, tout rafraîchissant qu'il était, était le plus souvent impuissant contre le mal; on instituait ensuite un traitement mâturatif pour hâter la suppuration. Cependant on employait déjà la térébenthine, dont l'action antiseptique est si grande, et on retirait de son emploi de grands avantages.

La *douleur néphrétique* ou *colique graveleuse* reconnaissait pour cause ordinaire la gravelle; cependant elle pouvait être causée par « une pituite épaisse attachée aux uretères, des vents qui s'insinuent dans leurs cavitéz, des grumeaux de sang ou de pus qui y abordent des reins ou d'autres parties ». La *gravelle* elle-même s'expliquait par un suc ou esprit lapidifique qui transformait en pierre les aliments chauds et secs; on connaissait fort bien ses symptômes :

La douleur est fixe et stable en la région des reins, pesante tout le temps qu'elle demeure dans les reins, mais piquante, aigüe et intolérable quand la pierre vient à entrer dans l'uretère; l'urine est sanglante, quelquefois aqueuse et claire et quelquefois entièrement supprimée; il y a grande nausée et vomissements, la cuisse du côté malade est engourdie; les urines sont sablonneuses et remplies d'un sable qui va à fond, qui ne se brise pas facilement avec les doigts, et ne se dissout pas dans l'eau chaude. Enfin quand on vient à faire quelque pierre ou gravelle on ne doute plus.

Mais la colique la plus terrible et la plus douloureuse était la *colique venteuse* qui n'était autre qu'une colique néphrétique, dans laquelle le calcul, une fois arrivé dans la vessie, y restait, déroutant ainsi le praticien qui ne pouvait poser le diagnostic ferme de colique graveleuse que le calcul expulsé.

Le grand médicament interne des coliques néphrétiques était l'huile d'amandes douces (3 à 4 onces); la douleur était calmée par de fortes doses de laudanum. Mais beaucoup de médicaments dits *lithontriptes* étaient en honneur : cendre de coques d'œufs brûlées, sang et urine de bouc, poudre de cloportes, huile de scorpions. On remédiait, après la crise, à la gravelle, par des décoctions de pariétaires et un régime adoucissant : les viandes blanches, « de bon suc et de facile digestion », le vin bien trempé, le petit lait, les tisanes diurétiques et surtout le sirop célèbre des cinq racines qui est encore en bonne place dans nos codex modernes.

On connaissait et on traitait assez bien les cystites,

appelées *inflammations, ulcères* de la vessie, *ardeurs d'urine*. La térébenthine était pour cela ordonnée à l'intérieur, et la douleur était calmée par des suppositoires à base d'opium ou de suc de jusquiame. Chose curieuse, à cette époque où l'art de la taille devint si brillant, on ne connaissait pas les rapports intimes qu'il y a entre la cystite et les calculs vésicaux, rangés eux aussi dans les maladies internes.

Cette lacune mise à part, la symptomatologie du *calcul vésical* était bien connue, avec les douleurs pesantes au col de la vessie, s'exacerbant à la fin de la miction, cette miction difficile, avec arrêt subit du jet, rendue plus facile par le décubitus dorsal, les envies fréquentes, le sable dans les urines.....

Mais le diagnostic ferme n'était pas du ressort médical. Le chirurgien entrait en jeu et, au moyen de l'exploration vésicale avec la simple sonde métallique, posait ce diagnostic, presque toujours suivi d'une intervention chirurgicale.

On connaissait bien la pathogénie de la rétention d'urine, appelée *suppression d'urine*, rétention d'origine nerveuse, rétention due à un rétrécissement du col, causé lui-même par des inflammations (cystite du col), squirrhes, caroncules (hypertrophie de la prostate), abcès (abcès de la prostate), calculs, grumeaux de sang... L'anurie était connue sous le nom de *suppression d'urine bâtarde*; on ne rencontrait ni la tumeur formée au-dessus du pubis par la vessie, ni l'envie d'uriner. Bâtarde ou non, la rétention d'urine était con-

sidérée comme très dangereuse : au bout de sept jours la mort, dit de Rebecque, était certaine.

Sous le nom de *strangurie*, on désignait « une excrétion d'urine qui se fait en coulant goute à goute accompagnée d'ardeur, de chaleur, de douleur et de difficulté d'uriner ». On reconnaîtra facilement dans ce tableau l'incontinence d'urine par regorgement.

L'hématurie était connue sous le non d'*urine sanglante* ou de *pissement de sang*. Si ce sang venait du rein, il était mélangé intimement avec l'urine; provenait-il de la vessie, il était pur (cystite du col). On connaissait l'hématurie supplémentaire d'un pronostic bénin. Le pronostic de l'hématurie symptomatique était plus sombre. Pour y remédier on saignait, on appliquait des sangsues au fondement, on purgeait. Des tisanes froides (semences froides) et du petit lait constituaient la seule alimentation du malade.

L'*incontinence d'urine* provenait « du consentement et foiblesse de tout le corps comme dans les paralysies ou demi paralysies de quelques parties ». La symptomatologie de l'affection causale entraînant le diagnostic, elle pouvait aussi reconnaître comme cause l'intempérie froide et humide de la vessie, ou un vice et erreur de l'imagination; dans ce dernier cas, une urine trop âcre et pituiteuse était la cause première de l'incontinence de « ces personnes songeans, dans le lit, de pisser contre des murailles ou autre lieu ». Le traitement de cette dernière forme d'incontinence était peu médical. « Les coups de fouet et les autres chatimens

sont propres à faire perdre cette mauvaise coûtume » affirme de Rebecque.

Le *diabète* était rangé dans les affections des appareils urinaires. On le considérait comme « une soudaine et copieuse excrétion par les urines du breuvage qu'on a pris, sans qu'il soit en rien changé, accompagnée d'une soif qui ne se peut éteindre et d'une consomption de tout le corps ». Il était dû à une chaleur extraordinaire du rein qui attirait incontinent les liquides absorbés; cependant on incriminait aussi un venin « semblable au venin du serpent Dipsas, duquel Lucain écrit que plusieurs soldats de Caton marchans par les déserts de Lybie, étant mordus, moururent d'une soif intolérable et inaltérable ».

On le distinguait de la polyurie simple par ses signes spéciaux, polydipsie, polyphagie et surtout par le goût sucré de l'urine diabétique, *urina mellita*.

Si le diabète conduisait rapidement à la mort, ainsi que les médecins du XVIIe siècle le pensaient, il faut avouer que le traitement entrait pour quelque chose dans l'évolution rapide de la maladie. On saignait beaucoup, les purgations étaient douces mais répétées, les vomitifs fréquents et on ne doit point s'étonner des résultats funestes de cette médication jointe à la diététique débilitante de l'époque.

Fait curieux à noter, les ouvrages de pathologie interne du XVIIe siècle sont muets sur les maladies véné-

riennes. Ces maladies « honteuses » étaient indignes du médecin, qui jugeait malséant l'exploration et les soins à donner aux organes génitaux; leur étude et leur curation n'intéressaient que le chirurgien, vil artisan. Aussi, la grande majorité des ouvrages touchant les maladies vénériennes fut composée par des chirurgiens.

L'empirique Nicolas de Blégny, chirurgien de la Reine, rassembla, en 1677, toutes les opinions de l'époque sur la pathogénie, la symptomatologie et le traitement des maladies vénériennes. Son livre intitulé « *l'Art de guérir les maladies vénériennes* » eut un grand succès et fut approuvé par la Faculté et les sommités médicales de l'époque : d'Aquin, Moreau, Félix.....

Sous le nom de *grosse vérole*, on entendait toutes les maladies « qui suivent l'attouchement des personnes impures » : la syphilis et toutes ses manifestations cutanées ou muqueuses, la chaude-pisse, la gonorrhée, les ulcérations ou végétations des parties génitales; on y comprenait même certaines maladies de peau, comme la lèpre, le psoriasis.

La grosse vérole était causée par une matière impure, dite *matière vénérienne*, qui prenait naissance dans « la matrice des femmes publiques, et l'attouchement de ces personnes sales, ajoute de Blégny, pouvait donner lieu à cette mesme matière de passer d'un sujet dans un autre ». Cette matière vénérienne était elle-même produite par le mélange des semences de plusieurs hommes; ce mélange fermentait, devenait âcre

et corrosif et dégageait des acides volatils analogues aux venins et doués de mouvements.

Ainsi le *virus vénérien naissait seulement chez la femme*; tout cas de syphilis virile provenait « soit d'un coït impur, d'un attouchement immédiat ou de la simple approche des femmes vérolées ». Il est vrai que la matière vénérienne, transplantée chez l'homme, gardait sa virulence et pouvait infecter une femme saine qui contractait alors la grosse vérole, ne jouant plus que le rôle de contaminée.

On admettait encore, à cette époque, la transmission du virus vénérien par l'haleine et les sueurs du syphilitique, et coucher avec un vérolé était s'exposer sûrement à la contagion; aussi, ne doit-on pas s'étonner de la répulsion qu'on avait alors pour les vénériens.

On admettait, en outre, la transmission possible du virus vénérien par une femme non vérolée qui était alors réduite au rôle d'intermédiaire, recevant d'un homme la matière vénérienne et la transmettant à un autre, sans être contaminée pour cela.

La grosse vérole attaquait tout : les humeurs, les chairs, les ligaments, les cartilages, les os; pour ce, la matière vénérienne se mélangeait au sang et infectait toute l'économie; cependant, si elle se cantonnait sans infecter le sang, on avait alors les *chaudes-pisses*, les *gonorrhées*, les *ulcères* et *chancres vénériens*, les *carnosités du phimosis* et du *paraphimosis*.....

L'infection totale de l'organisme par la matière véné-

rienne comportait plusieurs étapes : la première étape comprenait le chancre, l'introduction du virus dans les vaisseaux sanguins (se mêlant au sang dont il ralentissait le mouvement et diminuait la fluidité [1]); la seconde, la fermentation du sang infecté. De ce sang fermenté se séparaient des sérosités impures qui transsudaient à travers les tuniques des vaisseaux, causant des lésions des téguments et des muqueuses; c'était la troisième étape. La quatrième étape de l'infection vénérienne comportait la main-mise, par la matière vérolique, sur tous les tissus de l'organisme.

L'infection de l'organisme pouvait elle-même se cantonner et ne pas attaquer tous les organes; de là venait la division de la vérole en quatre degrés, correspondant aux quatre étapes de l'infection.

Le premier degré de la vérole comportait l'ulcère, que suivait le chancre vérolique, « qui présente toujours une dureté profonde », et dont la curation était difficultueuse.

Le chancre même guéri, la vérole n'en passait pas moins au deuxième degré qui se reconnaissait « aux lassitudes, aux inquiétudes de l'esprit et du corps, aux démangeaisons et rougeurs de la peau [2], à la chute des poils et de la barbe », tous ces symptômes accompagnant et suivant le chancre syphilitique. Si l'on saignait le malade, le sang se coagulait en masse dans la palette,

1. Ce ne fut que 150 ans plus tard que l'idée de l'infection de l'organisme par le système lymphatique se fit jour.
2. Selon toute probabilité, roséole spécifique.

au lieu de former un caillot et une sérosité; c'était le signe qui décelait la présence de la matière vénérienne dans le sang.

La vérole pouvait s'arrêter là; mais, le plus souvent, elle passait au troisième degré et se manifestait par des pustules, des dartres et des verrues (syphilides ulcéreuses et papuleuses), des ulcères et des chancres (signes probables de tertiarisme précoce; gommes de la peau laissant après elles une ulcération cancriforme).

La syphilis au quatrième degré était très grave, « c'est la vérolle qui tue », dit de Blégny. On connaissait très bien le caractère nocturne des céphalées syphilitiques [1]. La syphilis cérébrale n'était pas la seule manifestation de l'infection généralisée de l'organisme; on notait des « caries, exostoses, nœuds dans les articulations et les os, fermentations de la moëlle [2] et ulcères [3] dans les organes principaux du corps ».

Le pronostic de la vérole au premier degré était favorable. La nature elle-même pouvait chasser le venin par les sueurs, l'haleine, les urines. Le traitement médical pouvait pousser la nature à cette réaction salutaire. Le second degré comportait un pronostic un peu moins favorable; les purgatifs réitérés et forts pouvaient empêcher quelquefois la fermentation du sang et chasser le venin. Le pronostic du troisième

1. Cette recrudescence nocturne des céphalées spécifiques reconnaissait comme cause « la suppression de l'action frénatrice de la lumière sur les fermentations de la matière vénérienne. »

2. Syphilis médullaire.

3. Gommes pulmonaires, hépatiques.

degré était sombre et le traitement mercuriel était institué : flux de bouche, fumigations mercurielles, frictions *larga manu* amenaient rapidement le malade au quatrième degré de la vérole, dont le pronostic était fatal.

Le mercure était, en effet, considéré comme spécifique de la vérole; nous verrons plus loin que les charlatans [1] prétendaient guérir la maladie vénérienne sans mercure; mais la médication hydrargyrique faisait loi.

On cautérisait le chancre avec la pierre infernale, des caustiques à la chaux vive, à l'oxyde rouge de mercure, l'huile corrosive d'antimoine, l'arsenic, le sublimé corrosif [2]. On l'enduisait de cérat ou de quelque autre onguent adoucissant et on recouvrait la place de plumasseaux imbibés d'esprit-de-vin, et maintenus par une bandelette de diachylum.

Pour donner le mercure à l'intérieur, on mélangeait parfois le mercure cru ou le sublimé doux avec des purgatifs, aloës, coloquinte, scammonée. On associait aussi la térébenthine au sublimé doux, dont on donnait chaque matin 15 ou 20 grains pour provoquer la salivation mercurielle. Le précipité rouge (4 à 8 grains), le turbith minéral (3 à 6 grains), le précipité blanc (jusqu'à 12 grains) s'employaient aussi dans le même but.

1. Voir le chapitre des Charlatans; quelques médecins même prétendaient guérir la vérole sans mercure, et le flux de bouche par des purgatifs, des diurétiques et des sudorifiques.

2. N'était employé que dans les chancres à large surface; son application était très douloureuse et amenait la production d'une escharre.

Si l'estomac se refusait à supporter ces doses colossales de mercure, on avait recours à l'absorption par la peau. C'étaient les emplâtres (le célèbre *emplâtre de Vigo*), les onguents mercuriels (*onguent napolitain* ou *onguent mercuriel double*) qui entraient en jeu.

On employait surtout les onguents, et à des doses effrayantes; la première friction demandait deux onces d'onguent mercuriel double; on faisait coucher le malade dévêtu sur une couverture, devant une cheminée où brûlait un grand feu. On frictionnait *larga manu* « une jambe, depuis les malléoles jusques au dessus du genou et un bras, depuis le poignet jusques sur les omoplates », cessant la friction lorsque le *flux de bouche* apparaissait. On roulait alors le patient dans la couverture, et on plaçait auprès de lui un grand vase dans lequel il laissait tomber la salive. Le flux de bouche avait fait son effet quand le malade avait salivé, 5, 6, 8 litres de salive.

Vingt-quatre heures après, on faisait une seconde friction pour laquelle on employait quatre onces de l'onguent; on en frottait vigoureusement « les jambes, les bras, l'espine du dos, sans oublier les bourses et la région parotidienne ». Le flux de bouche apparaissait encore plus abondant que le jour précédent; tout le venin vérolique sortait avec la salive et la maladie exigeait rarement une troisième friction; l'intoxication hydrargyrique (flux de bouche, flux de ventre, flux d'urine) avait relégué au second plan l'affection syphilitique. Son apparition annonçait la fin de la maladie,

la « *période critique de la vérolle* », comme on disait alors.

Un pareil traitement nécessitait un arrêt complet de la vie sociale du vérolé. Cet arrêt constituait la *retraite*. La durée de la retraite était variable, mais cette variabilité reposait sur le degré d'intoxication hydrargyrique du patient et sur sa résistance plus ou moins grande à cette thérapeutique barbare. Les gens riches faisaient leur retraite chez eux; les gens de condition moyenne et les artisans la faisaient le plus souvent dans des maisons spéciales.

La chambre où se faisaient les frictions possédait pour tout ameublement une ou deux couchettes; pas de fenêtre, une haute cheminée où brûlait un grand feu de bois, les murs noirs de mercure. On y enfermait sous clef les patients qui ne devaient en sortir que lorsque la salivation avait atteint son maximum. Un pareil régime cellulaire entraînait bien des inconvénients et des accidents, témoin l'histoire célèbre des Auvergnats rapportée par Astruc [1]. Aussi, la crainte du traitement par le mercure expliquait l'engouement du peuple parisien pour tous les charlatans qui, par des spécifiques infaillibles, guérissaient la vérole sans mercure et flux de bouche.

Ce traitement barbare n'était institué, il est vrai, que dans les cas de syphilis. Tout en admettant la nature

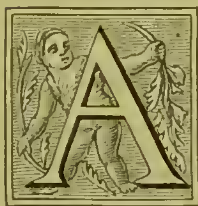
1. C'étaient six Auvergnats qu'on avait ligottés dans leurs couvertures, après les avoir frictionnés *larga manu*; on les enferma et lorsqu'on vint voir l'effet produit par le mercure, on trouva les six Auvergnats asphyxiés.

spécifique de la chaude-pisse, du phimosis, du paraphimosis....., on se gardait bien de prescrire une retraite aux personnes qui en étaient atteintes; loin de là : on avait remarqué que les effets thérapeutiques du mercure, « si merveilleux sur le corps infecté totalement par la matière vérolique », étaient nuls dans toutes les autres affections vénériennes. Aussi, proscrivait-on tout composé mercuriel, à part le sublimé doux, et se contentait-on de prescrire un régime rafraîchissant et des injections modificatrices.

IV

LES MÉDECINS A LA COUR

La maison médicale du Roi. — L'archiâtre ; son rang social, ses prérogatives, ses devoirs ; l'archiâtre et la Faculté. — Les premiers médecins de Louis XIV : Cousinot, Vautier, Vallot, d'Aquin, Fagon. — Le *Journal de la Santé du Roi.* — Les maladies du Roi Soleil ; ses indigestions, ses vapeurs. — Le médecin ordinaire. — Les médecins par quartier. — Les médecins consultants. — Les médecins anatomiste, botaniste, spagiriste.
La maison médicale des grands seigneurs.



la Cour de Louis XIV, le Roi, la famille royale et les grands seigneurs ont tous des médecins attachés à leur personne. Mais le rôle de ces médecins sent toujours un peu la domesticité et l'on comprend aisément les paroles de Diafoirus répondant à Argan :

« A vous en parler franchement, notre métier auprès des grands ne m'a jamais paru agréable ; et j'ai toujours trouvé qu'il valait mieux pour nous autres demeurer au public. Le public est commode. Vous n'avez à répondre de vos actions à personne, et, pourvu que l'on suive le courant des règles de l'art, on ne se met point en peine de tout ce qui peut arriver. Mais ce qu'il y a de fâcheux auprès des grands, c'est que, quand ils viennent à être malades, ils veulent absolument que leurs médecins les guérissent. »

En effet, on exigeait beaucoup des médecins et on les payait peu ; le médecin devait se doubler d'un courtisan, plaire à l'un et ne pas déplaire à l'autre. Les grands seigneurs le traitaient familièrement, ne le considérant que comme un homme « habile en son métier » : on disait d'Aquin et Guénaut tout court, pour bien indiquer le rang social des médecins.

Louis XIV lui-même ne considéra jamais le médecin que comme un domestique ; à la mort de Denis Dodart (1707), il dit à la princesse de Conti, fort affligée de la perte de son médecin : « Quel sens y a-t-il à pleurer son médecin et son domestique ? » Il est vrai qu'il s'attira cette fière réponse de la princesse : « Ce n'est ni mon médecin, ni mon domestique que je pleure, mais mon ami [1] ».

Du reste, Louis XIV eut toujours en horreur les médecins, ainsi que le témoigne l'anecdote rapportée par Grimarest : Lorsque Molière portraitura, dans *L'Amour médecin*, les principaux médecins de la Cour, le Roi répondit à l'un d'eux qui protestait : « Les médecins font assez souvent pleurer pour faire rire quelquefois. »

Le service médical du Roi comprenait un *premier médecin* ou *archiâtre*, un *médecin ordinaire*, et huit *médecins par quartier* ; mais il avait, en outre, un

1. Ajoutons cependant que si la princesse de Conti avait osé répondre si vertement au Roi, c'est qu'elle était sa fille légitimée, étant née des amours de Louis XIV et de Mlle de Lavallière.

médecin anatomiste, un *médecin botaniste*, un *médecin mathématicien*, quatre *médecins spagiristes* et soixante-six *médecins consultants*.

L'*archiâtre* prenait rang parmi les grands officiers de la couronne. Comme tel, il ne devait obéissance qu'au Roi, et prêtait entre ses mains, avant d'entrer en fonction, les serments suivants :

I. Vous jurez et promettez à Dieu de bien et fidèlement servir le Roi en la charge de premier médecin dont Sa Majesté vous a pourvu ?

II. Vous jurez d'apporter pour la conservation de sa personne et pour l'entretement de sa santé, tous les soins et toute l'industrie que l'art et la connaissance que vous avez de son tempérament vous feront juger nécessaires ?

III. Vous jurez de ne recevoir pension, ni gratification d'autre prince que de Sa Majesté ?

IV. Vous jurez de tenir la main à ce que les officiers qui sont sous votre charge s'acquittent fidèlement de leur devoir, et généralement de faire en ce qui la concerne tout ce qu'un fidèle sujet et serviteur doit et est tenu de faire.

Ainsi vous le jurez et promettez.

Il recevait le brevet de conseiller d'État, en prenait la qualité, en touchait les appointements (quarante mille livres), et en portait le costume dans les cérémonies. Sa dignité lui conférait le titre de Comte et il transmettait à ses descendants une *noblesse réelle*.

Nombreux étaient ses autres privilèges. Surintendant du Jardin du Roi et de toutes les eaux minérales de France, il exerçait une véritable et importante juri-

diction sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie dans tout le royaume. C'était lui qui nommait directement dans chaque ville les chirurgiens-experts, médecins légistes de l'époque, et chaque nomination lui rapportait de beaux et bons profits. A la Cour, il trafiquait ouvertement des différentes charges médicales de la maison du Roi. Il est vrai qu'à cette époque, la vénalité des offices paraissait chose toute naturelle, et personnne ne songeait à protester contre les abus que cette vénalité entraînait. De plus, sa charge lui avait coûté le plus souvent très cher, et l'on raconte que Vallot acheta, en 1652, la charge d'archiâtre, la payant à Mazarin trente mille écus. Comme cette charge de premier médecin était la seule qui se perdît à la mort du roi, on conçoit que celui-ci, ayant payé fort cher son office, essayait par tous les moyens possibles de rentrer rapidement dans ses fonds, craignant sans cesse que la mort du prince ne vînt tarir la source de si beaux revenus.

Il est vrai que ces prérogatives multiples étaient compensées par une sujétion de tous les instants. Il ne pouvait quitter la personne royale, suivant son maître dans tous ses déplacements ; chaque matin il devait se trouver dans l'antichambre du roi avec les premières entrées : il pénétrait dans la chambre pendant que Louis XIV était encore au lit, et avant les courtisans, et les courts instants qu'il restait en tête à tête avec le monarque lui permettaient, s'il était habile courtisan, d'obtenir toutes les faveurs qu'il sollicitait.

L'archiâtre devait toujours aussi être présent et en robe de satin au dîner de Sa Majesté, surveillant l'alimentation du prince, au grand mécontentement des courtisans qui protestaient tout haut, lorsque le médecin interdisait un mets quelconque à son royal client.

La Faculté de Paris considérait l'archiâtre en titre comme une sorte de haut protecteur, alors même qu'il n'était pas un de ses docteurs. En effet, à part Cousinot et Fagon, tous les médecins de Louis XIV étaient élèves de la Faculté de Montpellier; le Roi et les membres de la famille royale avaient droit de prendre leurs médecins où bon leur semblait et les docteurs qu'ils honoraient de leur choix pouvaient exercer librement à Paris. La Faculté, du reste, n'aurait jamais osé contrecarrer de pareilles autorités, et lorsque l'archiâtre se rendait à la Faculté, il était reçu à la porte par le doyen, les philiâtres et les bedeaux.

Louis XIV eut tour à tour comme premiers médecins : Jacques Cousinot (1643 à 1646), François Vaultier (1646 à 1652), Antoine Vallot (1652 à 1671), Antoine d'Aquin (1671 à 1693), Guy-Crescent Fagon (1693 à 1715).

Cousinot était le gendre de Charles Bouvard, premier médecin de Louis XIII; il acheta de Mazarin la charge de premier médecin, mais n'eut pas l'esprit assez souple pour se faire bien voir du cardinal tout puissant. Celui-ci l'obligea bientôt à vendre sa charge à son médecin, Vautier.

Vautier, homme habile et remuant, avait reçu le

bonnet de docteur à Montpellier. Il était arrivé à se faire nommer premier médecin de Marie de Médicis, mère de Louis XII. Il épousa les querelles de sa maîtresse, et s'insurgea contre l'autorité du cardinal de Richelieu : le parti Vautier faillit même triompher. Mais le cardinal déjoua les projets du médecin ambitieux et Vautier fut mis à la Bastille où il resta douze ans prisonnier. Mis en liberté à l'avènement de Louis XIV, il acquit la charge de premier médecin de Mazarin, puis celle d'archiâtre, en 1652.

A sa mort, Vallot lui succéda ; il était aussi mauvais médecin que courtisan maladroit ; il prescrivait au hasard, à tout propos, des saignées (même les jours réservés pour les crises), des purgatifs, des cordiaux, des vésicatoires.

Ce fut lui qui eut l'idée « pour sa propre instruction, celle de ses successeurs, et la bonne conduite du régime du roi, pour conserver une santé aussi précieuse » de tenir registre, année par année, de tout ce qui concernait le tempérament et les maladies du roi. Il commença, en 1652, à écrire de sa main le célèbre *Journal de la santé du Roi*, et ce journal fut scrupuleusement tenu par ses successeurs jusqu'en 1711, quatre ans avant la mort de Louis XIV.

« Vallot, dit Maurice Regnaud, consigne à tout propos et avec complaisance, pour l'instruction de la postérité, les formules qui lui sont « inspirées du ciel » pour l'entretien de cette précieuse santé. Potion pour le Roi ! Emplâtre pour le Roi ! Lavement pour le Roi !

Tout cela se trouve écrit en gros caractère avec une richesse et une variété de composition qui font au moins honneur à son imagination pharmaceutique. »

Il fut en butte aux attaques des médisants, et Guy Patin nous raconte qu'il avait été surnommé Gargantua « depuis qu'il tua Gargan, intendant des finances, avec son antimoine ». Mme de Motteville elle-même ne manque pas de l'accuser de la mort d'Anne d'Autriche. « Sans connaissance d'aucuns remèdes particuliers pour le mal de la reine mère, écrit-elle, il s'opposait à tout ce qu'on proposait pour elle. »

Son neveu d'Aquin recueillit sa succession; « homme d'esprit plutôt qu'homme de science, écrit Maurice Reynaud, il était doué au plus haut degré des qualités du courtisan. Il arrivait au moment difficile : soigner un prince qui va devenir goutteux, qui a déjà des vertiges et des accès de mélancolie et qui veut mener de front les plaisirs et les affaires, ce doit être une rude épreuve pour un premier médecin. Aussi d'Aquin finit-il, malgré tout son tact, par y succomber ».

Il avait dû sa place à la protection de Mme de Montespan; lorsque Mme de Maintenon eut épousé Louis XIV, elle obtint son renvoi; en 1693, d'Aquin fut exilé et remplacé par Fagon.

Fagon était docteur de la Faculté de Paris, et, depuis longtemps, professeur de botanique au Jardin du Roi. C'était un véritable savant, désintéressé, point trop flatteur et peu disposé à complaire aux courtisans. « A la Cour, a dit Fontenelle, il donna un spectacle

rare et singulier, un exemple qui, non seulement n'y a pas été suivi, mais peut-être y a été blâmé; il diminua beaucoup les revenus de sa charge, et se priva généreusement, au profit de ses confrères, de toutes les redevances que son titre de premier médecin valait à ses prédécesseurs. »

Nous avons vu antérieurement quel fut son rôle dans l'évolution des doctrines médicales ; ce fut lui qui, en favorisant l'étude de la botanique, prépara les voies des Tournefort et des Chaumel. Il adorait le Jardin du Roi, et, à la mort de son maître, il s'y retira, finissant ses jours dans la retraite et dans l'étude.

La princesse Palatine, dans ses lettres, nous trace de Fagon, un portrait amusant.

« Le docteur est une figure dont on a peine à se faire une « idée. Il a les jambes grêles comme celles d'un oiseau, « toutes les dents de la mâchoire supérieure pourries et noires, « les lèvres épaisses, ce qui lui rend la bouche saillante, les « yeux couverts, la figure allongée, le teint bistre, et l'air « aussi méchant qu'il l'est en effet, mais il a beaucoup d'esprit « et il est très politique. »

Les rares qualités de Fagon lui permirent d'avoir un grand empire sur le Roi qui n'était point un malade commode, ainsi que nous l'apprend le journal de sa Santé.

Le Roi Soleil, vigoureux et superbe, dont nous parlent les historiens de l'époque, n'existe plus pour le lecteur qui a parcouru le *Journal de la Santé du Roi*

Dépouillée de tous ses rayons, sa personnalité paraît bien mesquine, et l'on en arrive à penser que le Grand Roi ne fut qu'un dégénéré.

Fils d'une sorte de fou mélancolique et impuissant, Louis XIV avait hérité de sa mère toutes les ardeurs, toutes les impétuosités de la race espagnole, et des Bourbons un appétit formidable. Pendant toute sa vie, il passa son temps à se donner des indigestions : « Je l'ai vu souvent, dit la princesse Palatine, manger quatre assiétées de soupes diverses, un faisan entier, une perdrix, une grande assiétée de salade, du mouton au jus à l'ail, deux bonnes tranches de jambon, une assiétée de pâtisserie et puis encore du fruit et des confitures. » On comprend qu'un pareil repas entraînait souvent une indigestion formidable. Le premier médecin imposait alors au Roi la diète, mais quelle diète ! « Le Roi voulut bien, dit Fagon, qu'on ne lui servît à dîner que des croûtes, un potage au pigeon, et trois poulets rôtis : au moment de ce repas le Roi était très souffrant et abattu. » Cela se comprend aisément et une diète semblable dans un embarras gastrique amènerait chez le commun des mortels le même abattement.

Toute sa vie, le Roi se livra à ces excès de table qui furent la cause première des flux de ventre, des vers intestinaux, de la goutte, de la gravelle et surtout des vapeurs qui tourmentèrent toujours Louis XIV.

« Les indigestions dégoûtantes du Roi s'accompagnaient presque toujours « de tels orages des voies digestives, dit Daremberg, que Sa Majesté se voyait

contrainte de quitter à l'improviste, tantôt son conseil, tantôt le salon de Mme de Maintenon, tantôt la famille d'Angleterre et fort souvent la table ; parfois même Elle ne trouvait pas le temps de se chausser ; ou bien Elle se levait tout endormie, tant l'habitude était devenue impérieuse et pour ainsi dire de seconde nature. » Goutteux dès l'âge de quarante-quatre ans, il ne se passe presque pas d'année où le journal ne fasse mention d'une forte attaque de goutte ou de rhumatisme.

Ce furent surtout les vapeurs qui jouèrent un grand rôle dans la vie de Louis XIV : il en souffre de 1659 à 1715. Fagon les attribuait à la présence de vers intestinaux ; mais à la lecture du *Journal de la Santé du Roi*, on reconnaît nettement *l'étiologie stomacale* de ces fameuses vapeurs. Elles viennent en effet et à la suite d'une série d'indigestions violentes chez un tempérament sanguin, et sont amenées par des « baillements, non chalance, pesanteurs de tout le corps, angoisses d'estomac, tournoiements, sommeils agités et cauchemars à faire mal à la gorge à force de crier ». Le Roi, couché dans son lit, ressentait un vertige analogue à celui que donne le bateau, la valse ou l'escarpolette, et il ne trouvait de soulagement qu'en restant assis dans un fauteuil. Ces vertiges étaient quelquefois si forts « que le Roi était contraint de chercher où se prendre et à s'appuyer pour laisser dissiper cette méchante halenée qui se portait à la vue, affaiblissait les jarrets et attaquait tellement le principe des nerfs, que par

moments le Roi ne pouvait marcher sans être soutenu. » Tout ceci montre bien que les vapeurs du grand Roi étaient le fait d'une surcharge constante de l'estomac, et qu'elles auraient cédé facilement à un régime d'exclusion. Mais nous avons vu plus haut quelle était la diète à laquelle Louis XIV voulait bien se soumettre!

Toutes ces misères n'étaient que des indispositions et le Roi eut, en outre, de graves maladies, sur lesquelles ses médecins s'étendent avec complaisance. Nous relevons tour à tour, dans le *Journal de la Santé du Roi*, une *scarlatine maligne* (1658), une *rougeole* (1663), une *sinusite maxillaire*[1] (1685), une *fistule* (1686), des *ophthalmies*, diverses *maladies de la peau*, des *fièvres intermittentes rebelles* en 1696 et 1704, des *anthrax*, une *luxation du coude* suivie de tumeurs indolentes qui suppurent (1683), sans compter toutes les maladies moins graves : *urétrite blennorrhagique*, *tumeurs squirrheuses des seins*, *ostéo-périostite de la crète tibiale*........[2]

Contre toutes ces maladies, les médecins eurent fort à faire, surtout que Louis XIV malade était des plus grincheux. L'archiâtre devait souvent user de précautions oratoires pour l'amener à se laisser saigner largement, « avec une ferme résolution de soulager la nature ». Le Roi avait, en effet, la saignée en horreur,

1. Signalons l'article du Dr Helme : « La sinusite maxillaire de Louis XIV, » paru, en 1897, dans la *Chronique médicale* du Dr Cabanès.

2. Ne pas oublier la maladie terminale, la gangrène sénile, qui emporta le Roi, et qui n'est pas portée sur le journal.

et lui préférait la purgation et le clystère; pourtant, il fut saigné trente-huit fois dans sa vie, ce qui n'était rien à une époque où Cousinot, le premier des archiâtres de Louis XIV, était saigné soixante-quatre fois en huit mois, pour un rhumatisme.

Daremberg plaisante agréablement le martyre infligé par les médecins à Sa Majesté très chrétienne.

Elle a pris, de 1647 à 1715, en comptant en moyenne deux par mois; et c'est peu, quinze cents à deux mille médecines purgatives de précaution ou d'urgence. Elle a reçu quelques centaines de clystères; Elle a usé plusieurs livres de quina, Elle a été labourée par le fer et le feu; Elle a expérimenté tous les cordiaux, toutes les tablettes, tous les bouillons médicinaux, tous les juleps, toutes les diversités d'emplâtres, tous les spécifiques, avoués ou non avouables; de telle sorte qu'il eût été peut-être difficile de trouver dans le royaume un homme plus déshérité de la nature et plus lestement traité par Dieu, qui n'y regarde jamais à deux fois pour lui envoyer les plus belles maladies du monde.

Ce portrait peu séduisant esquissé, il faut reconnaître que Louis XIV montra toujours beaucoup de courage devant la maladie et le médecin; lorsqu'on l'opéra de sa fistule, il tint conseil dès le lendemain et reçut les ambassadeurs; il montra le même courage lors de l'opération nécessitée par sa sinusite maxillaire: « On y appliqua, dit d'Aquin, quatorze fois le bouton de feu, dont M. Dubois, qui l'appliquait, paraissait plus las que le roi qui le souffrait, tant sa force et sa constance sont inébranlables dans les choses nécessaires, quand il s'y est déterminé. »

En dépit de ce courage, la personnalité de Louis XIV ne gagne pas à la lecture du journal de sa santé; le grand Roi n'est plus qu'une sorte de dégénéré dont le seul mérite fut de savoir profiter des grands ministres qui l'entouraient et de garder vis-à-vis de la cour et du peuple le décorum qui convenait à un monarque du droit divin. Du reste, l'étude médicale de toute la descendance directe de Louis XIV, grand Dauphin, duc de Bourgogne, Louis XV, Louis XVI, cadre bien avec cette idée de dégénérescence de la race bourbonienne depuis Henri IV.

Nous avons vu antérieurement que l'archiâtre était aidé dans l'exercice de ses fonctions par *un médecin ordinaire* et huit *médecins par quartiers*.

Le *médecin ordinaire* était fort peu payé et ne touchait que 5.500 livres par an. Comme l'archiâtre, il suivait partout le Roi, recevant de son chef les ordres, et le soulageant dans ses lourdes fonctions. Quelquefois même, il arrivait à le supplanter, ainsi que nous le raconte l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires*.

Le Roi étant à Marly eut un fort accès de fièvre. Les médecins, sur le minuit, voyant que la fièvre diminuoit, lui firent prendre un bouillon. Daquin dit : « Voilà la fièvre qui est sur son déclin, je m'en vais me coucher. » Fagon fit semblant de le suivre, et s'arrêta dans l'antichambre, en disant entre ses dents : « Quand donc veillerons-nous ? Nous avons un si bon maître, et qui nous paie si bien ! »

Il se fit un fauteuil, appuyé sur un bâton : il étoit aussi bien que dans sa chambre, parce qu'il ne se déshabille jamais,

et ne dort qu'à son séant, à cause de son asthme. Une heure après, le Roi appela le premier valet de chambre, et se plaignit à lui que sa fièvre duroit encore. Il lui dit : « Sire, M. Daquin s'est allé coucher, mais M. Fagon est là-dedans : le ferai-je entrer ? — Que me dira-t-il ? » lui dit le Roi, qui craignoit que le premier médecin ne le sût. « Sire, reprit Niert (et ce que je dis ici, je le sais de lui), il vous dira peut-être quelque chose ; il vous consolera. » Fagon entra, tâta le pouls, fit prendre de la tisane, fit changer de côté, et enfin il se trouva seul auprès du Roi pour la première fois de sa vie. Daquin eut son congé trois mois après sur une bagatelle dont on lui fit une querelle d'allemand.

Les *médecins par quartier*, au nombre de six, touchaient annuellement 2.473 liv. 15 s. Leur service durait deux mois et, pendant ce temps, ils étaient tenus d'habiter le palais royal et de se tenir aux ordres de l'archiâtre et du premier médecin.

Les soixante-six *médecins consultants* du Roi ne touchaient que 400 livres par an ; il est vrai que ce titre était purement honorifique, octroyé qu'il était en récompense de leurs services aux principaux médecins parisiens.

Les *médecins anatomiste* et *botaniste*, tout en faisant partie de la maison médicale du Roi, n'émargeaient pas à son budget ; fait curieux, ils étaient payés par la Faculté de Montpellier.

Enfin, les quatre *médecins spagiristes* recevaient 1.200 livres par an.

Tous les grands seigneurs, copiant servilement le Roi, avaient eux aussi de nombreux médecins, apothi-

caires, chirurgiens, qui étaient inscrits sur l'état de leur maison.

Ainsi, le duc d'Orléans, oncle du roi et père de Mlle de Montpensier, avait une maison médicale fort complète :

Premier médecin, à 2.000 l....	Abel Brunier.
Médecins par quartier, à 1.000 l.	Antoine Fieffé, Abel Brunier, Pierre Guénault, Pierre de Daluteau.
Médecins consultants, à 400 l..	Guillaume Granger, Rodolphe Ranchin, Quirin le Vignon.
Médecin spagiriste, à 400 l....	Jérôme de Sémigny.
Apothicaires, à 500 l..........	Gabriel Sevart, Claude Sevart.
Premier chirurgien, à 1.800 l...	François Turpin.
Chirurgien ordinaire, à 800 l...	Guillaume Carillon.
Chirurgiens par quartier, à 300 l.	Jacques Maurel, De Mauvillain, Claude Personne, Du Bourdelle, Aubert Orry, Jean Soubeiran, Guillaume Dartois.

Tous les membres de la famille royale tenaient à honneur d'avoir un état de maison aussi considérable; la Reine, la Reine-mère, le Dauphin, la Dauphine, Monsieur, frère du Roi, et Madame avaient aussi un premier médecin, un médecin ordinaire, des médecins par quartier et des médecins consultants. Non seulement ils les payaient fort mal, les considérant comme des domestiques, mais encore ils vendaient au plus offrant les différentes charges de leur maison. Il est vrai que le titre de médecin de la Reine, de premier médecin de Madame, de premier médecin de la Reine-mère, suffisait à faire connaître le médecin titulaire de la charge, qui regagnait vite dans la pra-

tique de son art les sommes considérables qu'il avait déboursées.

Les grands seigneurs, les nobles, les hauts fonctionnaires royaux, avaient tous leur médecin; mais celui-ci ne pouvait pas prendre le titre de premier médecin réservé aux seuls médecins de la famille royale; ils étaient fort mal payés, fort mal traités, nourris à la table de l'écuyer, avec les valets et les filles de chambres. Dans certaines maisons même, le médecin remplissait les fonctions d'intendant et « ferrait la mule » le plus possible pour remédier à l'insuffisance de ses appointements.

Diafoirus avait donc raison, lorsqu'il se refusait « à ménager pour son fils une charge de médecin chez les grands. »

V

LES MÉDECINS A LA VILLE

Le nombre des médecins parisiens. — Liste de Messieurs les Docteurs Régents pour l'an 1684. — Les immunités des médecins. — Les honoraires. — Les médecins et la bourgeoisie. — Les médecins et les gens de lettres. — Deux ennemis des médecins, Cyrano de Bergerac et Madame de Sévigné. — Les défauts des médecins. — La Faculté et les buveurs d'eau. — La gourmandise chez les médecins. — Les mœurs des médecins. — Le courage professionnel. — Le médecin vieux jeu. — Le médecin nouveau jeu. — Le patient. — Les consultations. — La querelle de *l'Amour médecin*. — Les compliments d'usage. — Les causeries médicales. — La rédaction de la consultation. — La consultation par correspondance. — Les médecins à côté; Bouvard, Guy Patin, Gabriel Naudé, Bernier, Claude Quillet, Bourdelot, Bernier-Mogol.



ANS la cérémonie du *Malade imaginaire*, devant toute la Faculté réunie, le *præses*, s'adressant au licencié qui va recevoir le bonnet doctoral, constate avec un attendrissement comique :

Qualis bona inventio
Est medici professio.
Quam bella chosa est et bene trovata
Medicina illa benedicta
Quæ, suo nomine solo
Surprenanti miraculo
Depuis si longo tempore
Facit à longo vivere
Tant de gens omni genere.

En effet, la profession médicale sous Louis XIV était d'un bon rapport, et ne faisait pas seulement vivre son homme, mais encore l'enrichissait. En dépit de la concurrence effrénée des chirurgiens, des barbiers, des opérateurs et des empiriques, les médecins avaient presque tous de fortes clientèles et touchaient de gros honoraires.

De plus, leur nombre était fort restreint relativement au chiffre de la population parisienne. A. Franklin, dans la *Vie privée d'autrefois*, a établi des statistiques où il compare le chiffre de la population avec le nombre des médecins exerçant dans la capitale. La population de Paris, sous le règne de Louis XIV, comportait environ un million d'habitants, mais en y comprenant les *faux-bourgs*, où n'habitaient que les artisans, les cultivateurs, gens peu soucieux d'appeler un médecin. La population comprise dans l'enceinte fortifiée ne dépassait pas 550 à 700.000 âmes. Pour soigner cette population, il n'y avait guère que 100 à 110 docteurs régents ; mais il faut ajouter à ce nombre fort restreint les médecins provinciaux des Facultés de Montpellier, de Lyon, de Poitiers, etc., et aussi les licenciés qui, faute d'argent, n'avaient pas poussé leurs études jusqu'au doctorat. Ces derniers n'étant pas inscrits sur les registres de la Faculté et les médecins provinciaux exerçant clandestinement leur profession, nous ne pouvons avoir une idée exacte du nombre total des médecins parisiens. Approximativement, nous pouvons fixer ce nombre à 250 environ. Nous voyons que Paris

comptant 250 médecins pour une population de 700.000 âmes, il y avait donc un médecin pour 6.000 habitants, alors que maintenant il y a un médecin pour 1.300 habitants; partant, il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que la profession médicale était si bonne sous le grand Roi.

Il existe plusieurs listes des médecins à cette époque; une des plus curieuses est une affiche in-folio de la Bibliothèque Mazarine; elle donne le nom et l'adresse de tous les docteurs régents de la Faculté, mais seulement de ceux-ci. Elle est curieuse à plus d'un titre et nous la reproduisons ci-après :

LISTE DE MM. LES DOCTEURS RÉGENS
EN LA FACULTÉ DE MÉDECINE EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS,
AVEC LEURS DEMEURES. 1684.

M. François PIJART[1], rue Bertin-Poirée.

M. Jacques RENAUT[2], rue Saint-Antoine.

M. Germain PRÉAUX[3], devant Saint-Eustache.

M. Claude GERMAIN, rue Beaubourg.

M. Claude GUÉRIN, rue neuve Saint-Estienne, fauxbourg Saint-Marcel.

M. Nicolas RICHARD[4], Vieille-rue du Temple, devant l'Hôtel d'Effiat.

M. François PAJOT, devant l'Orme de Saint-Gervais.

M. TOUSSAINT-FONTAINE, rue Beaubourg, dans le grand cul-de-sac.

M. Claude PERRAUT[5], devant l'Estrapade.

1. Était d'une famille médicale; son grand-père, Pierre Pijart, avait été doyen, de 1612 à 1614.

2. Il avait été censeur de 1644 à 1646, et était un des plus vieux docteurs régents.

3. Il fut censeur de 1658 à 1660.

4. Censeur de 1664 à 1666.

5. C'est le mauvais médecin devenu bon architecte de Boileau.

M. Pierre BOURDELOT [1], rue de Tournon.
M. Estienne LE GAIGNEUR, rue du Batoir.
M. Roland MERLET [2], vis-à-vis les Blancs-Manteaux.
M. Guillaume PETIT, cloistre Saint-Germain de l'Auxerrois.
M. Paul COURTOIS [3], rue Hautefeüille.
M. Jean GARBE [4], à la Montagne Sainte-Geneviève.
M. Pierre DE MERSENNE, rue Montorgueil.
M. Jean HAMON [5], absent.
M. Jean-Baptiste MOREAU [6], rue de la Verrerie.
M. Estienne BACHOT, rue des Petits-Champs.
M. Bertin DIEUXIVOYE [7], censeur rue Saint-Antoine.
M. Jean-Armand DE MAUVILAIN [8], rue Beaubourg.
M. Pierre PERREAU [9], rue de Jouy.
M. Michel DE LA VIGNE [10], rue Saint-Antoine, vis-à-vis les Jésuites.
M. Jean-Antoine BOURGAUD, rue de la Poterie.
M. Claude QUARTIER [11], au bas de la rue de la Harpe.
M. Nicolas MORIN, rue Christine.
M. Philippes DOUTÉ [12], rue Saint-Denys, proche les Filles-Dieu.
M. Nicolas LIÉNARD [13], rue Saint-Martin.
M. Abraham THÉVART [14], rue Royale.
M. Gilles LE BEL, au Palais-Royal.
M. Claude DE FRADES, absent.
M. Alexandre-Michel DENYAU, rue de la Vannerie.
M. Pierre CRESSÉ, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.
M. Raphaël MAURIN, rue Saint-Honoré, près Saint-Roch.
M. Edmond CHARRIER, rue Michel-le-Conte.
M. Jean-Baptiste DE REVELAIS,

1. Fut médecin de la Reine Christine, et, quoique abbé, grand buveur et grand sacripant; il fut un de ceux qui firent le plus pour l'adoption des idées d'Harvey en France, mais revendiqua pour lui les découvertes du savant anglais.
2. Fut doyen de 1656 à 1658.
3. Succéda à Guy Patin comme doyen.
4. Doyen de 1668 à 1670.
5. Le célèbre solitaire de Port-Royal, l'ami de Nicole.
6. Doyen de 1672 à 1674.
7. Venait d'achever son décanat et était censeur de droit.
8. L'ami de Molière, doyen de 1666 à 1668.
9. Sera doyen en 1686.
10. Fils du doyen qui écrasa Renaudot en cour de Parlement.
11. Doyen en 1678.
12. Sera doyen en 1710-1712.
13. Ami de Molière, doyen en 1680.
14. Fils de Jacques Thevart qui, en 1665, demanda au Parlement la réhabilitation de l'antimoine.

sur le Quay des Augustins, au coin de la rue Pavée.
M. Denys PUYLON [1], rue des Deux-Écus, vis-à-vis l'Hôtel de Soissons.
M. Denis DODART [2], à l'Hôtel de Conty.
M. Charles DE LAVAL, rue Michel-le-Comte, près l'Ech. du Temp.
M. Antoine DE CAEN, rue des Blancs-Manteaux.
M. Pierre POURET, rue du Bouloir, devant les Carmélites.
M. Nicolas RAINSSANT [3], rue Saint-Louys, dans l'Isle.
M. François SORAND, rue de la Bucherie.
M. Pierre LÉGIER, rue Grenelle.
M. Jacques DE BOURGES [4], rue des Rosiers.
M. Guy-Crescent FAGON [5], au Jardin du Roy.
M. Antoine LE MOINE [6], rue des Poules, à la porte Saint-Marcel.
M. Charles MARTEAU, rue de la Tixeranderie, au coin du cul-de-sac.
M. Jean-Baptiste FERRAND, rue du Four, fauxbourg Saint-Germain.
M. Mathieu THUILLIER, rue Grenelle.
M. Robert RAOUL, rue des Fossez de Saint-Germain.
M. Raymond FINOT, rue Baillet.
M. Philippes MATHON, rue de la Vieille-Monnoye.
M. Pierre LOMBARD, derrière Saint-Leu-Saint-Gilles.
M. Loüis MORIN, rue Quinquempoix.
M. Charles LE LONG, rue Thibautaudé.
M. Paul Mattot, rue Quinquempoix.
M. Claude GUÉRIN, rue Saint-Antoine.
M. Henry MAHIEU [7], rue de Bièvre.
M. Dominique DE FARCY [8], rue Saint-Victor, proche la porte.
M. Claude BIENDISANT, cloistre Saint-Médéric.
M. Claude BERGER [9], devant le grand portail Saint-Gervais.
M. Claude PUYLON, doyen [10], rue Saint-Honoré, proche la Croix du Tiroir, devant l'Hôtel d'Aligre.
M. François VEZOU, rue des

1. Doyen en 1670.
2. Fut médecin des princes de Conti, mourut en 1703.
3. « Étoit des gens à faire ce que l'on veut à qui plus leur donne », nous dit Guy Patin.
4. Fils d'un ancien doyen.
5. Alors médecin ordinaire du Roi et surintendant du Jardin Royal.
6. Doyen en 1676.
7. Sera doyen en 1690.
8. Doyen en 1700.
9. Doyen en 1695 ; au bout de deux ans fut réélu, chose qui ne s'était pas encore vue.
10. Venait d'entrer en fonctions ; était le fils de Denys Puylon.

Singes, près les Blancs-Manteaux.

M. Loüis GAYANT, rue Hautefeuille.

M. Jean ROBERT, rue Boutebrie.

M. Antoine de SAINCT-YON [1], cloistre Saint-Méderic.

M. Pierre YON, rue Rictoune.

M. Jean CORDELLE, au collège du cardinal Le Moine.

M. Pierre DAQUIN [2], devant le Palais-Royal.

M. Germain PREAUX, devant Saint-Eustache.

M. Nicolas DE JOUVANCI, rue Saint-André-des-Arcs.

M. François SFFORTY [3], rue des Marmousets.

M. René LE COMTE, rue Saint-Louys, dans l'Isle.

M. Nicolas PELLETIER, sur le Quay des Augustins.

M. Jean-Baptiste-René MOREAU [4], rue de la Verrerie.

M. Pierre BONNET, sur le Quay de la Tournelle.

M. Loüis POIRIER, rue des Petits-Champs, près la rue Saint-Martin.

M. Joseph THOMASSEAU, rue des Mathurins.

M. André ENGUEHARD, rue Saint-Denis, au Bras d'Or.

M. Loüis LABBÉ [5], rue du Plastre.

M. François LE RAT, rue de Saint-André-des-Arcs.

M. Pierre-Paul GUYART, rue Saint-Martin.

M. René CHAUVEL, rue Saint-Jacques.

M. Jacques DES PREZ, à la porte Dauphine.

M. Jean-Claude DELARBRE, rue Saint-Antoine.

M. Jean POISSON, au Palais-Royal.

M. François MAILLARD, rue Poupée.

M. Ponce MAURIN, rue de l'Arbre-Sec.

M. Michel DE HODENCQ, rue de Richelieu, près les Quinze-Vingts.

M. Guy-Érasme EMMEREZ [6], au cloistre Sainte-Opportune.

M. Jean BOUDIN, devant le Palais-Royal.

M. Bertin-Simon DIEUXIVOYE [7], rue Saint-Antoine.

M. Jean-Michel GARBE [8], à la Montagne Sainte-Geneviève.

M. Claude QUINQUEBEUF, rue S.-J. de la Boucherie.

M. Jean DAVAL, rue de l'Orme Saint-Gervais.

1. Doyen en 1704.
2. Le premier médecin du Roi.
3. Doyen en 1708.
4. Doyen en 1672.
5. Fut nommé censeur en 1694, sans être doyen sortant.
6. Doyen en 1720. Le filleul de Guy Patin, qui fit faire le portrait du célèbre écrivain par Antoine Masson, portrait dont nous donnons une reproduction.
7. Doyen en 1682, consultait souvent avec Vallant.
8. Doyen en 1668.

M. Nicolas BAILLY, rue Simon-le-Franc.
M. Michel PICHONNAL, sur le quay de la Tournelle.
M. Pierre GAMARRE, rue de la Tixerandie.
M. François PICOTÉ DE BELLESTRE, au bout de la rue des Augustins.

Une chose à noter, c'est que la plupart des 100 docteurs régents exerçant à Paris en 1684 habitaient au Marais et au faubourg Saint-Germain, qui étaient, à cette époque, les deux quartiers de Paris habités par la noblesse et par la haute bourgeoisie. Quelques docteurs exerçaient, il est vrai, dans les quartiers excentriques, rue Saint-Victor proche la porte, rue des Poules proche la porte Saint-Marcel, rue des Mathurins, rue Saint-Honoré..., mais ces derniers devaient avoir une clientèle moins belle que leurs collègues, et ne soignaient guère que des artisans ou des petits bourgeois.

Quoi qu'il en soit, on gagnait gros alors dans la profession et on avait peu de frais. Non seulement la vie matérielle coûtait peu, mais le médecin était en outre exempté d'impôts; la patente ne fut, en effet, qu'une création de la Révolution et le médecin ne payait même pas la taille, d'abord comme membre de l'Université, jouissant d'immunités et de privilèges et ensuite grâce aux prétentions nobiliaires dont les médecins se paraient depuis un temps immémorial.

Nous n'avons malheureusement pas beaucoup de documents nous permettant d'établir le gain moyen d'un médecin parisien sous Louis XIV, cependant Eusèbe Renaudot, fils de Théophraste, médecin de la Dau-

phine en 1650, nous apprend dans son journal qu'il a gagné 7.000 livres, plus de 14.000 francs de notre monnaie actuelle, en moins de huit mois :

Je me suis acquitté de la somme de sept mille livres en moins de huit mois, grâce au petit revenu de la médecine, que le grand nombre des malades de cette année avait fort multiplié. Le mois de décembre 1666, neuf cent dix-sept livres pour visites de médecin, et au commencement de l'année 1667, quatorze cents soixante-treize livres. Vers la fin de juillet 1669, j'ai eu l'honneur d'être envoyé guérir de Paris à Compiègne, pour y traiter M. le Dauphin avec MM. d'Aquin père et fils, la Chambre et Brayer : nous y fûmes sept jours et reçumes quatre cents livres chacun.

Il est vrai que Renaudot était un des médecins le plus en vue de Paris et que le docteur régent moins connu ne devait pas toucher des honoraires aussi considérables.

Les grands seigneurs, en effet, s'ils étaient exigeants et traitaient de haut les médecins appelés à l'honneur de les soigner payaient fort bien : tout médecin consultant chez Colbert recevait, nous dit Guy Patin, un louis d'or, ce qui représente 100 francs environ de notre monnaie actuelle. Mais les honoraires payés par les nobles et par les bourgeois étaient plus modestes. Guy Patin nous dépeint Guénaut, le premier médecin de la Reine, tendant la main au malade pour recevoir un *teston*, et il condamne son âpreté au gain. « *Un grain de fortune*, avait coutume de dire Guénaut, *vaut mieux que dix onces de vertu* », et Guy Patin le lui

reproche amèrement ; pourtant lui-même n'était pas désintéressé, loin de là, et il nous l'apprend dans une de ses lettres : « *Quand j'étais jeune*, dit-il, *je rougissais de recevoir de l'argent, maintenant je rougis quand on ne m'en donne plus.* »

Le taux d'une visite de médecin était ordinairement d'un *teston*, d'un *écu blanc* ou d'un *écu d'or*. Mais ici se pose une question assez embarrassante. Le *teston* était une ancienne monnaie d'argent qui datait du règne de Henri III ; on l'appelait ainsi parce qu'il portait en relief la *tête* du Roy ; il avait encore cours sous Louis XIV, mais nous ne pouvons croire que les docteurs parisiens, si grassement rétribués d'ordinaire, s'abaissaient à faire une visite pour un teston dont la valeur était de 10 à 12 sols, à peine 30 à 40 sous de notre monnaie actuelle : nous croyons plutôt que « tendre la main pour le teston », ainsi que nous le dit Guy Patin, signifiait « réclamer ses honoraires ».

L'*écu blanc* et l'*écu d'or* valaient l'un et l'autre 120 sols, environ 12 francs de notre monnaie actuelle. L'écu blanc, c'était l'écu de six livres ; l'écu d'or était d'or fin, à 18 carats, à la taille de 60 au marc d'or (244 grammes).

Tel était donc le prix d'une visite médicale. Cependant il arrivait souvent que chaque visite n'était pas payée immédiatement, le médecin ne réclamant ses honoraires qu'à la fin de la maladie. Cette note était le plus souvent corsée et Cyrano de Bergerac s'en plaint amèrement. « Après cela, n'avons-nous pas grand tort

de nous plaindre de ce qu'il demande 10 pistoles pour une maladie de huit jours? N'est-ce pas une cure à bon marché? »

Pour les consultations où se trouvaient réunis plusieurs médecins il n'y avait pas de prix fixe, et en vrais médecins de Molière, ils s'en rapportaient à la générosité du client, quittes à récriminer si la somme leur paraissait trop modique.

Enfin, les honoraires médicaux étaient *privilégiés* comme ils le sont maintenant, et ils étaient payés « avec pareille faveur que les frais funéraires ». L'arrêt du parlement de Toulouse en 1560 expliquait ainsi le pourquoi de ce privilège :

Et cela d'autant que l'état du médecin et de l'apothicaire est public, et sont tenus servir et secourir les malades, ne s'en pouvant excuser, n'estant recevables à demander payement, qu'après la mort ou santé du malade. C'est pourquoy il est raisonnable de les protéger.

Tout ceci posé, on ne doit pas s'étonner de voir beaucoup de médecins, « gens à faire ce que l'on veut à qui plus leur donne », disait Guy Patin, amasser de véritables fortunes. Béda des Fougerais, qui comptait dans sa clientèle les plus grands noms de l'aristocratie et de la magistrature, et qui ne craignait point, selon Bussy-Rabutin, de pratiquer l'avortement, amassa une fortune considérable. Nicolas Brayer, qui avait une clientèle toute cléricale et qui fut un des consultants préférés de Vallant, ainsi que nous le verrons dans la

suite, gagnait 80.000 livres par an et amassa dans l'exercice de sa profession 30.000 écus de rente. C'était cependant un fort honnête homme puisque Guy Patin lui-même, l'une des plus mauvaises langues de l'époque, le reconnaît.

Bref, les médecins occupaient, grâce à leur gain, une haute situation dans l'échelle sociale. Si les grands seigneurs et les gens de qualité considéraient le médecin comme une sorte de domestique, s'ils répétaient avec Saint-Simon « qu'un docteur ne fut jamais autre chose qu'un homme *habile dans son métier*, » la noblesse de robe et la haute bourgeoisie voyaient dans le praticien l'homme de science et aimaient à frayer avec lui. Guy Patin eut pour ami les présidents de Thou et Miron ; il les fréquentait assidûment. « On nous appelle les trois docteurs du quartier », dit-il. Il est lié aussi avec le premier président de Lamoignon.

Celui-ci, dit Maurice Raynaud, le comble de prévenance, l'invite à diner toutes les semaines et passe avec lui tout le temps qu'il peut dérober aux devoirs accablants de sa charge. Les rôles sont ici bien marqués : Lamoignon le traite comme un égal ; pour lui il se sent profondément honoré de cette bienveillance ; il est à l'aise avec le premier magistrat de son temps, homme instruit, indulgent et d'un commerce facile ; en montant d'un échelon, il sentirait ou on lui ferait sentir son infériorité ; aussi s'en garde-t-il avec un grand soin.

Les philosophes et les littérateurs du XVIIe siècle aimèrent à fréquenter les médecins; Boileau eut pour

ami intime Bernier, il composa avec lui l'*Arrêt burlesque*; Racine parle souvent dans ses lettres de médecins « qui ne sont point charlatans ». Molière lui-même, l'immortel ennemi des travers médicaux de l'époque, eut pour amis intimes des médecins, Liénard, Armand de Mauvillain. Les philosophes ne pouvaient oublier qu'un des leurs, Gassendi, le maître de Molière, était docteur, et Descartes lui-même s'abaissait à discuter philosophie avec de simples disciples d'Hippocrate.

Dans le *Portefeuille* de Vallant, nous avons trouvé des documents fort curieux qui montrent bien l'intimité qui existait entre lui, simple médecin de la Faculté de Montpellier, et de grands philosophes comme Pascal et Descartes. Çà et là, dans ses observations de médecine, se trouvent notées des pensées de Pascal; à tout moment il consigne les opinions émises par Descartes et les objections que lui ou d'autres ont pu lui faire.

Vallant ne se désintéresse point non plus des questions théologiques; il soigne Arnaud d'Andilly, et, ce faisant, aime discuter avec le frère du malade, le grand Arnaud; il est aussi l'ami de Nicole et d'Hamon qui était docteur régent de Paris tout en ayant fait la *Logique de Port-Royal*. Il est janséniste comme eux et engage avec le Marquis de Sourdis de fréquentes polémiques qui amènent un jour ce dernier à écrire à Mme de Sablé : « Je ne puis assez m'estonner comment un aussi honneste homme qu'est M. vostre médecin peut dire

qu'il ne faut pas s'en raporter à l'église pour l'interprétation des passages de l'Escriture Sainte dont nous sommes en différend [1] ».

Nous voyons donc que les médecins au XVIIe siècle étaient fort prisés dans une certaine société; il est vrai qu'ils comptaient aussi beaucoup de détracteurs. Nous ne parlerons pas ici de Molière; s'il attaqua les mauvais médecins, les charlatans et l'esprit routinier de la Faculté, il rendit à la profession médicale des services si grands, qu'on doit plutôt le compter au nombre des amis de la médecine. Du reste Maurice Reynaud a si magistralement décrit le rôle de Molière, dans la société médicale du XVIIe siècle, qu'il nous est interdit de toucher après lui à cette question et nous nous contenterons de parler ici de deux ennemis de la médecine et des médecins, Cyrano de Bergerac et Mme de Sévigné.

Cyrano de Bergerac [2], le redresseur de torts, ne manqua pas d'attaquer les travers des médecins de son époque et il fit contre les *écuyers à mules*, comme il appelle les médecins, une satire charmante où il plaisante agréablement les *démons gradués*.

Puisque je suis condamné (mais ce n'est que du médecin,

1. *Portefeuille Vallant*, P. VII, f. 26.

2. Lorsque Cyrano de Bergerac écrivit cette satire, Louis XIV n'était point encore sur le trône, mais les défauts des médecins et leur réputation d'impudents meurtriers étaient les mêmes que vers 1650 ; aussi citons-nous des passages de cette très curieuse satire, parue dans le Journal du sympathique Dr Cabanès.

dont j'appellerai plus aisément que d'un arrêt prévôtal), vous voulez bien que, de même que les criminels qui prêchent le peuple quand ils sont sur l'échelle, moi qui suis entre les mains du Bourreau, je fasse aussi des remontrances à la jeunesse. La Fièvre et le Drogueur me tiennent le poignard sur la gorge avec tant de rigueur, que j'espère d'eux qu'ils ne souffriront pas que mon discours vous puisse ennuyer. Il ne laisse pas, Monsieur le Gradué, de me dire que ce ne sera rien, et proteste cependant à tout le monde que, sans miracle, je n'en puis relever. Leurs présages, toutefois, encore que funestes, ne m'alarment guère ; car je connois assez que la souplesse de leur art les oblige de condamner tous leurs malades à la mort, afin que, si quelqu'un en échappe, on attribue la guérison aux puissans remèdes qu'ils ont ; et, s'il meurt, chacun s'écrie que c'est un habile homme et qu'il l'avoit bien dit. Mais admirez l'effronterie de mon Bourreau : plus je sens empirer le mal qu'il me cause par ses remèdes, et plus je me plains d'un nouvel accident, plus il témoigne s'en réjouir et ne me panse d'autre chose que d'un *Tant mieux* ! Quand je lui raconte que je suis tombé dans une syncope léthargique qui m'a duré près d'une heure, il répond que c'est bon signe. Quand il me voit entre les ongles d'un flux de sang qui me déchire : « Bon ! dit-il, cela vaudra une saignée ! » Quand je m'attriste de sentir comme un glaçon qui me gagne toutes les extrémités, il rit, en m'assurant qu'il le savoit bien, que ses remèdes éteindroient ce grand feu. Quelquefois même que, semblable à la Mort, je ne puis parler, je l'entends s'écrier aux miens qui pleurent de me voir à l'extrémité : « Pauvres nigauds que vous êtes, ne voyez-vous pas que c'est la fièvre qui tire aux abois ?» Voilà comme ce traître me berce ; et cependant, à force de me bien porter, je me meurs.

Enfin, trois sortes de gens sont envoyés au monde tout exprès pour martyriser l'homme pendant la vie : l'Avocat tourmente la bourse, le Médecin le corps et le Théologien l'âme. Encore ils s'en vantent, nos Ecuyers à mules !. car, comme un jour le mien entroit dans ma chambre, sans autre

explication, je ne lui fis que dire : *Combien* ? L'impudent meurtrier, qui comprit aussitôt que je lui demandois le nombre de ses homicides, empoignant sa grosse barbe, me répondit : « *Autant* ! Je n'en fais point, continua-t-il, la petite bouche, et, pour vous montrer que nous apprenons aussi bien que les Escrimeurs l'art de tuer, c'est que nous nous exerçons, de même qu'eux, toute notre vie, sur la tierce et sur la quarte. » La réflexion que je fis sur l'innocence effrontée de ce personnage fut que si d'autres disoient moins, ils en font bien autant : tantôt ils envoient et la Mort et sa faux ensevelies dans un grain de mandragore, tantôt liquéfiée dans le canon d'une seringue, tantôt sur la pointe d'une lancette ; tantôt avec un juillet, ils nous font mourir en octobre, et enfin ils sont accoutumés d'envelopper leurs venins dans de si beaux termes, que dernièrement je pensois que le mien m'eût obtenu du Roi une Abbaye commendataire, quand il m'assura qu'il m'alloit donner un Bénéfice de ventre. Oh ! qu'alors j'eusse été réjoui si j'eusse pu trouver à le battre par équivoque, comme fit une Villageoise à qui un de ces Bateleurs demandant si elle avoit du pouls, elle lui répondit avec force soufflets et force égratignures, qu'il étoit un sot, et qu'en toute sa vie elle n'avoit jamais poux, ni puces ! Mais leurs crimes sont trop grands pour ne les punir qu'avec des équivoques ; citons-les en la justice de la part des Trépassés. Entre tous les humains ils ne trouveront pas un Avocat ; il n'y aura Juge qui n'en convainque quelqu'un d'avoir tué son père ; et, parmi toutes les pratiques qu'ils ont couchées au cimetière, il n'y aura pas une tête qui ne leur grince des dents. Que les pussent-elles dévorer ! Mais, bons Dieux ! n'est-ce pas encore là mon mauvais Ange qui s'approche ? Ah ! c'est lui-même ! je le connois à sa soutane. *Vade retro, Satanas !* Champagne, apportez-moi le bénitier. Démon gradué, je te renonce ! Oh ! l'effronté Satan ! Ne me viens-tu pas encore donner quelque apostume ? Miséricorde ! c'est un Diable huguenot, il ne se soucie point de l'eau bénite ! Encore, si j'avois des poings assez roides pour former un casse-museau ;

mais, hélas! ce qu'il m'a fait avaler s'est si bien tourné en ma substance, qu'à force d'user de consommés, je suis tout consommé moi-même.

Au fond, cette critique de la médecine et des médecins n'est pas bien méchante, et l'on se doute, après l'avoir lue, que Cyrano de Bergerac, tout en se moquant des médecins lorsqu'il était bien portant, devait avoir recours à leurs lumières en cas de maladie.

Mme de Sévigné, elle, aimait beaucoup la médecine, mais peu les médecins : « Ah! que j'en veux aux médecins, dit-elle dans une de ses lettres, quelle forfanterie que leur art! » Malgré cela, elle aime les consulter et pour la plus petite indiposition a recours à la Faculté. « Sa plus grande joie est de réunir quatre ou cinq médecins; elle les pousse, leur pose des questions et essaie de les mettre en désaccord : cela fait, elle rit de leur embarras et suit rarement les ordonnances contradictoires qu'ils lui donnent. Si elle en suit une par hasard, elle est toute fière de constater ensuite qu'elle n'est pas guérie et en reporte la cause aux médecins[1]. »

Mais si elle n'aime pas les médecins, elle adore la médecine. Dans ses lettres elle raisonne à chaque instant sur sa santé, sur l'état de son foie ou de sa rate, sur ses esprits irrités et ses humeurs peccantes. Imitant en cela les grandes dames de son temps, elle fait collection de toutes les recettes plus ou moins merveilleuses, propres à guérir tous les maux du genre

1. M. Raynaud, *Les Médecins au temps de Molière.*

humain; ces recettes, elle les envoie à ses amies, leur demandant en échange de nouveaux remèdes. Elle est une des croyantes les plus sincères dans la poudre de sympathie; elle décrit à sa fille les cures incomparables de Mme de Charrost, de Mme Fouquet et surtout des Pères Capucins du Louvre.

Il ne faudrait pas croire cependant que Mme de Sévigné eut en horreur tous les médecins. Elle honora de son amitié Pecquet qu'elle appelle dans ses lettres « son petit Pecquet »; il est vrai que celui-ci avait, outre sa science, bien des raisons pour toucher le cœur de la Marquise. Médecin de Fouquet, il avait suivi son maître dans sa disgrâce et avait même été emprisonné pendant quelque temps, car on lui imputait à crime son attachement pour le surintendant. Mme de Sévigné, qui fut, elle aussi, une des amies les plus dévouées de Fouquet, sut gré à Pecquet de cette fidélité, et lui confia à plusieurs reprises ce qu'elle avait de plus cher au monde, sa fille.

Elle aimait aussi le médecin bon garçon « point pédant, sachant sacrifier aux grâces et s'inclinant devant sa beauté ». Elle ne tarit pas d'éloges sur un docteur de Chelles qui la soignait dans un de ses voyages :

Ma chère, c'est un homme de vingt-huit ans, dont le visage est le plus beau et le plus charmant que j'aie jamais vu : il a les yeux de Mme de Mazarin et les dents parfaites; le reste du visage comme on imagine Rinaldo ; de grandes boucles noires qui lui font la plus agréable tête du monde...

Voilà mon joli médecin... Il est habillé comme un prince, et bon garçon au dernier point.

Il est vrai que, pour se faire pardonner son engouement, elle se hâte d'ajouter : « Il sait vivre, il n'est point charlatan ; il traite la médecine en galant homme ; enfin il m'amuse. »

Ce qui plaît donc à la Marquise, c'est de voir le médecin quitter sa robe et son latin, dédaigneux d'être « médecin de la tête aux pieds », comme dit Molière.

Mais bien peu consentent à se priver du décorum inhérent à la profession ; ils restent gourmés, ne parlant que sur un ton doctoral et cachant soigneusement les faiblesses de leur vie privée.

Car ils sont souvent faibles : ils arrivent à manger beaucoup et à boire sec, en dignes fils de Rabelais. Guy Patin nous parle d'un de ses collègues, Malmédy, qu'il qualifie d' « illustre buveur », mais qui sut racheter ce défaut par son dévouement pour les pestiférés. Pecquet lui-même, la gloire de la médecine de son temps, était un ivrogne endurci ; il avait introduit dans la thérapeutique la médication alcoolique, et il tenait son malade constamment entre deux vins. Il s'enivrait chaque jour et avait grand peine à remonter sur sa mule lorsqu'il en était descendu ; il en tomba même une fois et se cassa la jambe.

Il est vrai que Pecquet était médecin de Montpellier, médecin du dehors ; les docteurs de la Faculté de Paris, s'ils se livraient parfois à quelques excès éthyliques, se

cachaient soigneusement. Bien plus, ils professaient un souverain mépris pour le vin et buvaient de l'eau, quittes à se rattraper dans les banquets de médecins. Vallant, grand buveur, déplore, dans une de ses lettres, cet état de choses.

Le vin tout seul est un souverain remède pour la plupart des maux externes. MM. de la Faculté de Paris ne souffriraient pas qu'on en dist autant pour les internes. Feu M. Brayer qui avoit sans contredict le plus d'esprit, le plus de science, le plus d'expérience et le plus de probité de tous les médecins de son temps, a mis dans une de ses thèses, entr'autres incommodités qu'il cause estant pris par la bouche : « viscera exedit » et sur ce principe luy et les autres ne buvoient que de l'eau [1].

Si les médecins étaient parfois buveurs, ils étaient tous gourmands. Guy Patin note avec soin tous les dîners fins auxquels il a assisté; Vallant collectionne soigneusement toutes les recettes culinaires « pour faire tourtes de beatilles, une barbue en casserolle, la saulce au brochet, un potage au fourmage... » Il est vrai que Vallant est vieux garçon ; mais la bonne cuisine a toujours plu aux médecins, et Brillat-Savarin les a rangés parmi les gourmands de profession.

Si l'on ajoute à ces défauts les préjugés, les convoitises, les cupidités, l' « individia medicorum pessima », l'arrogance envers les petites gens, la bassesse devant les gens de qualité, il en résultera un portrait peu flatté

1. *Portefeuille Vallant*, p. XIV, f. 209. Lettre de Vallant à M. de la Guterre, médecin à Bourbon.

du médecin parisien sous Louis XIV. Mais il avait aussi de grandes qualités, qualités que Maurice Reynaud a passées sous silence.

La plus grande de ces qualités fut assurément la pureté des mœurs. Pendant tout le règne de Louis XIV, à une époque aussi dissolue que le XVIIIe siècle, alors que toutes les turpitudes s'accomplissaient en cachette, le médecin se montra toujours à la hauteur de sa fonction, sacerdotale à plus d'un titre. On ne vit jamais de docteurs de Paris compromis dans toutes les affaires d'empoisonnements et d'avortements de l'époque. Jamais on ne put reprocher aux médecins aucun crime, et si Guy Patin lance parfois dans ses lettres de graves accusations contre Béda des Fougerais, Rainssant, Guénaut, il ne faut pas oublier qu'il est leur ennemi. Du reste, il les accuse sur des on-dit et n'apporte aucune preuve de son imputation. En aurait-il, il croirait contraire à la dignité de sa profession de les étaler au grand jour, et lorsqu'un de ses confrères est impliqué, à tort du reste, dans l'affaire de la dame Constantin, sage-femme avorteuse de l'époque, il n'ose même pas écrire en toutes lettres son nom et se contente de le désigner par son initiale.

Un fait encore à noter à la louange des médecins parisiens, c'est que, lors des épidémies qui éclatèrent souvent à Paris sous le règne du Grand Roi, aucun d'eux ne déserta son poste, montrant ainsi que si leur doctrine était mesquine et retardataire, leur courage était plus grand que celui de Sydenham, dont les tra-

vaux n'ont pu faire oublier la fuite, lors de la peste de Londres, en 1656.

Suivons à présent le médecin parisien dans sa clientèle.

L'*ancien*, le médecin de la vieille école, est revêtu de la robe longue du magistrat; il porte un large chapeau, une grande perruque : il est fier de sa longue barbe et s'avance lentement, magistralement. « La barbe, cela ne fait-il pas la moitié d'un médecin », dit Toinette, se rappelant probablement un sixain célèbre du temps :

Affecter un air pédantesque
Cracher du grec et du latin
Longue perruque, habit grotesque,
De la fourrure et du satin,
Tout cela réuni, fait presque
Ce qu'on appelle un médecin.

Lorsqu'il se rend chez ses malades, il monte une mule, animal « qui n'est point d'humeur fantasque », dont il admire la douceur et l'endurance, mais qu'il nourrit fort mal, s'il faut en croire Cyrano de Bergerac :

A voir leurs animaux étiques, affublés d'un long drap mortuaire, soutenir immobilement leur immobile maître, ne semble-t-il pas d'une bière où la Parque s'est mise à califourchon, et ne peut-on pas prendre leur houssine pour le guidon de la mort, puisqu'elle sert à conduire son lieutenant ? Oh ! quel contentement j'aurois d'anatomiser leurs mules, ces mules qui n'ont jamais senti d'aiguillon, ni dedans, ni dessus la chair, parce que les éperons et les bottes sont des super-

fluités que l'esprit délicat de la Faculté ne sauroit digérer ! Ces Messieurs se gouvernent avec tant de scrupule, qu'ils font même observer à ces pauvres bêtes (parce qu'elles sont leurs domestiques) des jeûnes plus rigoureux que ceux des Ninivites; ils leur attachent, par les diètes, la peau tout à cru dessus les os, et ne nous traitent pas mieux, nous qui les payons bien ; car ces Docteurs morfondus, ne nous font manger que de la gelée.

Arrivé au lit du malade, il ne parle que grec et latin, étalant son savoir pédantesque ; il examine le patient de loin, superficiellement, mais se rattrape en dissertant longtemps sur son cas. Son ordonnance, il l'écrit en latin, illisiblement, se souvenant sans doute d'une satire du XVI[e] siècle, *Le Médecin courtizan, ou la nouvelle ou plus courte manière de parvenir à la vraye et solide médecine* :

Encore faudra-t-il tes receptes ecrires
Telles que le commun ne les puisse bien lire
Afin qu'en admirant ce papier mal escript
Comme chose sacrée, il prise ton esprit.

Le médecin de la nouvelle école a abandonné l'ancien costume : il porte le costume du bourgeois aisé ; son habit est de drap ou de velours, orné de dentelle ; lorsqu'il marche à pied, il tient à la main une canne à pomme d'or ou à bec de corbin. Plus de chapeau à large bord ; il le remplace par le tricorne emplumé surmontant la haute perruque poudrée. La mule elle-même ne trouve plus grâce devant ses yeux; il monte un cheval fringant, l' « animal merveilleux et infatigable » de

Desfonandrès, tout en déplorant souvent les incartades de sa nouvelle monture.

Chez le malade « il fait entrée et issue tout aussitost, et ordonne sa médecine sur le maniement du pouls, monstre et ostension de la langue altérée, inspection de l'urine et des excréments. » Il paraît fort affairé et se sauve « pour faire paroistre à ses voisins qu'il ne manque point de pratiques », ainsi que nous le dit Étienne Pasquier dans ses *Conseils donnés aux médecins.*

Plus de ton doctoral; il parle français tout en entremêlant ses phrases de citations latines d'un bon effet. Oublieux du statut de la Faculté qui ordonnait de libeller en latin « les formules par lesquelles sont prescrits des remèdes réconfortants ou altérants ou purgatifs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur », il écrit en français ses ordonnances, au grand désespoir de ses anciens qui voient, dans cet oubli des traditions, un péril menaçant pour la profession.

Le malade, principal intéressé, a-t-il gagné au changement? Aucunement, car le médecin de la nouvelle école est aussi prodigue de la saignée, de la casse et du séné que son ancien, et le patient pourrait répéter avec Cyrano de Bergerac, parlant du médecin et de ses acolytes : « A peine sont-ils entrés dans la chambre, qu'on tire la langue au Médecin, on tourne le cul à l'Apothicaire et l'on tend le poing au Barbier ».

Si le malade avait peine à résister à un médecin, qu'arrivait-il lorsqu'il se trouvait, pendant une consul-

tation, en butte aux attaques de huit ou dix médecins.

Car les consultations de plusieurs médecins étaient choses fréquentes, à cette époque, surtout chez le malade occupant une haute situation sociale. Ces consultations étaient régies par des lois spéciales. Tout d'abord, un règlement des Statuts défendait au docteur régent d'appeler en consultation un empirique ou un médecin du dehors : *Nemo cum empiricis aut a collegio medicorum Parisiensium non probatis medicis consilia ineat.*

Ce règlement était formel, et Mme de Sablé nous raconte qu'ayant voulu appeler deux docteurs de Paris avec son médecin, élève de Montpellier, de La Mesnardière, ceux-ci refusèrent en alléguant l'article des statuts. La marquise, dans l'espoir de vaincre leur résistance, s'adressa au célèbre casuiste Sainte-Beuve, mais elle dut s'incliner devant la réponse de celui-ci : « le serment que font les médecins est juste et pour le bien public : c'est pourquoi ils sont tenus de le garder et ne peuvent le transgresser sans pécher. »

Dans les consultations médicales, les plus jeunes, selon la coutume, donneront les premiers leur avis et chacun ensuite suivant son rang d'ancienneté au doctorat.

Ce qui aura été accepté à la majorité dans ces consultations sera rapporté avec prudence au malade, aux parents du malade ou aux amis, par le plus ancien, et avec l'assentiment de ses collègues.

Que les médecins appelés à ces consultations y arrivent exactement à l'heure fixée par le plus âgé, de peur que le retard d'un seul n'occasionne de l'inquiétude au malade ou de la gêne à ses collègues.

Si toutes ces prescriptions avaient été observées régulièrement, Riolan aurait eu raison de dire : « l'union de nos consultations est admirable, chacun est libre de dire son avis; il est permis à celui qui parle après de corriger modestement, sans passion et animosité, l'avis précédent. »

Malheureusement, il n'en était pas toujours ainsi, et Molière a dépeint, dans l'*Amour médecin*, les controverses et les disputes qui éclataient dans les consultations médicales de cette époque. Il met en présence, sous des noms empruntés, les quatre principaux médecins de la Cour : Desfonandrès désigne des Fougerais, premier médecin de Madame; Bahis n'est autre qu'Esprit, premier médecin de la Reine-mère; Tomès représente d'Aquin, premier médecin du Roi; Macroton, c'est Guénaut, premier médecin de la Reine. Molière nous les montre parlant tout d'abord de leur nombreuse clientèle et des soucis qu'elle leur cause :

Savez-vous le chemin que ma mule a fait aujourd'hui, dit Tomès ? J'ai été premièrement tout contre l'Arsenal; de l'Arsenal au bout du faux-bourg Saint-Germain ; du faux-bourg Saint-Germain au fond du Marais; du fond du Marais à la porte Saint-Honoré; de la porte Saint-Honoré au faux-bourg Saint-Jacques, à la porte de Richelieu; de la porte de Richelieu [1], ici; et d'ici je dois aller encore à la place Royale.

Mais la consultation ne tarde pas à dégénérer en une dispute entre Desfonandrès et Tomès : « Je soutiens

1. Cette porte s'élevait à l'extrémité de la rue de Richelieu ; elle fut démolie en 1701.

que l'émétique la tuera. — Et moi, que la saignée la fera mourir. »

Beaucoup de consultations se terminaient ainsi, les uns opinant pour telle médication, les autres proposant d'autres moyens thérapeutiques. Dans le *Portefeuille Vallant*, nous avons retrouvé une note qui montre bien ces divergences d'idées si nuisibles au malade.

M. Moreau, médecin de la Faculté de Paris a esté malade dans le mois de mars 1681 d'une inflammation de poitrine. Il fut saigné onze fois en trois ou six jours pour cela. Comme il estoit un peu mieux, et qu'il se sentoit fort abattu et qu'il ne dormoit point du tout, il songea à prendre un grain d'opium. Il le proposa aux médecins qui le voyoient, qui estoient neuf ou dix, qui furent tous contre. Il ne laissa pas de le prendre et cela lui réussit si bien qu'il dormit toute la nuit d'un fort bon sommeil et s'éveilla tout refait. Les médecins ne luy en ont pas sceu trop bon gré. Il y en a un qui m'en a parlé aujourd'huy et qui m'a dit que c'estoit M. Lamy qui luy avoit conseillé et qui l'estoit allé quérir luy mesme ; il l'avoit fait mettre dans l'eau de Scorfonnère avec un peu de confection d'Alkermès. M. Moreau disoit à sa femme après avoir entendu cette troupe de médecins dire quantité de passages grecs et latins : « Ce grec et ce latin ne me guériront pas [1]. »

Déjà à cette époque, nombre de personnes protestaient contre cette affluence de médecins et surtout contre les disputes qui éclataient entre eux. Le grand Arnaud est de cet avis :

1. *Portefeuille Vallant*, XI, f. 258.

Pour réussir à une maladie et autres choses, il faut qu'il n'y ait qu'un médecin où que s'il y en a plusieurs, qu'ils se réduisent eux-mesmes à un, ou que quand il y a plusieurs advis, il n'y ait néammoins qu'une ordonnance [1].

Beaucoup de médecins, et surtout les médecins provinciaux partageaient l'avis d'Arnaud, et Vallant est catégorique sur ce point :

M. Petit et M. Fontaine, m'ont dit le 26 mars 1681 que s'ils estoient malades, ils ne voudroient pas qu'il y eust plus de deux médecins qui les vissent et M. Fontaine a ajouté que la maladie de M. Moreau luy avoit donné sujet de prendre cette résolution et qu'il la garderoit inviolablement. Je leur ay dit à l'un et à l'autre qu'il y avoit très long temps que j'estois persuadé et que je l'avois dit à plusieurs personnes qu'il n'y avoit rien de moins utile à un malade que cette pluralité, et qu'elle ne faisoit que de la confusion.

Si les consultations se terminaient souvent par des disputes homériques, il arrivait quelquefois, heureusement pour le malade, que les docteurs tombaient d'accord et ils se prodiguaient alors les uns aux autres des éloges dithyrambiques. Témoin la scène de M. de Pourceaugnac, où l'ancien complimente à la fois le jeune docteur d'avoir si bien parlé et le patient d'être tombé entre les mains d'un médecin aussi capable :

A Dieu ne plaise, Monsieur, qu'il me tombe en pensée d'ajouter rien à ce que vous venez de me dire ! Vous avez si bien discouru sur tous les signes, les symptômes et les causes

1. *Portefeuille Vallant*, IX, f. 291.

de la maladie de Monsieur; le raisonnement que vous en avez fait est si docte et si beau, qu'il est impossible qu'il ne soit pas fou et mélancolique hypocondriaque ; et quand il ne le serait pas, il faudrait qu'il le devint, pour la beauté des choses que vous avez dites, et la justesse du raisonnement que vous avez fait. Oui, Monsieur, vous avez dépeint fort graphiquement, *graphice depinxisti*, tout ce qui appartient à cette maladie. Il ne se peut rien de plus doctement, sagement, ingénieusement conçu, pensé, imaginé, que ce que vous avez prononcé au sujet de ce mal, soit pour la diagnose, prognose, ou la thérapie : et il ne reste rien ici qu'à féliciter Monsieur, d'être tombé entre vos mains, et de lui dire qu'il est trop heureux d'être fou pour éprouver l'efficace et la douceur des remèdes que vous avez si judicieusement proposés. Je les approuve tous, *manibus et pedibus descendo in tuam sententiam*.

Il est vrai que, dans la consultation de M. de Pourceaugnac, les médecins parlent en présence du malade. Dans la pratique, ils argumentent entre eux à l'abri de toute oreille indiscrète. Ils s'occupent, à vrai dire, du malade et de sa maladie, mais ils aiment surtout parler de leur pratique journalière, et des questions médicales qui les intéressent plus particulièrement. Lorsque Vallant est en consultation avec Renaudot l'aîné, Brayer, Petit ou Fontaine, il ne manque pas de leur poser des questions multiples, sur la goutte, le rhumatisme, la rétention d'urine,... profitant ainsi de leur longue pratique. N'en est-il point encore de même aujourd'hui ? Somme toute, ces causeries médicales n'étaient point choses mauvaises; les médecins, en se faisant part mutuellement des cas curieux qu'ils

avaient rencontrés, faisaient œuvre louable et profitable.

La consultation terminée, le plus jeune des médecins la rédigeait, et ses collègues apposaient leur signature au bas de cette rédaction. Le plus souvent, chaque médecin en prenait une copie qu'il gardait soigneusement pour la communiquer à ses confrères, lorsque ceux-ci se trouvaient appelés pour un cas analogue. Dans les lettres de Guy Patin, nous voyons celui-ci répondre amplement aux consultations qu'il a reçues; il les argumente avec soin, comprenant tout le profit que le praticien peut tirer de cette argumentation.

Vers la fin du XVII[e] siècle survint un changement dans les consultations. Alors que les médecins jusqu'alors émettaient tour à tour leur avis sur les causes, pronostic et traitement de la maladie, sans être interrompus par leurs collègues, on tend à substituer à ce mode de consultation une sorte de causerie, où chaque question posée est discutée immédiatement par l'assemblée réunie. Vallant ne manque pas de noter dans son *Portefeuille* cette tendance nouvelle :

M. Fontaine m'a dit en septembre 1680, qu'il ne parloit jamais latin chez les malades et qu'il croioit que les consultations que nous fesons à part et sans arrangement, nous y respondans de temps en temps sans attendre la fin estoient incomparablement plus utilles que les autres, que Cicéron avoit dit une chose très à propos pour ceux qui parlent latin et grec dans un pays où l'on ne parle ny grec ny latin, *non magis decet in latinis grece quam in grecis latine* [1].

1. *Portefeuille Vallant*, 17.047, IV.

Cela était en effet bien plus profitable, pour le médecin comme pour le malade.

Ce qui se pratiquait aussi beaucoup à cette époque était la *consultation par correspondance*. Nous en avons retrouvé des types fort curieux dans le *Portefeuille Vallant*. Cette consultation comportait d'abord *l'exposition* de la maladie par le malade lui-même; selon le degré d'instruction du patient, cette exposition était en français ou en latin, latin quelquefois même fort élégant ainsi que nous le constatons dans la « maladie de M. l'Abbé Félix ». Le médecin traitant, le *médecin ordinaire* comme on l'appelait à cette époque, exposait son *sentiment* sur la maladie et la médication qui lui paraissait indiquée. Exposition et sentiment étaient alors soumis aux médecins consultants ou *médecins extraordinaires* qui donnaient par écrit leur opinion. Le médecin traitant avait droit de réponse, réfutant, s'il en était capable, les arguments des consultants. C'était à lui qu'il appartenait d'instituer le traitement qui lui semblait le meilleur.

Nous en avons fini avec le médecin à la ville. Toutefois nous devons dire quelques mots des médecins « *à côté* », qui se firent un nom dans la littérature ou dans les sciences autres que la médecine.

La plupart des médecins parisiens se piquaient de littérature et tournaient le vers agréablement. Témoin Bouvard, premier médecin de Louis XIII, dont nous avons un poème tout médical et anatomique : *Description*

de la maladie, de la mort et de la vie (sic) de Madame la duchessse de Mercœur.

Après que de son corps son âme fut sortie,
Et que sa chaleur fut tout entière amortie,
Monsieur se résolut, avant que l'inhumer,
De faire ouvrir son corps et la faire embaumer;
Et, nous ayant enjoint d'en faire l'ouverture,
La vérité parut de notre conjecture...
Les côtés du thorax, au dedans retirés,
Retenaient les poumons un petit trop serrés.
. . . .
On ne trouva partie au bas ventre offensée;
. . . .
Il n'y eut que les reins qui, selon leur office
Ne pouvant tirer l'eau, manquaient à leur service;
En boue étant changés les mamelons charnus,
Et les bassins remplis de gros cailloux cornus, etc.

C'est, on a tout lieu de le penser, la seule autopsie qui ait été mise en vers.

Le plus célèbre des « Médecins à côté » fut Guy Patin qui arriva à la gloire par où il l'avait le moins cherché, par ses *lettres*. Fidèle gardien des traditions surannées, orthodoxe intraitable, et par conséquent médecin fort médiocre, Guy Patin serait vite tombé dans l'oubli le plus complet; mais, observateur fin et judicieux des événements de son époque, il aimait à en écrire le récit à ses amis; et ses lettres étaient charmantes « par la variété de coloris, par la jeunesse de style et d'idées [1] ». Au point de vue médical, tout en jetant

1. M. Raynaud.

un jour curieux sur les mœurs des médecins de cette époque, il y a bien des incohérences, des raisonnements ineptes et surtout le parti pris du dialecticien. Mais, sur tout ce qui touche à la littérature, à la philosophie, à la religion, à la politique, ces lettres sont de véritables chefs-d'œuvre. Écrites en un français exquis par un homme nourri « des moelles substantielles de l'antiquité grecque et latine », elles sont d'une lecture attachante et agréable.

A une époque où la bigoterie était de règle, Guy Patin, en vrai disciple d'Épicure, ne craint pas d'attaquer les abus, superstitions et préjugés du clergé ; il croit en Dieu mais non en ses ministres. « Credo in Deum Christum cruxifixum. De minimis non curat pretor. » Il a en horreur les jésuites et les moines et « les fanfreluches romaines et papimanesques ».

Je voudrois, dit-il, que toute l'espèce et tous les individus, et les moines et les moinillons, fussent tous dans l'eau jusqu'au cou. Ah ! qu'ils seraient bien là ! Ah ! le beau déblai de chétive marchandise ! Que l'Europe serait heureuse ce jour-là.

En philosophie, il se méfie de Descartes, qui a accepté les nouvelles théories sur la circulation ; il lui préfère Gassendi, qui est en communauté d'idées avec lui et de plus son collègue au Collège de France où il enseigne les mathématiques : « C'est un abrégé de vertus morales et de toutes les belles sciences » dit-il, et lorsque la mort enlève Gassendi à son affection, il s'en désole : « J'aimerais mieux que six cardinaux de

Rome fussent morts ; il n'y aurait pas tant de perte pour le public. »

En littérature, outre les anciens, qu'il aime passionnément, il goûte fort Rabelais, dont il emprunte souvent dans ses lettres les verdeurs de langage ; il se délecte dans la lecture des *Essais* de Montaigne et de *la Sagesse* de Charron, le « livre divin », comme il l'appelle. Pour ses contemporains il est d'une injustice révoltante ; hors les lettres de Balzac et de Voiture, rien n'existe pour lui ; il parle bien de M. Corneille, illustre faiseur de comédies, de Racine et des farces de Molière, mais d'un ton détaché, persuadé que leurs ouvrages sont l'indice d'une décadence littéraire.

En politique, Guy Patin fut un frondeur, et aucun gouvernement n'eut grâce devant ses yeux. Libéral à une époque de despotisme, il s'insurgea contre les grands, les ministres, aussi bien que contre le parlement dont il fréquente cependant les principaux membres. Il poursuivit surtout d'une haine instinctive Mazarin, « ce fripon, ce filou, ce bateleur à longue robe, ce comédien à rouge bonnet, etc... » A sa mort Guy Patin exulte : « Il est passé, il a plié bagage, il est en plomb l'éminent personnage ». Cependant, malgré ses idées frondeuses, il ne confond pas dans une même haine le Roi et ses ministres. Il restera toute sa vie monarchique fervent et la personne royale sera toujours pour lui inviolable et sacrée.

Son ami le plus intime fut Gabriel Naudé, qui, lui aussi, était docteur, mais dont le nom reste attaché à la

formation de la Bibliothèque Mazarine. Il était docteur de l'Université de Padoue, et avait rempli les fonctions de bibliothécaire auprès de deux cardinaux italiens. Ceux-ci le recommandèrent à Mazarin qui lui confia la mission de former une bibliothèque. Après plusieurs années de voyages, Naudé rassembla quarante-cinq mille volumes qui devinrent le noyau de la bibliothèque à laquelle Mazarin a donné son nom.

Naudé ne fut qu'un érudit et un bibliophile distingué, ainsi que nous le montrent ses écrits. Secrétaire et ami de Mazarin, il n'en resta pas moins pendant toute sa vie en relations intimes avec Guy Patin qui excusait en lui son attachement à la cause du cardinal.

Parmi les autres médecins qui se signalèrent en littérature, nous devons aussi citer Bernier, Claude Quillet et Bourdelot.

Bernier fut l'ami de Boileau et nous avons déjà vu antérieurement qu'il fit, en collaboration avec lui, le célèbre *Arrêt burlesque*.

Claude Quillet, « ce gros garçon rougeaud », comme l'appelle Guy Patin, vint de Touraine à Paris où il se fit recevoir docteur régent; mais il délaissa la médecine pour ne s'occuper que de la littérature, et composa un poème qui eut son heure de célébrité, *La Callipédie ou l'art de faire de beaux enfants*. Il dédia cette œuvre à Mazarin qui lui fit don d'une abbaye d'un excellent revenu. Il ne se fit désormais remarquer que par le désordre de sa vie privée. Ce fut un des soupirants malheureux de Marion Delorme, la beauté de

Guéménée : « Comme il nous vient des visions en débauches de manger des ordures, lui dit-il un jour, il vous pourra venir quelque envie en ma faveur. »

Pierre Bourdelot ne fut pas, à proprement parler, un littérateur; mais il fut le médecin préféré et l'ami des principaux écrivains de l'époque. Il était né à Sens, en 1610, et s'appelait Michon de son nom patronymique; neveu de Bourdelot, médecin de Louis XIII, il fut autorisé à porter le nom de sa mère. Docteur régent de la Faculté de Paris, en 1642, il fut tout d'abord médecin du prince de Condé ; puis il devint le premier médecin de la reine Christine de Suède. Celle-ci lui fit obtenir une abbaye ; mais devenu abbé, Bourdelot ne resta pas moins ce qu'il était auparavant, un homme peu recommandable, « buvant fort et sacrant à merveille ». Guy Patin, qui ne pouvait pas lui pardonner d'être un fervent adepte des théories harvéiennes, en dit, dans ses lettres, beaucoup de mal, mais Vallant ne dédaignait point d'avoir recours à ces lumières, car ce « sacripant » était un fort bon médecin; il était, de plus, fort spirituel, et ses mots furent longtemps célèbres. Il traitait tous les grands seigneurs sur un pied d'égalité : un jour quelques-uns d'entre eux voulurent relever ce qu'ils appelaient son impertinence : « Parbleu ! s'écria Bourdelot, je suis un grand coquin et mérite bien ce traitement ; quelle folie de m'être encanaillé avec toute sorte de gens. »

Vers la fin de sa vie, il racheta les désordres de son existence, fut nommé membre de l'Académie des

sciences, et mourut en 1685, laissant à la Faculté sa bibliothèque.

Un médecin fut aussi célèbre à cette époque pour ses explorations. C'était un cousin de Bernier, l'ami de Boileau, et qui avait été surnommé Bernier-Mogol. Il visita tout l'Orient, et resta douze ans auprès d'Aureng-Zeeb, empereur du Mogol. Il était aussi bel homme que bel esprit, se piquant de philosophie ; c'était le *joli philosophe*, comme l'appelaient les dames de la Cour. Il fut l'ami inséparable du trio célèbre des épicuriens *les trois côtaux*, Saint-Évremond, de Bois-Dauphin et d'Olonne. Comme eux il menait une vie joyeuse et aimait à répéter : « l'abstinence des plaisirs me paraît un grand péché. » Mauvais courtisan, il ne sut jamais déguiser sa pensée. « Quel est le pays que vous préférez », lui dit un jour Louis XIV ? — « La Suisse », répondit Bernier.

VI

LES CHIRURGIENS

Le chirurgien artisan. — La Confrérie des saints Côme et Damien. — Barbiers laïques et barbiers clercs, leurs luttes. — Les inciseurs. — Les barbiers-chirurgiens. — Le collège de Saint-Côme; chirurgiens jurés au Châtelet, prévôt, maîtres, licenciés, bacheliers, apprentis. — Les barbiers-barbants. — Le Collège et les études chirurgicales. — Le maître chirurgien juré et le barbier-chirurgien ; la Communauté des chirurgiens. — Le grand procès des chirurgiens. — Le premier barbier et le premier chirurgien du Roi. — Les anatomies. — La chaire de chirurgie au Jardin Royal. — Barbiers-barbants et chirurgiens. — L'année de la fistule. — Les statuts de la communauté des maîtres chirurgiens. — L'apprentissage ; l'épreuve du grand chef-d'œuvre ; l'entrée en semaine ; l'examen de rigueur; lettres de maîtrise. — Les garçons de l'Hôtel-Dieu et la légère expérience. — Maître et frater. — Les premiers chirurgiens du Roi. — Messieurs les chirurgiens de Paris en 1714. — Les barbiers, les étuvistes. — Le clergé et l'exercice illégal de la chirurgie.



U XIIe siècle les médecins étaient des clercs ou des laïques; tous étaient astreints au célibat et soumis aux règles qui régissaient alors le clergé. Aussi, d'après l'antique adage « Ecclesia abhorret a sanguine » devaient-ils se garder de se livrer à l'étude de la chirurgie. Toute infraction à cette règle était non seulement une désobéissance[1] mais encore une dérogeance, la pratique chirurgicale étant livrée à des Barbiers, vils artisans, « qui n'ont, nous dit

1. Qui entraînait le renvoi de l'Université de Paris.

le *Traité de la noblesse*, que des sentimens de bassesse et de subjection ».

Plus tard, lorsque se fut formée la Faculté de Paris, le médecin, tout en prenant place parmi des laïques, fut toujours dans l'impossibilité de pratiquer aucune opération chirurgicale [1]. Il avait été reçu « noblement » dans le corps médical; faire une simple saignée eût été se ravaler au rang d'un artisan, d'un simple manœuvre, et des peines très sévères punissaient toute infraction, car, lisons-nous dans les Statuts de la Faculté : « Ordinis enim medici dignitatem puram, integramque conservari par est ». Aussi, du XIVe siècle au XVIIIe siècle, les Barbiers, puis les Chirurgiens eurent seuls le droit de saigner, de couper, de tailler : « Les médecins, dit Dionis, prirent toute la science théorique pour leur partage, nous laissant la pratique et l'opération de la main. »

Le chirurgien qui briguait les honneurs de la licence en médecine devait s'engager « publicis notariorum instrumentis [2] » à ne plus faire aucune opération « aut aliam artem manuariam ».

Le Roi même, lorsqu'il anoblissait un chirurgien, était obligé, dans les lettres de noblesse, de spécifier que le bénéficiaire ne serait pas tenu de cesser l'exercice de sa profession, et que son titre de chirurgien ne lui pourrait « être imputé à dérogeance ».

1. Un article des vieux statuts disait : « Inhonestum magistrum in medicina manu operare. »
2. Statuta Facultatis medicinæ. Édition de 1634, art. 24.

Par ce qui précède nous pouvons voir l'énorme différence qu'il y avait socialement entre le médecin, homme noble, et le chirurgien, artisan.

Vers le XIIIe siècle une partie de la *Corporation des barbiers* s'érigea en *Confrérie*, placée sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien; ses membres cessèrent de tondre ou de raser pour se consacrer exclusivement aux opérations chirurgicales. Lorsque Étienne Boileau, prévôt de Paris, réunit, en 1268, dans son *Livre des métiers*, les statuts des différentes corporations, il y plaça ceux de la *Confrérie des barbiers*.

Cette confrérie était administrée par six *jurés* élus « des meilleurs et plus loiaus cyrurgiens de Paris » qui avaient comme principale mission d'examiner « aucun et aucunes qui s'entremetent de cyrurgie ». Sur leur rapport le prévôt de Paris permettait ou défendait aux candidats d'exercer leur art. Le prévôt, même une fois la réception du candidat dans la Confrérie, conservait sur lui un droit de contrôle très étendu; ainsi le chirurgien ne pouvait donner ses soins « aux meurtriers ou larrons qui sunt bléciez ou blecent autrui, et viennent celéement aus cyrurgiens, et se font guérir celéement ». Le premier pansement posé sur la blessure « à sanc ou sans sanc », il était tenu d'avertir le prévôt de Paris.

La Confrérie se divisait elle-même en deux classes, celle des simples Barbiers, ou *Barbiers laïques*, dits plus tard Barbiers-chirurgiens, et Chirurgiens de robe courte, puis celle des *Barbiers clercs*, nommés aussi

Chirurgiens-barbiers, Chirurgiens de Saint-Côme et Chirurgiens de robe longue [1].

Mais les Barbiers clercs, tendirent bientôt à se réserver le monopole des opérations chirurgicales, ne laissant aux Barbiers laïques que la lancette et la saignée. Alors s'engagea une lutte qui dura de 1301 à 1465. Pendant cent cinquante ans, les Barbiers résistèrent victorieusement aux Chirurgiens de Saint-Côme, réclamant pour eux seuls le droit de pratiquer librement la chirurgie. En vain les ordonnances royales de 1311, de 1352, de 1364 leur donnèrent ce droit; elles restèrent lettre morte. Les Barbiers continuèrent comme par le passé à « bailler et administrer à tous, emplastres, onguemens et autres médecines convenables et nécessaires pour guérir et curer toutes matières de cloux, boces, apostumes et toutes plaies ouvertes ». Bien plus, en 1372, une ordonnance les rendit tout à fait indépendants des Chirurgiens et même de la Faculté et ils ne durent « dorenavent estre molestez, troublez et empeschiez par les cirurgiens et mires jurez en aucune manière ». Ils purent donc à la fois pratiquer la chirurgie comme les Chirurgiens de Saint-Côme et la médecine comme les Docteurs régents de la Faculté; ceux-ci, nous dit M.

1. Les armoiries des Barbiers laïques étaient d'azur aux trois bassins d'argent posés 2 et 1. Les Chirurgiens de Saint-Côme portaient d'azur aux trois boîtes d'argent (boettes à onguens) posées 2 et 1 avec la devise *Consilio Manuque*. Louis XIII qui, né le jour des saints Côme et Damien, affectionnait les chirurgiens, ajouta à leurs armes une fleur de lys en argent placée au centre du blason.

Adriaen BRAUWER



UNE OPÉRATION AU DOS

D'après la photographie de MM. Braun, Clément et Cie, éditeurs, 18, rue Louis-le-Grand, Paris.

Franklin, étaient « de grand etat et de grand salaire », les Barbiers, gens modestes et se contentant d'une faible rétribution, devinrent bientôt les médecins du petit peuple.

Les Chirurgiens de Saint-Côme essayèrent, en 1370, de s'unir avec la Faculté qui refusa de se les associer et ne consentit qu'à les accepter comme élèves « tanquam veri scholares et non alias ». Ils refusèrent tout d'abord, mais vaincus dans leurs luttes avec les Barbiers laïques, ils s'y résignèrent et, en 1436, ces Chirurgiens, si fiers de leur savoir, si dédaigneux du barbier « ne parlant pas bon latin » durent redevenir écoliers et suivre les cours de la Faculté.

En 1465, la victoire des Barbiers laïques fut complète et Olivier Le Daim, premier barbier de Louis XI, obtint du Roi une ordonnance confirmant les droits des Barbiers qui purent des lors « rere [1], saigner, faire lancettes, cognoistre les veynes, lesquelles il fault saigner pour la santé du corps humain, faire opération et œuvres requises, appartenant au mestier de barbier ». La Confrérie fut placée sous le patronage « des benoistz saints Cosme et Damyen », eut ses jurés chargés de l'administration de la corporation et de la réception des candidats au titre de barbier.

Outre les deux variétés de barbiers, laïques et clercs, apparut vers cette époque une troisième classe d'opérateurs. Connus sous le nom d'*Inciseurs*, ses membres

1. Raser.

pratiquaient les grandes opérations, que Barbiers et Chirurgiens n'osaient entreprendre.

Les inciseurs avaient une existence quasi-officielle; ils reconnaissaient cependant la suprématie des Chirurgiens et ne devaient opérer qu'en leur présence.

Ceux-ci, reculant devant les opérations périlleuses, dédaignèrent les petites opérations, apanage des Barbiers. Ils se mirent à faire des ordonnances, à surveiller les plaies, à ordonner des topiques, des remèdes, toutes choses qui appartenaient en propre aux médecins.

Ceux-ci se rapprochèrent alors des Barbiers; la Faculté leur ouvrit ses portes; elle institua pour eux un cours d'anatomie en langue française, les reçut comme « vrays escoliers et disciples » leur décernant une maîtrise qui leur assurait l'exercice de la chirurgie. Ils devinrent pour elle les *tonsores chirurgi* ou *Barbiers chirurgiens* [1], furent appelés par les docteurs régents auprès des malades, à l'exclusion des Chirurgiens de Saint-Côme.

Ces derniers se hâtèrent alors de se soumettre pour conserver la suprématie sur les Barbiers. La Faculté les reçut dans son sein, et leur reconnut le droit de « conferer maitrise aux barbiers », mais elle adjoignit aux deux chirurgiens jurés, chargés de l'examen des candidats, un docteur régent.

1. *Contrat passé entre les docteurs règens de la Faculté de médecine de Paris et les maistres barbiers chirurgiens de la dite ville*, 1505, Paris, in-4°.

En 1544, François I[er] érigea la Confrérie de Saint-Côme en *Collège*[1], accordant ainsi aux chirurgiens les privilèges, franchises, immunités des membres de l'Université de Paris. Le Collège siègeait à l'église de Saint-Côme et Saint-Damien, petite église située au coin des rues de la Harpe et des Cordeliers[2]. A côté de l'église se trouvait un petit appentis où, le premier lundi de chaque mois, les maîtres licenciés et bacheliers après avoir entendu la messe « visitoient et conseilloient sans salaire tous les pauvres malades ».

Forts de la protection du roi, les Chirurgiens rompirent de nouveau avec la Faculté. Ils revêtirent la robe longue, « veste talari » réservée jusqu'alors aux « suppôts » de l'Université et le bonnet carré de maître ès-arts « birretum ». Ils établirent au Collège de Saint-Côme des chaires pour les différentes branches de la chirurgie, et des maîtres chirurgiens instruisirent les *licenciés*, les *bacheliers* et les *apprentis* en langue latine « pour en icelle langue respondre aux examens qui se feront par les Prévôts et maistres cyrurgiens en la manière accoustumée. »

Les Prévôts et maîtres étaient sous les ordres directs des deux *Chirurgiens jurés du Roi au Châtelet de Paris* qui étaient les chefs du Collège et avaient une juridiction très étendue :

1. François I[er] fut aussi le fondateur du Collège Royal (1530) devenu le Collège de France.

2. La rue de la Harpe est devenue le boulevard Saint-Michel et la rue des Cordeliers la rue de l'École de médecine.

Ils sont les premiers du Collège de Saint-Côme et ne peut on faire un maître ni donner bonnet de maître que par eux, ni aucune assemblée que par leur consentement, et sont assis et président en toutes assemblées comme officiers du Roi.

Ils ont droit avec les autres maîtres d'advoyer [1] les opérateurs comme Oculistes, Lithotomistes, Inciseurs de hargnes [2] de grands et petits, des renoueurs, des arracheurs de dents.

Ils ont droit sur les matrones ou sages-femmes qui doivent suivre certains statuts et ordonnances [3].

A. Paré, qui était alors tout puissant en cour, et premier chirurgien du Roi, n'était cependant que maître barbier. Le Collège de Saint-Côme comprit tout l'éclat qu'un pareil nom jetterait sur la Confrérie et, bien qu'il ne sût pas le latin, Paré reçut le bonnet de docteur en 1554. Tant que Paré vécut, la situation des partis en présence changea peu. Toutefois la Faculté ne désarmait pas et, en 1575, elle ne craignit pas de poursuivre devant le Parlement Paré lui-même qui, dans ses œuvres, avait esquissé le traitement des fièvres. Le Roi fut obligé d'arrêter les poursuites.

Lorsque Paré mourut, la Faculté reprit l'offensive. Elle avait déjà empêché l'enregistrement des ordonnances royales de 1576 et 1577, favorables aux chirurgiens. Elle se rapproche des Barbiers et leur accorde l'autonomie presque entière. Désormais, le doyen et

1. De faire comparaître ; du latin *advocare*.
2. Hargne signifie hernie.
3. *La Bibliothèque ou Trésor du Droit français* de Laurent Bouchel, Paris, 1671.

deux docteurs régents assistèrent aux examens des Barbiers, mais n'y interrogèrent plus les candidats. De plus, en échange d'un serment annuel de fidélité, les médecins promirent « d'entretenir la bonne coutume de donner aux barbiers deux bons et notables docteurs lisans pour leur faire leçons ordinaires et les instruire en l'art de la chirurgie » [1].

Les Chirurgiens répondirent du tac au tac et obtinrent du pape Grégoire XIII un indult, conférant à tout chirurgien maître ès arts, et reçu à la licence du Collège Saint-Côme, le droit de recevoir l'investiture du Chancelier de l'Université de Paris. C'était reconnaître le Collège comme partie constituante de l'Université.

L'Université tout entière se souleva contre les prétentions des Chirurgiens ; l'indult papal resta lettre morte, et le chirurgien licencié dut, avant d'exercer, prêter serment entre les mains du doyen de la Faculté de médecine. « Je jure d'obéir au doyen et à la Faculté dans toutes les choses justes et honnêtes, de leur témoigner l'honneur et le respect que des écoliers doivent à leurs maîtres ».

En 1637, Louis XIII autorisa l'établissement d'une nouvelle corporation de barbiers, celle des *Barbiers*

1. D'après M. Corlieu, les études des barbiers duraient quatre ans pendant lesquels ils suivaient les leçons de deux bons et notables docteurs. Ils subissaient ensuite des examens sur l'ostéologie, sur l'anatomie, sur la phlébotomie et sur la pharmaceutique; puis un dernier examen et le chef-d'œuvre suivi de la réception pour laquelle le candidat payait à la Faculté 27 sous, six deniers tournois. Une fois reçus, ils se faisaient inscrire sur les registres de la Faculté et prêtaient serment ; ils avaient le titre de « maître barbier-chirurgien de Paris » et pouvaient même soutenir des thèses, bien courtes, il est vrai, et en trois petits articles.

barbants ou *Barbiers étuvistes*, leur permettant de « tondere et thermas et balnea administrare ». C'était reconnaître aux anciens Barbiers les prérogatives que les Chirurgiens leur refusaient. Aussi les Barbiers, qui d'abord avaient protesté contre l'établissement de Barbiers étuvistes, cherchèrent à secouer le joug des médecins et se rapprochèrent des Chirurgiens jurés de Saint-Côme, leurs ennemis, réunissant leurs efforts contre l'ennemi commun, la Faculté.

Voyons quelle était, vers 1650, la situation sociale et respective du Chirurgien de Saint-Côme et du Barbier-Chirurgien.

L'appentis où se donnaient les consultations gratuites mensuelles étant devenu trop petit, les Chirurgiens de Saint-Côme avaient acheté, vers 1615, trois toises et demie de terrain dans le charnier attenant à l'église Saint-Côme. Ils y construisirent un grand bâtiment, sur l'entrée duquel on lisait l'inscription suivante, en lettres d'or, sur une plaque de marbre noir :

COLLEGIVM

M.M. DD. CHIRVRGIORVM PARISIIS JVRATORVM A SANCTO LVDOVICO ANNO 1226. INSTITVTVM, GRADATIM A PHILIPPIS, LVDOVICIS, CAROLIS, JOANNE, FRANCISCIS ET HENRICIS REGIBVS CHRISTIANISSIMIS CONSERVATVM, MODO SVB AVSPICIIS CHRISTIANISSIMI JVSTI PIIQVE LODOICI XIII OB EJVS NATALIS MEMORIAM INSTAVRATVM, ANNO SALVTIS 1615 [1].

1. Nous avons déjà dit que l'église Saint-Côme était à l'angle du boulevard Saint-Michel et de la rue de l'École de médecine. Devant elle se

Dans ce bâtiment, les Chirurgiens faisaient passer des examens; ils faisaient, en latin, des cours sur l'ostéologie, l'anatomie, la chirurgie et la pharmaceutique. L'*apprenti* acquérait la pratique de son art en accompagnant ses maîtres chez les malades et à l'Hôtel-Dieu [1]. Au bout de quatre ans, après avoir obtenu le grade de *bachelier*, il pouvait acquérir celui de *licencié en chirurgie* qui lui conférait le droit d'exercer. Il ouvrait alors boutique et avait droit à l'enseigne distinctive de la corporation, sur laquelle figuraient trois boîtes à onguents. Il lui était aussi loisible, si ses moyens le lui permettaient, de se faire recevoir *maître*. Cette réception comportait une cérémonie solennelle, analogue à la cérémonie du doctorat en médecine. Les maîtres chirurgiens de Paris s'assemblaient dans la Salle du Chapitre de l'Hôtel-Dieu. Ils interrogeaient le licencié; puis, le Prévôt de la Confrérie lui remettait les insignes de son grade : le bonnet teint en écarlate, les gants violets ornés d'une houppe de soie, et la robe longue traditionnelle. Cette cérémonie coûtait fort cher au nouveau maître qui, outre les cadeaux obligatoires pour les maîtres, devait offrir un bon repas à la compagnie tout entière.

trouvait une fontaine, la fontaine Saint-Côme. En descendant la rue, sur l'emplacement de l'École municipale de dessin, se trouvait le Collège des chirurgiens; plus bas, sur l'emplacement de l'École pratique, de la rue Monsieur le Prince et de la rue Racine, se trouvait le couvent des Cordeliers. Sur le boulevard Saint-Michel, contre l'église Saint-Côme, était la Bibliothèque du Roi.

1. Nous ne parlerons pas ici des compagnons chirurgiens, des externes et des compagnons gagnant maîtrise des hôpitaux de Paris. Nous en dirons quelques mots dans le chapitre « L'assistance aux pauvres et aux malades ».

Désormais, il était *maître chirurgien juré*, portait le même costume que le docteur régent, affectait de belles manières, rédigeait des ordonnances et surveillait le barbier auquel il laissait la pratique manuelle, qu'il jugeait indigne de lui.

Le *Barbier chirurgien* semblait bien petit maître à côté du chirurgien juré ; pour avoir le droit d'exercer librement son art, il avait dû suivre pendant quatre ans les cours de la Faculté ; il lui prêtait serment et lui payait une redevance. Il n'avait droit qu'à l'enseigne « aux trois bassins ». Mais s'il rasait et tondait, il ne craignait pas, dit M. Franklin, de se salir les doigts et ne rougissait pas de son métier. C'était à lui que s'adressaient le médecin et le chirurgien juré pour les saignées et les opérations difficiles. Il acquérait souvent, par sa longue pratique, des connaissances fort étendues et s'élevait au-dessus de ses confrères par son savoir. Alors le Collège de Saint-Côme, où les hommes de science étaient rares, lui ouvrait ses portes, et le barbier devenait chirurgien juré.

Ces réceptions de barbiers étaient devenues chose courante, ce qui permet d'expliquer la fusion des deux corporations ennemies en une seule corporation, ce qui eut lieu en 1655 et fut reconnu par lettres patentes l'année suivante.

Ce furent les Chirurgiens de Saint-Côme qui s'humilièrent devant les Barbiers ; ils se placèrent d'eux-mêmes sous la juridiction du premier Barbier du roi, chef des barbiers, demandèrent pour eux le droit

d'exercer la barberie et apportèrent en compensation leur droit à *veste talari birretoque* et leur indépendance vis-à-vis de la Faculté de Médecine.

La Faculté vit d'un très mauvais œil cette fusion ; elle dénia à la nouvelle corporation tous les anciens droits de la Confrérie de Saint-Côme; pour elle, les nouveaux Barbiers chirurgiens n'étaient que des barbiers, « lui devant honneur, respect et soumission ». Aussi le 19 octobre 1656, le lendemain de la Saint-Luc, lorsqu'ils se présentèrent en robe longue pour la visite annuelle obligatoire, le doyen Antoine Du Four refusa de les recevoir, et ne voulut plus paraître dorénavant dans aucun des actes de la nouvelle corporation.

Alors s'engagea devant le Parlement un procès interminable qui a reçu le nom de « Grand procès des chirurgiens. » Toute la Faculté donna, et Guy Patin nous montre, dans ses lettres, quelle était l'exaspération des médecins contre cette race de « méchants coquins bien extravagants qui ont des moustaches et des rasoirs ».

Nous sommes ici en procès, dit-il [1], avec nos chirurgiens-barbiers qui ont voulu faire une union avec les chirurgiens de Saint-Côme, nos anciens ennemis. *Cosmiani illi* étaient de misérables coquins, presque tous arracheurs de dents et fort ignorans, qui ont attiré les chirurgiens-barbiers à leur cordelle, en les faisant participans de leurs maisons et de leurs prétendus privilèges, et entre autres d'avoir dans leur salle, en

1. Lettre du 13 juillet 1657.

leurs examens, une longue robe noire et un bonnet carré... Ils parlent des degrés de bacheliers et de licences et autres telles cérémonies et vanités tout à fait indécentes à de tels laquais bottés..... Nous ne prétendons pas empêcher qu'il y ait à Saint-Côme des chirurgiens, ni que les autres s'unissent avec eux; mais seulement nous voulons avoir une compagnie de chirurgiens barbiers comme nous avons eu jusqu'ici, laquelle relève de notre Faculté, qui prête tous les ans serment de fidélité dans nos Écoles et nous paie tous les ans une certaine somme de redevance, sans [1] les droits que nous avons sur leurs actes. Mais nous ne voulons ni robes, ni bonnets, ni licences, ni tels autres abus : ils sont déjà assez glorieux et assez sots sans se fournir de tel apparat.

Le 20 juillet 1659, après deux ans de chicanes, de tentatives de rapprochement tôt suivies de rupture, les Chirurgiens-barbiers introduisirent devant le Parlement une requête pour constituer une *Faculté de Chirurgie* et conférer des diplômes universitaires. L'affaire était pendante lorsque les Chirurgiens purent obtenir du Prévôt de Paris une ordonnance leur accordant ces droits, et quelques-uns d'entre eux reçurent même la bénédiction du chancelier.

L'Université de Paris s'émut de ce nouvel état de choses; le 6 août 1659, le Recteur, Landrieu, interdit la soutenance d'une thèse qui devait avoir lieu au Collège des Chirurgiens et la cérémonie du bonnet qui devait suivre cette soutenance. La Faculté de Médecine assigna la nouvelle corporation devant le Parlement, lui demandant :

1. Sans compter.

1° Que Barbiers-chirurgiens et Chirurgiens-jurés rendissent honneur et respect à la Faculté et aux docteurs régents ;

2° Qu'ils leur obéissent comme des écoliers à leurs maîtres ;

3° Qu'il leur fût interdit d'exercer les termes de leur art, de lire, de professer, de donner des grades, de soutenir des thèses, de porter la robe et le bonnet ;

4° De s'appeler Collège ni École, mais simplement : *Communauté des maîtres Barbiers-chirurgiens et Chirurgiens jurés*, et de qualifier le lieu de leur assemblée autrement que de *Chambre de juridiction*, le tout à peine de prison.

Les débats durèrent un an ; Guy Patin les vécut, et ses lettres, exquises d'ironie et de style, nous renseignent sur l'état d'âme des acteurs du grand procès :

> Notre avocat, nommé Chenuot, a tout à fait achevé [1] par une fort belle récapitulation de tous nos droits et nos griefs contre cette misérable engeance. L'avocat de l'Université, nommé M. Mareschaux, intervenant pour nous, a aussi parlé et achevé.

Maître Claude Pucelle plaida pour la corporation des Barbiers-chirurgiens ; mais il fut faible dans sa plaidoirie, et prophétisa même, dit Guy Patin, l'échec de ses clients.

Langlet, recteur de l'Université, défendit ensuite, en un latin pompeux et grandiloquent, les droits impres-

1. La défaite des chirurgiens. Lettre du 9 janvier 1659.

criptibles de la Faculté, et après le réquisitoire de l'avocat général Talon, « qui fit merveille », la Cour rendit, le 7 février 1660, un arrêt confirmatif de l'union des Chirurgiens-jurés et Barbiers-chirurgiens, « à la charge de soumission à la Faculté, avec défense de prendre qualité de bacheliers, docteurs et collèges, faire lectures ni actes publics, porter robes ni bonnets », arrêt qui fut transcrit immédiatement sur les registres de la Faculté victorieuse [1].

Guy Patin exulte.

Enfin, Saint-Luc a été plus fort que Saint-Côme. Nos chirurgiens nous demandent pardon ; mais c'est comme les chiens qu'on fouette bien fort, malgré eux..... Il en faut faire de même à ces mâtins qui nous auroient accablés s'ils avoient pu et le feront à l'avenir, s'ils peuvent..... [2] Tous les barbiers chirurgiens iront à Saint-Côme et seront mêlés avec les autres. Défense à eux d'appeler leur maison Collège ; ordonne que l'inscription qui est sur Saint-Côme, où il y a Collegium Chiriaticum... sera biffée ; l'union des deux communautés de chirurgiens confirmée ; tous réduits sous l'autorité et juridiction des médecins de la Faculté selon les contrats anciens... Voilà donc les chirurgiens de Saint-Côme abattus et leur maison livrée à nos chirurgiens barbiers qui nous sont tous soumis. L'arrêt sera imprimé... [3]

La Faculté tint à honneur d'exprimer sa reconnaissance au Parlement.

1. *Commentaires*, t. XIV, f. 492.
2. Lettres du 25 février et du 27 février 1666 à Falconnet.
3. Lettre du 7 février 1666 à Falconnet.

Le lendemain, 8 de février, nous fûmes remercier M. le premier président [1], M. Talon, avocat général et M. de Nesmonde. Nous étions environ soixante-dix, deux à deux. Tout le monde se réjouissoit du gain de notre cause, et il ne se rencontra pas un de ces chirurgiens de Saint-Côme par les rues.

Une députation de docteurs régents rendit visite à chaque conseiller au Parlement; le doyen, accompagné de quatre docteurs, alla remercier l'avocat de la Faculté « lui portant cinquante louis d'or pro honorio ». Enfin la Compagnie, réunie en assemblée générale, décida qu'elle donnerait gratuitement et perpétuellement ses soins à l'avocat général Talon, à sa famille et à ses descendants.

Les vaincus voulurent alors, selon l'expression de G. Patin, « se manger » entre eux; les Chirurgiens refusèrent aux Barbiers l'entrée de Saint-Côme. Mais ceux-ci eurent gain de cause devant le Parlement.

La paix une fois faite, Barbiers-chirurgiens et Chirurgiens jurés, réduits tous à la condition de barbiers, se réclamèrent du Barbier du Roi, espérant échapper ainsi au joug pesant de la Faculté. Ils obtinrent une déclaration royale suspendant l'arrêt de 1660 et « firent remettre sur leur porte le mot de « Collegium » qu'ils avaient effacé. La Faculté fit casser l'arrêt de suspension, et, après mille péripéties, la victoire lui resta. Le 12 novembre 1667, le doyen, Armand de Mauvillain, le filleul de Richelieu et l'ami de Molière, accompagné

1. M. de Lamoignon.

de maître Masson, huissier royal, alla faire effacer l'inscription de « Collegium ». Les Chirurgiens la rétablirent le lendemain. Le 14 novembre, le doyen, toujours accompagné de l'huissier, mais nanti de témoins et d'ouvriers, fit de nouveau enlever l'inscription. A partir du 18 août, les faits et actes de la « Communauté des Chirurgiens » furent inscrits dans les Commentaires sous la rubrique : *res gestæ apud chirurgos parisienses aut barbitonsores.*

Toutefois, les vaincus, en se réclamant du Barbier du Roi, avaient eu une idée très bonne. Le Roi, voyant les Chirurgiens assimilés aux Barbiers, voulut donner à la corporation un chef d'une dignité plus relevée. En 1668, il reconnut François-Félix Tassy, son premier chirurgien, chef de la « Communauté unie des Chirurgiens et des Barbiers ». Ceux-ci avaient donc désormais un maître capable de défendre leurs prérogatives contre les attaques de la Faculté.

Entre la Faculté et la Communauté des Chirurgiens existait une autre cause de conflits incessants ; Médecins, Chirurgiens et Barbiers avaient un égal besoin de cadavres pour enseigner l'anatomie à leurs philiâtres. Cette distribution des cadavres avait été réglée par maints arrêts du Parlement. Tout d'abord on ne pouvait disséquer que les cadavres des suppliciés, et ces cadavres ne pouvaient être enlevés sans la permission du doyen de la Faculté qui donnait au bourreau trois livres pour chaque cadavre. De plus, un docteur régent

devait assister à chaque *anatomie*, dissertant et guidant de ses conseils le Barbier-chirurgien qui disséquait.

La Faculté était obligée, de par ses statuts, de faire deux anatomies par an; une anatomie durait en moyenne huit jours. On voit donc le peu d'importance qu'attachait la Très Salutaire École à ces démonstrations pratiques. Quand le supplicié donnait, le doyen accordait, il est vrai, aux docteurs régents désireux de faire une anatomie ou des opérations chirurgicales, l'autorisation de se faire délivrer un cadavre. Le docteur le faisait transporter à son domicile et là, en présence de ses confrères et de nombreux étudiants, il le faisait disséquer par un barbier. Guy Patin nous parle d'une de ses anatomies :

> Un de nos docteurs, nommé Regnier, ayant obtenu, en vertu de la requête que je lui avais signée comme doyen, le corps d'un de ceux qui furent roués il y a trois semaines pour en faire des opérations de chirurgie en sa maison, on y a remarqué une chose fort extraordinaire, savoir : le foie du côté gauche et la rate du côté droit. Tout le monde a été voir cette particularité et même M. Riolan qui est ravi d'avoir vu cela.

C'était là un usage général, et Thomas Diafoirus trouvait tout naturel [1] d'inviter Angélique à venir voir, « pour se divertir, la dissection d'une femme sur laquelle il devait raisoner ».

Mais cette autorisation, que le doyen accordait si faci-

1. Lettres de Guy Patin, t. II, lettre du 30 décembre 1650.

lement aux médecins, il la refusait le plus souvent aux Chirurgiens et aux Barbiers. D'où fureur des « coquins à moustaches » qui cherchaient, par tous les moyens possibles, à se procurer des cadavres. Ils eurent l'idée d'acheter des corps aux Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu ; un arrêt du Parlement mit fin à ce trafic ; ils voulurent ensuite acheter les cadavres des pauvres; en 1650, Vaugelas mourant demanda que son corps fût vendu aux chirurgiens pour désintéresser ses créanciers.

Mais ces achats étaient onéreux pour leur Compagnie. Aussi prirent-ils un moyen plus brutal mais moins coûteux. Ils se rassemblaient en nombre sur la place de Grève les jours d'exécution et là, assistés de « soldats, laquais, bateliers, crocheteurs et autres sortes de gens, ayant épées, armes à feu, et autres bâtons », ils enlevaient de vive force le cadavre du supplicié. Le bourreau et ses aides, les exempts à qui ils avaient, au préalable, donné des sommes assez fortes, résistaient mollement et les Chirurgiens emportaient le corps à Saint-Côme ou au domicile de l'un d'eux. Ils s'y barricadaient et l'anatomie commençait, interrompue souvent par l'arrivée d'un huissier royal, délégué du doyen, qui, accompagné d'archers, venait, au nom de la Faculté, réclamer le cadavre détenu illicitement.

Les huissiers et ses acolytes n'étaient pas souvent accueillis aimablement et, parfois même, les Chirurgiens les retenaient prisonniers jusqu'à la fin de l'anatomie, ce qui amenait des procès sans fin où la Communauté avait toujours le dessous.

Malgré toutes ces tracasseries, les Chirurgiens tinrent bon ; en 1683, il y eut bien encore des poursuites judiciaires contre quelques-uns d'entre eux, qui avaient acheté, à prix d'argent, des fossoyeurs de Saint-Sulpice, plusieurs corps humains exhumés, mais ces poursuites furent faites d'office par le Châtelet de Paris, et une légère amende fut la seule punition des délinquants.

La Faculté, sans abandonner ses droits, ferma dorénavant les yeux sur « les rapts et achats de cadavres » ; elle fit plus, elle réserva, lors des *Anatomies* faites au grand amphithéâtre de l'École, des bancs pour les Barbiers et Chirurgiens jurés ; il est vrai que ceux-ci n'avaient pas perdu tout à fait leur esprit belliqueux et tapageur, car on les séparait des médecins, et il leur était défendu d'entrer « avec cannes et épées ». Plus de quarante ans après, lorsque Winslow inaugurera l'amphithéâtre de la rue de la Bûcherie (amphithéâtre que l'on peut voir de nos jours), cette coutume existait encore, bien que le souvenir des luttes intestines entre médecins et Chirurgiens, fût depuis longtemps effacé.

Mais l'arrêt de 1660, qui devait consommer la ruine des Chirurgiens, leur fut, au contraire, favorable. Grâce au nouveau chef de leur Communauté, le premier chirurgien du Roi, ils purent se moquer de la Faculté et obtinrent, en 1672, de Louis XIV, la création d'une *Chaire de Chirurgie* au Jardin du Roi. Cette chaire fut confiée à un chirurgien, Dionis, au lieu de l'être à

un docteur régent, et la Faculté eut beau protester, « la Chirurgie avait repris la queue du serpent [1] ».

La Faculté obtint cependant, vers la même époque, un avantage assez important : la réunion des Barbiers-barbants et des Chirurgiens. Les anciens *tonsores chirurgi*, durent avoir « des boutiques peintes en bleu, fermées de chassis à grands carreaux de verre, et mettre à leurs enseignes des bassins blancs pour marque de leur profession et pour faire différence de ceux des Chirurgiens qui en ont des jaunes ». Au-dessous des bassins blancs devait être inscrite la mention : « Céant, on fait le poil et on tient bains et étuves. »

Mais ce fut vers 1686 que les Chirurgiens tinrent de plus en plus la queue du serpent. Louis XIV commença à souffrir de douleurs violentes à l'anus, et Félix, son premier chirurgien, reconnut l'existence d'une fistule. Il préconisa l'incision comme le seul remède efficace, mais les médecins et surtout d'Aquin, plutôt que de laisser à un chirurgien l'honneur de guérir le roi, entretinrent à plaisir la fistule pendant un an.

Mille gens proposoient des remèdes qu'ils disoient infaillibles, et l'on éprouva une partie de ceux qu'on jugeoit les meilleurs, mais pas un ne réussit.

On dit à sa Majesté que les eaux de Barège étoient excellentes pour ces maladies, le bruit même courut qu'Elle iroit à ces eaux ; mais avant que de faire ce voyage, on trouva à propos de les éprouver sur divers sujets. On chercha quatre per-

1. *Le Barbier médecin* ou les Fleurs d'Hippocrate dans lesquels la chirurgie a repris la queue du serpent (Jean Michault). Paris, 1677.

sonnes qui avoient le même mal, et on les envoya à Barège aux dépens du Roy, sous la conduite de M. Gervais, chirurgien ordinaire de sa Majesté. Il fit des injections de ces eaux dans leurs fistules pendant un tems considérable ; il les y traita de la manière qu'il crut convenable pour leur rendre la santé, et il les ramena tout aussi avancez dans leur guérison que quand ils étoient partis pour y aller.

Une femme vint dire à la Cour qu'étant allée aux eaux de Bourbon pour une maladie particulière, elle s'étoit trouvé guérie par leur usage d'une fistule qu'elle avoit avant que d'y aller. On envoya à Bourbon un des chirurgiens du Roy, avec quatre autres malades qui revinrent dans le même état qu'ils étoient quand ils partirent.

Un Jacobin s'adressa à Monsieur de Louvois, et luy dit qu'il avoit une eau avec laquelle il guérissoit toutes sortes de fistules. Un autre se vantoit d'avoir un onguent qui n'en manquoit aucune. Il y en eut d'autres qui proposèrent des remèdes différens, et qui citoient même des cures qu'ils prétendoient avoir faites. Ce ministre, qui ne vouloit rien ménager pour une santé aussi précieuse que celle du Roy, fit meubler plusieurs chambres à la surintendance, où on mit des malades qui avoient des fistules, et on les fit traiter en présence de Monsieur Félix, par ceux qui vantoient de les pouvoir guérir. Une année s'écoula pendant toutes ces différentes épreuves sans qu'il y en eût un seul de guéri [1].

Bessières, médecin par quartier, dont nous avons retrouvé une consultation dans le *Portefeuille Vallant*, fut le seul à se ranger de l'avis de Félix et à répondre « librement au roi que tous les remèdes du monde ne feraient rien sans l'opération ». Louis XIV s'y résigna et l'incision du trajet fistuleux fut faite par Félix, le

1. Dionis, *Cours d'opérations de Chirurgie*.

19 novembre 1686. Le Roi montra un grand courage, et d'après Dangeau, « ne laissa échapper ni une plainte, ni un mot, même lorsque huit coups de ciseaux enlevèrent les callosités de la fistule » [1]; bien plus « il tint conseil dès le jour même, et permit dès le lendemain aux ministres étrangers de le saluer » [2]. La grande opération pour laquelle Félix avait inventé le célèbre *bistouri royal* coûta à Louis XIV plus d'un million de notre monnaie. « Il récompensa en roy tous ceux qui lui rendirent service dans cette maladie. Il donna à M. Félix, cinquante mille écus; à M. d'Aquin, cent mille livres; à M. Fagon, quatre-vingt mille livres; à M. Bessières, quarante mille livres; à chacun de ses apothicaires, qui sont quatre, douze mille livres, et au nommé la Raye, garçon de M. Félix, quatre cents pistoles [3]. » M. Félix reçut en outre des lettres de noblesse réelle, le déclarant « noble gentilhomme, tout ainsi que s'il étoit issu de noble et ancienne race ».

L'année 1686 fut l'*année de la fistule* et tous les courtisans, nous raconte Dionis, voulurent se faire faire la « même opération qu'au roi ».

Pour le même suintement hémorrhoidal, ils ne différoient pas à présenter leur derrière au chirurgien pour y faire des incisions. J'en ay vu, ajoute Dionis, plus de trente qui vouloient qu'on leur fist l'opération, et dont la folie étoit si

1. *Journal de Dangeau.*
2. *Mercure Gallant.*
3. Dionis, *l. c.*, p. 411.

grande qu'ils paroissoient fachez lorsqu'on les assurait qu'il n'y avoit point nécessité de la faire.

Louis XIV, désireux de témoigner sa gratitude au corps entier des Chirurgiens, leur permit de faire, malgré la Faculté, « des exercices particuliers pour l'examen des aspirants ». Il sanctionna la création d'une *chaire d'anatomie et d'ostéologie* et d'une *chaire d'opérations* à Saint-Côme. La Communauté des Chirurgiens fit alors construire l'*Amphithéâtre anatomique* qui existe encore de nos jours, mais qui était alors surmonté d'une lanterne[1], coiffé d'une énorme couronne royale. Santeul composa les deux vers fameux :

Ad cœdes hominum prisca amphitheatra patebant
Ut discant longum vivere nostra patent.

qui furent inscrits sur la porte d'entrée, où on peut encore les lire aujourd'hui.

Le roi accorda enfin à la « Communauté des maîtres chirurgiens de Paris » de nouveaux statuts (1699). Par ces statuts la chirurgie devenait *art libéral*, et les Chirurgiens devaient jouir de tous les privilèges attribués aux arts libéraux, mais ils n'en restaient pas moins réunis en Corporation, avoisinant les barbiers et les perruquiers.

Le chef de la Communauté était, comme nous

1. L'amphithéâtre existe encore de nos jours (École municipale de dessin), mais la lanterne a été détruite.

l'avons déjà vu, le *premier Chirurgien du roi* : celui-ci déléguait ses pouvoirs à un *Lieutenant*, qui avait la haute main sur l'administration de la Compagnie. Celle-ci comprenait, outre les *Maîtres*, quatre *Prévôts*, ou *gardes* élus pour deux ans, un *Receveur* et un *Greffier*, qui avaient pour fonction de veiller au respect des statuts, d'empêcher l'exercice illégal de la chirurgie et de poursuivre les délinquants (ecclésiastiques séculiers ou réguliers et autres).

Pour obtenir la maîtrise il fallait avoir servi un maître pendant quatre ans comme *apprenti* ou six ans comme *garçon* et subir en outre l'*épreuve du grand chef-d'œuvre*. L'aspirant, assisté de son maître, se présentait, « après requête et court interrogatoire », devant la Communauté réunie ; il répondait aux questions de quatre maîtres en présence de deux docteurs régents qui assistaient, aux lieu et place du doyen, à l'examen. L'épreuve terminée, l'assemblée votait la réception ou l'élimination du candidat.

Le candidat reçu pouvait, deux ans après, *entrer en semaine*, c'est-à-dire subir une série d'épreuves durant quatre semaines, épreuves relatives à l'anatomie chirurgicale, aux opérations, à la saignée et à la matière médicale.

Il passait enfin l'*examen général* ou *examen de rigueur*. Le lieutenant, les gardes et six examinateurs tirés au sort interrogeaient le candidat sur toutes les parties de la chirurgie, et l'assemblée générale le déclarait « sufficiens ou incapax. » Le candidat reçu était pro-

clamé *maître*, prêtait serment entre les mains du premier chirurgien, et recevait ses *lettres de maîtrise*.

Les droits d'examen étaient beaucoup moins élevés qu'à la Faculté de médecine; ils se montaient à 647 livres environ d'après M. Franklin : les droits de réception étaient de 300 livres, d'après le « Règlement du lieutenant de police du 14 mars 1670 ».

Inscription du brevet d'apprentissage.........	10 livres
Total des droits d'examen pour le 1er chirurgien ou son lieutenant........................	60
Idem pour le greffier........................	30
Aux quatre prévôts et au receveur, pour l'immatricule, chacun 3 livres, soit...............	15
Aux mêmes, pour la communication de la requête	15
Aux mêmes, pour les examens, chacun 26 liv., soit.	130
Droits d'examen des maîtres chargés des interrogations..............................	36
Total........	296 livres.

Les *garçons chirurgiens de l'Hôtel-Dieu*, ayant six ans de service, pouvaient être reçus maîtres sans faire le grand chef-d'œuvre, en subissant un seul examen durant trois heures et appelé *légère expérience*.

Comme dans toutes les autres corporations les statuts réglaient minutieusement les devoirs des maîtres, et leurs rapports avec les garçons et les apprentis.

Le *maître* ne pouvait « faire imprimer, afficher ou distribuer aucuns remèdes » sans y être autorisé par le lieutenant de police ; il était obligé d'avertir le commissaire de son quartier, « des blessés qu'il aura

pansés en premier appareil » ; chaque fois qu'une blessure ou maladie lui paraissait dangereuse, il devait « en donner avis aux curez des paroisses, ou aux prestres par eux préposez ».....

Il restait toujours soumis aux autorités de la Communauté qui étaient tenues de visiter plusieurs fois par an sa boutique.

Le *garçon chirurgien* ou *frater* était l'esclave du maître ; il ne pouvait le quitter sous peine de châtiments sévères, et M. Franklin a publié, dans ses *Chirurgiens*, la formule d'un contrat d'apprentissage où il est dit « que ledit apprentif ne pourra s'absenter de chez son maître, pour aller travailler ailleurs ». Les parents s'engageaient en ce cas « de le chercher ou faire chercher par toute la ville et banlieue de Paris pour s'il est retrouvé être ramené chez ledit maître, pour achever le temps qu'il aurait perdu pendant son absence, celui qui resterait à expirer des présentes [1]. »

La vie que menaient ces apprentis était fort dure, et Hunauld, professeur d'anatomie au Jardin du Roi, qui abhorrait les Chirurgiens, prit la défense du *frater* [2].

A peine le coq a-t-il chanté que le garçon se lève pour balayer la boutique et l'ouvrir, afin de ne pas perdre la petite rétribution que quelque manœuvre qui va à son travail lui donne pour se faire faire la barbe en passant. Depuis ce temps jusqu'à deux heures de l'après-midi, il va chez cinquante par-

1. Des présentes lettres d'apprentissage.
2. Fr. Joseph Hunauld, *Le chirurgien médecin*, ou Lettre contre les chirurgiens qui exercent la médecine (1726).

ticuliers peigner des perruques, attendre dans l'antichambre ou sur l'escalier la commodité des pratiques, mettre les cheveux des uns en papillotes, passer les autres au fer, et leur faire le poil à tous. Vers le soir, s'il est de ceux qui ont envie de s'instruire, il prendra un livre. Mais la fatigue et le dégoût que cause nécessairement l'étude à ceux qui n'y sont point accoutumés lui procurent bientôt un profond sommeil, qu'interrompt quelquefois le bruit d'une petite cloche suspendue à la porte, qui l'avertit de faire le poil à un paysan qui entre...

Jamais homme n'a exigé tant de respect d'un domestique, et jamais dans les îles un blanc n'a cherché plus avidement à profiter de l'argent que lui coûte un nègre, qu'un maître chirurgien à profiter du pain et de l'eau qu'il donne à ses garçons. Une autre après-midi que celles où ils ont congé, il ne leur permettra pas de sortir pour aller aux leçons publiques, de peur de perdre l'argent d'une barbe qui ne viendra peut-être pas. C'est pourquoi les médecins, poussés par un esprit de charité, faisoient à ces pauvres jeunes gens des leçons de chirurgie dès quatre heures du matin.

Nous avons vu que le « chef de la barberie et chirurgie du royaume » était le *premier Chirurgien* du roi. Louis XIV eut comme premier Chirurgien François Félix (de 1644 à 1676), Charles François Félix, fils du précédent (de 1676 à 1703) et Georges Maréchal (de 1703 à 1714). Placé sous les ordres de l'Archiâtre, c'est à lui, dit Dionis, que revenait l'honneur de saigner la personne royale.

Quand il saigne le Roy ou quelqu'un de la famille Royale, c'est le premier médecin qui tient la bougie ; il se fait un honneur de rendre ce service aussi bien que l'apothicaire de tenir les poilettes. S'il y avait quelqu'un dans la chambre que le chirurgien ne crut pas de ses amis, il pourroit le faire

sortir, parce qu'il ne faut point qu'il ait pour spectateur des gens qui pourroient l'inquiéter et le chagriner par leur présence : autrefois ils usoient de ce privilège, et un jour que M. Félix, le père, alloit saigner le Roy, il dit à l'huissier de faire sortir un des chirurgiens de quartier, qui n'étoit pas de ses amis, mais aujourd'hui cela ne se pratique plus. Toutes les fois que j'ai saigné Madame la Dauphine et quelqu'un des Princes, la chambre étoit pleine de monde, et même Monseigneur et les Princesses se mettoient sous le rideau du lit sans que cela m'embarrassat.

Le premier Chirurgien avait sous ses ordres un *Chirurgien ordinaire* et des *Chirurgiens servant par quartier.*

On comptait environ deux cent cinquante Chirurgiens qui exerçaient à Paris. En 1714, l'année de la mort du Roi, l'*Almanach royal* publie pour la première fois la « liste de MM. les chirurgiens de Paris ». Les plus connus étaient :

Georges MARESCHAL, conseiller, premier chirurgien du Roy, chef et garde des chartes et privilèges de la chirurgie et barberie du Royaume. Au Louvre.

Louis Georges MARESCHAL, conseiller, premier chirurgien du Roy, reçu en survivance. Au Louvre.

Antoine TURSSAN, lieutenant, prévôt perpétuel, rue Saint-Benoit.

DIONIS. En Cour.

DALIBOUR, rue de la Harpe.

LE DRAU, rue Jacob, derrière la Charité.

J. MERY, au parvis Notre-Dame.

MARTINENCQ, rue du Monceau Saint-Gervais.

LIEUTAUD, rue des Vieux-Augustins.

LEAULTÉ, rue Saint-Antoine.

Fr. Dionis, en Cour.
Gendrot, rue du Cocq, près le Saint-Esprit.
Charcot, rue Saint-Honoré, devant les Jacobins.
Bellissant, place Baudoyer.
Thibault, à l'Hôtel-Dieu.

Outre ces Chirurgiens jurés, il y avait les Barbiers et les étuvistes.

Les *Barbiers*, non contents de faire le poil et d'apprêter les perruques, étaient les saigneurs et les médecins du peuple, et pour quelques sols ils ouvraient une veine ou délivraient une ordonnance. Non contents d'exercer illégalement la médecine, ils tenaient commerce de tout, s'il faut en croire cette amusante enseigne d'un barbier chirurgien du début du XVIIIe siècle :

Isaac Macaire, barbier, perruquier, chirurgien, clerc de la paroisse, mestre d'école, maréchal et accoucheur. Raze pour un sout, coupe les cheveux pour deux sous et poudre et pommade par dessus le marché les jeunes demoiselles joliment élevées, allume les lampes par année ou par quartier. Les jeunes gentils hommes à prêne aussi leur langue grand'mère de la manière la plus propre. On prend grand soin de leurs mœurs, on leur enseigne à épler. Il à prêne à chanter le plein-chant et à ferrer les chevaux de main de maître. Il fait et raccommode aussi les bottes et les souliers, enseigne le hautbois et la guimbarde, coupe les cors, soigne et met les vessicatoires au plus bas prix. Il donne des lavements et purge à un sous la pièce ; enseigne au logis les cotillons et autres danses et vat en ville. Vend en gros et en détail la parfumerie dans toutes ses branches. Vend toutes sortes de papeteries, cires à décrotter, harengs salés, pain d'épices, brosses à frotter, sou-

ricières de fil d'archal et autres confitures, racines cordiales et de gode frais, pommes de terre, sossisses et autres légumes.

J'enseigne la joggraphy et marchandises étrangères tous les mercredi et vendredi. Dieu aidant, par moi, Isaac Macaire.

Les *étuves* avaient été introduites à Paris par les Italiens venus à la suite de Marie de Médicis; les gens de toute condition s'y rendaient pour se reposer de leurs fatigues ou pour chercher des amusements illicites, car les étuvistes avaient « grand renom de bordellerie et de maquerellerie ». Après un bain de vapeur le client se faisait souvent saigner ou poser des sétons; mais le Barbier étuviste excellait dans l'application des *cornets* ou ventouses.

Ceux qui servent dans ces lieux, dit Dionis, sont tellement habituez à mettre des cornets, qu'ils le font avec une promptitude surprenante. Ils font les mouchetures avec une flammette qu'ils tiennent d'une main, et des chiquenaudes qu'ils donnent dessus de l'autre main, ils donnent telles figures qu'ils veulent à ces mouchetures arrangées à côté l'une de l'autre; les unes représentent un lac d'amour, d'autres, un cœur, et d'autres les chiffres de leurs maîtresses, selon la volonté de celui qui se les fait faire.

Le métier de chirurgien et de barbier eût été d'un fort bon rapport sans la concurrence du clergé régulier et séculier qui, tout en ne faisant pas de saignées, s'arrogeait le droit de bailler « onguents et emplâtres ». Ce furent surtout les frères de Saint-Jean-de-Dieu, qui dirigeaient l'hôpital de la Charité des hommes, qui faisaient grand dommage aux corps des Chirurgiens pari-

siens ; ils exerçaient la chirurgie faisant, en dépit des règlements de 1699, « incisions, opérations et pansements ». De plus, dans chaque couvent, il y avait un frère barbier comme il y avait un frère apothicaire, et celui-là, non content d'exercer ses talents sur les conventaires donnait ses soins, moyennant finance, à tous les impotents du quartier.

Ce ne fut que vers 1750 que ces échappées du clergé vers la profession médicale furent sévèrement réprimées.

Sous le Grand Roi, alors que ses statuts lui enjoignaient de poursuivre l'exercice illégal de la chirurgie, la Communauté des chirurgiens courba toujours la tête, n'osant protester contre les empiétements d'un clergé omnipotent.

VII

LA CHIRURGIE

La chaire de chirurgie au Jardin Royal. — Les traités dogmatiques; Lambert; Boirel; Tolet; les Verduc; la Vauguyon; Belloste. — Le cours d'Opérations de Pierre Dionis; ses dix démonstrations. — La saignée et les Parisiens; les pédants sanguinaires; superstitions populaires; les tables saisonnières de saignées; la saignée et les jours de crise; la saignée et les femmes grosses; les indications de la saignée; son but. — L'habile phlébotomiste; le mode opératoire; le chirurgien et son malade; l'examen du sang; les accidents de la saignée. — Un ennemi de la saignée.



De 1650 à 1707, date d'apparition des *Opérations de Chirurgie* de Pierre Dionis, la chirurgie française au XVIIe siècle ressemble étrangement à la chirurgie du XVIe. Il semble que l'art chirurgical a atteint son plus haut point de perfection avec Ambroise Paré. Alors que l'Allemand Scultet (1595-1645), par son talent d'observation, les Italiens Magatus (1579-1647) et Marc Aurèle Séverin (1580-1656) ont fait faire d'énormes progrès à la chirurgie, les maîtres chirurgiens français s'en tiennent toujours aux œuvres de Guy de Chauliac et de Paré.

Cependant vers la fin du XVIIe siècle, la chirurgie semble vouloir s'affiner, se perfectionner. Louis XIV confie à Dionis la chaire de chirurgie qu'il a créée en

1672 au Jardin Royal; celui-ci attire bientôt à ses cours l'élite du monde médical; chirurgiens et médecins y viennent avec un empressement inconnu jusqu'à cette époque[1]. Pendant huit ans, il enseigne « les vérités anatomiques et les opérations chirurgicales » ouvrant des horizons nombreux et préparant la grande et noble chirurgie du XVIIIe siècle, cette chirurgie qui reposera sur des connaissances anatomiques précises, sur un diagnostic raisonné et sur des notions suffisantes d'anatomie pathologique. Il propage les nouvelles découvertes[2] et ne dédaigne point de parler longuement dans ses cours des empiriques, lithotomistes et charlatans, lorsque ceux-ci font faire quelques progrès à l'art de guérir.

Vers la même époque apparaissent des traités dogmatiques très intéressants : ce sont les *Œuvres chirurgiques* (1677) de Lambert; le *Traité des plaies de tête* (1677) de Boirel; le *Traité de la lithotomie* (1681) de Tolet; la *Manière de guérir les fractures et luxations* (1685) de Laurent Verduc; le *Maître en chirurgie* (1691) du fils de Laurent; les *Opérations* (1696) de la Vauguyon, et surtout le *Chirurgien d'Hospital* de Belloste, adepte fervent

1. C'est Dionis lui-même qui note l'affluence inaccoutumée des auditeurs. « Le concours étoit si grand que la plus grande salle destinée à ces démonstrations n'en pouvoit pas tenir la moitié ; c'est ce qui nous obligea de faire des billets cachetez que nous distribuions aux garçons chirurgiens qui servoient les maîtres qui seuls y pouvoient entrer, et cela pour éviter la confusion par l'exclusion de ceux qui étoient en boutique chez les barbiers et de ceux que la seule curiosité pouvoit y attirer. »

2. Publie en 1690 l'*Anatomie de l'homme suivant les principes de la circulation*.

des idées de Magatus[1]. Tous ces traités marquaient un notable progrès dans l'histoire de la chirurgie. Sans rompre avec les antiques traditions de la « chirurgie de barberie », leurs auteurs façonnent la science opératoire, la mettant au goût du jour, sachant profiter des découvertes nouvelles.

En 1707, Dionis publia son fameux *Cours d'opérations*, livre qui fut classique pendant tout le XVIIIe siècle. Cet ouvrage à qui on pourrait reprocher son peu de méthode est très clair, très minutieux, écrit avec beaucoup de bon sens. Dionis, c'est « l'homo rotondus, sani tamen judicii », comme dit Haller ; il n'a point le génie inventif, il n'attache pas son nom à aucun grand progrès, mais il met au point la médecine opératoire de son temps, décrit avec minutie et clarté chaque maladie chirurgicale, effleurant à peine la pathogénie de l'affection, esquissant la symptomatologie et le diagnostic, et s'étendant longuement sur le traitement.

C'est d'après son *Cours d'opération* que nous esquisserons le tableau de la chirurgie à Paris vers la fin du XVIIe siècle.

Tout d'abord nous voyons que Dionis, comme la plupart de ses confrères, montre autant de dignité que de savoir ; il se respecte et respecte son art. Pour lui, la

1. Outre tous ces traités théoriques nous devons citer un certain nombre d'ouvrages qui ne contiennent guère que des *Observations* et souvent de très bonnes. Nous ne citerons que le principal, le *Recueil d'observations chirurgicales* de Saviard (1656-1702). Saviard a laissé son nom attaché à une cure prétendue radicale de l'exomphale qui fut en honneur à la fin du XVIIe siècle. Il usait de brutalité, pénétrant dans la vessie en forçant les rétrécissements, donnant ainsi lieu à d'abondantes hémorrhagies.

chirurgie est la première des sciences ; il en parle avec enthousiasme. « En abattant la cataracte, elle rend la vue aux malades sur l'heure même. En vuidant la poitrine par le moyen de l'empyème, elle fait parler les muets. En faisant les réductions des luxations de la jambe et du pied, elle fait marcher les boiteux... » Pour lui, la chirurgie est la seule science indispensable à l'homme, par le seul fait que « dès le moment de sa naissance, il implore son secours pour lui faire une ligature à l'ombilic, ou pour lui couper sous la langue le filet que souvent il apporte en naissant, sans quoi il périroit aussi-tost qu'il a vu le jour. » Fervent de son art, il recommande aux étudiants de s'y adonner tout entiers. Il est fier de pouvoir dire qu' « il a mis ses fils sur les bancs aussitôt qu'ils se sont déterminés à estre chirurgiens ; ils ont fait les 25 actes du chef-d'œuvre avec la dernière rigueur. »

Pour lui, le bon chirurgien doit avoir toutes les lumières, toutes les adresses, toutes les vertus. Sans ces dernières surtout, il n'y a point de bon chirurgien.

Il doit avoir pour principal but de ses travaux la gloire de guérir et de soulager autant qu'il est possible, toutes les personnes ; et n'étant point avide de gain il doit courir également chez les pauvres comme chez les riches. Il doit avoir de l'humanité, exhorter ses malades à la patience, compatir à leur douleur, et s'il ne peut pas se dispenser de leur en faire, du moins qu'il leur laisse la liberté de crier et de gémir [1].

1. Cette description du bon chirurgien n'est-elle point digne d'être rapprochée de la page inoubliable de Trousseau sur le respect dû aux malades ?

Le *Cours d'opérations* de Dionis comprend dix démonstrations.

Dans la première, Dionis parle des opérations en général, divisant la chirurgie en *synthèse* (réunion), *diérèse* (séparation), *exérèse* (extraction), *prothèse* (remplacement); il décrit l'arsenal chirurgical, instruments, appareils, bandages, tout en montrant une prédilection beaucoup trop grande pour les tentes[1] et autres moyens de cette espèce; il condamne absolument la suture enchevillée et la réunion des lèvres d'une plaie au moyen de serres-fines.

La deuxième démonstration traite des affections du bas-ventre. Dionis donne d'assez bons préceptes pour le traitement des *plaies du ventre* avec ou sans issue des intestins, et modifie la suture classique du pelletier. Il défend toute tentative de cure radicale de l'*exomphale*, ordonnant un simple bandage contentif, mais repoussant toute intervention, voulant que le malade « se passe plutôt de chemises que de bandages ». Il décrit les indications et le mode opératoire de la *paracentèse abdominale* et condamne l'*opération césarienne* sur la femme vivante.

La troisième démonstration comprend les *opérations qui se pratiquent sur les organes génitaux*. Dionis se moque des empiriques qui se vantent de fondre les *calculs vésicaux* avec les *lithontriptes*. En cas de *rétention d'urine* lorsque la sonde ne peut pénétrer dans la vessie, il con-

1. Petites compresses et tampons de charpie.

seille la ponction au périnée. Il décrit pour l'opération de la taille le *petit appareil* réservé aux enfants, le *grand appareil*, le *haut appareil* de Franco, et enfin la *taille du frère Jacques*[1] qu'il fait sienne après lui avoir apporté quelques légères modifications. Il nie les carnosités de l'urètre, ces tubercules qui, avant lui, jouaient le rôle capital dans toute rétention d'urine; il entrevoit le tissu cicatriciel de la blennorrhagie, cause du rétrécissement de l'urètre, mais n'a aucune idée de la rétention due à l'hypertrophie de la prostate. Il décrit ensuite l'*Opération* dans l'accouchement difficile; pour lui, la plus mauvaise présentation fœtale est celle de la main. Il déclare enfin l'*extirpation de la matrice* mortelle.

La quatrième démonstration comprend les *hernies*, l'*hydrocèle*, le *sarcocèle*, le *bubunocèle*, les *opérations sur le rectum*. Il décrit la réduction de la hernie par le taxis, le brayer ancien et le bandage à ressort de Blégny. Il rejette les opérations palliatives comme l'opération royale, les opérations du point doré, du fil de plomb, du fil de chanvre ciré, la castration après ligature du cordon spermatique[2]. Il s'étend longuement sur la *fistule anale* dont il décrit les différentes variétés. Il rejette l'usage des caustiques et la ligature de la fistule, et décrit minutieusement et magistralement la cure de la fistule par incision.

La cinquième démonstration a trait à l'*empyème*, dont il fait une description magistrale, au *cancer du sein*, à la

1. Voir le chapitre *Charlatans et Empiriques*.
2. Id.

gibbosité, à la *saignée de la jugulaire*, à la *bronchotomie* qui n'était autre que notre trachéotomie et qui était à cette époque pratiquée avec beaucoup de succès.

Les sixième et septième démonstrations comprennent les *opérations, regardant le crâne, la face, les yeux, l'intérieur de la bouche.* Dionis rejette presque toutes les incisions qu'on pratiquait sur la tête et que Séverin décrit encore sous le nom de chirurgie efficace, il n'admet guère que le *trépan.* Il insiste sur le pronostic toujours douteux dans les *plaies de tête*; il admet la théorie ancienne du contre-coup et rapporte deux faits à l'appui. Mais son diagnostic est loin d'être ferme et les indications pour le trépan ne sont pas très assurées. L'arrachement des *polypes nasaux* après torsion du pédicule, méthode imaginée par Fabrice de Hilden, lui paraît le traitement le plus efficace.

Dans la huitième démonstration, il étudie la *saignée*, l'*anévrysme*, les *affections des membres supérieurs.* Pour l'*anévrysme*, il ne s'occupe guère que de celui consécutif à la piqûre de l'artère dans la saignée, c'est-à-dire de l'anévrysme faux-consécutif. Il était fréquent, à cette époque, de saigner à outrance, et Dionis nous cite un chirurgien célèbre qui avait piqué onze fois l'artère en un an. Pour l'opérer, on mettait tout d'abord au-dessus de la poche anévrysmale le tourniquet classique qui était à cette époque une invention récente; ce tourniquet, une fois serré, comprimait l'artère; on ouvrait ensuite largement la poche et on la vidait de tous ses caillots; on recherchait la plaie de l'artère, mais au lieu

de lier cette artère au-dessus et au-dessous de l'ouverture du sac, on employait des boulettes de papier mâché trempé dans une eau styptique, l'*eau de Rabel*, par exemple. Si l'hémorragie persistait, on pouvait recourir à la ligature, mais à la ligature médiate.

La neuvième démonstration a trait à l'*amputation*, et aux *affections chirurgicales du membre inférieur*. Sur l'amputation, Dionis est prolixe, car en qualité de « chirurgien consultant des armées du Roi », il a eu souvent l'occasion de pratiquer ou de conseiller de nombreuses amputations, et il tient à faire profiter son lecteur de sa longue pratique. Le lieu d'élection est ainsi réglé : pour la cuisse aussi près que possible du genou ; pour le bras, aussi près que possible du coude ; pour l'avant-bras, le plus bas possible. Pour la jambe, les avis étaient partagés : les uns voulaient pratiquer l'amputation au niveau de la jarretière, afin d'éviter les embarras d'un trop grand moignon et de trouver plus de facilité dans l'emploi des moyens de prothèse. Dionis adoptant la pratique du célèbre chirurgien hollandais Sollingen, conseille de couper la jambe le plus bas possible, pourvu qu'on puisse conserver les mouvements du genou. Dionis rejette absolument la *désarticulation du genou*. Il ne se prononce pas sur le procédé qui consiste à rétracter en haut les chairs avant de scier les os. Il délaisse presque complètement les anciennes pratiques pour arrêter l'hémorrhagie, les cautères et les boutons de vitriol (qui agissent en formant escharre). Il revient au procédé qu'Ambroise

Paré employait quelquefois et qui consistait à comprendre le vaisseau et une partie des chairs dans une anse de fil double et triple, passée au moyen d'une aiguille. C'était un grand progrès et c'est à Dionis surtout que revint l'honneur d'avoir pratiqué systématiquement cette ligature, alors que vers la même époque, à l'Hôtel-Dieu de Paris, on s'en tenait toujours aux boutons de vitriol pour arrêter l'hémorrhagie.

La dixième démonstration comprenait les *corps étrangers* et leur extraction, différentes *opérations de petite chirurgie*, cautères, sétons..., les *autopsies* et des aperçus fort curieux sur la médecine légale à cette époque.

On peut se rendre compte d'après ce court résumé des grands traits de l'art chirurgical du XVII[e] siècle.

Dans cet ars « coupandi, saignendi », comme disait Molière, une opération est surtout curieuse, et semble faire partie intégrante du siècle même de Louis XIV; c'est la *saignée*. Elle avait un véritable cérémonial auquel tout bon chirurgien devait se conformer. Tout était réglé, même les plus petits détails. C'est ce cérémonial que nous nous efforcerons de faire revivre ici.

« Plus on tire de l'eau d'un puits, disait Botal, plus il en revient de bonne, plus la nourrice est tétée par l'enfant, plus elle a de lait, le semblable est du sang et de la saignée ». Aussi ne craignait-il point de tirer sept livres de sang dans les vingt-quatre heures.

Au XVII[e] siècle, cet aphorisme de Botal était classique à la Faculté de Paris; elle se glorifiait de la saignée comme d'une conquête, et à ceux qui lui reprochaient d'être ennemie du progrès, elle répondait : N'avons-nous pas découvert la fréquente saignée? « Il n'y a guère, dit Riolan, que les médecins de Paris qui savent jusqu'à quel point il faut en user. » Le provincial, frais débarqué dans la capitale, résistait en vain au docteur qui lui ordonnait une saignée; celui-ci lui expliquait que « l'air respiré à Paris était grossier et épaississait le sang; puis on y faisait bonne chère [1] ». « Nos Parisiens, ajoute Mauduit, font ordinairement peu d'exercice, boivent et mangent beaucoup et deviennent fort pléthoriques; en cet état, ils ne sont presque jamais soulagés de quelque mal qui leur vienne, si la saignée ne marche devant puissamment et copieusement ».

C'était l'opinion de Guy Patin qui fut un monomane de la saignée. Il fait saigner, nous dit Mauduit, un enfant de trois jours, « qui véquit depuis jusques à l'âge d'homme complet », ajoute-t-il pour bien montrer que la saignée chez le noûrrisson est chose bonne. Du reste, Patin ordonne des saignées à tout âge, chez les vieillards comme les enfants; il fait saigner trente-six fois dans une maladie, un de ses confrères, Mentel : il se fait saigner lui-même sept fois pour un rhume; il

1. *L'Art de saignée par un maître chirurgien de Paris* (Mauduit). Vers 1670.

fait saigner sa belle-mère qui a quatre-vingts ans jusqu'à quatre fois. Sa femme étant souffrante est saignée huit fois des veines du bras ; il la fait saigner ensuite des veines du pied, elle en réchappe et il s'écrie : « Vive la bonne méthode de Galien et le beau vers de Joachin de Bellay :

O bonne, ô saincte, ô divine saignée. »

Nul ne pouvait échapper à la fréquente saignée et Mme de Sévigné elle-même, dans une de ses lettres, constate sans s'étonner que le chevalier de Grignan, son petit-fils est saigné huit fois pour une variole ; il en meurt et la bonne marquise n'en accuse que la maladie et non la saignée.

Pourtant on tend à réagir, mais faiblement contre la saignée fréquemment répétée. Harvey rejette les saignées excessives; Van Helmont proscrit toute saignée, mais la Faculté de Paris traite les ennemis de la saignée de charlatans et Mauduit les considère comme des « gens à secrets, vendeurs de baumes, distributeurs de vin composé, et autres semblables trompeurs ».

Ils veulent placer leurs remèdes infaillibles, dit-il ; aussi accusent-ils la saignée de diminuer la vue et la belle couleur du visage et de causer l'amaigrissement de tout le corps. Heureusement les effets de leurs remèdes ne répondent pas à leurs promesses, tous ceux qu'ils avaient séduits par leurs faux discours, retournant à la bonne et divine saignée.

A Paris même, on vit Guy de Labrosse, l'ancien médecin de Louis XIII et le fondateur du Jardin du

Roy, mourir en refusant une saignée : « il répondit que c'était le remède des pédants sanguinaires, nous dit Guy Patin, et qu'il aimait mieux mourir que d'être saigné : ainsi a-t-il fait. Le diable le saignera en l'autre monde, comme le mérite un fourbe, un athée... ». On voit qu'il ne faisait pas bon de refuser « de tendre son poing au chirurgien ».

Le bas peuple n'aimait pas non plus beaucoup la saignée, ou tout au moins retardait-il le plus possible la première saignée : une superstition très vivace à Paris voulait que la première saignée de la vie sauvât immanquablement le malade. Aussi le chirurgien était-il le plus souvent appelé « in extremis ». Une autre superstition du peuple de Paris était de croire que la saignée faite le premier jour de mai préservait de toute maladie, durant le cours de l'année : aussi ce jour-là y avait-il affluence chez les barbiers de la capitale.

Certains jours étaient plus particulièrement recommandés du reste pour la saignée et on avait dressé de véritables tables saisonnières dont nous avons trouvé un exemple dans l'*Empiric charitable* de La Martinière. Ainsi du vingt mars au vingt avril, les saignées étaient mauvaises les 1, 2, 8, 10, 16, 17, 23, 24, 26, 30 et 31me jour; elles étaient bonnes les 4, 5, 6, 9, 11, 13, 14, 15, 18, 20, 22, 25, 27 et 28me jour.

Les médecins sérieux se moquaient bien, il est vrai, de ces jours propices ou nocifs, mais ils avaient, eux aussi, certaines superstitions : on ne devait jamais faire de saignée au moment de la *crise* et nous voyons dans

le *Journal de la Santé du Roy* d'Aquin blâmer vivement son prédécesseur Valot d'avoir saigné Louis XIV le septième jour d'une maladie, jour où pouvait survenir une crise.

On respectait aussi à Paris les anciennes idées d'Hippocrate qui condamnait la saignée chez les femmes grosses. Cependant Mauduit, dans son *Traité de la saignée*, ajoute qu'en cas d'absolue nécessité, on pouvait tirer quelques palettes de sang, sans amener d'avortement, et à l'appui de ses dires, il cite plusieurs exemples :

J'ajouterai celuy d'une fille de famille de ma connoissance, laquelle s'estant reconnue grosse de deux mois se fit saigner il y a quelques années, 4 fois des deux bras et autant des pieds, prit une infinité de violents purgatifs jusqu'au septième mois de sa grossesse sans que toutes ces violences empêchassent l'accouchement au tems ordinaire, avec toute sorte de bonheur.

Chaque maladie, interne ou externe, comportait un ensemble d'indications très compliqué relativement à la veine qui devait être ouverte, et c'est encore dans l'*Empiric charitable* que nous avons trouvé le tableau de ces indications :

L'ouverture de la *veine du front* profite à ceux qui sont phrénétiques, aux maux de têtes, aux ulcères et apostèmes des yeux, à toutes les infirmités de la face et au commencement de la lèpre.

L'ouverture des deux *veines des tempes* profite aux vieilles douleurs des yeux, apostèmes des paupières et autres accidents.

L'ouverture des deux *veines qui sont derrière les oreilles*, profite aux vieux catharres et à la migraine.

L'ouverture des *veines des angles des yeux du côté du nez* fait en aller les fluxions et les mailles, en ote les rougeurs, dissipe les nuées, éclaircit la vue et guérit le renversement des paupières.

L'ouverture de la *veine du bout du nez* profite aux larmoiements des yeux, douleurs de tête, rougeurs de la face, à la phrénésie et aux fièvres aiguës.

L'ouverture de la *veine de la lèvre inférieure* profite aux ulcères et apostèmes du nez, de la bouche et des gencives.

L'ouverture des deux *veines de dessous la langue* profite aux douleurs de dents, fluxions de la tête, relaxation de la luette, apostèmes de la bouche et du gosier et à l'esquinancie, mais lorsque le sang coule trop le malade doit tenir dans sa bouche du vinaigre.

Faut prendre garde de n'ouvrir les veines cy dessus nommées que l'après-diner.

L'ouverture des deux *veines du col* est profitable aux noli me tangere, cancer, impetigo, serpigo, au commencement de la lèpre et à la difficulté de respirer.

L'ouverture des *veines séphaliques et Salvatelles* est profitable aux fluxions des yeux, douleurs de tête et à l'apoplexie.

L'ouverture de la *veine médiane* est profitable aux maux de cœur, du poulmon, et de matrice.

L'ouverture de la *veine Basilique* droite est profitable aux maladies du foie et la gauche à celle de la rate.

L'ouverture des *veines de dessous les genoux* est profitable aux apostumes et douleurs des reins, des lombes, des cuisses, de la vessie et des gouttes.

L'ouverture des *veines sciatiques* est profitable à la goutte sciatique.

L'ouverture de la *veine Saphenè* est profitable aux hémoroïdes, maux de matrice et aux mois supprimés : Si on ne voit point cette veine, on peut saigner par celle qui est entre les deux gros doigts du pied.

L'ouverture de la *veine Meliole* [1] profite aux graveleux, aux

1. Malléolaire.

femmes qui ne peuvent avoir d'enfants et à ceux qui n'ont pas été purges pendant leurs couches.

Les *veines des pieds* doivent être ouvertes au printemps et en été du coté droit, en automne et en hiver du côté gauche [1].

On voit par ce tableau que chaque maladie comportait la saignée de telle ou telle veine, selon l'effet thérapeutique que l'on voulait obtenir. Car les effets de la saignée étaient fort différents selon la veine ouverte.

Bien entendu, *la saignée avait pour but général d'attirer les humeurs* : c'est ce qu'on entendait lorsqu'on parlait de la *faculté attractive* de la saignée. Mais cette faculté attractive pouvait agir par *rétention*, *diversion* ou *révulsion*, *dérivation* et *évacuation*.

La *diversion* ou *révulsion* comportait l'attraction du sang et des esprits de l'endroit malade vers un endroit sain du corps; ainsi dans une douleur de tête siégeant à droite, on ordonnait une saignée du pied gauche, et, ce faisant, le médecin obtenait un effet diversif ou révulsif.

La *dérivation* était une attraction de l'humeur causant la maladie vers une partie voisine de l'organe lésé, c'est-à-dire qu'on saignait tout près de l'endroit malade : l'inflammation de l'œil comportait une saignée de la veine angulaire [2].

L'*évacuation* était une issue donnée aux humeurs *loco dolenti*, mais on sollicite rarement cette évacuation; il

1. *Méthode gour guérir diverses maladies par la saignée et de connoistre leurs causes par le sang.*

2. Aussi voyait-on fort souvent comme complication la phlébite des sinus.

fallait pour en arriver là, nous dit Mauduit, que l'humeur fût visqueuse et gluante et qu'elle ne pût être détachée par la diversion ou la dérivation.

Certains médecins éclectiques pratiquaient tour à tour la révulsion, la dérivation et l'évacuation, la *saignée révulsive* se faisant au début de la maladie, la *saignée dérivatrice* à la période d'état et la *saignée évacuatrice* à la fin de la maladie.

Cependant la saignée pouvait avoir aussi un *effet purement attractif*, alors c'était une évacuation faite pour obliger les humeurs retenues de se porter vers un organe vers lequel elles auraient dû couler naturellement. On obtenait ce résultat par l'ouverture des veines inférieures : ainsi la saignée du pied provoquait les règles en attirant vers la matrice les humeurs retenues dans la portion supérieure du corps. — Lorsque ces humeurs coulaient, au contraire, en trop grande abondance vers certains endroits du corps, on demandait à la saignée un *effet rétentif* et l'on ouvrait les veines supérieures ; ainsi dans le cas d'hémorragies utérines, ménorrhagies ou métrorrhagies, on faisait de copieuses saignées du bras pour ramener les humeurs vers la portion supérieure du corps.

On pourrait croire que l'adoption des théories Harvéiennes eût dû saper toutes ces théories aussi bizarres que compliquées. Loin de là, et, comme nous l'avons déjà dit antérieurement, on se contenta de mettre la saignée au goût du jour ; révulsion, dérivation, évacuation, tels furent toujours les effets de la saignée.

On changea la seule définition du but de la saignée. Toute saignée tendit désormais, au lieu d'attirer les humeurs, à *détourner le sang de se porter vers une partie dont les veines étaient embarrassées* (fluxions, amas, dépôts ou congestions), *en lui donnant une autre issue.*

Pour saigner habilement, il fallait avoir, outre de bonnes lancettes, des qualités nombreuses dont Dionis nous donne l'énumération. Parlant de l' « habile Phlébotomiste », il dit :

Il faut qu'il soit bien fait pour ne point déplaire au malade, qu'il ait de l'esprit pour persuader ce qu'il dit, qu'il ait la vue nette et perçante pour distinguer les moindres objets, de sorte qu'il n'ait point de foiblesse dans les yeux, ou qu'il ne soit point obligé de regarder de trop près ; qu'il n'ait point aussi la main trop grosse parce qu'elle seroit pesante, qu'il ait les doigts longs et grêles et que la peau soit blanche et fine, parce que le tact en est plus délicat ; il ne faut point qu'il soit sujet à boire de crainte qu'étant appelé la tête pleine de vin, il fut obligé de faire une de ces saignées difficiles : il ne doit point pareillement arracher les dents, coigner des clouds, hacher du bois, jouer à la paume, au mail et à la boule, parce que tous ces exercices peuvent lui ébranler la main : enfin il doit avoir son attention sérieuse pour la conservation de sa main, s'il veut bien saigner de long tems.

Le bon phlébotomiste devait commencer par faire allumer une « grosse bougie de cave », puis il préparait une bande « qui doit être de toile ni trop neuve, ni trop usée, de la largeur d'un poulce et longue d'une

aulne et demie. » Il faisait ensuite deux compresses « d'un poulce en carré » pour comprimer la veine en cas de besoin : il s'assurait de la présence des poilettes tenant chacune trois onces et « ayant une petite oreille pour les tenir en cas de nécessité ». Ayant à portée de sa main un verre rempli d'eau et de l'eau de la reine de Hongrie « en cas que le malade appréhende de tomber en faiblesse » le chirurgien faisait approcher le malade sur le bord du lit « qui est du côté du bras qu'on doit saigner ». Il faisait éclairer le champ opératoire par son garçon ou par une personne « qui ne craigne pas de voir saigner ».

Toutes les précautions prises, le chirurgien saisissait le bras « le couvrant jusqu'à quatre doigts au-dessus du coude ». Il mettait ensuite une serviette pour éviter que le sang ne vienne à tacher la chemise du malade.

C'est une circonstance, ajoute Dionis, qu'il ne faut pas oublier aux Dames de la première qualité dans les saignées de grossesse ou de précaution car elles se parent ces jours là pour recevoir leurs visites, et même avant la saignée, et si par hazard quelques gouttes de sang alloient salir et déranger leur parure, elles ne le pardonneraient point au chirurgien.

Celui-ci apposait ensuite, sur le bras étendu (la paume de la main du malade appuyée sur la poitrine de l'opérateur) une ligature de drap rouge comprimant la veine « et en arrêtant le sang dans l'avant-bras sans serrer l'artère ». Il prenait ensuite dans son lancetier la lancette qu'il jugeait convenable, « il la mettoit à sa



EXPLICATI

A Fistula argentea Jacobi Blockii cuspide prædita rotunda.

B Foramen per quod aqua ex ventre in fistulam fluit.

C Stylus exacte fistulæ cavitatem replens, ejus mundificationi inserviens.

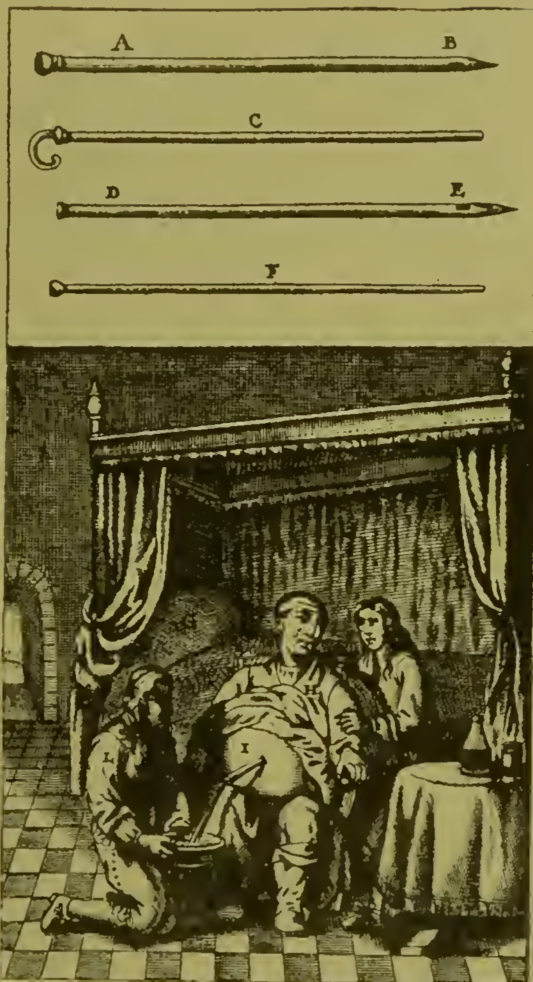
D Fistula chalybeta Authoris cuspide accuminata phleboto mi facie.

E Foramen, ut supra.

F Stylus, ut supra.

HIRURGICO-ANATOMICA

E RECENTIORUM INVENTA, ACCOMODATA



GURARUM

G Lectus in quo decumbit æger.

H Hydropicus.

I Fistula in cavitatem ventris intromissa per musculum rectum, quo in loco citius foramen claudi Chirurgus sæpius nominatus testatur.

K Vasculum aquam effluentem excipiens.

L Manus Chirurgi aut Ministri.

bouche la pointe tournée à gauche quand il devoit saigner au bras droit et tournée à droite quand il devoit saigner au bras gauche ». Il faisait ensuite serrer la main au malade « le poulce entre les doigts ».

L'aide se plaçait au côté gauche du chirurgien, proche le chevet du lit; il tenait la bougie et la poilette.

Le chirurgien marquait avec son ongle l'endroit qu'il voulait piquer, resserrait la ligature « pour tenir la peau du bras plus ferme ». Il frictionnait ensuite l'avant-bras avec la main droite de bas en haut et en même temps empoignant le bras avec sa main gauche, il en posait le pouce sur la veine. Prenant ensuite sa lancette entre le poulce et l'index « par le milieu du fer afin de la tenir avec plus de fermeté », il posait sur le bras le bout des autres doigts pour empêcher que sa main ne vacille et enfonçait la lancette « jusqu'à ce qu'il croye ou qu'il soit dans la veine ». En la retirant il faisait « une *élévation*, c'est-à-dire, il coupait de la peau autant qu'il le jugeoit nécessaire pour faire une bonne saignée ».

« Le sang suit la lancette, ajoute Dionis, car en la retirant il rejaillit plus ou moins loin, selon que la veine est grosse, et selon la chaleur et la vivacité du sang. »

Le jet de sang devait « aller en arcade » : et cela seulement pour contenter le malade et spectateurs, car la saignée était tout aussi bonne « en coulant le long du bras » ; si le sang s'arrêtait le malade malaxait alors le

lancetier « hâtant par un mouvement réglé le sang de se porter vers l'ouverture de la veine ».

Lorsqu'une poilette était pleine on lui substituait une deuxième, puis une troisième poilette, mais le chirurgien ne devait dépasser sous aucun prétexte la quantité de sang fixée par le médecin : pour les saignées de précaution, il devait proportionner l'émission sanguine aux forces et au tempérament du sujet et cela n'était pas toujours facile, car nous dit Dionis :

J'ay remarqué que quand j'ai saigné des maris en présence de leurs femmes, les femmes ne vouloient point que je tirasse beaucoup de sang, et que quand j'ay saigné des femmes les maris n'étoient point content que la saignée ne fut ample et copieuse : ils ont les uns et les autres leurs raisons qui ne sont pas difficiles à deviner.

Le chirurgien posait ensuite sur la plaie les deux compresses et une bande en huit de chiffre, lavait sa lancette, entretenait le malade, lui prouvant le besoin qu'il avait de cette saignée.

Si le sang est sorti avec vigueur et en abondance, il lui fait voir la nécessité qu'il y avoit d'en ôter, en lui disant que le trop qu'il en avoit pouvoit lui causer quelque maladie dangereuse et mortelle. S'il est tombé en défaillance, ou qu'il ait eu de la peine à la soutenir, il lui assure que les saignées qui vont jusqu'au cœur sont les meilleures ; si le sang est vilain et corrompu, il lui dit que ce qu'on a vuidé donnera moyen par le secours de la circulation à celui qui reste de se purifier : s'il est beau et vermeil, il s'en réjouira avec le malade, en lui disant que c'est une preuve infaillible que celui qui demeure dans ses veines est de pareille nature, et qu'un

pareil sang promet une santé de longue durée. Enfin de quelque manière que la saignée ait tourné, il doit en tirer des conséquences avantageuses pour le malade.

Il inspectait ensuite le sang qui se trouvait dans les poilettes, et *l'Empiric charitable* tirait même de cet examen le diagnostic certain de la maladie :

Le sang qui paraît noir au fond de l'écuelle est mélancolique, si étant caillé il nage par dessus une sérosité de couleur d'urine, c'est signe que le foie fait bien sa fonction et d'une assez bonne santé. Toutefois lorsqu'il est trop séreux, c'est signe que le foie est froid, que l'estomac est débile et que la concoction ne se fait pas bien. Si les sérosités sont dessous le sang, c'est signe d'hydropisie ou cachexie.

Le sang noir et aqueux est la marque d'une fièvre quarte ; celui qui est de couleur jaune signifie le mal être à rate ; celui qui est de couleur de vert bleuâtre est signe que le mal est au foie, celui qui est roussâtre, noir, dur et coagulé, signifie une paralysie. Le sang tiré qui fait une peau blanche, verdâtre, tendre ou dure, est un signe d'abondance de pituite et de viscosités.

Lorsque le sang figé se coupe avec un couteau sans résistance, c'est signe qu'il est subtil ; lorsqu'il résiste, étant épais et visqueux, c'est signe qu'il est indigeste ; mais lorsqu'il se laisse bien percer et non couper, c'est signe qu'il est visqueux et phlegmatique.

Certaines Dames, ajoute Dionis, faisoient apporter dans leur chambre un sceau plein d'eau de puits bien fraîche et faisoient jeter leur sang dans cette eau aussitôt qu'il étoit sorti : elles prétendoient que par l'aventure de la sympathie le sang qu'il leur restoit en étoit rafraichi.

Tel était le manuel opératoire de la saignée ; dans toutes les saignées de veines quelconques les grandes

lignes restaient les mêmes ; le bandage seul qui maintenait les compresses changeait de nom, s'appelant tour à tour, le *royal* (veine du pouls), le *chevestre* (veines des tempes, le *monocule* (veine du grand coin de l'œil), la *fronde* (veine du nez).

La saignée pouvait s'accompagner d'accidents, car, « de l'aveu de tous les chirurgiens, c'était l'opération la plus périlleuse et celle qui leur donnait le plus de sujet de mortification » ; « Saignée blanche, échimose, piqueure d'un tendon ou d'un nerf, ouverture à l'artère par mégarde [1] », détruisaient le plus souvent le crédit d'un chirurgien. Aussi celui-ci, dès qu'il arrivait à la notoriété, « abandonnait avec joye la saignée et croyoit s'être tirez grosse espine du pied ».

Sous Louis XIV, au moment où sévissait la monomanie sanguinaire, beaucoup de personnes, suivant l'exemple de Guy de Labrosse, s'élevèrent contre l'abus de saignées trop fréquentes, témoin l'histoire de Damascène (qui vint à la Cour en 1669).

Ce Damascène, nous dit Dionis, étoit un homme bien fait, de belle physionomie, vêtu très proprement en Médecin ; avec ce grand extérieur il parloit bien, et étoit très hardi. Il débuta par condamner la saignée, disant que c'étoit assassiner une personne que de la saigner, parce que selon lui, on ôtoit le sang qui étoit le trésor de la vie. Il publioit que c'étoit la Lune qui gouvernoit nos corps, que c'étoit elle qu'il falloit consulter sur toutes nos maladies, et qu'avec des opiates, des antidotes et des élixirs qu'il donnoit dans de certains tems de

1. Mauduit nous cite un chirurgien des plus habiles et des plus courus de Paris qui, en un an, avait blessé onze fois l'artère !!

la Lune, il n'y avoit point de malades qu'il ne guérit. Il fit imprimer un petit Livre pour établir la doctrine, il alloit au dîner du Roy, où il vantoit les merveilles qu'il avoit faites ; il suivoit la Reine à sa collation dans le jardin du Boulaingrin où il se faisoit écouter comme s'il eût été un oracle, Un garçon apothicaire de M. Stuart y étant un jour, prit la parole, et dit à la Reine qu'il ne pouvoit pas souffrir que ce charlatan lui en imposât, que c'étoit un bâteleur et un ignorant, qu'il l'avoit vû monter sur le théâtre à Rennes et à Nantes et qu'il ne connoissoit aucune des plantes dont il parloit : et pour le prouver, il entra dans un petit bois qui étoit proche il en cueillit sept ou huit qu'il apporta devant la Reine et que Damascène ne pût nommer. Il ne laissa pas que d'avoir beaucoup de sectateurs, parce qu'il y a bien des gens qui donnent dans la nouveauté, et plus à la cour qu'ailleurs ; mais la suite n'ayant pas répondu à ses promesses sur plusieurs malades qui se mirent entre ses mains, et le Roy ayant connu qu'il n'y avoit que de l'arrogance et de l'effronterie dans tout son procédé, donna ordre qu'on le chassât de la Cour. Après quatre mois de séjour qu'il y avoit fait, deux Gardes de la Prévoté le prirent un matin et le conduisirent à une lieue de Saint-Germain et là en le quittant ils lui dirent que le Roy lui défendoit d'y revenir jamais sous peine de galères.

VIII

SAGES-FEMMES ET ACCOUCHEURS

Les *matrones*. — Comment on devenait sage-femme. — L'office des accouchées à l'Hôtel-Dieu ; maîtresse ; apprenties ; compagnon gagnant maîtrise. — La matrone sage-femme de l'Hôtel-Dieu ; la matrone de Saint-Côme ; la matrone du Châtelet. Ignorance et meschantes mœurs des sages-femmes. — La bonne sage-femme ; madame Le Vacher ; la méchante sage-femme, la dame Constantin. — Les statuts de 1680 ; règlementation de la profession. — Les accoucheurs ; Clément et les couches de Mlle de La Vallière. — L'accouchement à Paris ; le caquetoire paré. — Les honoraires.



JUSQU'AU milieu du XVIe siècle, les accouchements étaient faits par les femmes nommées *Matrones*, qui apprenaient la pratique de leur art en accouchant leurs voisines ou leurs parentes. Lorsque l'obstétrique tendit à devenir une science, les matrones parisiennes sollicitèrent des autorités des statuts qui furent édictés vers 1587 et signés par les soixante sages-femmes « de la ville faulxbourgs, prévosté et vicomté de Paris ». Peu de temps après l'édiction de ces statuts, les matrones furent admises dans la Confrérie de Saint-Côme.

Au début du règne de Louis XIV, tout en dépendant de la Faculté de médecine de la Confrérie de Saint-

Côme, elles furent placées officiellement sous la juridiction du premier Chirurgien du roi, « chef et garde des chartes et privilèges de la chirurgie et barberie du royaume. »

Pour devenir sage-femme, il y avait plusieurs moyens : ou bien, après un certain temps d'apprentissage chez une matrone de la ville, l'apprentie passait une sorte d'examen devant un jury composé d'un docteur régent, des deux chirurgiens jurés du Châtelet et de deux matrones jurées; ou bien l'apprentie suivait les cours de Saint-Côme et recevait du Collège des Chirurgiens, et après examen, un certificat lui accordant la libre pratique de son art.

Enfin, il existait à l'Hôtel-Dieu une Maternité formant des sages-femmes, et nommée l'*Office des accouchées*. Cet office était sous la direction d'une *maîtresse sage-femme*, aux gages annuels de cent livres ; elle était nommée, après concours, par les médecins de l'Hôtel-Dieu. Elle commandait six ou sept *apprenties* qui, du reste, ne restaient guère à l'Hôtel-Dieu que quelques mois. Ces apprenties suivaient des cours faits par la sage-femme en chef et un *compagnon chirurgien gagnant-maîtrise*; elles étaient admises dans la salle de travail, où elles présidaient aux accouchements normaux, en présence de la matrone.

Elles apprenaient ainsi rapidement la pratique de leur art, car il se faisait beaucoup d'accouchements à l'Hôtel-Dieu, ainsi que nous l'apprend un libelle fort curieux que nous avons trouvé dans les papiers

d'Achille de Harley, procureur du roi en Cour du Parlement de Paris [1] :

Il y a telle nuict qu'il y en accouche plus de douze, dont la maîtresse sage-femme qui est toujours présente avec ses aprentisses sont en perpétuelle action et en une fatigue inconcevable. C'est ce que l'on doit appeler un véritable et bon apprentissage en cet art faisant ainsy leurs devoirs envers les pauvres femmes en travail. Outre que pendant qu'elles sont en couche, elles veillent jour et nuit après elles, conduisant tous les jours le médecin a chacune des accouchées, luy font récit du bien, du mal, et des accidents qui leur sont arrivés, prenant les ordres et les ordonnances du médecin, qu'elles exécutent, ce qui est une instruction pour elles qui leur donne des cognoissances et une expérience très utiles au public pour practiquer dans la ville. Bref, elles soulagent les pauvres en prenant cognoissance de tout ce qui concerne leur art, sans qu'elles les laissent manquer de rien et aussi ponctuellement quelles feroient à des dames dans leurs maisons.

Et si auparavant que de sortir elles sont instruites en ce qui concerne le spirituel par celuy qui est commis pour cela et qui leur enseigne la manière qu'elles se doivent gouverner aux ondoiements des enfans, et autres choses qui concernent la conscience aux accouchemens.

Puis il leur fait pretter le serment sur les saints Évangiles d'observer le *tout* sur peine de damnation [2].

Entrer à l'office des accouchées de l'Hôtel-Dieu était chose difficile : il fallait être mariée et s'inscrire longtemps à l'avance. « L'usage est pour la bienséance

1. Nous y avons trouvé également le *Règlement de l'office des accouchées*, c'est-à-dire l'affiche apposée dans l'office et réglant la police intérieure des salles, les devoirs de la matrone et de ses apprenties...

2. *Ignorance et meschantes mœurs des sages femmes*, in *Portefeuille de Harlay*.

qu'elles n'y sont admises que quand elles sont femmes et dans l'ordre qu'elles s'y présentent. » Elles devaient être aussi catholiques, chose très importante à une époque où la sage-femme répondait du salut des fœtus en mauvaise posture.

Il est vray aussi qu'en l'annee 1667 l'on fut trompé à une de la religion prétendue réformée, dont les finesses et les adresses furent extraordinairement estudiées, et si bien menées que l'on n'en descouvrit la vérité qu'après la réception de maistresse au Chastelet. Mais le bureau de l'Hostel-Dieu l'entreprit aussitost, et à sa requeste poursuite et diligence, il en fit casser la réception et ordonna qu'elle y rapporteroit son certifficat d'aprentissage, avecq deffences à elle d'exercer la profession, à l'effet de quoy il luy fut enjoint d'oster son enseigne de sage-femme. Cela fut exécuté ponctuellement.

Ce *certificat d'apprentissage* était délivré par les médecins de l'Hôtel-Dieu et permettait à l'ancienne apprentie, devenue sage-femme, d'exercer à Paris sans être obligée de subir aucun autre examen; elle devait seulement faire enregistrer ce certificat à la Confrérie de Saint-Côme et en acquitter les droits d'enregistrement. Elle prenait désormais le titre de *matrone sage-femme de l'Hôtel-Dieu* [1].

1. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu déléguaient trois d'entre eux pour veiller à la bonne tenue de l'Office des accouchées, ainsi que nous l'apprend l'article XV du règlement du « Bureau de l'Hôtel-Dieu ». « Les sieurs Perrichon, Sorne et Lhoste visiteront l'Office des accouchées, à ce que la sage-femme, l'aprentisse et la servante fassent leur devoir, et qu'il ne soit receue aucune aprentisse que lesdits Sieurs ne se soyent auparavant informez de ses mœurs, dont sera faict rapport au Bureau, pour y estre pourveu : ausquelles aprentisses ayans achevé leur temps sera baillé certificat par le médecin, qui aura lors soin de la salle desdites accouchées et ce gratuite-

Mais si ces sages-femmes étaient rompues aux manœuvres obstétricales, il n'en était pas de même de celles qui, après avoir fait leur apprentissage chez des matrones de la ville, passaient un examen à la Confrérie de Saint-Côme ou au Châtelet, et le libelle nous renseigne sur « l'ignorance et les méchantes mœurs » des sages-femmes de ce genre :

Les anciennes matrones ne laissent pas de persuader, autant qu'elles le peuvent, aux femmes qui ont dessin d'estre de la profession, de ne pas aller à l'Hôtel-Dieu pour faire leur aprentissage, en leur faisant croire qu'elles les instruiront si bien qu'en peu de temps elles les rendront capables de se faire recevoir maistresses. De quoy elles tirent double intérest, scavoir celuy de l'argent dont elles conviennent et de ce qu'elles les laissent après avecq leur théorie, aussi incapables d'exercer cet art que si elles n'avoient rien appris, demeurant par ce moyen dans l'impuissance de leur pouvoir faire aucun tort, dans leur profession. Et ces innocentes ne s'aperçoivent pas que leur ignorance donne encore plus de réputation aux matrones et que c'est aussy pour cela qu'elles les ont abusées. Du reste les sages-femmes ne peuvent montrer la prattique de leur art car les aprenties ne peuvent les accompagner en ville; elles ont du reste tout intérêt à les empêcher d'aller étudier à l'Hôtel-Dieu.

Les examens subis au Chatelet ou à Saint-Côme étaient du reste fort peu sérieux, et les candidates étaient « reçues indifféremment pour de l'argent » par des examinateurs complaisants.

ment. Et lesdits Sieurs empescheront qu'il ne soit exigé de l'argent des pauvres femmes venant à la couche, soit qu'elles apportent le pacquet pour leurs enfans ou non, soit pour avoir des draps blancs, ou pour donner à la Portière, pour permettre de parler à quelqu'un ou de sortir en quelque sorte et manière que ce soit. »

On leur donne un rolle de cinq ou six demandes qu'elles aprennent en Perroquet, et chacun de ces messieurs leur font dire par l'interrogatoire qu'ils leur font dans l'ordre qu'il leur a esté donné, car si on leur demandoit autrement, le Perroquet ne sçaurait plus parler.

Une fois reçues, ces matrones du Châtelet ou de Saint-Côme exerçaient leur art sans en connaître le premier mot, et leur ignorance « faisait estropier et causait la mort à tant de femmes et d'enfans et privait de la gloire éternelle tant d'âmes de petits innocens ». Elles n'étaient point seulement ignorantes, mais elles étaient prêtes à toutes les besognes moyennant finances :

C'est à ces sages-femmes méchantes que l'on s'adresse aussi pour les avortemens, pour destourner les enfants des familles, pour en changer d'autres, ou les employer à de mauvais usages, faire trafficq de leur placenta et mesme des coeffes des enfants.

Ainsi s'exprime ce libelle qui était sans doute l'œuvre d'une matrone de l'Hôtel-Dieu de Paris, car De Harley l'a placé parmi les documents relatifs à cet hôpital. Cette sage-femme sollicitait probablement du procureur du roi la réglementation de la profession, car elle commence sa lettre ainsi :

Si on considère qu'elle est la faiblesse des femmes, il y aura sujet de s'estonner de ce que ne leur ayant esté permis que par une nécessité de bienséance d'exercer la profession de sage-femme, les lois et les ordonnances n'ayent pas préveu aux remèdes, pour empescher les méchancetés et les abominations

qui peuvent se commettre, tant par leur ignorance en cet art, que par leur mauvaise vie, causée en partye par leur pauvreté.

Il y a des désordres si exécrables en cette profession que l'on n'ose pas mesme en parler; cela vient de ce qu'elles y sont reçues indifféremment pour de l'argent par les médecins et chirurgiens du Châtelet, ou par les officiers de Saint-Cosme.......

Heureusement, toutes les sages-femmes n'étaient point aussi ignorantes que ce libelle le veut bien dire. Ainsi nous verrons plus loin une lettre sur les accouchements de Mlle Baudoin, ancienne apprentie de l'Hôtel-Dieu, lettre qui montre chez celle qui l'écrivit un grand savoir obstétrical. De plus, toutes les sages-femmes de l'Hôtel-Dieu honoraient la profession et jamais l'on ne vit l'une d'elles compromise dans les affaires d'avortement qui éclatèrent si souvent sous le règne de Louis XIV.

Ce type de sage-femme honnête et probe, Mlle Baudoin le décrit dans une de ses lettres à Vallant; elle lui parle d'une des maîtresses sages-femmes de l'Hôtel-Dieu, Mme Le Vacher, sous les ordres de laquelle elle avait fait ses études :

...Elle s'estoit acquise beaucoup d'estime par son mérite et par sa pratique; elle avoit demeuré vingt-deux ans dans l'Hostel Dieu de Paris, elle scavoit asseurement tout ce que l'on peut scavoir dans sa profession par la pratique et par la théorie : c'estoit à mon sentiment une des plus habiles femmes du monde en ces matières. Elle avoit toutes les belles qualités qu'une sage-femme doit avoir, le jugement, l'esprit, la mémoire, la résolution et fermeté pour entreprendre de grandes

opérations quand elles se présentoient. Elle parloit fort bien de sa profession, scavoit bien l'anatomie, particulièrement du bas ventre; je luy ay veu ouvrir plusieurs fois des femmes avec bien de l'adresse et nous faisoit des leçons parfaitement belles sur tout ce que nous luy demandions. Elle avoit encore cette belle qualité sur toutes les autres, c'est que pour rien du monde, elle n'auroit engagé sa conscience en aucune lascheté. Je vous demande pardon, Monsieur, si je me suis si fort estendue dans les louanges de cette personne, mais j'ay creu devoir cela à son mérite. En vérité, Monsieur, toutes celles qui sont de cette profession devroient souhaiter, comme je fais, de l'imiter en toutes choses; cela seroit extrêmement nécessaire et le public en serait beaucoup mieux servi, car asseurement il y a fort peu de sages-femmes qui sachent bien leur profession.......

Mais pour une bonne sage-femme, combien y avait-il d'autres qui se faisaient une singulière idée des devoirs de leur profession! Apres au gain, elles vendaient des aphrodisiaques ou des potions pour « nouer l'aiguillette[1] » de maris trop ardents; mais elles préféraient faire des avortements, d'un rapport pécunier meilleur.

Les patientes sont nombreuses qui viennent les supplier de leur faire revenir leurs ordinaires; la femme du peuple et la bourgeoise, la courtisane et la grande dame, se rencontrent chez la matrone; et celle-ci ne demande jamais bien cher, quelques sols ou quelques

1. On comprendra aisément le sens de cette vieille expression en se souvenant de l'algarade d'Harpagon à Cléante : « A quoi servent tous ces rubans dont vous voilà lardé depuis les pieds jusqu'à la tête, et si une demi-douzaine d'aiguillettes ne suffit pas pour attacher un haut-de-chausse! » (Molière, *L'Avare.*)

livres pour administrer une préparation « poussant les mois avec violence ». Ces préparations abortives étaient presque toutes à base de rue, de sabine, d'absinthe, de safran...

Le plus souvent, la grossesse continuait son évolution et la sage-femme en arrivait à des moyens plus radicaux. Elle faisait la ponction des membranes avec un instrument quelconque; ou bien, elle les déchirait avec « ongles bien rognés et bien nets ». Une des avorteuses célèbres de ce temps, la Lepère, complice de la Voisin, et qui pratiqua dans sa vie plusieurs milliers d'avortements, inventa même un moyen inconnu avant elle, le décollement des membranes; elle instillait entre la paroi utérine et les membranes fœtales, au moyen d'une seringue à longue canule mousse, un liquide quelconque, provoquant ainsi l'avortement.

Grâce à ces moyens multiples, le résultat était le plus souvent positif; mais il n'en comportait pas moins quelquefois des conséquences terribles surtout pour l'avortée, car la matrone sortait presque toujours indemne grâce à l'ignorance des médecins qui n'hésitaient pas à attribuer la mort de la femme à toute autre cause.

Ces avortements devinrent si fréquents qu'en 1659, M. de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, entreprit de réprimer tous les crimes des matrones [1]. Avant de sévir, il eut recours pour éclairer sa

1. La Faculté, toute à ses querelles avec les chirurgiens, se souciait fort peu de ces scandales.

religion à un moyen qui nous semble bizarre et qui était tout naturel à cette époque où le clergé était prêt aux plus basses besognes. Lamoignon ordonna aux vicaires généraux de Paris de faire tenir registre, dans chaque paroisse, des femmes déclarant, sous le sceau de la confession avoir « tué et étouffé leur fruit ». Six cents femmes, nous dit Guy Patin, s'accusèrent à leur confesseur du crime d'avortement. Une répression sévère s'en suivit et toutes les sages-femmes de Paris furent surveillées de fort près. Nombre d'entre elles prises sur le fait payèrent de leur vie le crime d'avortement, et l'on n'était pas tendre pour les avorteuses à cette époque, car elles étaient brûlées après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire.

Guy Patin nous raconte l'histoire de la dame Constantin qui périt sur l'échafaud pour avoir commis un avortement sur Mlle de Guerchi, maîtresse du duc de Vitry.

On fait grand bruit ici de la mort de Mlle de Guerchi. On avoit mis prisonnière dans le Chatelet la sage-femme; elle a été traduite à la Conciergerie par arrêt de la Cour. Le curé de Saint-Eustache a refusé la sépulture au corps de cette dame. On dit qu'on l'a porté dans l'hotel de Condé et qu'il y a été mis dans la chaux afin de le consumer plus tôt et qu'on n'y puisse rien reconnoitre si on venoit à la visite.

La sage-femme est assez bien défendue jusqu'à présent; mais *aliæ admovebuntur machinæ, aliæ artes adhibebuntur ad eruendum verum*. Je crois quelle sera mise à la question.

Elle se défendit si bien, et montra tant d'habileté et

de science dans les réponses qu'elle fit aux experts, qu'elle faillit être renvoyée indemne. Mais la torture vint en aide à l'insuffisance des experts de l'époque et elle se reconnut coupable. Guy Patin exulte en apprenant l'exécution de la dame Constantin, tout en regrettant qu'un rétentum lui eut accordé la grâce d'être étranglée au lieu d'être brûlée vive : « Damnata fuit laqueo infelix obstetrix et suffocata, en belle compagnie, à la Croix du Trahoir. »

Les avortements se firent plus rares pendant un certain temps, mais lorsque éclata l'affaire des empoisonnements, il y eut énormément de sages-femmes impliquées comme empoisonneuses, avorteuses et tueuses d'enfants. L'infanticide fut chose fréquente à cette époque, et la Lepère connaissait bien l'effet terrible produit par une goutte de laudanum chez le nouveau-né.

On conçoit que les sages-femmes eurent à traverser une période très difficile. Elles furent attaquées de tous côtés, médecins, chirurgiens, prêtres, jésuites réclamèrent la suppression « de ces méchantes femmes criminelles. » Heureusement pour elles, la lutte éclata bientôt entre leurs ennemis, les jésuites rendant responsable la Faculté des méfaits des avorteuses et les médecins soutenant au contraire que l'avortement « n'était qu'une suite de la doctrine des jésuites, ces pères l'enseignant dans leurs livres [1] ».

1. Guy Patin, Lettre du 12 juin 1660.

Les sages-femmes de l'Hôtel-Dieu obtinrent enfin du lieutenant général de police, vers 1680, des *statuts* réglementant l'exercice de leur profession. Toute apprentie sage-femme dut alors suivre des cours à Saint-Côme, où on lui enseignait l'anatomie, l'obstétrique et les *opérations d'accouchement*; elle dut passer des examens fort sérieux, présidés par le doyen de la Faculté de médecine. Mais elle ne put désormais pratiquer que l'accouchement normal et dut avoir recours à un chirurgien dans tous les accouchements laborieux.

Les chirurgiens du reste avaient été de tout temps les auxiliaires des sages-femmes :

On les appelloit, dit Astruc, dans les cas difficiles, où les sages-femmes sentoient leur insuffisance; quand l'enfant étoit en travers dans la matrice, et qu'on ne pouvoit pas le ranger ; quand il étoit hydropique ou monstrueux; quand il étoit mort; quand on avoit retiré le corps mais que la tête restoit dans la matrice; quand il y avoit quelque défaut de conformation dans les parties de l'accouchée, etc.....; alors le chirurgien tâchoit par son adresse de délivrer la femme; on avoit recours aux instruments utiles dans ce cas, aux crochets, aux becs de corbin, et autres instruments, mais comme ces cas restoient assez rares, les sages-femmes restoient en possession de faire les accouchemens.

Mais les chirurgiens ne tardèrent pas à supplanter les matrones à la suite d'un événement « qui mit les femmes dans le goût de se servir des hommes dans les accouchements ». Aux premières couches de Mlle de la Vallière, en 1663 :

Comme elle souhaitoit le plus grand secret, nous dit Astruc, elle fit appeler Julien Clément, chirurgien, qui avoit de la réputation. On le conduisit avec le plus grand mystère dans une maison où M[me] de la Valliere avoit le visage couvert d'une coëffe, et où on prétend que le Roi étoit enveloppé dans les rideaux du lit qui le couvroient.

Clément fut employé dans les autres couches de la même dame, qui ne furent pas aussi secrètes, mais qui eurent le même succès. Comme cela se mit bientôt à la mode, on inventa le nom d'*accoucheurs*, pour signifier cette classe de chirurgiens. On ne tarda pas dans les pays étrangers à adopter le même usage, et en l'adoptant on adopta aussi le nom d'*accoucheurs*, quoiqu'il ne fût pas dans le génie de leurs langues. Il est vrai qu'on a mieux aimé en Angleterre les appeller *mans midwifes*, c'est-à-dire *hommes sages-femmes*.

A partir de cette époque l'éloignement que les femmes avaient pour les hommes dans la pratique des accouchements alla en diminuant et toutes les femmes de qualité voulurent avoir, pour leurs couches, un accoucheur. Ce fut alors que brillèrent à Paris Jacques et Charles Guillemeau, Paul Portal, Marchand, Saint-Germain, Manquest de la Motte et surtout le célèbre Mauriceau qui fit faire à l'obstétrique de si brillants progrès.

Mais les sages-femmes restèrent toujours les accoucheuses du peuple de Paris où la naissance d'un enfant était entourée de soins et de cérémonies, qui n'existent plus maintenant. Chez les grands et chez les riches, on se préparait à cet événement solennel par des attentions touchantes qui se rattachaient aux croyances et aux superstitions de cette époque.

La chambre de la *gisante* était tendue des étoffes et des tapisseries les plus belles : une petite couchette connue sous le nom de *lit de misère*, était placée près du lit nuptial ; un grand feu brûlait incessamment dans la vaste cheminée; des linges de toute sorte séchaient à l'entour. Certaines familles conservaient encore un usage immémorial : devant la cheminée se trouvait une petite table couverte de linge très fin ; sur cette table trois coupes, un pot de vin, trois pains de fleur de farine et deux flambeaux qui restaient allumés durant la nuit. Cette collation frugale était réservée aux fées qui ne manquaient pas de venir répandre leurs dons sur les nouveau-nés.

Lorsque le moment de l'accouchement arrivait, toutes les amies de la parturiente, les commères du quartier venaient tenir compagnie à la malade, parlant et plaisantant; elles s'installaient en maîtresses dans la chambre de l'accouchée, se restaurant aux frais du mari, buvant à la santé de la femme. Le mari n'était plus rien. « Dans la chambre de l'accouchée, le plus grand prince du monde s'y trouvât-il, nul ne peut servir vin ou épices, excepté une femme mariée. Si quelque princesse vient rendre visite à la malade, c'est à la première dame d'honneur de la suite qu'il appartient de lui présenter le drageoir [1]. »

Cette prise de possession de la chambre de l'accouchée par les commères était un usage immémorial, et

1. *Les honneurs de la cour*, par La Curne de Saint Palaye 1759.

une satire de la fin du XVI[e] siècle, intitulée *les Ténèbres du Mariage*, raillait agréablement de cet état de chose :

Quand vient à l'enfant recevoir
Il faut la sage-femme avoir
Et des commères un grand tas.
L'une viendra au cas pourvoir;
L'autre n'y viendra que pour veoir
Comme on entretient telz estatz.
Vous ne vistes oncq tel caquet :
Ça ces drapeaux, ça ce paquet,
Ça ce baing, ce crémeau, ce laict
Et voilà le povre Jaquet
Qui luy servira de naquet,
De chamberière et de varlet [1].

Après l'accouchement, la jeune mère était transportée du *lit de misère* sur le grand lit richement encourtiné et, le lendemain, toutes les commères du quartier venaient lui rendre visite.

Il y a là, nous dit Jean du Castel[2], *caquetoire* paré, tout-plein de fins carreaux pour asseoir les femmes qui surviennent et près du lit une chaise ou faudesteuil garni de fleurs. L'accouchée est dans son lit, plus parée qu'une épousée, coiffée à la coquarde, tant que diriez que c'est la tête d'une marote ou d'une idole. Au regard des brassieres elles sont de satin cramoisi, paille ou blanc, de velours ou de toile d'or et d'argent que les femmes excellent à choisir [3]. Elles ont colliers autour du cou, bracelets d'or, et sont plus couvertes de bijoux que

1. *Les ténèbres du mariage*, Bibliothèque elzévirienne de P. Jannet, Paris 1853.
2. Jean de Castel, chroniqueur de France *Miroirs des Pécheurs*.
3. *Les toilettes de nuict et les coiffes de couche, Brassières de satin quand madame est en couche* (Œuvres satiriques du Sieur de Courval-Sonnet, 1622. Paris, in-8).

des idoles ou des reines de cartes; leur lit est garni de draps de Hollande ou de toile de coton de la plus grande finesse et si bien appreté que pas un pli ne dépasse l'autre.

Dans ce *caquetoire*, les commères passaient leur temps à dire du mal de tout le quartier, déchirant à belles dents les médecins, les apothicaires, les partisans, les prêtres..... « La fille accouchée rioit et n'osoit parler, luy ayant esté deffendu, à cause de la fièvre causée de la multitude de son lait [1]. » Jusqu'aux relevailles de l'accouchée, les commères continuaient à visiter chaque jour leur amie, lui prodiguant des conseils, buvant et mangeant aux frais du mari, qui se trouvait obligé de fêter l'arrivée du rejeton par un banquet où étaient invités le médecin de la famille et la matrone qui avait fait l'accouchement.

Quels étaient les honoraires de l'accoucheur ou de la sage-femme? La matrone ne devait pas toucher de gros honoraires ; dans certains cas elle recevait, ainsi que cela se fait encore en Savoie, des objets de première nécessité, des victuailles, mais fort peu d'argent comptant. Nous n'avons pas retrouvé le chiffre des honoraires touchés par Julien Clément pour les accouchements de Mme de la Vallière. Cependant, nous savons que Louis XIV, pour le récompenser de sa discrétion et de son habileté, lui accorda des lettres de « noblesse personnelle ».

1. *Les caquets de l'accouchée*, édition elzévirienne de Jannet.

IX

L'ART D'ACCOUCHER

Ambroise Paré et Louise Bourgeois. — Mauriceau et sa manœuvre.

La lettre sur les accoucheurs de la demoiselle Baudouin. — Le bon accouchement ; ses accidents. — Les signes de l'accouchement, les douleurs, l'ouverture à la matrice et la formation des eaux. — Le mauvais accouchement ; le baptême ; l'opération. — Les hémorrhagies de la délivrance. — La rétention placentaire. — L'inversion utérine. — La procidence du cordon. — La coiffe. — La grossesse géméllaire. — La ligature du cordon. — Les suites de couches.

Le baptême par injection et le cordon de Cain ; controverses ; la Sorbonne et l'obstétrique.



Ce fut Ambroise Paré qui écrivit le premier traité d'accouchement. Dans le vingt-quatrième livre de ses œuvres (1582), il traita *De la génération de l'homme*, et esquissa les différentes espèces d'accouchements indiquant la conduite à tenir dans chacun d'eux. Quelques années plus tard, en 1609, Louise Bourgeois, dite Boursier, sage-femme de Marie de Médicis, publia un ouvrage intitulé : *Observations diverses sur la stérilité, pertes de fruit, fécondité, accouchemens et maladies des femmes et enfans nouveaux-nés.* Cet ouvrage, sans aucun ordre ni aucune méthode, n'en est pas moins une œuvre très consciencieuse, écrit avec une franchise et une ingénuité charmante. Ainsi la digne matrone, lorsqu'elle dépeint la gravité exceptionnelle

des hémorrhagies de la délivrance, confirme son dire en citant ses clientes qui furent victimes d'une de ces hémorrhagies. « De pertes semblables à celles dont je viens de parler, en mourut feue M[lle] d'Aubray, femme de M. d'Aubray, qui a été Prévôt des Marchands, aussi en est morte M[me] la duchesse de Montbazon et tant d'autres ».

Mais le premier traité d'accouchement digne de ce nom fut publié en 1664 par Mauriceau, et marqua un progrès considérable dans l'art obstétrical. Dans ce traité intitulé *Maladies des femmes grosses*, Mauriceau combattit vivement tous les préjugés de son époque; grâce à l'observation clinique, il ne dédaigne pas de rechercher le mécanisme des accouchement d'une façon plus rationnelle. Il décrit avec clarté les divers genres de présentations, les opérations de dystocie, et dirige, suivant les règles d'une meilleure hygiène, les soins à donner à l'accouchée et au nouveau-né.

Il s'éleva surtout contre l'habitude des chirurgiens et des matrones, *lorsque l'enfant présente les pieds, de le retourner pour le faire venir la tête la première*. Mauriceau montra combien il était difficile pour ne pas dire impossible de pratiquer cette version, il insista sur le danger que couraient le fœtus et la mère dans une pareille intervention et conclut *qu'il valoit mieux tirer l'enfant par les piés quand il s'y présente que de mettre hazard de pires choses en le retournant*.

Pour faciliter le dégagement de la tête fœtale dans cet accouchement par les pieds, il inventa la célèbre

manœuvre à laquelle son nom est resté attaché et qui consiste, lorsque les épaules du fœtus sont sorties, à introduire le doigt dans la bouche et à tirer sur la tête fœtale en prenant appui sur la mâchoire inférieure.

Outre Mauriceau, d'autres chirurgiens se firent un nom dans l'obstétrique et perfectionnèrent cette science, les deux Guillemeau, Paul Portal, Peu et surtout G. Manquest de la Motte.

Nous avons retrouvé dans le *Portefeuille Vallant* une *lettre sur les accouchements* d'une sage-femme, Mlle Baudoin, lettre dans laquelle se trouve résumée toute la science obstétricale de l'époque. Mlle Baudoin, nous dit Vallant, « était une sage-femme de beaucoup d'esprit et de prix, elle commença à faire sa profession de sage-femme à Paris d'où on l'a tirée pour l'avoir toujours à Clermont en Auvergne, où elle fut fort employée et dans une grande réputation ». Elle écrivit cette lettre sur la demande de Vallant lui-même, et dans l'espoir que son correspondant « donnerait le jour à son ouvrage ». Mais Vallant ne tint pas parole et la lettre de la sage-femme clermontoise resta dans le portefeuille du médecin de Mme de Sablé. C'est là que nous l'avons retrouvée et nous demandons aux lecteurs la permission de citer les passages les plus intéressants de l'œuvre de Mlle Baudoin, dont le vœu sera exaucé plus de deux cents ans après avoir été formulé.

De Clermont en Auvergne ce 17ème octobre 1671.

J'ay bien de la confusion Monsieur d'avoir esté si long temps à m'acquiter de la parolle que je vous donnay estant à Paris de vous faire quelque petit Traité touchant les accouchemens... Je vous parleray seulement du bon et du mauvais accouchement, des indices qui les précèdent, des accidens qui y peuvent survenir et de la manière dont il sy faut comporter.

L'on appelle le *bon accouchement* lorsque la teste vient la premiere c'est a dire le haut de la teste, le visage tourné sur l'os sacrum et l'occiput du costé de l'os pubis.

L'on connaitra le bon accouchement au toucher. L'orifice de la matrice doit être ouverte en rond, peu ou beaucoup ; l'on doit trouver la teste de l'enfant qui est ronde et dure. En ce rencontre il n'y a rien à faire qu'a ayder la femme, c'est-à-dire portant un peu de beurre frais ou huille dans ces parties pour les amollir et rendre le passage plus glissant.

Lors que l'enfant aura sorti la teste la sage femme mettera ses doits vers l'apophise de la machouere inférieure des deux costés de la tête de l'enfant et les courbant un peu [1] elle tirera l'enfant jusques aux épaules en cas qu'il tienne car quelquesfois en tirant la teste tout sort mais souvent il tient beaucoup, en ce cas lors qu'elle l'aura attiré jusques aux épaulles elle passera les deux index par dessus les omoplates et cherchera les plis des aisselles y fourrant ses deux dois, et tirera l'enfant en quoy elle aura quelquefois besoin de toutes ses forces. Une de mes amies m'a mesme dit qu'elle avoit veu un enfant qui estoit demeuré en cet estat vingt et quatre heures ; pour moy dieu mercy cela ne m'est jamais arrivé. Si l'on voit qu'il y ait trop de peine à tirer l'enfant jusques aux aisselles de la manière que j'ay dit on le pourra prendre par l'extrémité du menton d'une main et de l'autre par l'occiput et le tirera ou si on peut jusques aux espaules. Voila à peu près ce que l'on peut faire dans un bon accouchement et prompt.

1. Point trop, de peur d'étrangler l'enfant (Note Vallant).

Mais dans ces accouchements qui semblent bons il arrive quelquefois des *accidents* qui les font très mauvais et l'on voit périr la mère et l'enfant sans y pouvoir apporter aucun remède parce que la teste qui paroist ne donne aucune prise et elle occupe tellement le passage qu'il est impossible de porter la main dans la matrice sans faire une extrême violence à la mère et à l'enfant. Et quand on entreprent cette opération il est nécessaire de tirer les pieds au passage et faire faire la culbute à l'enfant qui est une entreprise extrêmement périlleuse. Je ne l'ay jamais faict que deux fois, j'ay résolu de ne la jamais faire tant j'y trouve de danger pour la mère et l'enfant.

. . . .

Je conseillerois en pareille rencontre de ne point faire ces tentatives mais seulement d'user des remèdes communs et ordinaires comme lavemens, saignées, et fumigations d'herbes emollientes, et en breuvages quelques eaux cordiales que l'on donnera avec beaucoup de circonspection de crainte que les remèdes eschauffans n'augmentent la fièvre qui arrive indubitablement par la longueur des douleurs [1].

Si tous ces remèdes ne font rien que les douleurs continuent, ou bien que les forces de la femme manquant, elle devienne comme insensible, il y a à craindre que l'enfant ne soit mort. Cela estant, il le faudroit tirer avec les crochets pour sauver la mère qui quelquefois mesme ne laisse pas de périr après l'opération, mais il faut estre bien certain que l'enfant soit mort qui est une chose bien difficile à connoistre. Il y a des sages femmes qui croient trouver un battement a la teste de l'enfant lorsqu'il est au couronnement et qui sur ce principe asseurent qu'il a vie, mais pour moy je n'ai jamais remarqué cela quelque peine que j'y aye prise à m'en asseurer voulant corriger ma raison par l'expériance pour me conformer au jugement du vulgaire et souvent sen-

1. Ordinairement ces accouchemens sont mortels et pour la mère et pour l'enfant (Note Vallant).

tant un battement au bout de mon doit touchant la teste de l'enfant, je l'ay mis en même temps sur une chose dure et inanimée ou je sentois le mesme battement, qui n'est que le mouvement de l'artère du bout des doits. Je m'étonne comment des gens d'esprit [1] soient tombés en cette erreur sachants que l'enfant, qui n'a point de respiration ne doit point avoir de sistolle et de diastolle qui face de battement d'artère.

Il est donc très difficile, Monsieur, de juger si un enfant est mort et quelquefois la longueur du mal mesme nous trompe ; pour moy je suis fort timide à faire tirer un enfant.

. . . .

Un autre accident qui survient dans les accouchemens que l'on appelle bons, c'est que l'enfant qui vient la teste la premiere la tourne un peu de costé, ou le visage tourné du costé de l'os pubis; dans ces rencontres on est bien en peine car malaisément peut-on redresser la teste, quoique les auteurs puissent dire, et pour le visage tourné du costé de l'os pubis, on ne le peut pas connoistre. C'est pourquoy il faut attendre que les douleurs facent ce que la main ne peut pas faire.

Quelquefois aussi l'enfant présente le visage ; quand la sage femme aura reconneu que c'est cette partie, elle ne doit plus toucher la femme, de crainte qu'en la touchant elle ne déffigure l'enfant, et ne luy gaste les yeux; car ces parties sont plus tendres que tout le reste du corps. Elle mettra seulement du beurre au vagin sans toucher aux parties de l'enfant, le bouschera bien d'un linge chaud, puis fera efforcer la femme dans la douleur plus qu'elle ne feroit si c'estoit le haut de la teste qui se présentast, car le travail est ordinairement fort long et fort laborieux.

Lors que la femme sera accouchée la sage femme ne s'estonnera point de voir le visage de l'enfant tout livide et enflé auquel on ne voit presque ny le nez ny les yeux ; cela arrive [2] à cause de la délicatesse du visage et de l'angustie des parties ou

1. Sans jamais avoir pu observer ce battement du cerveau (Note Vallant).
2. A tous les enfants qui viennent le visage devant (Note Vallant).

il a esté pressé. Il faudra qu'elle coupe des petites compresses et qu'elle les mette dans du gros vin tout bouillant et de l'huile d'ollive qu'on aura fait bouillir ensemble, puis qu'elle les mette sur toutes les parties du visage après les avoir bien exprimées, laissant la respiration de l'enfant libre; elle renouvellera cela deux ou trois fois et peu à peu cette enfleure diminuera.

L'on fera aussy le mesme remede sur la teste d'un enfant qui aura demeuré long temps au couronnement parce qu'elle sera un peu tuméfiiée et meurtrie.

Devant que de vous parler du mauvois accouchement, je crois que je vous dois parler de l'estat d'une femme lorsqu'elle est malade pour accoucher et des *signes qui précèdent tout accouchement*.

Nous remarquons trois signes qui précèdent nécessairement tout accouchement ; scavoir les *douleurs*, l'*ouverture de la mâtrice* et la *formation des eaux*. Il y a deux sortes de douleurs, les *douleurs de l'accouchement* et les *douleurs de colique;* pour distinguer ces douleurs, quand la sage femme sera appelée, elle doit demander à la malade en quel lieu elle sent son mal; si c'est depuis l'estomac jusques au nombril, mesmes dans les reins, ce sont des signes que ce n'est pas pour accoucher : mais pour s'en rendre plus certaine, elle touchera la malade et observera si l'orifice de la matrice est fermée ou si elle n'est ouverte qu'en ouatte et qu'elle soit fort lasche; l'enfant ne pesant point dessus et ne poussant point en bas, point d'eaux formées. Alors elle pourra dire que la femme n'est point absolument malade pour accoucher et luy fera donner des petits lavemens propres à son mal et si les douleurs continuent, avec l'avis du médecin elle luy fera tirer deux petites pallettes de sang du bras pour rafraischir le sang et les humeurs.

. . . .

Tant que la sage femme ne verra que les signes précedens et que les choses ne changeront pas; qu'elle se garde bien de

la faire efforcer ny de lui donner aucun remède pour l'exciter à l'accouchement, car tout ce que l'on peut faire en ce rencontre ne sert qu'à violenter la femme et l'affoiblir.

. . . .

Les *vrayes douleurs* de l'accouchement se sentent fort souvent aux reins, mais ordinairement au bas-ventre et au déffaut de l'estomac parce que l'enfant qui faict un effort pour sortir donne dés piés au fond de la matrice et en mesme temps pousse avec sa teste sur l'orifice, faisant comme s'il se vouloit estendre, et en faisant cet effort, faict former les eaux et les faict paroistre et faict aussy que l'orifice est ouvert en rond. La sage-femme asseura voyant tous ces signes que la femme est malade pour accoucher.

. . . .

J'ay dit, Monsieur qu'un des signes de l'accouchement estoit *l'ouverture de la matrice*, mais il faut que ce signe soit accompagné des deux autres ; car quoy que nos autheurs disent que dès qu'une femme est grosse, jusques à ce qu'elle accouche, la matrice est si extrémêment fermée, que l'on n'y pourroit pas mettre un bouton d'espingle, l'expérience que j'en ay m'a faict voir le contraire. Il est vray que dans les premiers mois de la grossesse elle est asseurement très fermée et cela est très nécessaire, car si elle estoit tant soit peu ouverte après la copulation, les semences s'escouleroyent et ne s'y fermenteroyent pas. Mais dès que l'enfant commence à grossir comme depuis le sept jusques au neuf, à quantité de femmes l'on trouve l'orifice ouvert peu ou beaucoup et fort souvent le doit y peut entrer jusques à toucher l'enfant principalement quand ce sont des femmes qui le portent bas, ou selon le tempérament plus humide, dont toutes ces parties-la sont fort relaschées.

Je suïs bien ayse, Monsieur, de vous faire remarquer que *les douleurs de la colique et l'ouverture de la matrice ne sont pas toujours des marques de l'accouchement, et ne le sont jamais si l'on ne trouve les eaux formées où que l'on n'apprenne qu'elles sont percées*, car il y a des femmes à qui les eaux ne se forment point,

mais lors qu'elles sont sur le point d'accoucher, ces eaux s'escoulent insensiblement. Il est presque toujours seur que ces femmes la n'accouchent point que toutes les eaux qui estoient en la matrice ne soient escoulées.

Cela arrive toujours aux femmes qui en ont beaucoup; la matrice estant fort pleine, il arrive que lors que l'enfant faict quelques mouvement pour sortir, la membrane se crève et les eaux s'escoulent; cela dure quelque fois vingt quatre heures, 2 jours, trois jours, plus ou moins; durant tout ce temps, la sage femme ne s'escartera pas, car pendant la vidange de ces eaux, il y a quelques petites douleurs qui préparent tellement les choses que pour le peu que les douleurs augmentent, la femme accouche.

Il y a aussy un *escoulement d'eaux qui n'est point un signe d'accouchement* et qui pourroit tromper la sage-femme si elle n'a pas la prattique. Quelques fois une femme en s'esveillant se trouve toute mouillée, n'ayant point du tout de douleurs et n'estant pas mesme à terme, car cela se faict pour l'ordinaire dans le sept ou huitiesme mois. Pour moy j'estime que ces eaux sortent de la membrane par un mouvement violent de l'enfant poussées par quelque petit conduit et estant tombées sur l'orifice de la matrice la chargent et font qu'elle s'entrouve lors qu'elle est fermée [1]..... Ces eaux estant sorties la femme se sent soulagée et va jusques à son terme, et possible qu'elle se seroit blessée si elle n'avoit eu cette descharge. Cela arrive pourtant assez rarement et si la sage-femme y est appellée, elle fera garder le lit à la femme quelques jours sans luy faire aucun remède, car il ne faut pour cela que le repos.

Je vous ay promis de vous parler des signes d'un *mauvois accouchement* et de la manière dont il s'y faut comporter. Lors que l'enfant ne vient pas bien, l'on le connoist en touchant la femme; l'on ne sent point cette grosseur et rondeur de la teste..... La sage femme suspendra son jugement quelque

1. C'est la rupture d'une poche amnio-choriale.

temps et verra si les douleurs luy feront paroistre quelque partie de l'enfant, car si c'est la teste qui soit haute, les douleurs l'abaissent et l'on sera bien tost sorti du doute. Il arrivera aussi la mesme chose si c'est le pied, le cul ou la main; les douleurs les avanceront aussy dans le col de la matrice.

La sage femme touchant la femme taschera à se rendre certaine de la *situation de l'enfant*. Si c'est le cul, elle prendra garde de ne pas se tromper, car il fait presque mesme figure que si c'estoit la teste. Il n'emplit pourtant pas tant le passage que la teste et l'on trouve une certaine mollesse que l'on juge bien estre de cette partie et ordinairement les excrémens de l'enfant sortent lorsque la membrane est percée : et quand cela arrive, il n'est pas malaisé de juger que c'est le cul.

Lorsque c'est la main, le coude, le pied, le genouil, on sent ces parties là au toucher. Il est facile de discerner la main d'avec le pied et le coude d'avec le genouil car l'os que nous appellons cubitus qui fait le coude est beaucoup plus pointu que l'emboiture du tibia et du fémur. Et lorsque l'enfant est de travers et présente le costé, le dos, le ventre ou la poitrine, l'on ne le sent point du tout au toucher. C'est une barre qui est au travers du ventre qui l'empêsche de s'abaisser. La sage-femme ayant attendu un espace de temps considérable, ne voyant aucune partie de l'enfant pousser en bas, il faudra pour qu'elle juge de sa situation, porter la main dans la matrice, pourveu qu'elle soit assez ouverte pour cela et que les eaux soient percées, car cela n'estant pas, il faut attendre jusques à ce quelles le soient ordinairement.

. . . .

Voici ce que l'on prattique habituellement; c'est que lorsque *les eaues se sont formées* et se sont amassées dans leur membrane et qu'elles ont par leur pesanteur et grosseur excité les douleurs et dilaté l'orifice de la matrice, venant à se percer, la sage femme ne perdra point de temps et tandis que toutes ces parties là sont ouvertes et humectées, portera la main dans la matrice comme je diray ci après, et lors que les eaues s'escoulent insensiblement, ouvrant peu l'orifice de la matrice.

Il faudra attendre un certain temps jusqu'à ce qu'elle soit assez ouverte pour y porter la main, car la sage femme surtout ne violentera rien, si ce n'est en cas de perte de sang, comme je vous diray. Elle prendra pourtant garde que les eaues ne soient pas tout à fait escoulées pour faire son opération, et en ce cas il faut faire tenir une femme au lit bien chaudement, parce que les eaues qui s'escoulent refroidissent extrêmement toutes ces parties et les rendent plus dures et plus difficiles à s'ouvrir. Tout au contraire quand les eaux sont formées et pesantes sur l'orifice, il faut faire promener la femme, affin que la grosseur et pesanteur des eaux ouvre l'orifice de la matrice.

Lors donc que la sage-femme trouvera *la femme en estat d'accoucher*, elle travaillera ainsi. Elle fera situer la malade au travers du lit, pliera un chevet en double qu'elle mettra sous elle, et la fera renverser sur une personne qui la tiendra, luy fera plier les genous contre les cuisses et les luy fera tenir par deux personnes ; la sage femme sera debout devant la malade, la fera approcher au bord du lit autant qu'il sera nécessaire pour faire l'opération commodément, luy mettra des serviettes chaudes sur les deux cuisses et une sur le ventre, qui pendra un peu en bas affin que l'air y entre moins, enduira sa main d'huille ou de beurre ayant les ongles bien rognés et bien nets, joindra bien tous ses doits ensemble, puis posera sa main bien estendue, doucement et adroitement dans la matrice, sans s'effrayer, conservant son jugement pour faire l'opération chrestiennement et charitablement.

La *première partie* qu'elle trouvera, quand bien ce seroit la main ou le coude, elle le tirera pour le baptiser et le remettra; car il est nécessaire d'asseurer le salut de l'enfant avant que de faire l'opération [1] ; quand elle aura baptisé l'enfant sur

1. La loi ordonnait expressément à tout chirurgien ou sage-femme d'ouvrir le ventre de toute femme grosse qui venait d'expirer. C'était moins pour sauver la vie de l'enfant que pour le pouvoir baptiser. Avant la mort de la femme le chirurgien devait « envoyer quérir un prêtre, surtout de la Paroisse, et le prier d'attendre auprès de l'agonisante le moment de

cette partie, elle la remettra, la prenant au dessous du coude et la repoussera doucement le plus haut qu'elle pourra et sans sortir la main de la matrice, car ce n'est pas par cette partie là que l'on tire un enfant quand il vient mal.

Elle observera donc *de quel costé est la teste* et quand elle l'aura trouvée elle ne s'y arrestera point, mais cherchera les piés ou dessus ou dessous ou a costé; quand elle les aura trouvé, quelques fois tous deux ensemble, quelques fois un tout seul, elle en tirera un devant et ne pouvant pas les tirer tous deux ensemble et ne le devant pas mesme, elle prendra donc le pied de cette manière; elle le doit accrocher entre ses doits, l'index et le médius, arrestant et serrant au malléole ou cheville du pied, car si elle le tiroit par le millieu de la jambe, elle se metteroit en danger de la rompre, à cause de la délicatesse des parties. Lorsqu'elle aura emmené ce premier pied dans le vagin ou à l'entrée du col de la matrice, elle ira chercher l'autre pied sans se mettre en pene de mettre un ruban au premier pied comme disent nos autheurs; car jay toujours trouvé le premier pied où je l'avois laissé. Lorsqu'elle aura trouvé le second, elle le tirera comme l'autre pour les pouvoir prendre tous deux ensemble et lorsqu'elle

pouvoir baptiser son enfant ». S'il n'en avait pas le temps c'était à lui d'ondoyer l'enfant et encore « sous condition », dit Dionis, l'enfant devant donner des signes de vie pour pouvoir être ondoyé. En cas de doute il devait prononcer ces paroles : « Si tu es vivant, je te baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ainsi soit-il. » « De cette manière, ajoute Dionis, si l'enfant est vivant il est bien baptisé, s'il est mort, on ne baptise pas un cadavre. »

L'Eglise en effet défendait à ses ministres de baptiser un enfant mort, et cela sous peine de censures spirituelles très sévères. Témoin ce qui advint à Madame, sœur de Louis XIV. En 1665, elle accoucha avant terme d'un fœtus macéré qui fut porté à la chapelle du château de Versailles. Le curé de Versailles, mandé, refusa de baptiser le fœtus malgré les objurgations de Madame de Thianges qui lui dit : « Monsieur le Curé, prenez garde à ce que vous faites; on ne refuse jamais le baptême à un enfant de cette qualité. » Bien plus, l'Eglise refusant la sépulture en terre sainte à tout enfant non baptisé, il fallut pour faire enterrer le fœtus macéré à l'abbaye de Saint-Denis, que Daniel de Cosnac, évêque de Valence, certifiât qu'il y avait eu baptême (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 17).

les tiendra tous deux elle les tirera de toutes ses forces sans rien craindre, observant pourtant soigneusement de presser plutost le corps de l'enfant que le corps de la matrice parce que cette partie est extrémement délicate et qu'elle pourrait y faire contusion en la pressant. Elle *tirera donc ces deux piés* jusques au genou et se reposera si elle est lasse, donnant aussy haleine à la malade et puis recommencera son opération de cette manière. Si elle trouve que l'enfant aye l'occiput tourné vers les vertèbres de la mère, elle le tirera jusque à l'os ilium ou anomine, affin de luy faire tourner le visage vers les vertèbres de la mère, de peur que le menton de l'enfant ne s'arreste à l'os pubis qui seroit une chose fort dangereuse et dont on auroit peine à venir à bout. Si elle voit qu'elle ne puisse pas facilement le tourner vers le costé droit, elle le tournera promptement du costé gauche pour voir si elle pourra mieux y réussir; quelquefois il est en telle disposition que l'on le tourne d'un costé plus facilement que de l'autre et lorsqu'elle l'aura retourné comme je viens de dire, elle prendra une serviette fine qu'elle aura fait préparer et chauffer, et la mettra sur l'enfant pour empescher que ses mains ne glissent, puis le prenant par les deux hanches, tirera l'enfant jusques aux aixelles. Elle prendra garde de ne point presser sur les costes, car elles sont extrêmement molles aux enfans et lorsque l'enfant sera venu aux aixelles, comme je l'ay dit, la sage femme fourra un des bouts de la serviette avec un doit par dessus une des espaules de l'enfant et l'abaissant avec son doit de toutes ses forces, elle prendra de l'autre main l'enfant par l'os ilium et tirant ainsy le desgagera tant qu'elle pourra.

Nos autheurs disent que l'on doit laisser les bras de l'enfant en haut pour empescher que la matrice se fermant n'arreste la teste de l'enfant; ce seroit asseurément le plus seur si cela se pouvoit, mais il est du tout impossible. L'on ne peut tirer l'enfant que l'on ne luy mette le doigt sur l'espaule; en appuyant le doit dessus, le bras tombe.

Lors donc que le bras de l'enfant sera tombé, elle repas-

sera un autre bout de serviette sur l'autre espaule, reprendra l'enfant de l'autre costé par l'os ilium et tirera l'enfant encor de toutes ses forces, et le second bras sortira indubitablement car les petites parties molles laschent facilement : les personnes qui font les opérations scavent assez ces choses.

La sage-femme ayant faict tout ce que je viens de dire si elle voit que la teste ne sorte point et qu'elle soit bien engagée, *elle doit promptement passer la main entre l'os sacrum et le visage de l'enfant, cherchera la bouche, mettera un ou deux doits dedans et tirera sans s'effrayer autant qu'elle aura de forces et en mesme temps avec un ou deux doits de son autre main, elle poussera autant qu'elle pourra l'occiput et appuiera de cette mesme main sur la première vertèbre affin d'abaisser l'enfant sur l'os sacrum autant qu'il sera possible et jusques à ce qu'il soit dehors* [1]. Elle ne pressera la poitrine de l'enfant que le moins qu'elle pourra, prendra bien garde de ne rien lui rompre. L'enfant estant en l'estat que je viens de dire, elle en fera soutenir le corps par quelque un des assistans, affin d'achever son opération qui quelquefois se faict sans grand peine, selon que la teste est petite et l'issue large.

. . . .

Quelquefois avec tous ces soins, lorsque l'enfant est bien engagé, *le col ne laisse pas de se rompre*, specialement si l'enfant est pourri, et mesme encore qu'il ne le soit point et qu'il ne meure que dans l'opération. Asseurement cette affaire est grande pour la sage femme qui faict l'opération. Il ne faut pourtant point qu'elle s'effraye, mais qu'elle songe à se tirer d'affaire et à soulager la malade de la manière que je viens de dire, avec cette difference pourtant que si l'enfant est mort, elle ne cherchera pas tant de précautions pour luy. Sil arrive donc qu'ayant les doits dans la bouche, les maschouères inférieures laschent, elle les portera plus haut dans les trous des yeux pour accrocher à la maschouère supérieure.

. . . .

1. C'est, en somme, la manœuvre de Mauriceau.

Je ne puis goûster ce que disent quelques uns que l'*os pubis s'entrouve* dans le fort de l'accouchement. Si cela estoit, toutes les femmes accoucheroient avec bien plus de facilité qu'elles ne font et lorsque les enfans viennent mal, on feroit les opérations plus facilement, car j'ay remarqué que l'enfant tient toujours à l'os pubis et que rien ne l'arreste que cette partie. Jay veu ouvrir des femmes qui estoient toutes prestes d'accoucher et mouroient en cet estat. Il falloit un bistouri bien fort et bien tranchant pour séparer les os et couper le cartilage qui tient ces deux extrémités.

Je m'escarte un peu, monsieur, mais quand on parle à ses amis, on revient facilement. J'avois laissé à vous dire qu'après les mauvais accouchemens dont j'ay parlé, une femme a besoin d'un grand *régime*, lavement rafraichissant, tous les jour, luy frotter le ventre avec l'huile et l'onguent rosat et un petit filet de vinaigre et le reste que vous scavez mieux que moi.

. . . .

Il arrive aussy quelquefois un grand accident dans les accouchements, qui est la *perte de sang*; elle peut venir de plusieurs causes, savoir de réplétion d'un vaisseau rompu par quelque effort ou d'une portion de l'arrière-faix destaché. Celle qui vient de *replétion* n'est jamais fort grande, elle s'arreste assez facilement, une saignée ou deux du bras en vient à bout : mais à celle qui vient d'une *portion de l'arrière faix*, il n'y a que l'accouchement qui puisse y apporter remède, car tous ce que l'on peut faire hors cela n'y sert de rien : c'est où la médecine est à bout. Si l'enfant vient mal, il faut accoucher la femme le plus promptement que l'on pourra, pourveu qu'il y aye des disposition à l'accouchement; car si la matrice n'estoit pas ouverte, il seroit impossible de faire l'opération. Mais pourveu qu'elle le soit assez pour y entrer les doits jusques à l'articulation de la main, il faut y pousser la main avec violence; c'est en des rencontres comme cela qu'il le faut faire absolument et non en d'autres. Si l'on veut sauver

la vie de la mère et de l'enfant : on cherchera donc les piés et on fera l'accouchement comme j'ay déjà dit. Mais si l'enfant vient bien, il n'y a rien à faire, à moins que la matrice ne soit entièrement ouverte et que l'enfant ne soit au couronnement et que l'on soit seur de sa mort; en ce cas, on y portera les *fers* et l'on le tirera promptement.

. . . .

Quand *une portion de l'arrière-faix est destachée*, l'accident en est grand si la femme n'accouche point, estant impossible d'arrester la perte, parce que cette portion, qui estoit attachée aux parois de la matrice et bouchoit un vaisseau, ne le bouchant plus, le sang qui y accourt comme il a accoutumé trouvant une issue sort et s'escoule insensiblement.

Pour ce qui est du vaisseau rompu, c'est un mal sans remède, car quand mesme elle accoucheroit, elle ne laisseroit pas de mourir; on n'a pas de moyen que je sache d'estancher ce vaisseau.

Lorsqu'il arrive une *perte de sang à une femme qui n'est grosse que de cinq, six, sept et huit mois*, il faudra que la sage femme précipite l'accouchement aussy bien comme si la femme estoit à terme, pourveu que l'on puisse mettre les quattre doits dans la matrice. C'est dans ces accouchemens précipités ou j'ay remarqué que l'orifice serre le col de l'enfant parce qu'elle n'est pas dans le temps de s'ouvrir et que l'on luy faict violence; et puis l'on ne tire pas avec tant d'asseurance un enfant qui n'est pas à terme. M'estant trouvé plusieurs fois dans ces embarras là, voyant que mes doits ne pouvoient pas faire tout ce que je souhaitois, je fis faire un crochet dont les deux crocs ne piquent point mais sont arrondis et bien polis pour passer entre l'orifice et le col de l'enfant; et avec ce crochet je cherchay la bouche et l'accrochay, et le desgageay comme cela.

Il se trouve aussy un accident qui est très pénible pour la malade; c'est l'*adherence de l'arrière faix*.

J'ai remarqué des arrière faix de trois sortes, l'un bien con-

ditionné d'une belle chair bien vermeille, un autre d'une chair livide, noirastre, limoneuse et comme pourrie, l'autre d'une chair graveleuse que nous appelons sec et pierreux. Celui qui est bien conditionné tient ses bonnes qualités du bon tempe-rament de la femme; il se destache facilement avec l'aide de la sage femme de cette sorte : elle prendra l'ombilic de la main gauche et le tortillera à l'entour de ses doits et portera deux doits de l'autre main, scavoir l'index et le médius desquels elle prendra l'ombilic qu'elle tirera doucement et à reprises jusques à ce qu'elle sente qu'il s'abaisse : et quand elle le sentira dans le vagin, elle fera un peu efforcer la femme pour pousser l'arrière faix dehors. Elle ne le laissera point tomber mais le tiendra dans une de ses mains et avec son autre main portant ses deux doits à l'entrée de l'orifice de la matrice, elle tirera doucement les membranes de crainte qu'elles ne se deschirent du tour de l'arrière faix et qu'elles ne demeurent dans le corps de la femme, car si elles y restent, ou tout entières ou une portion, elles s'y pourrissent et quoy qu'il n'en puisse arriver d'autre accident que la fièvre, douleur de teste et une grande puanteur, il est toujours très fascheux d'exposer une femme à de pareilles choses.

Lorsque l'arrière-faix est pourri, cette mauvaise qualité procede du mauvais tempérament de la femme, d'un sang corrompu et flegmatique quelquefois. Il tient et quelquefois non et lorsqu'il est adherant peu ou beaucoup, il le faut destacher doucement avec la partie charnue du bout des doits, y employant les quattre doits de la main et le descendre du haut en bas, appliquant tout son esprit et toute son adresse pour ne pas offenser avec les ongles la matrice. La sage femme se reposera de temps en temps parceque la matrice sentant la douleur se retire et serre la main, en sorte qu'il semble que l'on aye les menottes; et lorsque l'on se repose, elle se relasche et donne la liberté de reprendre forces pour travailler : ainsi par divers repos et reprises, l'on vient à bout de cette affaire qui n'est pas de peu de conséquence.

Quelquefois avec tous les soins que l'on prend, il reste

quelque portion de l'arrière faix ; mais lorsqu'il est de la qualité que je viens de dire, il est moins dangereux car comme la chair est mollasse à cause de la pourriture, les secondines venant à humecter les parties sur lesquelles les chairs sont attachées les entrainent facilement. Néantmoins je ne voudrois pas laisser une femme en cet estat sans luy faire des remèdes de crainte d'accident. Il faudra donc que la sage-femme n'aye pas tant de soin de sa réputation que de la santé de son accouchée; elle dira donc au médecin ingénument l'estat des choses et franchement s'il est resté de l'arrière faix : elle le doit dire affin qu'il empesche les accidens par des lavemens et injections propres à ce mal. Je ne marque pas icy de quelle matière les remèdes seront composés, parce qu'une sage femme parlant à un médecin ne se mesle pas d'ordonner. Je voudrois bien, monsieur, par tout ce que je viens de vous dire que vous fussiez persuadé que lorsqu'une sage femme laisse une portion de l'arrière faix, ce n'est pas toujours par ignorance; il est quelquefois impossible de tout detacher et je souhaiterois que messieurs les médecins eussent la charité de ne pas blasmer une sage femme à qui il arriveroit de pareilles choses pourveu que d'ailleurs ils feussent seurs de sa capacité. Mme Le Vacher [1], qui estoit assez conneue dans Paris pour une très habile femme, m'a dit plusieurs fois qu'il y avoit des rencontre ou l'on auroit aussi tost destaché le derme avec l'épiderme que tout l'arrière faix du fons de la matrice.

. . . .

L'arrière faix sec et pierreux se forme d'un tempérament atrabilaire et mélancolique. Il est beaucoup plus difficile à destacher que ceux que j'ay dit cy-devant lorsqu'il est fort adherent et glutiné et qu'il est comme desséché contre les parois de la matrice. C'est en ce rencontre qu'une sage femme doit bien prendre garde de ne rien offenser mais elle destachera autant qu'elle pourra, peu à peu et fort souvent. Il

1. Elle fut sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris.

se pourra faire qu'elle n'en emportera pas de petites portions grosses comme des pois; elle ne deschirera pas les premieres portions qu'elle aura destachées, affin que par leur continuité elle puisse despendre les autres et scavoir au moins à l'endroit où il en reste, et continuera toujours de destacher avec les parties charnues des doits comme j'ay dit.

S'il demeure une portion de cet arrière faix, il est plus dangereux que les autres à cause que la sécheresse et la dureté bouchent les orifices des vaisseaux qui empêchent les secondines de couler, font qu'elles se corrompent dans les veines, causent la fievre à la malade, l'inflammation dans la matrice, le ventre s'enfle et elles meurent. Et si cet accident n'arrive pas par la rétention des secondines, il arrive que cette portion d'arrière faix a raison de sa dureté et secheresse se corrompt difficilement, et demeurant longtemps attaché, ronge et ulcère la partie de la matrice à laquelle il est adherent, ce qui est, comme vous scavez, monsieur, un mal sans remede qui auroit peu estre peut estre évité par les injections, lavemens, fomentations et fumigations.

Je croirois que la saignée du bras réiterée pourroit empescher l'abondance du sang qui faict corruption et desgager un peu ces parties. Car pour la saignée du pied je la trouve dangereuse parce qu'elle faict une trop grande attraction sur les parties basses; j'ai veu traiter des femmes comme cela à qui cette saignée a fait tous les biens du monde; je ne voudrois pas pourtant ordonner ces saignées sans l'avis du médecin.

Il y a encor une autre très grande difficulté aux *arrière faix des enfants blessés depuis trois mois jusques à six*, c'est que la matrice qui ne s'ouvre que justement pour expulser ce qu'elle a en soy, desque ces petits enfans à ces termes là sont sortis, comme ils sont fort petits et que l'orifice par conséquent s'est peu ouverte, elle se referme tout à l'heure, de sorte que l'on n'y peut porter la main pour aller quérir l'arrière faix. C'est pourquoy c'est en vain qu'une sage femme tourmente et fatigue une malade; elle doit avoir recours aux lavemens, et,

si la fièvre prend à la malade, elle aura recours au médecin qui sans doute ordonnera des injections qui ne sont pourtant pas propres à toutes sortes de femmes. J'en ay veu qui, dès le moment que les injections estoient en la matrice tomboient en convulsion, mais celles à qui cela n'arrive pas, c'est le souverain remède. Aux autres, on use d'autre manière ; la sage-femme aura le soin de toucher sa malade de temps en temps pour voir si l'arrière faix paroist à l'orifice et si elle n'en trouve que gros comme une fève, elle n'y touchera point, ayant remarqué plusieurs fois que lors que l'on le veut tirer, cette partie d'arriere faix qui s'est pourrie, estant dehors, s'arrache facilement et le reste qui est en dedans rentre et l'orifice se referme. Au lieu que, quand elle laisse cette portion à l'entrée de l'orifice, elle la tient toujours ouverte et cause de petites douleurs ; quelque peu de vuidanges qui sortent qui humectent ces parties font que l'arrière faix vient plus facilement. Mais si elle trouvoit une portion d'arrière faix gros comme une noix, elle le pourra tirer et le reste suivra. Ce que je dis là n'est que pour les enfans depuis 3 jusques à 4 mois, car pour l'avoir des enfans de cinq et de six mois, il faut qu'il en paroisse davantage, sans cela ce ne seroit que barbouiller et fatiguer une femme, arracher une partie et laisser l'autre, qui est une chose fort dangereuse.

Il peut aussy arriver un très funeste accident ; c'est lorsque l'arriere faix est adherent au fons de la matrice, que la femme est d'un tempérament humide et que les ligamens plats de la matrice sont amollis et relaschés, que les parties basses sont vastes et larges. Tout cela estant, la matrice ne se resserre pas sitost après la sortie de l'enfant ; la sage femme tirant l'arriere-faix par l'ombilic comme j'ay dit cy-devant, faict obéir le fons de la matrice et au lieu que l'arrière-faix s'en destache, il l'entraîne et emmène avec soy, tellement que la *matrice s'estant doublée, se retourne et sort avec impétuosité.* Cet accident est estrange, car la matrice prenant l'air se tuméfie grossit et endurcit de sorte qu'il est presque impossible de la

remettre. La perte de sang est grande dans un pareil rencontre et la femme est en grand danger de mourir. Il faudra donc que la sage femme la remette et au lieu de s'amuser à destacher l'arrière faix, qu'elle le laisse et s'en serve comme d'un oreiller pour repousser la matrice, de crainte que ses doits ne la blessent et ne l'offensent; car cette opération ne peut se faire sans une grande violence à cause de la dureté et grosseur du corps de la matrice. Il faut pourtant absolument le faire au plutost et sans attendre un moment; on peut appeler le Conseil [1]. Mais il faut travailler cependant. Ce n'est pas sans raison que l'on nous appelle sage femme, car il faut en ce rencontre, aussy bien qu'en plusieurs autres avoir bien de la sagesse et de la prudence et conserver son jugement bien sain; car si une sage femme s'espouvante dans ce qui luy peut arriver, cela est capable de tout perdre.

Ces accidens arrivent plutost quand une femme accouche debout que lorsqu'elle accouche dans son lit, et aussy à celles qui sont subjectes aux relaxations de matrice plutôst qu'aux autres qui sont d'un tempérament plus sec. La sage femme sachant ces incommodités fera accoucher la femme au lit et si cet accident arrive, la femme acouchant debout, on la portera vivement en son lit, la faisant situer de cette manière, la teste basse, les jambes fort hautes et on fera l'opération comme j'ay dit. Lorsque l'opération sera faite, elle laissera l'arrière faix dans la matrice encor quelque temps jusques à ce que la femme soit bien reposée et que toutes les parties soient resserrées et pourveu que la femme aye assez de force pour souffrir encor cette seconde opération. Car si elle est faible et qu'elle aye des maux de cœur comme cela arrive indubitablement, en pareil accident, l'on la laissera reposer jusques à ce qu'elle soit en estat de souffrir la main de la sage femme. C'est pourquoy je ne determine point le temps ou l'on doit faire cette seconde opération; c'est l'affaire de la sage femme et du Conseil qu'elle aura appelé.

1. Le médecin et le chirurgien qui dans tous les cas difficiles devaient guider et conseiller la sage-femme.

Cet accident peut arriver quoique la sage femme ne tire point l'arrière faix et l'arrière faix pourroit ne point tenir au fons de la matrice lors qu'elle sort, et cela estant, il tomberoit et la sage femme le reprenant le doit remettre sur la matrice pour lui servir d'oreiller comme j'ay dit. Si elle ne pouvoit se servir de l'arrière faix, estant destaché, elle pourroit prendre une grosse compresse mouillée d'huille d'olive et avec la partie charnue du bout des doits elle la repousseroit, il faudrait que l'huille fust un peu chaud.

. . . .

L'on peut connoistre que cet accident doit arriver lorsque l'on sent que ces parties la s'ouvrent et se remplissent plus qu'elles ne doivent, que l'orifice s'abaisse extraordinairement, qu'il y a une pesanteur au bout des doits beaucoup plus grande qu'elle ne doit estre. La sage femme ayant bien pris toutes ses mesures, ne tirera plus son arrière faix, mais le laissera pour quelque temps affin que la matrice se resserre et se retire, et ce faisant, elle sera moins en estat de se retourner. (Et quoy que je vous vienne de dire que je repoussois le fons de la matrice d'une main et tirois l'ombilic de l'autre pour faire sortir l'arrière-faix, je ne voudrois pas le conseiller à toutes sortes de personnes qui n'auroyent pas une grande prattique.)

Il ne faut donc pas, communément parlant, tirer sur l'arrière faix, mais porter la main dans la matrice et le destacher tout doucement avec la partie-charnue du bout des doits, comme j'ay dit, et quand il sera sorti, la sage femme en tirant sa main et l'ayant encor dans le vagin repoussera l'orifice le plus haut qu'elle pourra et retirera sa main promptement, fera joindre les cuisses de la malade, prendra une serviette pliée en quattre doubles et la roullera par les couins, mettra ces deux rouleaux dans les deux aines, mettra une autre serviette en quattre par dessus et puis prendra une serviette pour la bander qu'elle mettra bien basse sur les cuisses, qu'elle bandera le plus fort qu'elle pourra jusques à l'os pubis et laissera tout le haut fort libre sans estre bandé. Car si l'on

pressoit par en haut vers le nombril, cela comprimeroit cette partie et feroit descendre la matrice, mais lorsque l'on ne bande pas comme j'ay dit, l'on l'arreste par en bas et l'on luy donne le temps de se vuider, de se restablir et de se remettre dans sa situation ordinaire. Dans ce rencontre, il faudra faire coucher la femme de cette sorte, la teste fort basse, luy rouller un aureiller et luy fourrer sous les genoux affin qu'elle ne puisse pas estandre les cuisses, parce que les ligamens ronds de la matrice y sont attachés et qu'en estendant les cuisses, les ligamens s'estenderoient aussi et feroient descendre la matrice parce qu'ils y tiennent. Elle demeurera en cet estat sept ou huict jours, qui est un temps à peu près ou ces parties sont affermies et resserrées. L'on luy donnera souvent de petits lavemens affin qu'elle ne s'efforce point pour aller à la selle et elle les rendra tous couchée, si elle peut, de peur qu'en se levant pour se mettre sur le bassin la matrice ne se relasche et ne sorte. Elle demeurera en couche plus qu'à son ordinaire, c'est-à-dire au lieu de 15 jours, 3 semaines ou un mois. L'on fera bouillir dans du vin des roses de Provins, escorces de grenadiers, noix de galle, pommes de cypres ; l'on luy en fera prendre la fumée, tous les jours 2 fois et cela lorsqu'elle ne perdra plus que quelque chose de blanc.

Il faut observer la mesme chose aux *faux germes* de quelque nature qu'ils soient qu'aux arrière faix d'un enfant blessé, c'est à dire s'il ne paroist pas assez pour le tirer, ne pas rompre une partie, laisser le tout : cela viendra dans son temps. Je scay bien que les pertes de sang qui surviennent dans ce rencontre embarrassent une sage femme, mais il n'y a rien à craindre, il n'y a qu'à avoir patience et faire donner de temps en temps de petits lavemens à la malade ; car la main ne peut rien faire là s'il n'est à moitié sorti comme j'ay dit de l'arrière-faix.

Un des grans accidens qui arrivent aussy dans les accouchemens, à quoy une sage femme doit fort prendre garde et

apporter de très grandes précautions, c'est lors que des eaues sont percées et que l'*ombilic de l'enfant sort.* Il faut promptement et adroitement le prendre et le remettre dans la matrice et l'accrocher, de sorte qu'il ne puisse plus sortir et pour cela il y faudra porter la main.

Si l'enfant vient bien et qu'il soit encore haut, il faudra accrocher cet ombilic derrière la teste ou le fourrer sous une aisselle; mais si la teste est engagée dans le passage, il faut pourtant remettre cet ombilic, le fourrer avec un doit et le tenir toujours là, de crainte que cette partie ne sorte, et faire efforcer la femme plus que l'on ne feroit si cet accident là n'estoit point arrivé, affin que par ces effors, l'enfant s'afaisse et ferme le passage. Et fort souvent, quoy qu'il semble que la teste occupe tout ce passage et que l'ombilic ne peust point sortir, il ne laisse pourtant pas de le faire, parce qu'il est rond pesant et extrêmement glissant.

Et si l'enfant vient mal, la sage femme portera la main dans la matrice, faisant effort si elle n'est pas assez ouverte et accrochera cet ombilic à l'une des parties qu'elle trouvera et promptement tirera un pied qu'elle baptisera et fera son opération. Si elle ne peut faire tout ce qu'elle vient de dire; c'est à dire accrocher l'ombilic et que, malgré toutes ses diligences, elle sente que cet ombilic ayt toujours quelque disposition de paroistre, elle prendra un réchaut et mettra dessus du vin dans une escuelle avec deux compresses; elle en mettra une dans le vagin aussy chaude que la malade le pourra souffrir, elle la conduira jusques à l'orifice de la matrice peu ou beaucoup ouverte, car quelque fois l'ombilic sort quoy que l'orifice ne soit ouvert que de la grandeur d'une pièce de trente sols. Il me semble, Monsieur, que l'eau de vie avec l'huile serait meilleure pour mouiller les compresses. Elle les changera lors qu'elle jugera que la précédente est refroidie et dans tout ce temps la tiendra ces parties bien bouchées avec une serviette fine et chaude, ne laissant prendre de l'air à la femme. Car vous comprenez bien, Monsieur, que l'enfant transpirant par l'ombilic meurt dès le moment qu'il perd cette

transpiration par quelque accident que ce soit. Je n'ay guère veu d'enfans à qui l'ombilic soit sorti qui ne soit venu mort, estant très difficile le tempérament du sang dans un certain degré de chaleur et d'humidité qui luy est necessaire; ce sang se coagule dans l'ombilic et l'enfant est suffoqué par le deffaut de cette transpiration et meur indubitablement. C'est pourquoy j'ay dit qu'en ce rencontre il falloit avancer l'accouchement quand l'enfant vient mal, affin de luy pouvoir sauver la vie et lui donner le baptesme qui est ce qui importe davantage.

Il pourroit aussy arriver le mesme accident, quoy que les eaues ne soient pas percées. Il y a des membranes qui s'estendent et qui sortent hors de la partie toute pleine de ces eaues, comme une bouteille. C'est dans ce rencontre ou je ne vois guères de remede pour empescher que l'enfant ne meure; l'air refroidissant les eaues font aussy refroidir l'ombilic, glace le sang et fait périr l'enfant dans ces rencontres.

Une sage femme cherche toutes les inventions pour s'acquiter de son devoir et de sa charge et en vérité je ne voy guères de moyen pour sauver cette pauvre petite créature. Si une sage femme sentoit le batement de l'ombilic au travers des eaues, elle prendra la membrane et les eaues dans sa main, et le repoussera le plus haut qu'elle pourra en la matrice. Si les eaues se percent elle se servira de cette occasion pour accrocher l'ombilic comme nous avòns dit; sinon elle les percera avec son doit pour faire le mesme. Voilà, Monsieur, tout ce que je croy que l'on peut faire en de pareils accidens, qui fort souvent ne servent de rien.

Ce que je viens de vous dire de la membrane dite amnios qui s'estend et s'allonge quelquefois, me donne subject de vous expliquer d'ou vient que l'on dit que ceux qui sont nés coiffés sont heureux.

Quand le hasard feroit la bonne fortune, je douterois encore que cela les fit heureux; vous en jugerez vous mesme, sachant comme cela se faict. Il y a des femmes qui ont les parties basses fort larges. Lorsque les eaues sont formées et

qu'il y en a beaucoup, les membranes s'allongeant et s'estendant comme je viens de dire, elles sortent à l'entrée des deux lèvres, et l'enfant étant vigoureux et faisant effort pour sortir donne des piés comme j'ay dit au fons de la matrice et la teste en bas, la membrane se rencontrant dure et espaisse (car elle est plus espaisse aux unes qu'aux autres,) ne se pouvant rompre facillement, l'enfant dans l'effort l'entraine et la destache d'alentour de l'arrière faix, et s'en trouve couvert comme un poisson de son filet. Il en est quelquefois couvert jusques sur les espaules et voila sa bonne fortune; le vulgaire appelle cela *la coiffe de l'enfant* [1].

Il y a des sages femmes qui prennent fort soigneusement cette membrane, l'estendent sur le cul d'un chapeau et la laissent sécher; le père et la mère la serrent avec grand soin. Je souhaiterois que les sages-femmes ne prennent pas tant de peine mais que, sans dire mot à personne, elles la jettassent au feu ou qu'elles la remissent sur leur arrière faix.

Je crois qu'il est assez à propos de vous dire qu'un grand nombre d'autheurs nous veulent persuader que *lors qu'un enfant est mort*, la mère a ordinairement ces signes, scavoir : mauvaise bouche, l'haleine puante, les yeux ternes, le visage palle et abbatu, le dégoust et insomnie. Il se peut bien faire que quelques uns de ces symptômes arrivent à quelques femmes, mais j'ay remarqué que pour l'ordinaire, il ne leur arrive rien du tout. J'ay souvent contesté que l'enfant estoit mort contre des personnes qui soustenoient qu'il estoit vivant, ne voyant pas un des signes que je viens de dire ; cependant je trouvois, la femme venant à accoucher, l'enfant si pourry qu'il n'y avoit nulle figure à la teste et il y avoit toutes les apparences du monde qu'il estoit mort depuis long-temps, quoy que la mère, comme je vous ay dit, se portast le mieux du monde.

. . . .

1. Rappelons la vieille superstition anglaise : l'enfant né coiffé ne peut se noyer.

L'on tient aussy fort communément que lors qu'un enfant est mort dans le ventre de sa mère, elle s'en delivre tres difficillement parce qu'ils prétendent que l'enfant ne s'aydant pas, ne cause point de douleurs ny d'efforts à la mère. Pour moy j'ay toujours veu qu'une femme accouche aussy facillement avec les mesmes douleurs, les mesmes effors que si l'enfant estoit en vie. Il semble à la vérité que cela ne devroit pas estre, l'enfant n'ayant aucun mouvement; mais l'expérience nous enseigne le contraire. Je croy qu'il est difficile d'en donner de bonnes raisons, si ce n'est que l'on recoure à la nature comme au pont aux asnes.

J'ay oublié de parler dans les mauvois accouchemens lors qu'une femme *grosse de deux enfans* qui viennent mal, la sage-femme, portant la main dans la matrice, connoistra s'il y a deux enfans. Elle prendra fort garde si les deux enfans sont séparés parceque les eaues de deux enfans estant percées, ils se peuvent joindre et mesler ensemble et l'on pourroit tirer le pied de celuy qui n'est pas le plus près de l'orifice. Il faudra donc qu'elle suive la première partie qu'elle trouvera et qu'elle palpe bien jusques à ce qu'elle discerne si la partie qu'elle a touché est celle de l'enfant qui doit sortir le premier. Ce que je dis ne peut arriver que les eaues des deux enfans ne soient percées, car s'il n'y a que les eaues d'un enfant qui soient percées, il n'y a rien à craindre pour ce melange.

Quelques fois les deux enfans ont leur arrière faix séparé, ne tenant point l'un à l'autre, et quand cela est, l'arrière faix vient après la sortie du premier enfant. La sage-femme connoistra qu'il y en a un autre à la dureté et grosseur du ventre, et, si elle touche la femme par en bas, elle trouvera quelquefois les eaux formées et l'enfant prest à sortir quand il vient bien.

Quelquefois aussy, comme j'ay dit cy-devant, l'orifice se referme; il ne faut rien précipiter, mais il faut attendre que les douleurs viennent. Si elle trouve la matrice assez ouverte

et qu'elle ne sente point l'enfant, elle y portera la main pour se rendre certaine comme l'enfant vient. Si elle trouve ou rencontre la teste de l'enfant qui soit droite et qu'elle juge pouvoir sortir comme cela, elle le laissera, bouchera bien la femme et attendra que les douleurs luy prennent; tout cela s'entend si les eaues sont percées, car si elles ne le sont pas, que l'enfant vienne bien ou mal, il faudra attendre qu'elles le soient.

Quelques fois aussy il arrive qu'il n'y a qu'un arrière faix pour les deux enfans, qui est fait comme au tablier à bourse, les enfant estant séparés l'un de l'autre par leur amnios, ayant chascun leurs eaux et leurs cellules dans le placenta. En ce cas lorsque le premier enfant sera venu, la sage femme, ayant conneu qu'il y en a encor un à venir, ne tirera point l'ombilic pour faire sortir l'arrière-faix, mais le nouera seulement d'un fil pour empescher la perte de sang qui pourroit affoiblir l'autre enfant et le faire périr.

S'il arrive qu'un enfant soit foible et se trouve mal après la naissance, l'on fera bouillir du vin pur dans un poelon où l'on trempera une serviette que l'on tordera bien et l'on enveloppera l'enfant dedans le plus viste que l'on pourra, sans apprehender que cela le brusle, pourveu que le vin soit bien exprimé : pour le bien faire, je le fais tordre dans une autre serviette sèche.

L'on met aussy l'arrière faix bouillir dans ce vin, l'ombilic tenant encor au ventre de l'enfant. La vapeur du vin qui bout passe par les vaisseaux ombilicaux, fortifie l'enfant.

Dans tout ce temps là, on luy soufflera du vin dans la bouche, aux aureilles, aux narines et tout cela le faict revenir de sa pamoison.

On accuse fort souvent une sage femme de n'avoir pas bien noué l'*ombilic* lors qu'il arrive quelque enfleure à l'enfant en cet endroit là; mais je ne croy pas que c'en soit la cause. Je scay bien que lorsque l'ombilic n'est pas bien serré, l'enfant

peut perdre tout son sang par la et qu'il peut mourir, principallement quand l'ombilic est gros et que la ligature ne peut assez comprimer les vaisseaux. La cause de cette enfleure à mon avis est lors que l'ombilic est tombé, que l'endroit ou il tenoit n'estant pas encor bien raffermy, l'enfant criant l'entrouve et donne lieu au péritoine de se dilater; d'ou s'ensuit cette grosseur à laquelle on peut remédier, mettant une petite platine de plomb avec une compresse sur la partie et bander le ventre.

Fort souvent une femme se trouve mal lors qu'elle est délivrée de l'enfant et de l'arrière faix. Fort heureusement, la raison de cet accident est une grande quantité de sang coagulé, qui, ne pouvant sortir de la matrice, la remplit et la tient estendue. Les vaisseaux ne se pouvant resserrer, cela faict que le sang le plus grossier s'attache successivement à cette masse, et le sang le plus subtil s'escoule et pert insensiblement, ce qui met une femme en grand péril si elle n'est secourue promptement.

Quelques fois aussy, cette mesme quantité de sang se glutine à l'orifice de la matrice, la bouche si fort que *les vuidanges ne pouvant couler suffoquent la malade et la jettent dans de grandes oppressions et luy causent quelques fois des mouvemens convulsifs.* Pour remédier à ces accidens, soit que la femme perde, ou qu'elle ne perde point, la sage femme portera la main dans la matrice doucement et adroitement, et en fera sortir les grumeaux de sang qui causoient tous ces simptomes; on conservera après la malade, on luy donnera quelque petit lavement et on l'empeschera de manger, comme l'on doit faire à toutes les pertes de sang, de quelque cause qu'elles viennent, parceque l'estomac estant affoibli par la perte de sang, ne digérant pas les viandes solides, causeroit des douleurs de teste, inquiétude, et la fievre que l'on peut empescher par la diette.

Il y a une infinité d'autres choses à faire et à conduire dans ma profession qui ne se peuvent que difficillement escrire et que le jugement seul doit régler.

Je croy, monsieur, que voila à peu prés ce que vous avés désiré de moy. Si neantmoins en lisant cet escrit, il vous reste difficulté en ce qui est de ma pratique, lorsque vous aurez la bonté de me le faite scavoir, je vous satisferay autant qu'il me sera possible. Vous aurez assez de bonté pour excuser les deffauts d'un ouvrage que je n'ay entrepris que pour vous plaire; les femmes ne scavent pas communément bien escrire, et moy particulierement : mais j'espère que si vous voulez donner le jour à cet ouvrage, vous lui donnerez l'ordre, le tour et la beauté qui lui manque, et tout l'ornement que ma simple expérience peut attendre d'une profonde science comme la vostre et que, présentement, vous recevrez le petit travail comme une preuve des reconnoissances que j'ay de vos bontés et une asseurance que je seray toute ma vie avec respect,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissante servante,

Baudoin.

L'art d'accoucher était donc une véritable science vers la fin du xviie siècle et l'on voit que les accoucheurs et certaines sages-femmes comme Mlle Baudoin, possédaient un bagage scientifique à faire rougir de honte les « pédants sanguinaires » de la médecine. Mais si les médecins passaient leur temps en vaines controverses, les chirurgiens accoucheurs se laissaient parfois entraîner à des discussions oiseuses. Pendant tout le règne de Louis XIV et la minorité de Louis XV on discuta à perte de vue « *sur la validité du baptême, conféré par injection,* » et « *sur la conduite d'Adam et d'Ève à l'égard de leurs premiers enfans* ».

La sage-femme avait le devoir de baptiser le fœtus présentant des signes de souffrance, et cela sous condition, comme le dit Mlle Baudoin dans sa lettre. Mais lorsqu'elle ne voyait ni membre, ni partie du corps du fœtal avait-elle le droit de conférer le baptême « *par le moyen d'une petite canulle* »? Cette question puérile suscita des discussions interminables entre les jésuites et les docteurs en Sorbonne; les premiers prétendaient que le baptême ainsi donné était nul, les derniers soutenaient sa validité. Toutes discussions entre théologiens durant un temps indéfini, on ergota pendant une centaine d'années sur le cas litigieux, chaque camp trouvant des alliés parmi les Pères de l'Église et les théologiens de l'époque. Les jésuites s'appuyaient sur saint Thomas pour condamner non seulement le baptême par injection, mais le baptême de tout fœtus non sorti de la matrice et ils citaient à l'appui de leur dire la parole même du saint : « *Nullo modo infantes in maternis uteris existentes baptisari possunt* ». Les docteurs en Sorbonne se conformaient aux préceptes des Rituels, disant que tout baptême était valable lorsque l'on pouvait voir tout ou partie du fœtus; or la sage-femme, pouvant *toucher* « a crud quelque partie du corps de l'enfant, dépouillée de ses enveloppes », aurait pu au besoin *voir* en usant d'un *speculum uteri* la portion fœtale qu'elle touchait. Grâce à cette casuistique digne de leurs adversaires, ils admettaient la validité du baptême par injection.

Ce furent les docteurs en Sorbonne qui eurent le

dernier mot et ils réglèrent minutieusement tous les détails de ce baptême :

On doit avoir, nous dit Astruc, une petite seringue bien nette, dont le canon soit long de cinq à six pouces au moins, et bien mousse et arrondi, et il faut la remplir d'eau claire et tiede.

On doit ensuite introduire la main gauche graissée, jusqu'à ce qu'on touche la partie de l'enfant qu'on a déjà reconnue.

Après quoi on introduit le canon de la seringue le long de cette main, jusqu'à ce que le bout atteigne la partie de l'enfant. Alors on pousse le piston, l'eau se répand sur la partie de l'enfant, et on prononce la formule.

L'ont-ils lié et coupé, comme cela se pratique à présent ? Ne l'ont-ils point lié et coupé ? telle était la grave question que se faisaient accoucheurs et théologiens, discourant sur la conduite d'Adam et d'Ève, lors de la naissance de Caïn.

Les uns prétendaient qu'Adam avait dû être surpris de voir *une masse informe tenir au nombril de l'enfant par un long cordon* ; pour eux Adam n'avait point osé y toucher et le placenta avait dû tomber après dessiccation du cordon. Les autres prétendaient qu'Adam, imitant en cela les animaux du paradis terrestre, avait coupé le cordon de Caïn avec ses dents et même *mangé l'arrière-faix*. D'aucuns enfin estimaient que l'arrière-faix et le cordon, qui pendaient du nombril de Caïn, déplaisaient à Adam qui les avait arrachés. Voilà quelles étaient les différentes opinions sur la conduite d'Adam et pendant un siècle on discuta à perte de vue

sur la question : « L'ont-ils lié et coupé? Ne l'ont-ils point lié et coupé? »

La solution fut tout au moins inattendue et la Sorbonne mit tous les adversaires d'accord en refusant de prendre parti, décrétant solennellement « *Que Dieu avoit appris à Adam ce qu'il falloit faire pour la conservation des enfans qui lui naissaient* ». Ainsi finit la grande querelle du cordon de Caïn qui fait penser à la grave question qui divisa les théologiens du moyen âge, l'existence ou non du nombril chez Adam.

Quoi qu'il en soit, oublieux de ces arguties ridicules, nous devons constater que le XVIIe siècle vit naître et grandir la science obstétricale, grâce à la méthode d'observation des chirurgiens-accoucheurs. On peut leur pardonner leurs incursions dans la dialectique en considération des progrès qu'ils firent faire à leur art.

X

LES APOTHICAIRES

La corporation des Espiciers apothicaires. — L'antidotaire Nicolas; la pharmacopée de Baudron ; les institutions pharmaceutiques de Jean de Renou; le Codex Facultatis. — Les statuts de 1638. — L'apothicaire épicier et l'épicier. — L'apprenti apothicaire; l'acte des herbes; le chef-d'œuvre. — L'apprenti, le compagnon et le maître épiciers. — La corporation, les gardes et l'étalon des poids. — Les apothicaireries parisiennes.

Les apothicaires et la Faculté. — Le *Médecin charitable* de Philebert Guybert; les procès. — Victoire de la Faculté.

Les fourberies et les mémoires des apothicaires. — Bourdelin et Josson.

Le lavement; les garçons apothicaires; la seringue et ses canons. — Le siècle des clystères. — Molière et le lavement. — L'abbé de Saint-Cyran et le père Garasse. — Madame de Maintenon; le remède.



Dans le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, il n'est fait aucunement mention d'*apothicaires*, mais bien d'*espiciers*, car, à cette époque, les mots *apotécaire* et *espicier* étaient synonymes, s'appliquant aux *vendeurs d'espices*, employées à la fois comme condiments et comme médicaments. Mais outre les espiciers, il y avait les *herbiers*, qui vendaient des plantes médicinales.

En 1353, Philippe VI édicta, pour la *Corporation des Espiciers apothicaires*, des statuts règlementant la profession; la corporation eut à sa tête un *maistre du mestier d'apothicaires* qui, assisté de deux docteurs régents de la

Faculté, visitait deux fois l'an les officines de ses confrères.

Une ordonnance de 1584 sépara l'espicier, simple vendeur d'espices, et l'apothicaire, préparateur de médicaments ; ce dernier pouvait être à la fois apothicaire et espicier, mais l'espicier ne pouvait se dire apothicaire qu'après avoir subi des examens, et « fait chef-d'œuvre, tant d'ouvrages de cire, confitures de sucre, despensasions de poudres, comme de composicions de receptes, cognoissance des drogues, et autres choses concernant le fait desdits mestiers. » Malgré ces distinctions, les deux métiers continuaient à former une seule corporation où, toutefois, l'apothicaire occupait le premier rang.

Jusqu'en 1537, les apothicaires durent se guider pour la préparation des médicaments sur une pharmacopée du XIIIe siècle, œuvre de Nicolas Myrepse et connue sous le nom d'*Antidotaire Nicolas*; quelques-uns y ajoutaient la *Pharmacopée* de Baudron, et les *Institutions pharmaceutiquès* de Jean de Renou. Mais la Faculté de Paris rédigea un *Codex* officiel, que tous les apothicaires durent posséder.

En 1638, une ordonnance royale accorda « aux marchands épiciers et aux marchands apothicaires-épiciers de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris » des statuts nouveaux, règlementant l'exercice de la pharmacie. Les apothicaires continuaient, comme par le passé, à faire partie de la corporation des épiciers, corporation fort riche, puisqu'elle occupait le deuxième rang parmi

les *six corps*, mais [1] il y avait distinction bien nette entre eux.

Pour être apothicaire épicier, il fallait faire un apprentissage de quatre ans, ou servir comme compagnon pendant six ans; le postulant subissait alors un examen en présence des « jurés et maîtres » de la corporation, et du professeur de matière médicale de la Faculté de médecine. S'il était reçu à cet examen, il passait alors l'*acte des herbes*, devant reconnaître toutes les substances médicinales qu'on lui présentait. Il ne lui restait plus qu'à *parfaire le chef-d'œuvre*, qui consistait en la confection de préparations alexipharmaques variées. L'acte des herbes n'était point obligatoire pour les fils de maîtres.

L'*apprenti épicier*, au bout de trois ans seulement, devenait *compagnon*, et cela sans avoir eu le besoin « d'étudier en grammaire », comme l'apprenti apothicaire. Au bout de trois ans de compagnonnage, il passait un examen peu difficile, et devenait *maître* sans l'obligation du chef-d'œuvre.

Épiciers et apothicaires-épiciers étaient administrés par six jurés nommés *gardes* « élus et choisis gens de probité et d'expérience, non notés ni diffamés ». Ces gardes examinaient toutes les substances médicinales entrant dans Paris, visitaient trois fois l'an les officines parisiennes; mais leur principale attribution était la

1. Les six corps comprenaient les corporations les plus riches des marchands de Paris (épiciers et apothicaires-épiciers, drapiers, merciers, pelletiers, bonnetiers et orfèvres).

visite des balances et des poids chez tous les marchands de la capitale, car la corporation des espiciers avait toujours été dépositaire de l'étalon des poids.

La corporation jouait donc un rôle très important, à la grande colère des autres corporations des *six corps*, qui lui déniaient son droit de visite des balances et des poids.

La corporation qui se réunissait « en une maison du cloistre de Sainte-Opportune » était placée sous l'invocation de saint Nicolas, et avait reçu de la municipalité, en 1629, des armories qui portaient : *Coupé d'azur et d'or, sur l'azur à la main d'argent tenant des balances d'or et sur l'or deux nefs de gueule flottantes aux banières de France, accompagnées de deux étoiles à cinq pointes, de gueule avec la devise en haut* : « *Lances et pondera servant.* »

Les officines des apothicaires n'eurent d'abord pour tout ameublement qu'un comptoir, des balances, des boîtes ou *silènes* contenant les médicaments, des mortiers de fer et des vases de terre remplis de sirops ; du reste, la liste des médicaments employés était courte, et le sucre blanc en faisait partie. Car le sucre était non seulement une friandise mais un médicament, et nous voyons dans la farce de Pathelin, l'apothicaire répondre à celui-ci :

> User vous fault de sucre fin
> Pour faire en aller tout ce flume...

On l'employait contre la toux et un auteur de la fin

du xve siècle, Platina, en célébrait les bons effets : « Le bon sucre est utile à l'estomach, adoulcist toutes exasperacions qui sont dans icelluy, et principalement la poytrine et le poulmon, esclarcit et fait bonne voix, guérist la toux et le reume [1]. »

L'apothicaire-épicier avait seul le droit de vendre du sucre, produit encore rare et précieux au XVIIe siècle. N'avoir point de sucre était chose impossible à un apothicaire digne de ce nom, et d'Assoucy, l'ami de Cyrano de Bergerac, citant un apothicaire que la manie des vers avait réduit à la misère, écrivait : « J'ai connu à Paris un apothicaire sans sucre et un advocat sans cause. »

Mais, lorsque la médecine spagyrique devint en vogue, la liste des médicaments augmentant, les boutiques devinrent plus grandes ; de hautes armoires remplacèrent les silènes, et les nombreux onguents employés nécessitèrent l'achat de pots de porcelaine fabriqués surtout à Rouen [2], et « embelys de toutes sortes de peintures récréatives, comme peuvent estre cerfs volans, viédazes empennés [3], centaures à cul pelé, oisons bridez, cannes bastées et autres semblables, entre lesquelles on a accoustume de laisser un petit vuide carré pour y escrire en lettres d'or ou d'azur le nom de la drogue [4] ». Ces boutiques avaient fort grand air, s'il

1. Platina, *De honesta voluptate* (1505).
2. Pots à onguents dont la Pharmacie centrale des hôpitaux possède une magnifique collection.
3. Id est phallus ailés.
4. *Institutions pharmaceutiques* de Jean de Renou.

faut en croire Lister, le médecin anglais, dans son *Voyage à Paris* (1698), et la gravure des *Institutions pharmaceutiques* de Jean de Renou, qui représente une apothicairerie au début du règne de Louis XIV. On y voit le comptoir orné de pots de fleurs, derrière lequel se trouve le maître apothicaire, le compagnon et l'apprenti. Le maître a devant lui le livre sur lequel il doit transcrire les ordonnances médicales, et cause avec un de ses clients, homme de qualité ; le compagnon, juché sur une échelle, cherche à atteindre un pot d'onguent, tandis que l'apprenti manie mélancoliquement le pilon d'un énorme mortier.

Les apothicaires avaient de tout temps cherché à se rendre indépendants de la Faculté ; ils voyaient d'un très mauvais œil la visite bi-annuelle des *médecins inspecteurs d'apothicaireries* ; de plus, ils ne devaient délivrer aucun médicament sans ordonnance médicale, et cette défense augmentait l'animosité de la corporation contre la Faculté tracassière, qui, chaque fois qu'elle prenait un apothicaire en faute, le poursuivait et le faisait condamner à l'amende. Il s'en était suivi beaucoup de froissements, et la situation entre apothicaires et médecins était fort tendue au début du règne de Louis XIV.

Les docteurs régents de Paris étant de plus adeptes des « pauca sed probata remedia » dont Guy Patin nous fait l'éloge, cela ne faisait point le compte des apothi-

caires qui se trouvaient très mal de cette thérapeutique simpliste. Guy Patin ayant attaqué les « bézoards, eaux cordiales, thériaque, mithridate, confections d'hyacinthe et d'alkermès », et les apothicaires « voleurs et fripons » qui les vendaient, la Corporation protesta et porta sa plainte devant le Parlement ; Guy Patin plaida sa cause lui-même et avec grand succès, s'il faut en croire ce qu'il nous raconte dans une de ses lettres :

Je fis voir que *organa pharmaciæ erant organa fallaciæ* et le fis avouer à tous mes auditeurs. Les pauvres diables de pharmaciens furent mis dans une telle confusion qu'ils ne scavaient ou se cacher. Toute la ville l'ayant sçeu, s'est pareillement mocquée d'eux, si bien que l'honneur m'en est demeuré de tous côtez : juzques la mesme que notre Faculté m'a rendu grâces de ce que je m'étois bien défendu de la pince de ces bonnes gens en tant qu'il y alloit de l'honneur de nôtre compagnie : les juges mesmes m'en ont caressé.

Les apothicaires battus, la Faculté chercha un moyen de les ruiner en enseignant aux malades à préparer eux-mêmes à peu de frais les préparations médicinales dont ils pouvaient avoir besoin. Elle fit paraître un petit livre qui se vendit un sol ou deux et eut un succès énorme ; il avait pour titre : *Le Médecin charitable, enseignant la manière de faire et préparer en la maison, avec facilité et peu de frais, les remèdes propres à toutes sortes de maladies, selon l'advis du medecinaire. Augmenté de plusieurs remedes, tant pour les riches que pour les pauvres. Premièrement, un estat des ustensiles tant simple que composez que l'on doit avoir chez soy, tant aux champs qu'à la ville. Plus*

un notable et charitable advertissement au public. Par Philebert Guybert, escuyer, docteur-régent en la Faculté de médecine de Paris.

Pour bien montrer les fraudes des apothicaires, Guybert y mit une liste des principaux médicaments avec le prix de chacun, indiquant en plus au public les endroits où ils pouvaient se les procurer à bon compte : « Vous achepterez les medicamens chez les espiciers et droguistes, estans choisis par le medecin, et les racines, herbes, semences, fleurs, etc... chez les herboristes, au posteau des halles, à la place Maubert ou autre lieu, le tout à bon marché. »

Enfin, pour porter un dernier coup aux « marchands de bézoards », le *Médecin charitable* conseillait de préparer à la maison les lavements, et de se passer pour cela d'apothicaires, qui voyaient ainsi s'envoler en fumée la source principale de leurs bénéfices.

Ceux-ci, furieux, intentèrent coup sur coup plusieurs procès à Guybert et à Guy Patin et ce dernier, dans ses lettres, ne manque pas de se moquer à chaque instant, de ses « chers ennemis les apothicaires ».

Les apothicaires enragent contre le *Médecin charitable* et ses sectaires, qui font préparer les remèdes à la maison, à peu de frais.

Les apothicaires d'à présent ne se trouvent guere en besogne que pour les étrangers logés en chambre garnie ; et, hors de cette rencontre, je vous puis dire avec toute vérité qn'ils ne devraient point faire d'apprentis, leur métier étant si sec que personne n'a envie de s'en mêler aujourd'hui. Le peuple de Paris est tellement accoutumé à cette épargne, que

ce ne sont plus les apothicaires que les malades mettent en besogne ; on envoie aussitôt au médecin...

Même, après la victoire de l'antimoine et du vin émétique, lorsque la médication chimique fut enfin adoptée officiellement, les apothicaires ne purent se rendre indépendants de la Faculté, et celle-ci repoussa toute tentative d'émancipation de leur part. Ils furent contraints, en 1672, de faire leur soumission complète, et à partir de cette année, tous les actes de leur corporation furent inscrits dans les commentaires sous la rubrique *res gestæ apud pharmacopolos.* Ils durent aussi, le lendemain de la Saint-Luc, prêter, entre les mains du doyen, le serment de fidélité, jurant de ne délivrer aucun médicament sans l'ordonnance d'un médecin et de souffrir deux fois par an la visite de leurs officines.

Si la Faculté avait attaqué si vivement les apothicaires, c'est que ceux-ci, tout en vendant des médicaments souvent falsifiés, exagéraient de plus en plus les prix, méritant ainsi la définition du pharmacien faite par Haultin : « Animal fourbissimum facians bene partes et lucrans mirabiliter. »

De tout temps, il est vrai, l'apothicaire avait abusé « du peuple et de sa bourse, vendant vingt sols ce qui en vaut cinq [1] », et l'on connaît l'amusante histoire de l'apothicaire, dont nous parle Lestoile, qui « se confessa, entre autres choses, de ce qu'il n'estoit point

1. *Œuvres* de Noel du Fail.

entré de bonne rheubarbe en sa boutique, il y avoit plus de trente ans [1] ».

Sous Louis XIV, les apothicaires étaient devenus de plus en plus voleurs et fraudeurs. Dans les *Caquets de l'accouchée* [2], l'auteur anonyme ne manque pas de s'élever contre cet état de chose.

La femme d'un notaire qui était là dit : Pour mon regard, j'ai demeuré il y a déjà quelque temps chez un apothicaire ; mais je ne lui ai veu employer que des herbes que l'on racle souvent dans mes jardins, et me souviens qu'un jour, comme j'étais à la boutique, l'on envoya commander une médecine ; l'apothiquaire ne prit pas d'autres herbes ni ingrédients que ces méchantes herbes. Depuis j'ai lu les parties pour celui auquel on porta la médecine, lesquelles sont pleines de tant de discours étranges que pour moi je n'y connais que le haut allemand, car il y avait or, occ, arab, et toutefois je connaissais tout ce qui était entré en cette médecine, et je jure la foi qu'il n'y entra jamais que de méchantes herbes.

Vraiment Madame, dit la femme d'un secrétaire, il ne s'en faut pas s'estonner car s'ils ne faisaient ainsi, n'enrichiraient pas leurs enfants comme ils font.

Vallant lui-même constate les fourberies des apothicaires parisiens.

M. Fontaine nous a dit, le 10e avril 1679, chez Mme de Longueville, qu'il y avoit des appoticaires dans Paris qui mettoient trois ou quatre pommes de coloquinthe dans un tonneau de miel et cela servoit pour toutes les sortes d'opiates que les médecins pouvoient ordonner [3].

1. Lestoile, *Journal de Henri IV*.
2. *Les caquets de l'accouchée*, 3e journée.
3. *Portefeuille Vallant*, Bib. nat., fonds français 17057, XIV, fo 80.

Non content de falsifier les médicaments, de vendre un os de cheval au lieu d'un « os de cœur de-cerf » et de la terre glaise en place de « Bol du Levant », les apothicaires devaient surtout leur réputation de friponnerie aux mémoires dont ils gratifiaient leurs clients. On disait *mémoire d'apothicaire*, pour désigner un compte sur lequel il y avait beaucoup à rabattre, et sous Louis XIV on réduisait tout mémoire d'apothicaire de plus de moitié : témoin Argan lorsqu'il revise le fameux mémoire de M. Fleurant, son apothicaire, mémoire « dont les parties sont toujours fort civiles ».

Nous avons retrouvé plusieurs mémoires d'apothicaires dans le *Portefeuille Vallant*; l'un d'eux est surtout fort amusant. L'abbesse de Montmartre ayant demandé à Vallant, son médecin, de faire mettre les prix sur une liste de drogues, celui-ci les fit mettre par Bourdelin son apothicaire; trouvant sans doute les prix trop exagérés, il porta la liste à un autre apothicaire, Josson, et ce dernier, pour avoir la commande, ne craignit point de réduire considérablement les prix de son confrère.

Receptes de Montmartre pour des tablettes et des bouillons ou Mr a fait mettre le prix des drogues par Mr Bourdelin et Mr Josson (1682) [1]

	B.	J.
Astringent de mars. *Combien l'once*	2 l.	1 l. 10 s.
Sel d'aigremoine, l'once	1 l. 10 s.	1 l. 10 s.
Sel d'absinthe, l'once	1 l. 10 s.	1 l. 10 s.

1. *Portefeuille Vallant*, Bib. nat., fonds français 17057, XIV, f° 228.

Sel de tamaris, l'once		10 s.	
Sel de chicoree, l'once	1 l.	10 s.	2 l.
Fécules de brionie, l'once	3 l.		2 l.
Castor bien préparé, l'once	4 l.		
Sucre candy, l'once		3 s.	3 s.
Teinture de mars, l'once		19 s.	15 s.
Sirop de corail, l'once		12 s.	10 s.
Crocus martis apéritif, la dragme		2 s.	2 s.
Rhubarbe la dragme *très belle*		7 s.	*parce que la bonne rhubarbe est chère.*

Verjus la livre. *On ne vend point de verjus; les vinaigriers le vendent au plus 9 s. la pinte.*

Suc de plantin, la livre	1 l.		15 s.
Suc de pourpier, la livre	1 l.		15 s.
Tabac, l'once crud.		4 s.	4 s.
Borax, l'once		9 s.	4 s.
Noix de gales en poudre, l'once		2 s.	2 s.
Vitriol romain, l'once véritable		10 s.	6 s.
Gomme arabic, l'once 4 s. *et en poudre*		10 s.	6 s.
Terre d'argilière sèche, l'once. *Je ne la cognois pas*			
Cloux de giroffle, l'once		10 à 12 s.	10 s.
Escorce de noyer, l'once 9 s. *parce qu'il la faut chercher.*			
Escorce de grenade l'once		10 s.	8 s.
Alum, l'once		1 s.	1 s.
Mine de plomb la livre. *Elle ne coute que 6 s. chez le marchand.*			

Ajoutons que malgré les prix réduits de Josson, le bénéfice de l'apothicaire devait être encore considérable [1].

Bourdelin était un apothicaire fort savant, mais fort voleur, et nous avons retrouvé un de ses mémoires annoté d'une façon peu aimable par Vallant :

1. Nous avons comparé les prix de l'honnête Josson et ceux que fixe le *Médecin charitable*, il y a une différence de plus de 50 °/o.

Fourny pour Monsieur le Comte de Treuille [1].

3 douz^{nes} de vipères en vie que Monsieur Vallant fit venir de Poitiers au mois d'octobre 1679 chez Bourdelin pour ce 30 l. cy.................................... 30 l.

du 2e janvier 1680 quatre onces de liqueur de tartre pour le court de.................................... 4 l.

Monsieur Dubois nous a dit le 12 février 1680 que les six douzaines de vipères en vie venues de Poitiers ne coustoient vendues à Paris port payé que dix écus; ainsi il n'y avait pour Monsieur de Treuille que quinze livres [2].

La préparation et l'administration des *lavements* étaient la principale source des revenus pour un apothicaire, car il préparait non seulement le « clystère, émolliant ou carminatif », mais encore il se rendait à domicile, pour le donner de sa propre main. Le maître apothicaire se déplaçait, il est vrai, rarement; c'était aux compagnons et aux apprentis que revenait ce soin. Ils se rendaient chez le client, vêtus de l'habit de serge noire, avec le petit tablier blanc et le large bonnet classiques, porteurs du « pot d'estain à mettre clystère » et de l'énorme seringue enveloppée dans son étui de cuir et suspendue à leur ceinture. Selon la qualité et la richesse du client, le garçon apothicaire ajustait à sa seringue un *canon d'yvoire* ou un *canon de buys* et, après avoir fait chauffer à la température voulue le lavement, remplissait son office.

Cette seringue que nous voyons sans cesse appa-

1. *Portefeuille Vallant*, Bib. nat., fonds fr. 17051, VIII, f° 84. Pour le comte de Treuilles, prix des vipères en vie de Poitiers.

2. Note écrite de la main de Vallant.

raître dans *M. de Pourceaugnac* et l'*Amour médecin* était singulièrement en faveur au XVIIᵉ siècle. Louis XIII prit en un an 312 clystères ; Louis XIV fut aussi un fanatique de lavement et ne partait jamais à l'armée sans emmener avec lui le « charroy de l'apothicairerie ». Il fallut pour ruiner l'empire du clystère la verve railleuse de Molière, qui se moqua si bien des garçons apothicaires et de leur instrument, qu'il causa plus de mal à l'apothicairerie que le *Médecin charitable* lui-même. On reprit l'invention de Régnier de Graaf (1668) qui avait eu l'idée de placer la canule à l'extrémité d'une tige flexible rendant inutile l'intervention d'un tiers ; dès lors, les garçons apothicaires n'eurent à se déranger que rarement, au grand dommage de leur patron.

Cependant, les lavements n'en furent pas moins en vogue et l'on a pu dire avec raison que le siècle du Grand Roi fut aussi le « siècle des clystères ». Saint-Simon nous montre l'adroite Nanon, administrant un clystère à la duchesse de Bourgogne en présence du Roi et de Mᵐᵉ de Maintenon qui ne s'apercevaient de rien « sans que la charmante princesse cessât un moment de se montrer vis-à-vis d'eux aimable et rieuse. »

Dès le début du XVIIᵉ siècle, on s'était bien souvent élevé contre l' « expression deshonnête, basse et vulgaire » de *lavement* ; on avait essayé de remplacer ce terme par le mot *clystère*, mais en vain, clystère n'ayant trouvé sa place que dans le burlesque.

L'abbé de Saint-Cyran entreprit de substituer à lavement et à clystère le mot bizarre de *remède*, et un jésuite, le père Garasse, ayant eu l'imprudence d'écrire : « quand les médecins nous ordonnent un lavement, il faut le prendre », l'abbé indigné accusa le jésuite de déshonorer l'Église.

Le père Garasse protesta hautement de son respect pour l'Église et foudroya son adversaire.

Par le mot de lavement, dit-il, je n'entends autre chose que ce que j'ai appris, grossierement, par l'usage ordinaire du peuple et des anciens livres de médecine, qui ne sont pas si fins que les modernes. Car dans les vieilles versions françaises je vois que le mot de lavement ne se prend que pour les gargarismes, comme quand on dict que pour le mal de dents il faut prendre un lavement d'eau de plantin et en gargarizer la bouche. Que si les apothicaires modernes, pour faire les douillets, ont profané ce mot, je ne suis pas obligé de m'en servir à leur usage messéant.

Le jésuite eut le dernier mot et l'on ne cessa d'employer indifféremment les mots de lavement ou clystère.

Mais lorsque Mme de Maintenon réforma la cour du Grand Roi, elle fut choquée du mot lavement qui lui parut aussi coupable que les protestants rebelles. Elle décida sa suppression et l'Académie reçut l'ordre de retrancher de son Dictionnaire ce mot déshonnête. Le terme de remède trouva grâce devant les yeux de la réformatrice et « dès lors, nous dit Mirabeau, le Roi ne demanda plus de lavement; il demandait son remède ».

XI

LA PHARMACEUTIQUE

Les poids et mesures des apothicaires.
Ce qu'on retirait du tartre; crystal de tartre; tartre soluble; crystal de tartre chalybé; tartre chalybé soluble; tartre émétique; huile de tartre; esprit de tartre; sel fixe de tartre; huile de tartre par défaillance; tartre vitriolé; sel polychreste de Glazer; sel volatil de tartre.
Les remèdes tirés de l'homme; crâne, sang, urine. arrière-faix.
Les remèdes tirés des animaux; vipères; cornes de cerf; crapauds; grenouilles; écrevisses; cigognes; cloportes; vers de terre; cantharides; fourmis; paons; castors; hirondelles; pies; limaçons. — Les bézoards.
Les remèdes tirés des pierres précieuses; les perles. — L'or.
Les préparations alexitères. — La thériaque. — Le mithridat. — L'orviétan. — Les confections d'Alkermes et d'Hyacinthe. — Les baumes, eaux. onguents et poudres célèbres.
L'opothérapie; la décoction de Quercetan; Vallant et les préparations opothérapiques.



Les poids employés par les apothicaires étaient la *livre médicinale*, *l'once*, *le gros* ou *drachme*, le *scrupule* et le *grain*.

A Paris, la livre ordinaire ou *livre poids* était de 16 onces (489 gr.); elle se divisait en deux *marcs*; le marc en huit *onces*, l'once en huit *gros*, le gros en trois *deniers* et le denier en vingt-quatre *grains*.

Mais en médecine, la livre était de douze onces seulement, comme la livre romaine. On la nommait *livre soutive* (*subtilis*) ou *livre légère*; on en tolérait l'emploi parce que les formules des anciens codex avaient été

rédigées en prenant cette livre pour base. Chaque *once* se divisait en huit *drachmes* ou *gros*; chaque drachme se subdivisait en trois *scrupules*, le scrupule en deux *oboles* et l'obole en douze *grains*. Les rapports décimaux étaient les suivants :

livre = 360 gr.	scrupule = 1 gr. 2
once = 30 gr.	obole = 0 gr. 55
drachme ou gros = 3,7	grain = 0 gr. 05

De plus, on employait aussi comme poids *l'écu d'or* qui était d'or fin, à dix-huit carats, à la taille de 60 au marc d'or et de la valeur de 125 sols. Son poids était d'environ quatre grammes.

Pour mesurer le volume, s'il s'agissait de solides, l'apothicaire se servait du muid de Paris qui valait 12 setiers ; chaque setier se subdivisait en 12 boisseaux, chaque boisseau en 16 litrons.

Les mesures de capacité pour les liquides étaient le setier de Paris [1] valant 8 pintes, la pinte 2 chopines, la chopine 2 demi-setiers, le demi-setier 2 poissons, le poisson 2 demi-poissons, le demi-poisson 2 roquilles.

Nous ne parlerons pas ici des médicaments retirés des minéraux et des végétaux, le cadre restreint de ce sujet nous l'interdit. Disons cependant que l'on obtenait des produits multiples en faisant agir sur un composé donné, la potasse, la soude, le fer, l'antimoine,

1. Le setier était la neuvième partie du quartaut ; deux quartauts valaient une feuillette ; deux feuillettes constituaient le muid de Paris.

le mercure, les acides..... Ainsi le *crystal de tartre* (crème de tartre ou bitartrate de potasse) chauffé avec de la potasse donnait le *tartre soluble* (tartrate neutre de potasse). Les rouillures de fer chauffées avec le crystal de tartre donnaient naissance au *crystal de tartre chalybé ou martial* (tartrate ferrico-potassique). La teinture de Mars ajoutée au tartre soluble, formait le *tartre chalybé soluble*. Le foie d'antimoine (oxysulfures variés d'antimoine) et la crème de tartre donnaient le *tartre émétique*, (tartrate double de potasse et d'antimoine) tandis que le tartre émétique *dissoluble* provenait du mélange de tartre soluble et de verre d'antimoine.

On distillait aussi le composé chimique et on en tirait une huile, un esprit, un sel fixe et un sel volatil. Le crystal de tartre grossièrement concassé donnait par distillation, après l'évaporation du phlegme, l'*huile de tartre* « crasse et noire, dit Lemery, et qui reste sur papier aprés filtrage » (mélange d'acétones provenant de la décomposition de l'acide tartrique), et l'*esprit de tartre* (acide acétique). Il restait dans la cornue une masse noirâtre, mélange de carbonate de potasse et de charbon, d'où on retirait par une seconde distillation le *sel fixe de tartre* ou *sel alkali de tartre*, qui était blanc (carbonate de potasse); ce sel fixe était déliquescent et s'appelait alors *huile de tartre par défaillance*. On en faisait une teinture et un magistère: ce *magistère de tartre* s'appelait aussi *tartre vitriolé*; on l'obtenait en faisant agir sur le sel fixe l'esprit de vitriol (acide sulfurique); c'était le *sel polychreste de Glazer* (sulfate de potasse).

Enfin si on faisait chauffer la lie de vin desséchée on obtenait par distillation une liqueur appelée *sel volatil de tartre* (mélange d'acide acétique d'aldéhydes et d'acétones).

On tirait, nous dit Charras dans sa *Pharmacopée*, plusieurs remèdes de l'homme.

Le *crâne humain*, en poudre ou en extrait alcoolique, était souverain contre l'épilepsie; le *sang* desséché était un antispasmodique, et en même temps « propre pour les vieux ulcères ». L'*urine* était propre pour la goutte, les vapeurs... » Enfin l'*arrière-faix* en poudre était ordonné dans les hémorrhagies utérines.

Nombreuse est la liste des remèdes tirés des animaux. La *vipère* surtout avait des qualités antipestilentielles; sa chair était nutritive, excitante, sudorifique, dépurative, antivénéneuse, aphrodisiaque; elle était souveraine contre les fièvres pestilentielles, peste, variole, rougeole, contre la vérole, le scorbut, le rhumatisme, la paralysie. On en composait du bouillon, si prisé par Mme de Sévigné, de la gelée, des trochisques, une eau distillée, un esprit, un vin, un sirop. La graisse entrait dans la composition d'une huile et d'une pommade; son foie pulvérisé constituait le *bézoard animal*, détersif, et dissolvant de la cataracte; les têtes guérissaient l'esquinancie; les langues étaient résolutives.

La *corne de cerf* jouissait des mêmes propriété que la

vipère; cette action analogue s'expliquait par « l'avidité du cerf à dévorer les vipères », nous dit Charras.

Le *crapaud* desséché, pris sous l'aisselle ou derrière l'oreille, passait pour un spécifique contre les épistaxis; il arrêtait aussi les pertes utérines; pour ce, on l'appliquait sur le nombril : l'os de la patte gauche de devant, que l'on appelait le bras du crapaud, s'appliquait contre la dent malade dans l'odontalgie. On saupoudrait les bubons et les charbons de la peste avec de la poudre de crapauds; cette poudre attirait au dehors la malignité. La même poudre était souveraine pour faire sortir les eaux des hydropiques. On attribuait les propriétés merveilleuses du crapaud à une pierre qu'on trouvait parfois dans la tête des crapauds énormes et très vieux; on donnait à cette pierre le nom de *crapaudine*. Les crapauds jouèrent de plus un grand rôle dans les empoisonnements sous Louis XIV. On forçait le crapaud à avaler de l'arsenic, puis on le tuait en le fustigeant avec une baguette et on attendait la décomposition cadavérique; on recueillait les liquides qui en provenaient, liquides des plus toxiques grâce aux arsines dont ils étaient chargés.

Les œufs et le frai de *grenouille* guérissaient les hémoptysies; l'emplâtre de frai, dont Lemery nous donne la composition, « était propre pour les plaies où il y a inflammation ».

Les *pattes d'écrevisses* entraient dans la composition de la célèbre poudre de la comtesse de Kanth, souveraine contre les fièvres putrides et pestilentes. Les *yeux*

d'écrevisses, concrétions calcaires trouvées chez ces animaux, étaient diurétiques et modifiaient les acides stomacaux.

L'huile et la fiente de *cigognes* guérissaient l'épilepsie et la paralysie.

Les *cloportes* et les *vers de terre* étaient diaphorétiques, probablement grâce aux sels de potasse qu'ils contenaient. Charras les recommande « contre les humeurs fuligineuses, âcres, malignes, les vieux ulcères, les cancers, le scorbut, la goutte, le rhumatisme, les douleurs ».

On demandait à la *cantharide* le réveil des esprits, l'excitation de la semence, le rétablissement des forces abattues; on en faisait une huile « dont on oignait, dit Charras, la plante des pieds, les testicules, et le périnée »!!!

Les *fourmis* étaient d'excellents aphrodisiaques, s'il faut en croire Vallot, qui réveillait parfois le sens génital du Grand Roi avec un liniment d'essence de fourmis. La même essence enrayait les atrophies musculaires.

Le *paon blanc* était excellent dans l'épilepsie et les vertiges; le bouillon et la fiente de paon blanc s'ordonnaient souvent dans la pleurésie; on en faisait aussi une eau distillée, une huile, un sel volatil; sa graisse était un souverain remède contre les coliques et on brûlait ses plumes sous le nez des hystériques en état de crise, « pour abattre les vapeurs qui s'élèvent de la matrice ».

Les bourses de *castor*, ou *castoreum* étaient employées dans les maladies froides du cerveau, de l'estomac et de la matrice.

Le *scorpion* écrasé et mis en poudre était considéré comme un des meilleurs spécifiques contre les venins.

L'*araignée* guérissait les fièvres, la petite vérole ; l'huile de *lézards*, selon Lemery, « faisait croître les cheveux et guérissait les hernies » ! ! !

Les *hirondelles* et les *pies* étaient « propres pour l'épilepsie et l'apoplexie ».

Les *limaçons* guérissaient toutes les affections pulmonaires.

Toutes les concrétions calcaires trouvées dans la tête ou l'estomac des animaux s'appelaient *bézoards*; elles avaient des vertus extraordinaires « résistant contre tout venin et préservant aussi de toute pestilence ». Aussi les heureux possesseurs d'un bézoard authentique le gardaient précieusement. Le bézoard par excellence venait d'Orient et était trouvé, disait-on, dans l'estomac d'un bouc sauvage; il était encore fort prisé au début du XVIIIe siècle, et la princesse Palatine écrivait en 1715 : « Mon fils en a de pleine boites que ces Pères [1] avaient envoyées à Monsieur. » Les autres bézoards étaient trouvés dans la tête des perches, des loups marins, des brochets.....

La *pierre de porc épic*, dont un juif d'Amsterdam donnait deux mille écus [2], broyait les calculs vésicaux

1. Les Pères Jésuites de Goa.
2. Le Paulmier, *l'Orvietan*.

et provoquait l'avortement. La *pierre de serpent* était souveraine contre la rage.

Les *pierres précieuses*, elles aussi, possédaient des propriétés thérapeutiques merveilleuses que Lémery décrivait tout au long dans son *Dictionnaire des drogues*.

Les topazes sont propres pour arrêter les cours de ventre et les hémorraghies, étant broyées et données par la bouche.

Les émeraudes sont propres pour adoucir les humeurs trop âcres, étant prises par la bouche. On prétend qu'elles sont bonnes pour l'épilepsie et qu'elles hâtent l'accouchement étant portées en amulette; mais ces dernières qualités ne sont qu'imaginaires.

On attribue aux saphirs beaucoup de vertus qu'ils n'ont point, comme de fortifier le cœur, de purifier le sang, de résister au venin. Leurs qualités véritables sont d'arrêter les cours de ventre et les hémorraghies, étant broyés subtilement et pris intérieurement.

Les améthystes sont propres pour absorber les acides qui sont en trop grande quantité dans l'estomac.

L'onyx s'emploie pour les ulcères des yeux. Elle est astringente.

Le lapis-lazuli fortifie le cœur.

Le jaspe est propre pour arrêter le sang. On lui attribue de grandes vertus pour fortifier l'estomac, pour faire sortir la pierre du rein, si on le porte attaché à quelque partie du corps; mais on ne doit ajouter foi à ces sortes d'amulettes qu'autant qu'ils soulagent sans crainte d'aucun mauvais effet.

Les pierres d'aimant sont astringentes; elles arrêtent le sang.

Les *perles*, d'après Jean de Renou, étaient « grandement cordiales et propres à resjouyr le cœur », et Sganarelle, dans le *Médecin malgré lui*, recommande à Perrin « un

fromage préparé où il entre de l'or, du corail, des perles et des quantités d'autres choses précieuses ».

L'or était aussi fort employé, soit en poudre, soit en feuilles qu'on faisait avaler au malade. On faisait aussi un bouillon d'or, en mettant au pot un chapon bourré de pièces d'or; ce bouillon était considéré comme un réconfortant énergique.

Pour obtenir une action plus efficace par l'association des qualités particulières à chaque substance végétale ou minérale, on avait recours à des préparations dans la composition desquelles entrait toute la gamme des alexitères et des alexipharmaques.

On croyait ainsi annihiler les effets de n'importe quel poison et préserver de toute infection la personne qui en usait. Les plus célèbres de ces préparations étaient la Thériaque, le Mithridat et l'Orviétan.

La *Thériaque* employée sous Louis XIV s'appelait *Thériaque réformée de M. d'Aquin*. Dans sa composition entraient des vipères, de l'extrait d'opium, trente plantes somnifères ou alexitères, des gommes résines, du castoreum, du miel et du vin de Malvoisie. Composée de médicaments chauds, elle était indiquée pour la guérison « des maladies froides et de toutes celles ou la chaleur naturelle se trouvait affaiblie et languissante, paralysies, apoplexies, lithargies, épilepsies, convulsions, et toutes les maladies froides du cerveau ». Mais elle était surtout souveraine contre « toute sorte de poisons et de venins », dit Charras.

En somme, la Thériaque était une préparation fortement opiacée et agissait surtout comme somnifère anesthésique.

Le *Mithridat* était moins employé que la Thériaque ; la plupart des éléments entrant dans la composition de celle-ci s'y retrouvaient, mais il y avait une quantité beaucoup moindre d'opium.

L'*Orviétan*, comme la Thériaque et le Mithridat, était un alexitère puissant et Charras s'étend complaisamment sur ses vertus.

L'Orviétan sera de grande efficace contre toute sorte de poisons ; contre la peste, la petite verole, la rougeole, et toutes sortes de maladies épidémiques ; il est aussi fort propre contre les maladies froides du cerveau et de l'estomach et contre les coliques venteuses. La dose est depuis un scrupule jusqu'à une drachme et mesme jusqu'à deux pour les personnes robustes. On le prend sur la pointe d'un couteau ou enveloppé en fason de bol, ou dissout dans du vin ou dans quelque liqueur cordiale.

Sa composition variait selon les pays d'où il provenait ; mais à Paris, l'Orviétan véritable était vendu par un charlatan du Pont-Neuf, Contugi, que nous retrouvons plus loin.

Une foule de remèdes jouirent sous Louis XIV d'une vogue extraordinaire et opérèrent des cures merveilleuses ; nous en trouvons la nomenclature dans le livre de M. Franklin, *Les Médicaments*. Ce sont entre autres :

La *Confection d'Alkermes Royale* où il entrait de la soie « crue, mondée et incisée bien menue ».

Cette confection, nous dit Charras, est sans contredit un des meilleurs cordiaux, que la médecine Galénique ait jamais inventé; car elle répare et recrée les esprits vitaux et animaux; elle fait cesser les palpitations de cœur et les syncopes, elle fortifie beaucoup le cerveau et toutes les parties nobles, elle est ennemie de la pourriture, conserve la chaleur naturelle, rétablit les forces languissantes, chasse la mélancolie et la tristesse, remet et entretient le corps et l'esprit en fort bon état.

La *Confection d'Hyacinthe* où il entrait des fragments d'hyacinthes, de saphirs, d'émeraudes, de topazes, de perles, des feuilles d'or et d'argent, de la soie crue... Ses vertus rappelaient celles de la confection d'Alkermès.

Le *baume du Commandeur* ou du *Chevalier de Saint-Victor*, qui est encore de nos jours un des meilleurs vulnéraires.

Le *baume de Fioraventi*, inventé par un célèbre charlatan italien du XVIe siècle, et employé encore aujourd'hui.

Le *baume vert de Metz*, mélange de différentes huiles.

Le *baume du Samaritain*, composé d'huile et de vin : « le Samaritain de l'Évangile s'en servit pour guérir un malade couvert de plaies ».

Le *baume tranquille* dont nous reparlerons dans la suite.

Le *baume polychreste*, dans la composition duquel entraient douze substances; il guérissait les plaies de toutes natures.

L'*eau de Rabel*[1], employée encore de nos jours, et qui est un mélange d'acide sulfurique et d'alcool ; elle était souveraine pour arrêter les hémorrhagies.

L'*eau exellentissime*, propre à guérir toutes les maladies.

L'*eau de la reine de Hongrie*, dont Mme de Sévigné était folle : « Je m'en enivre tous les jours ; j'en ai dans mes poches. C'est une folie comme le tabac ; quand on y est accoutumée on ne peut plus s'en passer ».

L'*eau de Jean Vigo*, chirurgien du XVIe siècle, « propre à consumer insensiblement la cataracte des yeux ».

Les *emplâtres de Devaux* et du *prieur de Cabrières*, souverains pour la guérison des hernies.

L'*emplâtre de Vigo*, dans la composition duquel entraient des vers de terre et des grenouilles.

Les *gouttes royales d'Angleterre*, qui guérissaient à peu près tous les maux.

L'*or potable* du frère Ange, capucin du grand couvent de la rue Saint-Jacques, mélange d'antimoine, d'alcali, d'acide nitrique, de perchlorure de fer, etc. Le frère Ange décrivait ainsi les vertus de sa panacée :

Il guerit toutes les obstructions de foix, toutes fièvres, pris le matin à jeun et le soir, une bonne cueillerée devant l'acces.

Guérit par son usage toute colliques, gravelle, calcul.

1. Cette eau avait, selon son inventeur, des vertus styptiques merveilleuses; elle arrêtait toutes sortes d'hémorrhagies. Il obtint de Louvois l'autorisation d'essayer son eau sur un soldat des Invalides à qui l'on devait couper la cuisse. Malgré son spécifique, le malade mourut d'hémorrhagie au cours de l'opération et il fut défendu à Rabel, sous de rigoureuses peines, de se servir davantage de son eau.

Guérit toutes infections de sang corrompu verolles et autres accidents.

Restaure la chaleur naturelle perdue, restablit les nerfs refroidys en prenant interieurement et exterieurement.

Appaise la grande douleur des gouttes et podagres en l'appliquant comme dessus, fortifie la memoire et clarifie la veue en se lavant les yeux d'icelle.

Guérit toutes playes vieilles ou nouvelles, les loupes qui mangent les jambes, en appliquant sur les ulcères avec un linge ou autres choses, en prenant ausy par la bouche.

Guérit toutes morsures de chien enragé.

Fait accoucher les femmes en travail d'enfant leur donnant deux cueillerées. Et guerit les enfans nouveaux nés qui ont des convulsions.

Guérit le mal caduc pourveu que vous méliés cette liqueur avec la graine de sangbue lorsqu'elle est neuve et distillée.

Fait merveille aux hydropisies, peste et poison.

Partout où l'on l'applique il ne s'y peut faire de corruption.

Fait merveille pour la guérison des chancres.

Bref ses effets sont infinis et fait des choses surprenantes [1].

L'*onguent de la Comtesse*, contre l'avortement.

L'*onguent de la Mère*, inventé par une tante de Racine, religieuse de Port-Royal.

La *pierre divine*, mélange de vitriol, de salpêtre, d'alun et de camphre; c'était un spécifique pour la maladie des yeux.

La *poudre du duc*, poudre digestive composée de canelle, de clous de girofle, de gingembre, etc.

La *poudre de Lorme*, poudre purgative inventée par le célèbre médecin de Louis XIII, Charles de Lorme.

1. *Portefeuille Vallant*, Bibl. nat. 17057, XIV, fo 218.

La *poudre de la Comtesse de Kanth*, ou de *pattes d'écrevisses*, usitée, nous dit Charras, contre la petite vérole, la rougeole et la peste.

La *poudre Cornachine* ou *poudre de Warwick*, composée de trois plantes purgatives.

La *poudre d'yeux d'écrevisses*, faite de concrétions calcaires trouvées chez les crustacés.

Le *sel polychreste* ou sel à plusieurs usages ; il y en avait deux : le *sel de Seignette*, pharmacien de La Rochelle, composé d'acide tartrique, de potasse et de soude, et le *sel de Glaser*, le sulfate de potasse. Le premier de ces deux sels était un bon purgatif, et est employé encore à notre époque.

Il est une méthode thérapeutique qui, depuis quelques années, a pris un développement considérable : je veux parler de l'opothérapie. Cette médication fut fort en honneur au XVIIe siècle et l'on employait couramment les testicules de mouton et de taureau, contre l'impuissance et la stérilité, les poumons de veau ou de renard contre les affections pulmonaires, la poudre de foie contre les diabétiques, « gens qui pissent beaucoup », nous dit Constant de Rebecque. Cet auteur fut un fervent de l'opothérapie et nous avons retrouvé dans son *Médecin françois charitable* la formule de la *Décoction de Quercetan*, qui fut si célèbre au XVIIe siècle.

Prenez des testicules de mouton lavez dans du vin et dessechez; de la matrice de lievre, semblablement preparee et des-

sechée; de macis, de canelle, de girofles, de gingembre et semence d'ammi, de chacune deux drachmes, de saffran un drachme et demie; de moüelle de noisettes et pistaches, de chacune trois drachmes; cuisez le tout dans deux livres d'excellent vin jusques à la consomption du tiers.

Prenez de cette decoction trois matins de suite après le flux des mois. Quatre onces par dose.

Vallant lui-même n'était pas loin de croire aux effets merveilleux de l'opothérapie et il gardait avec soin toutes les recettes plus ou moins bizarres qui lui tombaient sous la main; le lecteur les retrouvera plus loin dans son *Portefeuille*.

XII

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

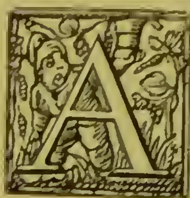
La misère à Paris au début du règne de Louis XIV. — Les magasins charitables. Vincent de Paul et Godeau. — Le Grand Bureau des pauvres; le commissaire de quartier; l'aumosne générale. — Le Grand Conseil; les Bureaux extraordinaires. — Les hospices; Saint-Jacques aux Pelerins; Sainte-Catherine; Sainte-Magdeleine; Saint-Gervais. Saint-Sepulchre; Saint-Jacques du Haut-Pas; Saint-Julien aux Ménétriers; Saint Marcel; les Quinze-vingts; les Haudryettes; la Miséricorde; les Enfermés; les Enfants rouges; la Trinité; le Saint-Esprit.

Les hospitaux; les Petites Maisons; les Commanderies; la Charité des femmes; Notre-Dame de la Pitié; la Charité des hommes.

Les dépendances de l'Hôtel-Dieu; Saint-Louis; la maison de santé Saint-Marcel; Sainte-Anne; Notre-Dame pour les Incurables; le prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre; la Maison des convalescentes.

L'Hôtel-Dieu; les bâtiments; agrandissements; les deux ponts de l'Hôtel-Dieu; la population hospitalière; les lits; le personnel. — Le Bureau; l'estat au vray du bien et dépense journalière. — Les privilèges de l'Hôtel-Dieu; la boucherie de carême. — Le service médical; les médecins; le maitre chirurgien; le compagnon gagnant maitrise; les compagnons chirurgiens; les apprentis; les externes. — L'Office des taillés. — La mortalité; le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

Pomponne de Bellièvre et le renfermement des pauvres. — L'édit de 1657; le peuple de Paris et les archers de l'Hopital. — Les enfermés. — La Salpétrière; correction; commun; prison; grande Force. — L'Hopital des Enfans-trouvez; sa réunion à l'Hopital général. — La population de la Salpétrière en 1673.



Au début du règne de Louis XIV [1], il y avait à Paris 60.000 mendiants. Les troubles de la Fronde, les guerres extérieures causaient cette recrudescence de la mendicité. Opprimés par les partis vainqueurs, les paysans, après avoir vu leurs récoltes

1. Nous nous sommes surtout servi, pour la rédaction de ce chapitre, du *Portefeuille de Achille de Harlay* (Bibl. nat., manuscrits fr. 18607.08) et des thèses inaugurales de Boucher (*L'Hospice de la Salpétrière*) et de Cornu (*A l'hôpital il y a deux siècles*).

détruites, leurs villages saccagés, quittaient la Picardie et la Champagne et se réfugiaient à Paris. Ils campaient surtout dans le faubourg Saint-Marcel, dit un mémoire du temps.

Les pauvres réfugiés de la campagne sont réduits à ne vivre que d'herbes crues, comme sur les frontières de Picardie; des ouvriers, qui donnaient l'aumosne l'année dernière, restent des jours entiers avec plusieurs enfants sans manger un morceau de pain; il y a douze milles affamés non secourus dans les faux-bourgs et dans la banlieue; on abandonne les malades et les morts en plein champ.

Outre ces paysans fuyant l'ennemi, se réfugiaient à Paris les vieillards, les soldats mercenaires sans paye, les laquais sans emploi, tous bandits, filous et coupe-bourses. Ces malheureux qui, selon le mot célèbre d'Omer Talon, ne possédaient « en toute propriété que leurs âmes parce qu'elles n'avaient pu être vendues », étaient entassés dans des masures délabrées. sans air ni lumière, rongés par le vice, la vermine et les maladies de toutes sortes.

La police était impuissante à réprimer les désordres causés par les mendiants qui, non contents de demander l'aumône, volaient et assassinaient. En une année, 342 hommes furent assassinés de nuit dans les rues de Paris, auprès desquelles « le moindre bois, nous dit Boileau, devient un endroit de sûreté ». On ne pouvait sortir le soir que précédé de laquais, portant des espingoles, pour éloigner les mendiants qui demandaient

l'aumône, l'épée au côté « avec le collet empesé sur la peccadille ».

Pour remédier à cette misère affreuse, nombre de personnes généreuses multipliaient les aumônes, établissant des *Magasins charitables*, où les pauvres recevaient linge, vêtements, subsistance. Ce fut Vincent de Paul qui contribua beaucoup à faire naître cet élan de charité ; il y fut aidé par Antoine Godeau, évêque de Grasse et membre de l'Académie française; nous avons retrouvé un curieux opuscule de ce dernier dans le *Portefeuille de Harlay*, intitulé : « *Exhortation aux Parisiens sur le secours des pauvres des provinces de Picardie et de Champagne ou il est prouvé par des passages formels de l'escriture sainte, par les authoritez des Saints Pères Grecs et Latins et par des raisons universelles que l'aumosne en ce temps est de précepte et non pas de conseil* (1652). »

Mais en dépit de leurs efforts, la misère croissait de jour en jour, et, malgré les distributions gratuites de pain et de viande, on voyait des malheureux enlever des voiries la chair des animaux morts de maladie.

En dehors de la charité privée, et lui venant en aide, existait une institution très bien organisée, dont le but était de soulager aussi bien les misères de toutes sortes que les malades. Fondé en 1544 par François Ier, le *Grand Bureau des pauvres* se réunissait le lundi et le jeudi « en l'Hostel de la Ville », pour entendre « à ouyr et respondre les requestes de tous les pauvres qui viennent de toutes parts ». Ce Grand

Bureau était composé de trente-deux commissaires; chaque commissaire avait droit de contrôle sur un quartier de la ville, d'où le nom de *commissaire de quartier*, qui lui était donné. C'était à lui « d'enquester sur la requeste », et si le médecin ou le chirurgien attachés au Bureau jugeaient l'hospitalisation nécessaire, c'était le commissaire du quartier qui faisait évacuer le malade sur un des hôpitaux parisiens. Cette évacuation se faisait de la manière suivante :

A l'Hostel Dieu de Paris sont reçus, nourris et pansez tous pauvres malades, de quelque pays et relligion qu'ils soient et quelque maladie qu'ils ayent, fût-ce de peste, mais non pas de grosse vérolle, pour les inconvéniens qui en souloient advenir; auquel Hostel Dieu, quand le pauvre y entre, son nom, estat, et pays sont enregistrez, ses habits et argent inventoriez; et au sortir, quand il est guary, tout luy est rendu; s'il y décède, il est ensevely d'un drap et enterré aux despens dudict Hostel Dieu.

Les malades de lèpre sont logez, receus, et nourris ès maladeries de Sainct Lazare, abusivement dict Sainct Ladre du Roulle, et autres.

Les malades de gangrène ou estiomène, autrement appelée de Monsieur Sainct Anthoine, sont receus, nourris et pensez à l'Hospital et Commanderie de Sainct Anthoine de Paris, et ceux qui ne sont point de Paris, après qu'ils ont eu les jambes ou les bras guaris ou pensez ou couppez et consolidez, on les envoye avec argent ès autres commanderies de leur pays.

Ceux qui avaient gagné la grosse vérole par hasard étaient soignés au dehors par des barbiers-chirurgiens, et secourus par « l'*Aumosne générale* ». Quant aux syphilitiques qui s'étaient exposés volontairement à la conta-

gion pour être entretenus aux frais du Bureau, on les soignait sans les mettre à l'aumône.

Quant aux petits enfants nouveaux-néz, desadvouez et abandonnez, trouvez parmi les rues, ils étoient receus à la couche près l'église de Notre Dame de Paris, et avoit monsieur l'evesque pris la charge de les faire nourrir.

Cette association de bienfaisance se recrutait parmi les bourgeois les plus considérables de la ville, choisis dans chaque paroisse, et soucieux aussi bien des intérêts spirituels que des intérêts temporels des pauvres. Les *Gouverneurs* des hôpitaux étaient le plus souvent pris parmi les membres du Bureau, qui avait pour chef le Procureur général du roi en la Grande Chambre du Parlement.

Cette *Grande Chambre* ou *Grand Conseil* avait, en outre, tout pouvoir sur « les hospitaux, maladreries, confraieries, et lieux pitoyables ». En cas de calamité publique, c'était à elle que revenait le droit et le devoir de convoquer un *Bureau extraordinaire* « précaution pour remédier au grand nombre des pauvres ».
Ces Bureaux se rassemblaient très rarement; il n'y en eut que trois ou quatre sous le règne de Louis XIV. Nous avons retrouvé dans les papiers d'Achille de Harlay, petit-neveu du grand Harlay, et qui fut procureur général, un arrêt du Parlement, relatif au Bureau extraordinaire qui siégea en mars et avril 1652. On y trouve la composition exacte de ce véritable Conseil

de surveillance de l'assistance publique : « le Président du Grand Conseil, et deux conseillers d'iceluy, le procureur du Roy, les eschevins de la Ville et gouverneurs du Bureau des pauvres, l'évesque de Paris ou son grand vicaire, les abbés de Ste Geneviève, St Victor, Ste Magloire, St Germain des Prés, les gouverneurs de l'Hostel-Dieu ou l'un d'eux, les prieurs des Chartreux, Célestins, St Martin des Champs, les gouverneurs des hospitaux de St Esprit, la Trinité, St Gervais, Lorsine, St Julian, les Hospitaliers du Temple, St Jacques du Haut Pas, St Jean de Latran. »

Le Bureau se tenait en « l'hostel de la Ville », sous la présidence d'un ministre d'État qui assistait à l'ouverture des délibérations, déléguant ensuite ses pouvoirs au président du Grand Conseil.

Les *hospitaux* dont il est question ci-dessus ne répondaient pas à la signification étroite qu'on donne aujourd'hui au terme d'hôpital. Ils n'étaient point des lieux d'asile pour les malades, mais répondaient exactement à ce que nous entendons aujourd'hui par hospice : les vieillards, les infirmes, les orphelins, les enfants abandonnés, les voyageurs sans ressources y étaient reçus.

C'est ainsi, nous dit le Dr Cornu, que s'élevait « dans la grande rue Sainct Denys, près la porte aux Paintres, l'*hopital de Sainct-Jacques-aux-Pélerins*, basti par Charlemagne, où l'on donnait l'hospitalité aux pauvres pélerins venant de Compostelle en Galice, et se diri-

geant vers les Flandres avec, à leur départ, une aumosne d'un sol ».

Dans la même rue Saint-Denis se trouvaient encore l'*hôpital Sainte-Catherine* « où sont religieuses de l'ordre de Saint Augustin qui reçoivent toutes pauvres femmes et filles par chacune nuit et les hébergent par trois jours » ; l'*hôpital de Sainte-Magdeleine*, fondé par Hymbert de Lyons « pour recueillir et loger une nuit pauvres femmes mendiantes passantes, et, en partant le matin, leur donner un petit pain et un denier parisis pour viatique ; maintenant, dit Claude Malingre en 1640, on leur baille honnestement à souper ».

L'hôpital Saint-Gervais, à la porte Baudoyer, donne de même « aumosne et passade » aux hommes et garçons ; l'*hôpital du Saint-Sépulcre*, rue Saint-Denis ; l'*hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, sis au faubourg Sainte-Catherine ; l'*hôpital Saint-Julien-aux-Ménétriers* reçoivent les pauvres et infirmes. L'*hôpital Saint-Marcel* ou *de la Charité chrétienne* était affecté aux soldats estropiés. *Celui des Quinze-Vingts* était, par son expresse destination, un lieu de retraite pour trois cents aveugles.

A l'*hôpital des Haudryettes* étaient nourries et habillées, « assez sauvagement », de pauvres femmes veuves, dont le nombre ne dépassait guère une quarantaine. Un établissement analogue, l'*hôpital de la Miséricorde*, fut fondé en 1624, par messire Antoine Séguier [1], entre

1. Nous avons trouvé le testament d'Antoine Séguier qui entre autres legs donna 25.000 livres pour la fondation de l'Hôpital de la Miséricorde, 1.000 livres au Bureau des pauvres, 16.000 livres à la Charité, 12.000 livres à l'Hôtel-Dieu pour renouveler les lits.

les fauxbourgs Saint-Marcel et Saint-Victor, « pour cent pauvres orphelines de père et de mère, natives de Paris en loyal mariage, destituées de tous moyens, y être nourries et instruites en tout ouvrage convenable à leur sexe, de l'âge de six ou sept ans à l'âge de vingt-cinq, où elles puissent conserver et défendre leur virginité » [1].

Au faubourg Saint-Victor étaient les trois *hôpitaux des Enfermés* qui ne différaient pas sensiblement d'une prison ; on y recevait ou plutôt on y enfermait les mendiants qui encombraient alors Paris ; on leur imposait là toutes sortes de travaux, et bien qu'au service de ce véritable dépôt de mendicité fussent attachés un bachelier en médecine, un chirurgien-barbier et un apothicaire, les malades en étaient transférés à l'Hôtel-Dieu.

Les orphelins et les enfants abandonnés avaient trois hôpitaux : A l'*hôpital des Enfants-Rouges*, fondé au Marais par François Ier, on recevait et on élevait les orphelins de père et de mère, et qui devaient être natifs du Parisis, c'est-à-dire de la banlieue de Paris. Le peuple avait baptisé les pensionnaires de cet hôpital *Enfants Rouges*, parce qu'ils étaient vêtus de drap rouge. Les *Enfants Bleus* (vêtus de drap de cette couleur) étaient les enfants de l'*hôpital de la Trinité*, qui se trouvait rue Saint-Denis ; on y recevait les enfants de père et mère vivants, mais moralement abandonnés et qui fussent devenus « cagnardiers et coupeurs de

1. Claude Malingre, *Les antiquités de Paris*.

bourses ». A l'*hôpital du Saint-Esprit*, on élevait les enfants nés en légitime mariage dans la ville et les faubourgs de Paris et orphelins de père et de mère.

A proprement parler, il n'y avait, à Paris, d'hôpitaux que :

1° L'*hôpital Saint-Germain-des-Prés*, dit des *Petites-Maisons*; on y recevait « les hommes vieilz et descrépitz et autres pauvres incorrigibles ou invalides, estropiatz ou impotens, — plus les enfants malades de la taigne qui l'ont gaignée à coucher és bateaux, sous les estaux ou par les rues, — les femmes malades du mal caduc, — les aliénez de biens et d'esprit ».

2° Les *Commanderies de Saint-Antoine et de Saint-Lazare*, qui étaient des maladreries; les religieux qui soignaient les lépreux appartenaient à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Un décret du Roi les avait confirmés « tous et chacun dans les biens, droits, privilèges et maladreries, léproseries et commanderies, prieurés, hospitaux et autres lieux » [1].

3° L'*hôpital de la Charité des Femmes*, pour les pauvres femmes et filles malades, et qui fut tour à tour installé rue du Colombier, rue des Tournelles (dans les locaux qu'occupe actuellement l'hopital Andral), et enfin rue de la Roquette « au côté gauche de la porte Saint-Antoine ». Outre les filles malades, il y avait aussi des dames nobles pensionnaires, entretenues aux frais de

1. *Portefeuille de Harlay.*

la reine-mère ; Françoise d'Aubigné, la future Mme de Maintenon, y séjourna quelque temps après la mort de Scarron.

4° *Notre-Dame de la Pitié*, hôpital pour les femmes malades.

5° *L'hôpital de la Charité des femmes* ou de *Saint-Jean-Baptiste de la Charité*, fondé en 1602, par les frères de Saint-Jean-de-Dieu. Ces religieux gaspillaient les fonds fournis par la charité publique, s'il faut en croire Achille de Harlay, qui refusa à plusieurs reprises d'approuver « l'estat au vray du bien et du revenu tant ordinaire que casuel et des charges et dépenses annuelles du couvent et hospital de St Jean-Baptiste de la Charité ». Cet hôpital se trouvait d'abord devant le port Malaquest « à l'extrémité de la rue Bonaparte, vers la Seine » ; les frères de Saint-Jean-de-Dieu le transportèrent ensuite rue des Saints-Pères, sur l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui.

6° Mais l'hôpital principal était l'*Hôtel-Dieu*, qui comportait de nombreuses dépendances : les Maisons de santé Saint-Louis et Saint-Marcel, l'hôpital Saint-Julien, Notre-Dame pour les Incurables, et la Maison des Convalescentes « establie sur le Petit Pont de l'Hostel-Dieu ».

L'Hôpital Saint-Louis « hors la porte du Temple » était une création de Henri IV qui, ayant fait rendre gorge aux financiers exacteurs, fonda, avec l'argent rendu, un hôpital pour les pestiférés ainsi que nous l'apprend une satire célèbre de l'époque :

Les crimes seroient esblouys
Si l'hospital de Saint Louis
N'en portoit à jamais les marques,
Qui fut basty des ducatons,
Que le plus grand de nos monarques
Fit revomir à ces gloutons [1].

Lorsque les pestiférés manquaient, l'hôpital était fermé. Il recevait alors le trop-plein des malades de l'Hôtel-Dieu, qui déléguait un membre de son bureau comme administrateur.

La *Maison de santé Saint-Marcel*, située proche des murs de clôture du Val-de-Grâce, recevait les malades atteints de maladies contagieuses. La reine-mère allant souvent faire ses dévotions au Val-de-Grâce et redoutant la contagion, le roi rendit des ordonnances patentes transférant la Maison de Santé « au terrouer de Saint-Jean-de-Latran », spécifiant que « la reine y amènera de l'eau et donnera 54.000 livres pour l'édification de l'hôpital, qui sera appelé *Sainte-Anne* [2]. »

L'*Hôpital de Notre-Dame pour les Incurables* avait été fondé en 1637 à l'extrémité du faubourg Saint-Germain-des-Prés. Un des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu y résidait, ainsi que nous l'apprend une brochure relative aux *Noms et emplois de MM. les Administrateurs de l'Hotel-Dieu de Paris en mars 1659.*

Le sieur Robineau est prié de continuer sa résidence à l'Hos-

1. *Satires du sieur Auvray.* Paris, 1625.
2. Toutes les pièces relatives à ce transfert, pièces des plus curieuses, se trouvent dans le *Portefeuille d'Achille de Harlay.*

pital des Incurables, et avoir le soin de tout ce qui en depend tant que pour l'œconomie, direction, bastiments, que autres choses nécessaires selon l'establissement de ladite maison et les réglemens qui seront faits par le bureau; et Mrs Le Conte et Lhoste le soulageront dans toutes les affaires importantes. Auquel Hospital sera tenu Bureau de trois mois en trois mois et les délibérations qui y seront prises escrites par le dernier receu desdits sieurs administrateurs presens, dans un Registre, dont ledit sieur Robineau demeurera dépositaire; et seront lesdites délibérations signées de ceux qui seront présens à l'Assemblée.

Le *Prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre* était destiné plus particulièrement aux convalescents de l'un et l'autre sexe, la *Maison des convalescentes* « à présent establie sur le Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu » étant réservée aux femmes n'ayant séjourné que peu de temps à l'Hôtel-Dieu.

L'*Hôtel-Dieu* avait été fondé en 660 par l'évêque de Paris, Landry. Au début du règne de Louis XIV, il s'étendait dans l'île de la Cité, sur la rive droite du bras gauche de la Seine ; il comprenait les salles Saint-Jean et Saint-Augustin parallèles au fleuve (Saint-Jean en amont). Flanquant au nord la salle Saint-Augustin, et du côté opposé à la Seine, s'élevait la salle du Légat. A l'extrémité de la salle Saint-Jean et perpendiculaire à la Seine, s'élevait la salle Saint-Thomas; enfin, sous le règne de Louis XIII, on avait construit à l'est, et reprenant la direction du fleuve, les salles Saint-Côme et Saint-Denis.

En 1634, on construisit le *Petit Pont de l'Hôtel-Dieu* ou *Pont au double*, reliant l'hôpital à la rive gauche, et qui devait son nom à la petite monnaie (équivalente à deux deniers) qu'on payait pour y passer. Sur ce pont, on y construisit « logements pour héberger les malades (salle du Rosaire) avec une gallerie faiste à costé pour servir au public [1] ».

En 1651, l'Hôtel-Dieu jette un nouveau pont sur la Seine, le *Grand Pont de l'Hôtel-Dieu*, bâtit sur la rive gauche, entre les deux ponts, la salle Saint-Charles et, derrière elle, la salle Saint-Jacques [2].

L'Hôpital, pendant le règne de Louis XIV, ira toujours croissant, répondant à la misère plus grande par des locaux plus vastes, par une charité plus large, mais dépassée pourtant par l'infortune humaine.

On est étonné de voir le nombre considérable de malades que pouvait hospitaliser l'Hôtel-Dieu ; nous avons trouvé un arrêt du Parlement en date du 23 décembre 1650 ordonnant des quêtes supplémentaires dans toutes les paroisses pour subvenir à l'entretien des 1.800 malades qui encombrent les salles. En 1651, il y a plus de 2.000 malades ; en 1660, la population hospitalière devient si nombreuse qu'il y a 6 ou 8 malades dans chaque lit ; il est vrai que « chacune couche a 6 pieds de long sur 4 pieds de large » ; de nombreux

1. Georges Cornu, *L'Hôtel-Dieu il y a deux siècles.*
2. On peut encore voir sur une des portes de l'Hôtel-Dieu annexe, dernier vestige de l'ancien hôpital, cette inscription mélancolique :

« Ici est la maison de Dieu et la porte du ciel. »

malades ne trouvent même point place dans les lits et sont couchés sur des paillasses étendues à terre.

Les malades étaient ainsi répartis : les femmes dans la salle du Légat et la salle Saint-Augustin ; les hommes dans les salles Saint-Jean et Saint-Thomas ; les *navrés* dans les salles Saint-Côme et Saint-Denis. L'*office des accouchées* occupait une salle située au-dessous de la salle Saint-Jean.

A chacune de ces salles, dit le règlement de 1620, il y a une relligieuse qu'on appelle cheftaine, qui a soing de tous les meubles servans aux pauvres et de donner et distribuer les nécessitez des malades, et y demeure assiduellement tout le long du jour, jusques à ce que les veilleresses descendent pour servir les malades la nuit. Elle commande et a soubz soy aultant de filles que luy est nécessaire, tant pour conduire lesdictz malades aux aisemens que pour aider à les coucher, les recouvrir, leur donner alimens et remèdes ; et sy advient qu'ils ayent nécessité des sacremens, soict de confession, l'eucharystie ou l'extresme-onction, elles vont appeler les chappelains pour leur adsister, et s'ils sont agonisants, elles ne bougent d'auprès à leur crier Jésus Maria sans les abandonner qu'ils ne soient décédés [1].

L'Hôtel-Dieu était administré par un *Bureau* qui recrutait ses membres parmi les bourgeois, les riches et les plus charitables de la ville. Chaque administrateur avait son rôle spécial : l'un préposé à l'office des taillés, l'autre à l'office des navrés, un troisième chargé de l'administration de l'une des dépendances... Leur réunion constituait donc un véritable conseil d'admini-

1. Brièle, *Collection des documents pour servir à l'histoire des hôpitaux.*

stration. Ils devaient chaque année faire un *estat au vray du bien et revenu de l'Hostel Dieu de Paris et de sa dépense journalière pour faire connoistre au Public les vrayes nécessités des Pauvres Malades, qu'on est obligé d'y recevoir de toutes parts sans refus. Et encore ès Hospitaux de Saint Loüis et de Saint Marcel, qui en dépendent.* Car l'Hôtel-Dieu vivait uniquement [1] d'aumônes et bien souvent lorsque la charité publique se lassait, ou après des épidémies, les administrateurs se voyaient presque obligés de résigner leurs fonctions. Ils durent même, en 1662, adresser au Parlement la supplique suivante :

Les soussignés se voyent tous les jours à la veille d'estre forcez de quitter l'Administration et de rapporter aux pieds de la Cour les clefs de l'hospital; ce qu'ils ne feront jamais que dans les dernières extrémitez, et demeureroient mesme plutôt dans ses ruynes, puisqu'on en a chargé leur honneur et conscience.

Outre les ressources dues à la charité privée et des quêtes et troncs dans les paroisses de Paris, l'Hôtel-Dieu avait l'entrée franche du vin des malades, 3 sols sur chaque muid de vin entrant à Paris et 10 sols sur la vente de chaque minot de sel.

Mais son privilège le plus curieux, et qui n'est cité nulle part, était la vente de la viande pendant le carême. Il fallait, pour acheter de la viande, en carême

1. L'Hôtel-Dieu était néanmoins fort riche et ses revenus étaient considérables. Il possédait des fermes d'un excellent rapport; tout le quartier de la Chaussée d'Antin est bâti sur l'emplacement d'une ancienne ferme de l'Hôtel-Dieu.

avoir une dispense; cette viande, on ne pouvait l'acheter qu'à la boucherie de l'Hôtel-Dieu. Les administrateurs mettaient ce privilège en adjudication; l'adjudicataire s'engageait à fournir à bon marché la viande, pour les pauvres pendant toute l'année, mais il se rattrapait pendant le carême, vendant à taux exorbitants et délivrant la viande aux personnes sans exiger d'elles la dispense. Le Parlement fut obligé de rendre arrêt sur arrêt pour mettre fin au trafic éhonté et supprima finalement le privilège de l'Hôtel Dieu [1].

Le service médical comprenait *sept médecins* qui devaient faire leur visite de 8 heures à 10 heures du matin et changer de salle tous les deux mois; l'un d'eux devait faire le soir une contre-visite pour s'assurer de l'état des *griefs*. Ils étaient nommés par le Bureau sur la présentation de leurs collègues et étaient autorisés à se faire aider dans leur visite par trois ou quatre bacheliers [2].

Sous leur surveillance était placé le *maître-chirurgien*, qui ne faisait rien sans l'avis du médecin « qui devoit voir toutes les incisions, trous et opérations de chirurgie qui se faisoient à l'Hostel Dieu. » Ce maître-chirurgien, nommé au concours, avait sous ses ordres « un compagnon de capacité, expérience reconnues, lequel après ung service de six ans gagnoit la maîtrise suivant

1. Toutes les pièces relatives à la boucherie de l'Hôtel-Dieu se trouvent dans le *Portefeuille de Harlay*.

2. En 1707 cependant un édit obligea les bacheliers à suivre pendant deux ans un service hospitalier, et pour être admis à la licence, ils durent désormais apporter un certificat de leur chef de service.

les privilèges de la Maison » et huit compagnons ou garçons chirurgiens.

Le *compagnon gagnant maîtrise* remplissait un rôle analogue à celui d'un chef de clinique; il avait la haute main sur les huit compagnons chirurgiens, logés et nourris à l'Hôtel-Dieu qui étaient obligés de lui obéir et de lui porter honneur et respect.

Ces *compagnons chirurgiens*, les internes d'alors, avaient fort à faire; ainsi on voit, sur les registres de l'Hôtel-Dieu, qu'il y eut, le 14 juin 1662, 400 saignées à faire et 100 purgations à administrer. Ils étaient aidés dans leurs fonctions par les *apprentis* pensionnaires du maître-chirurgien et par les *externes* qui, après un stage chez un chirurgien de la ville, entraient à l'Hôtel-Dieu pour y acquérir la pratique de leur art. C'est parmi les pensionnaires et les externes que se recrutaient les compagnons chirurgiens [1].

Outre les salles de médecine et de chirurgie, il existait à l'Hotel-Dieu, un service spécial, l'*Office des taillés*. Créé en 1644, il comprenait une salle et une chambre d'opération avec le fameux banc où s'asseyait le patient, chaque main liée au pied correspondant. Le chirurgien de l'Hôtel-Dieu n'avait pas le droit d'y opérer, et toute intervention était faite par un des lithoto-

1. Dans le *Portefeuille d'Achille de Harlay*, nous avons retrouvé une affiche fort curieuse destinée à être placardée dans le dortoir et le réfectoire des garçons chirurgiens de l'Hôtel-Dieu ; cette affiche énumère tous les devoirs et toutes les consignes des internes de l'époque. La vie qu'ils menaient était des plus dures, et le Dr Cornu l'a fort bien décrite dans sa thèse inaugurale.

mistes les plus en vogue de l'époque : c'est ainsi qu'on vit à l'Office des taillés, les trois Collot, le père, le fils et le neveu, Lasnier, Fournier, Rufin, le frère Jacques.... Ce ne fut que vers la fin du siècle (1692) que les chirurgiens prirent possession de l'Office avec le célèbre Saviard et de Jouy.

Mais chirurgien ou lithotomiste, les résultats n'en étaient point meilleurs, car une statistique de 1713 indique une mortalité de vingt pour cent sur le chiffre des opérés de la taille.

La mortalité était du reste effrayante à l'Hôtel-Dieu. Entassés dans des salles mal aérées, couchés six ou huit dans le même lit, les malades qui y entraient pour une indisposition, y contractaient le plus souvent la variole ou d'autres maladies épidémiques. On mourait à toute heure du jour et de la nuit et en si grande quantité que les prêtres étaient « extraordinairement fatigués à administrer les sacrements ». Tous les corps étaient entassés pêle-mêle dans une charrette bien connue des Parisiens de l'époque et qui se rendait chaque nuit au cimetière que l'Hôtel-Dieu avait loué à l'hôpital de la Trinité [1]. La charrette accrochait parfois à la grande frayeur des badauds, ainsi que nous le raconte M[lle] de Montpensier dans ses *Mémoires* :

Il m'arriva un accident sur le petit Pont qui m'auroit bien fait peur un autre jour que j'aurois eu moins de choses dans l'esprit : mon carrosse s'accrocha à la charrette des morts que

1. Rue Saint-Denis.

l'on mène toutes les nuits de l'Hôtel Dieu à la Trinité. Je ne fis que changer de portière, de crainte que quelques pieds ou mains qui sortoient ne me donnassent de par le nez.

Tels étaient les hôpitaux parisiens au début du règne de Louis XIV; ils devaient leur existence à la seule charité publique qui était parfois exploitée par des gens indélicats : il suffisait d'intituler sa maison « hôpital » pour pouvoir faire des quêtes. Mais le Parlement avait le droit de sévir contre les exploiteurs de la charité publique; témoin l'arrêt du 27 mars 1657, et qui fait défense à « Marie Boisdin, dit la Picarde d'establir rue Saint-Honoré, proche l'église de Saint-Roch, un hospital pour les escrouelleux » [1].

Pendant le règne de Louis XIV, l'assistance aux pauvres et aux malades s'organisa de mieux en mieux; c'est à cette époque que se rattache la création de l'*Hôpital Général* et des *Enfants trouvés.*

En 1649, Pomponne de Bellièvre, président du Parlement, sollicita énergiquement le *Renfermement des pauvres*, renfermement qui avait déjà été tenté en 1612, sous la régence de Marie de Médicis.

Cette « rêverie de dévôt » plut à Mazarin et un édit fut rendu en avril 1656 « portant establissement de l'Hospital Général pour le renfermement des pauvres mandians de la Ville et faux-bourgs de Paris ».

1. Arrêt qui se trouve dans le *Portefeuille d'Achille de Harlay*. (Affiche in-folio).

Par cet édit, le roi abandonna au directeur de ce nouvel établissement :

« *Le petit Arsenal* ou *la Salpétrière*, comprenant le château et les ateliers qui couvraient un grand emplacement de dix-huit à vingt arpents, la *Maison et l'Hospital, tant de la Grande que de la Petite Pitié*, que du *Refuge* scis au faux-bourg Saint-Victor, la *Maison et Hospital de Scipion*, et la *Maison de la Savonnerie* avec tous les lieux, places, jardins, maisons et batimens qui en dépendent, ensemble les maisons et emplacements de *Bissestre*, circonstances et dépendances que nous avons cy-devant donnez pour la retraite des Enfans trouvez, en attendant que les pauvres fussent renfermez. »

Les fonds manquaient pour un établissement d'une importance aussi grande ; on fit appel à la charité publique et le Parlement ordonna « des troncs dans toutes les églises, questes volontaires et charitables par dames, et loteries ».

Malgré la résistance du clergé séculier et régulier qui refusait les troncs du nouvel hôpital, on prépara en moins d'un an « des lits avec paillasson, paille, traversins, draps et couvertures, qui à deux personnes en chacun suffiront à 3.000 pauvres : apothicairerie pour les infirmes, manufactures, la subsistance au moins pour un an, qui doit être mise sur le pied de cent livres pour chacun [1]. »

En 1657, l'*Édit de renfermement* fut proclamé, menaçant de peines sévères tous ceux qui donneraient l'hospitalité à un mendiant.

1. *Portefeuille de Harlay*, Mémoire pour l'Hopital général Charitable.

Un nouveau corps de police, les *Archers de l'Hôpital*, fut créé; ses membres arrêtèrent tous les mendiants parisiens qui ne firent aucune résistance, probablement parce qu'ils pensaient que la privation de leur liberté était largement compensée par l'idée que le supplice de la faim allait cesser pour eux.

On logea les hospitalisés à la Salpétrière dans le grand dortoir de 30 à 40 toises; les indigents mariés furent installés à Notre-Dame de la Pitié et dans les rues avoisinantes.

Les badauds parisiens se moquèrent beaucoup du nouvel Hôpital Général. Le peuple se rendait en foule visiter la Salpétrière; lorsque les archers voulaient s'y opposer, on en venait aux mains, et la police n'avait pas souvent le dessus, s'il faut en croire un arrêt du Parlement de Paris en date du 2 juin 1657 « pour empêcher le peuple d'entrer à l'Hôpital Général ».

Les débuts de l'Hôpital Général furent des plus durs; l'entretien des indigents, joint au manque d'ateliers pour y faire travailler les *enfermés*, mit à plusieurs reprises les directeurs de l'hôpital à deux doigts de la banqueroute. En 1662, le Roi fut obligé d'ordonner « au Clergé séculier et régulier de contribuer à proportion de leurs revenus à la subsistance, nourriture et entretien des pauvres dudit Hôpital Général jusqu'à la somme de cent mille livres pour la présente année seulement » [1]. Le Clergé parisien protesta en vain « contre l'entreprise

1. *Portefeuille de Harlay.* Affiche in-folio.

des directeurs laïques de l'Hospital Général prétendant imposer des taxes sur les ecclésiastiques contre les ordonnances, les arrests, la coustume immémoriale et les saints et sacrez canons[1] ». Les cent mille livres durent être versées,ce qui permit à l'Hôpital de s'organiser un peu mieux.

Le Roi contribuait aussi, de ses deniers, aux dépenses de l'Hôpital Général qui lui servait de *Maison d'arrêt pour les femmes.* Cette prison s'appelait la *Geôle* et était divisée en quatre parties, la Maison de correction, le Commun, la Prison et la Grande-Force.

A la *Correction* étaient détenues les jeunes filles indisciplinées, insoumises et de mauvaise conduite; après la révocation de l'Édit de Nantes on y enferma des protestantes coupables de résister aux ordres du Roi. Pour y être détenue, il fallait une lettre de cachet.

Le *Commun* réunissait tous les genres de prostituées qu'on amenait en charrette [2] à l'Hôpital, sous l'escorte des archers. Elles étaient fort mal traitées, couchant sur la terre, et n'ayant de couvertures qu'au plus fort de l'hiver.

Elles travaillent, le plus longtemps possible, aux ouvrages les plus pénibles, et quand leurs forces les trahissent, ou que l'indignation leur laisse échapper quelque mouvement, quelque parole de colère, une menace, un jurement, on leur rase les cheveux; on les fouette; on leur passe

1. *Portefeuille de Harlay.* « Remontrances du clergé de Paris au Roy, notre souverain sire. »

2. La charrette de Manon Lescaut.

au cou un collier de fer qui les fixe à un poteau où pendant une journée, droites, immobiles, qu'elles grelottent ou qu'elles étouffent, l'hiver ou l'été, par la pluie aussi bien que par un beau soleil, elles endurent la peine du carcan. Pour varier on les met dans les malaises [1] suivant le caprice des directeurs.

Bien que ces femmes doivent entendre la messe les dimanches et fêtes dans une chapelle spéciale, prier Dieu toutes ensemble un quart d'heure le matin, autant le soir, écouter pendant la journée la lecture du catéchisme, elles sont profondément viciées par l'air et le milieu dans lequel elles se trouvent, s'infectant réciproquement. D'autant plus effrontées qu'elles séjournent plus à l'hôpital, elles se livrent à de honteux excès, qui prouvent que l'homme a la malheureuse faculté de se ravaler au-dessous de la brute [2].

La *Prison* recevait toutes les criminelles, parricides, empoisonneuses..... Elles ont été marquées au fer rouge d'une fleur de lys sur l'épaule droite ; enchaînées et rivées aux murs de la cellule, avec un boulet au pied, leur détention est le plus souvent perpétuelle, à moins qu'un événement heureux n'amène une grâce générale.

A la *Grande-Force* étaient détenues les prisonnières de distinction, appartenant à la société, à de grandes familles. Ce sera à la Grande-Force que la comtesse de Lamotte sera détenue, lors de la fameuse affaire du Collier.

En 1670, fut créé, en vertu d'une « Déclaration du roi et arrest du Conseil d'Estat », l'*Hôpital des enfans trouvez*, qui fut construit sur des terrains appartenant

1. Salle de tortures.
2. Louis Boucher, *La Salpêtrière*.

à l'Hôtel-Dieu et avoisinant les Incurables (scize à la fausse porte du faux-bourg S[t] Denis). Chaque année on y hospitalisait 4 à 500 enfants trouvés, ainsi qu'il appert de « l'*état des dépenses* » que nous avons trouvé dans le *Portefeuille de Harlay*.

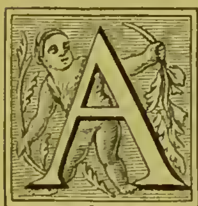
Quelque temps après sa création, l'Hôpital des enfants trouvés fut réuni à l'Hôpital Général, qui devint rapidement si considérable qu'en 1673 la Salpétrière était peuplée de 7.899 personnes qui mangeaient 2.045.740 livres de pain « plus pour le paint bénit des grandes fêtes et pour la bouillie des enfans du farinier Pisaux 2.520 l.[1] »

1. *Portefeuille de Harlay*, 18.607, f° 455.

XIII

CHARLATANS EMPIRIQUES ET OPÉRATEURS

Les charlatans et opérateurs du Pont-Neuf. — Le théâtre de l'Orviétan; Christophe Contugi. — Le badaud des *Caquets de l'accouchée*. — La Faculté et Contugi. — L'Orviétan. — Melchissédec Barry. — Les fraudes des opérateurs thériacleurs. — Carmeline, l'opérateur dentiste de la place Dauphine. — Les vertus de l'onguent de MANUS DEI. — Les guérisseurs de grosse vérole. — Le duc de Bouillon et son sachet contre la vermine
Les empiriques; la médecine empirique. — Le frère Ange. — Les Capucins du Louvre et le baume tranquille. — Le chevalier Talbot et le remède Anglois. — De la Martinière; l'*Empiric charitable* et l'*Opérateur ingénu*; la *Méthode de conserver sa santé par le régime de vivre*. — Nicolas de Blégny; la manufacture royale de bandages et la maison de santé de Pincourt.
Les opérateurs. — Les opérateurs de hargnes grandes et petites; l'opération royale; l'opération du fil d'or, de plomb, de chanvre; la cure radicale par émasculation. — Les lithotomistes; le petit appareil; le grand appareil et le haut appareil. — Le frère Jacques et la taille latéralisée.



Au XVIIe siècle, ainsi que nous le montre une estampe de Rigaut, le Pont-Neuf était couvert de boutiques et de tréteaux sur lesquels une foule de charlatans, de dentistes, d'opérateurs débitaient des baumes, des onguents, des eaux merveilleuses qui guérissaient toutes les maladies.

Ces « affronteurs », comme les appelle Charras, avalaient en public, « des poisons, venins ou se faisaient pîquer par des vipères et aspics ». Ils absorbaient ensuite des contrepoisons, souverains selon eux, et le peuple achetait pour quelques sols la recette des char-

latans, espérant se préserver « grâce à elle, de la peste et autres maladies contagieuses ».

Le public se rassemblait surtout autour des *théâtres* où se vendait l'Orviétan.

Au début du règne de Louis XIV, l'Orviétan était fabriqué par un nommé Christophe Contugi dit l'*Orviétan* qui avait reçu par lettres patentes du Roi, avec le titre d'opérateur ordinaire de Sa Majesté, le droit de vendre, à l'exclusion de tous concurrents, son antidote.

Contugi possédait le plus luxueux des théâtres du Pont-Neuf, s'il faut en croire une estampe fort curieuse de la Bibliothèque Nationale; sur ce théâtre, une troupe d'acteurs jouait d'abord une farce pour amorcer les badauds, et Contugi absorbant ensuite tous les poisons soi-disant inconnus que des compères lui faisaient tenir, avalait son Orviétan qui forcément faisait merveille. Le débit de sa drogue était considérable et rapportait de fort jolies sommes au « Charlatan », comme on l'appelait à cette époque.

Il est vrai que le prix de l'Orviétan était assez modique, s'il faut en croire les *Caquets de l'accouchée*, qui nous montrent un flâneur vivement intéressé par les vertus merveilleuses de l'antidote célèbre.

Je me fais conduire sur le Pont Neuf, ou je tâchais a aller le petit pas; mais il me fut impossible, pour estre poussé et foullé par une multitude de petit peuple de toutes sortes d'etat, qui avaient quitté leur boutique pour venir voir le Charlatan : les uns y menaient leurs enfants plus soigneusement qu'au sermon, les autres etaient huyés par leurs femmes, qui se lamentaient de n'avoir point de pain a la maison; et néan-

moins que leur méchant mari s'amusait à la farce plus qu'à sa besogne.

Et bref quand je fus arrivé sur le lieu, j'y vis une si grande confusion, melée de querelles et de batteries, pour les coupe-bourses qui sy rencontrent, que je n'eus le loisir que d'entendre trois ou quatre mots de leur science, qui m'étonnèrent de prime face, parce que le charlatan promettait de guérir toutes sortes de maux en 24 heures pour une pièce de huit sols.

La santé pour une somme si modique, le bon badaud s'en émerveillait regrettant l'argent que le médecin, le chirurgien et l'apothicaire lui avaient coûté :

Je suis bien miserable d'avoir dépensé tant d'argent à me faire médeciner et avoir eu tant de mal, puisqu'avec si peu d'argent on peut recouvrer sa santé.

Mais un de ses voisins, entendant ses lamentations, lui conseillait de se méfier des dires de l'*Orviétan*.

Et comme je me plaignais, un homme de la troupe qui m'écoutait, me toucha l'épaule et me dit : Ne vous fachez point de n'avoir usé de ses drogues : j'en ai acheté plusieurs fois et pour beaucoup d'argent, pour me guerir le mal destomach, les dents et les caterres ; jay trouvé pour en avoir usé mon mal estre augmenté et ce qui etait mal procedant de chaleur voir augmenté en chaleur, et ce qui etait trop froid s'etre converti en mauvaise humeur. Cest pourquoi je l'abandonne et le donne au diable avec mon argent.....

Contugi essaya, vers 1648, d'obtenir pour son antidote l'approbation de la Faculté de médecine, et les *Commentaires* nous narrent tout au long son audacieuse tentative. Il envoya au doyen Jacques Perreau une sup-

plique lui demandant de mettre l'Orviétan sur la liste des alexitères reconnus. Le doyen lui répondit que son antidote, possédant des qualités si merveilleuses, pouvait se passer de l'approbation de la Faculté.

Contugi obtint alors de douze docteurs parmi lesquels se trouvait de Gorris, des Fougerais, de Mauvillain, une lettre toute à la louange de sa drogue, lui reconnaissant les vertus les plus singulières.

La Faculté, furieuse de voir douze de ses membres appuyer les dires d'un charlatan, rendit sur la demande de Jean Piètre, doyen en exercice, un décret chassant de son sein les délinquants. Ceux-ci, amenés à composition, s'humilièrent et sollicitèrent leur pardon. La Faculté le leur accorda, mais exigea d'eux une rétractation écrite qui fut consignée dans les *Commentaires* afin de perpétuer le souvenir de cette entente insolite entre médecins et charlatan.

Cet Orviétan, que vendait Contugi, consistait en un mélange de racines, de feuilles et de semences de plantes aromatiques et stimulantes, de terre argileuse, de vipères, le tout desséché et mis en poudre : c'était en somme, comme le dit le Dr Le Paulmier dans son étude si intéressante sur l'*Orviétan*, une association de Thériaque et de substances entrant dans la composition du Mithridat et diverses autres confections.

Contugi avait nombre de concurrents; parmi ceux-ci se trouvait le célèbre Melchissédech Barry, « opérateur de Sa Majesté ». Celui-ci avait son théâtre Place Dau-

phine, et s'appropria le nom de l'Orviétan appartenant à Contugi, qui le traduisit en justice, et le fit condamner. Outre l'orviétan, Barry débitait nombre de drogues; parmi celles-ci figurait un onguent contre les brûlures. Pour l'expérimenter :

Il se brusloit publiquement les mains avec un flambeau allumé, jusques à se les rendre toutes ampoulées, puis se faisoit appliquer son onguent qui les guarissoit en deux heures; mais auparavant, il avait eu le soin de se laver sécrètement les mains avec une certaine eau qui avait la propriété de préserver la peau de l'action du feu, et de produire à sa surface des vésicules formées par la substance qu'elle tenait en dissolution [1].

Il avait encore, nous dit M. Le Paulmier, un baume souverain pour les blessures avec lequel il cicatrisait en vingt-quatre heures les coups d'épée qu'il se portait à l'épigastre. Il était fort hâbleur, parlant un français baroque, et Dancourt, qui lui a consacré une comédie [2], lui met dans la bouche le boniment suivant :

Je souis, Messieurs et Mesdames, ce fameux Melchisedec Barry. Comme il n'y a qu'un soleil dans le ciel, il n'y a aussi qu'un Barry sur terre.

Il y a quatre-vingt-treize ans que je faisois un bruit de diable à Paris. N'y a-t-il personne ici qui se souvienne de m'y avoir vu? En quel lieu de l'univers n'ai-je point été depuis? Quelles cures n'ai-je point faites? Informez-vous de moi à Siam, on vous dira que j'ai guéri l'éléphant blanc d'une colique néfré-

1. Sonnet de Courval, *Satire contre les charlatans.*
2. Dancourt, *L'Opérateur Bary* (1702).

tique. Que l'on écrive en Italie, on saura que j'ai délivré la république de Raguse d'un cancer qu'elle avoit à la mamelle gauche. Que l'on demande au grand Mogol qui l'a sauvé de sa dernière petite vérole? C'est Barry. Qui est-ce qui a arraché onze dents mâchelières et quinze cors aux pieds à l'infante Atabalippa? Quel autre pourroit-ce être que le fameux Barry?

Je porte avec moi un baume du Japon qui noircit les cheveux gris et dément les extraits baptistaires; une pommade du Pérou qui rend le teint uni comme un miroir et recrépit les trous de la petite vérole; une quintessence de la Chine qui aggrandit les yeux et rapproche les coins de la bouche, fait sortir le nez à celles qui n'en ont guères, et le fait rentrer à celles qui en ont trop; enfin, un élixir spécifique que je puisse appeller le supplément de la beauté, le réparateur des visages et l'abrégé universel de tous les charmes qui ont été refusés par la nature.

Mais Contugi aussi bien que Barry et ses autres concurrents n'avaient guère confiance dans leur antidote, s'il faut en croire L. Meyssonnier [1].

Les opérateurs thériacleurs, qu'on nomme charlatans et saltimbanques, se moquent de tous poisons et venins, parce que, avant de les prendre, ils ont rempli leur panse de soupe et de bouillon gras, et la viande molle est facile à vomir et, en avalant le venin ou poison subtilement, ils avalent finement et par une souplesse et tour de main adroit, une pilule de *verre d'antimoine* mis en poudre, de laquelle avec quelque portion d'aloès, ils composent une masse, ce qui se peut faire aussi avec du suc de réglisse. Quelques-uns, prenant du vin avec ou incontinent après, au lieu de vin commun qu'ils disent avaler, prennent du *vin émétique* meslé parmi un peu de vin clairet... et sitôt

1. L. Meyssonnier, *Des maladies vénéneuses*, passage cité par le Dr Le Paulmier.

qu'ils sentent l'envie de vomir, en passant derrière la tapisserie du théâtre, ils dég... incontinent sans que l'assistance s'en aperçoive, pendant que les autres personnages de la troupe entretiennent la compagnie; après, ils prennent de leur antidote ou Orviétan, en quoi consiste (disent-ils) tout leur contrepoison. Mais, sans le tour de souplesse dont j'ai parlé, ils n'ont garde de s'exposer. Outre qu'ils s'accoutument plusieurs mois auparavant que de se hazarder, à prendre à jeun tous les matins, ou du thériaque bien composé ou du mithridate, comme faisait ce roi du Pont qui a donné son nom à cette ancienne composition.

Plus sceptiques encore que Meyssonnier, nous croyons avec M. Le Paulmier que les charlatans substituaient à la substance vénéneuse un corps inerte dont ils n'avaient rien à redouter, se jouant ainsi de la foule des badauds parisiens qui assiégeaient leurs tréteaux. Cependant divers charlatans furent victimes de leur croyance en leur antidote, s'il faut en croire Charras qui nous dit dans sa *Pharmacopée* :

Il leur est arrive en divers lieux, que leur orvietan n'a pu les garantir contre les Venins ou Poisons lorsqu'ils leur ont este portez sur leur Theatre par des personnes qui n'estoient pas de leur faction, non plus que de la morsure des Aspics ou des Vipères qui n'avoient pas auparavant passé par leurs mains. Si ces affronteurs avoient rencontré dans toutes les villes des personnes méfiantes, et de l'humeur de ceux qui ont, en certains lieux, pris plaisir a découvrir leurs impostures, ils n'auroient pas couru tant de païs ni trompé tant de monde.

Outre les vendeurs d'orviétan et spéculant comme eux sur la crédulité populaire, d'autres charlatans,

Dentistes [1], *Oculistes* [2], *Botanistes, Chimistes, Herboristes,* exerçaient leur industrie sur le Pont-Neuf.

1. Il y avait à Paris beaucoup de dentistes, car les chirurgiens, « pour avoir la main ferme et légère », ne devaient pas arracher de dents; de plus, ajoute Dionis « cette opération me paraît un peu tenir du charlatan et du bateleur. »

Pour arracher une dent, « on fait asseoir à terre sur un carreau seulement celui â qui on veut arracher une dent. L'Opérateur se met derrière lui, et, ayant engagé sa tête entre ses deux cuisses, il la lui fait un peu hausser; la bouche du patient étant ouverte, il y remarque la dent gâtée afin de ne pas prendre l'une pour l'autre, puis avec le déchaussoir il sépare la gencive de cette dent qu'il empoigne ensuite avec l'instrument qui lui aura semblé le plus convenable auquel il fait faire la bascule pour extraire cette dent. Quand on ne l'a pas manquée, le malade en se penchant crache sa dent avec le sang qui sort de la gencive et dont on laisse couler quelques cuillerées avant que de gargariser la bouche avec de l'oxicrat. On pince ensuite avec deux doigts la gencive d'où la dent est sorti, afin d'en rapprocher les parties écartées, et on continue d'user d'oxicrat ou de vin tiède pendant la journée ».

On savait plomber et aurifier les dents, « on y employoit un petit morceau d'or ou d'argent battu auquel on avoit donné la figure du trou où il devait être niché. » Le bas peuple, pour payer moins cher l'Opérateur, se contentait d'une obturation à la cire, « ce qui leur procure, dit Dionis, le même avantage, puisqu'elle empêche l'aliment et la boisson d'y entrer et de la creuser plus avant. »

Non content d'enlever les dents, l'opérateur savait les remplacer; pour cela « il commande des dents d'yvoire à peu près de la grandeur de celles ausquelles on les substitue, les perce pour y passer un ou deux fils d'or avec lesquelles il les attache aux dents voisines; ce fil tourne autour de celles-ci et retient les dents artificielles aussi fermes que si elles étaient naturellement placées. On connoît, ajoute Dionis, de vieilles femmes qui portent un ratelier tout entier de fausses dents et qui n'oseroient presque ouvrir la bouche, de crainte qu'on ne s'aperçut de cette substitution. »

2. Si les oculistes du Pont-Neuf se contentaient de débiter de l'eau de casse-lunettes et des poudres merveilleuses pour fondre la cataracte, cette dernière maladie était traitée chirurgicalement par des Opérateurs et avec beaucoup de succès. Les instruments employés le sont encore aujourd'hui : une aiguille ronde et une aiguille en fer de lance.

L'Opérateur et son malade se plaçaient sur un banc, face à face, la tête du patient penchée en arrière et appuyée sur la poitrine d'un aide. L'opérateur mâchait un peu de fenouil, qu'il soufflait dans l'œil « afin d'exciter quelque mouvement à la prunelle », puis enfonçait l'aiguille dans le corps de l'œil « jusqu'à ce qu'il aperçoive cet instrument au travers de la cornée et qu'il soit au milieu de la cataracte qu'il atteindra par le haut avec la pointe de l'aiguille et qu'il abaissera jusqu'au bas de la prunelle où il la

GÉRARD DOW



LE DENTISTE

D'après la photographie de MM. BRAUN, CLÉMENT et Cie, éditeurs, 18, rue Louis-le-Grand, PARIS.

Un des plus célèbres, fut l'opérateur dentiste Carmeline, dont M. le Paulmier nous raconte l'histoire. Son théâtre était dressé sur le Pont-Neuf, à l'entrée de la Place Dauphine, « vis-à-vis du cheval de bronze ». Doué d'une habileté extraordinaire, il fut le dentiste à la mode dans les premières années du règne de Louis XIV. Sa devise était le fragment de vers de l'Enéide : « Uno avulso non deficit alter », qui signifiait qu'après l'extirpation d'une dent, il en restait d'autres. Verduc raconte au grand étonnement de Dionis :

Que M. Carmeline, fort habile opérateur pour les dents, ayant arraché une dent qui n'etoit point gatée la remit fort promptement dans son alvéole, ou elle s'affermit si bien qu'il eut beaucoup de peine à l'arracher l'année suivante, la même personne l'étant venue retrouver à cause que la douleur l'avoit reprise.

Carmeline prétendait arracher les dents sans douleur et sans *davier*, *pélican*, *élévatoire*, *poussoir* ou *rifragan*. « Il ne se servait, disait-il, que du pouce et de l'index ou d'un bout d'épée pour emporter les dents les plus enracinées », mais étant donnée la charlatanerie des opérateurs du Pont-Neuf, il est probable qu'il cachait

tiendra sujette pendant un petit espace de temps. Elle y demeure et l'opération est parfaite. » L'opérateur retirait alors l'aiguille et montrait ensuite au malade « deux verres dans l'un desquels il y a de l'eau et dans l'autre du vin rouge » ; si le malade distinguait les couleurs, c'était signe que l'opération avait été bien faite. On plaçait ensuite un bandeau sur les yeux du malade et « le jour n'entroit point dans sa chambre que le tems des accidens ne soit passé. »

un davier dans sa main ou qu'il extrayait sans effort la dent déjà détachée d'un compère.

Tels étaient les charlatans du Pont-Neuf; ils n'étaient point les seuls à Paris, car sous Louis XIV, la capitale fut infestée de charlatans de toutes sortes.

A l'heure ou je vous parle, ecrivait Brueys en 1698, on ne voit dans Paris que gens à secrets, souffleurs (alchimistes), chimistes, charlatans de toutes nations et de toutes especes. Les coins de rues sont accablés de leurs affiches : chaque matin y voit éclore un nouveau guérisseur.

La profession était lucrative, et la réclame, interdite à tout commerçant, était permise au charlatan, qui, en vendant sa drogue, était censé la donner « charitablement » au grand profit de l'humanité souffrante : dans toutes les formules de préparations célèbres, nous trouvons un appel à la charité envers les pauvres, témoin ces deux recettes que nous avons retrouvées dans le *Portefeuille Vallant.*

AUX PERSONNES CHARITABLES

La veritable maniere de faire le merveilleux Onguent, que pour ses grandes vertus l'on appelle MANUS DEI. Et ses proprietés ayant este si peu connuës jusques à present; ce qui peut avoir empesché les bons effets qu'en auroient ressenty ceux qui se sont servis dudit Onguent mal fabriqué : Il auroit esté contre la Charite de ne pas faire part aux public de la méthode exacte et infaillible de le faire; Laquelle afin qu'un chacun en ait connoissance et que les personnes de condition

en puisse faire faire aysément pour en aider leur prochain et secourir les pauvres, a esté imprimée et incerée cy-après.

Dieu soit bény à jamais [1].

L'on donne la maniere de composer l'EAU VÉGÉTALE au public et l'on supplie les personnes riches et charitables de vouloir en donner libéralement aux pauvres; outre le soulagement ou garison qu'ils en recevront, ce sera le moien de leur attirer les bénédictions du Ciel, puis que selon la parole de Jesus-Christ, ce que vous ferez aux pauvres, je le tiendrai fait à moy-mesme [2].

Ces secrets merveilleux guérissaient toutes les maladies sans le secours du médecin, s'il faut en croire les prospectus. Citons seulement les « vertus et propriétés principalles » de l'onguent de *Manus Dei*.

Il modifie fort et fait revenir la chair nouvelle sans faire corruption à la playe.

Il unit les nerfs couppés ou cassés en quelque manière que ce soit.

Il guarit toute enflure, mesme si quelqu'un avoit la teste enflee outre mesure, mais il faut raser les cheveux avant qu'y mettre l'Emplastre.

Il guarit les harquebuzades et esteint le feu qui en provient, il fait sortir le plomb ou fer des playes.

Il guarit aussi les coups de flèches et attire les os rompus s'il y en a dans le corps.

Il guarit toutes morsures de bestes venimeuses et enragées; car il attire subitement le venin.

Il guarit toute sorte d'apostume et glande, comme aussi le chancre et fistule.

1. *Portefeuille Vallant*, p. XIV, f° 27.
2. *Id.*, p. XII, f° 602.

Il guarit encores des escrouelles et aussi autre apostume de teste dehors et dedans.

Si vous en mettez sur la peste il la gardera de passer outre et en serez guary.

Il est bon pour toutes sortes d'ulcères tant vieilles que nouvelles.

Il est excellant pour le farcin des chevaux, en faisant percer le boutton avec un fer chaud, et raser le poil de la largeur du boutton. Il est aussi excellent et indubitable pour les clouds de rüe de chevaux, en faisant un peu fondre dans une cuillère, après que le mal aura esté découvert.

Il est bon pour la teigne des enfans, mais il faut raser les cheveux avant qu'y mettre l'emplastre.

Il est bon pour les hémorroïdes tant internes qu'externes, en relevant l'Emplastre en ses nécessités, puis le remetant.

Plusieurs s'en sont servis heureusement au mal de dents en l'appliquant sur la tempe, ou derrière l'oreille.

D'autres ont esté guaris du rheumatisme en l'appliquant sur la nuque du col, et mesmes sur les espaules ou sur les bras, ce qui sert aussi aux autres douleurs du corps.

Quand on se trouve menacé de paralysie si on se sert de ceste Emplastre on se trouvera bien-tost guary : car il fortifie fort les nerfs affoiblis.

Il est bon pour les fistules qui viennent au coin de l'œil, et l'y laissant longtemps.

Il est bon aussi pour les fistules, restées après qu'on a esté taillé de la pierre.

Il est bon pour les tayes des yeux, mesme qui privent de la lumière comme si l'on estoit aveugle, on ferme les paupières et on y applique l'Emplastre par dessus l'espace de quinze jours et davantage.

Il arreste le sang incontinent d'une coupure en essuyant bien le sang, et appliquant cette Emplastre chauffée au feu.

Il est bon pour les louppes, y laissant long-temps cette Emplastre.

Il est aussi excellent pour la bruslure, il faut d'abord laver

la bruslure avec du vinaigre et du sel, et puis mettre une Emplastre dudit Onguent. Il faut mettre dans deux cuillerées de vinaigre six grains de sel escrasé, et le faire un peu tiédir pour fondre le sel.

Il est bon aussi pour les maux qui arrivent aux mammelles des femmes.

Bref il est bon à beaucoup d'autres maux, comme l'on esprouve tous les jours ; Et il y a eu plusieurs personnes ausquelles on estoit prest de coupper la jambe, la main ou doigts de la main, lesquelles par l'opération et l'application de l'Onguent de MANUS DEI sans faire autre chose, en ont esté entièrement guaries, n'ayant point esté de besoin de leur coupper ny jambe ny main.

Les charlatans parisiens profitaient surtout de la frayeur du peuple pour la « retraite » imposée aux syphilitiques qui avaient recours aux soins des médecins. Ils guérissaient, disaient-ils, « la plus antique, la plus opiniâtre, et la plus abandonnée vérolle avec des remèdes bénins, familiers et d'un prix modique ». Les uns guérissaient la vérole en quatre, cinq ou six semaines, d'autres en sept jours, et Nicolas de Blégny, nous dépeint la charlatanerie d'un de ces « affronteurs ».

Ce nouveau docteur qui avoit fait afficher l'année dernière, en 1676, en placarts jaunes, avoit bien prevû qu'il falloit promettre quelque chose de surprenant pour s'attirer des dupes ; il assuroit qu'il guérissoit en cinq heures les chaudes-pisses et gonorrhées vénériennes et cela sans retour et sans suittes fâcheuses. Mais il avoit aussi comme les autres un moyen pour se tirer dembarras ; il vouloit quelles fusent nouvelles et que personne ny eust encore fait de remèdes, et quand aprèsavoir escroqué quelque argent et donné son bolus,

les malades se plaignoient de la continuation de leurs maux, il soutenoit à tort et a travers qu'avant luy on y avoit travaillé, ou que la matiére avoit esté reçeue plusieurs jours auparavant.

Le charlatan dont nous parle de Blégny n'était point le seul à faire afficher « en placarts jaunes » les mérites de ses remèdes. Tous les guérisseurs de vérole couvraient les murs de leurs affiches et faisaient distribuer des prospectus, dans lesquels ils mettaient en garde les malades contre l'ignorance des médecins de la Faculté.

Vers la fin du XVIIe siècle et le commencement du siècle suivant, il y eut une recrudescence de tous ces charlatans, guérisseurs de vérole, qui s'entendaient comme à présent avec des pharmaciens peu scrupuleux pour dévaliser le malheureux qui se laissait éblouir par toutes leurs promesses :

Paris est la ville la plus infestée de ces canailles [1], toutes les

1. Ces canailles devenaient souvent rapidement célèbres ; une cure merveilleuse les faisait connaître de tout Paris ; témoin une lettre de Conrar à Mme de Sablé, lettre que nous avons trouvée dans le *Portefeuille Vallant*. La marquise, qui avait l'oreille dure, avait entendu parler d'un nommé La Baume, de Languedoc, qui rendait l'ouïe aux sourds. Conrar, qui lui-même était sourd comme un pot, s'il faut en croire ses biographes, lui conseille dans cette lettre de se méfier de ce charlatan, « qui se vante, avec une hardiesse étrange, de guérir toute sorte de fièvres, de dissoudre les pierres dans les reins et dans la vessie, de remédier au cancer, à la goutte, à la paralysie, à la pleurésie, et enfin à tous les maux les plus dangereux. »

Cependant ce La Baume avait eu des résultats merveilleux grâce à une tisane purgative et Conrar ajoute : « Après tout cela, cet homme est si hâbleur et a tellement la mine d'un charlatan, que je n'ose m'y fier. Il n'a aucune connoissance de la médecine et je croy qu'il n'a qu'un seul remède pour toute sorte de maux. Il prétend que ce remède, purifiant le sang, peut

rues y sont tapissées d'affiches, et il suffit d'y aller a pied pour recevoir autant de billets qu'il en faut pour servir à toutes les selles qu'on peut faire. C'est assez qu'il soit tombé entre les mains de ces Coquins, des receptes ou des livres de secrets de medecine, pour se dire aussi tost Médecins Spagiristes et pour assurer impunément qu'ils ont des moyens assurez pour oster les maladies les plus rebelles et les plus inveterées. On en voit quelquefois des douzaines qui se manifestent tout d'un coup comme un tas de champignons venus en une seule nuit et qui s'évanouissent comme la fumée des qu'ils ont filouté deux ou trois cens personnes. Il est vray que nous en avons quelques uns maintenant qui subsistent depuis plusieurs années mais ceux cy ont des adresses particulières qui peuvent bien suppleer au defaut de leur suffisance et de leur probité ; quelques uns se servent du voile de la charité pour couvrir leur perfidie; ils font courir le bruit qu'ils traitent les riches et les pauvres sans salaire et sans récompense et en effet ils ne reçoivent de l'argent de presque personne, mais ils ont néantmoins un moyen pour estre bien payez. Ils font entendre à leurs malades qu'en sacrifiant pour eux leur temps leurs soins et leurs peines ils ne doivent pas au moins leur donner les drogues qui doivent entrer dans les compositions qui leurs sont necessaires et ils les adressent chez un Droguiste affidé qui ne manque pas de leur vendre trois escus la livre de chiendant et une demy pistole celle de l'autre qu'ils leur font passer pour Esquine et Salsepareille ; et font tenir ensuite l'argent reçeu à ces fourbes, en retirant d'eux les drogues vendues et la rétribution de laquelle ils estoient convenus pour le droit d'aides et de complices.

Les autres ont d'autant plus de pratiques dans cet indigne exercice que leurs femmes ont soin de procurer la verolle aux

servir à toutes les maladies. Ce qu'il y a de surprenant, ce sont les cures qu'il fait. »

Nous ne savons malheureusement pas si la Marquise ainsi que Conrar eurent recours à la merveilleuse tisane.

jeunes gens par des intrigues scandaleuses et on m'a mesme dit qu'un de ceux qui font icy le plus de bruit faisoit distribuer ses billets pour la guerison des maladies veneriennes à une revue generale que le roy fit il y a quelques annees dans la plaine d'Ouille, tandis que sa femme semoit par tout le Camp ces pernicieuses maladies, par le moyen de 7 ou 8 filles publiques et gastées qu'elle y avoit amenées expres [1].

Chose curieuse, les grands seigneurs eux-mêmes faisaient quelquefois concurrence aux charlatans parisiens; ainsi le duc de Bouillon obtint de Louis XIV, en 1667, un privilège spécial concernant la vente « d'un petit sachet de la grandeur d'une pièce de 15 sols pour garantir toute sorte de personne de la vermine et en retirer ceux qui en sont incommodés, sans mercure [2]. »

Mais ce n'était point les charlatans qui faisaient le plus de tort aux médecins; les *Empiriques* étaient pour la profession médicale des adversaires beaucoup plus redoutables.

La médecine empirique, nous dit Nicolas de Blégny [3], « est celle qui est pratiquée par des particuliers dont l'étude n'a pas été assez réglée pour parvenir aux degrez et qui se fonde principalement sur les épreuves de quelques receptes médicinales. » Elle était surtout

1. Nicolas de Blégny, *L'Art de guérir les maladies vénériennes* (1677).

2. Phrase citée en français par lord King, *The life of John Locke*, éd. de 1830, t. I, p. 159.

3. Fait curieux, c'est que N. de Blégny qui nous donne cette définition peu flatteuse de la Médecine empirique, fut lui-même le type du médecin empirique.

entre les mains des ecclésiastiques et des moines; parmi ces derniers, les Capucins du Louvre et le frère Ange furent surtout célèbres.

Le frère Ange, capucin du couvent du faubourg Saint-Jacques, avait été garçon apothicaire; toute sa science, nous dit Dionis, consistait dans la préparation d'un sirop « qui s'appeloit mesantérique », et qu'il faisait prendre à tous ceux qui avaient recours à lui. C'était un ami de Vallant, qui avait souvent recours à ses lumières, et déclarait que « s'il faisoit du tort à la médecine, il n'étoit pas du tout charlatan ». Du reste, d'après Dionis, « c'étoit un bon homme qui parloit de bonne foi, car il le croyoit comme il le disoit. » Il eut une telle vogue à Paris que la Dauphine, malade, le fit appeler; mais sa science et ses drogues ne purent améliorer l'état de la princesse et « il s'en retourna dans son couvent, bien chagrin de ce que Mme la Dauphine n'avoit pas eu autant de confiance en ses remèdes qu'en avoient les bonnes gens de son quartier ».

Outre le fameux Sirop mésentérique, le frère Ange fabriquait une Eau végétale, une Poudre électorale et surtout le fameux Or potable, dont nous avons décrit antérieurement les vertus.

D'autres capucins eurent aussi une vogue extraordinaire et obtinrent des guérisons tellement merveilleuses que le Roi « leur fit faire des expériences publiques de leur connaissance particulière ». Bien plus, il les logea au Louvre, et leur fournit l'argent

nécessaire à l'établissement d'un laboratoire où ils pussent fabriquer leurs drogues.

Ils étaient deux : l'abbé Rousseau et l'abbé Aignan, et avaient été missionnaires apostoliques au « Grand Caire en Égypte ». Le prince de Condé, qu'ils avaient guéri, les prit sous sa protection, et, grâce à une réclame habilement faite dans le *Mercure galant* par les deux « *Capucins du Louvre* », ils eurent bientôt une vogue considérable. Vallant ne dédaigne pas de mander leur avis sur les questions qui l'embarrassent, et les bons Pères, qui étaient hâbleurs comme de vulgaires charlatans du Pont-Neuf, se moquent agréablement de lui, lui racontant les bourdes les plus invraisemblables.

Les capucins du Louvre [1] qui sont icy de retour nous dirent hier 31e may 1681 que le pourpier tout crud masché estoit un remede admirable pour les inflammations, qu'on l'appliquoit sur les eresipelles avec un succès merveilleux. Ils disent aussi que Mr de Charo s'estoit gueri des eresipelles qu'il avoit aux jambes par leurs conseils en portant des chaussettes qui avoient este trempées dans le sang d'un lievre comme Vanhelmon le propose ; que l'ambre gris qui vient du costé de l'Egypte est fait de miel ou de la ruche à miel que les abeilles font dans des rochers qui sont sur le bord de la mer qui est destaché par quelque vent ou par quelque autre chose et qui flottant sur la mer se cuit et devient tendre. Une preuve de cela c'est qu'ils ont trouvé des pièces d'ambre qui estoient moitié rayons de miel et moitié ambre etc... ; que la manne se faisoit à Naple des branches du fresne que l'on fendoit et d'ou distilloit un suc qui devenoit manne.....

Mme de Sévigné fut aussi une fervente admiratrice

1. *Portefeuille Vallant*, Bibl. Nat. fonds français, 17055, XI, fo 291.

des Capucins du Louvre et de leurs remèdes ; bien souvent, dans ses lettres, elle fait un éloge dithyrambique des « bons pères » et de leur Baume Tranquille, écrivant à sa fille :

Je vous envoie ce que jai de plus precieux, qui est ma demi bouteille de baume tranquille. Je ne puis jamais l'avoir entière; les capucins n'en ont plus [1].

Le Baume tranquille fut, en effet, inventé par les Capucins du Louvre, et nous en avons retrouvé la composition dans un livre paru en 1701, intitulé : *Secrets et remèdes éprouvez, dont les préparations ont été faites au Louvre, de l'Ordre du Roy par deffunt Mr l'abbé Rousseau, cy devant Capucin et Médecin de Sa Majesté.*

« Pour mettre l'ordre naturel dans les principes de la vie qui se trouvent dans le dérèglement de quelque manière que ce peut être », l'abbé R. P. Rousseau eut l'idée d'associer les « anodins et somnifères vénéneux » avec les « plantes aromatiques » ; les premières devaient « confermenter avec nos Esprits Animaux et y apporter le repos, la fraîcheur, le calme et une paix impérieuse et somnifère » ; les secondes servir de « puissance résolutive pour dissiper les matières morbifiques ». Le tout devait permettre à l'homme « de commander à la Nature et de la remettre dans la tranquillité qui lui seroit convenable. »

Sur ces raisonnemens que j'avois communiquez à mon confrère, nous mîmes la main à l'œuvre, et nous prîmes tout ce

1. *Lettres de Mme de Sévigné*, éd. Montmerqué, t. VII, p. 333.

que nous pûmes trouver d'Anodins véneneux, de Cephaliques et d'herbes chaudes odorantes; scavoir les Solanums, Racemosum et Furiosum ou Maniacum, la Jusquiame, les têtes de Pavot, la Morelle, le Tabac, de chacun quatre poignees; le Romarin, la Sauge, la Rhüe, l'Absinte, l'Hysope, la Lavande, le Thim, la Tanasie, les fleurs de Sureau ou d'Hyebles, le Millepertuis et la Persicaria, à cause de la vertu constellée de ces deux derniers; de chacun une poignée, le tout bien haché, bien pilé et bien mêlé. Après quoy nous mîmes boüillir de l'huile d'olives dans un chaudron sur le feu; et l'huile étant très chaude comme pour frire, nous y jettâmes par poignée du mélange de toutes ces herbes, nous fîmes boüillir jusqu'à ce qu'elles fussent bien rissolees et friables entre les doigts. Pour lors nous les retirâmes avec une écumoire pour les mettre égoûter afin de ne rien perdre. Nous remîmes d'autres herbes, comme la première fois, autant que l'Huile en pouvoit couvrir. Nous les fîmes encore cuire jusqu'à rissoler et nous continuâmes, réitérant ainsi jusques à quatre cuites d'herbe dans la même Huile. Nous gardâmes cette Huile précieuse animée des Huiles de Souffres de toutes ces plantes concentrées ensemble d'une manière particulière.

Le tout formait « un remède si rare et si excellent qu'on auroit peine à le croire, ajoutait le père Capucin, si les effets continuels et les expériences réitérées tant de fois sans erreur, n'en rendoient témoignage ».

Mais le remède était surtout souverain quand on y ajoutait :

Autant de gros crapaux qu'il y avoit de livres d'huile. Lesquels il faut faire bouillir comme dessus, tant qu'ils soient presque brûlez dans l'huile : avec laquelle leur suc et leur graisse se mêle et augmente beaucoup l'excellence du Remède sans qu'on puisse craindre que l'addition de ces animaux si veneneux y communique aucune mauvaise qualité, et cela

même rend le remède admirable contre la peste et toutes les maladies veneneuses et contagieuses.

L'abbé Rousseau se lance ensuite dans des dissertations à perte de vue et vraiment bizarres sur les mœurs des crapauds.

Van Helmont dit que si on met un crapaux dans un vaisseau assez profond pour qu'il ne puisse pas en sortir et qu'on le regarde fixement, cet animal ayant fait tous ses efforts pour sauter hors du vaisseau et fuir; il se retourne, vous regarde fixement, et peu d'instant après tombe mort. Van Helmont attribue cet effet à une idée de peur horrible que le crapaux conçoit à la vue de l'homme.

L'abbé Rousseau répéta quatre fois l'expérience; les quatre crapauds moururent; il est vrai que ce fut en Égypte « et un Turc, dit-il, se récria que j'étois un saint d'avoir tué de ma vüe une bête qu'ils croyent être produite par le Diable ».

Il eut la malencontreuse idée de répéter une cinquième fois l'expérience, à Lyon cette fois :

Bien loin que le crapaux mourût, j'en pensay mourir moy-même. Cet animal après avoir tenté inutilement de sortir se tourna vers moy et s'enflant extraordinairement et s'élevant sur les quatre pieds, il souffloit impétueusement sans remuer de sa place et me regardoit aussi sans varier les yeux que je sentais sensiblement rougir et s'enflammer. Il me prit à l'instant une faiblesse universelle, qui alla d'un coup jusqu'à l'évanouissement, accompagné d'une sueur froide et d'un relâchement par les selles et par les urines. De sorte qu'on me crût mort. Je n'avais rien pour lors de plus présent que du Thériaque et de la poudre de vipères; dont on me

donna une grande dose qui me fit revenir; et je continuay d'en prendre soir et matin pendant huit jours que la faiblesse me dura. C'est peut-être le Basilic de quelques auteurs qu'on prétend qu'il tue de sa vue ou du moins il a la même vertu.

La composition du baume, que son inventeur surnomma « tranquille [1] », une fois connue, voyons quels en étaient les usages.

Pour « les Esquinancies avant que l'abcez soit formé ; frotter de cette huile le plus chaudement que l'on peut avec la main par toute la gorge pendant un demy quart d'heure; quand l'abcez est formé il faut mêler le Baume avec autant d'esprit de Sel armoniac qui fait une sorte de pommade ».

Pour les « fluxions et inflammations du poulmon » onction du baume seul à chaud sur la poitrine, « si le mal est trop pressant, on en donne par la bouche pour avaler environ une demie cuillerée ou une cuillerée ».

La même chose pour « les coliques et les inflammations des Entrailles; on en donne de plus en lavement deux ou trois cuillerées, réitérant les lavemens de tems en tems ».

Pour les brûlures, si on met de suite du baume, on ne sent aucune douleur non plus que si on n'étoit pas brûlé, quoique la peau et la chair soit toute brûlée et toute emportée.

Pour « les playes nouvellemement faites », onction simple et la plaie guérit en si peu de tems qu'on en est surpris, quoy qu'il y ait froissement contusion lacération et fraction ».

Pour les règles des femmes retenues et pour faciliter les

1. M. Franklin dans son livre *Les médecins* (La vie privée d'autrefois) prétend que le baume fut appelé tranquille du nom de son créateur, le P. Aignan, en religion Père Tranquille. Que le Père Aignan ait été appelé dans la suite Père Tranquille, rien de plus juste, mais il est fort probable que c'est à son baume qu'il dut son sobriquet.

couches et dissipper l'inflammation de matrice, c'est un remède merveilleux en faisant l'onction par en bas.

Et le bon père ajoute :

Ce sont toutes choses éprouvées une infinité de fois sans qu'il en soit arrivé aucune mauvaise suite ni accident fâcheux. De sorte que ce seul Remede est un trésor, que l'on ne peut estimer assez ; tant pour la facilité de sa composition et de son application, que pour les effets surprenants qu'il produit dans des maladies où il n'en paroit guère d'autres.

Mais l'engouement des Parisiens pour les pères Capucins du Louvre dura peu et ils se virent bientôt en butte aux attaques des autres empiriques et des médecins. Non contents d'administrer leur Essence d'émeraude, leur Baume tranquille et leur véritable Eau de la reine de Hongrie, ils se mirent à ordonner le vin émétique et empoisonnèrent tellement de monde qu'ils se virent obligés de plier bagages. Ils suivirent leur protecteur, le duc de Chaulnes, à Rennes, où ils continuèrent, comme dit l'abbé Rousseau, « à exercer charitablement la médecine et à soulager par leurs moyens tant de misérables ».

D'autres religieux pratiquèrent aussi la médecine à Paris, l'abbé Cordier, l'abbé de Luce, l'abbé Sanguin, l'abbé Fayolles, l'abbé d'Evry, le père Pierre des Jacobins, etc., etc., mais ils n'eurent jamais la célébrité des pères Capucins du Louvre et du frère Ange.

Les empiriques laïques furent légion ; parmi ceux

qui eurent le plus de renom, nous citerons le chevalier Talbot, le sieur de la Martinière, « médecin chymiste du Roy » et surtout Nicolas de Blégny.

Nous avons déjà rencontré le chevalier Talbot et son *remède Anglois*, qui n'était autre qu'une teinture de quinquina; Vallant nous en parle à chaque instant et il ne craignit point de demander à l'empirique lui-même les renseignements qu'il a consignés dans ses *Observations de médecine*.

Ce médecin anglais fait prendre à ses malades tous les jours trois verres de son remède, lequel se prend une heure devant ou une heure après avoir mangé. Sy le malade ne va point à la selle l'on luy adjoute quelque chose dans la boisson. Elle est de la couleur de la bierre et presque le mesme goust. On prend du dit remède tous les jours pendant un mois ou six semaines. Il arrête la fièvre au troisième jour de la prise. L'on mange de toutes choses hors du lait. Les malades vont boire à la chambre du médecin dans le palais royal, et ne veut en donner à personne qu'on ne le prenne en sa présence, tant il a de la deffiance. Le corps de son remède est composé de bon vin; l'on en boit un grand verre à la fois; il n'importe que ce soit une heure devant ou après le manger [1].

Talbot, ou Tabor, vint à Paris vers 1676, et eut d'abord des débuts assez pénibles, car la Faculté le voyait d'un fort mauvais œil. Mais l'appui du duc de Bouillon, le protecteur né de tous les empiriques, et surtout les cures merveilleuses qu'il obtint grâce à son

1. *Portefeuille Vallant*, p. VIII, f° 258.

remède, lui permirent de résister aux attaques de ses ennemis.

Lorsqu'en 1679, il eut guéri le roi d'une fièvre intermittente très rebelle, il devint l'homme le plus en vue de Paris. Créé chevalier par Louis XIV, gratifié d'une pension de 2.000 livres, il s'installa au Louvre, où il distribuait gratuitement sa teinture de quinquina, dont le secret lui avait été acheté 48.000 livres.

En 1681, après des insuccès que les médecins exploitèrent habilement [1], Talbot disparut subitement et l'année suivante, le Roi rendit publique la composition du remède [2].

De la Martinière, quoique « médecin chymiste et opérateur de Sa Majesté », fut un empirique, mais d'une rare envergure. Il était Savoyard et cousin de François de Sales [3] et vint à Paris dans les premières années du règne de Louis XIV. Charlatan comme tout empirique qui se respecte, il publia tour à tour l'*Empiric charitable* [4], l'*Opérateur ingénu*, le *Naturalisme charitable traitant des parties, des puissances, des appartenances et des particularitez de la nature humaine, de la dépendance du chaud, froid, humide et sec*... Ces petits livres, qui se vendaient fort bon marché, faisaient accourir « chez l'autheur,

1. Voir dans les Extraits du *Portefeuille Vallant*, « la maladie et la mort du duc de Lesdiguère. »

2. *Le Remède anglois pour la guérison des fièvres*, publié par ordre du Roi, par N. de Blégny (1683).

3. Comme il le fait remarquer dans tous ses livres.

4. Ouvrage auquel nous avons fait maints emprunts dans le chapitre « Les maladies internes ».

entre le Pont Notre-Dame et le Pont aux Changes, à l'Espérance, près le Loup botté » tous les déshérités de la nature, qui se laissaient prendre aux belles promesses de l'empirique.

De la Martinière guérissait toutes les maladies possibles, s'il faut en croire la préface de l'*Opérateur ingénu* [1].

Cher lecteur,

Comme nos corps sont sujets à un très grand nombre de maladies, dont les unes sont guéries par les médicamens et les autres par les opérations de la main, Dieu m'ayant donné le talent de les guérir est ce qui m'a fait juger à propos de vous advertir que je taille de la pierre, et que par la sonde je distingue les causes de la rétention d'urine, et donne une parfaite asseurance si c'est pierres, flegmes, sables, galles, écorcheures ou carnositez de la vessie, dont j'en donne une entière guérison.

Je guéris des loupes en quelque partie du corps qu'elles puissent estre, et des décentes de boyaux et autres hernies, soit par bandages et emplastres, ou par l'opération de la main [2] donnant la connoissance aux malades si c'est bubonocelle ou oschocelle, ou philocelle, ou épiplocelle, ou anthérocelle, ou hydrocelle, ou sarcocelle [3], lesquelles hernies les faiseurs de brayers ne connoissent pas.

Je fais paissaires et emplastres pour la décente de matrice des femmes, et arreste leurs pertes de sang causées par quelques efforts ou mauvais accouchemens.

Je réunis le bec de lièvre ou lèvre fendue.

J'abas les cataractes, mouches et ongles [4] qui viennent aux yeux.

1. Publiée par M. Franklin dans la *Vie privée d'autrefois, les chirurgiens.*
2. L'opération de la main, c'est le taxis.
3. Bubunocèle, orcheocèle, pneumatocèle, épiplocèle, entérocèle...
4. L'ongle, c'est l'hypopyon.

Je guéris la maladie secrette et ses accidens, sans tenir la chambre, laissant librement vacquer à ses affaires, sans crainte que personne avec qui l'on fréquente s'en aperçoive; qui est sans flux de bouche et sans mercure, mais par poudres et ptisannes laxatives, qui ont cette vertu de fortifier l'estomach, aider la digestion, donner l'appétit et le repos à ceux qui ne peuvent dormir.

Je remets les membres rompus et disloquez. Je guéris toutes ulcères de jambes, tant invétérées qu'elles puissent estre, sans faire aucune incision, et des écrouelles.

Comme aussi j'ay de très excellens remèdes pour les fièvres quartes, tierces, lentes, et pour plusieurs maladies qui affligent le corps humain, pour lesquelles j'invite les curieux de me venir voir, et je panse les pauvres par charité.

Entre ces promesses et les boniments d'un charlatan du Pont-Neuf, il n'y avait aucune différence; mais de la Martinière donnait parfois de sages conseils, s'il faut en croire sa « Méthode de conserver sa santé par le régime de vivre » qui termine l'*Empiric Charitable*.

Les exhalaisons de la terre, infectées par des eaux puantes, ou par de certaines terres veneneuses, infectent tellement l'air en certains lieux que les oiseaux, les bêtes brutes et les hommes qui y passent deviennent le plus souvent malades; c'est pourquoi il nous faut considerer, qu'a plus juste raison, ceux qui habitent tels cantons sont en grand péril de leurs vies par l'infection de l'air qui leur cause diverses et dangereuses maladies. Et pour obvier à de tels accidents, faut choisir pour sa demeure le lieu ou l'on voit moins d'exhalaisons, qui sortent de la terre, ayant deux ouvertures au logis, scavoir une du coté d'Orient et l'autre du coté de Septentrion, tant pour recevoir la chaleur du Soleil que pour laisser entrer l'air chaud, subtil et eventé qui toutefois décline à une frigidité temperee; car lorsque le vent

vente de coutume trop fort, il fait le plus souvent entrer avec lui quelque mauvais air, qui cause des maladies très dangereuses.....

Quand au dormir lorsque l'on veut prendre son repos, faut premierement se coucher sur le coté droit, puis sur le coté gauche, mais n'y pas demeurer lontemps. Le dormir sur le dos n'est pas bon, car il fait retourner les superfluités aux parties postérieures du cerveau et engendre des cathaires.

Ceux qui ont de la peine à digérer les viandes, se peuvent coucher quelque peu sur le ventre ayant sous leur estomac un petit coussin, qui soit bien mollet, et les bras étendus; mais il ne faut pas que le sommeil soit de longue durée, car il fait tomber les dents et enfler le visage. Le chevet du lit doit être haut, mais non trop, car la tête étant trop droite arrete la bonne respiration de l'air, mais aussi étant trop basse, les fumées de l'estomac montant au cerveau, font rever et engendrent des maladies.

Faut être plus couvert la nuit que l'on a de vêtements le jour parce qu'en dormant, les esprits et la chaleur naturelle se retirent dans le corps aux parties interieures. Il faut prendre garde en dormant que la Lune ne luise sur vous, car elle engendre les rhumes, fait cracher le sang et délie les humeurs froides.

En se levant faut s'étendre les membres, puis etant levé, faut se peigner pour se rendre le cerveau plus gaillard, se nettoyer pareillement le nez pour faire sortir les factiosités, tant du cerveau que de la poitrine, puis se laver les yeux d'eau fraiche, pour entretenir sa vue ferme, laver et nettoyer ses dents, pour empecher qu'elles ne soient gatées, les mains, se vêtir proprement selon sa condition, puis se promener environ demi-heure, mâchant par le chemin en se divertissant de l'Anis, du Fenouil ou quelque chose semblable, tant pour se fortifier l'estomac que pous avoir bonne haleine.

Quand vous prenez votre refection, faut manger sobrement et mâcher bien ce que vous mangerez afin que les viandes en soient plûtôt digerées et boire au milieu et à la fin du repas et non à chaque bouchée, comme font aucuns.

Il ne faut pas manger tout son saoul, mais se réserver à la fin du repas quelque peu d'appetit; car le ventre etant trop plein, l'estomac souffre, etant empéché. S'il advient que vous mangiez diverses viandes faut manger les plus légères les premières, puis les grosses, car les grosses étant mangées les premières, les légères demeurant sur l'estomac causent le plus souvent des indigestions.

Les viandes les plus exquises pour la santé du corps, sont des animaux châtrés et principalement du bœuf et du mouton, et celle des pigeonnaux, des codindes, des chapons, des poules, des chevreaux, des agnaux, et des veaux sont très bonnes. Mais quand aux viandes des animaux qui habitent les montagnes, sont de plus dure digestion et celles des animaux et oiseaux qui se nourrissent dans la fange, encore pires, et les œufs des poules font très bon sang, mais quand aux autres, ils ne sont pas trop bons.

Quant aux chairs des poissons d'eau douce qui ont cours, sont meilleures que celles des poissons de la mer.

Le pain que vous mangez doit être bien cuit, bien levé et bien net pour faire de bon sang, mais lorsqu'il est mangé tout chaud, il fait mal à l'estomac et empeche la nature de faire bien sa fonction.

La boisson que vous buvez ne doit point etre obscure, mais claire et de bonne odeur, et un peu douce.

Apres votre repas, faut se promener environ un quart d'heure ou demi heure, pour aider à la digestion, puis si le sommeil vous prend, vous pouvez dormir quelque heure.

Faut que ceux qui ont coutume de dormir le jour se levant plus matin car la superfluité du dormir engendre quantité d'humeurs; c'est pourquoi la règle coutumière pour se conserver en santé est de dormir six heures, scavoir depuis neuf heures du soir jusques à trois du matin.....

La sobrieté est le principal remede pour se maintenir en santé.....

Une petite purgation deux fois l'an à ceux qui vivent délicatement et sans travail, est très bonne, tant pour faire éva-

cuation des humeurs qu'engendrent les viandes délicates que pour purifier le sang [1].

Sous Louis XIV, une grande dame ne se lavait la figure qu'une fois tous les huit jours ; chaque matin elle se contentait de passer sur ses mains une serviette mouillée. A cette propreté douteuse se joignait une gloutonnerie de règle, et tous les sujets du Grand Roi, sans doute pour faire leur cour, procédaient d'indigestions en indigestions. Aussi les conseils de la Martinière étaient-ils chose nouvelle, à cette époque où l'hygiène corporelle et alimentaire était nulle. Sa Méthode vous réconcilie un peu avec les Empiriques et leur médecine.

Le type le plus curieux de l'Empirique sous le Grand Roi est Nicolas de Blégny dont Dionis, qui le maltraite fort, nous raconte l'histoire [2].

Ayant été pendant quelques années Clerc de la Compagnie de St Côme, où il entendoit tous les jours parler de la Chirurgie dans les actes qui s'y font, il crut en sçavoir autant et plus que les Maitres qui la composent : il prit un privilège, se logea au Faux-bourg St Germain, et se maria avec une sage-femme. Il établit chez lui des Conférences de Medecine et de Chirurgie, dans lesquelles il annonçoit chaque fois quelque secret de son invention; les coins des rues étoient pleins d'affiches qui informoient tout Paris, des élixirs, des cassolettes, des caffetiers [3] merveilleux avec lesquels il devoit

1. *L'Empiric charitable*, par le Sieur de la Martinière. Paris, 1667, p. 240.
2. Dionis, *Cours d'opérations de Chirurgie*, p. 330.
3. Caffetières. Blégny avait inventé (déjà !) des « caffetières et chocolatières portatives qui n'occupent à peine qu'une seule poche et qui ne laissent pas de contenir tout ce qu'il faut de thé, caffé, de chocolat et de

faire des miracles. Il trouva de l'accès auprès de M. Daquin, premier Medecin du Roi, qui se servit de lui pour faire la description du remède Anglois du sieur Talbot..... Il obtint de M. le Chancelier un privilège de faire imprimer chaque année un Journal [1] qui contenoit tous les faits extraordinaires qui arrivoient dans la Medecine et dans la Chirurgie, tant en France que dans les pays étrangers. Mais ce privilège dont un autre auroit profité et qui avoit son utilité, lui fut oté l'année suivante par l'abus qu'il en fit, en s'en servant pour écrire des invectives et pour déchirer la réputation des Auteurs. Il eut l'agrément d'acheter la Charge de Chirurgien ordinaire de MONSIEUR; mais peu d'années après, son caractére étant connu, il eut ordre de s'en défaire. Enfin..... il crut qu'il réussiroit mieux dans la Medecine, prit des lettres de Docteur de la Faculté de Caen, et, comme Médecin, fit valoir les talens qu'il avoit de tromper tout le monde. Il entreprit de faire revivre un Ordre du S. Esprit, autrefois établi à Montpellier; il en portoit la Croix, se fit appeler le chevalier de Blégny et fit des procès à ceux qu'il croyoit avoir usurpé les revenus attachez à cet Ordre. Tous ces moyens ne lui ayant pas réussi, il loua une maison à Pincour, afin d'y établir une espèce d'Hôpital [2] pour les Etrangers malades, où

sucre pour faire trois prises de chaque boisson différente, la lampe, l'esprit de vin, le fourneau, le fusil et les vaisseaux pour la préparer et pour la boire » !!!

1. *Le livre commode pour l'année 1692 avec le Succez des remèdes indiquez l'année précédente*, qui est en somme l'annuaire de tous les empiriques et de leurs remèdes.

2. Blégny, qui entendait la réclame comme personne, fait, dans son *Livre commode pour 1692*, un éloge dithyrambique de sa Maison de Santé : « Cette pension est une nouvelle commodité qu'on a procurée au public depuis deux ans. Ceux qui sçavent ce que les officiers, les provinciaux et les étrangers souffrent, dépensent et risquent dans les auberges de Paris lorsqu'ils y tombent malades, en comprendront facilement l'utilité, surtout lorsqu'ils apprendront que cette pension est placée à Pincourt, c'est-à-dire dans une grande et belle rue, qui étoit naguère un hameau, qui fait maintenant partie des fauxbourgs de Paris, et qui se trouve entre la porte Saint-Louis et la porte Saint-Antoine. Cette infirmerie est composée d'un nombre considérable de chambres fort agréablement situées et meublées, qui sont

pour une certaine somme par jour ils devoient être logez, nourris, pansez et médicamentez; mais le Roi informé que ce n'étoit qu'un prétexte pour cacher les débauches qui s'y faisoient, donna une lettre de cachet pour l'arrêter; il fut mis au Fort-l'Evêque, et de-là quelque tems après conduit au Château d'Angers, où il fut enfermé pendant 7 à 8 ans : il en est sorti... et après avoir couru l'Italie, il est venu mourir à Avignon. Il étoit assez bien fait, toujours proprement vêtu, il parloit et écrivoit très aisément; il étoit studieux, inventif [1] et laborieux, et s'il avoit fait un bon usage des avantages

autant séparées et autant communiquables qu'on le veut... On y pratique des moyens infaillibles pour rectifier les constitutions vicieuses et guérir radicalement toutes les indispositions habituelles qui en dépendent : asthme, phtisie, poulmonie, migraine, vapeur, épilepsie, hydropisie, hémorrhoïdes, vieux ulcères, cancers, varices, etc... Il y a des lieux où les personnes indigentes sont traitées à vingt et trente sols par jour selon le régime qu'elles doivent observer. Il y en a d'autres où les gens de service sont placés à quarante sols. Enfin, il y a des chambres particulières et des ordinaires distinguez pour les personnes de considération, à trois, à quatre, à cinq et à six livres par jour, selon la dépense qu'ils doivent faire et les peines qu'ils doivent exiger... Soit que la pension soit grosse ou modique, toute la dépense s'y trouve comprise, sans en rien excepter : traitement, remèdes, logement, nourriture, feu, service, lumière, etc. On y trouve même cette commodité quand on le souhaite, qu'on y est traité à forfait pour une somme dont on convient, au delà de laquelle on ne paye rien de plus, si opiniâtre et si longue que puisse être la maladie. »

1. Il inventa entre autres choses « une machine pour retenir le siege réduit » que le lecteur retrouvera sur la planche tirée de l'*Art de guérir les hernies*. C'est la figure Y et non loin d'elle, en X, est figuré un pessaire à ressort de fil de fer en spirale, qui ferait trouver élégants les gigantesques pessaires qu'on ose encore employer de nos jours. Dionis nous parle de l'invention de N. de Blégny : « Il vouloit qu'on retint le boyau dans sa place avec le jabot d'un coq d'Inde, lequel on souffloit pour le faire enfler après qu'on l'avoit introduit dans l'anus, ce qui empechoit bien que le boyau ne descendit; mais comme il faut ôter cette machine et la remettre toutes les fois que le malade veut aller à la selle, et que c'est dans de telles occasions que le boyau retombe, je la crois de peu d'utilité. »

Blégny savait surtout tirer parti des inventions des autres. Nicolas Lequin, chirurgien herniaire, avait inventé, en 1665, le bandage à ressort trempé, remplaçant l'ancien brayer en fer mou, dénué de toute élasticité. Mais ce bandage, faute d'une réclame habile, était peu employé. Blégny le copia et installa dans sa Maison de Santé une manufacture royale de bandages. (L. et J. Rainal, *Le bandage herniaire*.)

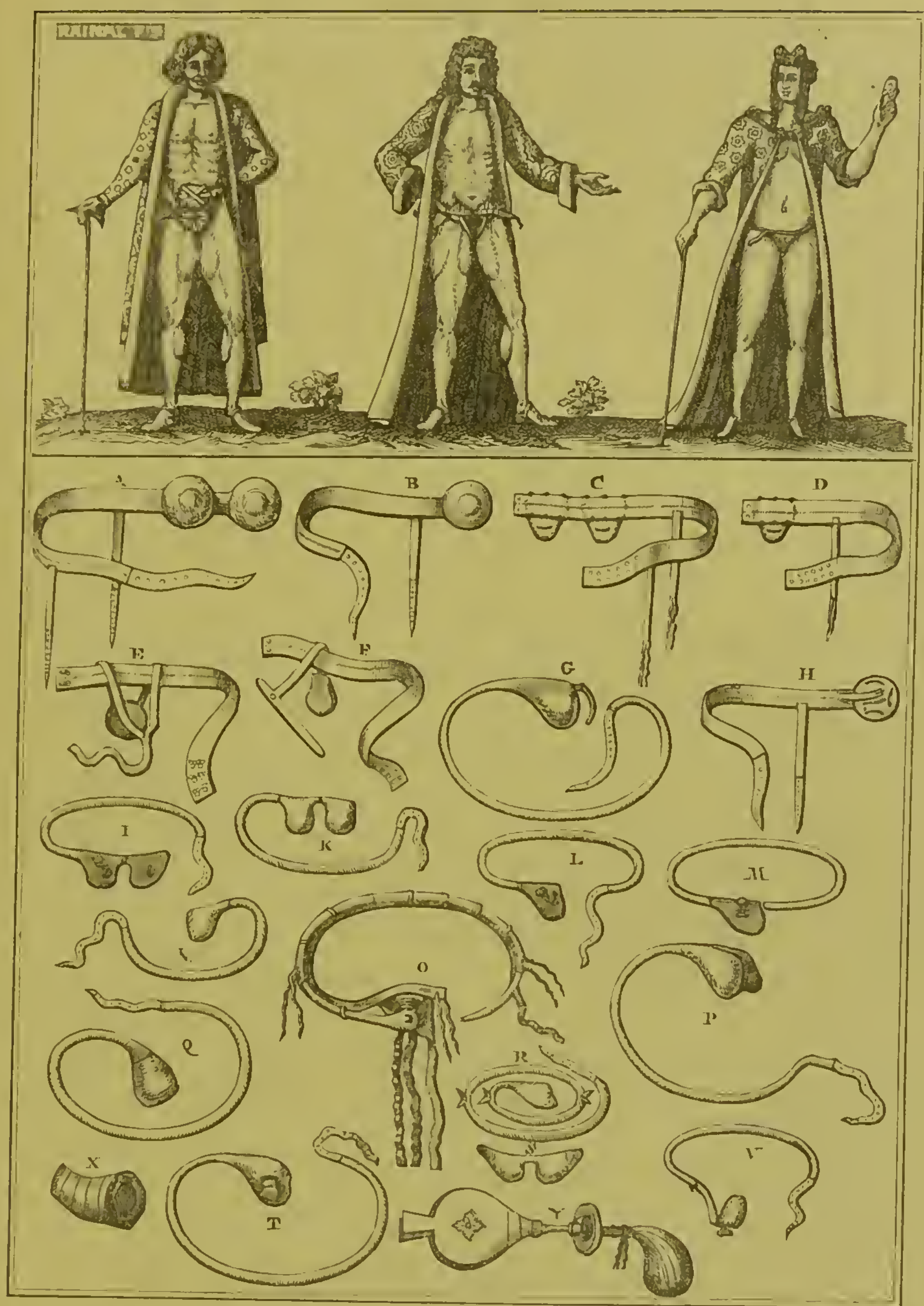


Planche extraite de *L'Art de guérir les hernies*,

Par Nicolas de Blégny (1688).

naturels qu'il avoit, il n'auroit pas fait une fin aussi malheureuse.

Nous n'avons parlé que des opérateurs du Pont-Neuf. Il y avait d'autres opérateurs qui furent souvent de très habiles chirurgiens, et qui jouirent d'une vogue extraordinaire; je veux parler des *Opérateurs herniaires*, « inciseurs de hargnes, grandes et petites », et des *Lithotomistes*.

La cure radicale de la hernie se faisait de diverses façons.

Les uns « découvroient la production du péritoine qui enferme les vaisseaux spermatiques [1], et la cousoient de toute sa longueur, avec un fil ciré; par ce moyen, ils rétrécissoient cette production trop dilatée, et empêchoient l'intestin de s'y glisser ». Cette cure radicale avait été nommée la *Royale*, parce que, respectant le testicule, « elle lui laissoit la liberté de faire sa fonction qui est de donner des sujets à son Roi ».

D'autres, après avoir découvert la production et les vaisseaux, passaient sous elle un fil d'or ou de plomb dont on liait les deux bouts « en prenant garde qu'il ne presse point trop les vaisseaux et qu'il permette au sang de couler dans leurs cavités ». L'intestin ne pouvait pénétrer dans la production du péritoine, serrée par le fil.

D'aucuns, plus radicaux, passaient, sans même in-

1. Le Cordon spermatique.

ciser la peau, un gros fil de chanvre sous le cordon spermatique et en liaient vigoureusement les deux bouts. La section du cordon était totale au bout de peu de temps et le fil tombait de lui-même.

Les Opérateurs peu scrupuleux se contentaient d'énucléer le testicule; ils liaient le cordon « le plus proche de ses anneaux que faire se peut ». Cette cure radicale empêchait « que la hernie se reproduise », selon Dionis qui ne manque pas de flétrir ce mode opératoire par trop sans-gêne.

Les opérateurs ambulans, dit-il, sont adroits à séparer ces organes, sans que les Spectateurs s'en apperçoivent, ils font la ligature des vaisseaux, avant que de tirer le testicule hors du scrotum, et avec leur petit doigt passé par dessous ces vaisseaux qu'ils coupent, ils le font sortir et le cachent dans leur main, pour le mettre dans leur gibecière [1] sans être vu : on a connu un de ces Opérateurs qui ne nourrissoit son chien que de testicules; le chien se tenoit sous le lit ou sous la table, proche son maître, en attendant ce morceau friant, dont il se régaloit aussitôt après qu'il en avoit fait l'extirpation, à l'inseu des assistans qui auroient juré que le patient avoit toujours ses parties.

Les *opérateurs lithotomistes* étaient de véritables spécialistes; « la plupart des chirurgiens, nous dit Dionis, se deffendoient de faire la taille, laissant exécuter cette opération à ceux qui en font leur capital, et qui apportent tous leurs soins pour s'y rendre habiles. »

1. C'était une poche de cuir que les inciseurs de hargnes ou les lithotomistes fixaient à leur ceinture, au moment d'opérer et qui contenait tous leurs instruments.

Pour tailler, le lithotomiste avait à choisir entre le petit appareil, le grand appareil et le haut appareil.

Le *petit appareil* ne nécessitait, comme ce nom l'indique, que peu d'instruments : un bistouri et un crochet. C'était la méthode de choix chez l'enfant. Un aide, assis sur une chaise haute, prenait le petit malade sur ses genoux, « et, ayant passé ses mains sous les jarrets, lui empoignoit les deux bras. qu'il écartoit de manière que cet enfant étoit retenu dans une situation très commode pour être taillé » ; un second aide maintenait les bourses relevées. L'opérateur introduisait alors un doigt dans le rectum, et amenait la pierre proche le col de la vessie, « la poussant le plus qu'il peut en dehors » ; la pierre faisait saillie et il incisait, à fond, sur cette saillie ; il passait derrière le calcul le crochet et il l'extrayait plus ou moins facilement « avec force ou sans force ».

Le *grand appareil* nécessitait plus d'instruments que le petit. Le malade était mis sur le bord d'une table ou d'un banc ; on lui ramenait les cuisses contre le ventre, les talons contre les fesses et on lui liait ensemble le bras, la cuisse et la jambe de chaque côté. Deux aides tenaient les jambes, les écartant le plus possible ; un troisième appuyait de ses deux mains sur les épaules du patient, tandis qu'un quatrième aide lui relevait les bourses d'une main. Un cinquième aide passait les instruments à l'opérateur. Celui-ci introduisait dans l'urètre du patient une sonde métallique, cannelée sur le dos de sa courbure ; il la

confiait au quatrième aide qui « la poussait en bas par la tête, afin que la partie courbe et la première introduite de cet instrument repoussant en dehors l'extrémité intérieure de l'urètre, fasse mieux connoître et sentir à l'opérateur l'endroit où il doit couper. » Il incisait ensuite sur la cannelure, à côté du raphé ano-bulbaire, les téguments et l'urètre sur une longueur de deux à quatre travers de doigts, selon la grosseur de la pierre. Cela fait, il prenait le *gorgeret*, bistouri « en forme de petite épée » et l'engageant dans la cannelure de la sonde, le conduisait jusque dans la vessie. Grâce à l'ouverture souvent considérable qu'il avait faite, il pouvait introduire une tenette fermée dans la vessie, charger la pierre et l'extraire. Il nettoyait ensuite soigneusement la vessie, plaçait dans la plaie une canule à demeure et recouvrait le tout de plumasseaux et de compresses trempées dans l'oxicrat.

Le troisième mode opératoire de la taille s'appelait le *haut appareil*. C'est la taille de Franco ou taille sus-pubienne : « Il faut faire, nous dit Dionis, une incision au bas de l'hypogastre, directement au-dessus de l'os pubis, et un peu à côté de la ligne blanche : les muscles étant coupés, on ouvre la vessie dans son fond, puis, avec un crochet, on en tire la pierre ». A Paris, le haut appareil ne fut guère employé que par Bonnet, qui fut un des lithotomistes de l'Hôtel-Dieu.

Que la taille fût faite par le grand ou le petit appareil, elle entraînait des délabrements considérables, laissant, alors même que la guérison survenait, des reli-

quats, trajets fistuleux ou autres, que le malade gardait sa vie durant.

Aussi, la *taille latéralisée*, qui, respectant l'urètre, intéressait la prostate, le corps, et le col de la vessie, devint-elle rapidement la méthode de choix. Elle fut pratiquée pour la première fois à Paris, en 1697, par un nommé Baulot ou Beaulieu, appelé le frère Jacques, et dont Dionis nons raconte l'histoire :

Ce frère était un espece de Moine, qui avoit l'habit de Récolet avec cette différence seulement qu'il étoit chaussé, et qu'au lieu de capuchon il portoit un chapeau. Il se faisoit appeler Frère Jacques, et il paroissoit simple et ingénu. Il étoit sobre, ne vivant que de potage et de pain. Il n'avoit pas d'argent et ne demandoit que quelques sols pour faire repasser ses instruments, ou pour faire raccommoder ses souliers. Il s'étoit fait une Religion à sa mode, avec des vœux dont il laissoit la liberté à son Evêque de le dispenser quand il voudroit.

Le frère Jacques, qui devint rapidement célèbre, fut très mal accueilli par ses confrères, les lithotomistes parisiens ; et Saviard, dans son *Recueil d'observations chirurgicales*, l'accusa, non sans finesse, de devoir sa grande réputation à cinq causes :

1° Parce qu'il n'opéroit pas de la même manière que les autres lithotomistes ;

2° Parce qu'il avoit beaucoup de hardiesse tant à opérer qu'à vanter ses prouesses ;

3° Parce qu'il sembloit désintéressé (de quoi il pourroit être blâmé par l'Évangile pour montrer plus de zèle et de vertu qu'il n'en faut selon la Science et selon Dieu).

4° Parce qu'il portoit l'habit de moine et qu'il paroissoit dévot;

5° Parce qu'il assuroit que tout ce qu'il savoit de la Chirurgie lui etoit venu par inspiration divine [1], de sorte que n'ayant rien dépensé pour se faire instruire, il vouloit aussi enseigner à d'autres gratuitement, ce qu'il faisoit.

Malgré ces attaques, le peuple n'en considéra pas moins le frère Jacques « comme un homme envoyé de Dieu pour soulager ceux qui étoient affligéz de la pierre par une méthode plus aisée et moins dangereuse que celle qui se pratiquoit ».

Il y eut un engouement tel pour la nouvelle méthode que le premier président du Parlement, qui était alors Achille de Harlay, l'ancien procureur du Roi, s'entremit auprès des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu et des Frères de la Charité pour obtenir au frère Jacques l'autorisation d'opérer dans les hôpitaux. Il y fit, en plusieurs fois, cinquante tailles.

1. Le frère Jacques n'était pas le seul à revendiquer l'inspiration divine. Vers 1681, un Capucin, nommé le Frère Marc, parcourut le Lyonnais, le nord de la France, les Flandres, guérissant les malades par sa seule bénédiction. Nous avons trouvé dans le *Portefeuille Vallant* (p. VII, f° 222) une lettre du docteur à Mlle de la Porte, qui nous donne des renseignements amusants sur ce thaumaturge : « ...Je crois que vous serez bien aise d'apprendre que le Capucin qu'on appelle le père Marc, à force de faire des miracles a commencé à esbranler l'incrédulité des plus obstinés qui disent : « Il en fait trop ! » Il faudra enfin le croire. Il donne la veue aux aveugles, fait marcher les boiteux, entendre les sourds; les bossus devant derrière sont redressés et tout cela est escrit par plusieurs personnes que l'on dit estre dignes de foy... » Quoi qu'il en soit, ses miracles rencontrèrent beaucoup d'incrédules, surtout parmi le clergé. « Plusieurs religieuses de l'Abbaye-au-Bois (dont Vallant était le médecin) disent qu'elles n'entendent point son acte de contrition, qu'il y cherche trop de mystère, qu'il auroit plutost fait de dire que ce n'est qu'une forte douleur de cœur par un mouvement d'amour de Dieu qui ne peut venir que du Ciel. »

C'étoit, dit Dionis, un empressement inconcevable pour le voir travailler; il n'y avoit pas un Medecin ni un Chirurgien qui ne tâchât d'y entrer; il falloit des gardes pour empêcher la foule, et il y a eu jusques à deux cens personnes à la fois présens à ses opérations.

Le frère Jacques, « trop hardi à travailler », eut des résultats opératoires déplorables : « quelquefois il coupoit le col de la vessie en travers, de sorte qu'elle étoit tout à fait séparée de l'urètre; il ouvroit aussi souvent le rectum ; il ne s'étonnoit point quand il avoit ouvert le vagin, ce qui lui arrivoit à presque toutes les femmes qu'il tailloit ». La grande majorité des taillés mourut et Baudot fut obligé de quitter Paris. Malgré ses insuccès, le peuple :

Rejettoit la cause de tant de malheurs sur les Chirurgiens de la Charité, disant hautement qu'il falloit que par jalousie contre ce nouvel Opérateur, ils eussent empoisonné ces malades, prétendans qu'ils ne pouvoient avoir péri en si grand nombre et si promptement, que par quelque cause étrangère à l'opération.

Après la disparition du frère Jacques, sa méthode, corrigée et perfectionnée, devint rapidement la méthode de choix, et, à la mort du Grand Roi, la taille par le grand appareil était absolument délaissée.

LE

PORTEFEUILLE DE VALLANT

MÉDECIN DE S. A. R. Mme DE GUISE ET DE Mme LA MARQUISE DE SABLÉ

I

VALLANT

Vallant nait à Lyon ; sa famille. — Il part à Montpellier ; son maitre ; ses notes d'étudiants ; les quatre questions cardinales.

Vallant à Paris : Les débuts difficiles ; les lettres du Père Rochette ; la clientèle de Vallant ; sa consultation avec Vallot.

Vallant chez Mme de Sablé. — La marquise et sa conversion ; le salon de Port-Royal. — Vallant et les amies de Mme de Sablé. — Sa belle clientèle ; les Carmélites de la rue Saint-Jacques et de Montmartre ; l'Abbaye au Bois ; les religieuses Angloises. — Vallant devient médecin de Mlle de Guise.

Vallant, premier médecin de Mme de Guise. — Il devient l'un des principaux médecins de Paris. — Son état de sujétion vis-à-vis de Mme de Guise. — Les recettes culinaires et de parfumerie. — Les ventres durs.

La bonté de Vallant. — Sa charité. — Son amitié pour Mme de Sablé. — Sa mort.



Lorsque nous nous sommes trouvés en présence de son volumineux portefeuille [1], nous n'avions sur Vallant que fort peu de renseignements biographiques ; nous ne connaissions que les quelques lignes que Cousin lui a consacrées dans son *Étude sur Mme de Sablé*, et la date précise de sa mort,

1. Bib. Nat. — Manuscrits fr ; fonds intitulé : Résidu S. Germain, quatorze portefeuilles in-folio.

consignée sur les registres de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés [1].

Cependant, grâce aux *observations de médecine et autres*, aux nombreuses lettres qui se trouvent dans le *Portefeuille*, nous avons pu reconstituer la vie de Vallant, qui fut une des plus curieuses silhouettes médicales de l'époque qui nous occupe.

Vallant naquit à Lyon où sa famille était fixée de longue date. Son père, qui vécut très vieux [2], était marchand au pont Sainte-Catherine. Le futur médecin était le second de quatre enfants : l'aîné prit la suite du commerce paternel, se maria et eut un fils et une fille [3]. Le second, après avoir habité quelque temps Paris [4], et voyagé dans le nord de la France [5], s'établit à Avignon (vers 1669). Le dernier enfant était une fille, qui ne se maria point, et qui, sans entretenir de correspondance avec Vallant, lui était chère, à en juger d'après les nombreuses recettes culinaires qu'il lui adressait : « Mémoire pour faire la marmelade de coings (pour ma sœur Catherine) »…..

Le père de Vallant devait être assez riche, car il envoya, vers 1650, son fils à Montpellier pour y faire

1. Laquelle abbaye avait reçu le *Portefeuille* légué par Vallant.
2. Il était encore vivant en 1672, lettre de Hédouin, p. IX, f° 37.
3. Cette nièce de Vallant se fit religieuse et nous avons trouvé dans le *Portefeuille* plusieurs de ses lettres.
4. Probablement chez son frère qui, frais émoulu de Montpellier, venait de s'établir à Paris. *Portefeuille*, f° 190.
5. Mme de Sablé le recommande à la femme d'un haut personnage habitant Nancy, p. X, f° 337.

ses études de médecine. Vallant partit avec un autre jeune homme, fils d'un marchand de Lyon, et nommé Hédoin; c'est alors que prit naissance entre les deux jeunes gens une amitié étroite qui dura jusqu'à leur mort.

A Montpellier, Vallant et Hédoin furent les élèves d'un professeur qui était alors fort renommé, Haguenot; ils prirent logement chez lui et le « suivirent [1] » durant toutes leurs études médicales.

Vallant dut être un étudiant modèle ; son éducation première laissait, il est vrai, à désirer ; il était fort mauvais latiniste, et souvent achevait en français une phrase commencée en un latin qui n'avait rien de cicéronien. Mais il travaillait ferme et avait déjà la monomanie de prendre des notes, consignant avec soin « les pensées qui passent par l'esprit comme des éclairs et que l'on ne retrouve plus si on n'a soin de les escrire ». Ces notes d'étudiant, il les réunit en un petit cahier qu'il conserva pendant toute sa vie et qu'il se plaisait à relire; ce recueil était intitulé : *Contra internos aliquos morbos et ad affectus externos nonnulla selectissima ad praxim medica experitissimis practicis desumpta* [2].

En 1655, Vallant reçut le bonnet doctoral et nous avons retrouvé dans son *Portefeuille* la copie de quatre

1. *Portefeuille Vallant*, p. XIV, f° 469 « Mr Haguenot que je suivois dans ce temps-là et qui étoit, comme vous le sçavez un très bon praticien ».
2. *Portefeuille Vallant*, VIII, f. 283 à 336.

questions cardinales qui, selon toute probabilité, [1] furent soutenues par lui :

L. B. V. D. † B. L. V. M.
Questiones quatuor cardinales
Pro suprema Apollinarii laurea consequendæ propositæ
a
Illustrissimo viro D. D. Richardo de
Belleval, regis consiliario et medico
nec non in alma medicorum Monspe-
liensium Academia Cancellario amplissimo
Anatomico botanico judiceque
æquissimo.
et
D. D. Simeone Curtaudo [2] Regis Consiliario
Et medico nec non in alma eadem Academia
Decano venerando.
Quibus accesserunt pro more Solito
assertiones, problemata et paradoxa
Cuncta discutenda in augusto Monspeliensis Apollinis
fano.
diebus 11 12 et 13 mensis martii anni
1655
Disputantibus Amplissimo Cancellario,
Decano venerando, professoribus
Regiis illustrissimis, doctoribus

1. M. Auvray, le savant bibliothécaire du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, n'est point de notre avis ; il ne reconnaît pas l'écriture de Vallant et prétend que ces questions cardinales furent probablement écrites par Haguenot. Nous sommes de son avis sur ce point, mais nous pensons que Vallant, qui écrivait à peu près illisiblement, eut recours à son maître pour présenter, d'une manière correcte, ces quatre questions cardinales. Nous avons demandé à l'École de Montpellier des éclaircissements sur cette question controversée ; notre demande est restée sans réponse.

2. C'est le célèbre Courtaud qui eut de longues controverses avec la Faculté de Paris.

clarissimis et quibus libet aliis.

Quæstio prima Cardinalia.

An in morbis lacrymæ involuntariæ malæ?

Quæstio secunda Cardinalia.

An ventus hieyme calidiores?

Quæstio tertia Cardinalia.

An febriculorum varietate morborum diversi-[tatem pariat?

Quæstio quarta Cardinalia.

An sobrietate et veneriæ abstinentia faciant [longævitatem [1]?

Outre ces quatre questions, Vallant eut à discuter des *assertiones*, *problemata*, *paradoxa* plus ou moins bizarres; nous en citerons les principaux :

Assertiones : Calor noster est elementarius.
Colico dolore Laudanum.
Pili veræ corporis partes.
Cor vera Sanguinis officina [2].

Problemata : An pleno ventriculo commodior *Venus*?
An plethora indicant venæ sectiones?
An apoplexiæ jugularium sectio?
An lacrimæ cerebri vestimentum?
An somnus fluxiones cohibet?

Paradoxa : Mulier potest cōcipere et parere illæsa virgini-[tate.
Aqua est aere humidior [3].

1. Il y a une différence entre ce latin peu correct, plein de fautes, et le *paranymphe* de Robert Patin, écrit en une langue des plus élégantes.

2. Cela montre bien l'esprit de la Faculté de Montpellier devant les découvertes harvéiennes; à cette époque on n'eut jamais osé, à Paris, mettre cette question parmi les *assertiones*. On eût dit : *An cor vera sanguinis officina?* et encore il eût été dangereux pour le candidat de conclure par l'affirmative.

3. *Portefeuille Vallant*, p. XI, f° 82.

Une fois docteur, Vallant ne quitta pas de suite Montpellier. Alors que son ami Hédoin s'était déjà établi médecin à Lyon, il resta quelque temps auprès d'Haguenot pour se perfectionner dans la pratique de son art.

En 1657 [1], il se décida à aller tenter la fortune à Paris, où les médecins de Montpellier, grâce à la protection de Vallot, premier médecin du Roi, pouvaient alors exercer, en dépit de la Faculté. De plus, il y était appelé par Mme de Sablé, qui connaissait depuis longtemps sa famille ; la marquise, ayant besoin chaque année, de plusieurs douzaines de vipères, les faisait venir du Lyonnais et le père de Vallant se chargeait régulièrement de les acheter sur place.

Voilà donc notre jeune docteur [2], frais émoulu, en butte aux mille difficultés accueillant le praticien pauvre qui osait venir tenter la fortune à Paris. Il s'installe rue des Poirées [3], « chez Mme Dauphin, au devant de la Fleur de lys d'or et du collège de Clermont » ; il est donc en plein faux-bourg Saint-Germain, le quartier élégant de l'époque : « mais il loge en garni, et dans une des plus vilaines rues du faux-bourg ». Malgré cela, les clients accoururent chez le jeune *médecin provincial*, s'il faut en croire une lettre d'un bon père jésuite, le P. Rochette,

1. Il est encore à Montpellier en 1656. *Portefeuille Vallant*, p. XI, f° 476.
2. Étant donné l'âge qu'il fallait avoir pour commencer les études médicales et la durée de ces dernières, Vallant devait avoir environ 30 ans.
3. Dans le pâté circonscrit par la rue du Four, la rue Bonaparte, la rue des Canettes et la place Saint-Sulpice.

« apothicaire et religieux du Collège des Jésuites de Montpellier ».

..... M. Haguenot et moy avons aussy parlé bien souvent de Monsieur Valland, mais Dieu sçait comment; c'estoit bien à qui mieux mieux et néantmoingts nous n'avons jamais peu en dire assez de bien; et quoy que vous ne m'ayez rien dict du bon succès et de la practique que vous avez dans Paris, je l'ay bien sceu d'ailleurs, de quoy je bénicts Dieu et m'en conjouis avec vous; mais je ne voudrois pourtant que cela nous privat de l'esperance que nous avons de vous revoir en ces quartiers bien tost de retour et d'avoir le bien de faire encor une herborisation en vostre compagnie [1].

Mais si ce brave apothicaire complimentait si fort le jeune docteur, il avait une arrière-pensée; il espérait placer à Paris, grâce à Vallant, tout un stock de thériaque qui restait en souffrance dans l'apothicairerie du Collège des Jésuites. Dans ses lettres, tout en félicitant Vallant de sa belle clientèle, il revient sans cesse sur cette merveilleuse thériaque, dont il est prêt à céder à son ami la majeure partie, à raison de 7 liv. la livre soutive :

Je ne scay pas si je vous ay dit comme j'ay faict la Theriaque dans cette ville il y a un an avec demonstration publique ou assista toute l'université avec la plus part du Parlement et presque de toute sorte de conditions de Personnes pendant une semaine qu'elle fut exposée.....

La clientèle de Vallant se formait, mais bien lente-

1. *Portefeuille Vallant*, p. IX, f° 165 (lettre à Vallant, 2 avril 1658).

ment; il soigne surtout des petits bourgeois, des artisans qui ne recourent jamais, même in extremis, au luxe d'une consultation. Cependant en février 1662, Vallant est mandé à Saint-Germain auprès de M. de Bordeau[1], et il appelle en consultation Vallot, l'archiâtre. Malgré cette aubaine, il était fort mal dans ses affaires et il dut accepter, avec joie, l'offre que lui fit Mme de Sablé d'entrer chez elle, à la fois comme médecin, secrétaire et intendant.

Il habitait alors rue Mazarin [2], « vis-à-vis le jeu de paume des Canettes »; il y conserva son logement, mais à partir de 1663, il suivit Mme de Sablé tour à tour « à l'hostel de Souvré, rue des Petits-Champs », et « aux faux-bourgs Saint-Jacques, proche les religieuses de Port-Royal ».

Mme de Sablé n'était plus la belle marquise dont Mlle de Scudéry, dans le *Grand-Cyrus*, avait fait le portrait [3]. Elle avait alors 56 ans et la saison des amours était depuis longtemps passée [4]; elle s'était convertie,

1. Probablement l'évêque de Bordeaux.
2. Devenue la rue des Canettes.
3. « Parthénie étoit grande et de belle taille ; elle avoit de beaux yeux ; sa gorge étoit la plus belle du monde ; elle avoit le teint admirable, les cheveux blonds et la bouche fort agréable... avec un air charmant et des souris fins et éloquents qui faisoient connoître la douceur ou la malice qui étoient dans son âme. »
4. Le docteur Legué parle, entre la marquise et Vallant, d'une liaison, toute platonique, du reste, ajoute-t-il, cette liaison était tellement admise qu'on écrivait couramment à « Monsieur Vallant chez Madame la marquise de Sablé. » — Cette raison n'en est pas une; s'il en était ainsi on devrait accuser Vallant d'avoir été lié tour à tour avec Mme Dauphin, Mme de Guise...!!!

comme on disait alors, c'est-à-dire que ses sentiments religieux avaient pris un caractère plus prononcé. « Mais en pensant à Dieu, dit V. Cousin, elle ne changea pas de nature et demeura elle-même. Avec la tournure de son esprit, le goût et l'habitude de la distinction et de l'importance, elle ne pouvait se contenter de la piété commune et après avoir été précieuse, elle devint dévote raffinée. Visant toujours au sublime, comme les femmes de sa jeunesse, elle échangea la galanterie espagnole pour le jansénisme. »

La fortune de Madame de Sablé était en fort mauvais état. Elle avait été obligée de quitter son hôtel de la Place Royale, de restreindre son train de maison et d'accepter l'hospitalité que lui offrait son frère Jacques de Souvré, grand-prieur de France. C'est à cette époque que Vallant entra chez elle. Au bout de quelque temps, sur les conseils de son amie, Mme de Longueville [1], la marquise quitta l'hôtel de Souvré et alla habiter aux fauxbourgs Saint-Jacques, un corps de logis séparé du monastère de Port-Royal, mais renfermé dans son enceinte.

« Là, nous dit Cousin, elle s'occupait de la grande affaire de son salut, sans en négliger aucune autre, le soin de sa santé, le goût de toutes les délicatesses, y compris la friandise, celui de la belle littérature, sur-

1. Qui, après la mort de son fils, le comte de Saint-Pol, tué au passage du Rhin, s'était retirée à l'abbaye de Port-Royal de Paris.

tout la passion d'un certain crédit pour soi, pour ses amis, pour tout le monde. Elle avait fait de son appartement à Port-Royal un autre hôtel de Rambouillet en petit, très-aristocratique, encore un peu galant, toujours très-bel esprit, d'une dévotion élégante et d'abord assez peu sévère. Il y avait des habitués médiocres dont le nom a surnagé à peine : l'abbé Testu, l'abbé de La Victoire, Esprit, l'abbé d'Ailly, le marquis de Sourdis; quelques visiteurs d'un ordre plus relevé, Nicole, Arnault, Domat, Pascal avec sa sœur Gilberte, Mme Périer, la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu; Anne de Rohan, la belle princesse de Guymené; Mme de Hautefort, duchesse de Schomberg; sa belle-sœur, la duchesse de Liancourt, M. et Mme de Montausier, le prince et la princesse de Conti, M. le Prince, quelquefois même Monsieur, le frère de Louis XIV, très-souvent La Rochefoucauld et Mme de La Fayette, constamment et dans le plus particulier la comtesse de Maure et Mme de Longueville avec sa fidèle amie Mlle de Vertu. En même temps qu'on faisait chez Mme de Sablé du bel esprit et de la dévotion, on y faisait aussi des confitures et de merveilleux ragoûts; on y composait des élixirs pour les vapeurs et des recettes contre toutes les maladies. Mme de Sablé suffisait à tout, s'occupait de tout, de nouvelles littéraires et d'affaires sérieuses, sans beaucoup sortir de chez elle, et sur la fin presque sans quitter sa chaise et son lit. Il lui prenait quelquefois des accès de dévotion ou des vapeurs, et pendant ce temps elle fermait sa porte à tout le monde, même

à ses meilleurs amis; mais ces moments étaient rares et duraient peu, et c'était en général une maîtresse de maison accomplie ».

Vallant, homme aimable, ayant toujours en poche quelque recette de cuisine inédite, ou quelque pâte plus ou moins merveilleuse pour le visage, se fit fort bien voir des intimes de Mme de Sablé. Il devint le confident et le conseiller des habituées du salon de Port-Royal [1], qui n'avaient pas encore abdiqué toute coquetterie et qui étaient ravies de voir un médecin complaisant s'intéresser à leurs petites misères. Chaque fois que l'une d'elle était souffrante, Mme de Sablé dépêchait Vallant auprès de la malade, qui, guérie, ne tarissait pas d'éloges sur le « bon docteur ».

Ces éloges permirent à Vallant de se faire rapidement une clientèle superbe, non seulement dans le monde janséniste [2], mais dans le monde orthodoxe. Fort habile, il se fit bien voir de Brayer qui avait toute la belle clientèle cléricale de Paris; il l'appelait toujours en consultation, et ne voulait rien faire sans son assentiment. Brayer [3], vieux et fatigué, se déchargea du trop-plein de sa clientèle sur Vallant qui devint médecin

1. Qui étaient toutes d'anciennes *Précieuses*, jadis l'ornement de la *chambre bleue* de la marquise de Rambouillet et du salon de Mlle de Scudéry.
2. Il soigna à diverses reprises Mme de Longueville, Arnaud d'Andilly, le grand Arnauld, Nicole, sa sœur Mlle Nicole.....
3. Brayer gagnait bon an mal an 80.000 livres qu'il employait du reste charitablement car « s'il recevait un écu d'or par visite, dit Harron, il n'en donnoit pas moins lorsqu'il visitoit les pauvres » et le curé de Saint-Eustache, sa paroisse, recevait chaque mois un sac de 1.000 livres pour ses pauvres. Aussi Brayer fut-il inhumé dans cette église.

des couvents des Carmélites de la rue Saint-Jacques, de l'Abbaye aux Bois, des Religieuses Angloises...

Vallant plut tellement aux Carmélites et celles-ci firent de tels éloges de leur médecin, que l'abbesse du couvent des carmélites de Montmartre, souffrante, eut recours à ses soins. Dès lors la fortune de Vallant fut faite.

Françoise de Guise, fille de Charles de Lorraine, duc de Guise et de Henriette de Joyeuse, abbesse de Montmartre, présenta son médecin à sa sœur, Mlle de Guise, et à sa nièce, Mme de Guise, veuve du dernier duc de Lorraine, et fille de Gaston d'Orléans [1]. Vallant plut à Mlle de Guise; elle le mit sur l'état de sa maison, au grand bonheur du médecin qui le soir même, consigna soigneusement dans ses notes que

Le samedy, 9 déc. 1673. Madame de Montmartre m'a faict l'honneur de me dire que hier, jour de la Conception, Mademoiselle de Guise me vouloit attacher à elle et me faire mettre sur l'estat de sa maison au commencement de l'année prochaine, qu'elle s'estoit déclarée la-dessus et que Madame de Guise qui estoit présente avoit dit que puis que j'estois médecin de ses deux tantes, je pouvois bien aller de leur part voir souvent Monsr d'Alançon [2] et elle aussi qu'elle avoit une très grande confiance en moy et que si son médecin venait à manquer qu'elle me mettroit à sa place.

Mad. de Montmartre m'avoit dit il y avoit environ un an,

1. Par conséquent sœur de Mlle de Montpensier; mais issue du second mariage de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

2. Fils de Mme de Guise dont nous verrons plus loin la maladie et la mort. Avec lui finit la famille des Guise.

que Mlle de Guise me prioit de ne pas prendre d'engagement parce qu'elle me retenoit pour Mr d'Alançon et pour elle; c'est que l'on croioit dans ce temps là que Mme de Guise se pourroit marier avec Mr d'York, et qu'elle pourroit me mener hors du royaume. Je répondis que Mademoiselle me faisait beaucoup d'honneur mais que je ne voulois pas qu'elle m'eut de l'obligation de ne point sortir du royaume parce que j'avois des engagemens de devoir pour des personnes qui m'empécheroient de sortir de Paris et qu'il n'y auroit qu'un ordre du Roy qui m'y peut obliger [1].

Depuis deux ans déjà, Vallant avait quitté Mme de Sablé. Ce départ était-il dû aux soucis d'une clientèle toujours croissante [2] ou au caractère difficile de la marquise? Nous pensons que la première de ces raisons était la plus plausible, car Vallant n'en resta pas moins très attaché à Mme de Sablé, et continua à fréquenter assidûment le salon de Port-Royal.

Il revint quelque temps habiter son logement de la rue Mazarin, puis s'établit vers 1671 « chez Mr Denis [3],

1. *Portefeuille Vallant*, p. IX, fo 307.

2. En effet, Vallant ne pouvait guère faire de la clientèle dans Paris en habitant le faubourg Saint-Jacques.

3. Ce Denis était lui-même médecin et fut un moment célèbre; il pensait qu'en introduisant dans le système veineux le sang d'un animal, et en retirant en même temps le sang de l'individu, on renouvellerait totalement la masse sanguine; de plus le sang d'un animal jeune remplaçant le sang d'un homme vieux, on rajeunissait par cela même le patient. Denis avait inventé une canule de forme particulière (dont nous avons retrouvé le dessin dans le *Portefeuille Vallant* permettant d'opérer la transfusion). Il injecta de la sorte du sang de veau à plusieurs hommes « tirant en même temps, nous dit Dionis, par l'autre bras autant de sang qu'il croyoit en faire entrer ». Mais au lieu des résultats surprenants qu'il attendait, ses clients « devinrent foux furieux et moururent ensuite. Le Parlement informé de ce qui s'etoit passé, interposa son autorité et donna un arrest par lequel il étoit defendu sous de rigoureuses peines de faire cette opération. »

sur le quay des Augustins, à une porte cochère rouge ».

En 1675, Mme de Guise, dont il était déjà médecin par quartier, ayant perdu son premier médecin, choisit Vallant pour le remplacer. Logé à l'hôtel de Guise ou « à Luxembourg »[1], Vallant, comme premier médecin d'une princesse de sang royal, devint « conseiller du Roy en ses conseils », et partant un grand personnage[2]. Aussi il fut félicité de tous côtés, et nous avons trouvé dans le *Portefeuille* une lettre charmante, écrite par Mlle Lambert, amie de Mme de Sablé, qui complimente Vallant sur sa nouvelle dignité :

Lundy, 15 avril 1675.

Vendredy après que vous fustes sorti de chez Madame de Sablé, l'on m'apprit, Monsieur, que S. A. R. Madame de Guise vous a choisi pour son premier medecin. Samedy, mon laquais passa la journée à ses dévotions et hier n'estoit pas un jour de commerce. Ainsi, Monsieur, j'ai différé jusqu'à cette heure à vous témoigner la joyë que j'ay de vous voir dans une place si honorable et si avantageuse. Je souhaitte passionnément qu'elle vous serve de degré pour monter plus hault; car en vérité, Monsieur, l'on ne peut estre à vous de meilleure manière que j'y suis ny plus sincèrement vostre très humble et tres obeissant serviteur[3].

LAMBERT.

1. Au palais du Luxembourg, qui était propriété indivise de Mlle de Montpensier et de sa sœur Mme de Guise. Cette dernière était une colocataire d'une humeur incommode, et Mlle de Montpensier s'étend longuement dans ses *Mémoires* sur tous les ennuis que sa sœur lui causait.

2. Il n'en resta pas moins, sa vie durant, médecin de Mlle de Guise et habitant tantôt chez elle, tantôt chez Mme de Guise.

3. *Portefeuille Vallant*, p. IX, fo 143.

Le petit « médecin du dehors » est donc devenu un médecin en vue[1]; on ne tarit pas d'éloges sur son compte, et ces éloges, Vallant les savoure consciencieusement quand on lui en fait part, les notant soigneusement le soir même dans ses « *Observations* » :

Samedy 9 Décembre 1673, Mlle Testu m'a dit que Madame de Longueville m'estimoit beaucoup et qu'estant chez elle depuis 5 ou 6 jours, et luy disant que si elle estoit malade qu'elle ne voudroit que moy, que j'estois fort sage et que je consultois Mr Brayer dans tous mes besoins, Madame de Longueville lui a respondu que j'estois fort éclairé et que je n'avois pas besoin de Mr Brayer.

Mr l'abbé de Lavergne m'avoit dit, il y a environ un an, que j'avois une obligation particulière à Madame de Longueville, parce que Mr Dodart, médecin de Mrs les Princes de Conti

1. Il est amusant de comparer les différents billets écrits à Vallant pour le prier de visiter un malade; nous en publions deux : un adressé au petit docteur courant après le client et le second obséquieux sollicitant les soins du médecin connu.

Si Monsieur Valen disne chez luy je le prie de vouloir passer ceans à l'heure de son disner, ou tout au moins vers les sept heures du soir. Je suis son tres humble et tres obeisant serviteur.

Illisible

Ce dimanche P. XI, fo 497.

Ce Jeudy 3 avril au matin.

Je vous supplie, mon cher monsieur, de nous donner une heure de vostre temps aujourd'hui pour venir visiter Mlle des Coüays, femme de chambre de Madame, grande amye de Madame Dabin et la mienne particulierement. C'est une demoiselle de très grand mérite et d'une très grande vertu, infirme depuis longtemps, qui mérite bien par tant de bonnes raisons que vous lui faciez la grace de la venir voir pour examiner sa maladie et luy donner les remèdes convenables selon vostre bon sens et vostre esprit droit plutôt que par les règles souvent homicides de Galien et d'Hypocrate. On vous cherchera en carosse à l'heure qu'il vous plaira. J'espère cette grâce de l'honneur de votre amitié. Je suis de tout mon cœur tout à vous.

L'abbé d'Ailly.

pour

Monsieur Vallant, médecin de Madame de Guise à Luxembourg, à Paris. P. XI, fo 250.

estant malade et à l'extrémité elle vint trouver Madame la princesse de Conti pour luy dire qu'il n'y avoit personne qui peut mieux que moy remplir sa place s'il venoit à mourir.

Mad^lle Testu me dit aussi lorsque la mère de Chabriat marchast tout à coup après un rhumatisme à une jambe qui luy avoit fait perdre le mouvement, il y avoit plus d'un an, l'on croioit que c'estoit un miracle, Madame de Longueville luy dit que si je disois que c'en estoit un, qu'elle se fieroit bien à moy.

Lors que M^r le Comte de Saint-Paul alla en Candie, on luy donna un médecin. Mr Brayer parlant de moy dit que j'estois le plus sage médecin qu'il connut et que j'estois incapable de faire des fautes.

Il m'a dit à moy mesme en présence de Mlle Périer [1] et Madame Beaudoin une consultation que je fesois pour Mademoiselle Perier que je pouvois escrire, qu'il signeroit tout ce que je mettrois.

Mais si ces éloges étaient soigneusement notés dans les « *Observations* », Vallant passait sous silence toutes les rebuffades qu'il recevait. Mme et Mlle de Guise étaient les plus bourrues des maîtresses, et Vallant dut regretter plus d'une fois la bonne Mme de Sablé. Tout en vaquant aux soins d'une nombreuse clientèle, il était en quelque sorte prisonnier au Luxembourg ou à l'hôtel de Guise, et devait rendre compte de ses

1. C'était la sœur de M. Périer, le beau-frère de Pascal; M. Périer était lui-même client de Vallant et le prisait fort; sa femme entretenait avec lui une correspondance suivie, et nous avons retrouvé nombre de ses lettres dans le *Portefeuille Vallant*. Elle lui écrit le plus souvent de Clermont et ne lui ménage pas les compliments. Le remerciant du bon accueil fait à une malade envoyée par elle, elle ajoute : « Je l'avois bien asseuré qu'elle ne pouvoit s'adresser à personne dont elle put tirer plus de secours et de consolation que de vous parce que je connois vostre bonté pour moy et vostre charité pour tout le monde. » Lettre du 29 octobre 1674.

moindres actes au maître d'hôtel de ses maîtresses. S'il passe la nuit dehors, il doit s'en excuser auprès de M. Dubois[1], qui gronde lorsque ces écarts se renouvellent trop souvent. Le prie-t-on de passer voir un malade, il est obligé parfois d'en référer aux princesses qui, quelquefois, « n'y peuvent consentir[2] ».

Vallant, d'un caractère paisible, se console de toutes ses misères en faisant bonne chère; il est au mieux avec le cuisinier de l'hôtel de Guise, qui lui confie des recettes extraordinaires dont il prend note soigneusement; chez le client, il aime causer avec les chambrières : Mlle Marguerite, de chez Mme de Longueville; Mlle Marthe, de chez la Présidente Le Coigneux.... En échange des amabilités qu'elles en reçoivent, elles lui donnent toutes les formules mystérieuses de leurs maîtresses : pommade pour les lèvres, eau d'ange,

1. M.Dubois a l'Hostel de Guise. — La médecine de Madame de Longueville qui l'a fort bien purgée et dont elle se porte mieux qu'elle ne fesoit hier a este cause que je n'ay peu aller coucher à l'hostel de Guise aujourd'hui comme je l'avois résolu. VALLANT.

2. Lettre du 12 septembre 1679 à M. Dubois, à l'hostel de Guize.

« Vous savez sans doute, Monsieur, l'embarras ou nous sommes pour tirer Monsieur de la Rocheguyon d'affaires. Monsieur de Louvois nous a donné son médecin qui est un des plus habiles et des plus honnestes hommes que je connaisse. Il a déjà consulté avec Mons. Vallant, qu'il estime ; Monseigneur le duc de La Rochefoucauld a pensé de son costé; on a trouvé une difficulté à l'égard de Mademoiselle de Guize. Si vous pouvez la faire cesser vous obligerez toute la maison et en ce cas vous obtiendrez ce que l'on espère de l'honnesteté de cette princesse.

« Je vous supplie très humblement, Monsieur, de me le faire savoir et de nous envoyer Mons. Vallant. J'ay recours à vous comme à la personne du monde en qui j'ay le plus de confiance et pour qui j'ay le plus de respects. »

Et Vallant, à qui Dubois a fait tenir le billet, écrit en marge : « On me demande à l'hotel de Guise pour la petite verolle de Mr de la Roche Guyon Melle de Guise ny peut consentir. »

poudre à la maréchale, pour confire fleurs d'oranger..... Et Vallant entasse note sur note.

Car il a la rage d'écrire tout ce qui lui arrive, ou arrive à ses clients. Médecin de couvents, il a fort à faire pour remédier à la paresse intestinale de sa clientèle féminine; lorsque une purgation produit un plein effet, Vallant en prend note, mettant en regard le nom de la personne qui en a été gratifiée. Le nombre de purgations qu'il a dû ordonner pendant sa carrière médicale est fantastique s'il faut en juger d'après le cahier d'observations, qu'il intitule les *Ventres durs*, cahier grâce auquel nous connaissons la seule clientèle constipée de Vallant.

Il y inscrit tous ses clients [1], à « ventres durs », sans distinction de rang, qu'ils soient princes, bourgeois ou artisans; Mme la norrice y coudoie la princesse de Mecklembourg, et Chamillard [2], maître Pierre, le bedeau de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Tout en soignant les grands, Vallant n'en reste pas moins ce qu'il était avant, bon et charitable. Il n'oublie pas Hédoin [3], son camarade d'études, qui, chargé

1. Nous citerons Mme de Miramion, Mlle de Créquy, Mme la présidente Le Coigneux, Mme de la Croix, Mme d'Hunières, Mlle de Saint-Just, Mme de Laval, Mme de Longueville, M. Marcel (curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas), sa mère et sa sœur, Mlle d'Harcourt, M. Mouilleron, apothicaire, Mme la norrice (probablement du duc d'Alençon), Mme de Nogent, Mme du Plessis-Guénegaud, Mme de Rochefort, Mlle de Soissons, la grande duchesse de Toscane, sœur de Mme de Guise.

2. De son roi le protonotaire.........

3. Lettre de M. de la Gutterre, médecin aux Eaux Chaudes, 30 oct. 1681. *Portefeuille Vallant*, p. XIV, f° 212.

de famille, a souvent recours à sa bourse ; il lui avance jusqu'à 4.000 livres. Ses amis savent du reste « que le plus puissant motif pour le faire agir, c'est la charité et qu'il n'attends pas de récompense que celle de Dieu [1] », aussi en profitent-ils pour lui demander tour à tour une consultation gratuite, un secours pour un pauvre, une place aux Petites Maisons pour un aliéné [2]...

Il n'a point oublié non plus Mme de Sablé ; il la soigne dans sa dernière maladie [3] avec un dévouement tel que la duchesse de Mortemart [4], amie de la marquise, lui écrit, peu de jours après, ces lignes :

...Je ne serais pas contente de moy mesme, si je ne vous disais combien je suis touchée de vostre douleur. Je crains que vous ne resistiez pas à la fatigue que vous avez eu.....

1. Hédoin lui écrit : « Aime moy s'il te plast tousiours ; j'ay sans doute des afflictions quelquefois assez sensibles mais le ressouvenir de ton amitié me console beaucoup. Que ne puis-je le faire remarquer combien je la chéris. » — Vallant resta toujours en relations suivies avec Hédoin, qui lui écrivait souvent. Ces lettres sont des plus amusantes et, ce qui ne gâte rien, écrites en un français des plus purs. — Lorsque Hédoin vient à Paris, il loge toujours dans une auberge « de la Rue de l'enfant qui pisse à la Samaritaine » où la cuisine, dit-il, est des meilleures.

2. Un monsieur Vavet de Fonteny lui envoie même 1.560 liv. le chargeant de les donner secrètement au couvent du Calvaire (déc. 1681).

3. Elle mourut le 16 janvier 1678. Le 18, le duc de Montausier, l'auteur de la *Guirlande à Julie*, écrivait de Saint-Germain à Vallant : (*Portefeuille* VII, f° 396.)

« Cette lettre, Monsieur, n'est pas seulement pour vous remercier de tous les soins que vous avez pris pour soulager mes inquiétudes pendant la maladie de feu Madame de Sablé, mais pour vous témoigner qu'outre l'extrême douleur que j'ay de sa perte, j'ay encore pris beaucoup de part au déplaisir que vous en avez eu Nous connoissions trop bien vous et moy son mérite extraordinaire pour ne pas la regreter toute notre vie. Je voudrois avoir lieu de vous estre utile, et je vous supplie de croire qu'aiant toutte l'estime et toutte la consideration que j'ay pour vous, je feray tout ce qui me sera possible pour vous en donner des marques en touttes rencontres. » MONTAUSIER.

4. La sœur de Mme de Montespan.

Ayez soin de vostre santé, je ne vous le demande pas seulement par l'intérêt de la miene, mais par les sentiments d'estime et d'amitié que j'ai pour vous et que je serays ravie de vous persuader dans quelque occasion et combien je suis à vous de tout mon cœur.....

Vallant ne fut donc pas seulement un bon médecin ; il fut aussi un homme de bien et nous ne pouvons admettre comme véridique l'accusation que Victor Cousin a portée contre lui [1]. Du reste, ainsi que nous l'avons dit antérieurement, la saison des amours était depuis longtemps passée pour Mme de Sablé lorsque Vallant entra à son service. Nous croyons plutôt que la marquise, en mourant, légua à son ancien secrétaire les lettres qu'elle n'avait pu se décider à détruire.

Quoi qu'il en soit, que V. Cousin ait tort ou raison, nous ne pouvons que nous réjouir de la conservation de ces lettres qui ont permis à cet écrivain d'écrire l'étude si charmante et si intéressante qu'il a consacrée à Mme de Sablé.

Vallant survécut à la marquise quelques années ; il mourut au palais du Luxembourg, le 22 juillet 1685 [2], léguant son *Portefeuille* à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

1. « Il s'appropriait toutes les lettres qu'elle recevait, même les plus intimes, aux dépens de l'amitié et au grand profit de l'histoire. »

2. Nous n'avons aucun renseignement sur sa dernière maladie et sa mort. Vallant devait avoir alors environ 60 ans.

II

LE PORTEFEUILLE DE VALLANT

RECEPTES MÉDICINALES

MOYENS FACILES POUR TENIR LE VENTRE LIBRE



IL ne faut pas jeusner, au contraire il vaut mieux prendre de la nourriture plusieurs fois par jour, et médiocrement à chaque fois.

On peut boire un petit vin avec beaucoup d'eau, car l'eau seule resserre le ventre plustot que de l'amollir.

Le potage et les panades claires sont utiles; un bouillon clair un peu chaud est fort bon avant les repas.

Les viandes grasses et humides ou un peu visqueuses sont bonnes principallement estant bouillies, et sur toutes les autres la chair de veau et celle des animaux qui sont jeunes et un peu mortifies, par ce que cette viande est plus aisée à digérer et est plus humide et la nature pousse plustost ce qu'il y a d'inutile.

Les extrémités des animaux comme les pieds et la teste sont fort louables pour le mesme effet : et tous les alimens aussi qui se dissoudent promptement dans l'estomac et passent viste par conséquent.

Le suc des alimens est meilleur que terrestre et grossier.

Les choses grasses et huileuses sont bonnes pour ceux qui ne se trouveront pas incommodés de leur usage.

Les alimens sallés médiocrement contribuent à donner la liberté du ventre.

Les animaux et les plantes domestiques sont les meilleures, parce qu'elles ont plus d'humide que les sauvages.

Le laict, sans présure, vaut mieux qu'avec de la présure; le fromage mol est bon aussi.

Le sucre et le miel, la moutarde, le pain ou il y a du son [1], les febvres nouvelles, les raisins bien mûrs, les prunes et les cerises douces, les pesches, les mûres, les poires bien mûres, et les pommes douces principalement estant cuites.

Les pesches, les figues, les melons à l'entrée du repas et non pas à la fin, de crainte qu'ils ne se corrumpent.

Le fruit actuellement sec n'est pas bon, mais on peut en faire bouillir, par exemple des pruneaux.

Les mauves, l'oseille, le concombre, les courges, la citrouille, la poirée, le houblon, les espinars, la bourrasche, les laitues et le pourpied sont fort bons dans les bouillons; la mercuriale aussi, la patiance, les violètes de mars.

Le bouillon des choux cuits médiocrement.

L'usage des plantes chaudes n'est pas bon, parce qu'elles portent aux urines, ce que font aussi le plus souvent les pois et les autres légumes.

L'eau d'orge, la décoction des jujubes, de réglises, le vin doux sont bons.

Il fait bon faire de l'exercice après avoir mangé, plus tost que de demeurer assis, et estre plus souvent debout que assis, ce deffaut estant une des causes principales pourquoy la plus part des personnes sédentaires ont le ventre parresseux.

Néanmoins un exercice trop grand rend le ventre encore plus paresseux.

Il vaut mieux dormir un peu plus que moins.

Il ne faut pas se baigner souvent, ny se purger fréquem-

1. Qui eut, il y a quelques années, une vogue passagère sous le nom de pain complet, vogue due à la même cause, la liberté du ventre qu'il était censé amener.

ment ny s'accoustumer aux lavemens, s'ils ne sont faits d'huile pure ou de beurre ou de choses semblables, comme de bouillon gras sans y ajouter autre chose.

Il est bon de se présenter souvent à la garde robe, afin que la nature estant sollicitée fasse son devoir plus souvent, ce que l'on doit faire sans s'efforcer et sans se morfondre [1]; principalement un peu apres estre levé, et avant que de se mettre à table et encore après le souper.

L'usage des pilules gourmandes [2] est bon une fois ou deux la sepmaine. Et la casse aussi.

On peut se servir d'un bouillon fait avec un morceau de viande, comme du veau, ou bien un poulet farcy d'orge entier et de raisin de Corinthe, et y ajouter un nouët de sené; et quelque fois un petit de cresme de tartre [3].

RECEPTE D'UN MÉDECIN POUR GUÉRIR LA FIEVRE CARTE

Mon avis pour guérir une fievre carte à un homme charnu d'un aage sexagénaire, doit commencer tout de bon par une ou deux seignée pour désemplir les vaisseaux, diminuer ses accès et le feu de ses entrailles; ensuitte il sera purgé suffisament avec trois gros de senné et un gros de policreste [4] dans

1. Voici des conseils que Trousseau n'eût pas désapprouvés, lui qui prétendait qu'une volonté patiente et régulièrement appliquée, triomphe le plus souvent de la constipation.

2. Les pilules gourmandes, ou *ante cibum*, encore employées de nos jours, étaient à base d'aloès et produisaient, en général, leur effet le lendemain.

3. Ces conseils sur l'alimentation et l'hygiène émanent à coup sûr d'un médecin, mais cette recommandation « ny se purger fréquemment » semble indiquer que Vallant n'est pour rien dans leur rédaction; il était, en effet, fervent adepte des purgatifs « pour les Ventres durs ».

4. Le sel polychreste, c'était le sulfate de potasse qui était employé comme purgatif à la dose de 2 à 8 grammes. Il ne faut pas le confondre avec le sel polychreste de Seignette, apothicaire de la Rochelle, qui fut inventé vers la fin du XVIIe siècle et dont la composition était alors inconnue. Ce dernier sel polychreste, resté dans notre pharmacopée moderne, n'était autre que le tartrate de potasse et de soude. Seignette l'ordonnait à la dose de 1 à 4 grammes comme diurétique, et à la dose de 15 grammes comme purgatif léger.

un demy-septier de sa ptisanne; estant passé, on y dissoudra demie once de casse mundée, une once de sirop de roses pasles et une once de manne, qu'il prandra quatre ou cinq fois pour le moins, à moins qu'il fut desja bien net : et le jour de l'accès ce sera à l'issue de son accès, les autres jours le matin. Et cependant au commencement de ses accès, boire 3 onces de vin pur, avec 10 grains de diaphoretique[1] et 13 grains de poudre de vipers; et les autres jours 10 grains de diaphoretique et 10 grains de vipers dans un peu de vin le matin, jusque à neuf prises. Après avoir esté purgé tant qu'il sera nécessaire lorsque les entrailles seront nettes et luisantes, on luy donnera aussy tost deux gros de l'escorce du Perrou[2] et autant du bon et veritable quinquina en poudre, bien criblé, trempé 8 heures dans un demy-septier de vin blanc; il avalera le vin et la poudre, et rinsera le goblet de vin afin de ne rien perdre de cette aymable amertume.

Et n'aura rien pris 6 heures auparavant, et ne prandra rien 6 heures après.

Et le jour de l'accès suivant mesme heure, qu'il vienne ou ne vienne pas, réitérera cette dose.

Et autant le jour de l'accès d'après dès qu'il aura pris cette poudre la première fois plus de remèdes.

Il seroit mesme bon de la prandre une heure devant le frisson ou deux, s'il est sujet à vomir, ou 3, plus tost que de la vomir, car elle ne profiteroit pas.

Sans difficulté la fievre s'en irra à la presmiere prise, ou à l'extremité à la seconde.

Je le guaranty sans fievre quelques semeines, mais sy elle s'avisoit de revenir, le secret est de se purger une ou deux fois s'il se sent fort plain tout de suitte, et en reprandre encore 2 fois.

Sil a quelque difficulté, escrire.

Doit vivre sobrement; je ne luy desfand point le vin ny un peu d'exercice et me recomande à ses bonnes prièrres.

1. Antimoine diaphorétique ; c'est l'oxyde blanc d'antimoine.
2. Le quinquina.

Qu'il prenne entiere confience au Seigneur et à son apostre.
Ce 14 janvier 1676 [1].

RECEPTE POUR LA PETITE VÉROLLE

Il faut faire tuer plusieurs poules et prendre la graisse qui est autour des boyaux et la faire fondre dans une cuiller d'argent avec deux ou trois gouttes d'huile d'amende douce, puis en froter le visage quand la petite vérolle est sortie.

POUR FAIRE POMMADE POUR LA PETITE VEROLLE

Faut prendre deux livres d'huylle d'olive de la meilleure, la mettre dans une poesle à confiture bien nette, et la faire chauffer jusqua ce qu'elle frémisse; dans laquelle on jettera deux grandes poignées de la seconde plure de sureau [2] que l'on laissera dans lad. hyulle jusqu'à ce que lad. plure soit sans jus; puis il faudra retirer led. marc de sureau, laissant tousjours l'huylle sur le feu, et y rejetter une poignée de morelle [3] et une autre de plantin [4] qu'on laissera encore frémir dans lad. huylle jusqua ce que le jus en soit hors; puis oster la poesle de dessus le feu et retirer la morelle et le plantin. Après quoy on jette encore dans lad. poesle quattre onces de cire neuve jaune découpée par morceaux que l'on

1. Note de Vallant. Carte *Le seigneur et son apostre.* M. Pourret, 1676.

2. C'est la partie la plus superficielle du bois, de couleur verte, qui apparait lorsqu'on a détaché l'écorce. Le sureau passait pour hydragogue.

3. La morelle *solanum nigrum* était rangée avec le pavot, la jusquiame, la ciguë, la mandragore, la belladone, la stramione dans la classe des plantes assoupissantes ; on ne l'employait qu'en cataplasmes sur les cancères, ulcères, les érysipèles, etc. Elle entrait dans la composition de nombreux onguents comme l'onguent Populeum. On en faisait une eau distillée qui, à haute dose, pouvait être très toxique ; cette *eau de morelle* était un des poisons les plus employés à cette époque ; il est vrai, comme il ressort des interrogatoires de la Voisin, qu'on y ajoutait le plus souvent un peu d'arsenic pour rendre l'eau claire ; à l'action douteuse de l'eau de morelle venait s'ajouter l'action beaucoup plus sûre de l'arsenic.

4. C'était une plante vulnéraire astringente ; s'employait surtout en collyre dans les affections de l'œil.

laissera fondre dans lad. huylle et lors la pommade sera faicte.

On ne doit se servir de la présente pommade que le huit ou neuviesme jour lorsque la verolle est grosse et bien sortie [1], il en faut mettre sur le visage et la réitérer de quatre heures en quatre heures pour ne point laisser seycher [2].

RECEPTE POUR LHYDROPISIE

Il faut prendre du sureau en sève ou tout au plus d'un an, oster l'écorce qui le couvre délicatement afin de laisser l'escorce verte et quand l'escorce grise est tout à fait ostée il faut ratiner l'escorce verte jusques au bois.

1. On se faisait au début du XVIII[e] siècle une idée bizarre de la pathogénie de la variole. Elle était due à la fermentation et à l'ébullition du sang dans les vaisseaux, fermentation que Lémery comparait à la fermentation du vin dans un tonneau. « Les petites pustules ou les grains de petite verolle, dit-il, sont un tartre qui se sépare du sang vers la peau de la meme manière que le tartre se sépare du vin aux costés du tonneau, aussi font-elles le meme effet qu'un sel en rongeant le cuivre. » Le sang des enfants ressemblant plus au moût, et fermentant donc très facilement, on expliquait ainsi la plus grande fréquence de la variole chez eux. La grosse indication dans le traitement de la variole était de ne rien faire avant l'éruption, la variole rentrée amenant de « grandes pourriteures par dedans le corps ». On essayait de faciliter l'éruption par tous les moyens possibles, et tous les sudorifiques entraient en jeu, l'antimoine, l'eau de squersonère, la bourrache, le chardon bénit, les bezoards, les fientes d'animaux les plus divers.

Lorque « la nature s'était déterminée à la transpiration ou sueur salutaire et que les humeurs s'étaient dégagées », on ordonnait la pommade ci-dessus et des collyres à base de saffran pour préserver les yeux de l'éruption.

2. Un des meilleurs moyens d'éviter la variole était *de ne jamais manger de bouillie*. Guy Patin s'étend longuement sur le danger de la bouillie : il n'en a jamais mangé pendant sa première enfance, aussi il n'a jamais eu la variole. « Je crois que c'est une des raisons qui m'en a exempté; feue ma mère ne m'ayant jamais nourri que de ses mamelles ; la bouillie étant un aliment grossier qui fait beaucoup de colle et d'obstruction dans l'estomac et dans le ventre et qui fournit beaucoup de disposition à une maladie de pourriture. Mes enfants n'y ont point été sujets aussi, *quia eos a pulticula usu subtractos volui etiam invitis nutricibus, et interdum reclamantibus*; mais j'en ai été le maître, *idque prospero successu.* » (*Lettres*, t. I, p. 314). — « Les anciens Grecs n'ont pas connu la petite vérole, dit-il encore. *Hoc habeo indubitatum atque certissimum.* Aussi les enfants ne mangeaient-ils pas de bouillie de leur temps. *Et sola mamma utebantur.* (*Lettres*, t. I, p. 317). — Il est curieux de voir, un siècle avant J.-J. Rousseau, Guy Patin partir en guerre et prêcher l'allaitement maternel; il est vrai que Rousseau aura un mobile un peu différent et ne pensera pas à la petite vérole.

Prendre cette escorce verte, la piler dans un mortier bien net; après l'avoir bien pilé jusques à ce que le jus en sort, il le faut passer et presser dans un linge blanc.

Il en faut quatre onces pesans pour chopine du plus pur vin blanc; et demy-livre pour pinte [1].

Après qu'on a pressé et passé ledit sureau, il le faut mesler avec du vin à proportion de la susdite quantité.

Il en faut donner au malade trois fois par jour, au matin à midy et au soir un plein verre.

Mais avant que de le mettre dans le verre, il faut brouiller le remède, et le plus seur est de mettre le tout dans une bouteille nette et la remuer avant que d'en verser.

Si le remède fait trop d'opération [2] il faut lui laisser un jour entre deux et en reprendre le lendemain, le tout suivant la force du tempérament du malade.

Cela n'oblige aucunement à garder le list, au contraire à se promener dans la maison.

Pendant le temps du remède, le malade ne mangera que du rosty, viande chaude et substantielle.

Il se faut bien garder si on veut que ce remède ait une opération salutaire de se servir d'ordonnance de médecins en telle sorte que ce soit, qui sont toutes inutiles à guérir l'hydropisie, ny de saignées, mais de quelques lavements et en petit nombre.

RECEPTE POUR LES YEUX, DE MAD. DE BELIEVRE [3], ENVOYÉE PAR Mlle D'AUMALE LE 19me MAY 1668

Pour faire l'eau pour les yeux il faut prendre une chopine de

1. Cette recette est d'une personne non seulement ennemie des médecins, mais de plus étrangère à la médecine. La livre dont elle parle ici n'est pas la livre soutive des apoticaires (12 onces), mais la livre poids de Paris de 16 onces et dont le rapport décimal est de 489 gr. 504. La pinte était la 300e partie du muid et avait une contenance de 49 $\frac{1}{5}$ pouces cubes ; elle se divisait en deux chopines.

2. Purge trop et avec coliques.

3. Qui fut célèbre surtout par sa liaison avec le surintendant Fouquet.

bon vin blanc et autant d'eau roze [1], y mettre deux onces de tusie préparée [2], une once d'aloy [3], une once de clou de gerofle, mettre le tout ensemble dans une bouteille de verre bien bouchée, la mettre au soleil et au serain pendant tout l'esté et après le mois de may faire distiller un verre d'eau de chacune des herbes suivantes, premièrement de fenouil, de rue, d'enfraize et d'esclaire [4], mettre le tout dans la bouteille ou sont desja les autres drogues et remuer le tout de temps en temps, et à la fin de l'esté elle sera faite ; Elle se garde vingt ans si l'on veut. Quand on s'en voudra servir, il en faut mettre avec le bout d'une paille au coing de l'œil, en sorte qu'il en entre dedans ; cela fortifie et purifie la vueue [5].

Pour préparer la tusie, il la faut calciner six foix dans un creuset et l'estendre dans la mesme eau roze dont on se servira.

REMÈDE INFAILLIBLE ET AVERRÉ PAR L'EXPÉRIENCE DE PLUSIEURS SIÈCLES POUR PRÉSERVER DE LA RAGE [6] TANT LES HOMMES QUE LES ANIMAUX QUI AUROIENT ESTÉ MORDUS DE BESTES ENRAGÉES

Si quelqu'un a esté mordu d'une beste enragée, et qu'il y

1. Eau de rose.

2. Tuthie, c'est la sandaraque gomme résine du *Thuia articulata* (conifères); elle venait d'Afrique et les oculistes l'employaient pour dessécher et cicatriser les ulcères des yeux.

3. Alun qu'on employait comme astringent dans la médecine oculaire.

4. Ces plantes avaient la réputation de fortifier et d'éclaircir la vue; c'étaient des ophtalmiques astringents et résolutifs.

5. Les substances et plantes propres aux maladies des yeux se divisaient en *ophtalmiques adoucissants résolutifs et détersifs* et en *ophtalmiques astringents toniques*. Dans la première classe on rangeait le bleuet, dont l'eau distillée avait reçu le nom d'*eau de casse-lunettes*, l'euphraise, le fenouil, la pâquerette, le plantin, la pomme de reinette, les roses rouges, le lait de femme, le petit lait, le blanc d'œuf, le sang de pigeon égorgé. Les ophtalmiques astringents comprenaient entr'autres : l'éclaire, le romarin, la rue, l'iris, l'aloès, le safran, le vin, l'esprit de vin, l'alun, l'antimoine, le vin émétique, l'eau de chaux, le verdet, la fiente de lézard...

6. Les médecins n'avaient sur la pathogénie de la rage aucune idée bien nette ; il y avait bien, selon eux, un poison, un venin, mais comment était-

ait playe entamée, il faut devant toutes choses bien nettoyer la playe la raclant avec quelque ferment lequel ne puisse après

il fabriqué, comment agissait-il? Autant d'auteurs, autant d'opinions différentes. Quant à la symptomatologie, on en était resté à la description classique de Celse, ou plutôt aux commentaires plus ou moins fantaisistes de cette decription. Morgagni cependant, à l'aide de l'examen cadavérique, détruisit beaucoup d'hypothèses erronées. Il faut arriver jusqu'à Boerhaave et Van Swieten pour trouver une étude vraiment scientifique de la rage humaine.

Le traitement de la rage était le même qu'indiquait Celse; le prompt usage du cautère rougi au feu, des caustiques, l'emploi du vin pur pris à l'intérieur. On cautérisait *larga manu* et on tenait le malade entre deux vins pendant une dizaine de jours.

Mais un autre traitement qui fit fureur au XVIIe siècle et dont Mme de Sévigné nous parle dans une de ses lettres, était l'envoi du malade à la mer pourvu qu'il pût y être plongé neuf jours après l'accident (Mme Fouquet, *Recueil de remèdes faciles et domestiques*, 1678. — Lestoile, *Journal de Henri IV*. — Héroard, *Journal de Louis XIII*). Dans le *Portefeuille Vallant* 17051, f° 443), nous trouvons la description du bain forcé et peu agréable qu'on infligeait aux gens mordus : « Il faut bien attacher un homme dans l'eau jusqu'au cou, l'y laisser là jusqu'à ce qu'il tombe presque en faiblesse et le retirer; il sera guéri. Il lui faut lier les mains et les pieds afin qu'il ne puisse sortir ni se lever de l'eau, et le plus avant, pourvu qu'il n'avale point d'eau; c'est le meilleur ». En 1661, le bachelier J.-B. Ferrand discutant la question *An rabidis mare?* conclut affirmativement. Ce fut pour cette méthode un véritable engouement qui dura même jusque vers 1750. Chaque semaine, pendant l'été, partaient de Paris, sous la conduite d'archers, de véritables caravanes de gens mordus se rendant à Dieppe.

A côté de ces traitements approuvés et prônés par la Faculté, nous ne ferons que rappeler les pratiques mystérieuses, les breuvages bizarres, les spécifiques infaillibles, la dent de jument mise sur la tête de l'enragé, la clef de Saint-Hubert, le poil du chien enragé mis sur la morsure, la potion cabalistique, la thériaque, l'orviétan, la fiente de chèvre bouillie dans du vinaigre.

Lous XIV fut une fois mordu. Ayant peu de confiance dans ses médecins, il se fit toucher par le chevalier de Saint-Hubert qui, descendant direct du saint, avait hérité de sa prérogative. Dans sa reconnaissance, il lui envoya des lettres patentes lui accordant le droit de toucher les personnes mordues. La personne se confessait et communiait avant d'être touchée par le chevalier qui poussait même la complaisance à toucher les animaux : chats, vaches, chiens, qui avaient pu être mordus en même temps qu'elle.

On admettait que les premiers symptômes apparus, toute médication était inutile. On transportait les enragés à la Salpêtrière ou aux Petites Maisons avec les fous. En général, on ne prenait pas tant de façon; Guy Patin indique la manière d'agir en pareille occurence : « Il faut les étouffer dans leurs lits à force de couvertures, ou bien on leur fait avaler une pilule de six grains d'opium tout pur afin qu'il n'en soit plus parlé. »

servir à couper quelque chose qu'on veuille manger ; puis il faut bien laver et estuver la playe avec de l'eau et du vin tiède, y ayant mis au préalable une pincée de sel autant qu'on en peut prendre avec trois doigts dans une salière.

La playe estant bien nette il faut avoir de la rue, de la sauge et des marguerites sauvages qui croissent es champs et près, feuilles et fleurs s'il y en a, une pincée de chacune ou davantage, à proportion du mal ; on peut prendre un peu plus de marguerites que des deux autres : Prenez aussi quelques racines d'églantier sauvage ou rosier des plus tendres, à proportion ; et si vous avez de la scorçonnaire, ditte vulgairement d'Espagne, prenez de la racine et hachez avec celle d'églantier bien menu ; adjouttez à tout cela cinq à six petites bulbes d'ail. Piler premièrement les racines d'églantier et la sauge dans un mortier ; ces deux estant pilez, mettez et pilez encore dans le mesme mortier tout le reste rüe, marguerites, ail et racine de scorçonnaire avec une pincée de gros sel, ou un peu davantage de sel blanc meslant bien le tout par ensemble et faisant un marc de tout cela. Prenez de ce marc et le mettez sur la playe en forme de cataplasme, et si davantage la plaie est profonde, il seroit à propos d'y faire distiller du jus de ce marc, puis en ayant mis sur la playe, il la faudra bien bander et la laisser ainsi jusques au lendemain. Cela fait sur le marc restant qui sera environ la grosseur d'un œuf de poulle, vous jetterez un demy-verre de vin blanc, ou de clairet faute de blanc, et ayant meslé le tout avec un pilon dans le mortier, il le faudra passer par un linge et en bien espraindre tout le jus et le faire boire au patient à jeun, et après laver la bouche avec du vin et de l'eau.

POUR FAIRE LA POUDRE DE SYMPATHIE

Prenez vitriol romain et gomme adragunt lesquelz on calcine on les étend sur du papier fort espais et met-on au soleil durant la canicule et quand le soleil est fort ardent environ un mois, et elle est faite.

Pour s'en servir quand quelqu'un est blessé, on presse la plaie en la rejoignant, et du dernier sang qui en sort on en imbibe un linge blanc sur lequel on met une pincée de laditte poudre, et sur la blessure un autre linge blanc de la grandeur de celuy qui aura esté mis sur la playe qu'on bande simplement et qu'on renouvelle de vingt-quatre heures comme celuy aussy ou est le sang où l'on met de nouvelle poudre jusque à parfaite guérison. Ce qui se peut faire quand on seroit à cent lieues de la personne. Il faut que celuy qui pense le linge ensanglanté prenne garde de le mettre en lieu qui ne soit ny trop chaud ni trop humide de peur d'enflammer la playe ou rendre trop visqueuse [1].

POUR ENDURCIR LES TETINS D'UNE FEMME APRES QUE LE LAICT S'EN EST ALLÉ. (*Tiré des receptes de Mᵉ de Pisière.*)

Il faut prendre de l'eau de prunelles vertes et de glands verts autant d'une comme d'autre, y tremper dedans un linge de la grandeur des tetins et l'appliquer dessus le soir en s'allant coucher, y adjoutant l'eau de mirtre; elle en sera meilleure.

1. Ce fut la première application du magnétisme à la thérapeutique. Cette poudre merveilleuse fut introduite en France par Turquet de Mayerne, mais elle fut mise en honneur par Kenelm Digby qui était chancelier de la reine Henriette d'Angleterre. Digby était l'ami de Vallant, et c'est probablement de lui que ce dernier tenait la recette. Vallant l'envoya à son ami Hédoïn qui obtint, grâce à elle, des résultats merveilleux, s'il faut en croire un passage d'une de ses lettres :

« J'ay guery ces jours passés un ulcere restez probablement au sphincter de la vessie apres une gonorrhee d'un an qui duroit encore, avec la poudre de sympathie et je m'en suis aussi servi pour en arrester une autre après avoir traité en la manière ordinaire et cela m'a fort réussi (*Portefeuille Vallant*, p. X, fº 403).

La poudre de sympathie jouit jusqu'au milieu du XVIIIᵉ siècle d'un prestige sans rival et Mᵐᵉ de Sévigné écrivait en 1685 : « Mon fils vous dira le bon état où je suis. Il est vrai qu'une petite plaie que nous croyions refermée, a fait mine de se révolter; mais ce n'étoit que pour avoir l'honneur d'être guérie par la poudre de sympathie... Votre poudre de sympathie est un remède tout divin; ma plaie a changé de figure, elle est quasi sèche et guérie. »

Pour le mesme effet, prenes deux pierres dont on affile les rasoirs, les frotter l'une contre l'autre dans de l'eau de fontaine jusques à ce que l'eau en devienne noire et l'appliques comme dessus.

REMEDE EXPÉRIMENTÉ POUR GUÉRIR LE GROS COL OU GOITTRE QUAND IL NE FAIT QUE COMMENCER

Prenes des esponges qui naissent sur les rosiers sauvages dans les buissons, esponges de mer de chacunes deux onces, faites brusler ensemble lesdittes esponges dans ung creuset tant qu'elles soient réduites en cendres.

Prenes de cette poudre une once.

Cendre de papier gris [1], deux dragmes, cannelle pulvérisée demy once, corail rouge pulvérisé deux dragmes. Mesles le tout ensemble et en uses comme s'en suyt.

Prenes deux onces de la susditte poudre. Mettes les dans une bouteille de deux pintes de vin blanc et les y laisses infuser trois jours avant que d'en user; et quand la lune sera pleine et qu'elle recommencera à décroistre, prenes tous les matins à jeunx trois onces dudit vin blanc jusqu'à la nouvelle lune, que vous cesserés d'en user, et recommencerés lors que laditte lune décroistra de rechef jusqu'à tant qu'elle sera nouvelle vous aperceveres manifestement que votre tumeur decroistra avec la lune.

RÉCEPTE POUR LA SCIATIQUE

Il faut prendre deux chats et leur couper la teste toute en vie, et puis les escorcher tout chauds, et mettre la peau sur le

1. Le papier avait plusieurs usages en médecine : on en allumait sous le nez des hystériques au moment de la crise. On en faisait aussi une huile et un esprit de papier qui étaient un remède merveilleux contre la surdité. « La surdité était le plus souvent causée, dit Lemery, par une humeur pituiteuse qui s'est desséchée et rendurcie dans l'oreille, en sorte qu'elle bouche le nerf de l'ouïe. » C'est cette humeur qui était dissoute par l'huile de papier « qui dissipoit en outre les bourdonnements causés par des vents que cette humeur renfermoit. »

mal et la laisser deux fois 24 heures, et puis faire rôtir les chats avec le ventre et conserver la graisse qui tombera dans la liche frite, et puis oster le ventre aux chats et les mettre dans un pot de terre neuf avec une pinte de gros vin rouge, avec une pinte d'eau, une escuillée d'huille de noix, une bonne poignée de scel, une poignée d'herbe de l'ache, une d'absinte et une de sauge; et faire cuire le tout ensemble, jusques à ce qu'on puisse tirer environ trois onces de l'huille que l'on fera prendre au malade.

REMÈDE POUR CEUX QUI PISSENT AU LIT

Fault prendre une chauve souris et en tirer le sang, la laisser sécher au soleil dans un vaisseau de terre ou sous les cendres, la réduire en poudre et le mesler avec l'huile de Sesamum aultant qu'il en fauldra pour faire une petite pastille ; le tout mesler ensemble et en faire prendre le poids d'un escu deux heures avant le repas ou après et continuer.

REMÈDE ASSEURÉ POUR FAIRE FLUER LES MENSTRUES

Prenes une taupe et la faite mourir dans l'eau et estant morte la mettre dans un vaisseau de terre bien couvert et la mettre au feu jusqu'à ce qu'elle se réduise tout en cendres; la dose est d'en prendre la pesanteur d'ung escu ayant infusé 24 heures dans du vin blanc et faut que ce soit du matin à jeun ; si la malade est forte, faut qu'elle se promesne, si elle est faible, fault la mettre au lit et la couvrir bien chaudement; et ne faudra manger de trois heures après; et faudra prendre trois matins de suytte le remède, non qu'il fault que la malade soit purgée précédemment avec pilules apéritives.

EMPLASTRE A FAIRE TARIR LE LAIT

Prenes suif de rognon de mouton quatre onces, huille d'amandes douces, cire blanche grenée de chascune deux onces, alun bruslé et vinaigre de chascun demy once ; lesquels

il faut faire fondre ensemble, apres quoy vous feres un emplastre qu'estenderes sur du linge et appliqueres sur les mammelles ; que si vous voulés le rendre en forme de liniment, faut y adjouster huille d'amandes davantage.

REMÈDE POUR LA CHAUDE-PISSE

Il fault prendre un grand oignon le pesler et après le fendre en quatre ou cinq quartiers, le faire infuser dans un verre d'eau froide l'espace de vingt-quatre heures, le faire prendre à jeun et se couvrir bien dans le lit jusqu'à suer, et apres estre bien essuyé, continuer jusqu'à quatre ou cinq fois et après lui faire prendre une potion astringente.

DIVERS REMÈDES

Pour la dissenterie. Secret. — Prens piés de perdrix rouges, faits sécher à l'ombre, puis pille les bien, prens de la ditte poudre et mettés en dans du bouillon ; faites le boire au maladé, il fait des merveilles.

Pour lassiatique. — Prens de poiresine [1] faits la fondre dans un pot, mets la dessus des estoupes, poses y un papier blanc par dessus arrose ledit papier d'huille et de vinaigre et poses cela sur la partie affligée.

Pour prendre des poissons sans manquer avec la ligne. — Prens eau de vie, un jaune d'œuf, un peu de fromage fort, bat le tout ensemble et quand tu auras mis le ver à ta ligne, trempe le dans cette liqueur que tu as faitte, avec l'eau de vie.

Pour les agacins [2]. — Prens barbe de pourreaux et trois grains de sel, pille le tout ensemble, mès de la poudre sur l'agassin après que tu auras osté la peau jusques à la cher vive.

Pour le mesme. — L'umbilicus Veneris appliqué sur la partie après avoir osté la chair morte fait merveille.

1. Lard.
2. Ampoules.

Ad hemorroides internas. — Faittes un petit sachet ; remplissez le de la racine de scrophularia minor [1], mettes le derriere la chemise ; mira praestat.

Pour les vers. — Prens suie de cheminée, des aulx tout autant pillez le et mettez en aux temples, vers la plante des pieds, sur le cou...

Pour tirer l'espine du pied. — Prens refors bien netoyé et graisse de pourceau ; mets en sur la partie... etc.

Pour la goutte. — Prens os d'homme mort que tu trouves aux cimetieres, mets les tremper dans l'huille 24 heures, mets les au feu dans le mesme pot, fais les bouillir, frote la partie et tu sentiras grand soulagement.

Pour l'enfantement. — Prens le cuir d'un homme pendu, fais le seicher ; quand la femme sera preste a acoucher, ceint la de la ditte ceinture et tu feras merveilles.

Pour les mélancoliques. — Prens rate d'un homme pendu bien sain, fais la calciner, ou au feu ou au soleil, donnes en de la pesanteur d'un escu d'or à un mélancolique. Il n'y a rien qui le purge mieux de cette humeur noire.

Pour le sang des femmes qui est trop abondant. — Prends un crâne d'homme, mets en en poudre ; fais lui en prendre le poids d'un escu d'or ; il s'arrêtera.

Pour faire jeter un charbon, bubon, etc. — Prends matière d'homme fécale toute chaude, l'appliquer sur la tumeur, et dans 24 heures quand il seroit dur comme un caillou il faut qu'il perce.

Pour prolonger la vie [2]. — Prends d'un jeune enfant le sang, le faire sécher et mis en poudre dans un bouillon le donner au patient.

1. Petite chélidoine ; n'était employée que pour les hémorrhoïdes.

2. C'était une vieille légende du moyen âge qui vivait encore à cette époque ; en 1492, le pape Innocent VIII, vieillard débile et moribond, eut recours à un médecin juif qui lui promit de lui rendre la santé et sa vigueur d'antan en lui injectant du sang d'enfant. On fit trois fois la transfusion, les trois enfants périrent, le pape n'en mourut pas moins.

Pour la pleurésie. — Prens fiente de cheval, fraîche, mets la dans du vin blanc ; laisse la tremper dans le dis vin toute une nuict au moins passe cella dans un linge, donnes en au malade un demy verre, il est guery [1].

Pour l'enfentement. — L'œil de lièvre mâle, etant sec, et posé sur la femme la faict delisvrer aussitôt et apaise sa douleur ; le mâle lièvre a cela que quand la femmelle veut enfenter il luy frote de ses yeux les seins.

Pour les pulmonistes [2]. — Les poulmons de renard, estant mis dans un plat couvert d'un autre plat, dans un four après que le pain en est dehors jusqu'à ce qu'ils soient sec et mis en poudre ; en donnant de cette poudre au pulmoniste une ou deux dragmes dans du boulion, cella sert de beaucoup.

Pour blessures de chevaux. — La persiccaria maculata [3] pilée et mise sur la playe, dans deux ou trois jours la guérit.

Pour la gravelle. — Pillé 9 escrevisses dans un mortier les mettre tremper 24 heures dans vin blanc, passer dans un linge et en boire deux doigts le matin.

Pour oster une loupe en quelque lieu qu'elle puisse estre du corps. — Faut que la personne qui a sa loupe se tienne proche on accouche une femme et aussitost son délivre apporté, fault le plus chaud que l'on pourra le mettre sur la loupe,

1. Richelieu, dans sa dernière maladie (probablement une pleurésie purulente), avait été drogué avec de la fiente de cheval. C'est Guy Patin qui nous l'apprend dans une de ses lettres (lettre du 12 décembre 1643, t. I, p. 308). « Le quatrième jour de sa maladie, desperantibus medicis, on lui amena une femme qui lui fit avaler de la fiente de cheval dans du vin blanc, et trois heures après, un charlatan qui lui donna une pilule de laudanum : et hæc omnia frustra : contra vim mortis non est medicamen in hortis. »

2. La poulmonie, c'était la tuberculose pulmonaire à évolution rapide, granulie, phtisie galopante.

3. La persicaire s'employait beaucoup sous forme de cataplasme dans les ulcères variqueux. A l'intérieur on ordonnait sa décoction dans la diarrhée, la dysenterie, l'hydropisie. C'était une plante vulnéraire détersive et astringente. Cette dernière qualité la faisait ordonner (à l'intérieur) chez les galeux où elle faisait merveille, s'il faut en croire Chomel.

l'en bien frotter comme si l'on vouloit l'esbranler avec et mesme, cependant qu'on va le quérir, il est bon de frotter doucement la loupe avec la main. Souvent esprouvé.

Pour apostumes pestilentieux ou Charbon. — Vers de terre une poignee et les appliqueres dessus estant dans un sachet de linge fin.

Autre. — Grenouilles pillez qu'appliqueres dessus.

Autre. — Les huistres avec leurs coquilles et leur peau pilles et appliqueres dessus. Tels animaux attirent le venin pestiféré, apaisent la douleur et esteint l'inflammation de la fievre.

Pour manger une taye de quelque époisseur qu'elle soit. — Des limaçons gris qui sont dans les vignes, les mettre dans un pot neuf sur un four ou dedans, et les piller et pulveriser et en souffler souvent dans l'œil.

Pour la bruslure. — Prenes fiente de poulle bien recente, demie livre graisse de porc.

Fièvre tierce. — Une arraignee pillée mise en un bendeau sur le front ou sur la tempe.

REMÈDE CONTRE LA GANGRÈNE [1]

Prenes trois onces de fleurs de roses blanches de jardin, trois onces de roses blanches de haye, trois onces de fleurs de lis blancs, et mettes ces fleurs en infusion dans une phiole avec trois livres d'huile d'olive vieille. Puis ayant bien bou-

1. La gangrène était considérée avec le *Cancer* et le *Noli me tangere* (cancer de la face) comme un *chancre*, provenant d'une humeur et d'un sang mélancolique rongeant la peau. Ce chancre gangreneux était le plus malin des 3 chancres; il monte toujours en haut pour tâcher de gagner le cœur, dit la Martinière, allant plus vite que les autres chancres. Cependant à côté de cette forme grave de gangrène « nonobstant qu'il n'y ait pas de plaie » et qui n'est autre que la gangrène consécutive à une embolie, il y avait place pour la gangrène sénile et la gangrène « paroissant aux playes mal pansées. »

ché cette phiole, laisses la pendant tout l'esté exposée à l'ardeur du soleil, et au serein de la lune. Cependant il faut avoir deux livres de suif de bouc jeune d'un an : vous le feres fondre avec un peu d'eau afin qu'il ne se brule : ensuite vous le passeres par un linge et le reserveres dans un pot.

Quatre mois après l'infusion vous mettres la phiole sur des cendres chaudes et feres un peu bouillir les fleurs et l'huile qui sont dans la phiole, puis vous passeres le tout par un linge et en exprimeres bien le jus et le mettres dans un vaisseau vitré sur le feu ; et y adjouteres le suif de bouc par morceaux avec un quart de cire neuve ; et feres fondre le tout, et estant fondu vous retireres le vaisseau du feu et brasseres la ditte composition avec une spatule jusqu'à ce que le tout soit pris. Cela est fort long.

Ce remède a été expérimenté pour les gangrènes et pour les ulcères[1], et pour les playes d'arquebusade. Il les faut auparavant laver avec de l'eau de véronique ou avec du vin blanc meslé avec autant d'eau. Après cela vous y appliqueres cet onguent; il le faut changer de deux heures en deux heures pour les gangrènes en les lavant avant que d'y appliquer de nouveau l'onguent. Cet onguent est aussi expérimenté pour les playes de contusion, et pour les brulures et pour les playes récentes après y avoir appliqué quelque baume convenable, y mettant par dessus un emplâtre de cet onguent. La cicatrice n'y paroist presque pas [2].

1. Voilà la description que donne de la Martinière de l'ulcère gangréneux : « Il faut remarquer qu'au milieu il y a une chaire morte et noire, laquelle jette une eau rousatre et qui sent mauvais ; autour de ladite plaie il y paroit une blancheur de la largeur d'une ligne qui entoure la chair morte, et autour de cette blancheur, il y parait une rougeur de la largeur d'une ligne qui entoure cette blancheur : et au-dessus de la gangrène il y a grande inflammation.

2. La thérapeutique chirurgicale de la gangrène était radicale, l'amputation. Cependant, on s'efforçait quelquefois de circonvaller la plaque gangreneuse. On circonscrivait l'ulcère par une incision profonde, incision qu'on saupoudrait de sublimé corrosif. On enlevait avec un rasoir les chairs gangrenées, et c'était alors que l'onguent ci-dessus faisait merveille.

MÉMOIRE DE TRAITER LES DESCENTES [1]

Il faut avoir un bon bandage qui tienne bien ferme et mettre un emplastre [2] sur la rupture et deux s'il est nécessaire après avoir rasé le lieu ou l'on la doit mettre.

Il faut prendre le remède à jeun.

Il faut battre la bouteille devant que de verser le vin dans le verre.

Il faut après en mettre trois doigts dans le verre et l'avaler.

1. Ce *Mémoire pour traiter les descentes* parlant d'un remède sans en indiquer la composition, nous avons recherché dans les ouvrages médicaux de l'époque ce qui pouvait avoir trait aux hernies. Nous avons trouvé un imprimé tiré par les soins de la couronne et intitulé : *Remède du prieur de Cabrières pour les descentes, donné au public par la bonté du Roi. Les originaux en sont demeurés entre les mains de Sa Majesté.* A notre grand étonnement, nous nous aperçumes que le « mémoire » des *Portefeuilles Vallant* y avait été copié mot pour mot. Dionis nous parle du Prieur de Cabrières qui « estoit un homme fort charitable, qui distribuoit beaucoup de remedes dans sa Province (le Languedoc), et qui n'estoit point interessé ni charlatans, quoiqu'il fut fort mystérieux, et qu'il fit secret de tout. » Il vint à Paris en 1680, « eut quelques conférences avec le Roi, à qui il déclara son secret pour guérir les descentes, priant instamment Sa Majesté de ne le rendre public qu'après sa mort. » Louis XIV promit le secret et « voulut par une bonté singulière se donner la peine de composer lui-même ce remede, et d'en faire distribuer charitablement à tous ceux qui lui en faisoient demander. » Voilà certes un aspect sous lequel on ne s'attendait pas à voir le Grand Roi, celui de débiteur de drogues et d'emplâtres. Le remède était mystérieusement préparé au Louvre même. « Le roi commandait qu'on lui apportât dans son cabinet quatre ou cinq sortes de drogues qu'il spécifioit à ses Apothicaires ; et comme ce remède ne consistoit que dans le mélange d'un esprit de sel avec du vin, Sa Majesté en ne se servant que de l'esprit de sel, faisoit jeter secrètement les autres drogues ; et cela dans la vue de tenir religieusement la promesse qu'elle avoit faite à ce prieur. » Les malades accoururent en foule. « On s'adressoit au premier valet de chambre en quartier, on lui donnoit un petit billet de l'âge de celui ou de celle qui avoit besoin du remède ; quelques jours après on retournoit quérir un petit panier d'ozier, dans lequel il y avait trois bouteilles de chopine chacune pleine d'un vin mélangé ; il y avoit aussi des emplâtres convenables et particulières à cette maladie. »

La distribution du remède se fit pendant 4 ans, et à la mort du Prieur de Cabrières, le roi en fit publier la recette.

2. L'emplâtre du prieur de Cabrières était un mélange de gommes résines, de laudanum, de térébentine, de terre sigillée.....

Il ne faut ny boire ny manger que quatre heure après avoir pris le remede.

Il faut en prendre vingt et un jours ; s'il fait mal à l'estomach, on peut estre un jour sans en prendre et mesme deux en cas de besoin.

Pendant qu'on prend le remède, il faut porter le brayer jour et nuit, ne jamais s'asseoir, estre toujours debout ou couché, marcher beaucoup, n'aller point à cheval, en carosse, ny en charette, aller toujours à pieds ou en bateau, ne faire aucun excès de bouche ny austres.

Il faut porter le brayer trois mois après les vingt et un jours du remède jour et nuit.

Il ne faut monter à cheval qu'après les trois mois, et quand on y montera, il faut encore porter le brayer autant qu'on croira en avoir besoin pour laisser affermir la partie.

HYDROMEL DE MADAME LA PRINCESSE DE GUEYMENÉE [1]

Pour madame la marquise de Sablé.

✝

à Rochefort ce Vendredy.

Je reçeu ier votre lettre pour l'idromel. Mr Digby [2] m'en a fait faire de deux façons l'une sans vinaigre et l'autre ou l'on

1. Cette recette est écrite de la main même de la princesse de Guéménée, qui fut l'amie de MMmes de Sablé et de Longueville, du duc de La Rochefoucauld. Elle fut l'âme du parti qui soutint les solitaires de Port-Royal dans leurs luttes contre la Compagnie de Jésus.

2. Kenelm Digby (1603-1665) fut un des favoris de Charles Ier. Après la mort du roi, il fut emprisonné par ordre du parlement anglais et ne recouvra sa liberté que sur les instances d'Anne d'Autriche. Il vint alors en France, se fixa à Paris où il devint chancelier de la reine d'Angleterre. Célèbre par l'étendue de ses connaissances, il se lia avec Descartes, dont il embrassa avec enthousiasme les doctrines, et avec la plupart des savants de la même époque. Il s'occupa beaucoup de médecine et fut en France le vulgarisateur des théories de Turquet de Mayerne sur la poudre de sympathie. Il fut aussi célèbre par ses cosmétiques infaillibles, selon lui, pour la conservation de la beauté. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de la nature des corps* et *Traité des opérations et de la nature de l'âme*.

en mettoit deux ou trois cuillerées; il pretendoit que le vinaigre le faisait bouillir plus tost et le rendoit moins chaut mais moy je l'aime mieux sans vinaigre.

Il faut mettre sur quatre pintes de miel de Narbonne seize pintes d'eau dans un grand pot qui soit si bien verny que l'eau et le miel ne le penetre point en bouillant ce que j'ay veu arriver alors que la potrie n'est pas bonne à Paris et il entre un peu d'antimoine dans le verny des pots quy est malsain et donne la colique; c'est pourquoy il y faut prendre garde. Si l'on en trouvoit de grès assez grans ils seroient meillieurs.

Il faut le faire bouillir à grand feu jusques diminution de plus du quart et l'escumer toujours. Il est d'ordinaire cuit un peu après qu'il a cessé d'écumer; après il le faut laisser reposer dans le pot jusques au lendemain et puis le mettre dans de grandes bouteilles de verre sans les boucher, en lieu chaut ou au soleil ou derrière quelque cheminée ou sur un four afin qu'il bouille quarante ou cinquante jours et l'en oster aussy tost qu'il ne boust et n'écume plus et après il le faut bien boucher et le mettre à la cave deux mois devant que d'en boire où il devient vineus. J'en ay veu d'aussy bon que le meillleur vin d'Espagne [1].

OPIATTE DE POISSY POUR RÉGLER LES ORDINAIRES

Casse mondee deux onces, conserve de bourrache [2] et de romarin une once de chacune, poudre d'acier noirci dans le creuset demy once, cannelle une drachme, castor [3] 24 grains,

1. L'hydromel n'était pas seulement une boisson agréable, pour le délice, dit Lémery ; c'était aussi une boisson médicamenteuse ; il fortifie l'estomac, réjouit le cœur, est bon pour la colique venteuse, aide à la respiration, résiste au mauvais air. Cette action bienfaisante de l'hydromel le faisait beaucoup priser, « on le buvoit comme du vin d'Espagne, et si l'on en prenoit par excès il enyvroit de même ».
2. Lisez bourrache.
3. Lisez Castoreum. C'était un hystérique emménagogue qui excelle à « diviser le sang, le pousser aux vaisseaux utérins et remédier aux accidents spasmodiques vaporeux auxquelles les femmes sont sujettes dans les cas d'obstruction de matrice. » On en donnait de 4 à 15 grains.

sabine 20 grains, safran 15 grains ; avec du syrop d'armoise faittes une opiatte dont la dose est de deux drachmes [1].

CATAPLASME POUR METTRE SUR LA TUMEUR DE PESTE

Prenez de herbe de bonne dame [2]
de la tréploie [3] qui fleurit dans la fin de l'esté ou de l'automne
de la pimprenelle
de herbe et racines de violettes, de mauve
de herbe de patience
de guimauve

Et de chacune autant qu'on en pourra trouver de poignées, lesquelles vous ferés bouillir comme l'on fait cuire des espinards avec de l'eau commune ; puis ainsy cuittes, on les mettra sur une planche bien nette et courbée affin que l'eau s'escoule ; et on les achera avec un coutteau de bois et l'on mettra dedans une demy-livre de vieux vin ; et le tout bien meslé, on l'appliquera sur la tumeur le plus chaud que le malade le poura endurer, et on le renouvellera de douze en

1. Opiat de l'abbaye de Poissy dont le médecin était Seron, l'ami de Vallant, qu'il appelait souvent en consultations. — On expliquait les menstrues par la présence dans le sang des femmes d'un levain, sur la nature duquel on n'était nullement fixé. Ce levain s'exaltait à des époques fixes, faisant entrer en ébullition une partie du sang. Ce sang coulait vers la matrice, et, une fois arrivé dans les conduits de cet organe, les particules qui le composaient, animées d'un mouvement, rongeaient et perçaient les tuniques des veines utérines, formant une *érosion* qui donnait passage au sang. On peut voir par ce qui précède les désordres considérables que pouvait produire ce sang, à particules mouvementées et rongeantes, lorsqu'il y avait aménorrhée. Il se mêlait alors à la masse totale du sang. Aussi devait-on, en cas d'aménorrhée, un peu avant l'époque fixée pour le flux menstruel, faire une saignée copieuse du bras pour permettre à ce sang en ébullition de sortir.

2. Nous n'avons pas pu trouver ce qu'était l'herbe de bonne dame ; du reste les appellations bizarres étaient des plus nombreuses ; nous citerons l'herbe à cotton, l'herbe à la Reine (tabac), l'herbe à pauvre homme, l'herbe au charpentier, l'herbe aux chats, l'herbe aux cuillers, l'herbe aux gueux, aux poux, aux puces, aux teigneux, aux vipères...

3. Même observation.

douze heures jusques à ce que la thumeur soit molle, que l'on percera.

Les vingt quatre premieres heures, le malade souffrira beaucoup par ce que le remede attire de toutes les parties du corps le venin avec grandes violences et douleurs.

VINAIGRE PRÉSERVATIF POUR LA PESTE [1]

Prenez une pognee de boutons de roses de Provins, autant de boutons de roses qui sont espanouies

deux dragmes de bois d'aloes

deux dragmes de camphre

deux dragmes de fine canelle

une dragme de cloud de gerofle

le tout concassé et mis dans une pinte de bon vinaigre, mesure de Paris dans une phiole bien nette; l'on s'en sert en temps de peste de cette manière; tous les matins, avant que

1. Étant donnés les ravages que causa la peste de 1650 à 1720 (la peste de Londres en 1665 fit 68.596 victimes, celle de Marseille, en 1720, 60.000 victimes), on comprend aisément toutes les précautions hygiéniques que prenaient les médecins. Ils avaient même conservé du moyen âge un costume spécial destiné, en cas d'épidémie, à les garantir de tout contact avec le pestiféré. Ce costume était en cuir et hermétiquement fermé ; le médecin avait la tête emprisonnée dans une sorte de san benito en cuir du Levant; ce masque avait des œillères en cristal, et un long nez, ressemblant à un bec d'oiseau, rempli de parfums et d'aromates, à travers lesquels passait l'air destiné à la respiration. Les pestiférés étaient isolés; chaque fois qu'un cas de peste se déclarait dans une maison, tous les habitants y étaient séquestrés; défense leur était faite de sortir sous peine de mort; on leur passait des vivres au moyen de longues perches ; peine de mort également contre toute personne qui tentait d'entrer dans une ville pestiférée ou d'en sortir... Les secours de la religion cependant n'étaient pas refusés au pestiféré et le cérémonial des dernier sacrements à administrer au mourant était réglé par de nombreux brefs épiscopaux. On donnait l'absolution, à bonne distance, et sans confession; les onctions étaient faites au moyen d'un tampon d'ouate fixé au bout de la plus longue perche que pouvait trouver l'officiant, et si le malade désirait, par extraordinaire, communier, le prêtre employait le même moyen pour donner au mourant l'hostie consacrée. Quelques membres du clergé se montrèrent cependant à la hauteur de leur mission consolatrice, témoin l'héroïque évêque de Marseille, Mr de Belzunce, qui sut mourir à son poste.

sortir, s'en frotter les esmontoires et en respirer par le nez sur le creu de la main.

AMBRE DE VIE

Copié sur une recepte de Mademoiselle de Guise 25e juin 1682. — Prenez trois dragmes d'ambre gris, trois dragmes de musc et deux dragmes de sucre candy; pulverisez les subtilement et les jettez dans un matras de verre fort qui ait le col bien long; pulverisez dans le mesme mortier de marbre ou vous aurez pulvérisé le musc et l'ambre quatre onces d'ambre blanc du plus beau que vous pourrez trouver et les jettez dans le mesmes matras, et versez par dessus une livre d'esprit ardent ou huile ethérée de bayes de genievre, adaptez y un vaisseau de rencontre qui ait pareillement le col fort long, bouchez bien les jointures et les faites digérer au bain tiède jusqu'à la parfaite dissolution de toutes vos matières, ce qui arrivera au bout de quatre ou *cinq* jours, et lors ouvrez vostre vaisseau et filtrez cette dissolution pendant qu'elle est chaude, la faisant passer au travers d'un linge delié bien blanc que vous aurez mouillé auparavant dans l'esprit de vin; remettez dans votre matras ce qui aura passé et y ajoutez quatre once de vray beaume blanc ou liquidambare (?) très pur, et conservez ce qui n'aura pu passer comme très propre pour les pastes de senteurs; adaptez le vaisseau de rencontre et les faites encore circuler l'espace de quatre ou cinq jours pour les bien unir, après lesquels vous ouvrirez le vaisseau et conserverez cette liqueur et ambre dans une phiole de verre bien bouchee comme une liqueur qui n'a point de prix.

VERTUS DE L'AMBRE DE VIE

C'est icy le grand secret, le remède sans degoust et sans danger, la médecine des princes, plus précieuse que l'or potable, l'amie de nos corps, qui nous conservera et delivrera beaucoup mieux d'une infinité de maux que les elixirs de laboratoires ny que la panacée des philosophes chimeriques; c'est le vray beaume de la nature, conforme à la chaleur et humidité radicale, avec lesquelles il s'unit pour empescher ou

du moins diminuer la dissipation continuelle de ces principes de nostre vie, et réparer la perte que nous faisons de nostre substance, d'où il s'ensuit qu'il prolonge de beaucoup la vie, en conservant la vigueur et retardant la caducité et autres fascheux accidens qui accompagnent ordinairement la vieillesse; il vivifie les esprits, purifie la masse du sang, corrige la pourriture, réjouit le cœur et le cerveau, fortifie les nerfs et les membranes, resiste au mal caduc, empesches les sincopes et défaillances, chasse le venin des maladies contagieuses partie par les urines partie par les sueurs, ouvre les obstructions, modifie, déterge les ulcères, arreste le crachement de sang, restablit l'occonomie de la poitrine et de l'estomach, pousse les urines, nettoye les reins et la vessie, fortifie la matrice, règle les dames et guérit leurs pertes blanches, les rendant fécondes. L'on peut en prendre toutes les fois que l'on sent quelque incommodité et continuer selon qu'elle dure. La doze pour en prendre est huit ou dix gouttes dans un bouillon gras ou maigre, le matin à jeun et de ne rien prendre que deux heures après.

Ce remède est excellent meslé avec de l'huile de rue pour fortifie la veue, elle en oste la rougeur et démangeaison, larmes et chassie, et éclaircit la veue si on en frotte seulement le bord et le dessus des paupières tous les soirs, seul ou meslé avec l'huile de lin. Il dissipe la tumeur des hemorrhoïdes et en oste la douleur, si on les en frotte légèrement et un peu de cotton appliqué par dessus.

Il conserve la délicatesse du teint, et fait avoir bonne odeur, si on en mesle quelques gouttes dans les pommades; meslé avec de l'huile de noisette, il fait croistre et revenir les cheveux et les empesche de tomber et de blanchir, si on en frotte les peignes.

On trouve du vray beaume blanc, le musc et l'ambre gris et l'ambre blanc à la « Ville de Montpellier » tout devant St Honoré rue St Honoré.

Il faut faire faire l'huile etherée de bayes de genievre par un artiste et celuy qui la faict le mieux, c'est Mr Borelly qui demeure au Marois et fort connu.

GRAINS DE VIE

Il faut prendre des fleurs de soucys, d'œillet, de romarin et de sauge, de chacun quatre onces et les jetter dans un grand matras et ayant versé par dessus quatre livres de bonne eau theriacale [1], vous y appliquerés un vaisseau de rencontre [2] et ayant bien bouché les jointures, les ferès digerer au bain tiède l'espace de vingt-quatre heures après lesquelles vous ouvrirez le vaisseau et ayant séparé l'esprit des fleurs par une forte expression, vous le remettrés dans vostre matras et y adjousteres trois onces de la racine de contrayerva [3], deux onces de kermès, et demy-once de saffran, le tout bien pulvérisé, appliqués le vaisseau de rencontre, bouché bien les jointures et les faictes digérer au bain marie l'espace de deux jours, apres lesquels vous ouvrirés le vaisseau et philtrerés l'esprit par le papier gris, puis vous le remettrés dans vostre matras et y adjousterés ambre gris [4], verre de bézoard oriental [5]

1. Eau dans la composition de laquelle entraient les principales plantes de la Thériaque.

2. Matras de plus petite dimension et dont l'embouchure venait s'emmancher dans le col du grand matras.

3. La racine de Contrayerva, ou Draxena officinalis, plante du Pérou, était un des contrepoisons les plus à la mode, et nombre de médecins la préféraient au bézoard, à l'orvietan, à la thériaque. Elle guérissait aussi toutes les morsures de toutes sortes d'animaux venimeux, ce qui n'empêchait pas de l'employer dans toutes les affections névralgiques, l'hypocondrie, les maladies d'estomac...

4. On croyait au XVIIe siècle que l'ambre gris n'était que de la cire et du miel modifiés par l'eau salée. Les abeilles entassaient leur rayon de cire sur les rochers surplombant la mer; le soleil faisait sécher ces rayons, les durcissait; le vent les faisait tomber à la mer qui les transformait peu à peu en ambre gris!!! C'était un fortifiant à la fois cordial, céphalique et stomacal; « il provoque de la joie et excite la semence », dit Lémery. On l'incorporait avec la poudre de cantharides dans tous les philtres d'amour de l'époque.

5. Le bézoard oriental était soi-disant une pierre qu'on trouvait dans l'estomac d'une chèvre sauvage des Indes Orientales; c'était un médicament sans rival dans presque toutes les maladies, son seul défaut était de coûter trop cher. On le remplaçait par d'autres bézoards moins actifs, mais meilleur marché, le bézoard d'Allemagne trouvé dans l'estomac du chamois, le bézoard occidental trouvé dans l'estomac d'un mouflon, le bézoard de

et magister de perles [1] de chacun deux dragmes, magister de corail, trois dragmes, musc une dragme, le tout bien pulverisé; appliquerés le vaisseau de rencontre, bouchés bien les jointures et le tenés au bain marie jusques à la dissolution de toutes ces matières; ouvrés ensuitte le vaisseau et sans rien philtrer vous y adjousterés quatre once de bon esprit de souphre [2], six onces d'esprit acide de tartre rectiffié [3], deux onces d'esprit de gaiac, demy-once d'essence de canelle, autant d'essence de noix muscade, et deux dragmes d'essence de clouds de geroffle; refermés le vaisseau comme devant et faictes circuler toutes les choses au bain marie l'espace de quatre jours pour les bien unir, et vous aurés le véritable esprit de vie qu'il faut garder dans une phiole de verre bien bouchée.

Ayés ensuite quatre livres de semence de petit genievre bien neuve, bien choisie et séchée à l'ombre. Jettés la dans une bouteille de verre fort et versés par dessus vostre esprit de vie jusqu'à ce qu'il surpasse un peu la semence, bouchés bien la bouteille et l'exposés au soleil l'espace de quinze jours ou la faictes digerer au bain l'espace de quatre jours affin que la semence se nourrisse et se remplisse de vostre essence de vie, ouvrés ensuitte vostre vaisseau et séparés par inclination ce qui reste d'essence; tirés vostre semence et l'ayant mise dans

porc, calcul de la vésicule biliaire du porc. Quoi qu'il en soit, tous les bézoards, à des degrés différents, résistaient à la malignité des humeurs et étaient sudorifiques.

1. Magistere signifie précipité. Le magistere de corail et de perles se faisait de la manière suivante : on dissolvait dans du vinaigre rectifié la perle, les grains de corail et on versait dans la dissolution du sel fixe de tartre en déliquescence. Le précipité était repris, lavé, séché. Ce précipité réjouissait et fortifiait le cœur, résistait au venin et arrêtait la dysenterie et les hémorrhagies. Les perles du reste entraient dans de nombreuses préparations, tablettes, poudres (poudre pannonique, poudre de d'Aquin, poudre de la comtesse de Kanth).

2. C'était la partie acide du soufre. On mettait dans une grande terrine de grès une écuelle pleine de soufre allumé. On recouvrait cette écuelle avec un entonnoir, les vapeurs sulfureuses se condensaient sur les parois de l'entonnoir et retombaient sur la grande terrine.

3. Produit de la distillation du tartre.

un vaisseau de terre, large par le fond et verny, sur les cendres chaudes, vous le couvrirés de sucre candy en poudre très subtile et la remuerés fort légerement avec la main, affin que tous les grains reçoivent l'impression du sucre et qu'il se forme une espèce de dragée en se desseichant; que vous garderés dans un vaisseau de verre ou de faïence bien fermé..... Vous aurés les grains de vie.

Vous les pourres desseicher sans sucre avec la poudre d'iris et mesme en oster l'ambre et le musc en faveur des dames qui apprehendent la douceur et les odeurs.

C'est un très puissant et souverain préservatif contre la peste, fievres pestilentielles, fievres pourprées [1], petites verolles et toutes sortes de maladies contagieuses.

La dose de l'essence de vie est cinq ou six gouttes le matin dans une cuillerée de bouillon.

La dose des grains est quatre ou cinq, qu'il faut avaler le matin tous entiers.

SIROP

Qui guérit et rétablit la sancté contre quelques maladies que ce soit et mesme contre la goute des vieillards, disipe les chaleurs d'entrailles et quand l'on n'auroit qu'un petit morceau de poulmon et que le reste fut gasté, il maintiendra le petit morceau restant et le rétablira ; et les douleurs d'estomac, les siatiques, ventigaulx, et les migraines, les guérit finalement, toutes sortes de maladies intérieurement jusqu'aux maux damaris [2]. — Voici la manière de le faire : — Prenez huit livres de suc de herbe mercuriale, 2 livres de suc de bourache, 2 livres de suc de buglosse; le tout ensemble des dits sucs, faictes douze livres; Vous prendrez autant pesant de bon miel de Narbonne; à faute d'iceluy du meillieur que vous pourez trouver; mettez le tout ensemble et leur faictes prendre une petite ebulition pour les clarifier par une chausse

1. C'est la scarlatine; elle fut nettement distinguée des autres fièvres éruptives par Jean Coytar de Poitiers qui publia, en 1578, à Paris, une monographie intitulée : *De febre purpurea epidemiale et contagiosa.*

2. Probablement syphilis.

de hipocras [1]. Et puis mettez à part infuser pendant 24 heures six onces de racines de gentienne coupées en travers par tranches fort deliées, et demy-livres de racines d'estarabie ou glayeul aussi coupées par tranches dans trois chopines de vin blanc, sur les cendres chaudes, agitant souvent les dictes racines. Et après passez les dans un linge sans les exprimer. Ce meslerez la coûlure [2] avec les dits sucs et miel clarifie que vous mettrez sur le feu. Et les ferez cuire en consistance de sirop que vous aurez soing d'escumer. Et la mettrez quand il sera froid dans des vases nets et biens secs pour vous en servir au besoin.

On en prendra tous les jours une cuillerée à jeun pour sa sureté qu'il n'aura plus besoin de médecin ni d'apotiquaire. Car ce sirop a une telle vertu qu'il ne peut souffrir aucune corruption ni mauvaises humeurs dans le corps, faisant doucement évacuer par le bas.

MANIÈRE DE PRÉPARER LE SANG DE BOUC [3]

Souverain remède contre la pleurésie et l'inflammation de poitrine. — Pour avoir ce sang médicinal dans toute sa bonté, il faut avoir un vieux bouc, le suspendre par les cornes, et après luy avoir ramené et lié les pieds de derrière à ces mesmes cornes, luy couper les génicules [4], puis recevoir le sang qui coule par cette playe jusques a ce qu'il soit mort, sans négliger néanmoins celuy qui peut encore rester et que l'on peut avoir en luy coupant à la fin la gorge ; car ce dernier sang, quoy que moins fort, ne laisse pas d'estre bon. L'on fait sécher doucement ce sang de bouc dans le four une heure après que le

1. Filtre en toile.
2. Lisez la colature, le produit de filtration.
3. Le sang de bouc avait été mis au rang des médicaments par Van Helmont. Cette recette du *Portefeuille Vallant* semble avoir été prise textuellement dans les œuvres de Van Helmont où il dit : *Hircum suspendo cornibus, et crura posteriora reflecto ad cornua, testes abscindo et recepto inde cruore ex sanguem dimitto pro lanione.* Pour la pleurésie, Van Helmont recommandait aussi la poudre de verge de cerf ou de taureau.
4. Les parties génitales.

pain en a esté tiré, et on l'estend pour cela le plus mince qu'on peut dans plusieurs plats en terre ou terrines, parce qu'il se corrompt aisément s'il est trop espais. On jette une eau qui vient et qui surnage au dessus à mesure qu'il se sèche ; et on le remet au four plusieurs fois jusques à ce qu'il soit parfaitement sec. Alors il est extrêmement dur. On le broye dans un mortier de pierre ou de marbre, et on le passe dans un tamis. Cette poudre se garde mieux dans du verre que dans du bois ou le ver se met plus facilement. On en fait prendre au malade le poids d'un escu d'or [1], dans une cuilleré avec du vin dont on se sers pour la délayer, et ensuitte un petit demi verre de vin par dessus. Le malade ne manquera pas de suer. S'il n'est pas parfaitement guéri de la première prise, il lui en faudra donner une seconde le lendemain ; et prendre garde sur toutes choses lorsqu'on l'essuira doucement, de ne point eventer, de peur de faire rentrer la sueur ce qui est toujours dangereux dans les sueurs.

On ne voit gueres ce remède manquer son effet, surtout si le malade n'a point esté saigné ; car on sait que les saignées affoiblissent la nature et l'empeschent de pouvoir si facilement jetter dehors par la sueur ce qui lui est contraire.

Ce mesme remède se donne encore très utilement à ceux qui ont fait quelque grande chute, parce qu'il fait par la sueur transpirer le sang qui peut s'estre répandu dans le corps par la rupture de quelque vaisseau, et empesche ainsy que ce sang ne produise quelque abcèz.

Quelquefois, lorsque la pleurésie est chassée du costé, la fluxion se jette sur la ratte, et pour y remédier, il faut prendre un verre de vin d'yeux de cancre [2], et dans peu de jours la douleur se dissipera.

1. Quatre grammes environ.

2. Yeux d'écrevisses (oculi cancrorum) ; c'étaient de petites concrétions calcaires que l'on trouve dans le corps de ces animaux ; ces concrétions broyées se donnaient à la dose de 12 grains à une drachme, c'est-à-dire de 0 gr. 60 à 4 gr. et étaient considérées comme absorbant les éléments grossiers du sang et corrigeant ainsi l'âcreté du sang ; elles accéléraient de plus le mouvement du sang devenu plus fluide et étaient, pour cela, considérées aussi comme cardiaques.

ORDONNANCES

Ordonnance de Mr Brayer pour Mr Lombard, melancholique.



Dans deux pintes d'eau faittes bouillir un poulet frais tué deux heures à petit bouillons; mettez-y dans un nouet demy-once de pavot blanc concassé, demy teste de pavot blanc aussy concassé —, il en prendra deux verres le matin, et le reste la nuict.

Des bouillons de veau et de poulet de quatre en quatre heures avec les feuilles de chicorée blanche, buglosse et cerfeuil.

20 déc. 1666 pr [1] Mr Lombard.

BRAYER

frictions tous les jours sur le cou, aux jambes.

Ordonnance de Mr Vesoul pour le cours du ventre [2]. — Une once de Catholicon [3] double et une once de syrop de pommes composé dans une décoction de chicoree sauvage, et le lendemain de la médecine, il faut prendre un remède composé d'une poignée d'orge que l'on fera bouillir dans trois chopines d'eau réduites à la moitié dans laquelle moitié l'on metra une poignée de son de froment et quand la décoction sera faite, l'on y dissoudra un jaune d'œuf.

Ce remède est plustost pour fortifier que pour purger.

Pour une religieuse carmelite agée d'environ 30 ans qui n'a pas

1. Cette indication était parfois fort amusante :
Pour la religieuse du Val de Grâce qui a des loupes aux paupières des yeux. — Pour les dens de la petite qui est aux religieuses angloises, qui sont couvertes de la gencive, jusques aux extrémités ; ce sont les incisoires d'en haut.

2. Diarrhée.

3. C'était un électuaire de rhubarbe composé où entraient, entre autres choses, la pulpe de romarin, les racines de chicorée, la fumeterre, la scolopendre, les bains d'Alkekenge, le santal citrin et la cannelle. C'était un laxatif léger.

en ses mois depuis 6 ans, qui a le ventre enflé, qui vomit tous les bouillons; les jambes estoient enflees, mais changées par les purgatifs; une soif continuelle; tout cela sans fièvre. — Une petite saignée du bras de deux palettes.

Un ou deux jours après, on luy fera prendre six grains de trochisques alhandal [1] autant d'escamonée préparée et dix grains de mercure doux [2] dans un petit morceau de conserve de rose, et un petit bouillon par dessus ou un verre de ptisanne si elle ne peut porter le bouillon.

Ensuitte pendant trois matins, on luy donnera deux drachmes de conserve d'absynthe, dix grains [3] de sel de tamarins, autant de sel de tartre, autant de sel d'absynthe, et 15 grains de rhubarbe.

Après ces trois jours, on réiterera la poudre purgative et ensuitte l'autre, comme il est dit cy-dessus et cela pendant quinze jours.

A la fin des quinze jours, une saignée du pied après laquelle on donnera une once de syrop des cinq racines dans un petit verre d'eau de sureau ou d'armoise.

Après tous ces remèdes, on la peut mettre à l'usage du laict pour toute nourriture.

Délibéré à Paris, le dix Aoust 1672.

VALLANT.

Pour des chaleurs d'entrailles, hemorroides gonflées et alumées excoriation vers les parties et perte comme fleurs blanches ou semence corrompue par un virus verolique, donné par le mary, il y a soupçon de cela sans certitude pourtant. Mr Petit consulté le 7eme octobre 1672 ordonne ce qui suit. La dame est agée d'environ 35 ans, d'un tempérament sanguin. — Madame sera saignée du

1. Les trochisques alkandal étaient à base de coloquinte; la coloquinte était un amer et un purgatif mais purgeant le cerveau; l'aloès, au contraire, purgeait la bile; la scammonée était hydragogue.

2. Le mercure doux ou calomel se préparait en sublimant un mélange de sublimé corrosif et de mercure; on l'employait comme antivénérien, anthelminthique et purgatif léger; on en donnait de 6 à 30 grains, c'est-à-dire de 0 gr. 30 à 1 gr. 50.

3. C'est-à-dire 2 gros = 7 grammes. — un grain qui valait 0 gr. 05.

bras droict et une fois du pied gauche en interposant un jour. Elle sera purgée deux fois ensuitte, en interposant aussi un jour, avec trois gros de senné, un gros de sel polycreste infus. dans la décoction de racine de chicorée sauvage, de feuilles d'aigremoine et de capillaire; le matin on dissoudra six gros de casse mondée et une once de syrop de pommes composé.

Après cela on baignera durant huict jours tous les jours deux fois soir et matin et à chaque fois on y demeurera deux heures. On prendra dans le bain du matin et du soir chopine de petit laict en deux verres qu'on prendra à une heure l'un de l'autre et dans chaque verre on y mettra un gros de sucre candy en poudre; de trois jours l'un on dissoudra dans le petit laict du matin deux onces de syrop de pommes composé.

Le bain estant achevé on prendra tous les matins à jeun trois verres de la ptisanne composée de racines de cichorée sauvage, de polypode et sur une pinte d'icelle, on y adjoutera une once de salsepareille.

Mademoiselle boira de cette ptisanne mesme dans ses repas et devant six semaines elle ne boira autre chose.

De trois jours l'un on infusera dans le premier verre du matin deux gros de senné ce qui se fera durant quinze jours de trois jours l'un, puis dans le reste des six sepmaines on fera cette infusion tous les six jours seulement.

On s'abstiendra de vin et on ne fera pas maigre durant ce temps la; on soupera d'un potage et de deux œufs sans viande.

On prendra des lavemens les jours de devant et d'après les saignées et purgatifs.

On bassinera la partie avec la décoction de bouillon blanc et de cerfeuil; on le fera souvent après le demy-bain, car je n'entends pas le bain entier; on appliquera six sangsues au fondement; on aura les jambes dans l'eau dans ce demy-bain et on aura l'eau jusques au creux de l'estomach.

Petit.

CONSULTATIONS

Consultation pour une petite fille de 8 ans qui est devenue folle et muette par la petite verole 6 Aoust 1681. — Circa Juniam mensem anni præteriti, egregia et juvenilis puella, annorum septem, affecta variolis, quæ nullis pravis insolitis comitatæ symptomatis, si fluxum ventris exceperis, qui materiam videbatur minuere et causam et facile erumpentem, salutarem pollicebantur exitum....., manducabat ægra, ad omnia bene se habebat, cum nona die subito..... gravissimis est agitata convulsionibus et cerebro redeuntibus per 4 aut 5 dies, quo tempore de aure dextra exierunt rores [1] pustulenti, quibus apparentibus desiere convulsiones et spes aliqua salutis affulsit.....; et superstes evasit à tanto malo, nisi quia loquelam amisit et quasi demens et mentis inops remansit, adeo ut oblita rerum decentium, quæ ante verecunda modesta et jucunda fuerat, ad indecentia nunc inverecunde feratur, egerit ubique sine loci discrimine et alia quæ non recensebo.

Causa tanti mali non alia creditur quam idem humor qui variolas fecerat, unde in casi cerebri factus abcessus qui per aurem expulsus est, ibique impactus humor, præ mali gravitate, et gravi intemperie cerebri, temperiem et æconomiam evertit; inde depravata imaginatio, inde deperdita memoria, inde loquelæ amissio, quæ in linguæ vitium immerito refertur, cujus nulla videtur læsio; non deperditus ejus motus, facile namque deglutit, mandit, extra os exerit, et intra os linguam movet, quæ omnia motu ejusdem indigeno, quo fit ut ad dementiam, et oblivionem specierum impressarum referatur loquelæ amissio.

Tentata est curatio remediis purgantibus cerebrum; quia falsum visum est aliquibus linguæ paralysis..... oblectamentis tandem balneorum de Bagnères, postmodum aquæ dulces et domesticorum, quæ omnia irrita fuere; quæ iteranda creduntur, nisi alia præscribantur magis idonea.

1. Ros, goutte, gouttelette.

L'impression [1] que cet enfant a recue dans le cerveau depuis un an est très considérable en toutes manières, tant par la partie qui est attaquée que par la maladie qui a precede dont les restes sont ordinairement très malins et très opiniastres. Nous ne croyons pourtant pas que les remèdes qu'on pourra faire à l'avenir soient inutiles; l'âge mesme nous donne quelque lueur d'espérance pour un changement heureux si on ne se rebute point sur ce que nous croyons nécessaire.

On commencera par une saignée du bras; deux jours après on en fera une autre; on purgera ensuite avec six dragmes de casse mondée autant de syrop de pommes composé que l'on dilayera dans un bon verre de petit laict. On pourra y ajouter si cela ne purgeoit pas 4 ou 5 fois raisonnablement un escu de senné que l'on fera bouillir un bouillon seulement dans le petit laict devant que d'y dissoudre le reste, et un escu de sel de polychreste bien préparé.

Après l'avoir purgee trois ou 4 fois de cette sorte, en 10 ou 12 jours, on la baignera une quinzaine de jours dans l'eau tiède, une fois le jour. Elle y fera deux heures chaque fois et on luy donnera un verre de petit laict une heure après qu'elle y sera entrée et un autre en sortant; on ajoutera au premier verre, le 5e jour, le 10 et le 14e une once et demy de casse et autant de syrop de pommes composé.

On lui fera prendre ensuite les Eaux de Ste Reyne ou semblables pendant 3 semaines et tous les 6 jours on dissoudra dans le premier verre une once et demie de syrop de pommes composé ou bien l'on fera infuser un escu ou un escu et demy de senné dans un verre d'eau à part, que l'on prendra le matin le premier et les eaux ensuite par dessus.

Après ces remèdes, on pourra luy donner fort utilement du laict d'anesse pendant six semaines et davantage, mais il faut avoir soin de la purger tous les 10 ou 12 jours avec de la casse et du syrop de pommes composé dans du petit laict.

On doit tant qu'on pourra, luy donner aussi un lavement

1. Ici commence l'argumentation de Vallant.

tous les jours que l'on fera avec la décoction de mauve, guimauve, concombre et deux onces de miel violat; luy faire boire de la ptisane avec l'orge, la réguelisse et le chiendant, et ne luy rien donner qui la puisse eschauffer ou dessécher, mais que tout tende à l'humectation et au rafraichissement.

Le 6e Aoust. 1881.

VALLANT.

Consultation de Renaudot l'aîné et de Vallant. — La dame malade qui implore le secours de Messieurs les médecins de Paris est dans la fleur de son age, d'un tempérament sanguin bileux, d'une habitude médiocre et délicate; elle est mariée depuis plusieurs années et a eu des enfants : depuis deux mois ses ordinaires ont esté supprimées entièrement sans soupçon de grossesse après avoir été longtemps auparavant desreglées et diminuées peu à peu ; ce qui a esté accompagné de douleurs de teste, de veilles fréquentes, de perte d'appétit avec quelques insultes de fièvre légère et sans règles; elle est quelquefois surprise d'oppressions véhémentes sans toux, bien que successivement elle est travaillée de fluxions sur les yeux et autres parties du visage; elle vomit quelquefois sa nourriture, avec phlegmes et humeurs amères, et se plaint ordinairement de faiblesse d'estomach qui s'enfle quelquefois avec douleur ; depuis trois semaines, elle a ressenti par intervales des piquotemens au costé droit du ventre sans qu'elle y remarque aucune dureté ni tumeur; elle se plaint beaucoup de la faiblesse des jambes et des reins en sorte que souvent elle dit avoir peine à marcher; ses urines varient de temps en temps de couleur et de consistance et le plus souvent sont louches; son ventre est toujours paresseux, ce qui luy est d'autant plus importun qu'elle a grande aversion pour les remèdes : depuis un mois, après avoir esté préparée par des purgations bénignes et par la saignée, elle a usé des eaux de Ste Reyne, mais sans soulagement bien qu'elle les rendist fort facilement.

Il est à propos de savoir que Madame sa mère depuis vingt

ans est fort incommodée et obligée de garder le logis et souvent le lit, ne pouvant marcher que très peu à cause d'une faiblesse de jambes qui luy est restée d'une beaucoup plus grande, et qui n'a peu estre parfaitement restablie par l'usage des eaux de Bourbon ou elle a fait trois voiages non sans un grand soulagement cependant [1].

Toutes les incommodités de cette dame qui sont fort considérables viennent d'une intempérie fervente de ses entrailles, principallement du foye et de la ratte, qui, au lieu de produire un sang doux et louable pour la nourriture des parties, en font un trop eschauffé, trop bilieux et trop âcre qui ne sert qu'à les incommoder.

C'est par la mauvaise disposition de ce sang devenu encore plus malin par les différens degrez d'une chaleur étrangère, qu'il s'est fait de puissantes obstructions dans le pancrée, dans les parties caves du foye et dans tout le mésentère : et c'est à cause de ces obstructions que le suc alimentaire ne se distribue pas facilement vers les parties où il est envoyé, et que les humeurs superflues ne peuvent estre évacuées par les voyes qui leur sont destinées. Aussy ce suc et ces humeurs retenues plus longtemps qu'il ne faut s'échauffent, se corrompent et se fermentent, et par cette fermentation la portion la plus séreuse devenue comme atrabilaire reflue sur toutes les parties voisines, et se porte mesme vers les supérieures, où elle produit de facheux et divers accidens selon leur différente constitution. Elle cause à la teste de grandes douleurs, d'insupportables veilles et d'estranges inquiétudes dans l'estomach,

1. Ces expositions faites par les malades eux-mêmes sont parfois des plus réjouissantes. Témoin un « illustrissimus ægrotans » se plaignant de caroncules urétraux consécutifs à une urétrite blennorrhagique qui elle-même s'était compliquée de balano-posthite. « A virulento gonorrea ulcuscula in uretra excitari novum non est, et exinde carunculos in meatu urinario excrescere passim observatur ; ita Illmo Domino annum modo quadragesimum secundum agenti accidit. Hic in seminis profluvium veneris congressibus decem et septem circiter ab hinc annis incidit, qui tempore penis glans adeo intumuit, ut mali aurei magnitudinem æquaret ».....

(*Portefeuille Vallant*, XIV, f° 247).

une altération violente et un dégoust horrible accompagné de pesanteur dans le temps de la digestion, et quelquefois de vomissements, d'enflure et de douleur, dans la poitrine des oppressions fascheuses, des fluxions sur les dents et sur tout le visage, à la région du foye des picquottemens douloureux, de l'enflure aux jambes, et une extrême faiblesse par tout. Mais la portion la plus grossière de ce mesme foyer ne fait gueres moins de mal, car comme elle bouche les principales voyes dont nous avons parlé, elle supprime les purgations ordinaires, et est ainsy la cause foncière de tous les autres symptômes ; elle entretient mesme cette fièvre qui n'est pas de peu d'importance, parce qu'elle trouble l'œconomie du corps et augmente la maigreur extrême et le dépérissement de cette malade.

Pour aller au devant de tant de maux, il faut une grande conduite au médecin accompagnée d'expérience et d'une sérieuse application ; mais il faut à la malade une longue patience et une obéissance ferme.

Ce grand feu des entrailles ne s'esteint pas si promptement et ces puissantes obstructions ne s'en iront pas si viste ; il faut préparer les humeurs, il en faut émousser la pointe, et après les avoir vuidées on songera à rétablir les parties nobles.

Le régime de vivre doit estre exactement observé comme le fondement de tous les autres remèdes ; il doit estre humectant et rafraichissant, d'alimens de bon suc et de facile coction ; pendant la fièvre de seüls boüillons au veau et au poulet, de gelée et de quelques œufs frais ; dans le déclin de la fièvre, on commencera à se servir de solide.

Les lavemens doivent estre icy doux, humectans et rafraichissans mais fréquens : tantost aveque la seule decoction, le petit lait et l'eau tiède, en forme de demy bain intérieur, tantost on y ajoutera le miel commun, celui de nenuphar ou le violat.

L'on ne se peut icy dispenser de la saignée ; l'intemperie fervente des viscères, la fièvre, les inquiétudes, les douleurs et tous les autres accidens la demandent ; il la faut faire de l'un et

de l'autre bras, et lui tirer chaque fois deux poilettes et demie de sang mesme si les symptomes continuent, on ira jusques à la troisième ou quatriesme saignée du bras; et enfin à celle du pied, sans avoir égard à la foiblesse ny à la maigreur, l'une et l'autre ne venant que d'un feu caché dans les entrailles qui la ruine et lui dérobe le suc alimentaire et les esprits.

Dans l'intervalle de ces saignées on lui fera prendre de l'eau de poulet, dans le corps duquel on aura mis les quatre semences froides mondées et concassées ; on se servira mesme de lait clair avec fort peu de sucre, et on la préparera aussi à la purgation.

Elle doit estre simple et douce; d'abord avec une once de casse mondée, une drachme de sel polycreste, autant de sel de tartre, et deux onces de syrop de pommes composé dans une chopine de petit lait ou d'eau de poulet pour deux prises le matin à jeun à une heure d'intervalle l'une de l'autre ; et ce jour là elle prendra deux ou trois verres d'eau de poulet ou de petit lait, pour aider le mouvement de la médecine. Mais après on y peut ajouter le senné et mesme nous sommes d'avis qu'elle se purge souvent avec cette sorte de remède.

Prenez deux drachmes de sel polychreste, autant de sel de tartre, et autant de senné, faites les frémir ensemble en deux verres d'eau de poulet et tremper la nuit. Le lendemain passes la et en faites deux prises à une heure l'une de l'autre.

Les jours qu'elle ne sera pas purgée, on luy fera prendre le matin à jeun deux verres d'eau de poulet, ou vous aurez fait dissoudre un grain de sel de mars. Ayant été bien préparée par la purgation on la mettra dans le demy bain l'espace de douze jours, seulement une fois le jour et on la purgera devant et après.

Vers le commencement de l'automne, on luy fera prendre du lait d'asnesse.

Voila nostre sentiment sur l'état présent de cette malade [1].

Fait à Paris ce 29 juin 1675.

RENAUDOT l'aisné VALLANT.

1. Lorsque le malade avait largement rétribué les médecins consultants, ceux-ci finissaient le libellé de la consultation par des compliments et des

Consultations avec M. Courtois, médecin de Paris. — M. Courtois, médecin de Paris, m'a dit le 7e 8bre 1676 chez Messieurs Rivet que quand on avait fait des saignées et les autres choses raisonnablement comme je les avois fait à Monsr Rivet le jeune qui a été saigné huit fois, pris plusieurs lavemens, beu beaucoup de ptisane, de l'eau de poulet et un petit poulet et du petit laict, purgé fort doucement environ le 18 et 19 de sa fièvre continue qui avait fort baissée, avec une once et demie de casse dans deux verres de petit laict, et une autre fois avec une once de casse et une once et demie de sirop de pomme composé, que si la fièvre ne finissoit pas au trentiesme jour, ou ne diminuoit au moins notablement, c'estoit une très meschante marque et qu'il y avoit quelque partie qui estoit gâtée dans le corps, qu'il n'en avoit jamais veu qui n'eusse pris leur fin à trente jours, ayant fait ce qu'il faut faire, qui n'eusse été mortelle. Je luy ay dit qui se pouvoit faire qu'il y avoit des humeurs si visqueuses, si grossières et qui estoient si avant dans les parties qu'elles pouvoient soutenir la fievre au dela de trente jours sans que les parties fussent gastées. Il m'a encore redit qu'il n'en avoit jamais veu.

Je lui ay demandé s'il croioit la saignée propre dans les fievres quartes ; il m'a répondu que souvent en faisant faire cinq ou six saignées un peu amples et gardant le régime comme dans une fievre continue, purgeant ensuite avec des ptisanes il en venoit à bout ; que si cela ne suffisoit pas, il conseillait aux malades de ne rien précipiter, d'attendre et de se purger de temps en temps avec les ptisanes ; qu'aux personnes qui passoient soixante quatre ou soixante ans la fièvre quarte estoit fort dangereuse, qu'elle faisoit mourir ou laissoit toujours quelque fascheux reste, qu'en fin en toute sorte de personne c'estoit une maladie fort fascheuse.

Il m'a dit encore que l'on nourissoit trop les malades, que

vœux de santé des plus amusants. Une consultation de MM. Lamy, Bessières, Méry et Vallant finit ainsi : « Fiat Deus ut est hæc nostra et vota et consilia in commodum salutemque illustrissimi ægrotantis urgere queant. »

Galien rapporte le sentiment d'un médecin *qui triduanâ mediâ macerabat ægrotos deinde propinabat aquam bordei sive ptisanam*, que luy et Mr Brayer avoient dit assez souvent qu'il faudroit ne donner en plusieurs maladies que la ptisane faite avec le pain bouilly comme l'on fait bouillir l'orge, que les bouillons se corrompoient facilement et augmentoient la pourriture comme on le pouvoit juger par la puanteur qui en sortoit et que les chiens que l'on nourrissoit avec de la viande estoient fort puants que lors que l'on ne leur donnoit que du pain ils perdoient cette puanteur.

Que dans les inflammations de poulmons, le premier jour, il n'ordonnoit qu'un bouillon pour toute nourriture, le second deux, le troisième trois.

La fievre de Monsieur Rivet estoit continue avec des redoublemens tous les jours; il estoit au 25eme de sa maladie et comme la fievre estoit fort augmentée du jour précédent que j'avois ordonné une saignée, voyant naistre cette augmentation qui n'a pas pour cela esté arrestée, il a ordonné une autre saignée, nous présents, et l'on a tiré trois grandes palettes de sang, il a dit qu'il en falloit encore tirer le lendemain au matin tout autant et faire la saignée une heure après le bouillon : il a fait observer que quand on saigne plus loing du bouillon on ne fait pas si bien parce que n'y ayant pas tant de force, le mauvais sang demeure en partie dans le corps; il a parlé de décoctions d'herbes toutes pures sans miel dans les redoublemens [1].

Il a dit encore qu'estant plus jeune, il estoit médecin de la Charité, comme je croy de St-Luc [2] et que pendant quatre ans, il n'estoit quasy pas mort un malade parce que les sœurs ne donnoient aux malades que deux méchans bouillons en vingt-quatre heures et un œuf.

1. Toute la partie de l'observation qui précède, selon toute probabilité, a été rédigée par le philiâtre qui avait coutume d'accompagner Vallant, et non dictée par ce dernier; on trouve, en effet, une correction de la main de Vallant. Le reste de l'observation est écrit de la main même de Vallant.

2. De la salle Saint-Luc.

Le 26 de la maladie, le mal allant toujours en augmentant la saignée qui avoit esté ordonnée a esté faite de 3 grandes palettes. Le mal n'a point diminué pour cela mais est allé en augmentant.

Le 27 au matin nous nous sommes trouvés encore ensemble; comme l'on a dit qu'il y avoit eu des reveries la nuit, que la fièvre avoit augmenté de la moitié, que les tendons du poignet souffroient des mouvements convulsifs, la langue extrêmement sèche, nous avons esté d'avis encore de la saignée. Il a dit du bras, je la voulois du pied, il a répondu qu'on ne tiroit que du beau sang du pied et qu'il n'y avoit que les saignées du bras qui pouvoient tirer le sang pourry et corrompu qui faisait tout le mal. J'ay adjouté qu'on en voyoit quelque fois dans des palettes qu'on tiroit du pied qui estoit fort gâsté et fort corrompu, que la saignée du pied faisoit un mouvement for contraire à celuy qui montoit à la teste. Il n'en est pas convenu d'abord mais enfin il l'a avoué et demeuré.

Mrs Belay, Petit Bachot et Vallant consulté à Paris le 6e may 1680. — A esté dit que Mr l'abbé, il y a 15 ans, sentit de grandes aigreurs, eut des vomissements et qu'il ne fut délivré de l'un et de l'autre que par une bille verdâtre qu'il jetta; — qu'il eut quelques années après un coup à la teste dont il fut incomode longtemps; — est tombé dans des foiblesses à perdre connoissance, quelques mouvemens convulsifs à une jambe; cette foiblesse est revenue après la poudre de Mr de Lorme, 50 grains, qui le firent beaucoup vomir et luy laissèrent une jaunisse dont Mr Brayer le tira par le bain, l'eau de poulet et le petit laict. Depuis 4 ans grandes aigreurs, douleurs aux reins, glaires continuelles par les selles, sable rude et grossier dans les urines, douleur à la région de la rate et chaleur; antrax à une cuisse; présentement pustule à la lèvre d'en haut, du costé droict.

J'ay dit que je croiois que ce mal venoit d'une bille brulée qui estoit la cause de tous les accidens, qu'il falloit saigner.

On a conclu ; une du bras et une du pied, lavemens rafraîchissans purgatifs avec une once de casse et deux de syrop de pomes compose dans deux grands verres de petit laict. Mr Petit a dit que Mr Simon, appoticaire, préparoit un syrop de pomes plus composé que l'ordinaire, qui fesoit aussi mieux. Purgé deux ou trois fois de cette sorte. Ensuite dans le demy bain ou le bain 15 ou 18 jours. Le petit laict ou l'eau de poulet dans le bain. Et purgé tous les quatre jours à cause des fontes des humeurs. Ensuitte les eaux de Forges, à cause du vomissement Mr Bachot ; moy Spa ; Mr Belay d'abord pour Spa ; Mr Petit, contre toutes eaux minérales à cause de leur sécheresse, a proposé les eaux de la rivière, le laict d'anesse dans l'automne, le bain encore dans l'esté et l'eau de poulet. La teinture de mars, moy et M. Petit dans le petit laict.

Nota que le malade dit qu'il ne scauroit prendre de casse ; on la proposa en bol, et par dessus le petit laict avec le syrop de pomes.

Pour le bain on a dit que Galien disoit que par le seul usage du bain, il guerissoit les mélancoliques, que la ......[1] d'Hippocrate pour les purgatifs forts dans les mélancoliques ; je devois entendre quand l'humeur mélancolique estoit à la teste ; Mr Petit et Mr Belay pour les sangsues au fondement ; Mr Petit craint les tamarins, à cause de leur acidité, dans les mélancolies, le senné aussi parce qu'il irrite les humeurs et cause une sédition dans le corps. Mr Bachot a loué cet endroit et a trouvé le mot sédition fort beau[2].

Histoire de la pleurésie de Vauclare carrier 1668[3]. — Le 15me Juillet 1667 Vauclare carrier âgé de .... d'un bon tempérament, *incidit in febrem continuam cum dolore lateris*

1. Illisible.
2. Cela ne rappelle-t-il pas la consultation de M. de Pourceaugnac ?
3. Écrit de la main de Vallant. C'est une courte observation d'un cas intéressant, observation prise au jour le jour. Vallant, mauvais latiniste, comme la plupart des médecins de Montpellier, mêle agréablement le français à un latin d'une bien basse latinité.

sinistri sub mamma. C'estoit le vendredy au soir qu'il s'alita en revenant du travail ; on le saigna ce soir mais on n'eut pas de sang. Le samedy au matin 16me je le fis saigner *ad vascula*; a midy un lav. *febre et dolore perseverante*; *circa vesperam* encore saignéz. Le mal dure toujours dans sa force, nuit mauvaise, quelques crachats sanglans tiréz avec peine, urines rouges sans épaisseur. Il dure dans cet estat jusques au mardy au soir ; au commencement du 4 il se trouva un peu mieux ; pendant ce temps là, il fut saigné deux fois chaque jour, 3 palettes chaque fois. Tout le 4 il fut un peu mieux ; sur le soir néanmoins il tombe dans les mesmes accidens ; la saignée du pied.

Dans le 5 une saignée du bras. Le 6 on lui porte Nostre-Seigneur ; il prend après en deux verres à une heure l'un de l'autre l'infusion de deux escus de senné faitte à part, meslee avec une chopine de petit laict, avec une once de casse et un peu de syrop violat. *Tota die pessime se habuit.* Cela le fit aller deux fois avec des glaires effroyables en quantité et en épaisseur ; j'ordonnay un lavement, qui tira encore quantité d'ordures ; sur le soir il s'endormit et passa assez doucement la nuict. Le vendredy au matin le chirurgien fit une saignée ; je le trouvay sans fievre et quasi sans douleur. Il a passé tout le jour et la nuit comme cela. Le samedy il a pris la mesme medecine avec on. j. manne[1] qui l'a mené 5 ou 6 fois abondament en glairres. Je l'ay trouvé sur le soir fort bien quitte de tout.

RELATIONS DE MALADIES ET D'OUVERTURES DE CORPS

Relation de l'ouverture du corps[2] *de Mme de Beringhen faite par Mr Dimye.* — Le dixième juin mil six cent septante six,

1. Une once de manne.

2. On « ouvrait les corps » beaucoup plus qu'on ne le fait à présent ; c'était, à cette époque, chose très fréquente, et le bourgeois aimait à faire autopsier ses proches, comme s'ils eussent été de grands seigneurs.

L'autopsie ne pouvait (en vertu des ordonnances de police) avoir lieu que

environ vers 11 heures du matin, se fit l'ouverture du corps de Madame de Bernighen, lequel estoit entièrement émacié et consumé.

La première chose qui se manifesta fut une grande quantité d'eau jaunastre qui estoit contenue dans le bas-ventre et il s'en trouva aussi de pareille contenue dans la poitrine.

Ces eaux ayant esté évacuées, la première chose que l'on remarqua fut l'épiploon ou cette partie que l'on nomme la coeffe laquelle se trouva presque toute consommée et réduite

24 heures après la constatation du décès. On ouvrait tour à tour la tête, le ventre, la cavité thoracique.

Pour la tête, on faisait une incision cruciale et on sciait la calotte crânienne ; on faisait sauter cette dernière au moyen d'un levier nommé élévatoire. Après avoir incisé et rabattu la dure-mère, on ouvrait avec le manche du scalpel les 2 ventricules latéraux, puis on tâchait d'arriver successivement sur les 3e et 4e ventricules. On coupait ensuite le bulbe et on enlevait le cerveau, et le cervelet.

L'opérateur faisait ensuite « une incision longitudinale depuis le col jusques sur les os pubis, et une autre transversale de la partie lombaire gauche jusqu'à la droite » ; la cavité abdominale ouverte, on examinait successivement et méthodiquement tout le contenu, s'éclairant pour cet examen d'une « bougie de cave », même s'il faisait grand jour.

On ouvrait le thorax en sectionnant avec un fort scalpel les cartilages costaux ; on désarticulait et on faisait basculer le sternum. On incisait le péricarde, puis le cœur (deux petites incisions à droite et à gauche), « pour voir s'il n'y a rien au dedans des ventricules et dans les oreillettes, où on trouve souvent des corps graisseux qu'on nomme des polipes du cœur. »

On faisait donc presque toujours l'examen des organes *in situ* ; l'opérateur poussait rarement ses investigations plus loin.

Rentré chez lui, le chirurgien devait, le jour même, faire une relation de l'autopsie et en donner la copie à la famille.

Si l'autopsie était faite par ordonnance de justice, le rapport médico-légal devait être établi selon des règles bien nettes que nous donne Dionis :

« Pour un homme empoisonné, dit-il, on doit suivre ce modèle. Nous soussignez Medecins et Chirurgiens du Roy, certifions que, par l'Ordonnance de M. le Lieutenant Criminel, nous avons ouvert le corps de M. A. où l'estomac livide et sphacelé à l'extérieur, contenoit dans sa cavité une liqueur épaisse et rougeatre, dont un morceau de pain ayant été donné à un chien, l'a fait expirer dans des convulsions ; de plus, la tunique intérieure de ce viscère nous a paru enflammée et cautérisée, s'étant séparé en lambeaux d'avec le reste ; ces impressions malignes que nous ne pouvons attribuer qu'à un poison arsenical, s'étant communiquée à plusieurs autres parties des premières voies, doit à notre avis avoir causé la mort subite audit M. A. » !!!

pour toute son étendue à deux travers de doigts, sa substance membraneuse estant toute racornie et retiré comme un morceau de parchemin que l'on auroit exposé au feu, sa substance graisseuse entièrement dissipée et consommée, ne restant que ces petits corps glandulaires mais entièrement dessechés et extrêmement endurcis et rendus schirreux.

La vésicule du fiel surpassoit son lieu ordinaire, restant prolongée au delà du lobe du foye de deux bons travers de doigt, d'une couleur verdastre, ayant teint le péritoine qui couvre cet endroit d'une couleur jaunastre.

Le mésentère consommé et desseché de sorte que par la partie qui touche aux intestins, il s'y remarquoit des corps glanduleux dessechés et endurcis de la même manière que ceux que l'on avoit remarqués à l'épiploon.

Le foye en général est trouvé d'une couleur jaunastre ou en sa partie gibbe et supérieure du costé qui regarde et avoisine le diaphragme, il s'est trouvé une tumeur dure et schirreuse de la circonférence environ d'un escu blanc et plus, de volume et grosseur d'un œuf, de couleur rouge, brun et livide, de consistance très dure et, par conséquent schirreuse, pénétrant et s'étendant jusques à la partie cave dudit foye.

Il faut remarquer que cette tumeur schirreuse du foye par la partie qui avoisine le diaphragme estoit entièrement attachée au diaphragme en avoit pénétré la substance et estoit attachée à l'extremité inférieure du dernier lobbe du poulmon, de sorte que cette extremité du poulmon entroit dans cette tumeur du foye.

Il faut de plus remarquer que cette tumeur schirreuse du foye de la part et du costé qu'elle paroissoit en la partie cave dudit foye, il y avoit un prolongement de cette tumeur qui par un principe gresle mais gros en circonférence de deux bons travers de doigts et qui s'augmentant en grosseur dans son progrès enveloppant tout le rein qu'elle avoit converti en pareille substance schirreuse, n'ayant plus ni sa forme ni sa figure, de sorte qu'il avoit entièrement perdu pour l'action et l'usage pour lequel il a esté construit, et ne faisoit avec ce

prolongement de la tumeur qu'un seul corps plus gros que la teste d'un enfant nouveau nay et qui pouvoit bien peser trois à quatre livres, laquelle tumeur estoit couchée et remplissoit toute la région lombaire et dont l'extremité la plus grosse et inférieure estoit continuée dans le commencement de la cavité que forme l'os des Isles.

Il faut encore remarquer que toute cette portion du mésentère qui est depuis l'appendice de l'Intestin cœcum, et le cœcum même, aussi bien que tout le commencement de l'Intestin côlon et tout son progrès jusques à l'endroit où il commence à s'approcher de la vésicule du fiel estoient entièrement attachés, adherans et infiltrés à cette tumeur.

Tout le corps de la matrice et cette partie de la matrice que l'on nomme les cornes, sont entièrement durs et schirreux ; la couleur et la consistance de ce squirrhe diffèrent néanmoins de celuy que nous avons remarqué tant au foye qu'au rein, c'est-à-dire que celuy-ci estoit de couleur blanche et pareil à des corps glandulaires endurcis.

Le rein du costé gauche est aussi trouvé altéré tant en sa couleur qu'en sa substance et en disposition de devenir schirreux comme celuy du costé droit, s'y estant trouvé quantité de petits grumeaux de sang endurcis dans les petits canaux [1] ou conduits qui servent à séparer la sérosité d'avec le sang, outre deux vessies pleines d'eau ou matière séreuse en quelque façon semblable à l'urine, dont une estoit située à la partie inférieure du rein qui tend vers l'os des Isles, et grosse comme un œuf de pigeon; l'autre vessie située environ un travers de doigt au-dessus de cette première, grosse comme une noix et remplie d'une matière plus épaisse et plus rousse [2].

La rate s'est trouvée de grandeur, de couleur et de consistance très bonne.

Les deux poulmons estoient de couleur étrange et diverse, remplis l'un et l'autre en leur surface extérieure de tâches

1. Tubes de Bellini.
2. Petits kystes rénaux.

noires et blanches ; leur consistance et grandeur estant bonne, excepté l'extremité du dernier lobbe du poulmon droit qui estoit, comme nous l'avons dit, infiltré dans la substance du foye, à l'endroit où fût remarquée la tumeur schirreuse.

Le cœur très beau mais fort petit, et dans son ventricule droit, à l'endroit où est l'entrée de la veine cave, il s'y est trouvé une substance charnue de la grosseur d'une vraie grosse noix [1].

Mémoire d'un chirurgien du Roy d'Angleterre qui a esté présent à l'ouverture du corps de Mme Royalle de France, sœur du Roy d'Angleterre. — Le 30me juin 1670 il me fut dit au matin que Madame estoit morte subitement, j'allay chez Monseigneur l'ambassadeur d'Angleterre, qui me commanda d'aller avec un secrétaire à St Clou ou le corps de la deffunte princesse estoit et devoit estre ouvert pour y assister ; je m'y rendis avec ledit secrétaire ou je rencontray les médecins du Roy de France et ses chirurgiens et en la présence de son excellence du comte d'Alsberg, de Mr l'Abbé Montague et Mr Hamilton, le corps fut exposé sur une table. Je désiray voir le dos ou je ne trouvay rien d'extraordinaire [2].

L'incision estant faitte pour l'ouvrir, il en sortit une vapeur fœtide et de mauvaise odeur, le ventre estant ouvert, on trouva l'epiploon tout mortifié et gangrené ; les intestins tendant aussi à mortification et putréfaction, fort décolorés ; le foye d'une couleur gris jaunatre tout brulé en sorte qu'en le touchant il tomboit entre les doigts par miette sans aucune apparence de sang ; la vessie du fiel fort pleine et diffuse d'une bille fort haute en couleur qui sembloit par son espanchement avoir donné la couleur aux autres parties voisines ; la rate elle bonne, de couleur et grosseur naturelle, le rein

1. C'est un cas de généralisation cancéreuse consécutive à un néoplasme utérin.

2. « Il m'a dit aux Capucins comme je luy demandois si le visage estoit livide, qu'il l'estoit en quelques endroits et le dos entièrement. »
VALLANT.

gauche un peu flétry et mol mais bon dans sa substance, le droict fort bon; toute la capacité du bas ventre pleine d'une matière sanieuse, putride jaunastre aqueuse et grasse comme de l'huille; le ventricule ou estomach, par l'extérieur beau et bien conditioné, mais au dedans tout fourré et teint d'une bile aduste, jusques au haut de l'œsophage, laquelle se netoioit aisément avec le doigt sans y avoir trouvé aucune excoriation depuis l'orifice d'en haut jusques au bas que je visitay fort exactement, seulement un petit trou dans la partie moyenne et antérieure laquelle estoit arrivée par mégarde du chirurgien qui l'avoit coupé. Sur quoy je fus le seul qui fis instance, mais l'ayant bien visité de près, je n'y trouvay aucune excoriation, ni corrosion, ni noirceur, ni dureté, ni macule ni lésion d'aucune autre partie; au reste fort bon dans toute l'estendue du ventricule. Le poulmon adhérant aux costes du côté gauche, remply d'une matière spumeuse, le coté droit meilleur mais non pas tout à fait bon [1]; le cœur gros et renfermé dans sa liqueur du péricarde fort bon et naturel; mais toutes les parties en général fort exsangues. L'on n'a point ouvert la teste ni les boyaux, la cause de la mort ayant été trouvée dans le ventre, qui est à ce qu'on a jugé une trop grande effusion de bile.

RÉFLEXIONS

Le tempérament de la princesse chaud sec et bilieux, ce qui se voit par la sécheresse et avidité de la peau, laquelle avroit esté fort jaune, si la bile avoit peu exuder au travers des pores qui estoient dessechés et arides par la chaleur extraordinaire.

La mauvaise habitude du corps de longtemps contractée comme il a paru par le foie et le poulmon.

Le voyage dans lequel elle n'a presque point dormy.

Le voyage de mer.

La soudaine joye et allegresse en voyant son frère.

Le changement d'alimens d'ordre et d'air dans tout son voyage.

1. Madame mourut d'un ulcère de l'estomac, *le petit trou* dont parle Boscher (Littré, Legué); mais elle était de plus tuberculeuse.

Les grandes chaleurs, l'émotion de la bille qui n'a pas esté évacuée par les vomissements ordinaires qui arrivent à la mer, le bain froid à contre temps.

Toutes ces choses ensemble ont contribué à eschauffer la bille, ce qui s'est remarqué par le dégoust qu'elle a eu des viandes. Cet humeur s'estant espandu dans le ventricule et mesme dans tout le bas ventre qui a donné la teinture à toutes les autres parties et a causé tant de douleurs poignantes et acres dont les intestins et hypochondres lesquelles choses ont causé une fermentation si chaude et si vaporeuse que la nature ne pouvant plus suporter cette chaleur extrême et sécheresse, tout à coup a fondu ou liquéfié toutes les parties du corps pour humecter et rafraichir et secourir les parties les plus affligées; c'est pourquoi l'on ne peut rien inférer à l'encontre de ces observations sans préjudice, n'ayant rien trouvé qui y contredise si non ce petit coup d'incision à l'estomach que l'on a esclairé et le mauvais procédé de l'opérateur qui a si mal fait son devoir qu'il ait plus tost voulu dérober aux assistants la vérité de la cause de la mort que l'esclaircir et la démentir.

Alexandre Boscher, chirurgus Regius.

Maladie et mort de Mr le duc d'Alençon. — Mr le Duc d'Alençon [1], âgé de quatre ans et six mois et demy, le vendredy 15 mars 1675 à 3 heures après midy tombe dans un accident qui luy oste quasi toute la respiration. J'arrive sur les six heures et je le trouve assoupi et respirant avec peine et siflement, le pouls un peu esmeu. Madame de Guise me dit que l'on luy avoit donné un lavement et qu'il estoit incomparablement mieux; je le laissai, à 8 heures du soir dans le mesme estat. Monsieur Belay, médecin de Mademoiselle [2], le

1. Le duc d'Alençon était le fils du duc de Guise (mort en 1672) et de la duchesse, fille de Gustave d'Orléans. C'était un enfant des plus chétifs et Mlle de Montpensier qui en parle à plusieurs reprises dans ses *Mémoires* semble dire que sa mort était prévue depuis longtemps.

2. Mlle de Montpensier, la *Grande Mademoiselle.*

vit un peu après qui lui trouva une grosse fièvre et dit à Mr du Fresne qu'il croioit qu'il le faudroit saigner le lendemain au matin. Mais il arriva bien du changement, car sur minuict du vendredy 15 mars au samedy 16, il tomba dans un si grand redoublement d'oppression que l'on croyoit qu'il estoit mort; j'arrivay sur une heure et demy après minuict; l'on me dit qu'il estoit un peu mieux que l'on luy avoit donné un lavement, et de l'huille d'amande douce avec du syrop de capillaire; je le trouvay si mal encore que je le fis saigner; le sang vint en coulant le long du bras, il y en avoit deux bonnes palettes rouge et beau. Je le fis boire ensuitte, il beut; Madame de Guise me dit que devant la saignée l'on ne luy pouvoit rien faire avaler; je le fis encore boire et prendre la moitié de sa tasse tout d'une haleine : la fièvre considérable tousjours le pouls intermittent mais moins. Une heure après, voyant que la poitrine souffroit tous jours, je commencay à croire que nos secours seroient inutiles; je luy fis donner un lavement purgatif, de l'huille d'amande douce par la bouche : le lavement ne tire quasi rien. Je dis à Mr du Fresne [1], qu'il falloit avoir Mr Brayer et Mr Belay; le matin il le dit à Madame et à Mademoiselle de Guise : comme je fus seul, Madame et Mademoiselle me dirent qu'elles ne vouloient que moy, que je fis ce que je trouverois à propos et qu'elles m'abandonoient l'enfant. J'insistay tous jours à avoir du secours; Mr Du Bois [2] estant venu je luy dis que nos affaires alloient mal; il me répondit que Mr d'Autun [3] luy avoit dit le soir que mon sentiment n'estoit pas favorable sur cette maladie; il est vray que j'avois dit à Mr d'Autun le vendredy au soir que je craignois beaucoup de cette maladie mais que je n'osois siller l'œil aux altesses de peur de les accabler.

J'ordonne un second lavement purgatif, il tirâ beaucoup d'excremens, peu de bile; Mr Belay arrive qui me dit qu'il

1. Médecin ordinaire de Mme de Guise.
2. Maître d'hôtel de Mme de Guise.
3. L'évêque d'Autun.

n'osoit aprocher du lict à cause de Mademoiselle[1] : je luy dis qu'il n'y avoit nulle apparence de rougeur. Il me dit qu'il falloit parcourir les signes, s'il n'avoit pas les yeux d'une certaine manière, la gorge malade; je luy répondis qu'il n'avoit point de douleur aux lombes, il dit que cela ne suffit pas : je lui répartis qu'il n'y avoit aucun signe que le mal de gorge qui venait de son rhume et qu'il y avoit huict jours qu'il s'en plaignoit, cela le fixa. Il n'aprocha point pourtant, dit qu'il falloit continuer les lavemens et s'en alla. Mr Brayer arrive, dit que l'enfant estoit fort mal et qu'il falloit encore le saigner; que sa poitrine estoit remplie et qu'il n'y avoit que ce remède là. Madame et Mademoiselle dirent qu'il estoit bien foible, je respond que selon que le sang sortiroit on le tireroît, que l'on jugeroît par la des forces et que l'on l'arresteroit tout court en cas de besoin.

Mr Brayer demanda l'heure de la saignée de la nuict, et ensuitte combien il y avoit de temps qu'il avoit pris de nourriture; comme il eut sçeu que s'estoit tout à l'heure, il dit qu'il faudroit faire la saignée dans une heure, qu'il reviendroit pour la voir faire. Je sortis en mesme temps et revins devant Mr Brayer; je trouvay l'enfant baissé; je le dis à Madame qui en fut fort touchée : tous les autres qui estoient la ne me crurent point. Mr Brayer arrive qui ne dit rien après luy avoir touché le pouls, sinon qu'il falloit le saigner; il vint auprès de la cheminée ou j'estois, je luy dis qu'il estoit bien baissé, il ne me respondit rien; retourne vers le lict, persiste à la saignée, revient vers la cheminée ou j'estois encore : je luy dis que le visage changeoit fort; je l'avois dit à Mr Du Bois dès les six heures du matin et une heure après à Mademoiselle[2], qui me demandoit si je n'observois point cela.

1. Dans la crainte que l'enfant n'ait la variole; Mlle de Montpensier, qui avait déjà eu la petite vérole, avait gardé de cette maladie une frayeur extraordinaire; Vallant renseigne le médecin de Mlle de Montpensier, lui montrant que la rachialgie de la variole n'existait pas chez l'enfant.

2. Mlle de Guise.

Mr Brayer retourne vers le lict, le regarde; Madame de Guise s'escrie que son enfant se mouroit et dit à Mr Brayer de ne point le faire saigner parce que cela ne serviroit de rien : Mr Brayer dit : il est vray et s'en ala.

Il ala tousjours baissant jusques à onze heures et demy qu'il mourut; une heure devant Mr Belay vint qui dit qu'il n'estoit point si faible ni si abandoné, parle de lavement et s'en va : revint une demi-heure après et dit *actum est*, et en sortant qu'il l'avoit bien dit le soir du vendredy que Mr d'Alençon estoit plus mal que l'on ne croyoit. Je luy respondis que d'autres que luy l'avoient aussi dit un peu devant qu'il mourut. Il revint avec Mademoiselle [1], dit qu'il ne falloit plus rien faire et que *remedia non erant infamanda* [2]. J'insistais à luy dire que quand on avertissoit du peril, on..... les remèdes quoyque selon toutes les marques....

Sur Monsr d'Alençon (*notes sur l'autopsie écrites par Vallant*). — Le dimanche, 4eme, de Mars 1675, nous nous assemblasmes au Luxembourg a 2 heures après midy pour assister à l'ouverture du corps, Mr Belay Mr Dufresne et moi médecins. Mr Présidy, chirurgien de Mlle de Guise, Mr....., chirurgien de Mademoiselle, Mr Serouin, chirurgien de Mr de Mesme.

L'on considéra premierement le corps de tous coté, l'on ne trouva que les genoux et les poignets, où il avoit du vice tels que l'on les avoit veus pendant la vie, c'est à dire lâches dans leurs articulations. Je passay le doigt tout le long de l'espine, ne trouvay rien que de bien placé jusques aux vertèbres des lombes ou je trouvay entre le 4 et la cinq un enfoncement plus considérable.

A l'ouverture du ventre nous trouvasmes d'abord les boyaux

1. Mlle de Montpensier, qui parle dans ses *Mémoires* de la visite *in extremis* qu'elle fit à son neveu.

2. Belay était fort mal avec Vallant, aussi lorsqu'il veut saigner le petit malade, Vallant s'y oppose; Belay propose un lavement; il n'est pas écouté, Mlle de Montpensier parle dans ses *Mémoires* de l'antagonisme de Belay avec le médecin de Mme de Guise.

plus jaunes qu'ils ne doivent estre en certains endroits, le foy un peu grand, pas altéré, un peu aux extrémités mais légèrement, la rate d'environ trois doigts de long, deux de large, et fort mince, le rein gauche gros quasi comme un œuf et d'un tiers plus que le droit, l'un et l'autre sans vie dans leur substance, l'estomach bien, la vescie de mesme, le poulmon et la capacité sans vice.

Comme ils croioient que l'on y devoit trouver de l'eau en abondance je leur dis que la sérosité qui avoit rempli le poulmon et les bronches ne paroissoit pas au dehors, l'on se contenta de cela sans autre examen de cette partie et l'on dit « nous allons trouver un amas à l'entrée du larinx et aux amygdales ». Je répondis vous ne trouverez rien de sensible là, et ce fut ainsi.

Le cœur estoit fletry extraordinairement et comme s'il avoit trempé long temps dans de l'eau.

Pour la teste, l'on la tournoit comme si elle n'eut tenu aux vertèbres que par la peau ; Mr Belay dit qu'il n'avoit jamais veu cela. L'on remarqua aussi comme l'on scioit le crâne, une contusion environ de la grandeur d'un escu, à l'endroit où la suture sagitale s'unit à la lamboide; cette contusion alloit jusques dans la substance de l'os. Mr Belay dit tout bas que l'enfant estoit tombé, quelqu'un répondit que depuis qu'il estoit exposé sur la table on avoit cogné la teste; Mr Belay persista dans son sentiment et me dit encore tout bas que l'on avoit laissé tomber cet enfant et que c'estoit la cause de la mort; le chirurgien de Mademoiselle en dit de mesme et les autres aussi hors Mr Dufresne qui n'y regarda pas.

Tout ce que je puis dire la dessus, c'est que l'ayant bien examiné et de fort près avec la bougie, je ne puis assurer que ce soit un coup de chute, car si on luy a cogné la teste comme l'on a dit sur la table, la substance est si tendre que cela peut estre arrivé de la ; Mr Belay soutint que non et le chirurgien de Mademoiselle aussi.

Quoy qu'il en soit nous sommes convenus de n'en point parler, parce que cela ne feroit que redoubler les peines des

princesses et un grand tort à toutes les personnes qui estoient aupres de ce jeune prince.

Le crâne estant levé, je remarquay que le cerveau estoit fort grand, les vaisseaux qui sont au dessus plus gros qu'à l'ordinaire; le reste sain, le crâne n'avoit point d'ouverture vers les sutures mais elles estoient fort serrées [1].

Je crois que cette maladie est venue d'une abondance de serosité qui tombant du cerveau a rempli les bronches du poulmon et a estouffé ce jeune prince; le cœur estoit comme s'il avoit esté pressé entre deux corps durs; le cerveau estoit plein de serosité qui ne pouvant circuler à cause de celle qui abreuvoit la substance du mesme cerveau, avoit gonflé ces vaisseaux comme l'on les voyoit et cela se peut expliquer le plus clairement du monde tant soit peu que l'on sache la nature de la circulation.

Madame de Longueville sur la maladie dont elle est morte. — Madame de Longueville [2] dans sa 60eme année le 6eme avril 1679, un jeudy qui estoit le lendemain d'une médecine qu'elle avoit prise dans un temps froid qui l'avoit bien purgé; et avoit dormy la nuict suivant la médecine. La nuit de jeudy à vendredy — peu de someil jusques a deux heures après minuict, un peu de fièvre; le reste de la nuict someil. — Du vendredy au samedy moins de sommeil; jusques à deux heures après minuict fievre. — Du samedy au dimanche, point de someil fievre; Mr Hamon médecin de P. Royal y avoit couché; se trouve mal d'un frisson considérable et crachemens de sang avec toux. — Mr Dodart me prie de demeurer la nuict du dimanche au lundy; j'y couche; à minuict on me vint éveiller; Mad. de Longueville assoupie avec des tressaillemens fré-

1. On peut penser à une fracture du crâne; l'ecchymose remarquée à l'autopsie résulterait du traumatisme initial; l'évolution rapide expliquerait l'absence d'ecchymoses secondaires. L'oppression dont Vallant s'étonne ressemble bien au coma de la fracture du crâne.

2. « Agee de cinq^{ente} 9 ans et demy, elle en auroit eu soixante acomplis le jour de St Augustin qui est le 28eme août; pendant sa maladie nulle frayeur ni trouble. »

quens dans les bras, jambes et quelque fois par tout le corps; fievre, ne pouvant parler que par monosyllabes. On luy donne un lavement avec senné, le lavement ne sort point; l'on saigne du bras 2 palettes; le lavement sort vuide; cela soulage un peu la teste mais non pas énormément.

Mr Fontaine, Mr Bourdelot, Mr Dodart [1] et moy concluons senn. ℥ ij in aqua tartar emetic. gr. iiij pro duab. dosib. [2], la première fait vomir d'une fois quelques cuillerées d'humeurs tirant sur le brun; le senné pouvoit causer cette couleur; la tête se dégage et tout le reste.

La nuict du lundy au mardy, accident après minuict aussy fort que le premier; on repurge avec d'émétique 2 grains seulement dans la moitié de l'infusion de senné avec six gros de manne; cela opère bien, le dégagement est grand, la fièvre fort diminuée.

Je dis à Mr le Prince [3] que si nous ne parions le redoublement de la nuict, elle mourroit. Le médecin anglois vint, ne veut pas donner son remède; sa première raison parce que si la guérison arrivoit, on ne sauroit pas si ce seroit son remède ou mon purgatif, etc... Nous donnons une drachme de chinchina dans un peu de gelée de pommes.

La nuict du mardy au mercredy quasi point de redoublement; sommeil de 4 ou 5 heures; lavement avec une once de casse qui tire des glaires effroyables et abondamens jaunes noirâtres.

Chinchina le soir du mercredy; nuict excellente, point de fièvre, sommeil de huit heures fort doux.

Le jeudy matin demanda que l'on luy nettoye la teste et qu'on la change à son ordinaire, nota outre cela avoir quitté le jour de devant qui estoit le mercredy une peau de cygne qu'elle portoit sur l'estomac et sur la poitrine; on y en avoit mis une de lièvre.

1. Fontaine, médecin de Paris; Bourdelot, médecin du prince de Condé; Dodart, médecin du prince de Conti.

2. Deux drachmes (7 grammes) de séné, quatre grains (0 gr. 20) d'émétique pour deux prises.

3. Le Grand Condé.

Le jeudy à midi je la trouve sans fievre ; une heure après la respiration devient plus fréquente et plus haute avec un petit râlement ; esternue et tousse sans cracher. On donne un lavement, teinture de chinchina dans l'eau d'escorsonère trois cuilerées ; la fievre paroist après l'opération du lavement soulagée. Mr le Prince ne croit pas que sa poitrine soit attaquée parce qu'il luy avoit demandé si elle respiroit sans peine et sans douleur dans la poitrine : j'ay répondu qu'elle respiroit sans peine parce qu'elle ne faisoit que de petites inpirations et sans douleur parce que le mal estoit dans les chairs du poulmon qui n'a pas de sentiment. Le mal ne laisse pas d'augmenter quelque temps après nonobstant le soulagement du lavement.

La nuict du jeudy au vendredy très mauvaise ; on donne du sel volatil de vipère ʒ β [1] dans l'eau descorsonère, quatre ou cinq onces pour prendre par cuilière pendant la nuict. Cela lui oste le ralement ; la respiration est un peu plus libre. L'on purge avec ʒ ij de senné mann. ʒ vj tartar emet. gr. j. [2] deux fois abondament soulagée mais d'un soulagement qui ne dure pas.

La nuict du vendredy au samedy une agonie continuelle jusques à 4 heures et un demi quart du matin qu'elle est morte.

L'on a ouvert le corps le dimanche 16eme avril 1679 foye plombé superficielement vers les extrémités des lobes qui tournent du côté de l'estomac ; sur la partie gibbe une petite tumeur qui estoit pleine d'eau, la rate pourrie et en bouillie noire, le rein gauche de mesme et fort petit ; les poulmons d'un verd obscur, quelque plastre au hauct ; le cœur grand et flétry avec de l'eau rousseatre dans les ventricules ; quasy point de sang dans la cave ; dans les canaux de la traché-artère lie sanieuse et dans les boyaux [3].

1. Un demi-drachme (environ 1 gr. 50).

2. Deux drachmes de séné, six drachmes de manne, un grain d'émétique.

3. Il y a tout lieu de croire que Mme de Longueville mourut de broncho-pneumonie. En faveur de cette idée plaident le début insidieux, la période d'état s'établissant assez brusquement par un frisson vrai, la respiration

Relation de la maladie et de la mort de M. le Duc de l'Ediguère [1]. — M. le Duc de l'Ediguère agé d'environ 36 ans d'un très bon tempérament fort et robuste, vers la fin du mois d'avril 1681 joua au mail, s'agitta beaucoup et comme il avoit fort chaud après le jeu, prit le vent qui estoit un peu froid, but à la glace, soupa ensuite fortement et comme c'est la coustume à cette heure de ces jeunes seigneurs; il but deux petits verres d'une sorte d'eau-de-vie qu'ils boivent pour aider, à ce qu'ils prétendent, à cuire ce que leur estomach peut avoir pris de trop. Il estoit à Paris et comme il estoit sur le chemin de St Germain où il devoit aller passer la nuit, il luy prit un grand frisson qui dura longtemps, qui fut suivi d'une grande fièvre avec douleur de costé, toux, crachement de sang réverie. Il est à remarquer qu'il y avoit deux ans qu'il crachoit le sang, qu'il ne vouloit point voir de médecins. Je ne scay si c'estoit par une aversion qu'il en avoit prise chez M^r^ le Cardinal de Retz ou Mr Belay [2] et Mr Petit qui le traitoient avoient fait une 4e ou 5e saignée qui l'avoit tué, à ce qu'on disoit.

Comme il avoit eu la fièvre quelques mois après la mort du Cardinal de Retz, il envoya quérir l'Anglois [3] d'abord qui luy donna son vin avec son remède [4] et luy osta cette fièvre en peu de jours mais comme elle le reprenoit de temps en temps il continuoit ce remède et en prenoit encore un peu que devant de tomber dans cette dernière maladie.

brêve, les crachats sanglants, la toux, la couleur du poumon vert obscur, la lie sanieuse trouvée dans les bronches à l'autopsie. Les tressaillements, le délire peuvent s'expliquer facilement par l'âge de Mme de Longueville.

Cependant quelques passages semblent faire rejeter l'idée de broncho-pneumonie; la rémission de la fièvre alors que la dyspnée augmente, et surtout « le plâtre en haut du poumon » qui était, selon toute probabilité, un bloc caséeux. On pourrait peut-être concilier ces faits opposés en pensant à la possibilité d'une broncho-pneumonie survenant dans un cas de tuberculose pulmonaire torpide, comme cela se rencontre si souvent chez les vieillards.

1. Le duc de Lesdiguières.
2. Médecin de Mlle de Montpensier.
3. Le chevalier Talbot.
4. Une teinture de quinquina.

Les médecins de S[t] Germain le firent saigner promptement et copieusement, en trois jours 9 fois luy donnèrent plusieurs lavemens ou l'on mettait de temps en temps de l'émétique qui faisoit de grandes évacuations et bonnes en sorte qu'il estoit mieux à la fin de son 3[e] jour, la fièvre n'estoit pas si violente, la teste plus débrouillée, les crachats venoient mieux et estoient meilleurs.

Il ne laissa pas dans cet estat là de vouloir voir l'Anglois parce qu'il crut qu'il abrégeroit le cours de sa maladie. Les amis n'estoient pas trop de cet avis là et pour ce sujet devant que l'Anglois entrast dans sa chambre, il lui dirent en particulier qu'il devoit bien considérer ce qu'il alloit faire, que M[r] d'Ediguière estoit mieux et que si cet estat venoit à changer comme il pouvoit arriver par le cours de la maladie quoy qu'on y fist tout ce qui se pourroit de bien, on ne manqueroit pas de luy attribuer tout le mal qui arriveroit, qu'il sembloit aussi à tout le monde que le vin ny l'amertume ne convenoient point à sa maladie qui estoit une inflammation de poitrine, mais que s'il avoit quelque autre remède propre à cet estat, il le pourroit proposer. Il fit semblant de prendre ce partie, proposa un syrop qui fut approuvé des médecins, dit qu'il ne donneroit que cela, entre dans la chambre du malade, luy donne son syrop et en mesme temps de son vin qu'il portoit dans sa poche et dans une bouteille, continue de donner de son remède et du vin pendant 36 ou 40 heures; Mais les choses changèrent si fort que le malade fut contraint de dire que le remède ne remontoit pas et qu'il lui falloit des médecins. Ses crachats furent arrestés peu de temps après qu'il eût commencé ce remède; il souffroit beaucoup plus, ne crachoit pas; les redoublemens bien plus grand. Les médecins le firent saigner encore deux fois mais il ne laissa pas de mourir à l'entrée du 7[e].

On a ouvert tous son corps et on a trouvé quantité de boue dans son poulmon [1], que les médecins de la Cour ont

1. C'était en somme un cas de tuberculose aiguë chez un malade, ayant présenté depuis deux ans des poussées congestives du côté de ses poumons.

cru devoir estre faite depuis longtemps, et qu'ainsi on ne pouvoit pas attribuer ceste mort au remède anglois. Mais comme Mr le Comte de Treuille ous disoit cela, mardy 6e mai 1681, Mr Seroude qui venoit de le saigner luy dit que cette boue pouvoit bien estre venue en peu de jours et qu'on le voyoit en d'autre, par ce qu'en ces parties là, la supuration alloit bien plus vite.......................................

Madame Thierry[1] *femme à Louis Le François demeurant au fauxbourg St Jacques paroisse du Haut Pas*, fut attaquée le 12me aoust 1673 environ les onze heures du matin d'un accident qui luy osta subitement la conoissance et le sentiment. Je la trouvay dans cet estat, environ les huict heures du matin du mesme jour, et j'appris d'une femme qui estoit auprès d'elle que ce mal luy estoit venu ensuitte d'une facherie qui avoit arresté tout à coup ses ordinaires qu'elle avoit pour lors. L'on luy fit plusieurs remèdes mais inutillement. Elle mourut le 16me du mesme mois, ayant este quatre jours sans donner la moindre marque d'aucun sentiment[2].

Son corps fut ouvert, le foye nous parut d'une couleur plombée en plusieurs endroits et fort altéré en toute sa substance, la vescie du fiel fort grosse et fort gonflée et d'une couleur verdatre, la partie du boyau colon qui est voisine de cet endroit la estoit noirastre comme si elle avoit esté brulée.

Comme j'avois veu cette femme sans nés mesme devant qu'elle tombast dans cet accident et comme elle m'avoit dit que c'estoit un cancer dont elle avoit esté guérie qui luy avoit emporté cette partie, je fis découvrir cet endroit jusques aux os en haut, en bas, à droict et à gauche, et j'observay premierement qu'il estoit bien couvert de peau par tout à la réserve de deux petits trous par ou l'air passoit pour la respi-

1. Écrit de la main de Vallant qui ajoute : « J'ay donné cet escrit à Mr Vitalis qui est le chirurgien qui avoit traitté cette femme du cancer. »
2. On peut croire, d'après ce qui précède, à une hémorrhagie cérébrale.

ration; la cicatrice estoit fort belle et fort naturelle, les os point gastés et sans aucune altération [1].

Je certifie que tout ce qui est contenu en cet escrit est véritable.

Faict à Paris le 9me avril 1673.

VALLANT.

OBSERVATIONS DE MÉDECINE ET AUTRES

Observations sur la peste qui estoit à Calais et aux lieux circonvoisins en 1666 et 1667, envoyées à Mr Vignon par un médecin de ses amis qui y assistoit. — Les malades changeoient si fort de visage dès le commencement de leur mal que leurs amis avoient de la peine à les reconnoistre; un peu devant et après la sortie des charbons et des bubons ils vomissoient, le pouls devenoit petit, foible sans inégalité. La plus grande partie mouroient devers le troisième jour jusques au 5. Le flux de ventre avec une pesanteur insuportable, les sueurs colliquatives et les exanthèmes noirs estoient des marques assurées d'une mort prochaine.

Quand les charbons començoient à paroistre sur quelque endroit du corps, les malades sentoient à cet endroit une douleur semblable à celle qu'ils y auroient senti si une goutte d'eau toute bouillante et qui brûle y fut tombée. Incontinent après la douleur on voioit au mesme endroit une petite vescie de la grandeur et de la grosseur d'un grein de millet; elle estoit pleine d'une eau blanche qui se convertissoit en un petit ulcère rouge qui devenoit noir dans un moment et qui s'estendoit en rond jusques à ce que les remèdes eussent tempéré et adoucy la malignité. Les bubons commençoient comme les charbons avec une douleur très piquante. Lorsques ils estoient accompagnés de pustule, ce qui arrivoit rarement, c'estoit un signe de mort quasi infaillible.

1. C'était un cancroïde de la face.

Pendant 8 mois nous n'avons veu aucun malade qui ne soit mort six heures après que les exanthèmes noirs avoient paru.

Les charbons des pieds et des mains estoient mortels pour l'ordinaire.....

Nous avons esprouvé beaucoup de remèdes descripts par les autheurs mais avec fort peu de succès cela nous obligea à ne donner que des sudorifiques quatre fois par jour; nous nous servions pour cela de vinaigre et de l'eau thériacale, de l'eau de vie de mathiole, de celle de chardon bénit, de reyne des prés, de scabieuse, mais plus souvent de l'eau de vie dans laquelle nous fesions infuser au bain marie la racine de contrayerva, de nula, campana et d'angélique avec la canelle; nous y adjoutions le sel de Scordeum, d'absynthe, de chardon bénit, le thériaque, le diascordium de Fracastor, l'électuaire dit *de ovo*, et l'esprit de soulphre, nous n'y meslions aucun syrop par ce qu'ils retardoient les sueurs.

Nous appliquions des ventouses [1] sur les bubons, mais quoyqu'ils devinsent plus gros, nous n'en avons jamais veu que de fort petits effects; les cautères actuels appliqués sur les bubons estoient si efficaces pour tirer et pour consumer le venin de la peste que de quatorze soldats qui avoient des bubons il y en eut dix qui furent guéris par ce moyen.

Pour empescher que les bubons n'augmentassent et ne corrompissent les parties voisines, nous donnions premierement les sudorifiques, et nous appliquions ensuitte un cataplasme qu'on fesoit avec le chiou et la prunelle cuittes dans l'eau pilees et passees par un tamis, à quoy nous ajoutions la thériaque et le vinaigre thériacal et par ce moyen les charbons estoient adoucis.

Plusieurs au lieu de thériaque prenoient le matin comme un préservatif admirable, et cela leur reussit fort, un morceau de fromage vieux et pourry, beuvoient par dessus de l'eau de genievre arrosée d'un peu de vin.

1. Cucurbitularum applicatio.

Nous n'avons pas fait de grands progrès dans la guérison de la peste soit à cause de la grande malignité soit à cause de la négligence des malades qui n'avertissoient que fort tard, les chirurgiens et les médecins.

Nous avons estés bien plus heureux en ce que nous avons fait pour preserver les sains de la peste; nous avons observé que tous ceux qui se servoient de nos parfuns durant une demy heure dans une chambre bien fermée, pouvoient sans danger estre dans les maisons ou il avoit la peste, mesme demeurer avec ceux qui en estoient malades [1].

Chinquina. — Ce chinquina, on en donna à feu Madame la Princesse de Conty dans une fievre quarte, quoy qu'elle eut un crachement de sang auquel elle estoit sujette; ce fut dans de l'eau de buglose [2] que l'on luy donna : elle s'en trouva fort bien.

Mons Renodot l'aisné fut de la Consultation et il m'a dit le 26e septbre 1676 que le chinquina ne faisoit jamais de mal pourvu qu'on purgeast bien les malades devant que de leur en donner, que quand on le donne sans avoir bien purgé, comme il fixe les humeurs il fait du mal en fixant des choses mauvaises dans le corps et en trop grande quantité.

Son sentiment est que comme certaines liqueurs estant

1. Ces observations écrites par Vallant lui-même sont traduites et tirées d'un mémoire en latin du médecin calaisien dont nous n'avons pu retrouver le nom. Ce mémoire *de pesta quæ Caleti et in locis vicinis grassabatur* est écrit en un latin fort correct et même d'une élégance qui, si elle n'est pas tout à fait cicéronienne, jure fort avec le latin de Vallant. Un passage non traduit montre les difficultés de diagnostic dans certains cas : « Licet bubonum, carbunculorum, et exanthematum absentia, in diagnoscendis pestilentia extinctis corporibus, maximum nobis afferret difficultatem ; nihilominus e morte præcipiti, repentina mutatione vultus qui vix a familiaribus cognosceretur; ex lividitatibus per dorsum et ventrem disseminatis, et in emunctoriis (*littéralement mouchetures*) apparentibus, audacter ejusmodi corpora peste mortua pronuntiavimus; et raro decepti fuimus, nisi ni cadaveribus infantium. In quibus persœpe nullum dictorum signorum vestigium deprehendi poterat ; aliquando tamen quinque aut sex horis post eorum mortem exanthemata erumpebant. »

2. C'est la bourrache, borrago officinalis.

jointes ensemble ne peuvent plus se fermenter, de mesme le chinquina se meslant avec l'humeur qui fait la fievre quarte empesche la fermentation et par conséquent l'accès.

La comparaison n'est pas tout à fait juste. Car les liqueurs, qui en se joignant ensemble font qu'elles ne se fermentent plus, font un très grand bouillonnement dans le temps qu'on les mesle, et quand ce bouillonnement est finye et le melange parfait il n'arrive plus de ces fermentations.

Mais dans la fievre quarte il n'en est pas de mesme car l'accès où l'on donne le chinquina n'est point plus fort, et ordinairement les accès reviennent, après dix-sept ou vingt jours d'intervalle. Je crois donc que le chinquina qui est amer et capable d'estre porté au lieu où est le levain de la fievre quarte, s'imbibant avec luy, empesche la corruption du sang et des aliments qui passent par la et comme ce ferment est plus difficile à digérer et à résoudre que ne sont les parties du chinquina, il arrive dans l'espace de 17 ou 20 jours qu'il se trouve seul comme il estoit devant que les parties du chinquina fussent meslées avec luy, lesquelles sont dissipées ou séparées de ces ferments.

Quand les tierces ont duré quelque temps, que l'on a bien purgé et que l'on donne ce remède, on les guerist sans crainte de retour.

Pour le donner comme il faut, l'on doit faire infuser la poudre dans le vin blanc ou dans le vin d'Espagne douze heures, donner l'infusion et la poudre d'abord que le froid commence et ordonner au malade de ne rien prendre six heures devant et quatre heures après.

Il a veu qu'un homme qui avoit la fièvre quarte fut guery n'ayant pris que l'infusion et son cocher aussy guery de la fièvre quarte n'ayant pris que le marc.

Il observe que quand on donne encore du chinquina après l'accès où l'on a commencé d'en donner, il faut que ce soit le jour et l'heure que l'accès viendroit s'il avoit à venir, que de cette sorte l'on réussit mieux.

Pour les gouttes, il dit que dans les commencements par

le moyen des saignées, l'on peut les guérir parfaitement et mettre un homme en estat de n'en estre incommodé de sa vie.

Il a esté fort sujet au rumatisme, qui le prenoit cinq ou six fois par an et l'obligeoit à garder le lit chaque fois 7 ou 8 jours. Après grand nombre d'années, il se résolut aux sueurs, Mr Stome, chirurgien de Mr le Chancelier luy fist trouver une machine propre à cela; il y demeuroit trois quart d'heures et suoit abondamment par l'esprit de vin que l'on alumoit.

Mr Breier [1] dans une retention d'urine qui provenoit des hémorrhoides gonflées et enflammées a proposé la saignée une ou 2 fois dans un mesme jour. La vapeur du lait dans lequel on aura fait bouillir du bouillon blanc et des guymauves, le petit lait avec de la graine de pavot.

Clauportes [2]. — Mad. Martel m'a dit chez Mad. de Laval le 21eme fév. 1676 qu'elle prenoit des clauportes des plus grosses qu'elle pouvoit trouver sans se mettre en peine, ou dans les caves ou ailleurs, qu'elle les lavoit dans du vin blanc et qu'elle les fesoit sécher dans un plat à découvert sur les cendres chaudes pour les pouvoir mettre en poudre dont elle donne le poids de deux escus dans un bouillon. Elle ne les prépare point au four parce qu'elle dit qu'elles sentent une odeur fâcheuse. C'est pour les ulcères qui sont dans le corps et pour les dartres qu'elle les employe; Mr le chevalier de Coaslin a dit qu'elles estoient très bonnes pour les hæmorroides.

Gonorrhée. — Mr le Chevalier de Coaslin m'a dit le 21eme fev. 1676 qu'il avoit veu des choses qui passent l'imagination dans les gonorrhées mesmes cordées et dans les commencemens, en prenant loin des repas trois ou quatre verres par jour de la ptisane suivante (que cela fesoit rendre des choses

1. Brayer, le consultant préféré de Vallant.
2. Notes écrites de la main de Vallant.

effroyables par les urines et que cela n'arrive qu'en chassant le venin par les voyes qu'il est entré) trois bonnes poignées de plantin, feuilles et racines, en hyver plus de racines que de feuilles, bouillies dans trois pintes d'eau réduittes à moitié.

Ulcere à la bouche et pour les gencives rouges. — Le mesme Mr le Chevalier de Coaslin m'a dit le 21e fev. 1676 que Mr de Villarseau avoit un ulcère à la bouche sous la levre inférieure que les chirurgiens avoient traisté six mois, sans rien faire, qu'il luy avoit conseillé de faire bouillir du cresson dans de l'eau comme quand on veut faire de la ptisane et d'en laver son ulcère; que cela l'avoit guéri en peu de jours : que luy Mr de Coaslin en fesoit deux ou trois fois l'année pour s'en laver la bouche et que cela lui netoyoit les dens; et que les gencives rouges cela les accomode mieux qu'autre chose.

Made Charlotte m'a dit que son frère Mr Delavigne, advocat au Parlement qui est sujet à un devoyement depuis plusieurs années, d'un tempérament bilieux use présentement par les conseils d'une femme de la tisane faicte avec une douzaine de grate culs dans trois chopines d'eau c'est à dire trois livres.

Que sa mère qui a les genouils enflés depuis plusieurs années sans rougeurs et douleurs, si ce n'est parfois, en sorte pourtant que cela l'empêche de marcher, se trouvoit fort soulagée et marchoit mieux depuis qu'elle se servoit de l'eau salée des charcutiers pour mettre sur la partie.

Le père de Mr Seron [1] luy a dit qu'estant à Paris il avoit veu ordonner 15 grains de vif argent mesle avec une once de syrop de fleurs de pescher, que l'on donna à un enfant qui avoit des vers et que cela réussit fort bien.

Pour la pierre de Mr d'Hureux. — Mr d'Hureux taillé le dimanche à 9 heures du matin, le 7eme juiliet 1677 par Mr François Colo [2], il a souffert a la première ouverture mais

1. Médecin de l'abbaye de Poissy dont Vallant était un des médecins consultants.

2. C'est Colo le fils

peu; on a introduict le conducteur, ensuitte on a mis l'instrument pour tirer; ne l'a pas eue a cette fois je veux dire la pierre; a mis pour dilater, souffrance à ce coup; mais bien plus quand il a repris la pierre; il a tiré un temps avec une grande force et je craignois qu'il ne la put avoir; le malade a beaucoup souffert dans ce temps là; la pierre comme un petit œuf, raboteuse comme une truffe.

Mr Morel que j'ay veu ensuitte et Mr Fourbière [1] m'ont dit qu'il y avoit bien à craindre par le tirement qu'il avoit fallu faire, qu'il estoit à craindre qu'il n'y eut quelque chose de dechiré dans la vescie.

Mr Colo m'a dit que non, que la pierre estoit seulement infiltree vers l'endroit de la vescie qui est au pubis, que cette infiltration provenait des ulcères que la pierre causoit en cet endroits là où il se fesoit ensuitte des coles qui s'espaississoient et attachoient la pierre; qu'il se faisoit parfois des fongus.

Mr Morel a dit que quand les choses vont mal après la taille il arrive du vomissement, tension du ventre, devoyement et la mort ensuitte [2].

Pour la pleurésie [3], Mr Séron medecin de Poissy m'a dit le 24eme avril 1679 qu'il avoit de fort bons effects de trois drachmes de diaphorétique [4] et autant d'yeux d'escrevisse mis dans trois chopines de ptisane, qu'il faut boire en 24 heures, remuant la toutes les fois qu'il en fait boire.

Pour les dartres [5], le mesme Mr Seron m'a dit le mesme jour 24eme avril 1679 qu'il avoit guéri une Religieuse de

1. Deux chirurgiens parisiens.
2. Mort par péritonite aiguë.
3. Notes écrites de la main de Vallant.
4. Antimoine diaphorétique.
5. Sous le nom de gale, gratelle et dartres, on désignait l'ensemble des éruptions prurigineuses, la gale, l'eczéma.....; toutes étaient produites par une humeur corrompue « entre cuir et chair ». La persistance et la récidive fréquente des dartres permettaient de les distinguer d'avec la gratelle et la gale qui cédaient à l'emploi des pommades soufrées, des eaux à base d'acétate de cuivre, de sulfate de fer.....

Poissy, que j'avois veue qui avoit des dartres comme une lépre par tout le corps, en lui fesant manger tous les jours une vipère, pendant 24 jours, et boire un verre de vin de vipère par dessus. Il escorchait les vipères, en ostoit la graisse, la teste et la queue, en faisoit cuire une tous les jours dans un plat sur un réchaud avec un peu de bouillon, la tournant de tous costés. La religieuse la trouvoit fort bonne et son vin aussi qu'il preparoit de cette sorte; il mettoit quatre vipères dans environ quatre pintes de vin, les laissoit là 24 heures où elles estouffoient et ensuite tiroit et passoit son vin dont il donnoit à boire. Cela a emporté cette lèpre que les saignées, médecines, lavemens de toutes sortes, bains, frictions et flux de bouche de quinze jours cause par le mercure n'avoit peu guérir.

Il m'a dit qu'il avoit tenté cela sur l'histoire que Galien faict et sur avoir ouï dire à sa grand mère qu'une fille que l'on croyoit ladre dans le pays et qui estoit séparée, avoit esté guérie en mangeant un serpant qu'elle croyoit une anguille.

Bras coupé par Mr Herbière à un marchand de Gand. Ce marchand a dit à Mr Herbière que la cicatrice etant faitte qu'il sentoit de grandes douleurs à son bras, il le fait saigner oste le mal; trois mois après de mesme : dit qu'il sent de la douleur à sa main; le fait saigner encore, lui oste la douleur.

La mesme chose lui est arrivée à une jambe qu'il coupa; son malade sentoit 3 mois apres des douleurs au pied qu'il n'avoit plus; la saignée osta cela.

Opinion d'Harveys sur la génération des animaux[1]. — Le commencement de la génération de tous les animaux et mesme de l'homme est une chose qui ressemble à un œuf, et comme un poulet se nourit dans un œuf des liqueurs qu'il y trouve, de mesme un animal ou un enfant se nourit des eaux qui l'environnent.

Ces eaux ne sont ni la sueur ni l'urine de l'enfant comme

1. Notes écrites par Vallant au cours de ses lectures.

on l'a creu jusqu'à ce temps, parcequ'il en a beaucoup plus dans les premiers mois de la grosesse que prosche de l'accouchement; le controire devroit arriver, car l'enfant estant plus grand il prend plus de nouriture et il fait par conséquent plus d'excrémens.

Au quatriesme mois on trouve dans l'estomac de l'enfant un chyle tout semblable à l'eau dans laquelle il est.

L'enfant avale cette eau qui est d'un très bon goust, pareil à celuy d'un laict aqueux, dont la partie la plus pure portée dans les vaisseaux ombilicaux sert à former et à augmenter les premières parties de l'enfant.

L'enfant n'est pas nouri du sang de la mère, mais il est nouri d'une matiere blanche semblable au blanc d'un œuf, préparée et cuite dans le placenta.

La vessie est pleine d'urine, et lorsqu'on la presse, l'urine sort par l'endroit naturel et ordinaire et non point par l'ouraque.

Il n'y a que deux membranes qui envelopent le fœtus. Les premières choses qu'on observe dans la production d'un fœtus, c'est une humeur blanc clair et espais comme le blanc d'un œuf et enfermé dans une peau; quelque temps après, il se sépare une partie de cette liqueur plus claire que tout le reste et d'une forme ronde : elle est envelopée d'une peau très deliée que l'on appelle amnios. L'autre partie plus espaisse et plus trouble est entourée d'une peau qui touche la superficie interne de la matrice et appelée chorion. Peu de temps après il paroist dans cette liqueur cristalline un point rouge qui bat, et d'ou il sort des petits rameaux de veines trés subtilles, ensuitte le corps et toutes ses parties se voyent; il n'est point dans ce temps attaché à la matrice, mais il la remplit entierement et en peut estre tiré très facilement.

Le fœtus estant parfaitement formé le placenta se fait, enveloppant plus de la moitié du fœtus comme le gobelet des glands, adherant par sa partie convexe à la matrice et par l'autre qui est concave à la membrane chorion.

On peut conclure évidement que ce qu'on a dit des eaux

du fœtus est faux; elles ne sont ni la sueur, ni l'urine car l'une et l'autre de ces humeurs paroissent devant que le fœtus soit commencé et sont en moindre quantité vers la fin que dans les premiers mois de la grosesse.

Le placenta sert pour préparer les humeurs et les sucs qui viennent de la mere pour nourir l'enfant.

Le caphé[1]. — C'est une fève. Les Turcs s'en servent fort. On les sèche au feu sur une pelle, quand on veut s'en servir. Si on les prépare plus tost, elles s'éventent. Comme l'on fait à Paris, en le mettant dans une terrine au four des pâtissiers, on en fait ainsi beaucoup à la fois. On en pile une cuillerée en poudre subtille, on la met dans une chopine d'eau bouillante. Lorsque la crême monte, en sorte qu'on craint que tout s'en aille, on la retire pour la laisser rassoir, et on la remet au feu jusqu'à ce qu'il arrive la même chose. Après quoi on la retire et on la verse dans une escuelle où il y a autant de sucre. Monsieur l'abbé de Pèze en prend un demi-sestier le matin, après avoir mangé un morceau de pain comme pour déjeuner, cela ne manque pas de luy ouvrir le ventre l'après-disné. D'autres le prennent après le disner.

De l'âme. — Il y a un livre sur l'âme des bestes dont Mr Arnaud faict grand cas; il est imprimé à Lion. Il dit que l'objection que l'on a faicte à Mr Descartes dans sa Métaphysique, quoy qu'elle vienne de braves gens comme Roberval et autres est fort faible. C'est que si l'on dit que les bestes n'ont pas

1. La décoction de café était alors une nouveauté pour les Parisiens. Introduite à Marseille en 1644, ce ne fut que vers 1669 que l'ambassadeur turc à Paris la mit à la mode. En 1672, un Arménien établit le premier café à la foire Saint-Germain, près de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, d'autres furent ouverts sur divers points de la ville, mais sans grand succès d'abord; c'est vers cette époque que fut fondé le café Procope, rue de l'Ancienne-Comédie, vis-à-vis du Théâtre des comédiens du roi. Les cafés devinrent bientôt si nombreux que l'on fut obligé de créer, dès 1676, une nouvelle corporation, celle des cafetiers limonadiers. Puis vint l'usage du café au lait vers 1690, ce café au lait qui eut tant de vogue pendant tout le XVIIIe siècle.

d'âme, quoyqu'elles ayent des mouvemens, et l'on pourra conclure cela des homes, on répond si les homes n'ont que cela mais s'ils pensent. La machine est un corps qui, sans âme a différens mouvemens. Et tous les philosophes disent que non agunt anima b..... sed aguntur. Ce sont les objets qui les d......

Les gens de beaucoup d'esprit et de raison. — Mr Descartes dit dans une de ses lettres que les gens qui ont beaucoup d'esprit et de raison ne réussissent pas trop dans le monde parce que la plus part des gens ne sont pas capables des bonnes et solides raisons et les choses frivoles font bien plus souvent d'impression sur leur esprit et quoy qu'il semble que les gens qui ont beaucoup de raison devroient se proportionner à la porté de ceux avec qui ils ont à vivre ; comme cela ne se fait que par réflexion et mesme par quelque sorte d'effort, ils ne réussissent jamais si bien que ceux qui sont nés de ce caractère.

C'est ce qui faisoit dire à Mme de Sablé que l'on voyoit souvent que des gens avec un médiocre talent et une bonne manière faisoient mieux leurs affaires que d'autres qui avoient de grands talents et de méchantes manières ; qu'une méchante manière gastoit tout. Et Mlle de Vaudy me disoit hier 12e may 1681 que les fous réussissoient dans le monde parce que leur parti estoit le plus grand.

M. Alet sur les pierres dans la vessie des femmes. — Fille de cinquante ans sent quelquefois comme un petit peloton d'espines qui se présente toujours, une douleur sourde plus du costé gauche ; quand elle marche son mal augmente et mesme estant debout. Si le ventre et dur et qu'il faille faire effort, ses douleurs se réveillent comme si on ouvroit une playe.

Mr Dr Alet, chirurgien des Incurables, croit qu'après tous les remèdes, le mal subsistant, on doit sonder. Si la pierre est petite, ce n'est pas une affaire. On ne coupe point aux femmes ni filles, on dilate et on tire. Si la pierre est grosse, reste une incommodité toute la vie par la dilatation trop grande de l'esphincter de la vessie.

Sur le laict de Mr le Prince. — Mr le Prince[1], frère de Madame de Longueville m'a dit qu'il vivoit depuis 3 ans de laict, que le prenant dans les règles des médecins il lui fesoit souvent du mal, comme mal de teste, quelque fois dégoust, vapeurs, devoyemens, ou paresse de ventre qui sont les maux que le laict entraisne quand il ne réconforte pas ; mais qu'observant de ne prendre du laict que quand la nature le désire, qu'il ne lui avoit faict que du bien, qu'il n'en prend quelquefois point le matin, parceque sa nature ne le désire pas, qu'il n'en prend pas toujours une escuelée, quelquefois la moitié, s'arrestant toujours lorsque son désir s'arreste et mesme un peu devant.

De la pleurésie. — Le froid après un grand chaud cause souvent cette maladie parce que le chaud ayant poussé beaucoup de sang dans toutes les parties le froid survenant empeche le mouvement du sang par le serrement qui se fait dans les parties, et de la il arrive que le sang s'épaissit et ne pouvant plus aller selon son cours naturel, fait inflamation d'ou suivent les accidens conformes à la partie ou elle se faict. Si ce sang est poussé par la fievre indolente qui s'excite, et porté par la veine azigos dans le tronc de la cave, il entre dans le ventricule droit du cœur par la circulation et de là par la veine artérienne dans le poulmon où s'embarassant il cause une inflamation qui est pire que la première, et de là il arrive que plusieurs se trompent dans le jugement qu'ils font de cette maladie car le sang quittant le costé, la douleur cesse, mais souvent l'oppression qui suit est une marque d'un mal bien plus considerable puisque cela ne vient que du transport du sang d'une partie moins considérable à une plus noble.

Le quinquina des Jesuites de la maison de St Louis. — Environ le 20e mars 1681, j'allay chez le frere Masson, apoticaire des Jesuites de la maison de St Louis rue St Antoine[2]. Comme

1. Le Grand Condé.

2. Les Jésuites de la rue Saint-Antoine firent toujours une concurrence effrénée aux apothicaires. Dans les autres couvents, on ne vendait que

il m'avoit dit des merveilles de son quinquina comme je l'ay écrit cy devant, j'estois dans l'impatience de le voir et de le goûter; je le trouvay heureusement avec une boeste qu'il venoit de recevoir des Indes, ou il y avoit plusieurs livres de quinquina. Les PP. Jesuites qui sont dans ce pays la lui envoyèrent avec d'autres choses. A la voir je n'y trouvay rien de dissemblable à celuy que l'on trouve icy communément, mesme couleur, mesme consistance, et mesme goust; sur quoy il est à remarquer que comme j'en maschois et que je disois au Frère Masson que je n'y trouvois pas grande amertume, comme il estoit vray et quasi point, il en prit le mascha et me dit : « Est-il possible que vous ne sentiez pas cette amertume si pénétrante et si fine. » Je luy répondis que non. Il en donna un morceau à un homme qui estoit là, qui paroissoit comme un valet de la maison lui dit la mesme chose que luy. Je commençay à douter que mon goust ne fut émoussé, mais un gros frère, qui estoit la je ne scay pourquoy, en prit et dit que l'amertume n'estoit pas tr o prande. Le frere Masson m'en donna une demy once et je me retiray. D'autres personnes qui en ont gousté ne le trouvent pas plus amer que celuy que nous avons icy à l'ordinaire. Je remarque cecy pour monstrer qu'il ne faut pas faire un grand fondement sur ce que la plus part des gens disent.....

Cecy est à copier dans les remarques de médecine 1681. — La

quelques préparations secrètes. Les jésuites de la rue Saint-Antoine avaient une véritable boutique où tous les médicaments pouvaient s'acheter, au grand détriment des apothicaires. Aussi ceux-ci protestaient souvent, mais en vain. Ce ne fut qu'en 1760 qu'ils obtinrent enfin gain de cause, ainsi que nous l'apprend Barbier dans son *Journal* : « On a crié dans les rues, avec affectation et à la satisfaction du public, une sentence du lieutenant général de police du 2 septembre, qui a déclaré valables les saisies faites, chez les jésuites, de boites de thériaque et de confection d'hyacinthe, à la requete des apothicaires de Paris. La sentence fait en même temps défense à toutes communautés séculières ou régulières de vendre ou débiter aucune marchandise d'apothicaire sous telle peine qu'il appartiendra. Les jésuites de la maison professe, rue Saint-Antoine sont condamnés à cent livres d'amende et mille livres de dommages et intérêts envers les apothicaires et les épiciers droguistes... »

mère souprieure des Carmelites qui est appelée Marie du S[t] Sacrement, me dit hier 15[e] septembre 1681 qu'elle se souviendroit toute sa vie d'un lavement que je luy avois ordonné avec le jus de pourpier il y a cinq ou six mois, qui lui donna une telle fraîcheur dans les entrailles qu'elle en reposa toute la nuit, ce qui ne luy estoit pas arrivé il y a très long temps, mais que le lendemain et le jour d'appres encore, cela lui avoit causé de telles douleurs qu'elle avoit été obligée de les quitter.

La sœur Geneviève qui est l'infirmière et qui estoit la dit qu'elle en avoit donné selon mon ordonnance à la difference qu'elle avoit fait cuire un peu le pourpier sans eau et que l'ayant pressé elle en avoit tiré un suc fort gluant et visqueux dont elle avoit fait un lavement pour une de leurs religieuses qui avoit une chaleur d'entrailles effroyable comme si elle y eut eu des brasiers et que ce lavement luy avoit osté cela comme par un miracle, que depuis ce temps là, elle ne s'en est pas sentie. Elle m'a dit encor qu'elle en avoit donné à ma sœur Marie de la Croix qui s'en estoit parfaitement bien trouvée.

NOTES ET MÉMOIRES DE PHARMACIES

Mémoire de ce qu'a cousté le Syrop de Vipères préparé à Poitiers en Juin 1681.

Vipère préparée. Reviennent la douzaine et huit à	6 l.	14 s.
Squinne deux onces trente-deux sols	1 l.	12 s.
Sental sitrin neuf sols		9 s.
Sental rouge trois onces vingt sols	1 l.	
Pollipode deux onces cinq sols		5 s.
Sascepareil six onces trente deux sols	1 l.	12 s.
Canelle pour quatre sols		4 s.
Pour plante et racine de débourée seize sols		16 s.
Huict livres de sucre pour quatre livres	4 l.	

Vingt deux grains d'ambre gris, je l'ay donné, La cave cousté vingt sols..................	1 l.	
La boiste peize vingt huict livres que j'ay payé à trois sols la livre ; faict quatre livres quatre sols..................................	4 l.	5 s.
Pour les peine et les cherbon à l'apoticquaire trois livres...........................	3 l.	
Pour le garson quinze sols.................		15 s.
trente sols pour six bouteilles..............	1 l.	10 s.
Faict le tout vingt sept livres ung sols......	27 l.	1 s.

Fourny à Madame de Montmartre[1].

Du 23e juin 1676. — On a donné suivant le billet de Monsieur Vallant, 4 pintes de très fin esprit de vin préparé exprès qui vaut 4 l. la pinte. faut pour les 4 pintes.......	16 l.	
Plus deux gros de très bon musc de........	13 l.	
Du 29e aoust 1676 donné encore par ordre de Monsieur Vallant 7 demi septiers moins une once du mesme esprit de vin de......	6 l.	17 s.
Du 4e septembre 1676 payé pour un grand mattras fort de cristal tenant 3 chopines pour mettre de l'ambre gris avec de l'esprit de vin................................	1 l.	
Payé à Mr Hubin émailleur pour l'avoir scelé hermétiquement à deux fois avec feu de charbon et feu de lampe...............	1 l.	10 s.
Plus ce matras s'estant fendu sur le haut ainsi que l'a veu Monsieur Vallant, on en a racheté un autre à peu près de mesme de..	1 l.	
Plus pour l'avoir fait sceler de nouveau.....	1 l.	
A reporter.....................	39 l.	27 s.

1. Écrit de la main même de Bourdelin.

Report.	39 l. 27 s.
Plus pour une chopine de très fin esprit de vin qu'on a mis dans ce mattras avec l'ambre gris que Monsieur Vallant a donné, qui est pour la chopine.	2 l.
Du 4e may 1677 donné à Monsr Vallant pour Madame 4 onces de très belle perles d'Orient dont 2 onces coustent 19 l. et les 2 autres 18 l. chaque once qui faict pour les quatre onces.	74 l.
	116 l. 7 s.

Mémoire de Mr Bourdelin [1] *sur les eaux que Mr l'abbé de Treuille avoit envoyées 1681.* — Le lundy 30e juin 1681, Monsieur Vallant, médecin de S. A. R. Madame de Guise, a envoyé d'une eau pour estre examiné, laquelle on a aporté de et qu'on dict estre mynerale.

Elle s'est trouvé fort claire limpide, de saveur un peu douceastre et plus pesante que l'eau de fontaine qui passe devant les Chartreux, car l'areomètre y entroit moins d'un bon degré qu'à celle de cette fontaine des Chartreux.

En ayant mis sur l'eau de tournesol, n'a rien faict.

Avec l'eau de la dissolution du sel de Saturne, l'a troublé à près comme l'eau commune de fontaine.

N'a rien faict avec la noix de galle.

A lègerement troublé l'eau de vitriol, et de ce meslange, environ une heure après, il s'est faict séparation d'une terre roussastre.

Tous ces signes marquent qu'il y a très peu de choses dans cette eau.

On en a distillé 2 l. au B. M. pendant 20 heures; on en a retiré 28 onces 9 gros et demy en deux préparations dont :

1. « M. Bourdelin, apoticaire de l'Académie royale des sciences, a pareillement une apoticairerie fort complète dans sa maison, rue de Seine, à Saint-Germain-des-Préz. » (*Le Livre commode pour 1692*, par le chevalier de Blégny.)

La 1[re] qui estoit de 13 onces 7 gros $\frac{1}{2}$ très claire limpide a seulement louchy la solution de saturne.

La 2[e] séparation de 14 onces 6 gros, a moins louchy la solution de saturne.

Il est demeuré à la fin au fond du vaisseau 2 onces 1 gros et demy d'eau fort claire, limpide, de saveur un peu douceastre qui a fort troublé la solution de saturne.

Ayant retiré cette eau, il y avoit un vaisseau, un sediment blanc et rare comme la neige, estant par petites fibres insipides qui ne se dissolvaient point dans l'eau à la quantité de 38 grains.

N[a] que pendant l'évaporation, la surface de l'eau paressoit couverte d'une très subtile poussière.

Pour examiner les eaux minérales que M[r] l'abbé Treuille nous a envoyées, M[r] Bourdelin m'a dit le 4 juillet 1681 qu'il en avoit mis deux livres dans une cucurbite au bain marie et qu'il avoit séparé la distillation en trois qu'il m'a fait voir et il a trouvé au fond de l'alembic une terre blanche insipide dépourvue de tout sel et de tout mineral du poids de 38 grains. Il avoit pour faire l'examen une liqueur bleüe, que l'on fait avec le tournesol, qui n'est autre que le suc d'une plante qui vient des Indes. On met une petite quantité de cette liqueur dans un petit verre, on jette par dessus de l'eau qu'on veut examiner et s'il y a tant soit peu d'acidité la couleur bleüe de cette liqueur de tournesol devient rouge ; autrement il ne change point comme dans celle cy. Il avoit une autre eau de sublimé qui n'est autre chose que du sublimé dissout dans de l'eau. Il en a mis de mesme dans un petit autre verre, a jette par dessus de l'eau que nous examinions et il n'est arrivé aucun changement, mais s'il y avoit eu quelque sel volatil ou fixe, elle auroit jauni. On a mis encore d'une autre eau qui estoit faite avec du sel de saturne dissout ; quand on jette sur cette eau quelque liqueur qu'on veut examiner, s'il n'y a point d'acide, elle trouble l'eau sur le champ en blanc ; l'eau commune fait cela, celle-cy le fait pas. Il y avoit outre cela de

l'eau de vitriol; ce n'est qu'une dissolution de ce minéral; quand on y mesle quelque liqueur elle fait paroistre....., celle cy, rien.

Il a mis de la poudre de gale qu'il avoit et m'a dit que quand il y avoit du fer dans l'eau où il mettoit cette poudre, il paroissoit sur le chant du noir. Toute eau commune a de la terre, les unes plus, les autres moins, celle de la rivière de Seine à Paris estant prise dans le courant très peu; celle des fontaines d'Arcueil de Belleville beaucoup. On a mis l'aréomètre qui est un instrument de verre qui est vuide avec un peu de vif argent au fond; quand les eaux sont pesantes, il s'enfonce peu, quand elles sont légères beaucoup. Celles d'Arcueil se sont trouvées beaucoup plus légères que celles que nous examinions.

Eau de l'abbaye du Val des Feuillans examinée par M. Bourdelin. — Le mardi 28e juillet 1682, l'on a examiné cette eau aporté du jour précédent.

Elle estoit plus pesante que celle de Rongy[1] d'un 1090, claire, limpide, de saveur qui sembloit un peu ferrugineuse et cependant ne changeoit point de couleur, avec la noix de galle, parce que peut estre, elle estoit evanté, comme il arrive à celle de Forge quand ell'est evanté; a faict impretion de rouge sur la teincture de tournesol.

On en a mis pour distiller 2 l. dans une cucurbite au bain marie.

On en a retiré 31 onces 9 gros en 3 séparations, dont la 1re estoit de 8 onces 1 gros, de saveur fade, sans odeur, n'a rien faict sur le sublimé ni sur la teincture de tournesol.

La 2e séparation estoit de 16 onces 3 gros de mesme.

La 3e séparation estoit de 7 onces encore de mesme.

Il est resté au fond de la cucurbite, environ 2 gros de liqueur avec à peu près 19 grains de sédiment terrestre, un peu roussastre et sans saveur.

La liqueur quoy qu'insipide avoit quelque chose de nitreux

1. Eau de Rungis.

qui rehaussoit la couleur du tournesol, et troubloit légèrement l'eau de sublimé.

Ce qui confirme la pensé que cette eau soit ferrugineuse parce que l'on a observé que le fer estoit fort nitreux [1].

1. L'analyse chimique était alors fort imparfaite, mais en revanche des plus compliquées.

Pour les liquides, les propriétés physiques attiraient tout d'abord l'attention de l'apothicaire chimiste. La densité, la couleur, la saveur, l'odeur étaient soigneusement notées. Puis il étudiait les propriétés chimiques du liquide à analyser. Il versait quelques gouttes de ce liquide dans une série de teintures, d'huiles, d'eaux, d'acides, d'alcalis, ou sur des métaux et notait soigneusement s'il se formait un précipité, si la liqueur se mélangeait ou non, si la couleur de la teinture changeait, si le métal était ou non attaqué. C'était ensuite par comparaison avec tel ou tel effet de telle ou telle substance sur une eau, une teinture, un métal donnés qu'il déduisait la nature du liquide à analyser. Les principaux réactifs employés étaient la teinture de tournesol, de noix de galle, l'eau de sublimé, l'eau marine, l'huile de tartre, l'esprit de nitre, l'esprit de sel. . le fer, le cuivre (*épreuve de la pièce*).......

Il finissait par la distillation ordinaire ou *per ascensum* ou par la distillation *per descensum* « qui se fait quand on met le feu sur la matière qu'on veut échauffer : alors l'humidité étant raréfiée et la vapeur qui en sort ne pouvant point suivre la pente qu'elle a de s'élever, elle se précipite et ce distille au fond du vaisseau ». Dans la distillation *per ascensum*, on distillait par à-coups, en plusieurs séparations, et chaque séparation devait être étudiée dans ses caractères physiques et chimiques. De même pour le sédiment.

Des résultats de toutes ces opérations minutieuses, l'apothicaire tirait les éléments de son diagnostic.

Pour les poudres, drogues, on essayait de les dissoudre. Les solubles étaient analysées comme ci-dessus. Pour les autres, après l'étude de leurs propriétés physiques (couleur, pesanteur, saveur, odeur), on n'avait que l'épreuve de l'eau et celle du feu. La poudre surnageait ou se précipitait laissait après ignition un sédiment ou non.

Les analyses faites de telle sorte, il était souvent difficile d'indiquer nettement la nature d'un liquide ou d'une poudre. Aussi, dans bien des cas, les conclusions étaient des plus incertaines. Dans *les Empoisonnements sous Louis XIV* du Dr Nass, nous voyons les experts médecins et apothicaires, commis à l'analyse des poisons, y perdre souvent leur latin. Pour l'arsenic l'épreuve du feu leur donne de bons résultats; une poudre blanche à analyser, est mise sur une pelle rouge au feu : « elle a rendu une grosse fumée épaisse et de l'odeur d'aille qui est la marque de l'arsenic, laquelle circonstance, avec la pesanteur et la blancheur de la matière, leur donne lieu de juger que c'est de l'arsenic ». Mais pour le poison de la marquise de Brinvilliers, ce fameux poison qui lui avait été donné par l'apothicaire Glazer, l'analyse fut plus ardue car, disent les experts pour leur défense, « il se joue

LETTRES ET MÉMOIRES DIVERS

MONSIEUR DE SANTEUL [1] POUR UNE GAGEURE

On supplie Monsieur Vallant de dire sa pensée sur ce fait : deux personnes estant très proches l'une de l'autre, en sorte qu'elles se touschoient ; l'une avoit la colique avec des tranchées assez violentes, et l'autre se portoit très bien. Une demi heure ou une heure après la personne qui se portoit bien se plaignit qu'elle sentoit au ventre comme des dards et des pointes dont on la persoit.

Il faut remarquer que cette personne est très susceptible d'impression, et que l'autre transpire beaucoup.

Cela supposé ne peut on pas avec raison attribuer cet effet subit à la communication des esprits qui passèrent d'un corps à l'autre, et qui les esbranlèrent tous deux du mesme mouvement.

On vous a pris, Monsieur, pour juge, et on aura nulle peine à se soumettre à vostre jugement auquel on défère tout à fait.

1er déc. 1673. De Santeul.

de toutes les expériences ; il nage sur l'eau, il est supérieur et fait obéir les éléments ; il se sauve de l'expérience du feu et ne laisse qu'une matière douce et innocente ». Ils se rattrapèrent, il est vrai, en faisant avaler un peu de poison « à un poullet d'Inde, un pigeon et un chien et autres animaux ». Mais les renseignements fournis par l'autopsie, examens qui dans certains cas venaient lever les doutes des experts, furent ici négatifs.

1. Jean de Santeul né en 1630 fut chanoine de Saint-Victor et est surtout connu pour son esprit et son talent pour la poésie latine. Il traita tout d'abord des sujets profanes, puis, sur les observations du clergé, se renferma dans les sujets religieux. Ce fut alors qu'il composa les hymnes célèbres qui, avant l'introduction du rit romain, étaient chantés dans tous les diocèses de France. Il fut le favori du duc de Bourbon, petit-fils du Grand Condé, à qui on a imputé sa mort. Il mourut en 1697, saisi, à la suite d'un repas, d'une colique violente, et on accusa le duc de Bourbon d'avoir mêlé dans son vin plusieurs prises de tabac d'Espagne. Son esprit original, ses bizarreries et ses saillies le firent presque autant rechercher que son talent.

DE LA CHAMBRE DE MAD^e^ DE GRANVILLERS LE 4e JUIN 1674

Monsieur.

Aujourd'huy sur les six heures du matin, Madame de Granvillers ayant fait une selle toute semblable a du pus en couleur et en consistance, de la quantite environ sept a huict cuillerees sans autre melange; et ayant examiné si c'est un véritable pus, nous avons trouvé qu'il n'avoit point d'odeur. Mais comme remarque Massarias dans le traitté *de l'ulcère du poulmon* que quelque fois il se rencontre sans odeur, nous l'avons mis dans l'eau; cette matière s'est précipitée au fonds ausitost. Et comme cet autheur remarque dans le même endroict qu'il se peut faire qu'une pituite épaisse fasse la même chose, je l'ay brouillé avec l'eau fortement, et cette matière s'est encore précipitée. Nous en avons jetté sur des charbons; elle n'a point de mauvoise odeur. Comme cet autheur nous remarque que l'odeur n'est pas un signe fort seur et qu'il faut s'arrester plutost à celuy qu'on tire de l'eau, point que tous les autres signes, hors l'odeur, le confirment; je n'ay point crû qu'on pouvoit donner la médecine qu'on luy avoit préparée de peur brouiller la Nature....... J'ay mieux aimé auparavant que rien faire attendre vôtre sentiment.....

Depuis la lettre écrite, elle a vuidé dans ses urines quelque matière semblable de sorte que nous avons demandé plus précisement si la 1re matière venoit du siège ou de la Nature. La malade n'en sçait, nous soupçonnons presentement autant les fleurs que toute autre chose. Ce qui est à remarquer c'est que cela n'a aucune senteur et elle n'a ressenty aucune douleur.....

Vostre très humble serviteur

SERAT.

LETTRE DE M[r] DE LA VILLE, MÉDECIN A CUSSET, SUR VICHY ET SES SOURCES

A Cusset, le 9[me] mars 1681.

Monsieur,

Après vous avoir asseuré de mes humbles respects et vous avoir remercié de l'honneur que vous m'ayez faict par vostre dernière lettre, je tascherai d'y satisfaire par le petit récit que vous souhaitez de moy, touchant le nombre, la différence, les qualités et les effects ordinaires des sources minérales de Vichy [1], suivant l'expérience que j'en ay faict depuis plusieurs années et ce que j'en ay pu apprendre d'un ancien et fameux médecin qui m'honoroit de son amitié et qui les avoit practiqué dès leur naissance et a vescu toute sa vie partisan de la seule vérité.

Je vous dirai en premier lieu que sur la place où est situé la *maison des bains*, il y a deux sources fort copieuses, distantes seulement d'une vingtaine de pas, qui contiennent la longueur de ce bastiment, au devant duquel est celle qui s'appelle simplement la *Grille*, parce qu'il n'y a pas longtemps que son seul bassin estoit fermé d'une grille de fer. Cette source, quoyque bouillonnante d'une manière extraordinaire, ne faict

1. « Les eaux minérales, écrivait Guy Patin, font plus de cocus qu'elles ne guérissent de malades. » Malgré cela la vogue des stations thermales fut considérable sous le Grand Roi. Les plus connues étaient Sainte-Reine, dont les eaux étaient « presque aussi pures que les eaux de la Seine » (Saint-Simon), Forges, Vichy, Vals, Bourbonne, Balaruc, Plombières, Spa, Cauterets, Barèges, Pougues... Le premier médecin avait la haute main sur la vente et le transport des eaux minérales dont il était le surintendant.

Les effets thérapeutiques obtenus par l'emploi des eaux minérales étaient tellement extraordinaires, que dès le début du règne de Louis XIV, on songea à en faire venir à Paris. Mais les eaux qu'on y débitait étaient le plus souvent fabriquées dans la capitale, s'il faut en croire La Bruyère qui parle « d'un certain Barbereau qui s'était enrichi à vendre en bouteille l'eau de la rivière ». L'apothicairerie de Barbereau était, il est vrai, fort bien placée pour cela, car elle se trouvait « dans l'une des boutiques ouvertes sur la façade du Collège des Quatre-Nations (l'Institut)». Il vendait fort cher ses eaux, « ayant commis la vente, dit Bernier, à sa femme et à sa fille, deux nymphes qui ne paroissoient pas les plus refroidies de charité, de sorte qu'on croyoit toujours boire à juste prix, quelque chère que fut l'eau, quand on la prenoit des mains de ces deux prétieuses. »

toutefois pas sentir à l'attouchement la chaleur que sa veüe lui pourrait faire appréhender, puisqu'elle ne surpasse pas celle d'un bouillon de viande au temps, qu'on a coustume de la prendre, que sans peine on y souffre la main, qu'elle se laisse boire de mesme, qu'une feuille d'oseille n'y perd pas sa verdeur et qu'un œuf n'y peut pas bien cuire. Si l'attouchement ressent la chaleur de cette eau sans peine, la saveur ne desplait pas au goust qui n'y aperçoit rien de désagréable, rien d'âcre ni de mordicant, pas seulement d'acide, du moins quand on la boit dans toute sa chaleur naturelle. La descharge s'en faict dans l'une des chambres de la maison des bains pour y servir au bain et à la douche. La seconde de ces deux sources est au couchant de la mesme maison et s'apelle la *Grille de bois* ou *Fontaine des Capucins*. Elle diffère de la première en sa chaleur qui se faict un peu mieux distinguer au toucher, bien que néanmoins les expériences que j'ay allégué pour celles de la grille se rencontrent semblables. Elle se descharge aussi en partie dans l'autre chambre de la maison des bains et en partie dans le couvent des P. Capucins.

Ces deux fontaines sont beaucoup salutaires, tant par l'usage de la boisson que par celluy du bain et de la douche, dans toutes maladies causées d'intempérie froide. Mais, laissant le bain et la douche, je m'en tiendray à la boisson pour laquelle *l'eau de la Grille* est préférée à sa voisine, parce qu'elle est un peu moins chaude, moins vaporeuse aussy et purge un peu mieux par le ventre. Ses principaux effets de ces eaux se voient pour l'extreme desgoust, le hocquet, les douleurs d'estomach, l'indigestion, la colique intestinale, le vomissement et la diarrhée invétérée, l'asthme, la jaunisse, la mélancholie hypocondriaque et sa fâcheuse suite de symptômes, particulièrement si l'estomach souffre beaucoup et que l'intempérie chaude du foye soit peu considérable. Elles sont propres en un mot pour les opérations des parties de tout le bas-ventre. Elles appaisent la colique néphrétique, chassent la gravelle, remédient à la suppression d'urine qui est causée par la quantité des glaires. Elles sont souveraines pour les pasles couleurs, les fleurs

blanches et la passion histérique et contribuent beaucoup à la fécondité des femmes. Voilà les principales maladies qui en guérissent pour la plus part, tant par l'évacuation qu'elles font par les selles de toutes matières bilieuses, phlegmatiques ou mélancholiques que par les urines de la gravelle, des glaires et sérositez, à quoy il faut encore adjouster celles des flatuositez et sérositez par la transpiration, ce qui parfaict la guérison du rhumatisme qui se trouve dans son déclin. On les boit ordinairement à la quantité de deux pintes, quand on les rend facilement, de trois pintes quand elles passent médiocrement et de quatre quand la nature est paresseuse, s'il ne s'agit d'un vomissement ou diarrhée invétérée, à quoy une petite quantité suffit.

Il faut venir au rang des deux *fontaines Garnier*, autrement les *petits Boulets*[1], comme plus près des précédentes, desquelles elles sont distantes de soixante à quatre-vingt pas, et sont si proches l'une de l'autre que depuis quelque temps il n'y en a qu'une en usage, parce qu'elle a desrobé la plus grande partie de l'eau de sa voisine qui n'en a presque plus. Son eau sort à bouillons; elle est à demi tiède et d'un goust aigre. On la boit utilement pour la colique bilieuse, pour les intempéries chaudes du foye et des reins, pour la mélancholie hypocondriaque, pour le calcul, les ulcères des reins, les disuries et ulcères de la vessie et pour le flux immodéré des menstrues, et ce à la quantité de celle des deux autres. J'ay veu plusieurs malades qui sont venus à Vichy par ordre de leurs médecins pour y boire les eaux indifféremment pour l'epilepsie dont ils estoient atteints; et sçachant par expérience certaine que les chaudes y sont très nuisibles, je leur ai faict prendre le parti de cette dernière, pendant la boisson de laquelle ils n'ont eu aucun accès. Mais je scay qu'il y en a un qui en a été affligé depuis; je ne puis rien asseurer des autres.

A deux cens pas de ces deux dernières, joignant les fossez de la ville de Vichy, est la fontaine qu'on appelle le *gros Boulet*.

1. La source de l'Hôpital.

Sa source est abondante et sort à gros bouillons; son eau est beaucoup plus chaude que celle des petits Boulets, un peu moins toutefois que celle de la Grille, mais bien plus rude au goust. Elle est ordinairement la plus purgative de toutes par les sels, la plus souveraine pour la fiebvre quarte, mais moins propre à l'estomach et à la poictrine que celle des deux fontaines des bains, avec laquelle elle convient pour la quantité de sa boisson.

Il ne faut pas oublier le *petit bassin creusé dans le Rocher qui sert de fondement au couvent des P. Célestins, sur le bord de la rivière d'Allier*[1]. Son eau est simplement froide et aigrelette, semblable en tout à celle du petit Boulet. Cette fontaine, quoy que la plus ancienne de toutes, est présentement la moins fréquentée, ou pour mieux dire du tout abandonnée. J'en ay pourtant fait boire il n'y a pas longtemps à quelques personnes d'un fort et chaud tempérament, qui s'en sont bien trouvez. On s'en servait autrefois, comme on fait à présent du petit Boulet, duquel j'ay oublié de dire qu'il avait guéri ceste année deux malades que je servois, qui estoient attaquez d'un vertige simpathique.

Il faut remarquer aussy que bien qu'on fasse élection de ces seaux pour les maux auxquels chascune est jugée plus convenable, on les mélange souvente fois, quand il y a différentes indications, ou affin que les unes servent de correctif aux autres, ce qui réussit assez fréquemment.

Je souhaiterais pouvoir mieux satisfaire à votre demande par ce petit récit que je vous prie de recepvoir comme ingénu et d'en excuser les deffauts et j'espère que vous me ferez bien la grâce de me faire un peu de part des lumières particulières que vous avez sur ce subject, et en attendant je vous dirai mon sentiment pour ce qui concerne le transport, lequel n'est pas entièrement conforme à celluy des intéressés, qui publient qu'elles sont poison si on ne les boit sur les lieux. Je conviens bien avec eux que l'eau des bains y est meilleure, si l'estomac

1. De la Ville parle de la Source des Célestins.

ou la poictrine se trouvent bien interessez, parce que dans ceste chaleur naturelle, elle est bien plus légère, plus douce et bien plus familière à ces parties qu'on ne la pourroit rendre par le moyen du feu. Mais quant à la vertu purgative, qui ne se despend que de sa quantité et du sel minéral qui irritent l'expultrice [1], je soustiens qu'elle ne s'affoiblit pas par le transport; mais, au contraire, comme plus pesante elle descend mieux dans le ventre. J'ajoute néanmoins qu'elles sont moins pénétrantes et fondent beaucoup moins les humeurs, mais en récompense envoient moins de vapeurs aux cerveaux qui y sont subjects. Il me reste à vous faire response sur les commoditez de les faire conduire. Nous avons celle de la Rivière d'Allier, mais je ne la trouve pas la plus sëure, parce qu'il n'y a pas de voitures réglées, mais seulement des barques marchandes qui descendent d'Auvergne et ne font que passer. J'en envoyai au mois de septembre dernier trois tonneaux à Mme d'Armagnac par son ordre : un de celle de la Grille, un du gros Boulet et l'autre du petit Boulet. Ils furent conduits sur la rivière jusques à Orléans, à leur adresse, dans l'Evesché. Mlle Gravier, qui avait logé ceste Altesse à Vichy, en eust le soin de faire faire les tonneaux, comme elle en avait eu la commission, et moy celle de les faire remplir. Mais auparavant je les fis charger d'eau pendant huict ou dix jours, sans quoy le bois neuf de chesne leur auroit laissé une teinture noire comme d'encre. Ce qui est le plus à craindre est l'infidélité des voituriers qui, pour diminuer leur charge, en peuvent vuider la plus grande partie et remplir les tonneaux d'une commune lorsqu'ils approchent de leur terme. Je croirai toujours le plus sëur de la faire porter dans des bouteilles rangées dans des caisses et les envoyer quérir par homme exprès sur des chevaux de bast; et pour conclusion, je vous informerai d'une chose, à laquelle vous pourriez bien remédier, qui est que Monsieur Griffon, intendant des eaux minéralles du Bourbonnais, a un commis et un concierge à Vichy pour les

1. La faculté expultrice de l'intestin.

bains, qui depuis peu exigent de l'argent pour les eaux qu'on faict transporter. Je ne pense pas qu'il ait aucun droict pour cela. Je vous supplie aussi de vouloir aggréer mes soins, tant que vous me jugerez capable de vous rendre quelque service. Dans cette occasion je me tiendray bien honoré et fairay de mon mieux pour mériter la qualité que je souhaite toute ma vie de, Monsieur,

Votre très humble et très-obéissant serviteur.

De la Ville [1], *médecin de Cusset.*

Mr BOURDELIN SUR L'ÉLÉPHANT QUI EST MORT A VERSAILLES

J'ay peur de n'avoir pas bien retenu ce que vous avez eu la bonté de me dire sur l'éléphant qui est mort à Versailles. Si je l'osois, je vous supplieroies très humblement, Monsieur, de le vouloir mettre au dos de ce billet. C'est pour Madame de Montmartre qui aura du plaisir d'entendre les choses extraordinaires que vous scavez de cet animal. C'est, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Vallant.

On fera bientost, Monsieur, une histoire ample de cet animal qu'on donnera le plus tost qu'on pourra au public. Je n'eus l'honneur que de vous parler que de sa nourriture. Il mangeoit tous les jours 80 l. de fort bon pain, comme on le donne aux domestiques, beuvoit tous les jours 6 pintes de vin. Outre cela on luy faisoit cuire 5 l. de Rix qu'on lui donnoit alternativement, et le jour qu'on ne luy en donnoit

1. Vallant connaissait un autre médecin de Vichy, Hénalget, qui en lui faisant parvenir un « mémoire de quelques effets des eaux » que Vallant lui avait réclamé, y ajoutait la lettre qui suit :

A Vichi ce 18 may 1676. — Monsieur. Ces lignes sont pour vous témoigner que quoy que je me saoule tous les jours, je ne pers pas neantmoins la mémoire de ce que j'ai promis. Je crois aussi que vous qui ne vous saoulez pas vous souviendrez aussi de mon caphé, auquel si vous voulez adjouter demi-livre de bon chocolate, Mr Barnabet fourniroit à tout et vous obligeriez celluy qui est avec passion, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur. Hénalget.

pas, il avait un sceau de potage, ainsi qu'on le donne aux domestiques. Outre tout cela, on luy donnoit assez souvent plusieurs douceurs, comme de toutes sortes de fruits, du raisin et autres. Il avait 20 ans. Il y en avait 16 qu'il était à la mesnagerie de Versailles. Pendant les 10 premières années, il se couchoit et se relevait de luy mesme souvent ; mais, depuis 6 ans, il ne se couchoit plus et dormoit debout, ayant la teste appuyée de ces 2 deffances d'yvoire contre la muraille à laquelle elles avaient fait des trous insensiblement. Lorsqu'il estait incomodé, depuis les 6 dernières, et qu'il se couchoit, il coustoit à chaque fois dix écus pour le relever, ce qui arrivoit assez souvent. Luy prenoit quelque fois des flux de ventre et, quand il en estoit quitte, on remarquoit qu'il se portoit fort bien. Quand il faisoit beau, on le laissait promener dans le parc, et souvent prenoit de l'herbe avec sa trompe pour manger. Vous scaurez son histoire entière dans peu.

QUELQUES CHOSES SUR LES PEUPLES DU MAROCK (FÉVRIER 1682)

Je ne pus hier voir M. l'ambassadeur de Marock [1] et c'est pour cela que vous n'avez ma réponse qu'aujourd'huy.

Ils ne scavent ce que c'est qu'université. Tout ce que j'ai pu tirer, c'est qu'il y a des lieux où l'on enseigne en commun, premièrement à lire, ensuite les langues comme grecques, latines et autres, après la philosophie, médecine, théologie, etc. Il y a un principal dans chaque maison où l'on enseigne qui en a plusieurs autres sous luy. Il y en a un à Feez qui est un homme des plus scavans qu'on puisse s'imaginer.

On fait grand cas d'Aristote ; mais ils ne m'ont pu dire si on le suit dans leurs écoles comme on faisoit autrefois parmi les Mahométans sous les Caliphes. L'ambassadeur ne sait rien

1. Le sultan du Maroc avait envoyé à Louis XIV une ambassade qui séjourna deux mois à Paris et à Versailles, au grand contentement des badauds parisiens. Vallant fut appelé en consultation par l'ambassadeur et il en est fier.

du tout sur ces sortes de choses là, le gouverneur de Salé un peu davantage mais fort peu. C'est lui qui a entendu Aristote. Ce sont comme de bons marchands qui ne connoissent que leur négoce.

Ceux qui enseignent n'ont point d'autre habit que celuy du commun du monde, on ne les distingue par rien des autres hommes.

Leurs jeûnes, c'est de ne boire ny manger quoy que ce soit jusqu'au soleil couchant; mais depuis ce soleil couché jusqu'à minuit ils peuvent manger les viandes qu'ils veulent et autant qu'il leur plaist. Leurs dévôts jeunent ordinairement trois mois dans l'année. Il y en a qui jeûnent toute l'année; mais tous, au repas qu'ils font dans les 24 heures, mangent sans affectation toutes sortes de viandes.

Les malades qui ont des fièvres continues usent des bouillons de poulet, de volaille, de veau, etc., à peu près comme icy et selon les corps, ils en donnent plus ou moins. L'ambassadeur pendant une fièvre de quinze jours, ne prit que deux œufs frais par jour; avec un peu d'eau rose qu'il mettoit dans la coque après l'avoir ouverte, brouilloit l'œuf avec cette eau et l'avaloit. Le médecin qui le voyoit luy conseilla de faire choisir une très bonne poule, de la cuire, de la bien piler, de la presser pour en avoir le jus et d'en prendre par cuillerées dans la journée. Il en prit deux ou trois cuillerées à diverses fois, et sans autre chose que la boisson, qui n'estoit pas d'eau pure car ils la défendent, mais de décoction d'herbes rafraîchissantes. Il fut gueri parfaitement.

Ils ne scavent pas bien les noms des auteurs de médecine que leurs docteurs suivent. Ils m'ont nommé Avicenne. Je leur ay nommé les autheurs grecs, ils m'ont dit ouy, etc.

Ils ne saignent point dans l'hyver, dans le printemps ouy; et, dans quelle fièvre que ce puisse être, ils fondent plus sur les eaux rafraîchissantes, les lavemens et la ventouse que sur la saignée. Ils se servent de casse, de senné, de rhubarbe et autres qu'ils ne peuvent nommer.

Pour les maux des peuples du dedans de l'Afrique, ils n'en

scavent quasi rien. Je leur ai demandé s'ils n'avoient point ouy dire qu'il y en eut qui mangeassent de la chair humaine; ils m'ont dit que non. Sur cet article-là, je n'ay pu tirer autre chose.

MÉMOIRE DE Mr VALLANT POUR LES AMBASSADEURS DU MAROCK (FÉVRIER 1682)

Quoiqu'on ne puisse pas exactement déterminer les remèdes sur les maladies que Mr l'ambassadeur du Marock nous a proposées, nous ne laisserons pas de dire nos sentiments, estant persuadez qu'on pourra trouver dans son pays ou dans les lieux où sont les malades des docteurs assez habiles pour s'en servir raisonablement selon les indications qui se presenteront.

Mr l'ambassadeur nous a parlé sur cela comme un docteur habile et bien instruit aurait pu faire, mais il y a de certaines particularitez qu'il n'y a que la présence des malades qui les puissent bien faire voir.

Il nous a proposé premièrement un grand seigneur d'un très grand mérite qui, après un charbon qu'il a eu entre la paupière d'en bas et l'os que l'on appelle zigoma, a cette paupière renversée ce qui luy cause une grande difformité.

Mr Turbière et Mr Lagnier qui sont des gens très scavans en ces matières-là croyent que c'est un mal incurable. D'autres, dont nous sommes du nombre, qu'encore que ce soit une chose très difficile, qu'on peut et qu'on doit tenter deux sortes de remèdes. Les uns qui consisteront en des topiques que l'on appliquera sur la paupière et sur la cicatrice de la manière que nous dirons; les autres à ouvrir la cicatrice de la longueur de l'œil et à le couper jusques à son fond, ce qui pourra faire relascher les fibres du muscle orbiculaire de la paupière, et par ce moyen elle pourra se restablir, mais il faut que ceux qui traiteront cette ouverture entretiennent toujours les bords qu'ils auront fait fort escartez et esloignez l'un de l'autre, et qu'ils taschent de faire en sorte de tenir le fond un peu longtemps en estat empeschant que les chairs ne viennent

trop tost mais seulement peu à peu, cela se pourra faire en y mettant du charpy sec, s'il ne suffisoit pas on le trempera dans de l'eau de chaux, et si malgré tout cela les chairs ne laissaient pas de gagner on se servira du vitriol de Chipre que l'on taillera comme un crayon pour les toucher après l'avoir un peu mouillé. Nous avons mis dans un pot le remède qui doit servir de topique et par-dessus *onguent pour la paupière renversée.* Il en faut mettre avec un petit pinceau comme on mettroit de la peinture sur cette paupière trois fois par jour le matin, à midy et au soir, et sur la cicatrice de l'emplastre que nous donnons, qui a pour nom, *emplastre mortifiant.*

Pour la femme âgée d'environ 25 ans qui a l'incontinence d'urine nous sommes persuadez que l'accouchement lui a laissé un relaschement dans les fibres de la vessie et mesme dans la matrice qui est la principale cause de son incommodité. Le Conseil de Paris croit ce mal comme incurable. Il propose néanmoins les remèdes qui ont accoustumez de réussir quelquefois en pareille rencontre et pour les faire utilement il est d'avis qu'on commence par une ou deux saignées des bras; que l'on purge avec des remèdes qui fortifient tels que sont la rhubarbe les mirobolants et le syrop de roses pasles; que l'on donne ensuite des eaux minérales vitriolées dans lesquelles on esteindra du fer qu'on aura fait rougir. Il faut prendre environ deux livres et demie de cette eau tous les matins par verres à quelque distance l'un de l'autre dans une heure de temps, les continuer durant un mois et les rendre purgatives tous les huit jours en y meslant l'infusion d'une dragme et demie de senné, demy dragme de rhubarbe, 24 grains de mirobolant faite dans un verre d'eau, etc. Pendant tout ce temps là une ou deux fois le jour on fomentera la région du bas ventre et du pénil avec la décoction suivante : écorce et fleurs de grenade, deux onces; roses rouges, une once et demie; noir de cyprès concassées, une bonne poignée. Faites bouillir le tout dans six livres de gros vin, réduisez les à 5; esteignez y un morceau de fer rouge deux ou trois fois, et ensuite ajouter y demi once d'alun de roche. On se servira aussi de pessaire

trempé dans l'esprit de vin ou dans la fomentation cy-dessus pour soustenir la matrice et la vessie. La malade gardera le lict deux mois de temps; sa teste et son dos seront en bas; on mettra un oreiller sous les cuisses. On fera aussi quelquefois des injections avec les eaux minérales vitriolées et ferrées dans la vessie et dans la matrice pour donner de la force aux parties qui sont relaschées.

L'on croit que la femme qui passe 60 ans et qui depuis trois ou quatre ans ne voit pas bien au grand jour et voit mieux le soir a une dilatation de pupille et que le cristallin y est intéressé, et comme il y a apparence que c'est par quelque fluxion qui tombe sur ces parties-là, l'on est d'avis que l'on saigne, que l'on purge avec le senné, la rhubarbe, le syrop de pommes composé et celui de roses pasles; que l'on donne le matin un verre de petit laict; que l'on applique des cautères derrière les oreilles et un séton derrière le col deux doigts en dessous des cheveux; que l'on lui rase la teste tous les 3 ou 4 jours, après l'avoir frottée auparavant avec de l'esprit de vin; qu'on applique un pain chaud entre les deux épaules tous les matins; que l'on mette au mesme endroit un peu plus bas un emplastre fait avec deux ou trois onces de poix de Bourgogne bouillie avec une petite poignée de feuilles de sauge dans une demy livre de vin blanc, que l'on faasse des frictions depuis le haut du col jusques au bas du dos avec des linges chauds et que l'on bassine les paupières des yeux avec de l'eau de vie.

Quant à la personne de 52 ans qui a la vue plus faible et qui sent une fluxion qui lui tombe du haut de la teste sur cette partie là, entre le cautère qu'il doit mettre au bras, on est persuadé qu'après une saignée et quelques purgatifs propres à purger son cerveau, tels que sont le senné, la casse, le syrop de fleurs de pesché, celui de roses pasles, un séton porté derrière le col à deux doigts des cheveux lui sera très utile. Il bassinera tous les soirs les paupières des yeux et mesme le front et le haut de la teste avec l'eau rouge que nous lui avons fait préparer et qui est dans une bouteille de

verre où nous avons mis dessus : *eau pour les yeux de Mr le gouverneur de Salé*, etc. Et s'il trouvoit que cette eau fust trop forte et qu'elle le piquast trop, il peut sur une cuillerée en mettre une autre d'eau rose.

TABLE

LE MONDE MÉDICAL SOUS LE GRAND ROI

LE PORTEFEUILLE DE VALLANT

TABLE DES PLANCHES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

